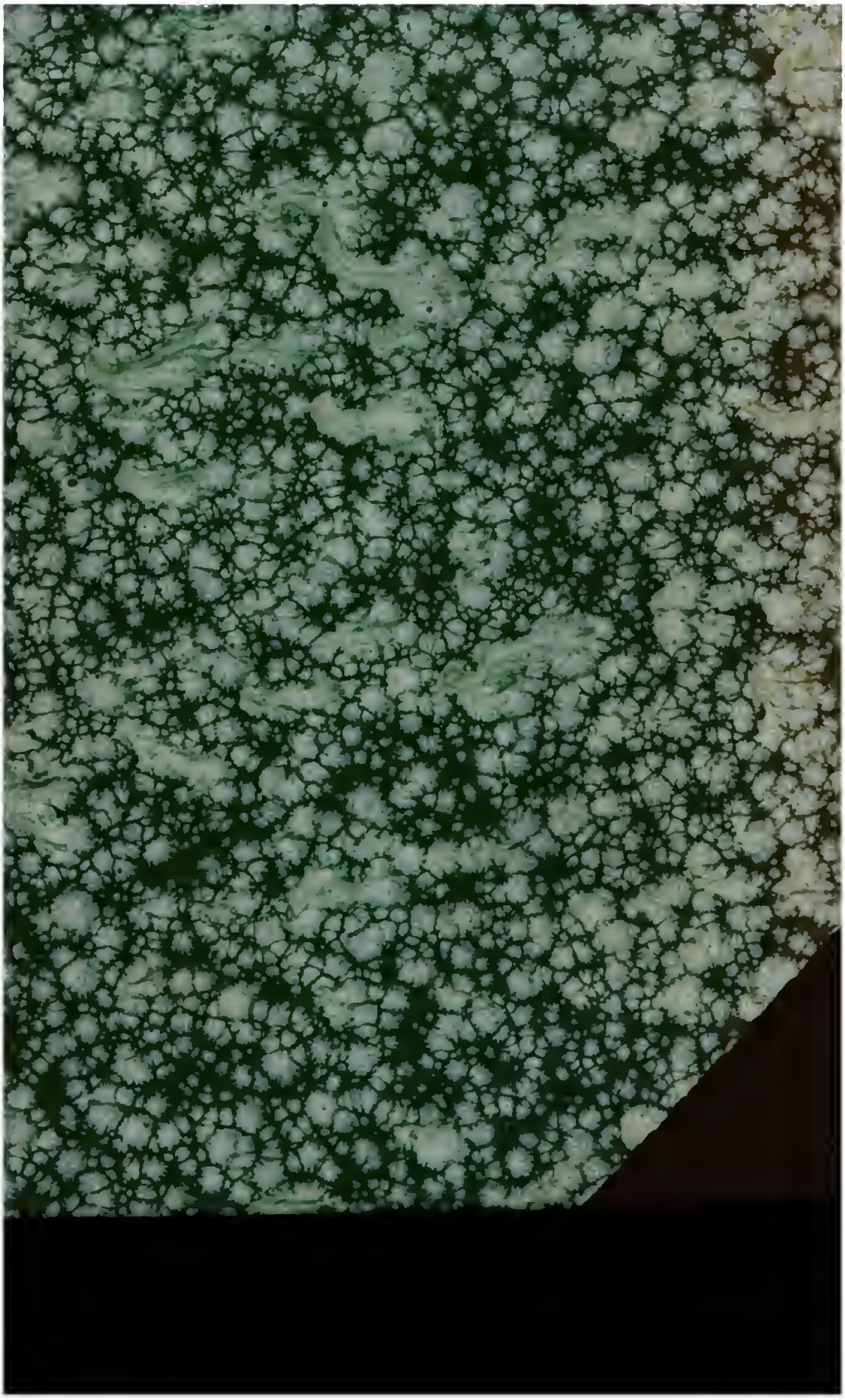

Digitized by Google

De Marinis

Digitized by Google

R. De Marinis A 954

Google

(10-1)

MÉLANGES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

M. F. Bastiat

Membre correspondant de l'institut, représentant du peuple à l'Assemblée nationale,

CONTENANT

Sophismes économiques, Capital et rente, Gratuité du crédit, Propriété et loi, Justice et fraternité, Protectionnisme et communisme, Paix et liberté ou le budget républicain, l'État, Maudit argent, Baccalauréat et socialisme, Spoliation et loi, Propriété et spoliation, la Loi, Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas ou l'économie politique en une leçon.

TOME PREMIER.

BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1851

Digitized by Google

SOPHISMES

ÉCONOMIQUES.

PREMIÈRE SÉRIE.

(1847.)

En économie politique, il y a beaucoup à apprendre et peu à faire.

(Bentham.)

J'ai cherché, dans cet écrit, à réfuter quelques-uns des arguments qu'on oppose à l'affranchissement du commerce.

Ce n'est pas un combat que j'engage avec les protectionistes. C'est un principe que j'essaye de faire pénétrer dans l'esprit des hommes sincères qui hésitent parce qu'ils doutent.

Je ne suis pas de ceux qui disent : La protection s'appuie sur des intérêts. Je crois qu'elle repose sur des erreurs, ou, si l'on veut, sur des *vérités incomplètes*. Trop de personnes redoutent la liberté pour que cette appréhension ne soit pas sincère.

C'est placer haut mes prétentions, mais je voudrais, je l'avoue, que ce livre devînt comme le *manuel* des hommes qui sont appelés à prononcer entre les deux principes. Quand on ne s'est pas familiarisé de longue main avec la doctrine de la liberté, les sophismes de la protection reviennent sans cesse à l'esprit sous une forme ou sous une autre. Pour l'en dégager, il faut à chaque fois un long travail d'analyse, et ce travail, tout le monde n'a pas le temps de le faire; les législateurs moins que personne. C'est pourquoi j'ai essayé de le donner tout fait.

Mais, dira-t-on, les bienfaits de la liberté sont-ils donc si cachés qu'ils ne se montrent qu'aux économistes de profession ?

Oui, nous en convenons; nos adversaires dans la discussion

ont sur nous un avantage signalé. Ils peuvent en quelques mots exposer une vérité incomplète; et, pour montrer qu'elle est *incomplète*, il nous faut de longues et arides dissertations.

Cela tient à la nature des choses. La protection réunit sur un point donné le bien qu'elle fait, et infuse dans la masse le mal qu'elle inflige. L'un est sensible à l'œil extérieur, l'autre ne se laisse apercevoir que par l'œil de l'esprit. C'est précisément le contraire pour la liberté.

Il en est ainsi de presque toutes les questions économiques.

Dites : Voici une machine qui a mis sur le pavé trente ouvriers;

Ou bien : Voici un prodigue qui encourage toutes les industries;

Ou encore : La conquête d'Alger a doublé le commerce de Marseille;

Ou enfin : Le budget assure l'existence de cent mille familles;

Vous serez compris de tous; vos propositions sont claires, simples et vraies en elles-mêmes. Déduisez-en ces principes :

Les machines sont un mal;

Le luxe, les conquêtes, les lourds impôts sont un bien;

Et votre théorie aura d'autant plus de succès que vous pourrez l'appuyer de faits irrécusables.

Mais nous, nous ne pouvons nous en tenir à une cause et à son effet prochain. Nous savons que cet effet même devient cause à son tour. Pour juger une mesure, il faut donc que nous la suivions à travers l'enchaînement des résultats, jusqu'à l'effet définitif. Et, puisqu'il faut lâcher le grand mot, nous sommes réduits à *raisonner*.

Mais aussitôt nous voilà assaillis par cette clameur : Vous êtes des théoriciens, des métaphysiciens, des idéologues, des utopistes, des hommes à principes! Et toutes les préventions du public se tournent contre nous.

Que faire donc? Invoquer la patience et la bonne foi du lecteur, et jeter dans nos déductions, si nous en sommes capables, une clarté si vive que le vrai et le faux s'y montrent à nu, afin que la victoire, une fois pour toutes, demeure à la restriction ou à la liberté.

J'ai à faire ici une observation essentielle.

Quelques extraits de ce travail ont paru dans le *Journal des Économistes.*

Dans une critique, d'ailleurs très-bienveillante, que M. le vicomte de Romanet a publiée (voir le *Moniteur industriel* des 15 et 18 mai 1845), il suppose que je demande la *suppression des douanes.* M. de Romanet se trompe. Je demande la suppression du régime protecteur. Nous ne refusons pas des taxes au gouvernement; mais nous voudrions, si cela est possible, dissuader les gouvernés de se taxer les uns les autres. Napoléon a dit : « La douane ne doit pas être un instrument fiscal, mais un moyen de protéger l'industrie. » Nous plaidons le contraire, et nous disons : « La douane ne doit pas être aux mains des travailleurs un instrument de rapine réciproque, mais elle peut être une machine fiscale aussi bonne qu'une autre. » Nous sommes si loin, ou, pour n'engager que moi dans la lutte, je suis si loin de demander la suppression des douanes, que j'y vois pour l'avenir l'ancre de salut de nos finances. Je les crois susceptibles de procurer au trésor des recettes immenses, et, s'il faut dire toute ma pensée, à la lenteur que mettent à se répandre les saines doctrines économiques, à la rapidité avec laquelle notre budget s'accroît, je compte plus, pour la réforme commerciale, sur les nécessités du trésor, que sur la force d'une opinion éclairée.

Mais enfin, me dira-t-on, à quoi concluez-vous?

Je n'ai pas besoin de conclure. Je combats des sophismes, voilà tout.

Mais, poursuit-on, il ne suffit pas de détruire, il faut édifier. Je pense que détruire une erreur, c'est édifier la vérité contraire.

Après cela, je n'ai pas de répugnance à dire quel est mon vœu. Je voudrais que l'opinion fût amenée à sanctionner une loi de douanes, conçue à peu près en ces termes :

Les objets de première nécessité payeront un droit *ad valorem* de	5 %
Les objets de convenance	10 %
Les objets de luxe.	15 ou 20 %

Encore, ces distinctions sont prises dans un ordre d'idées entièrement étrangères à l'économie politique proprement dite, et je suis loin de les croire aussi utiles et aussi justes qu'on le suppose communément. Mais ceci n'est plus de mon sujet.

I. ABONDANCE, DISETTE.

Qu'est-ce qui vaut mieux pour l'homme et pour la société, l'abondance ou la disette?

Quoi! s'écriera-t-on, cela peut-il faire une question? A-t-on jamais avancé, est-il possible de soutenir que la disette est le fondement du bien-être des hommes?

Oui, cela a été avancé; oui, cela a été soutenu; on le soutient tous les jours, et je ne crains pas de dire que la *théorie de la disette* est de beaucoup la plus populaire. Elle défraye les conversations, les journaux, les livres, la tribune, et, quoique cela puisse paraître extraordinaire, il est certain que l'économie politique aura rempli sa tâche et sa mission pratique, quand elle aura vulgarisé et rendu irréfutable cette proposition si simple : « La richesse des hommes, c'est l'abondance des choses. »

N'entend-on pas dire tous les jours : « L'étranger va nous inonder de ses produits »? Donc on redoute l'abondance.

M. de Saint-Cricq n'a-t-il pas dit : « La production surabonde »? Donc il craignait l'abondance.

Les ouvriers ne brisent ils pas les machines? Donc ils s'effrayent de l'excès de la production ou de l'abondance.

M. Bugeaud n'a-t-il pas prononcé ces paroles : « Que le pain soit cher, et l'agriculteur sera riche »? Or le pain ne peut être cher que parce qu'il est rare; donc M. Bugeaud préconisait la disette.

M. d'Argout ne s'est-il pas fait un argument contre l'industrie sucrière de sa fécondité même? Ne disait-il pas : « La betterave n'a pas d'avenir, et sa culture ne saurait s'étendre, parce qu'il suffirait d'y consacrer quelques hectares par département pour

pourvoir à toute la consommation de la France » ? Donc, à ses yeux, le bien est dans la stérilité, dans la disette; le mal, dans la fertilité, dans l'abondance.

La Presse, le Commerce et la plupart des journaux quotidiens ne publient-ils pas un ou plusieurs articles chaque matin pour démontrer aux chambres et au gouvernement qu'il est d'une saine politique d'élever législativement le prix de toutes choses par l'opération des tarifs? Les trois pouvoirs n'obtempèrent-ils pas tous les jours à cette injonction de la presse périodique? Or les tarifs n'élèvent les prix des choses que parce qu'ils en diminuent la quantité *offerte* sur le marché. Donc les journaux, les chambres, le ministère, mettent en pratique la théorie de la disette, et j'avais raison de dire que cette théorie est de beaucoup la plus populaire.

Comment est-il arrivé qu'aux yeux des travailleurs, des publicistes, des hommes d'État, l'abondance se soit montrée redoutable et la disette avantageuse? Je me propose de remonter à la source de cette illusion.

On remarque qu'un homme s'enrichit en proportion de ce qu'il tire un meilleur parti de son travail, c'est-à-dire de ce qu'*il vend à plus haut prix.* Il vend à plus haut prix à proportion de la rareté, de la disette du genre de produit qui fait l'objet de son industrie. On en conclut que, quant à lui du moins, la disette l'enrichit. Appliquant successivement ce raisonnement à tous les travailleurs, on en déduit la *théorie de la disette.* De là on passe à l'application, et, afin de favoriser tous les travailleurs, on provoque artificiellement la cherté, la disette de toutes choses par la prohibition, la restriction, la suppression des machines et autres moyens analogues.

Il en est de même de l'abondance. On observe que, quand un produit abonde, il se vend à bas prix ; donc le producteur gagne moins. Si tous les producteurs sont dans ce cas, ils sont tous misérables ; donc c'est l'abondance qui ruine la société. Et comme toute conviction cherche à se traduire en fait, on voit, dans beaucoup de pays, les lois des hommes lutter contre l'abondance des choses.

Ce sophisme, revêtu d'une forme générale, ferait peut-être

peu d'impression ; mais, appliqué à un ordre particulier de faits, à telle ou telle industrie, à une classe donnée de travailleurs, il est extrêmement spécieux, et cela s'explique. C'est un syllogisme qui n'est pas *faux*, mais *incomplet*. Or, ce qu'il y a de *vrai* dans un syllogisme est toujours et nécessairement présent à l'esprit. Mais l'*incomplet* est une qualité négative, une donnée absente dont il est fort possible et même fort aisé de ne pas tenir compte.

L'homme produit pour consommer. Il est à la fois producteur et consommateur. Le raisonnement que je viens d'établir ne le considère que sous le premier de ces points de vue. Sous le second, il aurait conduit à une conclusion opposée. Ne pourrait-on pas dire, en effet :

Le consommateur est d'autant plus riche qu'il *achète* toutes choses à meilleur marché ; il achète les choses à meilleur marché en proportion de ce qu'elles abondent ; donc l'abondance l'enrichit ; et ce raisonnement, étendu à tous les consommateurs, conduirait à *la théorie de l'abondance !*

C'est la notion imparfaitement comprise de l'*échange* qui produit ces illusions. Si nous consultons notre intérêt personnel, nous reconnaissons distinctement qu'il est double. Comme *vendeurs*, nous avons intérêt à la cherté et par conséquent à la rareté ; comme acheteurs, au bon marché, ou, ce qui revient au même, à l'abondance des choses. Nous ne pouvons donc point baser un raisonnement sur l'un ou l'autre de ces intérêts, avant d'avoir reconnu lequel des deux coïncide et s'identifie avec l'intérêt général et permanent de l'espèce humaine.

Si l'homme était un animal solitaire, s'il travaillait exclusivement pour lui, s'il consommait directement le fruit de son labeur, en un mot, *s'il n'échangeait pas*, jamais la théorie de la disette n'eût pu s'introduire dans le monde. Il serait trop évident que l'abondance lui serait avantageuse, de quelque part qu'elle lui vînt ; soit qu'elle fût le résultat de son industrie, d'ingénieux outils, de puissantes machines qu'il aurait inventées ; soit qu'il la dût à la fertilité du sol, à la libéralité de la nature, ou même à une mystérieuse *invasion* de produits que le flot aurait apportés du dehors et abandonnés sur le rivage.

Jamais l'homme solitaire n'imaginerait, pour donner de l'encouragement, pour assurer un aliment à son propre travail, de briser les instruments qui l'épargnent, de neutraliser la fertilité du sol, de rendre à la mer les biens qu'elle lui aurait apportés. Il comprendrait aisément que le travail n'est pas un but, mais un moyen; qu'il serait absurde de repousser le but, de peur de nuire au moyen. Il comprendrait que, s'il consacre deux heures de la journée à pourvoir à ses besoins, toute circonstance (machine, fertilité, don gratuit, n'importe) qui lui épargne une heure de ce travail, le résultat restant le même, met cette heure à sa disposition, et qu'il peut la consacrer à augmenter son bien-être; il comprendrait, en un mot, qu'*épargne de travail* ce n'est autre chose que *progrès*.

Mais l'*échange* trouble notre vue sur une vérité si simple Dans l'état social, et avec la séparation des occupations qu'il amène, la production et la consommation d'un objet ne se confondent pas dans le même individu. Chacun est porté à voir dans son travail non plus un moyen, mais un but. L'échange crée, relativement à chaque objet, deux intérêts, celui du producteur et celui du consommateur, et ces deux intérêts sont toujours immédiatement opposés.

Il est essentiel de les analyser et d'en étudier la nature.

Prenons un producteur quel qu'il soit; quel est son intérêt immédiat? Il consiste en ces deux choses : 1° que le plus petit nombre possible de personnes se livrent au même travail que lui; 2° que le plus grand nombre possible de personnes recherchent le produit de ce genre de travail; ce que l'économie politique exprime plus succinctement en ces termes : que l'offre soit très-restreinte et la demande très-étendue; en d'autres termes encore : concurrence limitée, débouchés illimités.

Quel est l'intérêt immédiat du consommateur? Que l'offre du produit dont il s'agit soit étendue et la demande restreinte.

Puisque ces deux intérêts se contredisent, l'un d'eux doit nécessairement coïncider avec l'intérêt social ou général, et l'autre lui est antipathique.

Mais quel est celui que la législation doit favoriser, comme

étant l'expression du bien public, si tant est qu'elle en doive favoriser aucun?

Pour le savoir, il suffit de rechercher ce qui arriverait si les désirs secrets des hommes étaient accomplis.

En tant que producteurs, il faut bien en convenir, chacun de nous fait des vœux antisociaux. Sommes-nous vignerons, nous ne serions pas fâchés qu'il gelât sur toutes les vignes du monde, excepté sur la nôtre : *c'est la théorie de la disette.* Sommes-nous propriétaires de forges, nous désirons qu'il n'y ait sur le marché d'autre fer que celui que nous y apportons, quel que soit le besoin que le public en ait, et précisément pour que ce besoin, vivement senti et imparfaitement satisfait, détermine à nous en donner un haut prix; *c'est encore la théorie de la disette.* Sommes-nous laboureurs, nous disons avec M. Bugeaud : Que le pain soit cher, c'est-à-dire rare, et les agriculteurs feront bien leurs affaires; *c'est toujours la théorie de la disette.*

Sommes-nous médecins, nous ne pouvons nous empêcher de voir que certaines améliorations physiques, comme l'assainissement du pays, le développement de certaines vertus morales, telles que la modération et la tempérance, le progrès des lumières poussé au point que chacun sût soigner sa propre santé, la découverte de certains remèdes simples et d'une application facile, seraient autant de coups funestes portés à notre profession. En tant que médecins, nos vœux secrets sont antisociaux. Je ne veux pas dire que les médecins forment de tels vœux. J'aime à croire qu'ils accueilleraient avec joie une panacée universelle; mais, dans ce sentiment, ce n'est pas le médecin, c'est l'homme, c'est le chrétien qui se manifeste; il se place, par une louable abnégation de lui-même, au point de vue du consommateur. En tant qu'exerçant une profession, en tant que puisant dans cette profession son bien-être, sa considération et jusqu'aux moyens d'existence de sa famille, il ne se peut pas que ses désirs, ou, si l'on veut, ses intérêts, ne soient antisociaux.

Fabriquons-nous des étoffes de coton, nous désirons les vendre au prix le plus avantageux *pour nous.* Nous consentirions volontiers à ce que toutes les manufactures rivales fussent

interdites, et si nous n'osons exprimer publiquement ce vœu ou en poursuivre la réalisation complète avec quelques chances de succès, nous y parvenons pourtant, dans une certaine mesure, par des moyens détournés : par exemple, en excluant les tissus étrangers, afin de diminuer la *quantité offerte*, et de produire ainsi, par l'emploi de la force et à notre profit, la *rareté* des vêtements.

Nous passerions ainsi toutes les industries en revue, et nous trouverions toujours que les producteurs, en tant que tels, ont des vues antisociales. « Le marchand, dit Montaigne, ne fait bien ses affaires qu'à la débauche de la jeunesse; le laboureur à la cherté des blés; l'architecte à la ruine des maisons; les officiers de la justice aux procez et aux querelles des hommes. L'honneur même et practique des ministres de la religion se tire de nostre mort et de nos vices. Nul médecin ne prend plaisir à la santé de ses amis mêmes, ni soldats à la paix de la ville; ainsi du reste. »

Il suit de là que, si les vœux secrets de chaque producteur étaient réalisés, le monde rétrograderait rapidement vers la barbarie. La voile proscrirait la vapeur; la rame proscrirait la voile, et devrait bientôt céder les transports au chariot, celui-ci au mulet, et le mulet au porteballe. La laine exclurait le coton, le coton exclurait la laine, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la disette de toutes choses eût fait disparaître l'homme même de dessus la surface du globe.

Supposez pour un moment que la puissance législative et la force publique fussent mises à la disposition du comité Mimerel, et que chacun des membres qui composent cette association eût la faculté de lui faire admettre et sanctionner une petite loi; est-il bien malaisé de deviner à quel code industriel serait soumis le public?

Si nous venons maintenant à considérer l'intérêt immédiat du consommateur, nous trouverons qu'il est en parfaite harmonie avec l'intérêt général, avec ce que réclame le bien-être de l'humanité. Quand l'acheteur se présente sur le marché, il désire le trouver abondamment pourvu. Que les saisons soient propices à toutes les récoltes; que des inventions de plus en

plus merveilleuses mettent à sa portée un plus grand nombre de produits et de satisfactions: que le temps et le travail soient épargnés; que les distances s'effacent; que l'esprit de paix et de justice permette de diminuer le poids des taxes; que les barrières de toutes natures tombent, en tout cela l'intérêt immédiat du consommateur suit parallèlement la même ligne que l'intérêt public bien entendu. Il peut pousser ses vœux secrets jusqu'à la chimère, jusqu'à l'absurde, sans que ses vœux cessent d'être humanitaires. Il peut désirer que le vivre et le couvert, le toit et le foyer, l'instruction et la moralité, la sécurité et la paix, la force et la santé, s'obtiennent sans efforts, sans travail et sans mesure, comme la poussière des chemins, l'eau du torrent, l'air qui nous environne, la lumière qui nous baigne, sans que la réalisation de tels désirs fût en contradiction avec le bien de la société.

On dira peut-être que, si ces vœux étaient exaucés, l'œuvre du producteur se restreindrait de plus en plus, et finirait par s'arrêter faute d'aliment. Mais pourquoi? Parce que, dans cette supposition extrême, tous les besoins et tous les désirs imaginables seraient complétement satisfaits. L'homme, comme la toute-puissance, créerait toutes choses par un seul acte de sa volonté. Veut-on bien me dire, dans cette hypothèse, en quoi la production laborieuse serait regrettable?

Je supposais tout à l'heure une assemblée législative composée de travailleurs, dont chaque membre formulerait en loi son *vœu secret* en tant que producteur, et je disais que le code émané de cette assemblée serait le monopole systématisé, la théorie de la disette mise en pratique.

De même, une chambre où chacun consulterait exclusivement son intérêt immédiat de consommateur aboutirait à systématiser la liberté, la suppression de toutes les mesures restrictives, le renversement de toutes les barrières artificielles, en un mot, à réaliser la théorie de l'abondance.

Il suit de là :

Que consulter exclusivement l'intérêt immédiat de la production, c'est consulter un intérêt antisocial;

Que prendre exclusivement pour base l'intérêt immédiat de

la consommation, ce serait prendre pour base l'intérêt général.

Qu'il me soit permis d'insister encore sur ce point de vue, au risque de me répéter.

Un antagonisme radical existe entre le vendeur et l'acheteur.

Celui-là désire que l'objet du marché soit *rare*, peu offert, à un prix élevé.

Celui-ci le souhaite *abondant*, très-offert, à bas prix.

Les lois, qui devraient être au moins neutres, prennent parti pour le vendeur contre l'acheteur, pour le producteur contre le consommateur, pour la cherté contre le bon marché (1), pour la disette contre l'abondance.

Elles agissent, sinon intentionnellement, du moins logiquement sur cette donnée : *Une nation est riche quand elle manque de tout.*

Car elles disent : C'est le producteur qu'il faut favoriser en lui assurant un bon placement de son produit. Pour cela, il faut en élever le prix; pour en élever le prix, il faut en restreindre l'offre; et restreindre l'offre, c'est créer la disette.

Et voyez : je suppose que dans le moment actuel, où ces lois ont toute leur force, on fasse un inventaire complet, non en valeur, mais en poids, mesures, volumes, quantités, de tous les objets existants en France, propres à satisfaire les besoins et les goûts de ses habitants, blés, viandes, draps, toiles, combustibles, denrées coloniales, etc.

Je suppose encore que l'on renverse le lendemain toutes les barrières qui s'opposent à l'introduction en France des produits étrangers.

Enfin, pour apprécier le résultat de cette réforme, je suppose que l'on procède trois mois après à un nouvel inventaire.

N'est-il pas vrai qu'il se trouvera en France plus de blés, de bestiaux, de draps, de toiles, de fer, de houilles, de sucres, etc., lors du second qu'à l'époque du premier inventaire?

(1) Nous n'avons pas en français un substantif pour exprimer l'idée opposée à celle de *cherté* (cheapness). Il est assez remarquable que l'instinct populaire exprime cette idée par cette périphrase : marché avantageux, *bon marché*. Les prohibitionistes devraient bien réformer cette locution. Elle implique tout un système économique opposé au leur.

Cela est si vrai que nos tarifs protecteurs n'ont pas d'autre but que d'empêcher toutes ces choses de parvenir jusqu'à nous, d'en restreindre l'offre, d'en prévenir la dépréciation, l'abondance.

Maintenant, je le demande, le peuple est-il mieux nourri, sous l'empire de nos lois, parce qu'il y a *moins* de pain, de viande et de sucre dans le pays? Est-il mieux vêtu, parce qu'il y a *moins* de fil, de toiles et de draps? Est-il mieux chauffé, parce qu'il y a *moins* de houille? Est-il mieux aidé dans ses travaux, parce qu'il y a *moins* de fer, de cuivre, d'outils, de machines?

Mais, dit-on, si l'étranger nous *inonde* de ses produits, il emportera notre numéraire.

Et qu'importe? L'homme ne se nourrit pas de numéraire, il ne se vêt pas d'or, il ne se chauffe pas avec de l'argent. Qu'importe qu'il y ait plus ou moins de numéraire dans le pays, s'il y a plus de pain aux buffets, plus de viande aux crochets, plus de linge dans les armoires, et plus de bois dans les bûchers?

Je poserai toujours aux lois restrictives ce dilemme :

Ou vous convenez que vous produisez la disette, ou vous n'en convenez pas.

Si vous en convenez, vous avouez par cela même que vous faites au peuple tout le mal que vous pouvez lui faire. Si vous n'en convenez pas, alors vous niez avoir restreint l'offre, élevé les prix, et, par conséquent, vous niez avoir favorisé le producteur.

Vous êtes funestes ou inefficaces. Vous ne pouvez être utiles.

II. OBSTACLE, CAUSE.

L'obstacle pris pour la cause, — la disette prise pour l'abondance, — c'est le même sophisme sous un autre aspect. Il est bon de l'étudier sous toutes ses faces.

L'homme est primitivement dépourvu de tout.

Entre son dénûment et la satisfaction de ses besoins, il existe

une multitude d'*obstacles* que le travail a pour but de surmonter. Il est curieux de rechercher comment et pourquoi ces obstacles mêmes à son bien-être sont devenus, à ses yeux, la cause de son bien-être.

J'ai besoin de me transporter à cent lieues. Mais entre les points de départ et d'arrivée s'interposent des montagnes, des rivières, des marais, des forêts impénétrables, des malfaiteurs, en un mot, des *obstacles;* et, pour vaincre ces obstacles, il faudra que j'emploie beaucoup d'efforts, ou, ce qui revient au même, que d'autres emploient beaucoup d'efforts, et m'en fassent payer le prix. Il est clair qu'à cet égard j'eusse été dans une condition meilleure, si ces obstacles n'eussent pas existé.

Pour traverser la vie et parcourir cette longue série de jours qui sépare le berceau de la tombe, l'homme a besoin de s'assimiler une quantité prodigieuse d'aliments, de se garantir contre l'intempérie des saisons, de se préserver ou de se guérir d'une foule de maux. La faim, la soif, la maladie, le chaud, le froid, sont autant d'obstacles semés sur sa route. Dans l'état d'isolement, il devrait les combattre tous par la chasse, la pêche, la culture, le filage, le tissage, l'architecture, et il est clair qu'il vaudrait mieux pour lui que ces obstacles n'existassent qu'à un moindre degré ou même n'existassent pas du tout. En société, il ne s'attaque pas personnellement à chacun de ces obstacles, mais d'autres le font pour lui; et, en retour, il éloigne un des obstacles dont ses semblables sont entourés.

Il est clair encore qu'en considérant les choses en masse, il vaudrait mieux, pour l'ensemble des hommes ou pour la société, que les obstacles fussent aussi faibles et aussi peu nombreux que possible.

Mais si l'on scrute les phénomènes sociaux dans leurs détails, et les sentiments des hommes selon que l'échange les a modifiés, on aperçoit bientôt comment ils sont arrivés à confondre les besoins avec la richesse et l'obstacle avec la cause.

La séparation des occupations, résultat de la faculté d'échanger, fait que chaque homme, au lieu de lutter pour son propre compte avec tous les obstacles qui l'environnent, n'en combat

Digitized by Google

qu'*un;* le combat non pour lui, mais au profit de ses semblables, qui, à leur tour, lui rendent le même service.

Or, il résulte de là que cet homme voit la cause immédiate de sa richesse dans cet obstacle qu'il fait profession de combattre pour le compte d'autrui. Plus cet obstacle est grand, sérieux, vivement senti, et plus, pour l'avoir vaincu, ses semblables sont disposés à le rémunérer, c'est-à-dire à lever en sa faveur les obstacles qui le gênent.

Un médecin, par exemple, ne s'occupe pas de faire cuire son pain, de fabriquer ses instruments, de tisser ou de confectionner ses habits. D'autres le font pour lui, et, en retour, il combat les maladies qui affligent ses clients. Plus ces maladies sont nombreuses, intenses, réitérées, plus on consent, plus on est forcé même à travailler pour son utilité personnelle. A son point de vue, la maladie, c'est-à-dire un obstacle général au bien-être des hommes, est une cause de bien-être individuel. Tous les producteurs font, en ce qui les concerne, le même raisonnement. L'armateur tire ses profits de l'obstacle qu'on nomme *distance;* l'agriculteur, de celui qu'on nomme *faim;* le fabricant d'étoffes, de celui qu'on appelle *froid:* l'instituteur vit sur l'*ignorance,* le lapidaire sur la *vanité,* l'avoué sur la *cupidité,* le notaire sur la *mauvaise foi* possible, comme le médecin sur les *maladies* des hommes. Il est donc très-vrai que chaque profession a un intérêt immédiat à la continuation, à l'extension même de l'obstacle spécial qui fait l'objet de ses efforts.

Ce que voyant, les théoriciens arrivent, qui fondent un système sur ces sentiments individuels, et disent : Le besoin, c'est la richesse ; le travail, c'est la richesse : l'obstacle au bien-être, c'est le bien-être. Multiplier les obstacles, c'est donner de l'aliment à l'industrie.

Puis surviennent les hommes d'État. Ils disposent de la force publique, et quoi de plus naturel que de la faire servir à développer, à propager les obstacles, puisque aussi bien c'est développer et propager la richesse? Ils disent, par exemple : Si nous empêchons le fer de venir des lieux où il abonde, nous créerons chez nous un obstacle pour s'en procurer. Cet obstacle, vivement senti, déterminera à payer pour en être affranchi.

Digitized by Google

Un certain nombre de nos concitoyens s'attachera à le combattre, et cet obstacle fera leur fortune. Plus même il sera grand, plus le minerai sera rare, inaccessible, difficile à transporter, éloigné des foyers de consommation, plus cette industrie, dans toutes ses ramifications, occupera de bras. Excluons donc le fer étranger; créons l'obstacle, afin de créer le travail qui le combat.

Le même raisonnement conduira à proscrire les machines.

Voilà, dira-t-on, des hommes qui ont besoin de loger leur vin. C'est un obstacle; et voici d'autres hommes qui s'occupent de le lever en fabricant des tonneaux. Il est donc heureux que l'obstacle existe, puisqu'il alimente une portion du travail national et enrichit un certain nombre de nos concitoyens. Mais voici venir une machine ingénieuse qui abat le chêne, l'équarrit, le partage en une multitude de douves, les assemble et les transforme en vaisseaux vinaires. L'obstacle est bien amoindri, et avec lui la fortune des tonneliers. Maintenons l'un et l'autre par une loi. Proscrivons la machine.

Pour pénétrer au fond de ce sophisme, il suffit de se dire que le travail humain n'est pas un *but*, mais un *moyen. Il ne reste jamais sans emploi.* Si un obstacle lui manque, il s'attaque à un autre, et l'humanité est délivrée de deux obstacles par la même somme de travail qui n'en détruisait qu'un seul. — Si le travail des tonneliers devenait jamais inutile, il prendrait une autre direction. — Mais avec quoi, demande-t-on, serait-il rémunéré? Précisément avec ce qui le rémunère aujourd'hui; car, quand une masse de travail devient disponible par la suppression d'un obstacle, une masse correspondante de rémunération devient disponible aussi. — Pour dire que le travail humain finira par manquer d'emploi, il faudrait prouver que l'humanité cessera de rencontrer des obstacles. — Alors le travail ne serait pas seulement impossible, il serait superflu. Nous n'aurions plus rien à faire, parce que nous serions tout-puissants, et qu'il nous suffirait de prononcer un *fiat* pour que tous nos besoins et tous nos désirs fussent satisfaits.

Digitized by Google

III. EFFORT, RÉSULTAT.

Nous venons de voir qu'entre nos besoins et leur satisfaction s'interposent des obstacles. Nous parvenons à les vaincre ou à les affaiblir par l'emploi de nos facultés. On peut dire d'une manière très-générale que l'industrie est un effort suivi d'un résultat.

Mais sur quoi se mesure notre bien-être, notre richesse? Est-ce sur le résultat de l'effort? est-ce sur l'effort lui-même? — Il existe toujours un rapport entre l'effort employé et le résultat obtenu. — Le progrès consiste-t-il dans l'accroissement relatif du second ou du premier terme de ce rapport?

Les deux thèses ont été soutenues; elles se partagent, en économie politique, le domaine de l'opinion.

Selon le premier système, la richesse est le résultat du travail. Elle s'accroît à mesure que s'accroît *le rapport du résultat à l'effort.* La perfection absolue, dont le type est en Dieu, consiste dans l'éloignement infini des deux termes, en ce sens, effort nul, résultat infini.

Le second professe que c'est l'effort lui-même qui constitue et mesure la richesse. Progresser, c'est accroître *le rapport de l'effet au résultat.* Son idéal peut être représenté par l'effort à la fois éternel et stérile de Sisyphe (1).

Naturellement, le premier accueille tout ce qui tend à diminuer la peine et à augmenter le produit : les puissantes machines qui ajoutent aux forces de l'homme, l'échange qui permet de tirer un meilleur parti des agents naturels distribués à diverses mesures sur la surface du globe, l'intelligence qui trouve, l'expérience qui constate, la concurrence qui stimule, etc.

Logiquement aussi le second appelle de ses vœux tout ce qui a pour effet d'augmenter la peine et de diminuer le produit : priviléges, monopoles, restrictions, prohibitions, suppressions de machines, stérilité, etc.

(1) Par ce motif, nous prions le lecteur de nous excuser si, pour abréger, nous désignons dans la suite ce système sous le nom de *sisyphisme.*

Il est bon de remarquer que la *pratique universelle* des hommes est toujours dirigée par le principe de la première doctrine. On n'a jamais vu, on ne verra jamais un travailleur, qu'il soit agriculteur, manufacturier, négociant, artisan, militaire, écrivain ou savant, qui ne consacre toutes les forces de son intelligence à faire mieux, à faire plus vite, à faire plus économiquement, en un mot, *à faire plus avec moins.*

La doctrine opposée est à l'usage des théoriciens, des députés, des journalistes, des hommes d'État, des ministres, des hommes enfin dont le rôle en ce monde est de faire des expériences sur le corps social.

Encore faut-il observer qu'en ce qui les concerne personnellement, ils agissent, comme tout le monde, sur le principe : obtenir du travail la plus grande somme possible d'effets utiles.

On croira peut-être que j'exagère, et qu'il n'y a pas de vrais *sisyphistes.*

Si l'on veut dire que, dans la pratique, on ne pousse pas le principe jusqu'à ses plus extrêmes conséquences, j'en conviendrai volontiers. Il en est même toujours ainsi quand on part d'un principe faux. Il mène bientôt à des résultats si absurdes et si malfaisants qu'on est bien forcé de s'arrêter. Voilà pourquoi l'industrie pratique n'admet jamais le *sisyphisme :* le châtiment suivrait de trop près l'erreur pour ne pas la dévoiler. Mais, en matière d'industrie spéculative, telle qu'en font les théoriciens et les hommes d'État, on peut suivre longtemps un faux principe avant d'être averti de sa fausseté par les conséquences compliquées auxquelles d'ailleurs on est étranger; et quand enfin elles se révèlent, on agit selon le principe opposé, on se contredit, et l'on cherche sa justification dans cet axiome moderne d'une incomparable absurdité : En économie politique, il n'y a pas de principe absolu.

Voyons donc si les deux principes opposés que je viens d'établir ne règnent pas tour à tour, l'un dans l'industrie pratique, l'autre dans la législation industrielle.

J'ai déjà rappelé un mot de M. Bugeaud; mais dans M. Bugeaud il y a deux hommes, l'agriculteur et le législateur.

Comme agriculteur, M. Bugeaud tend de tous ses efforts

cette double fin : épargner du travail, obtenir du pain à bon marché. Lorsqu'il préfère une bonne charrue à une mauvaise; lorsqu'il perfectionne les engrais; lorsque, pour ameublir son sol, il substitue, autant qu'il le peut, l'action de l'atmosphère à celle de la herse ou de la houe, lorsqu'il appelle à son aide tous les procédés dont la science et l'expérience lui ont révélé l'énergie et la perfection, il n'a et ne peut avoir qu'un but : *diminuer le rapport de l'effort au résultat.* Nous n'avons même point d'autre moyen de reconnaître l'habileté du cultivateur et la perfection du procédé, que de mesurer ce qu'ils ont retranché à l'un et ajouté à l'autre, et comme tous les fermiers du monde agissent sur ce principe, on peut dire que l'humanité entière aspire, sans doute pour son avantage, à obtenir soit le pain, soit tout autre produit, à meilleur marché, à restreindre la peine nécessaire pour en avoir à sa disposition une quantité donnée.

Cette incontestable tendance de l'humanité une fois constatée devrait suffire, ce semble, pour révéler au législateur le vrai principe, et lui indiquer dans quel sens il doit seconder l'industrie (si tant est qu'il entre dans sa mission de la seconder), car il serait absurde de dire que les lois des hommes doivent opérer en sens inverse des lois de la Providence.

Cependant on a entendu M. Bugeaud, député, s'écrier : « Je ne comprends rien à la théorie du bon marché; j'aimerais mieux voir le pain plus cher et le travail plus abondant. » Et en conséquence le député de la Dordogne vote des mesures législatives qui ont pour effet d'entraver les échanges, précisément parce qu'ils nous procurent indirectement ce que la production directe ne peut nous fournir que d'une manière plus dispendieuse.

Or, il est bien évident que le principe de M. Bugeaud, député, est diamétralement opposé à celui de M. Bugeaud, agriculteur. Conséquent avec lui-même, il voterait contre toute restriction à la chambre, ou bien il transporterait sur sa ferme le principe qu'il proclame à la tribune. On le verrait alors semer son blé sur le champ le plus stérile, car il réussirait ainsi à *travailler beaucoup* pour *obtenir peu.* On le verrait proscrire la

Digitized by Google

charrue, puisque la culture à ongles satisferait son double vœu : le pain plus cher et le travail plus abondant.

La restriction a pour but avoué et pour effet reconnu d'augmenter le travail.

Elle a encore pour but avoué et pour effet reconnu de provoquer la cherté, qui n'est autre chose que la rareté des produits. Donc, poussée à ses dernières limites, elle est le *sisyphisme* pur, tel que nous l'avons défini : *travail infini, produit nul.*

M. le baron Charles Dupin, le flambeau de la pairie, dit-on, dans les sciences économiques, accuse les chemins de fer *de nuire à la navigation,* et il est certain qu'il est dans la nature d'un moyen plus parfait de restreindre l'emploi d'un moyen comparativement plus grossier. Mais les railways ne peuvent nuire aux bateaux qu'en attirant à eux les transports ; ils ne peuvent les attirer qu'en les exécutant à meilleur marché, et ils ne peuvent les exécuter à meilleur marché qu'*en diminuant le rapport de l'effort employé au résultat obtenu,* puisque c'est cela même qui constitue le bon marché. Lors donc que M. le baron Dupin déplore cette suppression de travail pour un résultat donné, il est dans la doctrine du *sisyphisme.* Logiquement, comme il préfère le bateau au rail, il devrait préférer le char au bateau, le bât au char et la hotte à tous les moyens de transport connus, car c'est celui qui exige le plus de travail pour le moindre résultat.

« Le travail constitue la richesse d'un peuple, » disait M. de Saint-Cricq, ce ministre du commerce qui a tant imposé d'entraves au commerce. Il ne faut pas croire que c'était là une proposition elliptique signifiant : « Les résultats du travail constituent la richesse d'un peuple. » Non, cet économiste entendait bien dire que c'est l'*intensité* du travail qui mesure la richesse, et la preuve, c'est que, de conséquence en conséquence, de restriction en restriction, il conduisait la France, et il croyait bien faire, à consacrer un travail double pour se pourvoir d'une quantité égale de fer, par exemple. En Angleterre, le fer était alors à 8 fr.; en France, il revenait à 16 fr. En supposant la journée du travail à 1 fr., il est clair que la France pouvait, par voie de l'échange, se procurer un quintal

de fer avec huit journées prises sur l'ensemble du travail national. Grâce aux mesures restrictives de M. de Saint-Cricq, il fallait à la France seize journées de travail pour obtenir un quintal de fer par la production directe. — Peine double pour une satisfaction identique, donc richesse double; donc encore, la richesse se mesure non par le résultat, mais par l'intensité du travail. N'est-ce pas là le *sisyphisme* dans toute sa pureté?

Et afin qu'il n'y ait pas d'équivoque possible, M. le ministre a soin de compléter plus loin sa pensée, et de même qu'il vient d'appeler *richesse* l'intensité du travail, on va l'entendre appeler *pauvreté* l'abondance des résultats du travail ou des choses propres à satisfaire nos besoins. « Partout, dit-il, des machines ont pris la place des bras de l'homme; partout la production surabonde; partout l'équilibre entre la faculté de produire et les moyens de consommer est rompu. » On le voit, selon M. de Saint-Cricq, si la France était dans une situation critique, c'est qu'elle produisait trop, c'est que son travail était trop intelligent, trop fructueux. Nous étions trop bien nourris, trop bien vêtus, trop bien pourvus de toutes choses; la production trop rapide dépassait tous nos désirs. Il fallait bien mettre un terme à ce fléau, et pour cela nous forcer par des restrictions à travailler plus pour produire moins.

J'ai rappelé aussi l'opinion d'un autre ministre du commerce, M. d'Argout. Elle mérite que nous nous y arrêtions un instant. Voulant porter un coup terrible à la betterave, il disait : « Sans doute la culture de la betterave est utile, mais *cette utilité est limitée*. Elle ne comporte pas les gigantesques développements que l'on se plaît à lui prédire. Pour en acquérir la conviction, il suffit de remarquer que cette culture sera nécessairement restreinte dans les bornes de la consommation. Doublez, triplez si vous voulez la consommation actuelle de la France, *vous trouverez toujours qu'une très-minime portion du sol suffira aux besoins de cette consommation.* (Voilà, certes, un singulier grief!) En voulez-vous la preuve? Combien y avait-il d'hectares plantés en betterave en 1828? 3,130, ce qui équivaut à 1/10540e du sol cultivable. Combien y en a-t-il, aujourd'hui que le sucre indigène a envahi le tiers de la consommation? 16,700 hec-

tares, soit 1/1978e du sol cultivable, ou 45 centiares par commune. Supposons que le sucre indigène ait déjà envahi toute la consommation, nous n'aurions que 48,000 hectares de cultivés en betterave, ou 1/689e du sol cultivable (1). »

Il y a deux choses dans cette citation : les faits et la doctrine. Les faits tendent à établir qu'il faut peu de terrain, de capitaux et de main-d'œuvre pour produire beaucoup de sucre, et que chaque commune de France en serait abondamment pourvue en livrant à la culture de la betterave un hectare de son territoire. — La doctrine consiste à regarder cette circonstance comme funeste, et à voir dans la puissance même et la fécondité de la nouvelle industrie *la limite de son utilité.*

Je n'ai point à me constituer ici le défenseur de la betterave ou le juge des faits étranges avancés par M. d'Argout (2). Mais il vaut la peine de scruter la doctrine d'un homme d'État à qui la France a confié pendant longtemps le sort de son agriculture et de son commerce.

J'ai dit en commençant qu'il existe un rapport variable entre l'effort industriel et son résultat; que l'imperfection absolue consiste en un effort infini sans résultat aucun : la perfection absolue, en un résultat illimité sans aucun effort; et la perfectibilité, dans la diminution progressive de l'effort comparé au résultat.

Mais M. d'Argout nous apprend que la mort est là où nous croyons apercevoir la vie, et que l'importance d'une industrie est en raison directe de son impuissance. Qu'attendre, par exemple, de la betterave? Ne voyez vous pas que 48,000 hectares de terrain, un capital et une main-d'œuvre proportionnés suffiront à approvisionner de sucre toute la France? Donc, c'est

(1) Il est juste de dire que M. d'Argout mettait cet étrange langage dans la bouche des adversaires de la betterave. Mais il se l'appropriait formellement et le sanctionnait d'ailleurs par la loi même à laquelle il servait de justification.

(2) A supposer que 48,000 à 50,000 hectares suffisent à alimenter la consommation actuelle, il en faudrait 150,000 pour une consommation triple que M. d'Argout admet comme possible. — De plus, si la betterave entrait dans un assolement de six ans, elle occuperait successivement 900,000 hectares, ou 1/38e du sol cultivable.

Digitized by Google

là une industrie *d'une utilité limitée;* limitée, bien entendu, quant au travail qu'elle exige, seule manière dont, selon l'ancien ministre, une industrie puisse être utile. Cette utilité serait bien plus limitée encore si, grâce à la fécondité du sol ou à la richesse de la betterave, nous recueillions sur 24,000 hectares ce que nous ne pouvons obtenir que sur 48,000. Oh! s'il fallait vingt fois, cent fois plus de terre, de capitaux et de bras *pour arriver au même résultat*, à la bonne heure! On pourrait fonder sur la nouvelle industrie quelques espérances, et elle serait digne de toute la protection de l'État, car elle offrirait un vaste champ au travail national. Mais produire beaucoup avec peu! cela est d'un mauvais exemple, et il est bon que la loi y mette ordre.

Mais ce qui est vérité à l'égard du sucre ne saurait être erreur relativement au pain. Si donc l'*utilité* d'une industrie doit s'apprécier, non par les satisfactions qu'elle est en mesure de procurer avec une quantité de travail déterminée, mais, au contraire, par le développement de travail qu'elle exige pour subvenir à une somme donnée de satisfactions, ce que nous devons désirer évidemment, c'est que chaque hectare de terre produise peu de blé, et chaque grain de blé peu de substance alimentaire; en d'autres termes, que notre territoire soit infertile; car alors la masse de terres, de capitaux, de main-d'œuvre qu'il faudra mettre en mouvement pour nourrir la population, sera comparativement bien plus considérable; on peut même dire que le débouché ouvert au travail humain sera en raison directe de cette infertilité. Les vœux de MM. Bugeaud, Saint-Cricq, Dupin, d'Argout, seront satisfaits; le pain sera cher, le travail abondant, et la France sera riche, riche comme ces messieurs l'entendent.

Ce que nous devons désirer encore, c'est que l'intelligence humaine s'affaiblisse et s'éteigne; car, tant qu'elle vit, elle cherche incessamment à augmenter *le rapport de la fin au moyen et du produit à la peine.* C'est même en cela, et exclusivement en cela qu'elle consiste.

Ainsi le *sisyphisme* est la doctrine de tous les hommes qui ont été chargés de nos destinées industrielles. Il ne serait pas

juste de leur en faire un reproche. Ce principe ne dirige les ministères que parce qu'il règne dans les chambres; il ne règne dans les chambres que parce qu'il y est envoyé par le corps électoral, et le corps électoral n'en est imbu que parce que l'opinion publique en est saturée.

Je crois devoir répéter ici que je n'accuse pas des hommes tels que MM. Bugeaud, Dupin, Saint-Cricq, d'Argout, d'être absolument, et en toutes circonstances, *sisyphistes*. A coup sûr ils ne le sont pas dans leurs transactions privées; à coup sûr chacun d'entre eux se procure, *par voie d'échange*, ce qu'il lui en coûterait plus cher de se procurer *par voie de production directe*. Mais je dis qu'ils sont *sisyphistes* lorsqu'ils empêchent le pays d'en faire autant.

IV. ÉGALISER LES CONDITIONS DE PRODUCTION.

On dit... mais, pour n'être pas accusé de mettre des sophismes dans la bouche des protectionistes, je laisse parler l'un de leurs plus vigoureux athlètes.

« On a pensé que la protection devait être chez nous simplement la représentation de la différence qui existe entre le prix de revient d'une denrée que nous produisons et le prix de revient de la denrée similaire produite chez nos voisins... Un droit protecteur calculé sur ces bases ne fait qu'assurer la libre concurrence...; la libre concurrence n'existe que lorsqu'il y a égalité de conditions et de charges. Lorsqu'il s'agit d'une course de chevaux, on pèse le fardeau que doit supporter chacun des coureurs, et on égalise les conditions; sans cela, ce ne sont plus des concurrents. Quand il s'agit de commerce, si l'un des vendeurs peut livrer à meilleur marché, il cesse d'être concurrent et devient monopoleur... Supprimez cette protection représentative de la différence dans le prix de revient, dès lors l'étranger envahit votre marché, et le monopole lui est acquis (1). »

(1) M. le vicomte de Romanet.

« Chacun doit vouloir pour lui, comme pour les autres, que la production du pays soit protégée contre la concurrence étrangère, *toutes les fois que celle-ci pourrait fournir les produits à plus bas prix* (1).

Cet argument revient sans cesse dans les écrits de l'école protectioniste. Je me propose de l'examiner avec soin, c'est-à-dire que je réclame l'attention et même la patience du lecteur. Je m'occuperai d'abord des inégalités qui tiennent à la nature, ensuite de celles qui se rattachent à la diversité des taxes.

Ici, comme ailleurs, nous retrouvons les théoriciens de la protection placés au point de vue du protecteur, tandis que nous prenons en main la cause de ces malheureux consommateurs dont ils ne veulent absolument pas tenir compte. Ils comparent le champ de l'industrie au *turf*. Mais, au turf, la course est tout à la fois *moyen* et *but*. Le public ne prend aucun intérêt à la lutte en dehors de la lutte elle-même. Quand vous lancez vos chevaux dans l'unique *but* de savoir quel est le meilleur coureur, je conçois que vous égalisiez les fardeaux. Mais, si vous aviez pour *but* de faire parvenir au poteau une nouvelle importante et pressée, pourriez-vous, sans inconséquence, créer des obstacles à celui qui vous offrirait les meilleures conditions de vitesse? C'est pourtant là ce que vous faites en industrie. Vous oubliez son résultat cherché, qui est le *bien-être;* vous en faites abstraction, vous le sacrifiez même par une véritable pétition de principe.

Mais, puisque nous ne pouvons amener nos adversaires à notre point de vue, plaçons-nous au leur, et examinons la question sous le rapport de la production.

Je chercherai à établir :

1° Que niveler les conditions du travail, c'est attaquer l'échange dans son principe;

2° Qu'il n'est pas vrai que le travail d'un pays soit étouffé par la concurrence des contrées plus favorisées;

3° Que, cela fût-il exact, les droits producteurs n'égalisent pas les conditions de production;

(1) Mathieu de Dombasle.

4° Que la liberté nivelle ces conditions autant qu'elles peuvent l'être ;

5° Enfin, que ce sont les pays les moins favorisés qui gagnent le plus dans les échanges.

I. Niveler les conditions du travail, ce n'est pas seulement gêner quelques échanges, c'est attaquer l'échange dans son principe, car il est fondé précisément sur cette diversité, ou, si on l'aime mieux, sur ces inégalités de fertilité, d'aptitudes, de climats, de température, que vous voulez effacer. Si la Guienne envoie des vins à la Bretagne, et la Bretagne des blés à la Guienne, c'est que ces deux provinces sont placées dans des conditions différentes de production. Y a-t-il une autre loi pour les échanges internationaux? Encore une fois, se prévaloir contre eux des inégalités de conditions qui les provoquent et les expliquent, c'est les attaquer dans leur raison d'être. Si les protectionnistes avaient pour eux assez de logique et de puissance, ils réduiraient les hommes, comme des colimaçons, à l'isolement absolu. Il n'y a pas, du reste, un de leurs sophismes qui, soumis à l'épreuve de déductions rigoureuses, n'aboutisse à la destruction et au néant.

II. Il n'est pas vrai, *en fait*, que l'inégalité des conditions entre deux industries similaires entraîne nécessairement la chute de celle qui est la moins bien partagée. Au turf, si l'un des coursiers gagne le prix, l'autre le perd; mais, quand deux chevaux travaillent à produire des utilités, chacun en produit dans la mesure de ses forces, et de ce que le plus vigoureux rend plus de services, il ne s'ensuit pas que le plus faible n'en rend pas du tout. — On cultive du froment dans tous les départements de la France, quoiqu'il y ait entre eux d'énormes différences de fertilité; et si par hasard il en est un qui n'en cultive pas, c'est qu'il n'est pas bon, même pour lui, qu'il en cultive. De même, l'analogie nous dit que, sous le régime de la liberté, malgré de semblables différences, on produirait du froment dans tous les royaumes de l'Europe, et s'il en était un qui vînt à renoncer à cette culture, c'est que, *dans son intérêt*, il trouverait à faire un meilleur emploi de ses terres, de ses capitaux et de sa main-d'œuvre. Et pourquoi la fertilité d'un département ne paralyse-

t-elle pas l'agriculteur du département voisin moins favorisé ? Parce que les phénomènes économiques ont une souplesse, une élasticité, et, pour ainsi dire, des *ressources de nivellement* qui paraissent échapper entièrement à l'école protectioniste. Elle nous accuse d'être systématiques ; mais c'est elle qui est systématique au suprême degré, si l'esprit de système consiste à échafauder des raisonnements sur un fait et non sur l'ensemble des faits. — Dans l'exemple ci-dessus, c'est la différence dans la valeur des terres qui compense la différence de leur fertilité. — Votre champ produit trois fois plus que le mien. Oui : mais il vous a coûté dix fois davantage, et je puis encore lutter avec vous. — Voilà tout le mystère. — Et remarquez que la supériorité sous quelques rapports amène l'infériorité à d'autres égards. — C'est précisément parce que votre sol est plus fécond qu'il est plus cher, en sorte que ce n'est pas *accidentellement*, mais *nécessairement*, que l'équilibre s'établit ou tend à s'établir : et peut-on nier que la liberté ne soit le régime qui favorise le plus cette tendance ?

J'ai cité une branche d'agriculture; j'aurais pu aussi bien citer une branche d'industrie. Il y a des tailleurs à Quimper, et cela n'empêche pas qu'il y en ait à Paris, quoique ceux-ci payent bien autrement cher leur loyer, leur ameublement, leurs ouvriers et leur nourriture. Mais aussi ils ont une bien autre clientèle, et cela suffit, non seulement pour rétablir la balance, mais encore pour la faire pencher de leur côté.

Lors donc qu'on parle d'égaliser les conditions du travail, il faudrait au moins examiner si la liberté ne fait pas ce qu'on demande à l'arbitraire.

Ce nivellement naturel des phénomènes économiques est si important dans la question et en même temps si propre à nous faire admirer la sagesse providentielle qui préside au gouvernement égalitaire de la société, que je demande la permission de m'y arrêter un instant.

Messieurs les protectionistes, vous dites : Tel peuple a sur nous l'avantage du bon marché de la houille, du fer, des machines, des capitaux; nous ne pouvons lutter avec lui.

Cette proposition sera examinée sous d'autres aspects. Quant

à présent, je me renferme dans la question, qui est de savoir si, quand une supériorité et une infériorité sont en présence, elles ne portent pas en elles-mêmes, celle-ci la force ascendante, celle-là la force descendante, qui doivent les ramener à un juste équilibre.

Voilà deux pays, A et B. — A possède sur B toutes sortes d'avantages. Vous en concluez que le travail se concentre en A et que B est dans l'impuissance de rien faire. A, dites-vous, vend beaucoup plus qu'il n'achète ; B achète beaucoup plus qu'il ne vend. Je pourrais contester, mais je me place sur votre terrain.

Dans l'hypothèse, le travail est très-demandé en A, et bientôt il y renchérit.

Le fer, la houille, les terres, les aliments, les capitaux sont très-demandés en A, et bientôt ils y renchérissent.

Pendant ce temps-là, travail, fer, houille, terres, aliments, capitaux, tout est très-délaissé en B, et bientôt tout y baisse de prix.

Ce n'est pas tout. A vendant toujours, B achetant sans cesse, le numéraire passe de B en A. Il abonde en A, il est rare en B.

Mais abondance de numéraire, cela veut dire qu'il en faut beaucoup pour acheter toute autre chose. Donc, en A, à la *cherté réelle* qui provient d'une demande très-active, s'ajoute une *cherté nominale* due à la surproportion des métaux précieux.

Rareté de numéraire, cela signifie qu'il en faut peu pour chaque emplette. Donc en B, un *bon marché nominal* vient se combiner avec le *bon marché réel.*

Dans ces circonstances, l'industrie aura toutes sortes de motifs, des motifs, si je puis le dire, portés à la quatrième puissance, pour déserter A et venir s'établir en B.

Ou, pour rentrer dans la vérité, disons qu'elle n'aura pas attendu ce moment, que les brusques déplacements répugnent à sa nature, et que, dès l'origine, sous un régime libre, elle se sera progressivement partagée et distribuée entre A et B, selon les lois de l'offre et de la demande, c'est-à-dire selon les lois de la justice et de l'utilité.

Et quand je dis que, s'il était possible que l'industrie se con-

centrât sur un point, il surgirait dans son propre sein et par cela même une force irrésistible de décentralisation, je ne fais pas une vaine hypothèse.

Écoutons ce que disait un manufacturier à la chambre de commerce de Manchester (je supprime les chiffres dont il appuyait sa démonstration) :

« Autrefois nous exportions des étoffes; puis cette exporta-
« tion a fait place à celle des fils, qui sont la matière première
« des étoffes; ensuite à celle des machines, qui sont les instru-
« ments de production du fil; plus tard, à celle des capitaux,
« avec lesquels nous construisons nos machines; et enfin, à celle
« de nos ouvriers et de notre génie industriel, qui sont la
« source de nos capitaux. Tous ces éléments de travail ont été
« les uns après les autres s'exercer là où ils trouvaient à le
« faire avec plus d'avantages, là où l'existence est moins chère,
« la vie plus facile, et l'on peut voir aujourd'hui en Prusse, en
« Autriche, en Saxe, en Suisse, en Italie, d'immenses manufac-
« tures fondées avec des capitaux anglais, servies par des
« ouvriers anglais et dirigées par des ingénieurs anglais. »

Vous voyez bien que la nature ou plutôt la Providence, plus ingénieuse, plus sage, plus prévoyante que ne le suppose votre étroite et rigide théorie, n'a pas voulu cette concentration de travail, ce monopole de toutes les supériorités dont vous arguez comme d'un fait absolu et irremédiable. Elle a pourvu par des moyens aussi simples qu'infaillibles à ce qu'il y eût dispersion, diffusion, solidarité, progrès simultané; toutes choses que vos lois restrictives paralysent autant qu'il est en elles, car leur tendance, en isolant les peuples, est de rendre la diversité de leur condition beaucoup plus tranchée, de prévenir le nivellement, d'empêcher la fusion, de neutraliser les contre-poids et de parquer les peuples dans leur supériorité ou leur infériorité respective.

III. En troisième lieu, dire que, par un droit protecteur, on égalise les conditions de production, c'est donner une locution fausse pour véhicule à une erreur. Il n'est pas vrai qu'un droit d'entrée égalise les conditions de production. Celles-ci restent après le droit ce qu'elles étaient avant. Ce que le droit égalise

tout au plus, ce sont les *conditions de la vente*. On dira peut-être que je joue sur les mots, mais je renvoie l'accusation à mes adversaires. C'est à eux de prouver que *production* et *vente* sont synonymes, sans quoi je suis fondé à leur reprocher, sinon de jouer sur les termes, du moins de les confondre.

Qu'il me soit permis d'éclairer ma pensée par un exemple.

Je suppose qu'il vienne à l'idée de quelques spéculateurs parisiens de se livrer à la production des oranges. Ils savent que les oranges de Portugal peuvent se vendre à Paris 10 centimes, tandis qu'eux, à raison des caisses, des serres qui leur seront nécessaires, à cause du froid qui contrariera souvent leur culture, ne pourront pas exiger moins d'un franc comme prix rémunérateur. Ils demandent que les oranges de Portugal soient frappées d'un droit de 90 centimes. Moyennant ce droit, les *conditions de production*, disent-ils, seront égalisées, et la chambre cédant, comme toujours, à ce raisonnement, inscrit sur ce tarif un droit de 90 centimes par orange étrangère.

Eh bien! je dis que *les conditions de production* ne sont nullement changées. La loi n'a rien ôté à la chaleur du soleil de Lisbonne ni à la fréquence ou à l'intensité des gelées de Paris. La maturité des oranges continuera à se faire *naturellement* sur les rives du Tage et *artificiellement* sur les rives de la Seine, c'est-à-dire qu'elle exigera beaucoup plus de travail humain dans un pays que dans l'autre. Ce qui sera égalisé, ce sont les *conditions de la vente* : les Portugais devront vendre leurs oranges à 1 franc, dont 90 centimes pour acquitter la taxe. Elle sera payée évidemment par le consommateur français. Et voyez la bizarrerie du résultat. Sur chaque orange portugaise consommée, le pays ne perdra rien; car les 90 cent. payés en plus par le consommateur entreront au trésor. Il y aura déplacement, il n'y aura pas perte. Mais, sur chaque orange française consommée, il y aura 90 centimes de perte ou à peu près, car l'acheteur les perdra bien certainement, et le vendeur, bien certainement aussi, ne les gagnera pas, puisque, d'après l'hypothèse même, il n'en aura tiré que le prix de revient. Je laisse aux protectionistes le soin d'enregistrer la conclusion.

IV. Si j'ai insisté sur cette distinction entre les conditions de

production et les conditions de vente, distinction que messieurs les prohibitionistes trouveront sans doute paradoxale, c'est qu'elle doit m'amener à les affliger encore d'un autre paradoxe bien plus étrange, et c'est celui-ci : Voulez-vous égaliser réellement les *conditions de production?* Laissez l'échange libre.

Oh! pour le coup, dira-t-on, c'est trop fort, et c'est abuser des jeux d'esprit. Eh bien! ne fût-ce que par curiosité, je prie messieurs les protectionistes de suivre jusqu'au bout mon argumentation. Ce ne sera pas long. — Je reprends mon exemple.

Si l'on consent à supposer, pour un moment, que le profit moyen et quotidien de chaque Français est de un franc, il s'ensuivra incontestablement que pour produire *directement* une orange en France, il faudra une journée de travail ou l'équivalent, tandis que, pour produire la contre-valeur d'une orange portugaise, il ne faudra qu'un dixième de cette journée, ce qui ne veut dire autre chose, si ce n'est que le soleil fait à Lisbonne ce que le travail fait à Paris. Or, n'est-il pas évident que, si je puis produire une orange, ou, ce qui revient au même, de quoi l'acheter, avec un dixième de journée de travail, je suis placé, relativement à cette production, exactement dans les mêmes conditions que le producteur portugais lui-même, sauf le transport, qui doit être à ma charge? Il est donc certain que la liberté égalise les conditions de production directe ou indirecte, autant qu'elles peuvent être égalisées, puisqu'elle ne laisse plus subsister qu'une différence inévitable, celle du transport.

J'ajoute que la liberté égalise aussi les conditions de jouissance, de satisfactions, de consommations, ce dont on ne s'occupe jamais et ce qui est pourtant l'essentiel, puisqu'en définitive la consommation est le but final de tous nos efforts industriels. Grâce à l'échange libre, nous jouirions du soleil portugais comme le Portugal lui-même; les habitants du Havre auraient à leur portée, tout aussi bien que ceux de Londres, et aux mêmes conditions, les avantages que la nature a conférés à Newcastle sous le rapport minéralogique.

V. Messieurs les protectionistes, vous me trouvez en humeur paradoxale. Eh bien! je veux aller plus loin encore. Je dis, et je le pense très-sincèrement, que, si deux pays se trouvent placés dans des conditions de production inégales, *c'est celui des deux qui est le moins favorisé de la nature qui a le plus à gagner à la liberté des échanges.* — Pour le prouver, je devrai m'écarter un peu de la forme qui convient à cet écrit. Je le ferai néanmoins, d'abord parce que toute la question est là, ensuite parce que cela me fournira l'occasion d'exposer une loi économique de la plus haute importance, et qui, bien comprise, me semble destinée à ramener à la science toutes ces sectes qui de nos jours cherchent dans le pays des chimères cette harmonie sociale qu'elles n'ont pu découvrir dans la nature. Je veux parler de la loi de la consommation, que l'on pourrait peut-être reprocher à la plupart des économistes d'avoir beaucoup trop négligée.

La consommation est *la fin*, la cause finale de tous les phénomènes économiques, et c'est en elle par conséquent que se trouve leur dernière et définitive solution.

Rien de favorable ou de défavorable ne peut s'arrêter d'une manière permanente au producteur. Les avantages que la nature et la société lui prodiguent, les inconvénients dont elles le frappent, glissent sur lui, pour ainsi dire, et tendent insensiblement à aller s'absorber et se fondre dans la communauté, la communauté considérée au point de vue de la consommation. C'est là une loi admirable dans sa cause et dans ses effets, et celui qui parviendrait à la bien décrire aurait, je crois, le droit de dire : « Je n'ai pas passé sur cette terre sans payer mon tribut à la société. »

Toute circonstance qui favorise l'œuvre de la production est accueillie avec joie par le producteur, car l'*effet immédiat* est de le mettre à même de rendre plus de services à la communauté et d'en exiger une plus grande rémunération. Toute circonstance qui contrarie la production est accueillie avec peine par le producteur, car l'*effet immédiat* est de limiter ses services et par suite sa rémunération. Il fallait que les biens et les maux *immédiats* des circonstances heureuses ou funestes fussent le

lot du producteur, afin qu'il fût invinciblement porté à rechercher les unes et à fuir les autres.

De même, quand un travailleur parvient à perfectionner son industrie, le bénéfice *immédiat* du perfectionnement est recueilli par lui. Cela était nécessaire pour le déterminer à un travail intelligent; cela était juste, parce qu'il est juste qu'un effort couronné de succès apporte avec lui sa récompense.

Mais je dis que ces effets bons et mauvais, quoique permanents en eux-mêmes, ne le sont pas quant au producteur. S'il en eût été ainsi, un principe d'inégalité progressive, et, partant, infinie, eût été introduit parmi les hommes, et c'est pourquoi ces biens et ces maux vont bientôt s'absorber dans les destinées générales de l'humanité.

Comment cela s'opère-t-il? — Je le ferai comprendre par quelques exemples.

Transportons-nous au XIIIe siècle. Les hommes qui se livrent à l'art de copier reçoivent, pour le service qu'ils rendent, *une rémunération gouvernée par le taux général des profits.* — Parmi eux, il s'en rencontre un qui cherche et trouve le moyen de multiplier rapidement les exemplaires d'un même écrit. Il invente l'imprimerie.

D'abord, c'est un homme qui s'enrichit, et beaucoup d'autres qui s'appauvrissent. A ce premier aperçu, quelque merveilleuse que soit la découverte, on hésite à décider si elle n'est pas plus funeste qu'utile. Il semble qu'elle introduit dans le monde, ainsi que je l'ai dit, un élément d'inégalité indéfinie. Guttemberg fait des profits avec son invention et étend son invention avec ses profits, et cela sans terme, jusqu'à ce qu'il ait ruiné tous les copistes. — Quant au public, au consommateur, il gagne peu, car Guttemberg a soin de ne baisser le prix de ses livres que tout juste ce qu'il faut pour sous-vendre ses rivaux.

Mais la pensée qui mit l'harmonie dans le mouvement des corps célestes a su la mettre aussi dans le mécanisme interne de la société. Nous allons voir les avantages économiques de l'invention échapper à l'individualité et devenir, pour toujours, le patrimoine commun des masses.

En effet, le procédé finit par être connu. Guttemberg n'est plus le seul à imprimer; d'autres personnes l'imitent. Leurs profits sont d'abord considérables. Elles sont récompensées pour être entrées les premières dans la voie de l'imitation, et cela était encore nécessaire, afin qu'elles y fussent attirées et qu'elles concourussent au grand résultat définitif vers lequel nous approchons. Elles gagnent beaucoup, mais elles gagnent moins que l'inventeur, car la *concurrence* vient de commencer son œuvre. Le prix des livres va toujours baissant. Les bénéfices des imitateurs diminuent à mesure qu'on s'éloigne du jour de l'invention, c'est-à-dire à mesure que l'imitation devient moins méritoire. Bientôt la nouvelle industrie arrive à son état normal; en d'autres termes, la rémunération des imprimeurs n'a plus rien d'exceptionnel, et, comme autrefois celle des scribes, elle n'est plus gouvernée que *par le taux général des profits.* Voilà donc la production, en tant que telle, replacée comme au point de départ. — Cependant l'invention n'en est pas moins acquise; l'épargne du temps, du travail, de l'effort pour un résultat donné, pour un nombre déterminé d'exemplaires, n'en est pas moins réalisée. Mais comment se manifeste-t-elle? Par le bon marché des livres. Et au profit de qui? Au profit du consommateur, de la société, de l'humanité. — Les imprimeurs, qui désormais n'ont plus aucun mérite exceptionnel, ne reçoivent pas non plus désormais une rémunération exceptionnelle. Comme hommes, comme consommateurs, ils sont sans doute participants des avantages que l'invention a conférés à la communauté. Mais voilà tout. En tant qu'imprimeurs, en tant que producteurs, ils sont rentrés dans les conditions ordinaires de tous les producteurs du pays. La société les paye pour leur travail, et non pour l'utilité de l'invention. Celle-ci est devenue l'héritage commun et gratuit de l'humanité entière.

J'avoue que la sagesse et la beauté de ces lois me frappent d'admiration et de respect. J'y vois le saint-simonisme : *A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres.* — J'y vois le communisme, c'est-à-dire la tendance des biens à devenir le *commun* héritage des hommes; — mais un saint-simo-

nisme, un communisme réglés par la prévoyance infinie, et non point abandonnés à la fragilité, aux passions et à l'arbitraire des hommes.

Ce que j'ai dit de l'imprimerie, on peut le dire de tous les instruments de travail, depuis le clou et le marteau jusqu'à la locomotive et au télégraphe électrique. La société jouit de tous par l'abondance de ses consommations, et *elle en jouit gratuitement,* car leur effet est de diminuer le prix des objets, et toute cette partie du prix qui a été anéantie, laquelle représente bien l'œuvre de l'invention dans la production, rend évidemment le produit *gratuit* dans cette mesure. Il ne reste à payer que le travail humain, le travail actuel, et il se paye, abstraction faite du résultat dû à l'invention, du moins quand elle a parcouru le cycle que je viens de décrire et qu'il est dans sa destinée de parcourir. — J'appelle chez moi un ouvrier, il arrive avec une scie, je lui paye sa journée à deux francs, et il me fait vingt-cinq planches. Si la scie n'eût pas été inventée, il n'en aurait peut-être pas fait une, et je ne lui aurais pas moins payé sa journée. *L'utilité* produite par la scie est donc pour moi un don gratuit de la nature, ou plutôt c'est une portion de l'héritage que j'ai reçu *en commun,* avec tous mes frères, de l'intelligence de nos ancêtres. — J'ai deux ouvriers dans mon champ. L'un tient les manches d'une charrue, l'autre le manche d'une bêche. Le résultat de leur travail est bien différent, mais le prix de la journée est le même, parce que la rémunération ne se proportionne pas à l'utilité produite, mais à l'effort, au travail exigé.

J'invoque la patience du lecteur et je le prie de croire que je n'ai pas perdu de vue la liberté commerciale. Qu'il veuille bien seulement se rappeler la conclusion à laquelle je suis arrivé : *La rémunération ne se proportionne pas aux* UTILITÉS *que le producteur porte sur le marché, mais à son travail* (1).

J'ai pris mes exemples dans les inventions humaines. Parlons maintenant des avantages naturels.

(1) Il est vrai que le travail ne reçoit pas une rémunération uniforme. Il y en a de plus ou moins intense, dangereux, habile, etc. La concurrence

Dans tout produit la nature et l'homme concourent. Mais la part d'utilité qu'y met la nature est toujours gratuite. Il n'y a que cette portion d'utilité qui est due au travail humain qui fait l'objet de l'échange et par conséquent de la rémunération. Celle-ci varie sans doute beaucoup à raison de l'intensité du travail, de son habileté, de sa promptitude, de son à-propos, du besoin qu'on en a, de l'absence momentanée de rivalité, etc., etc. Mais il n'en est pas moins vrai, en principe, que le concours des lois naturelles appartenant à tous n'entre pour rien dans le prix du produit.

Nous ne payons pas l'air respirable, quoiqu'il nous soit si *utile* que, sans lui, nous ne saurions vivre deux minutes. Nous ne le payons pas néanmoins, parce que la nature nous le fournit sans l'intervention d'aucun travail humain. Que si nous voulons séparer un des gaz qui le composent, par exemple pour faire une expérience, il faut nous donner une peine, ou, si nous la faisons prendre à un autre, il faut lui sacrifier une peine équivalente que nous aurons mise dans un autre produit. Par où l'on voit que l'échange s'opère entre des peines, des efforts, des travaux. Ce n'est véritablement pas le gaz oxygène que je paye, puisqu'il est partout à ma disposition, mais le travail qu'il a fallu accomplir pour le dégager, travail qui m'a été épargné et qu'il faut bien que je restitue. Dira-t-on qu'il y a autre chose à payer, des dépenses, des matériaux, des appareils? Mais encore, dans ces choses, c'est du travail que je paye. Le prix de la houille employée représente le travail qu'il a fallu faire pour l'extraire et la transporter.

Nous ne payons pas la lumière du soleil, parce que la nature nous la prodigue. Mais nous payons celle du gaz, du suif, de l'huile, de la cire, parce qu'il y a ici un travail humain à rémunérer; et remarquez que c'est si bien au travail et non à l'utilité que la rémunération se proportionne, qu'il peut fort bien arriver qu'un de ces éclairages, quoique beaucoup plus intense qu'un autre, coûte cependant moins cher. Il suffit pour cela que la

établit pour chaque catégorie un prix courant, et c'est de ce prix variable que je parle.

même quantité de travail humain en fournisse davantage.

Quand le porteur d'eau vient approvisionner ma maison, si je le payais à raison de l'*utilité absolue* de l'eau, ma fortune n'y suffirait pas. Mais je le paye à raison de la peine qu'il a prise. S'il exigeait davantage, d'autres la prendraient, et, en définitive, au besoin, je la prendrais moi-même. L'eau n'est vraiment pas la matière de notre marché, mais bien le travail fait à l'occasion de l'eau. Ce point de vue est si important et les conséquences que j'en vais tirer si lumineuses, quant à la liberté des échanges internationaux, que je crois devoir élucider encore ma pensée par d'autres exemples.

La quantité de substance alimentaire contenue dans les pommes de terre ne nous coûte pas fort cher, parce qu'on en obtient beaucoup avec peu de travail. Nous payons davantage le froment, parce que, pour le produire, la nature exige une plus grande somme de travail humain. Il est évident que, si la nature faisait pour celui-ci ce qu'elle fait pour celui-là, les prix tendraient à se niveler. Il n'est pas possible que le producteur de froment gagne d'une manière permanente beaucoup plus que le producteur de pommes de terre. La loi de la concurrence s'y oppose.

Si, par un heureux miracle, la fertilité de toutes les terres arables venait à s'accroître, ce n'est point l'agriculteur, mais le consommateur qui recueillerait l'avantage de ce phénomène, car il se résoudrait en abondance, en bon marché. Il y aurait moins de travail incorporé dans chaque hectolitre de blé, et l'agriculteur ne pourrait l'échanger que contre un moindre travail incorporé dans tout autre produit. Si, au contraire, la fécondité du sol venait tout à coup à diminuer, la part de la nature dans la production serait moindre, celle du travail plus grande, et le produit plus cher. J'ai donc eu raison de dire que c'est dans la consommation, dans l'humanité que viennent se résoudre, à la longue, tous les phénomènes économiques. Tant qu'on n'a pas suivi leurs effets jusque-là, tant qu'on s'arrête aux effets *immédiats*, à ceux qui affectent un homme ou une classe d'hommes, *en tant que producteurs*, on n'est pas économiste, pas plus que celui-là n'est médecin qui, au lieu de suivre

dans tout l'organisme les effets d'un breuvage, se bornerait à observer, pour le juger, comment il affecte le palais ou le gosier.

Les régions tropicales sont très-favorisées pour la production du sucre, du café. Cela veut dire que la nature fait la plus grande partie de la besogne et laisse peu à faire au travail. Mais alors qui recueille les avantages de cette libéralité de la nature? Ce ne sont point ces régions, car la concurrence les amène à ne recevoir que la rémunération du travail; mais c'est l'humanité, car le résultat de cette libéralité s'appelle *bon marché*, et le bon marché appartient à tout le monde.

Voici une zone tempérée où la houille, le minerai de fer, sont à la surface du sol, il ne faut que se baisser pour en prendre. D'abord, les habitants profiteront de cette heureuse circonstance, je le veux bien. Mais bientôt, la concurrence s'en mêlant, le prix de la houille et du fer baissera jusqu'à ce que le don de la nature soit gratuitement acquis à tous, et que le travail humain soit seul rémunéré, selon le taux général des profits.

Ainsi les libéralités de la nature, comme les perfectionnements acquis dans les procédés de la production, sont ou tendent sans cesse à devenir, sous la loi de la concurrence, le patrimoine commun et *gratuit* des consommateurs, des masses, de l'humanité. Donc, les pays qui ne possèdent pas ces avantages ont tout à gagner à échanger avec ceux qui les possèdent, parce que l'échange s'accomplit entre *travaux*, abstraction faite des utilités naturelles que ces travaux renferment; et ce sont évidemment les pays les plus favorisés qui ont incorporé dans un travail donné le plus de ces *utilités naturelles*. Leurs produits, représentant moins de travail, sont moins rétribués; en d'autres termes, ils sont à *meilleur marché*, et si toute la libéralité de la nature se résout en *bon marché*, évidemment ce n'est pas le pays producteur, mais le pays consommateur, qui en recueille le bienfait.

Par où l'on voit l'énorme absurdité de ce pays consommateur, s'il repousse le produit précisément parce qu'il est à bon marché; c'est comme s'il disait : « Je ne veux rien de ce que la nature donne. Vous me demandez un effort égal à deux

pour me donner un produit que je ne puis créer qu'avec une peine égale à quatre; vous pouvez le faire, parce que chez vous la nature a fait la moitié de l'œuvre. Eh bien! moi je le repousse, et j'attendrai que votre climat, devenu plus inclément, vous force à me demander une peine égale à quatre, afin de traiter avec vous *sur le pied de l'égalité.* »

A est un pays favorisé, B est un pays maltraité de la nature. Je dis que l'échange est avantageux à tous deux, mais surtout à B, parce que l'échange ne consiste pas en *utilités* contre *utilités*, mais en *valeur* contre *valeur*. Or, A met *plus d'utilités sous la même valeur*, puisque l'utilité du produit embrasse ce qu'y a mis la nature et ce qu'y a mis le travail, tandis que la valeur ne correspond qu'à ce qu'y a mis le travail. Donc B fait un marché tout à son avantage. En acquittant au producteur de A simplement son travail, il reçoit par-dessus le marché plus d'utilités naturelles qu'il n'en donne.

Posons la règle générale.

Échange, c'est troc de *valeurs*, et la valeur étant réduite, par la concurrence, à représenter du travail, échange c'est troc de travaux égaux. Ce que la nature a fait pour les produits échangés est donné de part et d'autre *gratuitement et par-dessus le marché*, d'où il suit rigoureusement que les échanges accomplis avec les pays les plus favorisés de la nature sont les plus avantageux.

La théorie dont j'ai essayé, dans ce chapitre, de tracer les lignes et les contours, demanderait de grands développements. Je ne l'ai envisagée que dans ses rapports avec mon sujet, la liberté commerciale. Mais peut-être le lecteur attentif y aura-t-il aperçu le germe fécond qui doit dans sa croissance étouffer au-dessous de lui, avec la protection, le fouriérisme, le saint-simonisme, le communisme, et toutes ces écoles qui ont pour objet d'exclure du gouvernement du monde la loi de la CONCURRENCE. Considérée au point de vue du producteur, la concurrence froisse sans doute souvent nos intérêts individuels et *immédiats*. Mais, si l'on se place au point de vue du but général de tous les travaux, du bien-être universel, en un mot, de la *consommation*, on trouvera que la concurrence joue, dans le

monde moral, le même rôle que l'équilibre dans le monde matériel. Elle est le fondement du vrai communisme, du vrai socialisme, de cette égalité de bien-être et de conditions si désirée de nos jours; et si tant de publicistes sincères, tant de réformateurs de bonne foi les demandent à l'*arbitraire*, c'est qu'ils ne comprennent pas la *liberté*.

V. NOS PRODUITS SONT GREVÉS DE TAXES.

C'est le même sophisme. On demande que le produit étranger soit taxé, afin de neutraliser les effets de la taxe qui pèse sur le produit national. Il s'agit donc encore d'égaliser les conditions de la production. Nous n'aurions qu'un mot à dire : c'est que la taxe est un obstacle artificiel qui a exactement le même résultat qu'un obstacle naturel, celui de forcer la hausse du prix. Si cette hausse arrive au point qu'il y ait plus de perte à créer le produit lui-même qu'à le tirer du dehors en en créant la contre-valeur, *laissez faire*. L'intérêt privé saura bien de deux maux choisir le moindre. Je pourrais donc renvoyer le lecteur à la démonstration précédente; mais le sophisme que j'ai ici à combattre revient si souvent dans les doléances et les requêtes, j'allais dire les sommations de l'école protectioniste, qu'il mérite bien une discussion spéciale.

Si l'on veut parler d'une de ces taxes exceptionnelles qui frappent certains produits, je conviendrai volontiers qu'il est raisonnable d'y soumettre le produit étranger. Par exemple, il serait absurde d'affranchir de l'impôt le sel exotique; non qu'au point de vue économique la France y perdît rien, au contraire. Quoi qu'on en dise, les principes sont invariables, et la France y gagnerait, comme elle gagnera toujours à éviter un obstacle naturel ou artificiel. Mais ici l'obstacle a été mis dans un but fiscal. Il faut bien que ce but soit atteint, et si le sel étranger se vendait sur notre marché, franc de droit, le trésor ne recouvrerait pas ses cent millions, et il devrait les demander à quelque autre branche de l'impôt. Il y aurait inconséquence

évidente à créer un obstacle dans un but pour ne pas l'atteindre. Mieux eût valu s'adresser tout d'abord à cet autre impôt, et ne pas taxer le sel français. Voilà dans quelles circonstances j'admets sur le produit étranger un droit, *non protecteur*, mais fiscal.

Mais prétendre qu'une nation, parce qu'elle est assujettie à des impôts plus lourds que ceux de la nation voisine, doit se protéger par ses tarifs contre la concurrence de sa rivale, c'est là qu'est le sophisme, et c'est là que j'entends l'attaquer.

J'ai dit plusieurs fois que je n'entends faire que de la théorie, et remonter, autant que j'en suis capable, aux sources des erreurs des protectionistes. Si je faisais de la polémique, je leur dirais : « Pourquoi dirigez-vous les tarifs principalement contre l'Angleterre et la Belgique, les pays les plus chargés de taxes qui soient au monde? » Ne suis-je pas autorisé à ne voir dans votre argument qu'un prétexte? Mais je ne suis pas de ceux qui croient qu'on est prohibitioniste par intérêt et non par conviction. La doctrine de la protection est trop populaire pour n'être pas sincère. Si le grand nombre avait foi dans la liberté, nous serions libres. Sans doute c'est l'intérêt privé qui grève nos tarifs, mais c'est après avoir agi sur les convictions. « La volonté, dit Pascal, est un des principaux organes de la créance. » Mais la créance n'existe pas moins pour avoir sa racine dans la volonté et dans les secrètes inspirations de l'égoïsme.

Revenons au sophisme tiré de l'impôt.

L'État peut faire des impôts un bon ou un mauvais usage; il en fait un bon usage quand il rend au public des services équivalents à la valeur que le public lui livre. Il en fait mauvais usage quand il dissipe cette valeur sans rien donner en retour.

Dans le premier cas, dire que les taxes placent le pays qui les paye dans des conditions de production plus défavorables que celui qui en est affranchi, c'est un sophisme. Nous payons vingt millions pour la justice et la police, c'est vrai; mais nous avons la justice et la police, la sécurité qu'elles nous procurent, le temps qu'elles nous épargnent, et il est très-probable que la

production n'est ni plus facile ni plus active parmi les peuples, s'il en est, où chacun se fait justice soi-même. Nous payons plusieurs centaines de millions pour des routes, des ponts, des ports, des chemins de fer : j'en conviens. Mais nous avons ces chemins, ces ports, ces ponts, ces routes, et, à moins de prétendre que nous faisons une mauvaise affaire en les établissant, on ne peut pas dire qu'ils nous rendent inférieurs aux peuples qui ne supportent pas, il est vrai, de budget de travaux publics, mais qui n'ont pas non plus de travaux publics. Et ceci explique pourquoi, tout en accusant l'impôt d'être une cause d'infériorité industrielle, nous dirigeons nos tarifs précisément contre les nations qui sont le plus imposées. C'est que les taxes, bien employées, loin de les détériorer, ont amélioré *les conditions de production* de ces peuples. Ainsi, nous arrivons toujours à cette conclusion, que les sophismes protectionistes ne s'écartent pas seulement du vrai, mais sont le contraire, l'antipode de la vérité.

Quant aux impôts qui sont improductifs, supprimez-les si vous pouvez; mais la plus étrange manière qu'on puisse imaginer d'en neutraliser les effets, c'est assurément d'ajouter aux taxes publiques des taxes individuelles. Grand merci de la compensation ! L'État nous a trop taxés, dites-vous. Eh ! raison de plus pour ne pas nous taxer encore les uns les autres.

Un droit protecteur est une taxe dirigée contre le produit étranger, mais qui retombe, ne l'oublions jamais, sur le consommateur national. Or le consommateur, c'est le contribuable. Et n'est-ce pas un plaisant langage à lui tenir que de lui dire : « Parce que les impôts sont lourds, nous élèverons pour toi le prix de toutes choses; parce que l'État prend une partie de ton revenu, nous en livrerons une autre partie au monopole » ?

Mais pénétrons plus avant dans un sophisme si accrédité parmi nos législateurs, quoiqu'il soit assez extraordinaire que ce soient précisément ceux qui maintiennent les impôts improductifs (c'est notre hypothèse actuelle) qui leur attribuent notre prétendue infériorité industrielle, pour la racheter ensuite par d'autres impôts et d'autres entraves.

Il me semble évident que la protection aurait pu, sans changer de nature et d'effets, prendre la forme d'une taxe directe

prélevée par l'État et distribuée en primes indemnitaires aux industries privilégiées.

Admettons que le fer étranger puisse se vendre sur notre marché à 8 francs et non plus bas, le fer français à 12 francs et non au-dessous.

Dans cette hypothèse, il y a pour l'État deux manières d'assurer le marché national au producteur.

La première, c'est de frapper le fer étranger d'un droit de 5 francs. Il est clair qu'il sera exclu, puisqu'il ne pourrait plus se vendre qu'à 13 francs, savoir : 8 francs pour le prix de revient et 5 francs pour la taxe, et qu'à ce prix il sera chassé du marché par le fer français, que nous avons supposé être de 12 francs. Dans ce cas, l'acheteur, le consommateur aura fait tous les frais de la protection.

L'État aurait pu encore imposer au public une taxe de 5 fr. et la donner en prime au maître de forges. L'effet protecteur eût été le même. Le fer étranger eût été également exclu, car notre maître de forges aurait vendu à 7 francs, ce qui, avec les 5 francs de prime, lui ferait son prix rémunérateur de 12 francs. Mais en présence du fer à 7 francs, l'étranger ne pourrait livrer le sien à 8.

Je ne puis voir entre ces deux systèmes qu'une seule différence : le principe est le même, l'effet est le même; seulement dans un cas la protection est payée par quelques-uns, dans l'autre par tous.

J'avoue franchement ma prédilection pour le second système. Il me semble plus juste, plus économique et plus loyal : plus juste, parce que si la société veut faire des largesses à quelques-uns de ses membres, il faut que tous y contribuent; plus économique, parce qu'il épargnerait beaucoup de frais de perception, et ferait disparaître beaucoup d'entraves; plus loyal enfin, parce que le public verrait clair dans l'opération et saurait ce qu'on lui fait faire.

Mais si le système protecteur eût pris cette forme, ne serait-ce pas une chose assez risible que d'entendre dire : « Nous payons de lourdes taxes pour l'armée, la marine, la justice, les travaux publics, l'université, la dette, etc.; cela passe un milliard : c'est

pourquoi il serait bien bon que l'État nous prît encore un autre milliard pour soulager ces pauvres maîtres de forges, ces pauvres actionnaires d'Anzin, ces malheureux propriétaires de forêts, ces utiles pêcheurs de morue »?

Qu'on y regarde de près, et l'on s'assurera que c'est à cela que se réduit la portée du sophisme que je combats. Vous avez beau faire, messieurs, vous ne pouvez *donner de l'argent* aux uns qu'en le prenant aux autres. Si vous voulez absolument épuiser le contribuable, à la bonne heure; mais au moins ne le raillez pas, et ne venez pas lui dire : « Je te prends encore pour compenser ce que je t'ai déjà pris. »

On ne finirait pas si l'on voulait relever tout ce qu'il y a de faux dans ce sophisme. Je me bornerai à trois considérations.

Vous vous prévalez de ce que la France est accablée de taxes, pour en induire qu'il faut protéger telle ou telle industrie. Mais ces taxes, nous avons à les payer malgré la protection. Si donc une industrie se présente et dit : « Je participe au payement des taxes; cela élève le prix de revient de mes produits, et je demande qu'un droit protecteur en élève aussi le prix vénal, » que demande-t-elle autre chose, si ce n'est de se décharger de la taxe sur le reste de la communauté? Sa prétention est de recouvrer, par l'élévation du prix de ses produits, le montant de sa part de taxes. Or, le total des impôts devant toujours rentrer au trésor, et la masse ayant à supporter cette élévation de prix, elle paye et sa taxe et celle de cette industrie. — Mais, dites-vous, on protégera tout le monde. — D'abord cela est impossible; et, cela fût-il possible, où serait le soulagement? Je payerai pour vous, vous payerez pour moi, mais il ne faudra pas moins que la taxe se paye.

Ainsi, vous êtes dupes d'une illusion. Vous voulez payer des taxes pour avoir une armée, une marine, un culte, une université, des juges, des routes, etc., et ensuite vous voulez affranchir de sa part de taxes d'abord une industrie, puis une seconde, puis une troisième, toujours en en répartissant le fardeau sur la masse. Mais vous ne faites rien que créer des complications interminables, sans autre résultat que ces complications elles-mêmes. Prouvez-moi que l'élévation du prix due à la protec-

tion retombe sur l'étranger, et je pourrai voir dans votre argument quelque chose de spécieux. Mais s'il est vrai que le public français payait la taxe avant la loi, et qu'après la loi il paye à la fois et la protection et la taxe, en vérité, je ne puis voir ce qu'il y gagne.

Mais je vais bien plus loin, je dis que, plus nos impôts sont lourds, plus nous devons nous empresser d'ouvrir nos ports et nos frontières à l'étranger moins grevé que nous. Et pourquoi? Pour lui repasser une plus grande partie de notre fardeau. N'est-ce point un axiome incontestable en économie politique que les impôts, à la longue, retombent sur le consommateur? Plus donc nos échanges seront multipliés, plus les consommateurs étrangers nous rembourseront de taxes incorporées dans les produits que nous leur vendrons, tandis que nous n'aurons à leur faire, à cet égard, qu'une moindre restitution, puisque, d'après notre hypothèse, leurs produits sont moins grevés que les nôtres.

Enfin, ces lourds impôts dont vous arguez pour justifier le régime prohibitif, vous êtes-vous jamais demandé si ce n'est pas ce régime qui les occasionne? Je voudrais bien qu'on me dît à quoi serviraient les grandes armées permanentes et les puissantes marines militaires, si le commerce était libre... Mais ceci regarde les hommes politiques,

Et ne confondons pas, pour trop approfondir,
Leurs affaires avec les nôtres.

VI. BALANCE DU COMMERCE.

Nos adversaires ont adopté une tactique qui ne laisse pas que de nous embarrasser. Établissons-nous notre doctrine, ils l'admettent le plus respectueusement possible. Attaquons-nous leur principe, ils l'abandonnent de la meilleure grâce du monde; ils ne demandent qu'une chose, c'est que notre doctrine, qu'ils tiennent pour vraie, soit reléguée dans les livres,

et que leur principe, qu'ils reconnaissent vicieux, règne dans la pratique des affaires. Cédez-leur le maniement des tarifs, et ils ne vous disputeront pas le domaine de la théorie.

« Assurément, disait dernièrement M. Gauthier de Rumilly, personne de nous ne veut ressusciter les vieilles théories de la balance du commerce. » Fort bien; mais, M. Gauthier, ce n'est pas tout que de donner en passant un soufflet à l'erreur : il faudrait encore ne pas raisonner, immédiatement après, et deux heures durant, comme si cette erreur était une vérité.

Parlez-moi de M. Lestiboudois. Voilà un raisonneur conséquent, un argumentateur logicien. Il n'y a rien dans ses conclusions qui ne soit dans ses prémisses : il ne demande rien à la pratique qu'il ne justifie par une théorie. Son principe peut être faux, c'est là la question. Mais enfin il a un principe. Il croit, il proclame tout haut que si la France donne dix pour recevoir quinze, elle perd cinq, et il est tout simple qu'il fasse des lois en conséquence.

« Ce qu'il y a d'important, dit-il, c'est qu'incessamment le chiffre de l'importation va en augmentant et dépasse le chiffre de l'exportation, c'est-à-dire que tous les ans la France achète plus de produits étrangers et vend moins de produits nationaux. Les chiffres en font foi. Que voyons-nous? En 1842, nous voyons l'importation dépasser de 200 millions l'exportation. Ces faits me semblent prouver, de la manière la plus nette, que le travail national *n'est pas suffisamment protégé,* que nous chargeons le travail étranger de notre approvisionnement, que la concurrence de nos rivaux *opprime* notre industrie. La loi actuelle me semble être une consécration de ce fait qu'il n'est pas vrai, ainsi que l'ont déclaré les économistes, que, quand on achète, on vend nécessairement une portion correspondante de marchandises. Il est évident qu'on peut acheter, non avec ses produits habituels, non avec son revenu, non avec les fruits du travail permanent, mais avec son capital, avec les produits accumulés économisés, ceux qui servent à la reproduction, c'est-à-dire qu'on peut dépenser, dissiper les profits des économies antérieures, qu'on peut s'appauvrir, qu'on peut marcher à sa ruine, qu'on peut consommer entièrement le capital national.

C'est précisément ce que nous faisons. Tous les ans nous donnons 200 millions à l'étranger. »

Eh bien! voilà un homme avec lequel on peut s'entendre. Il n'y a pas d'hypocrisie dans ce langage. La balance du commerce y est avouée tout net. La France importe 200 millions de plus qu'elle n'exporte. Donc, la France perd 200 millions par an. — Et le remède? — C'est d'empêcher les importations. La conclusion est irréprochable.

C'est donc à M. Lestiboudois que nous allons nous attaquer, car comment lutter avec M. Gauthier? Si vous lui dites : La balance du commerce est une erreur, il vous répondra : C'est ce que j'ai avancé dans mon exorde. Si vous lui criez : Mais la balance du commerce est une vérité, il vous dira : C'est ce que j'ai consigné dans mes conclusions.

L'école économiste me blâmera sans doute d'argumenter avec M. Lestiboudois. Combattre la balance du commerce, me dira-t-on, c'est combattre un moulin à vent.

Mais, prenez-y garde, la balance du commerce n'est ni si vieille, ni si malade, ni si morte que veut bien le dire M. Gauthier, car toute la chambre, y compris M. Gauthier lui-même, s'est associée par ses votes à la théorie de M. Lestiboudois.

Cependant, pour ne pas fatiguer le lecteur, je n'approfondirai pas cette théorie. Je me contenterai de la soumettre à l'épreuve des faits.

On accuse sans cesse nos principes de n'être bons qu'en théorie. Mais, dites-moi, messieurs, croyez-vous que les livres des négociants soient bons en pratique? Il me semble que, s'il y a quelque chose au monde qui ait une autorité pratique, quand il s'agit de constater des pertes et des profits, c'est la comptabilité commerciale. Apparemment tous les négociants de la terre ne s'entendent pas depuis des siècles pour tenir leurs livres de telle façon qu'ils leur présentent les bénéfices comme des pertes, et les pertes comme des bénéfices. En vérité, j'aimerais mieux croire que M. Lestiboudois est un mauvais économiste.

Or, un négociant de mes amis ayant fait deux opérations dont les résultats ont été fort différents, j'ai été curieux de com-

parer à ce sujet la comptabilité du comptoir à celle de la douane, interprétée par M. Lestiboudois avec la sanction de nos six cents législateurs.

M. T*** expédia du Havre un bâtiment pour les États-Unis, chargé de marchandises françaises, et principalement de celles qu'on nomme *articles de Paris*, montant à 200,000 fr. Ce fut le chiffre déclaré en douane. A l'arrivée à la Nouvelle-Orléans, il se trouva que la cargaison avait fait 10 p. 100 de frais et acquitté 30 p. 100 de droits, ce qui la faisait ressortir à 280,000 francs. Elle fut vendue avec 20 p. 100 de bénéfice, soit 40,000 fr., et produisit au total 320,000 fr., que le consignataire convertit en coton. Ces cotons eurent encore à supporter pour le transport, assurances, commission, etc., 10 p. 100 de frais : en sorte qu'au moment où elle entra au Havre, la nouvelle cargaison revenait à 352,000 fr.. et ce fut le chiffre consigné dans les états de la douane. Enfin, M. T*** réalisa encore, sur ce retour, 20 p. 100 de profit, soit 70,400 fr.; en d'autres termes, les cotons se vendirent 422,400 fr.

Si M. Lestiboudois l'exige, je lui enverrai un extrait des livres de M. T***. Il y verra figurer *au crédit* du compte de *profits et pertes*, c'est-à-dire comme bénéfices, deux articles, l'un de 40,000, l'autre de 70,000 fr., et M. T*** est bien persuadé qu'à cet égard sa comptabilité ne le trompe pas.

Cependant, que disent à M. Lestiboudois les chiffres que la douane a recueillis sur cette opération? Ils lui apprennent que la France a exporté 200,000 fr. et qu'elle a importé 352,000 fr.; d'où l'honorable député conclut « *qu'elle a dépensé, dissipé les profits de ses économies antérieures, qu'elle s'est appauvrie, qu'elle a marché vers sa ruine, qu'elle a donné à l'étranger* 152,000 fr. *de son capital.*

Quelque temps après, M. T*** expédia un autre navire également chargé de 200,000 francs de produits de notre travail national. Mais le malheureux bâtiment sombra en sortant du port, et il ne resta autre chose à faire à M. T*** que d'inscrire sur ses livres deux petits articles ainsi formulés :

« *Marchandises diverses doivent à X* fr. 200,000 pour achats de différents objets expédiés par le navire *N****.

« *Profits et pertes doivent à Marchandises diverses* fr. 200,000 *pour perte définitive et totale* de la cargaison. »

Pendant ce temps-là, la douane inscrivait de son côté fr. 200,000 sur son tableau d'*exportations*, et comme elle n'aura jamais rien à faire figurer en regard sur le tableau des *importations*, il s'ensuit que M. Lestiboudois et la chambre verront dans ce naufrage *un profit clair et net* de 200,000 fr. pour la France.

Il y a encore cette conséquence à tirer de là, c'est que, selon la théorie de la balance du commerce, la France a un moyen tout simple de doubler à chaque instant ses capitaux. Il suffit, pour cela, qu'après les avoir fait passer par la douane, elle les jette à la mer. En ce cas, les exportations seront égales au montant de ses capitaux; les importations seront nulles et même impossibles, et nous gagnerons tout ce que l'Océan aura englouti.

C'est une plaisanterie, diront les protectionistes. Il est impossible que nous disions de pareilles absurdités. — Vous les dites pourtant, et, qui plus est, vous les réalisez, vous les imposez pratiquement à vos concitoyens, autant du moins que cela dépend de vous.

La vérité est qu'il faudrait prendre la balance du commerce *au rebours*, et calculer le profit national, dans le commerce extérieur, par l'excédant des importations sur les exportations. Cet excédant, les frais déduits, forme le bénéfice réel. Mais cette théorie, qui est la vraie, mène directement à la liberté des échanges. — Cette théorie, messieurs, je vous la livre comme toutes celles qui ont fait le sujet des précédents chapitres. Exagérez-la tant que vous voudrez, elle n'a rien à redouter de cette épreuve. Supposez, si cela vous amuse, que l'étranger nous inonde de toutes sortes de marchandises utiles, sans nous rien demander; que nos importations sont *infinies* et nos exportations *nulles;* je vous défie de me prouver que nous en serons plus pauvres.

VII. PÉTITION DES FABRICANTS DE CHANDELLES, BOUGIES, LAMPES, CHANDELIERS, RÉVERBÈRES, MOUCHETTES, ÉTEIGNOIRS, ET DES PRODUCTEURS DE SUIF, HUILE, RÉSINE, ALCOOL, ET GÉNÉRALEMENT DE TOUT CE QUI CONCERNE L'ÉCLAIRAGE.

A MM. les membres de la chambre des députés.

« Messieurs,

« Vous êtes dans la bonne voie. Vous repoussez les théories abstraites; l'abondance, le bon marché vous touchent peu. Vous vous préoccupez surtout du sort du producteur. Vous le voulez affranchir de la concurrence extérieure; en un mot, vous voulez réserver le *marché national* au *travail national.*

« Nous venons vous offrir une admirable occasion d'appliquer votre... comment dirons-nous? votre théorie? Non, rien n'est plus trompeur que la théorie. Votre doctrine? votre système? votre principe? Mais vous n'aimez pas les doctrines, vous avez horreur des systèmes, et, quant aux principes, vous déclarez qu'il n'y en a pas en économie sociale; nous dirons donc votre pratique, votre pratique sans théorie et sans principe.

« Nous subissons l'intolérable concurrence d'un rival étranger placé, à ce qu'il paraît, dans des conditions tellement supérieures aux nôtres, pour la production de la lumière, qu'il en *inonde* notre *marché national* à un prix fabuleusement réduit, car, aussitôt qu'il se montre, notre vente cesse, tous les consommateurs s'adressent à lui, et une branche d'industrie française, dont les ramifications sont innombrables, est tout à coup frappée de la stagnation la plus complète. Ce rival, qui n'est autre que le soleil, nous fait une guerre si acharnée que nous soupçonnons qu'il nous est suscité par la perfide Albion (bonne diplomatie par le temps qui court!), d'autant qu'il a pour cette île orgueilleuse des ménagements dont il se dispense envers nous.

« Nous demandons qu'il vous plaise faire une loi qui ordonne

la fermeture de toutes fenêtres, lucarnes, abat-jour, contre-vents, volets, rideaux, vasistas, œils-de-bœuf, stores, en un mot, de toutes ouvertures, trous, fentes et fissures, par lesquelles la lumière du soleil a coutume de pénétrer dans les maisons, au préjudice des belles industries dont nous nous flattons d'avoir doté le pays, qui ne saurait sans ingratitude nous abandonner aujourd'hui à une lutte si inégale.

« Veuillez, messieurs les députés, ne pas prendre notre demande pour une satire, et ne la repoussez pas du moins sans écouter les raisons que nous avons à faire valoir à l'appui.

« Et d'abord, si vous fermez, autant que possible, tout accès à la lumière naturelle, si vous créez ainsi le besoin de lumière artificielle, quelle est en France l'industrie qui, de proche en proche, ne sera pas encouragée ?

« S'il se consomme plus de suif, il faudra plus de bœufs et de moutons, et, par suite, on verra se multiplier les prairies artificielles, la viande, la laine, le cuir, et surtout les engrais, cette base de toute richesse agricole.

« S'il se consomme plus d'huile, on verra s'étendre la culture du pavot, de l'olivier, du colza. Ces plantes riches et épuisantes viendront à propos mettre à profit cette fertilité que l'élève des bestiaux aura communiquée à notre territoire.

« Nos landes se couvriront d'arbres résineux. De nombreux essaims d'abeilles recueilleront sur nos montagnes des trésors parfumés qui s'évaporent aujourd'hui sans utilité comme les fleurs d'où ils émanent. Il n'est donc pas une branche d'agriculture qui ne prenne un grand développement.

« Il en est de même de la navigation : des milliers de vaisseaux iront à la pêche de la baleine, et dans peu de temps nous aurons une marine capable de soutenir l'honneur de la France et de répondre à la patriotique susceptibilité des pétitionnaires soussignés, marchands de chandelles, etc.

« Mais que dirons-nous de l'*article Paris?* Voyez d'ici les dorures, les bronzes, les cristaux en chandeliers, en lampes, en lustres, en candélabres, briller dans les spacieux magasins auprès desquels ceux d'aujourd'hui ne sont que des boutiques.

« Il n'est pas jusqu'au pauvre résinier, au sommet de sa

dune, ou au triste mineur au fond de sa noire galerie, qui ne voie augmenter son salaire et son bien-être.

« Veuillez y réfléchir, messieurs, et vous resterez convaincus qu'il n'est peut-être pas un Français, depuis l'opulent actionnaire d'Anzin jusqu'au plus humble débitant d'allumettes, dont le succès de notre demande n'améliore la condition.

« Nous prévoyons vos objections, messieurs; mais vous ne nous en opposerez pas une seule que vous n'alliez la ramasser dans les livres usés des partisans de la liberté commerciale. Nous osons vous mettre au défi de prononcer un mot contre nous qui ne se retourne à l'instant contre vous-mêmes et contre le principe qui dirige toute votre politique.

« Nous direz-vous que, si nous gagnons à cette protection, la France n'y gagnera point, parce que le consommateur en fera les frais?

« Nous vous répondrons:

« Vous n'avez plus le droit d'invoquer les intérêts du consommateur. Quand il s'est trouvé aux prises avec le producteur, en toutes circonstances vous l'avez sacrifié. Vous l'avez fait pour *encourager le travail*, pour *accroître le domaine du travail*. Par le même motif, vous devez le faire encore.

« Vous avez été vous-mêmes au-devant de l'objection. Lorsqu'on vous disait : Le consommateur est intéressé à la libre introduction du fer, de la houille, du sésame, du froment, des tissus. — Oui, disiez-vous, mais le producteur est intéressé à leur exclusion. — Eh bien! si les consommateurs sont intéressés à l'admission de la lumière naturelle, les producteurs le sont à son interdiction.

« Mais, disiez-vous encore, le producteur et le consommateur ne font qu'un. Si le fabricant gagne par la protection, il fera gagner l'agriculteur. Si l'agriculture prospère, elle ouvrira des débouchés aux fabriques. — Eh bien! si vous nous conférez le monopole de l'éclairage pendant le jour, d'abord nous achèterons beaucoup de suifs, de charbons, d'huiles, de résines, de cire, d'alcool, d'argent, de fer, de bronzes, de cristaux, pour alimenter notre industrie, et, de plus, nous et nos nombreux fournisseurs, devenus riches, nous consommerons beaucoup

et répandrons l'aisance dans toutes les branches du travail national.

« Direz-vous que la lumière du soleil est un don gratuit, et que repousser des dons gratuits ce serait repousser la richesse même sous prétexte d'encourager les moyens de l'acquérir?

« Mais prenez garde que vous portez la mort dans le cœur de votre politique; prenez garde que jusqu'ici vous avez toujours repoussé le produit étranger *parce qu'il* se rapproche du don gratuit, et *d'autant plus* qu'il se rapproche du don gratuit. Pour obtempérer aux exigences des autres monopoleurs, vous n'aviez qu'un *demi-motif;* pour accueillir notre demande, vous avez un *motif complet,* et nous repousser précisément en vous *fondant* sur ce que nous sommes plus *fondés* que les autres, ce serait poser l'équation : $+ \times = + -$; en d'autres termes, ce serait entasser *absurdité* sur *absurdité.*

« Le travail et la nature concourent en proportions diverses, selon les pays et les climats, à la création d'un produit. La part qu'y met la nature est toujours gratuite; c'est la part du travail qui en fait la valeur et se paye.

« Si une orange de Lisbonne se vend à moitié prix d'une orange de Paris, c'est qu'une chaleur naturelle et par conséquent gratuite fait pour l'une ce que l'autre doit à une chaleur artificielle et partant coûteuse.

« Donc, quand une orange nous arrive de Portugal, on peut dire qu'elle nous est donnée moitié gratuitement, moitié à titre onéreux, ou, en d'autres termes, à *moitié prix* relativement à celles de Paris.

« Or, c'est précisément de cette *demi-gratuité* (pardon du mot) que vous arguez pour l'exclure. Vous dites : Comment le travail national pourrait-il soutenir la concurrence du travail étranger, quand celui-là a tout à faire, et que celui-ci n'a à accomplir que la moitié de la besogne, le soleil se chargeant du reste? — Mais si la *demi-gratuité* vous détermine à repousser la concurrence, comment la *gratuité* entière vous porterait-elle à admettre la concurrence? Ou vous n'êtes pas logiciens, ou vous devez, repoussant la demi-gratuité comme nuisible à

notre travail national, repousser *à fortiori* et avec deux fois plus de zèle la gratuité entière.

« Encore une fois, quand un produit, houille, fer, froment ou tissu, nous vient du dehors, et que nous pouvons l'acquérir avec moins de travail que si nous le faisions nous-mêmes, la différence est un *don gratuit* qui nous est conféré. Ce don est plus ou moins considérable, selon que la différence est plus ou moins grande. Il est du quart, de moitié, des trois quarts de la valeur du produit, si l'étranger ne nous demande que les trois quarts, la moitié, le quart du payement. Il est aussi complet qu'il puisse l'être, quand le donateur, comme fait le soleil pour la lumière, ne nous demande rien. La question, et nous la posons formellement, est de savoir si vous voulez pour la France le bénéfice de la consommation gratuite ou les prétendus avantages de la production onéreuse. Choisissez, mais soyez logiques, car, tant que vous repousserez, comme vous le faites, la houille, le fer, le froment, les tissus étrangers, *en proportion* de ce que leur prix se rapproche de *zéro*, quelle inconséquence ne serait-ce pas d'admettre la lumière du soleil, dont le prix est à *zéro* pendant toute la journée! »

VIII. DROITS DIFFÉRENTIELS.

Un pauvre cultivateur de la Gironde avait élevé avec amour un plant de vigne. Après bien des fatigues et des travaux, il eut enfin le bonheur de recueillir une pièce de vin, et il oublia que chaque goutte de ce précieux nectar avait coûté à son front une goutte de sueur. « Je le vendrai, dit-il à sa femme, et avec le prix j'achèterai du fil dont tu feras le trousseau de notre fille. » L'honnête campagnard se rend à la ville, il rencontre un Belge et un Anglais. Le Belge lui dit : « Donnez-moi votre pièce de vin, et je vous donnerai en échange quinze paquets de fil. » L'Anglais dit : « Donnez-moi votre vin, et je vous donnerai vingt paquets de fil, car, nous autres Anglais, nous filons à meilleur marché que les Belges. » Mais un douanier qui se trou-

vait là dit : « Brave homme, échangez avec le Belge si vous le trouvez bon, mais je suis chargé de vous empêcher d'échanger avec l'Anglais. — Quoi! dit le campagnard, vous voulez que je me contente de quinze paquets de fil venus de Bruxelles, quand je puis en avoir vingt venus de Manchester? — Certainement; ne voyez vous pas que la France perdrait, si vous recevriez vingt paquets au lieu de quinze? — J'ai peine à le comprendre, dit le vigneron. — Et moi à l'expliquer, repartit le douanier; mais la chose est sûre, car tous les députés, ministres et gazetiers sont d'accord sur ce point, que plus un peuple reçoit en échange d'une quantité donnée de ses produits, plus il s'appauvrit. » Il fallut conclure avec le Belge. La fille du campagnard n'eut que les trois quarts de son trousseau, et ces braves gens en sont encore à se demander comment il se fait qu'on se ruine en recevant quatre au lieu de trois, et pourquoi on est plus riche avec trois douzaines de serviettes qu'avec quatre douzaines.

IX. IMMENSE DÉCOUVERTE!!!

Au moment où tous les esprits sont occupés à chercher des économies sur les moyens de transport,

Au moment où, pour réaliser ces économies, on nivelle les routes, on canalise les rivières, on perfectionne les bateaux à vapeur, on relie à Paris toutes nos frontières par une étoile de fer, par des systèmes de traction atmosphériques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, etc.,

Au moment enfin où je dois croire que chacun cherche avec ardeur et sincérité la solution de ce problème :

« *Faire que le prix des choses aux lieux de consommation se rapproche autant que possible du prix qu'elles ont aux lieux de production,* »

Je me croirais coupable envers mon pays, envers mon siècle et envers moi-même, si je tenais plus longtemps secrète la découverte merveilleuse que je viens de faire.

Car les illusions de l'inventeur ont beau être proverbiales, j'ai

la certitude la plus complète d'avoir trouvé un moyen infaillible pour que les produits du monde entier arrivent en France, et réciproquement, avec une réduction de prix considérable.

Infaillible! et ce n'est encore qu'un des avantages de mon étonnante invention.

Elle n'exige ni plans, ni devis, ni études préparatoires, ni ingénieurs, ni machinistes, ni entrepreneurs, ni capitaux, ni actionnaires, ni secours du gouvernement!

Elle ne présente aucun danger de naufrages, d'explosions, de chocs, d'incendie, de déraillement!

Elle peut être mise en pratique du jour au lendemain!

Enfin, et ceci la recommandera sans doute au public, elle ne grèvera pas d'un centime le budget; au contraire. Elle n'augmentera pas le cadre des fonctionnaires et les exigences de la bureaucratie; au contraire. Elle ne coûtera à personne sa liberté; au contraire.

Ce n'est pas le hasard qui m'a mis en possession de ma découverte, c'est l'observation. Je dois dire ici comment j'y ai été conduit.

J'avais donc cette question à résoudre :

« Pourquoi une chose faite à Bruxelles, par exemple, coûte-t-elle plus cher quand elle est arrivée à Paris? »

Or, je n'ai pas tardé à m'apercevoir que cela provient de ce qu'il existe entre Paris et Bruxelles des *obstacles* de plusieurs sortes. C'est, d'abord, la *distance;* on ne peut la franchir sans peine, sans perte de temps, et il faut bien s'y soumettre soi-même ou payer pour qu'un autre s'y soumette. Viennent ensuite des rivières, des marais, des accidents de terrain, de la boue; ce sont autant de *difficultés* à surmonter. On y parvient en construisant des chaussées, en bâtissant des ponts, en perçant des routes, en diminuant leur résistance par des pavés, des bandes de fer, etc. Mais tout cela coûte, et il faut que l'objet transporté supporte sa part des frais. Il y a encore des voleurs sur les routes, ce qui exige une gendarmerie, une police, etc.

Or, parmi ces *obstacles*, il en est un que nous avons jeté

nous-mêmes, et à grands frais, entre Bruxelles et Paris. Ce sont des hommes embusqués le long de la frontière, armés jusqu'aux dents, et chargés d'opposer des *difficultés* au transport des marchandises d'un pays à l'autre. On les appelle *douaniers*. Ils agissent exactement dans le même sens que la boue et les ornières. Ils retardent, ils entravent, ils contribuent à cette différence que nous avons remarquée entre le prix de production et le prix de consommation, différence que notre problème est de réduire le plus possible.

Et voilà le problème résolu. Diminuez le tarif.

Vous aurez fait le chemin de fer du Nord sans qu'il vous en ait rien coûté. Loin de là, vous épargnerez de gros traitements, et vous commencerez dès le premier jour par mettre un capital dans votre poche.

Vraiment, je me demande comment il a pu entrer assez de bizarrerie dans nos cervelles pour nous déterminer à payer beaucoup de millions dans l'objet de détruire les *obstacles naturels* qui s'interposent entre la France et l'étranger, et en même temps à payer beaucoup d'autres millions pour y substituer des *obstacles artificiels* qui ont exactement les mêmes effets, en sorte que, l'obstacle créé et l'obstacle détruit se neutralisant, les choses vont comme devant, et le résidu de l'opération est une double dépense.

Un produit belge vaut à Bruxelles 20 francs, et, rendu à Paris, 30 francs, à cause des frais de transport. Le produit similaire d'industrie parisienne vaut 40 francs. Que faisons-nous?

D'abord nous mettons un droit d'au moins 10 fr. sur le produit belge, afin d'élever son prix de revient à Paris à 40 fr., et nous payons de nombreux surveillants pour qu'il n'échappe pas à ce droit, en sorte que, dans le trajet, il est chargé de 10 fr. pour le transport, et de 10 fr. pour la taxe.

Cela fait, nous raisonnons ainsi : Ce transport de Bruxelles à Paris, qui coûte 10 fr., est bien cher. Dépensons deux ou trois cents millions en railways, et nous le réduirons de moitié. Évidemment, tout ce que nous aurons obtenu, c'est que le produit belge se vendra à Paris à 35 fr.; savoir :

20 fr. son prix de Bruxelles.
10 — droit.
5 — port réduit par le chemin de fer.

35 fr. total, ou prix de revient à Paris.

Et n'aurions-nous pas atteint le même résultat en abaissant le tarif à 5 fr.? Nous aurions alors :

20 fr. prix de Bruxelles.
5 — droit réduit.
10 — port par les routes ordinaires.

35 fr. total, ou prix de revient à Paris.

Et ce procédé nous eût épargné 200 millions que coûte le chemin de fer, plus les frais de surveillance douanière, car ils doivent diminuer à mesure que diminue l'encouragement à la contrebande.

Mais, dit-on, le droit est nécessaire pour protéger l'industrie parisienne. — Soit; mais alors n'en détruisez pas l'effet par votre chemin de fer.

Car, si vous persistez à vouloir que le produit belge revienne, comme celui de Paris, à 40 fr., il vous faudra porter le droit à 15 fr. pour avoir :

20 fr. prix de Bruxelles.
15 — droit protecteur.
5 — port par le chemin de fer.

40 fr. total à prix égalisés.

Mais alors je demande quelle est, sous ce rapport, l'utilité du chemin de fer?

Franchement, n'y a-t-il pas quelque chose d'humiliant pour le XIXe siècle d'apprêter aux âges futurs le spectacle de pareilles puérilités pratiquées avec un sérieux imperturbable? Être dupe d'autrui n'est pas déjà très-plaisant; mais employer le vaste appareil représentatif à se duper soi-même, à se duper doublement, et dans une affaire de numération, voilà qui est bien propre à rabattre un peu l'orgueil du *siècle des lumières*.

X. RÉCIPROCITÉ.

Nous venons de voir que tout ce qui, dans le trajet, rend le transport onéreux, agit dans le sens de la protection, ou, si on l'aime mieux, que la protection agit dans le sens de tout ce qui rend le transport onéreux.

Il est donc vrai de dire qu'un tarif est un marais, une ornière, une lagune, une pente roide, en un mot un *obstacle* dont l'effet se résout à augmenter la différence du prix de consommation au prix de production. Il est de même incontestable qu'un marais, une fondrière, sont de véritables tarifs protecteurs.

Il y a des gens (en petit nombre, il est vrai, mais il y en a) qui commencent à comprendre que les obstacles, pour être artificiels, n'en sont pas moins des obstacles; et que notre bien-être a plus à gagner à la liberté qu'à la protection, précisément par la même raison qui fait qu'un canal lui est plus favorable qu'un « chemin sablonneux, montant et malaisé. »

Mais, disent-ils, il faut que cette liberté soit réciproque. Si nous abaissions nos barrières devant l'Espagne, sans que l'Espagne les abaissât devant nous, évidemment nous serions dupes. Faisons donc des *traités de commerce* sur la base d'une juste réciprocité, concédons pour qu'on nous concède, faisons le *sacrifice* d'acheter pour obtenir l'avantage de vendre.

Les personnes qui raisonnent ainsi, je suis fâché de le leur dire, sont, qu'elles le sachent ou non, dans le principe de la protection; seulement elles sont un peu plus inconséquentes que les protectionistes purs, comme ceux-ci sont plus inconséquents que les prohibitionistes absolus.

Je le démontrerai par un apologue.

Stulta et Puera.

Il y avait, n'importe où, deux villes, *Stulta* et *Puera*. Elles construisirent à gros frais une route qui les rattachait l'une à

l'autre. Quand cela fut fait, *Stulta* se dit : « Voici que *Puera* m'inonde de ses produits, il faut y aviser. » En conséquence, elle créa et paya un corps d'*Enrayeurs*, ainsi nommés, parce que leur mission était de mettre des obstacles aux convois qui arrivaient de *Puera*. Bientôt après, *Puera* eut aussi un corps d'*Enrayeurs*.

Au bout de quelques siècles, les lumières ayant fait de grands progrès, la capacité de *Puera* se haussa jusqu'à lui faire découvrir que ces obstacles réciproques pourraient bien n'être que réciproquement nuisibles. Elle envoya un diplomate à *Stulta*, lequel, sauf la phraséologie officielle, parla en ce sens : « Nous avons créé une route, et maintenant nous embarrassons cette route. Cela est absurde. Mieux eût valu laisser les choses dans leur premier état. Nous n'aurions pas eu à payer la route d'abord et puis les embarras. Au nom de *Puera*, je viens vous proposer, non point de renoncer tout à coup à nous opposer des obstacles mutuels, ce serait agir selon un principe, et nous méprisons autant que vous les principes, mais d'atténuer quelque peu ces obstacles, en ayant soin de pondérer équitablement à cet égard nos *sacrifices* respectifs. » Ainsi parla le diplomate. *Stulta* demanda du temps pour réfléchir. Elle consulta tour à tour ses fabricants, ses agriculteurs. Enfin, au bout de quelques années, elle déclara que les négociations étaient rompues.

A cette nouvelle, les habitants de *Puera* tinrent conseil. Un vieillard (on a toujours soupçonné qu'il avait été secrètement acheté par *Stulta*) se leva et dit : « Les obstacles créés par *Stulta* nuisent à nos ventes, c'est un malheur. Ceux que nous avons créés nous-mêmes nuisent à nos achats, c'est un autre malheur. Nous ne pouvons rien sur le premier, mais le second dépend de nous. Délivrons-nous au moins de l'un, puisque nous ne pouvons nous défaire des deux. Supprimons nos *Enrayeurs* sans exiger que *Stulta* en fasse autant. Un jour sans doute elle apprendra à mieux faire ses comptes. »

Un second conseiller, homme de pratique et de faits, exempt de principes et nourri de la vieille expérience des ancêtres, répliqua : « N'écoutons pas ce rêveur, ce théoricien, ce novateur, cet utopiste, cet économiste, ce *stultomane*. Nous serions

tous perdus si les embarras de la route n'étaient pas bien égalisés, équilibrés et pondérés entre *Stulta* et *Puera*. Il y aurait plus de difficulté pour *aller* que pour *venir* et pour *exporter* que pour *importer*. Nous serions, relativement à *Stulta*, dans les conditions d'infériorité où se trouvent le Havre, Nantes, Bordeaux, Lisbonne, Londres, Hambourg, la Nouvelle-Orléans, par rapport aux villes placées aux sources de la Seine, de la Loire, de la Garonne, du Tage, de la Tamise, de l'Elbe et du Mississipi; car il y a plus de difficultés à remonter les fleuves qu'à les descendre.—(Une voix : Les villes des embouchures ont prospéré plus que celles des sources.)—Ce n'est pas possible.—(La même voix : Mais cela est.) — Eh bien! elles ont prospéré *contre les règles.* » Un raisonnement si concluant ébranla l'assemblée. L'orateur acheva de la convaincre en parlant d'indépendance nationale, d'honneur national, de dignité nationale, de travail national, d'inondation de produits, de tributs, de concurrence meurtrière; bref, il emporta le maintien des obstacles, et, si vous en êtes curieux, je puis vous conduire en certain pays où vous verrez de vos yeux des cantonniers et des enrayeurs travaillant de la meilleure intelligence du monde, par décret de la même assemblée législative et aux frais des mêmes contribuables, les uns à déblayer la route et les autres à l'embarrasser.

XI. PRIX ABSOLUS.

Voulez-vous juger entre la liberté et la protection? Voulez-vous apprécier la portée d'un phénomène économique? Recherchez ses effets *sur l'abondance ou la rareté des choses,* et non *sur la hausse ou la baisse des prix*. Méfiez-vous des *prix absolus :* ils vous mèneraient dans un labyrinthe inextricable.

M. Mathieu de Dombasle, après avoir établi que la protection renchérit les choses, ajoute :

« L'excédant du prix augmente les dépenses de la vie, et *par conséquent* le prix du travail, et chacun retrouve dans l'excédant du prix de ses produits l'excédant du prix de ses

dépenses. Ainsi, si tout le monde paye comme consommateur, tout le monde aussi reçoit comme producteur. »

Il est clair qu'on pourrait retourner l'argument et dire :

« Si tout le monde reçoit comme producteur, tout le monde paye comme consommateur. »

Or, qu'est-ce que cela prouve ? Rien autre chose si ce n'est que la protection *déplace* inutilement et injustement la richesse. Autant en fait la spoliation.

Encore, pour admettre que ce vaste appareil aboutît à de simples compensations, faut-il adhérer au *par conséquent* de M. de Dombasle, et s'être assuré que le prix du travail s'élève avec le prix des produits protégés. C'est une question de fait que je renvoie à M. Moreau de Jonnès ; qu'il veuille bien rechercher si le taux des salaires a progressé comme les actions des mines d'Anzin. Quant à moi, je ne le pense pas, parce que je crois que le prix du travail, comme tous les autres, est gouverné par le rapport de l'offre à la demande. Or je conçois bien que la *restriction* diminue l'offre de la houille, et par suite en élève le prix; mais je n'aperçois pas aussi clairement qu'elle augmente la demande du travail de manière à améliorer le taux des salaires. Je le conçois d'autant moins que la quantité de travail demandé dépend du capital disponible. Or la protection peut bien déplacer les capitaux, les pousser d'une industrie vers une autre, mais non les accroître d'une obole.

Au surplus, cette question du plus haut intérêt sera examinée ailleurs. Je reviens aux *prix absolus*, et je dis qu'il n'est pas d'absurdité qu'on ne puisse rendre spécieuse par des raisonnements tels que celui de M. de Dombasle.

Imaginez qu'une nation isolée, possédant une quantité donnée de numéraire, s'amuse à brûler chaque année la moitié de tout ce qu'elle produit. Je me charge de prouver, avec la théorie de M. de Dombasle, qu'elle n'en sera pas moins riche.

En effet, par suite de l'incendie, toutes choses doubleront de prix, et les inventaires faits avant et après le désastre offriront exactement la même valeur *nominale*. Mais alors qui aura perdu ? Si Jean achète le drap plus cher, il vend aussi plus cher son blé; et si Pierre perd sur l'achat du blé, il se récupère sur la

vente de son drap. « Chacun retrouve dans l'excédant du prix de ses produits (dirai-je) l'excédant du montant de ses dépenses, et si tout le monde paye comme consommateur, tout le monde aussi reçoit comme producteur. »

Tout cela, c'est de l'amphigouri et non de la science. La vérité, réduite à sa plus simple expression, la voici : que les hommes détruisent le drap et le blé par l'incendie ou par l'usage, l'effet est le même *quant aux prix*, mais non *quant à la richesse*, car c'est précisément dans l'usage des choses que consiste la richesse ou le bien-être.

De même, la restriction, tout en diminuant l'abondance des choses, peut en hausser le prix de manière à ce que chacun soit, si vous voulez, *numérairement parlant*, aussi riche. Mais faire figurer dans un inventaire trois hectolitres de blé à 20 francs ou quatre hectolitres à 15 francs, parce que le résultat est toujours 60 francs, cela revient-il au même, au point de vue de la satisfaction des besoins ?

Et c'est à ce point de vue de la consommation que je ne cesserai de ramener les protectionistes, car c'est là qu'est la fin de tous les efforts et la solution de tous les problèmes. Je leur dirai toujours : N'est-il pas vrai que la restriction, en prévenant les échanges, en bornant la division du travail, en le forçant à s'attaquer à des difficultés de situation et de température, diminue en définitive la quantité produite par une somme d'efforts déterminés? Et qu'importe que la moindre quantité produite sous le régime de la protection ait la même *valeur nominale* que la plus grande quantité produite sous le régime de la liberté? L'homme ne vit pas de *valeurs nominales*, mais de produits réels, et, plus il y a de ces produits, n'importe le prix, plus il est riche.

Je ne m'attendais pas, en écrivant ce qui précède, à rencontrer jamais un antiéconomiste assez bon logicien, pour admettre explicitement que la richesse des peuples dépend de la valeur des choses, abstraction faite de leur abondance. Voici ce que je trouve dans le livre de M. de Saint-Chamans (page 210) :

« Si 15 millions de marchandises vendues aux étrangers sont pris sur le produit ordinaire, estimé 50 millions, les

35 millions restant de marchandises, ne pouvant plus suffire aux demandes ordinaires, augmenteront de prix, et s'élèveront à la valeur de 50 millions. Alors, le revenu du pays représentera 15 millions de valeur de plus... Il y aura donc accroissement de richesses de 15 millions pour le pays, précisément le montant de l'importation du numéraire. »

Voilà qui est plaisant! Si une nation a fait dans l'année pour 50 millions de revenus en récoltes et marchandises, il lui suffit d'en vendre le quart à l'étranger pour être d'un quart plus riche! Donc, si elle en vendait la moitié, elle augmenterait de moitié sa fortune, et si elle échangeait contre des écus son dernier brin de laine et son dernier grain de froment, elle porterait son revenu à 100 millions? Singulière manière de s'enrichir que de produire l'infinie cherté par la rareté absolue!

Au reste, voulez-vous juger des deux doctrines, soumettez-les à l'épreuve de l'exagération.

Selon celle de M. de Saint-Chamans, les Français seraient tout aussi riches, c'est-à-dire aussi bien pourvus de toutes choses avec la millième partie de leurs produits annuels, parce qu'ils vaudraient mille fois davantage.

Selon la nôtre, les Français seraient infiniment riches, si leurs produits annuels étaient d'une abondance infinie, et par conséquent sans valeur aucune.

XII. LA PROTECTION ÉLÈVE-T-ELLE LE TAUX DES SALAIRES?

Un athée déblatérait contre la religion, contre les prêtres, contre Dieu. « Si vous continuez, lui dit un des assistants, peu orthodoxe lui-même, vous allez me convertir. »

Ainsi, quand on entend nos imberbes écrivailleurs, romanciers, réformateurs, feuilletonistes ambrés, musqués, gorgés de glaces et de champagne, serrant dans leur portefeuille les Ganneron, les Nord et les Mackenzie, ou faisant couvrir d'or leurs tirades contre l'égoïsme, l'individualisme du siècle; quand on les entend, dis-je, déclamer contre la dureté de nos institutions,

gémir sur le salariat et le prolétariat; quand on les voit lever au ciel des yeux attendris à l'aspect de la misère des classes laborieuses, misère qu'ils ne visitèrent jamais que pour en faire de lucratives peintures, on est tenté de leur dire : « Si vous continuez ainsi, vous allez me rendre indifférent au sort des ouvriers. »

Oh! l'affectation! l'affectation! Voilà la nauséabonde maladie de l'époque! Ouvriers, un homme grave, un philanthrope sincère a-t-il exposé le tableau de votre détresse; son livre a-t-il fait impression, aussitôt la tourbe des réformateurs jette son grappin sur cette proie. On la tourne, on la retourne, on l'exploite, on l'exagère, on la presse jusqu'au dégoût, jusqu'au ridicule. On vous jette pour tout remède les grands mots : *organisation, association;* on vous flatte, on vous flagorne, et bientôt il en sera des ouvriers comme des esclaves: les hommes sérieux auront honte d'embrasser publiquement leur cause, car comment introduire quelques idées sensées au milieu de ces fades déclamations?

Mais loin de nous cette lâche indifférence que ne justifierait pas l'affectation qui la provoque!

Ouvriers, votre situation est singulière! On vous dépouille, comme je le prouverai tout à l'heure... Mais non; je retire ce mot; bannissons de notre langage toute expression violente et fausse peut-être, en ce sens que la spoliation, enveloppée dans les sophismes qui la voilent, s'exerce, il faut le croire, contre le gré du spoliateur et avec l'assentiment du spolié. Mais enfin, on vous ravit la juste rémunération de votre travail, et nul ne s'occupe de vous faire rendre *justice.* Oh! s'il ne fallait pour vous consoler que de bruyants appels à la philanthropie, à l'impuissante charité, à la dégradante aumône, s'il suffisait des grands mots *organisation, communisme, phalanstère,* on ne vous les épargne pas. Mais *justice,* tout simplement *justice,* personne ne songe à vous la rendre. Et cependant ne serait-il pas *juste* que lorsque, après une longue journée de labeur, vous avez touché votre modique salaire, vous le puissiez échanger contre la plus grande somme de satisfactions que vous puissiez obtenir volontairement d'un homme quelconque sur la surface de la terre?

Un jour, peut-être, je vous parlerai aussi d'association, d'organisation, et nous verrons alors ce que vous avez à attendre de ces chimères par lesquelles vous vous laissez égarer sur une fausse quête.

En attendant, recherchons si l'on ne vous fait pas *injustice* en vous assignant législativement les personnes à qui il vous est permis d'acheter les choses qui vous sont nécessaires : le pain, la viande, la toile, le drap; et, pour ainsi dire, le prix artificiel que vous devez y mettre.

Est-il vrai que la protection, qui, on l'avoue, vous fait payer cher toutes choses, et vous nuit en cela, élève proportionnellement le taux de vos salaires?

De quoi dépend le taux des salaires?

Un des vôtres l'a dit énergiquement : « Quand deux ouvriers courent après un maître, les salaires baissent; ils haussent quand deux maîtres courent après un ouvrier. »

Permettez-moi, pour abréger, de me servir de cette phrase plus scientifique et peut-être moins claire : « Le taux des salaires dépend du rapport de l'offre à la demande du travail. »

Or, de quoi dépend l'*offre* des bras?

Du nombre qu'il y en a sur la place; et sur ce premier élément la protection ne peut rien.

De quoi dépend la *demande* des bras?

Du capital national disponible. Mais la loi qui dit : « On ne recevra plus tel produit du dehors; on le fera au dedans, » augmente-t-elle ce capital? Pas le moins du monde. Elle le tire d'une voie pour le pousser dans une autre, mais elle ne l'accroît pas d'une obole. Elle n'augmente donc pas la demande des bras.

On montre avec orgueil telle fabrique. Est-ce qu'elle s'est fondée et s'entretient avec des capitaux tombés de la lune? Non, il a fallu les soustraire soit à l'agriculture, soit à la navigation, soit à l'industrie vinicole. Et voilà pourquoi si, depuis le règne des tarifs protecteurs, il y a plus d'ouvriers dans les galeries de nos mines et dans les faubourgs de nos villes manufacturières. il y a moins de marins dans nos ports, moins de

laboureurs et de vignerons dans nos champs et sur nos coteaux.

Je pourrais disserter longtemps sur ce thème. J'aime mieux essayer de vous faire comprendre ma pensée par un exemple.

Un campagnard avait un fonds de terre de vingt arpents, qu'il faisait valoir avec un capital de 10,000 francs. Il divisa son domaine en quatre parts et y établit l'assolement suivant : 1° maïs ; 2° froment ; 3° trèfle ; 4° seigle. Il ne fallait pour lui et sa famille qu'une bien modique portion du grain, de la viande, du laitage que produisait la ferme, et il vendait le surplus pour acheter de l'huile, du lin, du vin, etc. La totalité de son capital était distribuée chaque année en gages, salaires, payements de compte, aux ouvriers du voisinage. Ce capital rentrait par les ventes, et même il s'accroissait d'année en année, et notre campagnard, sachant fort bien qu'un capital ne produit rien que lorsqu'il est mis en œuvre, faisait profiter la classe ouvrière de ces excédants annuels qu'il consacrait à des clôtures, des défrichements, des améliorations dans ses instruments aratoires et dans les bâtiments de la ferme. Même il plaçait quelques réserves chez le banquier de la ville prochaine, mais celui-ci ne les laissait pas oisives dans son coffre-fort : il les prêtait à des armateurs, à des entrepreneurs de travaux utiles, en sorte qu'elles allaient toujours se résoudre en salaires.

Cependant le campagnard mourut, et, aussitôt maître de l'héritage, le fils se dit : « Il faut avouer que mon père a été dupe toute sa vie. Il achetait de l'huile et payait ainsi *tribut* à la Provence, tandis que notre terre peut à la rigueur faire végéter des oliviers. Il achetait du lin, du vin, des oranges, et payait *tribut* à la Bretagne, au Médoc, aux îles d'Hyères, tandis que la vigne, le chanvre et l'oranger peuvent, tant bien que mal, donner chez nous quelques produits. Il payait *tribut* au meunier, au tisserand, quand nos domestiques peuvent bien tisser notre lin et écraser notre froment entre deux pierres. Il se ruinait et, en outre, il faisait gagner à des étrangers les salaires qu'il lui était si facile de répandre autour de lui. »

Fort de ce raisonnement, notre étourdi changea l'assolement

du domaine. Il le divisa en vingt soles. Sur l'une on cultiva l'olivier, sur l'autre le mûrier, sur la troisième le lin, sur la quatrième la vigne, sur la cinquième le froment, etc., etc. Il parvint ainsi à pourvoir sa famille de toutes choses et à se rendre *indépendant*. Il ne retirait plus rien de la circulation générale; il est vrai qu'il n'y versait rien non plus. En fut-il plus riche? Non, car la terre n'était pas propre à la culture de la vigne; le climat s'opposait aux succès de l'olivier, et, en définitive, la famille était moins bien pourvue de toutes ces choses que du temps où le père les acquérait par voie d'échanges.

Quant aux ouvriers, il n'y eut pas pour eux plus de travail qu'autrefois. Il y avait bien cinq fois plus de soles à cultiver, mais elles étaient cinq fois plus petites; on faisait de l'huile, mais on faisait moins de froment; on n'achetait plus de lin, mais on ne vendait plus de seigle. D'ailleurs, le fermier ne pouvait dépenser en salaires plus que son capital, et son capital, loin de s'augmenter par la nouvelle distribution des terres, allait sans cesse décroissant. Une grande partie se fixait en bâtiments et ustensiles sans nombre, indispensables à qui veut tout entreprendre. En résultat, l'offre des bras resta la même, mais les moyens de les payer déclinaient, et il y eut forcément réduction de salaires.

Voilà l'image de ce qui se passe chez une nation qui s'isole par le régime prohibitif. Elle multiplie le nombre de ses industries, je le sais; mais elle en diminue l'importance; elle se donne, pour ainsi parler, un *assolement industriel* plus compliqué, mais non plus fécond; au contraire, puisque le même capital et la même main-d'œuvre s'y attaquent à plus de difficultés naturelles. Son capital fixe absorbe une plus grande partie de son capital circulant, c'est-à-dire une plus grande part du fonds destiné aux salaires. Ce qui en reste a beau se ramifier, cela n'en augmente pas la masse. C'est l'eau d'un étang qu'on croit avoir rendue plus abondante, parce que, distribuée dans une multitude de réservoirs, elle touche le sol par plus de points et présente au soleil plus de surface; et l'on ne s'aperçoit pas que c'est précisément pour cela qu'elle s'absorbe, s'évapore et se perd.

Le capital et la main-d'œuvre étant donnés, ils créent une masse de produits d'autant moins grande qu'ils rencontrent plus d'obstacles. Il n'est pas douteux que les barrières internationales forçant, dans chaque pays, ce capital et cette main-d'œuvre à vaincre plus de difficultés de climat et de température, le résultat général est moins de produits créés, ou, ce qui revient au même, moins de satisfactions acquises à l'humanité. Or, s'il y a diminution générale de satisfactions, comment votre part, ouvriers, se trouverait-elle augmentée? Donc les riches, ceux qui font la loi, auraient arrangé les choses de telle sorte que non-seulement ils subiraient leur *prorata* de la diminution totale, mais même que leur portion, déjà réduite, se réduirait encore de tout ce qui s'ajoute, disent-ils, à la vôtre? Cela est-il possible? Cela est-il croyable? Oh! c'est là une générosité suspecte, et vous feriez sagement de la repousser.

XIII. THÉORIE, PRATIQUE.

Partisans de la liberté des échanges, on nous accuse d'être des théoriciens, de ne pas tenir assez compte de la pratique.

« Quel terrible préjugé contre M. Say, dit M. Ferrier (1), que cette longue suite d'administrateurs distingués, que cette ligne imposante d'écrivains qui tous ont vu autrement que lui! Et M. Say ne se le dissimule pas. Écoutons-le : « On a dit, à l'appui des vieilles erreurs, qu'il faut bien qu'il y ait quelque fondement à des idées si généralement adoptées par toutes les nations. Ne doit-on pas se défier d'observations et de raisonnements qui renversent ce qui a été tenu pour constant jusqu'à ce jour, ce qui a été tenu pour certain par tant de personnages que rendaient recommandables leurs lumières et leurs intentions? Cet argument, je l'avoue, est digne de faire une profonde impression, et pourrait jeter du doute sur les points les plus incontestables, si l'on n'avait vu tour à tour les opinions

(1) *De l'administration commerciale opposée à l'économie politique*, page v.

les plus fausses, et que maintenant on reconnaît généralement pour telles, reçues et professées par tout le monde pendant une longue suite de siècles. Il n'y a pas encore bien longtemps que toutes les nations, depuis la plus grossière jusqu'à la plus éclairée, et que tous les hommes, depuis le portefaix jusqu'au philosophe le plus savant, admettaient quatre éléments. Personne n'eût songé à contester cette doctrine qui pourtant est fausse; tellement qu'aujourd'hui il n'y a pas d'aide-naturaliste qui ne se décriât s'il regardait la terre, l'air, l'eau et le feu comme des éléments. »

Sur quoi M. Ferrier fait cette observation :

« Si M. Say croit répondre ainsi à l'objection très-forte qu'il s'est proposée, il s'abuse étrangement. Que des hommes, d'ailleurs très-éclairés, se soient trompés pendant plusieurs siècles sur un point quelconque d'histoire naturelle, cela se comprend et ne prouve rien. L'eau, l'air, la terre et le feu, éléments ou non, en étaient-ils moins utiles à l'homme?... Ces erreurs-là sont sans conséquence; elles n'amènent pas de bouleversements, ne jettent pas de malaise dans les esprits, elles ne blessent surtout aucun intérêt, raison pour laquelle elles pourraient, sans inconvénient, durer des milliers d'années. Le monde physique marche donc comme si elles n'existaient pas. Mais en peut-il être ainsi des erreurs qui attaquent le monde moral? Conçoit-on qu'un système d'administration qui serait absolument faux, dommageable par conséquent, pût être suivi, pendant plusieurs siècles et chez plusieurs peuples, avec l'assentiment général de tous les hommes instruits? Expliquera-t-on comment un tel système pourrait se lier avec la prospérité toujours croissante des nations? M. Say avoue que l'argument qu'il combat est digne de faire une impression profonde. Oui, certes, et cette impression reste, car M. Say l'a plutôt augmentée que détruite. »

Écoutons M. de Saint-Chamans :

« Ce n'est guère qu'au milieu du dernier siècle, de ce XVIIIe siècle où toutes les matières, tous les principes sans exception, furent livrés à la discussion des écrivains, que ces fournisseurs d'idées *spéculatives*, appliquées à tout sans être

applicables à rien, commencèrent à écrire sur l'économie politique. Il existait auparavant un système d'économie politique non écrit, mais *pratiqué* par les gouvernements. Colbert, dit-on, en était l'inventeur, et il était la règle de tous les États de l'Europe. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il l'est encore, malgré les anathèmes et le mépris, malgré les découvertes de l'école moderne. Ce système, que nos écrivains ont nommé le *système mercantile*, consistait à... contrarier, par des prohibitions ou des droits d'entrée, les productions étrangères qui pouvaient ruiner nos manufactures par leur concurrence... Ce système a été déclaré inepte, absurde, propre à appauvrir tout le pays, par les écrivains économistes de toutes les écoles (1); il a été banni de tous les livres, réduit à se réfugier dans *la pratique* de tous les peuples, et on ne conçoit pas que, pour ce qui regarde la richesse des nations, les gouvernements ne s'en soient pas rapportés aux savants auteurs plutôt qu'à la *vieille expérience* d'un système, etc... On ne conçoit pas surtout que le gouvernement français... s'obstine, en économie politique, à résister aux progrès des lumières et à conserver dans sa *pratique* ces vieilles erreurs que tous nos économistes de plume ont signalées... Mais en voilà trop sur ce système mercantile qui n'a pour lui *que les faits*, et qui n'est soutenu par aucun écrivain (2)! »

Ne dirait-on pas, à entendre ce langage, que les économistes, en réclamant pour chacun *la libre disposition de sa propriété*, ont fait sortir de leur cervelle, comme les fouriéristes, un ordre social nouveau, chimérique, étrange, une sorte de phalanstère sans précédent dans les annales du genre humain? Il me semble que, s'il y a, en tout ceci, quelque chose d'inventé, de contingent, ce n'est pas la liberté, mais la protection; ce n'est pas la faculté d'échanger, mais bien la douane, la douane appli-

(1) Ne pourrait-on pas dire : C'est un terrible préjugé contre MM. Ferrier et Saint-Chamans que les économistes *de toutes les écoles*, c'est-à-dire tous les hommes qui ont étudié la question, soient arrivés à ce résultat : après tout, la liberté vaut mieux que la contrainte, et les lois de Dieu sont plus sages que celles de M. Colbert.

(2) *Du système de l'impôt*, etc., par M. le vicomte de Saint-Chamans, page 11.

Digitized by Google

quée à bouleverser artificiellement l'ordre naturel des rémunérations.

Mais il ne s'agit pas de comparer, de juger les deux systèmes; la question, pour le moment, est de savoir lequel des deux s'appuie sur l'expérience.

Ainsi donc, messieurs les monopoleurs, vous prétendez que *les faits* sont pour vous; que nous n'avons de notre côté que des *théories?*

Vous vous flattez même que cette longue série d'actes publics, cette *vieille expérience* de l'Europe que vous invoquez, a paru imposante à M. Say, et je conviens qu'il ne vous a pas réfutés avec sa sagacité habituelle. Pour moi, je ne vous cède pas le domaine des *faits,* car vous n'avez pour vous que des faits exceptionnels et contraints, et nous avons à leur opposer les faits universels, les actes libres et volontaires de tous les hommes.

Que disons-nous et que dites-vous?

Nous disons :

« Il vaut mieux acheter à autrui ce qu'il en coûte plus cher de faire soi-même. »

Et vous, vous dites :

« Il vaut mieux faire les choses soi-même, encore qu'il en coûte moins cher de les acheter à autrui. »

Or, messieurs, laissant de côté la théorie, la démonstration, le raisonnement, toutes choses qui paraissent vous donner des nausées, quelle est celle de ces deux assertions qui a pour elle la sanction de l'*universelle pratique?*

Visitez donc les champs, les ateliers, les usines, les magasins; regardez au-dessus, au-dessous et autour de vous; scrutez ce qui s'accomplit dans votre propre ménage; observez vos propres actes de tous les instants, et dites quel est le principe qui dirige ces laboureurs, ces ouvriers, ces entrepreneurs, ces marchands; dites quelle est votre *pratique* personnelle.

Est-ce que l'agriculteur fait ses habits? Est-ce que le tailleur produit le grain qu'il consomme? Est-ce que votre ménagère ne cesse pas de faire le pain à la maison aussitôt qu'elle trouve économie à l'acheter au boulanger? Est-ce que vous quittez la

plume pour la brosse, afin de ne pas payer *tribut* au décrotteur? Est-ce que l'économie tout entière de la société ne repose pas sur la séparation des occupations, sur la division du travail, sur l'*échange*, en un mot? Et l'échange est-il autre chose que ce calcul qui nous fait, à tous tant que nous sommes, discontinuer la production directe, lorsque l'acquisition indirecte nous présente épargne de temps et de peine?

Vous n'êtes donc pas les hommes de la *pratique*, puisque vous ne pourriez pas montrer un seul homme, sur toute la surface du globe, qui agisse selon votre principe.

Mais, direz-vous, nous n'avons jamais entendu faire de notre principe la règle des relations individuelles. Nous comprenons bien que ce serait briser le lien social, et forcer les hommes à vivre, comme les colimaçons, chacun dans sa carapace. Nous nous bornons à prétendre qu'il domine *de fait* les relations qui se sont établies entre les agglomérations de la famille humaine.

Eh bien! cette assertion est encore erronée. La famille, la commune, le canton, le département, la province, sont autant d'agglomérations qui toutes, sans aucune exception, rejettent *pratiquement* votre principe et n'y ont même jamais songé. Toutes se procurent par voie d'échange ce qu'il leur en coûterait plus de se procurer par voie de production. Autant en feraient les peuples, si vous ne l'empêchiez *par la force*.

C'est donc nous qui sommes les hommes de pratique et d'expérience; car, pour combattre l'interdit que vous avez mis exceptionnellement sur quelques échanges internationaux, nous nous fondons sur la pratique et l'expérience de tous les individus et de toutes les agglomérations d'individus dont les actes sont volontaires, et peuvent par conséquent être invoqués en témoignage. Mais vous, vous commencez par *contraindre*, par *empêcher*, et puis vous vous emparez d'actes *forcés* ou *prohibés* pour vous écrier : « Voyez, la pratique nous justifie! »

Vous vous élevez contre notre *théorie*, et même contre la *théorie* en général. Mais, quand vous posez un principe antagonique au nôtre, vous êtes-vous imaginé, par hasard, que vous ne faisiez pas de la *théorie*? Non, non, rayez cela de vos papiers.

Vous faites de la théorie comme nous, mais il y a entre la nôtre et la vôtre cette différence :

Notre théorie ne consiste qu'à observer *les faits* universels, les sentiments universels, les calculs, les procédés universels, et tout au plus à les classer, à les coordonner pour les mieux comprendre.

Elle est si peu opposée à la pratique qu'elle n'est autre chose que *la pratique expliquée.* Nous regardons agir les hommes mus par l'instinct de la conservation et du progrès, et ce qu'ils font librement, volontairement, c'est cela même que nous appelons *économie politique* ou économie de la société. Nous allons sans cesse répétant : Chaque homme est *pratiquement* un excellent économiste, produisant ou échangeant selon qu'il y a plus d'avantage à échanger ou à produire. Chacun, par l'expérience, s'élève à la science, ou plutôt la science n'est que cette même expérience scrupuleusement observée et méthodiquement exposée.

Mais vous, vous faites de la *théorie* dans le sens défavorable du mot. Vous imaginez, vous inventez des procédés qui ne sont sanctionnés par la pratique d'aucun homme vivant sous la voûte des cieux, et puis vous appelez à votre aide la contrainte et la prohibition. Il faut bien que vous ayez recours *à la force,* puisque, voulant que les hommes produisent ce qu'il leur est *plus avantageux* d'acheter, vous voulez qu'ils renoncent à un *avantage,* vous exigez d'eux qu'ils se conduisent d'après une doctrine qui implique contradiction, même dans ses termes.

Aussi, cette doctrine qui, vous en convenez, serait absurde dans les relations individuelles, je vous défie de l'étendre, même en spéculation, aux transactions entre familles, communes, départements ou provinces. De votre propre aveu, elle n'est applicable qu'aux relations internationales.

Et c'est pourquoi vous êtes réduits à répéter chaque jour :

« Les principes n'ont rien d'absolu. Ce qui est *bien* dans l'individu, la famille, la commune, la province, est *mal* dans la nation. Ce qui est *bon* en détail, savoir : acheter plutôt que produire, quand l'achat est plus avantageux que la production, cela même est *mauvais* en masse; l'économie politique des

individus n'est pas celle des peuples, » et autres balivernes *ejusdem farinæ*.

Et tout cela, pourquoi? Regardez-y de près. Pour nous prouver que nous, consommateurs, nous sommes votre propriété! que nous vous appartenons en corps et en âme! que vous avez sur nos estomacs et sur nos membres un droit exclusif! qu'il vous appartient de nous nourrir et de nous vêtir à votre prix, quelles que soient votre impéritie, votre rapacité ou l'infériorité de votre situation.

Non, vous n'êtes pas les hommes de la pratique, vous êtes des hommes d'abstraction... et d'extorsion.

XIV. CONFLIT DE PRINCIPES.

Il est une chose qui me confond, et c'est celle-ci :

Des publicistes sincères étudiant, au seul point de vue des producteurs, l'économie des sociétés, sont arrivés à cette double formule:

« Les gouvernements doivent disposer des consommateurs soumis à leurs lois, en faveur du travail national;

« Ils doivent soumettre à leurs lois des consommateurs lointains, pour en disposer en faveur du travail national. »

La première de ces formules s'appelle *Protection;* la seconde, *Débouchés.*

Toutes deux reposent sur cette donnée qu'on nomme *Balance du commerce :*

« Un peuple s'appauvrit quand il importe, et s'enrichit quand il exporte. »

Car, si tout achat au dehors est un *tribut payé,* une perte, il est tout simple de restreindre, même de prohiber les importations.

Et si toute vente au dehors est un *tribut reçu,* un profit, il est tout naturel de se créer des *débouchés,* même par la force.

Système protecteur, système colonial: ce ne sont donc que deux aspects d'une même théorie. *Empêcher* nos concitoyens d'acheter

aux étrangers, *forcer* les étrangers à acheter à nos concitoyens, ce ne sont que deux conséquences d'un principe identique.

Or, il est impossible de ne pas reconnaître que, selon cette doctrine, si elle est vraie, l'utilité générale repose sur le *monopole* ou spoliation intérieure, et sur la *conquête* ou spoliation extérieure.

J'entre dans un des chalets suspendus aux flancs de nos Pyrénées.

Le père de famille n'a reçu, pour son travail, qu'un faible salaire. La bise glaciale fait frissonner ses enfants à demi nus, le foyer est éteint et la table vide. Il y a de la laine, et du bois, et du maïs par delà la montagne, mais ces biens sont interdits à la famille du pauvre journalier; car l'autre versant des monts ce n'est plus la France. Le sapin étranger ne réjouira pas le foyer du chalet; les enfants du berger ne connaîtront pas le goût de la *méture* biscaïenne, et la laine de Navarre ne réchauffera pas leurs membres engourdis. Ainsi le veut l'utilité générale; à la bonne heure; mais convenons qu'elle est ici en contradiction avec la justice.

Disposer législativement des consommateurs, les réserver au travail national, c'est empiéter sur leur liberté, c'est leur interdire une action, l'échange, qui n'a en elle-même rien de contraire à la morale; en un mot, c'est leur faire *injustice*.

Et cependant cela est nécessaire, dit-on, sous peine de voir s'arrêter le travail national, sous peine de porter un coup funeste à la prospérité publique.

Les écrivains de l'école protectioniste arrivent donc à cette triste conclusion, qu'il y a incompatibilité radicale entre la justice et l'utilité.

D'un autre côté, si chaque peuple est intéressé à *vendre* et à ne pas *acheter*, une action et une réaction violentes sont l'état naturel de leurs relations, car chacun cherchera à imposer ses produits à tous, et tous s'efforceront de repousser les produits de chacun.

Une vente, en effet, implique un achat, et puisque, selon cette doctrine, vendre c'est bénéficier, comme acheter c'est

perdre, toute transaction internationale implique l'amélioration d'un peuple et la détérioration d'un autre.

Mais, d'une part, les hommes sont fatalement poussés vers ce qui leur profite; de l'autre, ils résistent instinctivement à ce qui leur nuit : d'où il faut conclure que chaque peuple porte en lui-même une force naturelle d'expansion et une force non moins naturelle de résistance, lesquelles sont également nuisibles à tous les autres; ou, en d'autres termes, que l'antagonisme et la guerre sont l'état *naturel* de la société humaine.

Ainsi, la théorie que je discute se résume en ces deux axiomes :

L'utilité est incompatible avec la justice au dedans.

L'utilité est incompatible avec la paix au dehors.

Eh bien, ce qui m'étonne, ce qui me confond, c'est qu'un publiciste, un homme d'État, qui a sincèrement adhéré à une doctrine économique dont le principe heurte si violemment d'autres principes incontestables, puisse goûter un instant de calme et de repos d'esprit.

Pour moi, il me semble que, si j'avais pénétré dans la science par cette porte, si je n'apercevais pas clairement que Liberté, Utilité, Justice, Paix, sont choses non-seulement compatibles, mais étroitement liées entre elles, et pour ainsi dire identiques, je m'efforcerais d'oublier tout ce que j'ai appris; je me dirais :

« Comment Dieu a-t-il pu vouloir que les hommes n'arrivent à la prospérité que par l'injustice et la guerre? Comment a-t-il pu vouloir qu'ils ne renoncent à la guerre et à l'injustice qu'en renonçant à leur bien-être?

« Ne me trompe-t-elle pas par de fausses lueurs, la science qui m'a conduit à l'horrible blasphème qu'implique cette alternative? et oserai-je prendre sur moi d'en faire la base de la législation d'un grand peuple? Et lorsqu'une longue suite de savants illustres ont recueilli des résultats plus consolants de cette même science à laquelle ils ont consacré toute leur vie, lorsqu'ils affirment que la liberté et l'utilité s'y concilient avec la justice et la paix, que tous ces grands principes suivent, sans se heurter, et pendant l'éternité entière, des parallèles infinies,

n'ont-ils pas pour eux la présomption qui résulte de tout ce que nous savons de la bonté et de la sagesse de Dieu, manifestées dans la sublime harmonie de la création matérielle? Dois-je croire légèrement, contre une telle présomption et contre tant d'imposantes autorités, que ce même Dieu s'est plu à mettre l'antagonisme et la dissonance dans les lois du monde moral? Non, non, avant de tenir pour certain que tous les principes sociaux se heurtent, se choquent, se neutralisent, et sont entre eux en un conflit anarchique, éternel, irremédiable, avant d'imposer à mes concitoyens le système impie auquel mes raisonnements m'ont conduit, je veux en repasser toute la chaîne, et m'assurer s'il n'est pas un point de la route où je me suis égaré. »

Que si, après un sincère examen, vingt fois recommencé, j'arrivais toujours à cette affreuse conclusion, qu'il faut opter entre le bien et le bon, découragé, je repousserais la science, je m'enfoncerais dans une ignorance volontaire, surtout je déclinerais toute participation aux affaires de mon pays, laissant à des hommes d'une autre trempe le fardeau et la responsabilité d'un choix si pénible.

XV. ENCORE LA RÉCIPROCITÉ.

M. de Saint-Cricq disait : « Sommes-nous sûrs que l'étranger nous fera autant d'achats que de ventes ? »

M. de Dombasle : « Quel motif avons-nous de croire que les producteurs anglais viendront chercher chez nous, plutôt que chez toute autre nation du globe, les produits dont ils pourront avoir besoin, et des produits pour une valeur équivalente à leurs exportations en France ? »

J'admire comme les hommes, qui se disent *pratiques* avant tout, raisonnent en dehors de toute pratique!

Dans la pratique, se fait-il un échange sur cent, sur mille, sur dix mille peut-être, qui soit un troc direct de produit contre produit? Depuis qu'il y a des monnaies au monde, jamais aucun

cultivateur s'est-il dit : Je ne veux acheter des souliers, des chapeaux, des conseils, des leçons, qu'au cordonnier, au chapelier, à l'avocat, au professeur qui m'achètera du blé tout juste pour une valeur équivalente? — Et pourquoi les nations s'imposeraient-elles cette gêne?

Comment se passent les choses?

Supposons un peuple privé de relations extérieures. — Un homme a produit du blé. Il le verse dans la circulation *nationale* au plus haut cours qu'il peut trouver, et il reçoit en échange... quoi? Des écus, c'est-à-dire des mandats, des bons fractionnables à l'infini, au moyen desquels il lui sera loisible de retirer aussi de la circulation nationale, quand il le jugera à propos et jusqu'à due concurrence, les objets dont il aura besoin ou envie. En définitive, à la fin de l'opération, il aura retiré de la masse justement l'équivalent de ce qu'il y a versé, et, en valeur, *sa consommation égalera exactement sa production.*

Si les échanges de cette nation avec le dehors sont libres, ce n'est plus dans la circulation *nationale,* mais dans la circulation *générale,* que chacun verse ses produits et puise ses consommations. Il n'a point à se préoccuper si ce qu'il livre à cette circulation générale est acheté par un compatriote ou un étranger; si les bons qu'il reçoit lui viennent d'un Français ou d'un Anglais; si les objets contre lesquels il échange ensuite ces *bons* à mesure de ses besoins ont été fabriqués en deçà ou au delà du Rhin ou des Pyrénées. Toujours est-il qu'il y a pour chaque individu balance exacte entre ce qu'il verse et ce qu'il puise dans le grand réservoir commun, et si cela est vrai de chaque individu, cela est vrai de la nation en masse.

La seule différence entre les deux cas, c'est que, dans le dernier, chacun est en face d'un marché plus étendu pour ses ventes et ses achats, et a, par conséquent, plus de chances de bien faire les uns et les autres.

On fait cette objection : Si tout le monde se ligue pour ne pas retirer de la circulation les produits d'un individu déterminé, il ne pourra rien retirer à son tour de la masse. Il en est de même d'un peuple.

Réponse. — Si ce peuple ne peut rien retirer de la masse, il n'y

versera rien non plus ; il travaillera pour lui-même. Il sera contraint de se soumettre à ce que vous voulez lui imposer d'avance, à savoir : *l'isolement.*

Et ce sera l'idéal du régime prohibitif.

N'est-il pas plaisant que vous lui infligiez d'ores et déjà ce régime dans la crainte qu'il ne coure la chance d'y arriver un jour sans vous ?

XVI. LES FLEUVES OBSTRUÉS PLAIDANT POUR LES PROHIBITIONISTES.

Il y a quelques années, j'étais à Madrid. J'allai aux cortès. On y discutait un traité avec le Portugal sur l'amélioration du cours du Duero. Un député se lève et dit : « Si le Duero est canalisé, les transports s'y feront à plus bas prix. Les grains portugais se vendront à meilleur marché dans les Castilles, et feront à notre *travail national* une concurrence redoutable. Je repousse le projet, à moins que MM. les ministres ne s'engagent à relever le tarif des douanes de manière à rétablir l'équilibre. » L'assemblée trouva l'argument sans réplique.

Trois mois après, j'étais à Lisbonne. La même question était soumise au sénat. Un noble hidalgo dit : « *Senhor presidente,* le projet est absurde. Vous placez des gardes, à gros frais, sur les rives du Duero, pour empêcher l'invasion du grain castillan en Portugal, et, en même temps, vous voulez, toujours à gros frais, faciliter cette invasion. C'est une inconséquence à laquelle je ne puis m'associer. Que le Duero passe à nos fils tel que nous l'ont laissé nos pères. »

Plus tard, quand il s'est agi d'améliorer la Garonne, je me suis rappelé les arguments des orateurs ibériens, et je me disais : Si les députés de Toulouse étaient aussi bons économistes que celui de Palencia, et les représentants de Bordeaux aussi forts logiciens que ceux d'Oporto, assurément on laisserait la Garonne

Dormir au bruit flatteur de son urne penchante,

car la canalisation de la Garonne favorisera, au préjudice de Bordeaux, l'*invasion* des produits toulousains, et, au détriment de Toulouse, l'*inondation* des produits bordelais.

XVII. UN CHEMIN DE FER NÉGATIF.

J'ai dit que lorsque, malheureusement, on se plaçait au point de vue de l'intérêt producteur, on ne pouvait manquer de heurter l'intérêt général, parce que le producteur, en tant que tel, ne demande qu'efforts, besoins et obstacles.

J'en trouve un exemple remarquable dans un journal de Bordeaux.

M. Simiot se pose cette question :

Le chemin de fer de Paris en Espagne doit-il offrir une solution de continuité à Bordeaux?

Il la résout affirmativement par une foule de raisons que je n'ai pas à examiner, mais par celle-ci, entre autres :

Le chemin de fer de Paris à Bayonne doit présenter une lacune à Bordeaux, afin que marchandises et voyageurs, forcés de s'arrêter dans cette ville, y laissent des profits aux bateliers, porteballes, commissionnaires, consignataires, hôteliers, etc.

Il est clair que c'est encore ici l'intérêt des agents du travail mis avant l'intérêt des consommateurs.

Mais si Bordeaux doit profiter par la lacune, et si ce profit est conforme à l'intérêt public, Angoulême, Poitiers, Tours, Orléans, bien plus, tous les points intermédiaires, Ruffec, Châtellerault, etc., etc., doivent aussi demander des lacunes, et cela dans l'intérêt général, dans l'intérêt bien entendu du travail national, car plus elles seront multipliées, plus seront multipliés aussi les consignations, commissions, transbordements, sur tous les points de la ligne. Avec ce système, on arrive à un chemin de fer composé de lacunes successives, à un *chemin de fer négatif.*

Que MM. les protectionistes le veuillent ou non, il n'en est pas moins certain que le *principe de la restriction* est le même

que le *principe des lacunes* : le sacrifice du consommateur au producteur, du but au moyen.

XVIII. IL N'Y A PAS DE PRINCIPES ABSOLUS.

On ne peut trop s'étonner de la facilité avec laquelle les hommes se résignent à ignorer ce qu'il leur importe le plus de savoir, et l'on peut être sûr qu'ils sont décidés à s'endormir dans leur ignorance une fois qu'ils en sont venus à proclamer cet axiome : Il n'y a pas de principes absolus.

Vous entrez dans l'enceinte législative. Il y est question de savoir si la loi interdira ou affranchira les échanges internationaux.

Un député se lève et dit :

Si vous tolérez ces échanges, l'étranger vous inondera de ses produits, l'Anglais de tissus, le Belge de houilles, l'Espagnol de laines, l'Italien de soies, le Suisse de bestiaux, le Suédois de fer, le Prussien de blé, en sorte qu'aucune industrie ne sera plus possible chez nous.

Un autre répond :

Si vous prohibez ces échanges, les bienfaits divers que la nature a prodigués à chaque climat seront, pour vous, comme s'ils n'étaient pas. Vous ne participerez pas à l'habileté mécanique des Anglais, à la richesse des mines belges, à la fertilité du sol polonais, à la fécondité des pâturages suisses, au bon marché du travail espagnol, à la chaleur du climat italien, et il vous faudra demander à une production rebelle ce que par l'échange vous eussiez obtenu d'une production facile.

Assurément, l'un de ces députés se trompe. Mais lequel? Il vaut pourtant la peine de s'en assurer, car il ne s'agit pas seulement d'opinions. Vous êtes en présence de deux routes, il faut choisir, et l'une mène nécessairement à la *misère*.

Pour sortir d'embarras, on dit : Il n'y a point de principes absolus.

Cet axiome, si à la mode de nos jours, outre qu'il doit sourire à la paresse, convient aussi à l'ambition.

Si la théorie de la prohibition venait à prévaloir, ou bien si la doctrine de la liberté venait à triompher, une toute petite loi ferait tout notre code économique. Dans le premier cas, elle porterait : *Tout échange au dehors est interdit;* dans le second : *Tout échange avec l'étranger est libre,* et bien des gros personnages perdraient de leur importance.

Mais si l'échange n'a pas une nature qui lui soit propre, s'il n'est gouverné par aucune loi naturelle, s'il est capricieusement utile ou funeste, s'il ne trouve pas son aiguillon dans le bien qu'il fait, sa limite dans le bien qu'il cesse de faire; si ses effets ne peuvent être appréciés par ceux qui l'exécutent; en un mot, s'il n'y a pas de principes absolus, oh! alors, il faut pondérer, équilibrer, réglementer les transactions, il faut égaliser les conditions du travail, chercher le niveau des profits, tâche colossale, bien propre à donner à ceux qui s'en chargent de gros traitements et une haute influence.

En entrant dans Paris, que je suis venu visiter, je me disais : Il y a là un million d'êtres humains qui mourraient tous en peu de jours si des approvisionnements de toute nature n'affluaient vers cette vaste métropole. L'imagination s'effraye quand elle veut apprécier l'immense multiplicité d'objets qui doivent entrer demain par ses barrières, sous peine que la vie de ses habitants ne s'éteigne dans les convulsions de la famine, de l'émeute et du pillage. Et cependant tous dorment en ce moment sans que leur paisible sommeil soit troublé un seul instant par l'idée d'une aussi effroyable perspective. D'un autre côté, quatre-vingts départements ont travaillé aujourd'hui, sans se concerter, sans s'entendre, à l'approvisionnement de Paris. Comment chaque jour amène-t-il ce qu'il faut, rien de plus, rien de moins, sur ce gigantesque marché? Quelle est donc l'ingénieuse et secrète puissance qui préside à l'étonnante régularité de mouvements si compliqués, régularité en laquelle chacun a une foi si insouciante, quoiqu'il y aille du bien-être et de la vie? Cette puissance, c'est *un principe absolu,* le principe de la liberté des transactions. Nous avons foi en cette

lumière intime que la Providence a placée au cœur de tous les hommes, à qui elle a confié la conservation et l'amélioration indéfinie de notre espèce, l'*intérêt*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, si actif, si vigilant, si prévoyant, quand il est libre dans son action. Où en seriez-vous, habitants de Paris, si un ministre s'avisait de substituer à cette puissance les combinaisons de son génie, quelque supérieur qu'on le suppose? s'il imaginait de soumettre à sa direction suprême ce prodigieux mécanisme, d'en réunir tous les ressorts en ses mains, de décider par qui, où, comment, à quelles conditions chaque chose doit être produite, transportée, échangée et consommée? Oh! quoiqu'il y ait bien des souffrances dans votre enceinte, quoique la misère, le désespoir, et peut-être l'inanition, y fassent couler plus de larmes que votre ardente charité n'en peut sécher, il est probable, il est certain, j'ose le dire, que l'intervention arbitraire du gouvernement multiplierait à l'infini ces souffrances, et étendrait sur vous tous les maux qui ne frappent qu'un petit nombre de vos concitoyens.

Eh bien! cette foi que nous avons tous dans un principe quand il s'agit de nos transactions intérieures, pourquoi ne l'aurions-nous pas dans le même principe appliqué à nos transactions internationales, assurément moins nombreuses, moins délicates et moins compliquées? Et s'il n'est pas nécessaire que la préfecture de Paris réglemente nos industries, pondère nos chances, nos profits et nos pertes, se préoccupe de l'épuisement du numéraire, égalise les conditions de notre travail dans le commerce intérieur, pourquoi est-il nécessaire que la douane, sortant de sa mission fiscale, prétende exercer une action protectrice sur notre commerce extérieur?

XIX. INDÉPENDANCE NATIONALE.

Parmi les arguments qu'on fait valoir en faveur du régime restrictif, il ne faut pas oublier celui qu'on tire de l'*indépendance nationale*.

Digitized by Google

« Que ferons-nous en cas de guerre, dit-on, si nous nous sommes mis à la discrétion de l'Angleterre pour le fer et la houille? »

Les monopoleurs anglais ne manquent pas de s'écrier de leur côté :

« Que deviendra la Grande-Bretagne en temps de guerre, si elle se met pour les aliments sous la dépendance des Français? »

On ne prend pas garde à une chose; c'est que cette sorte de dépendance qui résulte des échanges, des transactions commerciales, est une dépendance *réciproque*. Nous ne pouvons dépendre de l'étranger sans que l'étranger dépende de nous. Or, c'est là l'essence même de la *société*. Rompre des relations naturelles, ce n'est pas se placer dans un état d'indépendance, mais dans un état d'isolement.

Et remarquez ceci : on s'isole dans la prévision de la guerre; mais l'acte même de s'isoler est un commencement de guerre. Il la rend plus facile, moins onéreuse, et, partant, moins impopulaire. Que les peuples soient les uns aux autres des débouchés permanents; que leurs relations ne puissent être rompues sans leur infliger la double souffrance de la privation et de l'encombrement, et ils n'auront plus besoin de ces puissantes marines qui les ruinent, de ces grandes armées qui les écrasent; la paix du monde ne sera pas compromise par le caprice d'un Thiers ou d'un Palmerston, et la guerre disparaîtra faute d'aliments, de ressources, de motifs, de prétextes et de sympathie populaire.

Je sais bien qu'on me reprochera (c'est la mode du jour) de donner pour base à la fraternité des peuples l'intérêt, le vil et prosaïque intérêt. On aimerait mieux qu'elle eût son principe dans la charité, dans l'amour, qu'il y fallût même un peu d'abnégation, et que, froissant le bien-être matériel des hommes, elle eût le mérite d'un généreux sacrifice.

Quand donc en finirons-nous avec ces puériles déclamations? Quand bannirons-nous enfin la tartuferie de la science? Quand cesserons-nous de mettre cette contradiction nauséabonde entre nos écrits et nos actions? Nous huons, nous conspuons l'*intérêt*,

Digitized by Google

c'est-à-dire l'utile, le bien (car dire que tous les peuples sont intéressés à une chose, c'est dire que cette chose est bonne en soi), comme si l'intérêt n'était pas le mobile nécessaire, éternel, indestructible, à qui la Providence a confié la perfectibilité humaine! Ne dirait-on pas que nous sommes tous des anges de désintéressement? Et pense-t-on que le public ne commence pas à voir avec dégoût que ce langage affecté noircit précisément les pages qu'on lui fait payer le plus cher? Oh! l'affectation! l'affectation! c'est vraiment la maladie de ce siècle.

Quoi! parce que le bien-être et la paix sont choses corrélatives, parce qu'il a plu à Dieu d'établir cette belle harmonie dans le monde moral, vous ne voulez pas que j'admire, que j'adore ses décrets et que j'accepte avec gratitude des lois qui font de la justice la condition du bonheur? Vous ne voulez la paix qu'autant qu'elle froisse le bien-être, et la liberté vous pèse parce qu'elle ne vous impose pas des sacrifices? Et qui vous empêche, si l'abnégation a pour vous tant de charmes, d'en mettre dans vos actions privées? La société vous en sera reconnaissante, car quelqu'un au moins en recueillera le fruit; mais vouloir l'imposer à l'humanité comme un principe, c'est le comble de l'absurdité, car l'abnégation de tous, c'est le sacrifice de tous, c'est le mal érigé en théorie.

Mais, grâce au ciel, on peut écrire et lire beaucoup de ces déclamations sans que pour cela le monde cesse d'obéir à son mobile, qui est, qu'on le veuille ou non, l'*intérêt*.

Après tout, il est assez singulier de voir invoquer les sentiments de la plus sublime abnégation à l'appui de la spoliation elle-même. Voilà donc à quoi aboutit ce fastueux désintéressement! Ces hommes si poétiquement délicats qu'ils ne veulent pas de la paix elle-même, si elle est fondée sur le vil *intérêt* des hommes, mettent la main dans la poche d'autrui, et surtout du pauvre; car quel article du tarif protége le pauvre? Eh! messieurs, disposez comme vous l'entendez de ce qui vous appartient, mais laissez-nous disposer aussi du fruit de nos sueurs, nous en servir ou l'échanger à notre gré. Déclamez sur le renoncement à soi-même, car cela est beau, mais en même temps soyez au moins honnêtes.

XX. TRAVAIL HUMAIN, TRAVAIL NATIONAL.

Briser les machines, repousser les marchandises étrangères, ce sont deux actes qui procèdent de la même doctrine.

On voit des hommes qui battent des mains quand une grande invention se révèle au monde, et qui néanmoins adhèrent au régime protecteur. Ces hommes sont bien inconséquents!

Que reprochent-ils à la liberté du commerce? De faire produire par des étrangers plus habiles ou mieux situés que nous des choses que, sans elle, nous produirions nous-mêmes. En un mot, on l'accuse de nuire au *travail national.*

De même, ne devraient-ils pas reprocher aux machines de faire accomplir par des agents naturels ce qui, sans elles, serait l'œuvre de nos bras, et, par conséquent, de nuire au *travail humain?*

L'ouvrier étranger, mieux placé que l'ouvrier français, est, à l'égard de celui-ci, une véritable *machine économique* qui l'écrase de sa concurrence. De même, une machine qui exécute une opération à un prix moindre qu'un certain nombre de bras est, relativement à ces bras, un vrai *concurrent étranger* qui les paralyse par sa rivalité.

Si donc il est opportun de protéger le *travail national* contre la concurrence du *travail étranger,* il ne l'est pas moins de protéger *le travail humain* contre la rivalité du *travail mécanique.*

Aussi, quiconque adhère au régime protecteur, s'il a un peu de logique dans la cervelle, ne doit pas s'arrêter à prohiber les produits étrangers: il doit proscrire encore les produits de la navette et de la charrue.

Et voilà pourquoi j'aime bien mieux la logique des hommes qui, déclamant contre l'*invasion* des marchandises exotiques, ont au moins le courage de déclamer aussi contre l'*excès de production* dû à la puissance inventive de l'esprit humain.

Tel est M. de Saint-Chamans. « Un des arguments les plus forts, dit-il, contre la liberté du commerce et le trop grand emploi des machines, c'est que beaucoup d'ouvriers sont privés

d'ouvrage, ou par la concurrence étrangère qui fait tomber les manufactures, ou par les instruments qui prennent la place des hommes dans les ateliers. » (*Du système d'impôts*, p. 438.)

M. de Saint-Chamans a parfaitement vu l'analogie, disons mieux, l'identité qui existe entre les *importations* et les *machines;* voilà pourquoi il proscrit les unes et les autres, et vraiment il y a plaisir d'avoir affaire avec des argumentateurs intrépides, qui, même dans l'erreur, poussent un raisonnement jusqu'au bout.

Mais voyez la difficulté qui les attend!

S'il est vrai, *a priori*, que le domaine de l'*invention* et celui du *travail* ne puissent s'étendre qu'aux dépens l'un de l'autre, c'est dans les pays où il y a le plus de *machines*, dans le Lancastre, par exemple, qu'on doit rencontrer le moins d'*ouvriers*. Et si, au contraire, on constate *en fait* que la mécanique et la main-d'œuvre coexistent à un plus haut degré chez les peuples riches que chez les sauvages, il faut en conclure nécessairement que ces deux puissances ne s'excluent pas.

Je ne puis pas m'expliquer qu'un être pensant puisse goûter quelque repos en présence de ce dilemme :

Ou les inventions de l'homme ne nuisent pas à ses travaux comme les faits généraux l'attestent puisqu'il y a plus des unes et des autres chez les Anglais et les Français que parmi les Hurons et les Cherokées, et, en ce cas, j'ai fait fausse route, quoique je ne sache ni où ni quand je me suis égaré. Je commettrais un crime de lèse-humanité si j'introduisais mon erreur dans la législation de mon pays.

Ou bien les découvertes de l'esprit limitent le travail des bras, comme les faits particuliers semblent l'indiquer, puisque je vois tous les jours une machine se substituer à vingt, à cent travailleurs, et alors je suis forcé de constater une flagrante, éternelle, incurable antithèse entre la puissance intellectuelle et la puissance physique de l'homme, entre son progrès et son bien-être, et je ne puis m'empêcher de dire que l'auteur de l'homme devait lui donner de la raison ou des bras, de la force morale ou de la force brutale, mais qu'il s'est joué de lui en lui conférant à la fois des facultés qui s'entre-détruisent.

La difficulté est pressante. Or, savez-vous comment on en sort? Par ce singulier apophthegme :

En économie politique, il n'y a pas de principe absolu.

En langage intelligible et vulgaire, cela veut dire :

« Je ne sais où est le vrai et le faux ; j'ignore ce qui constitue le bien ou le mal général. Je ne m'en mets pas en peine. L'effet immédiat de chaque mesure sur mon bien-être personnel, telle est la seule loi que je consente à reconnaître. »

Il n'y a pas de principes! mais c'est comme si vous disiez : Il n'y a pas de faits; car les principes ne sont que des formules qui résument tout un ordre de faits bien constatés.

Les machines, les importations ont certainement des effets. Ces effets sont bons ou mauvais. On peut à cet égard différer d'avis. Mais, quel que soit celui que l'on adopte, il se formule par un de ces deux *principes :* Les machines sont un bien; ou, les machines sont un mal. Les importations sont favorables, ou, les importations sont nuisibles. Mais dire : *Il n'y a pas de principes,* c'est certainement le dernier degré d'abaissement où l'esprit humain puisse descendre, et j'avoue que je rougis pour mon pays quand j'entends articuler une si monstrueuse hérésie en face des chambres françaises, avec leur assentiment, c'est-à-dire en face et avec l'assentiment de l'élite de nos concitoyens; et cela pour se justifier de nous imposer des lois en parfaite ignorance de cause.

Mais enfin, me dira-t-on, détruisez le *sophisme.* Prouvez que les machines ne nuisent pas au *travail humain,* ni les importations au *travail national.*

Dans un ouvrage de la nature de celui-ci, de telles démonstrations ne sauraient être très-complètes. J'ai plus pour but de poser les difficultés que de les résoudre, et d'exciter la réflexion que de la satisfaire. Il n'y a jamais pour l'esprit de conviction bien acquise que celle qu'il doit à son propre travail. J'essayerai néanmoins de le mettre sur la voie.

Ce qui trompe les adversaires des importations et des machines, c'est qu'ils les jugent par leurs effets immédiats et transitoires, au lieu d'aller jusqu'aux conséquences générales et définitives.

L'effet prochain d'une machine ingénieuse est de rendre superflue, pour un résultat donné, une certaine quantité de main-d'œuvre. Mais là ne s'arrête point son action. Par cela même que ce résultat donné est obtenu avec moins d'efforts, il est livré au public à un moindre prix; et la somme des épargnes, ainsi réalisée par tous les acheteurs, leur sert à se procurer d'autres satisfactions, c'est-à-dire à encourager la main-d'œuvre en général précisément de la quantité soustraite à la main-d'œuvre spéciale de l'industrie récemment perfectionnée. En sorte que le niveau du travail n'a pas baissé, quoique celui des satisfactions se soit élevé.

Rendons cet ensemble d'effets sensible par un exemple.

Je suppose qu'il se consomme en France dix millions de chapeaux à quinze francs; cela offre à l'industrie chapelière un aliment de 150 millions. Une machine est inventée qui permet de donner les chapeaux à dix francs. L'aliment pour cette industrie est réduit à cent millions, en admettant que la consommation n'augmente pas. Mais les autres cinquante millions ne sont point pour cela soustraits au *travail humain*. Économisés par les acheteurs de chapeaux, ils leur serviront à satisfaire d'autres besoins, et par conséquent à rémunérer d'autant l'ensemble de l'industrie. Avec ces cinq francs d'épargne, Jean achètera une paire de souliers, Jacques un livre, Jérôme un meuble, etc. Le travail humain, pris en masse, continuera donc d'être encouragé jusqu'à concurrence de 150 millions, mais cette somme donnera le même nombre de chapeaux qu'auparavant, plus toutes les satisfactions correspondantes aux cinquante millions que la machine aura épargnés. Ces satisfactions sont le profit net que la France aura retiré de l'invention. C'est un don gratuit, un tribut que le génie de l'homme aura imposé à la nature. Nous ne disconvenons pas que, dans le cours de la transformation, une certaine masse de travail aura été *déplacée;* mais nous ne pouvons pas accorder qu'elle aura été détruite ou même diminuée.

De même quant aux importations. Reprenons l'hypothèse.

La France fabriquait dix millions de chapeaux dont le prix de revient était de quinze francs. L'étranger envahit notre

marché en nous fournissant les chapeaux à dix francs. Je dis que le *travail national* n'en sera nullement diminué.

Car il devra produire jusqu'à concurrence de cent millions pour payer dix millions de chapeaux à dix francs.

Et puis, il restera à chaque acheteur cinq francs d'économie par chapeau, ou, au total, cinquante millions, qui acquitteront d'autres jouissances, c'est-à-dire d'autres travaux.

Donc la masse du travail restera ce qu'elle était, et les jouissances supplémentaires, représentées par cinquante millions d'économie sur les chapeaux, formeront le profit net de l'importation ou de la liberté du commerce.

Et il ne faut pas qu'on essaye de nous effrayer par le tableau des souffrances qui, dans cette hypothèse, accompagneraient le déplacement du travail.

Car si la prohibition n'eût jamais existé, le travail se serait classé de lui-même selon la loi de l'échange, et nul déplacement n'aurait eu lieu.

Si, au contraire, la prohibition a amené un classement artificiel et improductif du travail, c'est elle et non la liberté qui est responsable du deplacement inévitable dans la transition du mal au bien.

A moins qu'on ne prétende que, parce qu'un abus ne peut être détruit sans froisser ceux qui en profitent, il suffit qu'il existe un moment pour qu'il doive durer toujours.

XXI. MATIÈRES PREMIÈRES.

On dit : Le plus avantageux de tous les commerces est celui où l'on donne des objets fabriqués en échange de matières premières. Car ces matières premières sont un aliment pour le *travail national.*

Et de là on conclut :

Que la meilleure loi de douanes serait celle qui donnerait le plus de facilité possible à l'entrée des *matières premières,* et qui

opposerait le plus d'obstacles aux objets qui ont reçu leur dernière façon.

Il n'y a pas, en économie politique, de sophisme plus répandu que celui-là. Il défraye non-seulement l'école protectioniste, mais encore et surtout l'école prétendue libérale, et c'est là une circonstance fâcheuse, car ce qu'il y a de pire pour une bonne cause, ce n'est pas d'être bien attaquée, mais d'être mal défendue.

La liberté commerciale aura probablement le sort de toutes les libertés : elle ne s'introduira dans nos lois qu'après avoir pris possession de nos esprits. Mais s'il est vrai qu'une réforme doive être généralement comprise pour être solidement établie, il s'ensuit que rien ne la peut retarder comme ce qui égare l'opinion; et quoi de plus propre à l'égarer que les écrits qui réclament la liberté en s'appuyant sur les doctrines du monopole?

Il y a quelques années, trois grandes villes de France, Lyon, Bordeaux et le Havre firent une levée de boucliers contre le régime restrictif. Le pays, l'Europe entière s'émurent en voyant se dresser ce qu'ils prirent pour le drapeau de la liberté. — Hélas! c'était encore le drapeau du monopole! d'un monopole un peu plus mesquin et beaucoup plus absurde que celui qu'on semblait vouloir renverser. — Grâce au *sophisme* que je vais essayer de dévoiler, les pétitionnaires ne firent que reproduire, en y ajoutant une inconséquence de plus, la doctrine de la *protection au travail national.*

Qu'est-ce, en effet, que le régime prohibitif? Écoutons M. de Saint-Cricq.

« Le travail constitue la richesse d'un peuple, parce que « seul il crée les choses matérielles que réclament nos besoins, « et que l'aisance universelle consiste dans l'abondance de ces « choses. » — Voilà le principe.

« Mais il faut que cette abondance soit le produit du *travail* « *national.* Si elle était le produit du travail étranger, le tra- « vail national s'arrêterait promptement. » — Voilà l'erreur. (*Voir le sophisme précédent.*)

« Que doit donc faire un pays agricole et manufacturier?

« Réserver son marché aux produits de son sol et de son « industrie. » — Voilà le but.

« Et pour cela, restreindre par des droits et prohiber au « besoin les produits du sol et de l'industrie des autres peu- « ples. » — Voilà le moyen.

Rapprochons de ce système celui de la pétition de Bordeaux.

Elle divisait les marchandises en trois classes. — « La pre- « mière renferme des objets d'alimentation et *des matières* « *premières, vierges de tout travail humain. En principe, une sage* « *économie exigerait que cette classe ne fût pas imposée.* » — Ici point de travail, point de protection.

« La seconde est composée d'objets qui ont reçu *une prépa-* « *ration.* Cette préparation permet *qu'on la charge de quelques* « *droits.* » — Ici la protection commence, parce que, selon les pétitionnaires, commence le *travail national.*

« La troisième comprend des objets perfectionnés, qui ne « peuvent nullement servir au travail national; nous la consi- « dérons comme la plus imposable. » — Ici, le travail, et la protection avec lui, arrivent à leur maximum.

On le voit, les pétitionnaires professaient que le travail étranger nuit au travail national, c'est l'*erreur* du régime prohibitif.

Ils demandaient que le marché français fût réservé au *travail* français; c'est le but du régime prohibitif.

Ils réclamaient que le travail étranger fût soumis à des restrictions et des taxes. — C'est le *moyen* du régime prohibitif.

Quelle différence est-il donc possible de découvrir entre les pétitionnaires bordelais et le coryphée de la restriction? — Une seule : l'extension plus ou moins grande à donner au mot *travail.*

M. de Saint-Cricq l'étend à tout. — Aussi, veut-il tout *protéger.*

« Le travail constitue *toute* la richesse d'un peuple, dit-il : « protéger l'industrie agricole, *toute* l'industrie agricole; l'in- « dustrie manufacturière, *toute* l'industrie manufacturière, « c'est le cri qui retentira toujours dans cette chambre. »

Les pétitionnaires ne voient de travail que celui des fabri-

cants : aussi n'admettent-ils que celui-là aux faveurs de la protection.

« Les matières premières sont *vierges de tout travail humain.* « En principe on ne devrait pas les imposer. Les objets fabri- « qués ne peuvent plus servir au travail national; nous les « considérons comme les plus imposables. »

Il ne s'agit point ici d'examiner si la protection au travail national est raisonnable. M. de Saint-Cricq et les Bordelais s'accordent sur ce point, et nous, comme on l'a vu dans les chapitres précédents, nous différons à cet égard des uns et des autres.

La question est de savoir qui, de M. de Saint-Cricq ou des Bordelais, donne au mot *travail* sa juste acception.

Or, sur ce terrain, il faut le dire, M. de Saint-Cricq a mille fois raison, car voici le dialogue qui pourrait s'établir entre eux.

M. de Saint-Cricq. — Vous convenez que le travail national doit être protégé. Vous convenez qu'aucun travail étranger ne peut s'introduire sur notre marché sans y détruire une quantité égale de notre travail national. Seulement vous prétendez qu'il y a une foule de marchandises pourvues de *valeur*, puisqu'elles se vendent, et qui sont cependant *vierges de tout travail humain.* Et vous nommez, entre autres choses, les blés, farines, viandes, bestiaux, lard, sel, fer, cuivre, plomb, houille, laines, peaux, semences, etc.

Si vous me prouvez que la *valeur* de ces choses n'est pas due au travail, je conviendrai qu'il est inutile de les protéger.

Mais aussi, si je vous démontre qu'il y a autant de travail dans cent francs de laine que dans cent francs de tissus, vous devrez avouer que la protection est due à l'une comme à l'autre.

Or, pourquoi ce sac de laine *vaut*-il cent francs? N'est-ce point parce que c'est son prix de revient? et le prix de revient est-il autre chose que ce qu'il a fallu distribuer en gages, salaires, main-d'œuvre, intérêts, à tous les travailleurs et capitalistes qui ont concouru à la production de l'objet?

Les pétitionnaires. — Il est vrai que, pour la laine, vous

pourriez avoir raison. Mais un sac de blé, un lingot de fer, un quintal de houille, sont-ils le produit du travail ? N'est-ce point la nature qui les *crée?*

M. de Saint-Cricq. — Sans doute, la nature crée les éléments de toutes ces choses, mais c'est le travail qui en produit la *valeur*. J'ai eu tort moi-même de dire que le travail *crée* les objets matériels, et cette locution vicieuse m'a conduit à bien d'autres erreurs. Il n'appartient pas à l'homme de *créer*, de faire quelque chose de rien, pas plus au fabricant qu'au cultivateur, et si par *production* on entendait *création*, tous nos travaux seraient improductifs, et les vôtres, messieurs les négociants, plus que tous les autres, excepté peut-être les miens.

L'agriculteur n'a donc pas la prétention d'avoir *créé* le blé, mais il a celle d'en avoir créé la *valeur*, je veux dire, d'avoir, par son travail, celui de ses domestiques, de ses bouviers, de ses moissonneurs, transformé en blé des substances qui n'y ressemblaient nullement. Que fait de plus le meunier qui le convertit en farine, le boulanger qui le façonne en pain?

Pour que l'homme puisse se vêtir en drap, une foule d'opérations sont nécessaires. Avant l'intervention de tout travail humain, les véritables *matières premières* de ce produit sont l'air, l'eau, la chaleur, les gaz, la lumière, les sels qui doivent entrer dans sa composition. Voilà les *matières premières* qui véritablement sont *vierges de tout travail humain*, puisqu'elles n'ont pas de *valeur*, et je ne songe pas à les protéger. Mais un premier *travail* convertit ces substances en fourrages, un second en laine, un troisième en fil, un quatrième en tissus, un cinquième en vêtement. Qui osera dire que tout n'est pas *travail* dans cette œuvre, depuis le premier coup de charrue qui le commence jusqu'au dernier coup d'aiguille qui le termine?

Et parce que, pour plus de célérité et de perfection dans l'accomplissement de l'œuvre définitive, qui est un vêtement, les travaux se sont répartis entre plusieurs classes d'industrieux, vous voulez, par une distinction arbitraire, que l'ordre de succession de ces travaux soit la raison unique de leur importance, en sorte que le premier ne mérite pas même le nom

de travail, et que le dernier, travail par excellence, soit seul digne des faveurs de la protection?

Les pétitionnaires. — Oui, nous commençons à voir que la laine, non plus que le blé, n'est pas tout à fait *vierge du travail humain;* mais au moins l'agriculteur n'a pas, comme le fabricant, tout exécuté par lui-même et ses ouvriers; la nature l'a aidé; et, s'il y a du travail, tout n'est pas travail dans le blé.

M. de Saint-Cricq. — Mais tout est travail dans sa *valeur.* Je veux que la nature ait concouru à la formation matérielle du grain. Je veux même qu'il soit exclusivement son ouvrage; mais convenez que je l'ai contrainte par mon travail; et quand je vous vends du blé, remarquez bien ceci, ce n'est pas le *travail de la nature* que je vous fais payer, mais *le mien.*

Et, à votre compte, les objets fabriqués ne seraient pas non plus des produits du travail. Le manufacturier ne se fait-il pas seconder aussi par la nature? Ne s'empare-t-il pas, à l'aide de la machine à vapeur, du poids de l'atmosphère, comme à l'aide de la charrue je m'empare de son humidité? A-t-il créé les lois de la gravitation, de la transmission des forces, de l'affinité?

Les pétitionnaires. — Allons, va encore pour la laine, mais la houille est assurément l'ouvrage, et l'ouvrage exclusif de la nature. Elle est bien *vierge de tout travail humain.*

M. de Saint-Cricq. — Oui, la nature a fait la houille, mais *le travail en a fait la valeur.* La houille n'avait aucune *valeur* pendant les millions d'années où elle était enfouie ignorée à cent pieds sous terre. Il a fallu l'y aller chercher; c'est un *travail;* il a fallu la transporter sur le marché; c'est un autre *travail;* et encore une fois, le prix que vous la payez sur le marché n'est autre chose que la rémunération de ces travaux d'extraction et de transport (1).

(1) Je ne mentionne pas explicitement cette partie de rémunération afférente à l'entrepreneur, au capitaliste, etc., par plusieurs motifs.

1° Parce que si l'on y regarde de près, on verra que c'est toujours le remboursement d'avances ou le payement de *travaux* antérieurs; 2° parce que, sous le mot général *travail,* je comprends non-seulement le salaire de l'ouvrier, mais la rétribution légitime de toute coopération à l'œuvre de la production; 3° enfin et surtout, parce que la production des objets fabriqués

On voit que jusqu'ici tout l'avantage est du côté de M. de Saint-Crieq; que la *valeur* des matières premières, comme celle des matières fabriquées, représente les frais de production, c'est-à-dire du *travail;* qu'il n'est pas possible de concevoir un objet pourvu de *valeur,* et qui soit *vierge de tout travail humain;* que la distinction que font les pétitionnaires est futile en théorie; que comme base d'une inégale répartition de *faveurs,* elle serait inique en pratique, puisqu'il en résulterait que le tiers des Français occupés aux manufactures obtiendraient les douceurs du monopole, par la raison qu'ils produisent en *travaillant,* tandis que les deux autres tiers, à savoir, la population agricole, seraient abandonnés à la concurrence, sous prétexte qu'ils produisent *sans travailler.*

On insistera, j'en suis sûr, et l'on dira qu'il y a plus d'avantages pour une nation à importer des matières dites *premières,* qu'elles soient ou non le produit du travail, et à exporter des objets fabriqués.

C'est là une opinion fort accréditée.

« Plus les matières premières sont abondantes, dit la pétition de Bordeaux, plus les manufactures se multiplient et prennent d'essor. »

« Les matières premières, dit-elle ailleurs, laissent une étendue sans limite à l'œuvre des habitants des pays où elles sont importées. »

« Les matières premières, dit la pétition du Havre, étant les éléments du travail, il faut les soumettre *à un régime différent* et les admettre *de suite* au taux *le plus faible.* »

La même pétition veut que la protection des objets fabriqués soit réduite *non de suite,* mais dans un temps indéterminé; non au taux *le plus faible,* mais à vingt pour cent.

« Entre autres articles dont le bas prix et l'abondance sont une nécessité, dit la pétition de Lyon, les fabricants citent *toutes les matières premières.* »

est, aussi bien que celle des matières premières, grevée d'intérêts et de rémunérations autres que celle du *travail manuel,* et que l'objection, futile en elle-même, s'appliquerait à la filature la plus ingénieuse, tout autant et plus qu'à l'agriculture la plus grossière.

Tout cela repose sur une illusion.

Nous avons vu que toute *valeur* représente du travail. Or, il est très-vrai que le travail manufacturier décuple, centuple quelquefois la *valeur* d'un produit brut, c'est-à-dire répand dix fois, cent fois plus de profits dans la nation. Dès lors on raisonne ainsi : La production d'un quintal de fer ne fait gagner que quinze francs aux travailleurs de toutes classes. La conversion de ce quintal de fer en ressorts de montres élève leurs profits à dix mille francs ; et oserez-vous dire que la nation n'est pas plus intéressée à s'assurer pour dix mille francs que pour quinze francs de travail?

On oublie que les échanges internationaux, pas plus que les échanges individuels, ne s'opèrent pas au poids ou à la mesure. On n'échange pas un quintal de fer brut contre un quintal de ressorts de montres, ni une livre de laine en suint contre une livre de laine en cachemire; mais bien une certaine valeur d'une de ces choses *contre une valeur égale* d'une autre. Or, troquer valeur égale contre valeur égale, c'est troquer travail égal contre travail égal. Il n'est donc pas vrai que la nation qui donne pour cent francs de tissus ou de ressorts gagne plus que celle qui livre pour cent francs de laine ou de fer.

Dans un pays où aucune loi ne peut être votée, aucune contribution établie qu'avec le consentement de ceux que cette loi doit régir, ou que cet impôt doit frapper, on ne peut voler le public qu'en commençant par le tromper. Notre ignorance est *la matière première* de toute extorsion qui s'exerce sur nous, et l'on peut être assuré d'avance que tout *sophisme* est l'avant-coureur d'une spoliation. Bon public, quand tu vois un sophisme dans une pétition, mets ta main sur ta poche, car c'est certainement là que l'on vise.

Voyons donc quelle est la pensée secrète que MM. les armateurs de Bordeaux et du Havre, et MM. les manufacturiers de Lyon, enveloppent dans cette distinction entre les produits agricoles et les objets manufacturés.

« C'est principalement dans cette première classe (celle qui comprend les matières premières, *vierges de tout travail humain*) que se trouve, disent les pétitionnaires de Bordeaux, *le princi-*

pal aliment de notre marine marchande... En principe, une sage économie exigerait que cette classe ne fût pas imposée... La seconde (objets qui ont reçu une préparation), on peut la *charger*. La troisième (objets auxquels le travail n'a plus rien à faire), nous la considérons comme *la plus imposable.* »

« Considérant, disent les pétitionnaires du Havre, qu'il est indispensable de réduire *de suite* au taux *le plus bas* les matières premières, afin que l'industrie puisse successivement mettre en œuvre les *forces navales* qui lui fourniront ses premiers et indispensables moyens de travail. »

Les manufacturiers ne pouvaient pas demeurer en reste de politesse envers les armateurs. Aussi, la pétition de Lyon demande-t-elle la libre introduction des matières premières, « pour prouver, y est-il dit, que les intérêts des villes manufacturières ne sont pas toujours opposés à ceux des villes maritimes. »

Non, mais il faut dire que les uns et les autres, entendus comme font les pétitionnaires, sont terriblement opposés aux intérêts des campagnes, de l'agriculture et des consommateurs.

Voilà donc, messieurs, où vous vouliez en venir ! Voilà le but de vos subtiles distinctions économiques ! Vous voulez que la loi s'oppose à ce que les produits *achevés* traversent l'Océan, afin que le transport beaucoup plus coûteux des matières brutes, sales, chargées de résidus, offre plus d'aliment à votre marine marchande, et mette plus largement en œuvre vos *forces navales*. C'est là ce que vous appelez *une sage économie.*

Et que ne demandez-vous aussi qu'on fasse venir les sapins de Russie avec leurs branches, leur écorce et leurs racines, l'or du Mexique à l'état de minerai, et les cuirs de Buenos-Ayres encore attachés aux ossements de cadavres infects.

Bientôt, je m'y attends, les actionnaires des chemins de fer, pour peu qu'ils soient en majorité dans les chambres, feront une loi qui défende de fabriquer à Cognac l'eau-de-vie qui se consomme à Paris. Ordonner législativement le transport de dix pièces de vin pour une pièce d'eau-de-vie, ne serait-ce pas à la fois fournir à l'industrie parisienne *l'indispensable aliment de*

son travail, et mettre en œuvre les forces des locomotives?

Jusques à quand fermera-t-on les yeux sur cette vérité si simple?

L'industrie, les forces navales, le travail, ont pour but le bien général, le bien public; créer des industries inutiles, favoriser des transports superflus, alimenter un travail surnuméraire, non pour le bien du public, mais aux dépens du public, c'est réaliser une véritable pétition de principes. Ce n'est pas le travail qui est en soi-même une chose désirable, c'est la consommation : tout travail sans résultat est une perte. Payer des marins pour porter à travers les mers d'inutiles résidus, c'est comme les payer pour faire ricocher des cailloux sur la surface de l'eau. Ainsi, nous arrivons à ce résultat que tous les *sophismes économiques*, malgré leur infinie variété, ont cela de commun qu'ils confondent le *moyen* avec le *but*, et développent l'un aux dépens de l'autre.

XXIII. MÉTAPHORES.

Quelquefois le sophisme se dilate et pénètre tout le tissu d'une longue et lourde théorie. Plus souvent il se comprime, il se resserre, il se fait principe, et se cache tout entier dans un mot.

Dieu nous garde, disait Paul-Louis, du malin et de la métaphore! Et, en effet, il serait difficile de dire lequel des deux verse plus de maux sur notre planète. « C'est le démon, dites-vous; il nous met à tous tant que nous sommes l'esprit de spoliation dans le cœur. » Oui, mais il laisse entière la répression des abus par la résistance de ceux qui en souffrent. C'est le *sophisme* qui paralyse cette résistance. L'épée que la *malice* met aux mains des assaillants serait impuissante, si le *sophisme* ne brisait pas le bouclier aux bras des assaillis; et c'est avec raison que Malebranche a inscrit sur le frontispice de son livre cette sentence : *L'erreur est la cause de la misère des hommes.*

Et voyez ce qui se passe. Des ambitieux hypocrites auront un intérêt sinistre, comme, par exemple, à semer dans le public

le germe des haines nationales. Ce germe funeste pourra se développer, amener une conflagration générale, arrêter la civilisation, répandre des torrents de sang, attirer sur le pays le plus terrible des fléaux, l'*invasion*. En tous cas, et d'avance, ces sentiments haineux nous abaissent dans l'opinion des peuples et réduisent les Français qui ont conservé quelque amour de la justice à rougir de leur patrie. Certes ce sont là de grands maux ; et pour que le public se garantit contre les menées de ceux qui veulent lui faire courir de telles chances, il suffirait qu'il en eût la claire vue. Comment parvient-on à la lui dérober? Par la *métaphore*. On altère, on force, on dépravc le sens de trois ou quatre mots, et tout est dit.

Tel est le mot *invasion* lui-même.

Un maître de forges français dit : « Préservons-nous de l'*invasion* des fers anglais. » Un landlord anglais s'écrie : « Repoussons l'*invasion* des blés français. » Et ils proposent d'élever des barrières entre les deux peuples. Les barrières constituent l'isolement, l'isolement conduit à la haine, la haine à la guerre, la guerre à l'*invasion*. « Qu'importe ? disent les deux *sophistes;* ne vaut-il pas mieux s'exposer à une *invasion* éventuelle que d'accepter une *invasion* certaine ? » Et les peuples de croire, et les barrières de persister.

Et pourtant quelle analogie y a-t-il entre un échange et une *invasion?* Quelle similitude est-il possible d'établir entre un vaisseau de guerre qui vient vomir sur nos villes le fer, le feu et la dévastation, et un navire marchand qui vient nous offrir de troquer librement, volontairement, des produits contre des produits?

J'en dirai autant du mot *inondation*. Ce mot se prend ordinairement en mauvaise part, parce qu'il est assez dans les habitudes des inondations de ravager les champs et les moissons.— Si, pourtant, elles laissaient sur le sol une valeur supérieure à celle qu'elles lui enlèvent, comme font les inondations du Nil, il faudrait, à l'exemple des Égyptiens, les bénir, les déifier. — Eh bien! avant de déclamer contre les *inondations* des produits étrangers, avant de leur opposer de gênants et coûteux obstacles, se demande-t-on si ce sont là des inondations qui rava-

gent ou de celles qui fertilisent? — Que penserions-nous de Méhémet-Ali si, au lieu d'élever à gros frais des barrages à travers le Nil, pour étendre le domaine de ses *inondations*, il dépensait ses piastres à lui creuser un lit plus profond, afin que l'Égypte ne fût pas souillée par ce limon *étranger*, descendu des montagnes de la Lune? Nous exhibons précisément ce degré de sagesse et de raison, quand nous voulons, à grand renfort de millions, préserver notre pays... De quoi? — Des bienfaits dont la nature a doté d'autres climats.

Parmi les *métaphores* qui recèlent toute une funeste théorie, il n'en est pas de plus usitée que celle que présentent les mots *tribut, tributaire*.

Ces mots sont devenus si usuels, qu'on en fait les synonymes d'*achat, acheteur*, et l'on se sert indifféremment des uns ou des autres.

Cependant il y a aussi loin d'un *tribut* à un *achat* que d'un *vol* à un *échange*, et j'aimerais autant entendre dire : Cartouche a enfoncé mon coffre-fort et il y a *acheté* mille écus, que d'ouïr répéter à nos honorables députés : Nous avons payé à l'Allemagne le *tribut* de mille chevaux qu'elle nous a vendus.

Car ce qui fait que l'action de Cartouche n'est pas un *achat*, c'est qu'il n'a pas mis, et de mon consentement, dans mon coffre-fort, une valeur équivalente à celle qu'il a prise.

Et ce qui fait que l'octroi de 500,000 fr. que nous avons fait à l'Allemagne n'est pas un *tribut*, c'est justement qu'elle ne les a pas reçus à titre gratuit, mais bien en nous livrant en échange mille chevaux que nous-mêmes avons jugés valoir nos 500,000 fr.

Faut-il donc relever sérieusement de tels abus de langage? Pourquoi pas, puisque c'est très-sérieusement qu'on les étale dans les journaux et dans les livres.

Et qu'on n'imagine pas qu'ils échappent à quelques écrivains ignorant jusqu'à leur langue! Pour un qui s'en abstient, je vous en citerai dix qui se les permettent, et parmi les plus huppés encore, les d'Argout, les Dupin, les Villèle, les pairs, les députés, les ministres, c'est-à-dire parmi les hommes dont les paroles sont des lois, et dont les sophismes les plus choquants servent de base à l'administration du pays.

Un célèbre philosophe moderne a ajouté aux catégories d'Aristote le sophisme qui consiste à reufermer dans un mot une pétition de principe. Il en cite plusieurs exemples. Il aurait pu joindre le mot *tributaire* à sa nomeuclature. En effet, il s'agit de savoir si les achats faits au dehors sont utiles ou nuisibles. Ils sont nuisibles, dites-vous. Et pourquoi? Parce qu'ils nous reudent *tributaires* de l'étranger. Certes, voilà bien un mot qui pose en fait ce qui est en question.

Comment ce trope abusif s'est-il introduit dans la rhétorique des monopoleurs?

Des écus *sortent du pays* pour satisfaire la rapacité d'un ennemi victorieux. D'autres écus *sortent aussi du pays* pour solder des marchandises. On établit l'analogie des deux cas en ne tenant compte que de la circonstauce par laquelle ils se ressemblent et faisant abstraction de celle par laquelle ils diffèrent.

Cependant cette circonstance, c'est-à-dire le non-remboursement dans le premier cas, et le remboursement librement convenu dans le second, établit entre eux uue différence telle qu'il n'est réellement pas possible de les classer sous la même étiquette. Livrer cent francs *par force* à qui vous serre la gorge, ou *volontairement* à qui vous donne l'objet de vos désirs, vraiment ce sont choses qu'on ne peut assimiler. Autant vaudrait dire qu'il est indifférent de jeter le pain à la rivière et de le manger, parce que c'est toujours du pain *détruit*. Le vice de ce raisonnement, comme celui que renferme le mot *tribut*, consisterait à fonder une entière similitude entre deux cas par leur ressemblance et en faisant abstraction de leur différence.

CONCLUSION,

Tous les sophismes que j'ai combattus jusqu'ici se rapportent à uue seule question : Le système restrictif; encore, par pitié pour le lecteur, « j'en passe, et des meilleurs : » *Droits acquis, inopportunité, épuisement du numéraire*, etc., etc.

Mais l'économie sociale n'est pas renfermée dans ce cercle étroit. Le fouriérisme, le saint-simonisme, le communisme, le mysticisme, le sentimentalisme, la fausse philanthropie, les aspirations affectées vers une égalité et une fraternité chimériques, les questions relatives au luxe, aux salaires, aux machines, à la prétendue tyrannie du capital, aux colonies, aux débouchés, aux conquêtes, à la population, à l'émigration, à l'association, aux impôts, aux emprunts, ont encombré le champ de la science d'une foule d'arguments parasites, de *sophismes* qui sollicitent la houe et la binette de l'économiste diligent.

Ce n'est pas que je ne reconnaisse le vice de ce plan ou plutôt de cette absence de plan. Attaquer un à un tant de sophismes incohérents qui quelquefois se choquent et plus souvent rentrent les uns dans les autres, c'est se condamner à une lutte désordonnée, capricieuse, et s'exposer à de perpétuelles redites.

Combien je préférerais dire simplement comment les choses *sont*, sans m'occuper de mille aspects sous lesquels l'ignorance les *voit!*... Exposer les lois selon lesquelles les sociétés prospèrent ou dépérissent, c'est ruiner *virtuellement* tous les sophismes à la fois. Quand Laplace eut décrit ce qu'on peut savoir jusqu'ici du mouvement des corps célestes, il dissipa, sans même les nommer, toutes les rêveries astrologiques des Égyptiens, des Grecs et des Indous, bien plus sûrement qu'il n'eût pu le faire en les réfutant directement dans d'innombrables volumes. La vérité est une; le livre qui l'expose est un édifice imposant et durable:

> Il brave les tyrans avides,
> Plus hardi que les Pyramides
> Et plus durable que l'airain.

L'erreur est multiple et de nature éphémère; l'ouvrage qui la combat ne porte pas en lui-même un principe de grandeur et de durée.

Mais si la force et peut-être l'occasion m'ont manqué pour procéder à la manière des Laplace et des Say, je ne puis me

refuser à croire que la forme que j'ai adoptée a aussi sa modeste utilité. Elle me semble surtout bien proportionnée aux besoins du siècle, aux rapides instants qu'il peut consacrer à l'étude.

Un traité a sans doute une supériorité incontestable, mais à une condition, c'est d'être lu, médité, approfondi. Il ne s'adresse qu'à un public d'élite. Sa mission est de fixer d'abord et d'agrandir ensuite le cercle des connaissances acquises.

La réfutation des préjugés vulgaires ne saurait avoir cette haute portée. Elle n'aspire qu'à désencombrer la route devant la marche de la vérité, à préparer les esprits, à redresser le sens public, à briser dans des mains impures des armes dangereuses.

C'est surtout en économie sociale que cette lutte corps à corps, que ces combats sans cesse renaissants avec les erreurs populaires ont une véritable utilité pratique.

On pourrait ranger les sciences en deux catégories.

Les unes, à la rigueur, peuvent n'être sues que des savants. Ce sont celles dont l'application occupe des professions spéciales. Le vulgaire en recueille le fruit malgré son ignorance; quoiqu'il ne sache pas la mécanique et l'astronomie, il n'en jouit pas moins de l'utilité d'une montre, il n'est pas moins entraîné par la locomotive ou le bateau à vapeur sur la foi de l'ingénieur et du pilote. Nous marchons selon les lois de l'équilibre sans les connaître, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir.

Mais il est des sciences qui n'exercent sur le public qu'une influence proportionnée aux lumières du public lui-même, qui tirent toute leur efficacité non des connaissances accumulées dans quelques têtes exceptionnelles, mais de celles qui sont diffusées dans la raison générale. Telles sont la morale, l'hygiène, l'économie sociale, et, dans les pays où les hommes s'appartiennent à eux-mêmes, la politique. C'est de ces sciences que Bentham aurait pu dire surtout : « Ce qui les répand vaut mieux que ce qui les avance. » Qu'importe qu'un grand homme, un Dieu même, ait promulgué les lois de la morale, aussi longtemps que les hommes, imbus de fausses notions, prennent les

vertus pour des vices et les vices pour des vertus? Qu'importe que Smith, Say, et, selon M. de Saint-Chamans, les économistes *de toutes les écoles* aient proclamé, en fait de transactions commerciales, la supériorité de la *liberté* sur la *contrainte*, si ceux-là sont convaincus du contraire qui font les lois et pour qui les lois sont faites?

Ces sciences, que l'on a fort bien nommées *sociales*, ont encore ceci de particulier que, par cela même qu'elles sont d'une application usuelle, nul ne convient qu'il les ignore. — A-t-on besoin de résoudre une question de chimie ou de géométrie, on ne prétend pas avoir la science infuse; on n'a pas honte de consulter M. Thénard; on ne se fait pas difficulté d'ouvrir Legendre ou Bezout. — Mais, dans les sciences sociales, on ne reconnaît guère d'autorités. Comme chacun fait journellement de la morale bonne ou mauvaise, de l'hygiène, de l'économie, de la politique raisonnable ou absurde, chacun se croit apte à gloser, disserter, décider et trancher en ces matières. — Souffrez-vous? Il n'est pas de bonne vieille qui ne vous dise du premier coup la cause et le remède de vos maux : « Ce sont les humeurs, affirme-t-elle, il faut vous purger. » — Mais qu'est-ce que les humeurs, et y a-t-il des humeurs? C'est ce dont elle ne se met en peine. — Je songe involontairement à cette bonne vieille quand j'entends expliquer tous les malaises sociaux par ces phrases banales : C'est la surabondance des produits, c'est la tyrannie du capital, c'est la pléthore industrielle, et autres sornettes dont on ne peut pas même dire : *Verba et voces prætereaque nihil*, car ce sont autant de funestes erreurs.

De ce qui précède, il résulte deux choses : 1° que les sciences sociales doivent abonder en *sophismes* beaucoup plus que les autres, parce que ce sont celles où chacun ne consulte que son jugement ou ses instincts; 2° que c'est dans ces sciences que le *sophisme* est spécialement malfaisant, parce qu'il égare l'opinion en une matière où l'opinion c'est la force, c'est la loi.

Il faut donc deux sortes de livres à ces sciences. Ceux qui les exposent et ceux qui les propagent; ceux qui montrent la vérité et ceux qui combattent l'erreur.

Il me semble que le défaut inhérent à la forme de cet

opuscule, la *répétition*, est ce qui en fait la principale utilité.

Dans la question que j'ai traitée, chaque sophisme a sans doute sa formule propre et sa portée, mais tous ont une racine commune, qui est *l'oubli des intérêts des hommes en tant que consommateurs*. Montrer que les mille chemins de l'erreur conduisent à ce sophisme *générateur*, c'est apprendre au public à le reconnaître, à l'apprécier, à s'en défier en toutes circonstances.

Après tout, je n'aspire pas précisément à faire naître des convictions, mais des doutes.

Je n'ai pas la prétention qu'en posant le livre le lecteur s'écrie : *Je sais*. Plaise au ciel qu'il se dise sincèrement : *J'ignore!*

« J'ignore, car je commence à craindre qu'il n'y ait quelque chose d'illusoire dans les douceurs de la disette. » (Sophisme I.)

« Je ne suis plus si édifié sur les charmes de *l'obstacle*. » (Sophisme II.)

« *L'effort sans résultat* ne me semble plus aussi désirable que le *résultat sans effort*. » (Sophisme III.)

« Il se pourrait bien que le secret du commerce ne consiste pas, comme celui des armes (selon la définition qu'en donne le spadassin du *Bourgeois Gentilhomme*), *à donner et à ne pas recevoir*. » (Sophisme IV).

« Je conçois qu'un objet *vaut* d'autant plus qu'il a reçu plus de façons; mais, dans l'échange, deux valeurs *égales* cessent-elles d'être égales, parce que l'une vient de la charrue et l'autre de la Jacquart? » (Sophisme XXI.)

« J'avoue que je commence à trouver singulier que l'humanité s'améliore par des entraves, s'enrichisse par des taxes : et franchement je serais soulagé d'un poids importun, j'éprouverais une joie pure, s'il venait à m'être démontré, comme l'assure l'auteur des *sophismes*, qu'il n'y a pas incompatibilité entre le bien-être et la justice, entre la paix et la liberté, entre l'extension du travail et les progrès de l'intelligence. » (Sophismes XIV et XX.)

« Donc, sans me tenir pour satisfait par ses arguments auxquels je ne sais si je dois donner le nom de raisonnements ou de paradoxes, j'interrogerai les maîtres de la science. »

Terminons par un dernier et important aperçu cette monographie du *sophisme*.

Le monde ne sait pas assez l'influence que le *sophisme* exerce sur lui.

S'il en faut dire ce que je pense, quand le *droit du plus fort* a été détrôné, le *sophisme* a remis l'empire *au droit du plus fin*, et il serait difficile de dire lequel de ces deux tyrans a été le plus funeste à l'humanité.

Les hommes ont un amour immodéré pour les jouissances, l'influence, la considération, le pouvoir, en un mot, pour les richesses.

Et en même temps ils sont poussés par une inclination immense à se procurer ces choses aux dépens d'autrui.

Mais cet *autrui*, qui est le public, a une inclination non moins grande à garder ce qu'il a acquis, pourvu qu'il le *puisse* et qu'il le *sache*.

La spoliation, qui joue un si grand rôle dans les affaires du monde, n'a donc que deux agents : la *force* et la *ruse*, et deux limites : le *courage* et les *lumières*.

La force appliquée à la spoliation fait le fonds des annales humaines. En retracer l'histoire, ce serait reproduire presque en entier l'histoire de tous les peuples : Assyriens, Babyloniens, Mèdes, Perses, Égyptiens, Grecs, Romains, Goths, Francs, Huns, Turcs, Arabes, Mongols, Tartares, sans compter celle des Espagnols en Amérique, des Anglais dans l'Inde, des Français en Afrique, des Russes en Asie, etc., etc.

Mais du moins, chez les nations civilisées, les hommes qui produisent les richesses sont devenus assez nombreux et assez *forts* pour les défendre. — Est-ce à dire qu'ils ne sont plus dépouillés? Point du tout; ils le sont autant que jamais, et, qui plus est, ils se dépouillent les uns les autres.

Seulement, l'agent est changé : ce n'est plus par *force*, c'est par *ruse* qu'on s'empare des richesses publiques.

Pour voler le public, il faut le tromper. Le tromper, c'est lui persuader qu'on le vole pour son avantage; c'est lui faire accepter en échange de ses biens des services fictifs, et souvent pis. — De là le *sophisme*. — Sophisme théocratique, sophisme

économique, sophisme politique, sophisme financier. — Donc, depuis que la force est tenue en échec, le *sophisme* n'est pas seulement un mal, c'est le génie du mal. Il le faut tenir en échec à son tour. — Et, pour cela, rendre le public plus *fin* que les fins, comme il est devenu plus *fort* que les forts.

Bon public, c'est sous le patronage de cette pensée que je t'adresse ce premier essai, — bien que la préface soit étrangement transposée et la dédicace quelque peu tardive.

Mugron, 2 novembre 1845.

DEUXIÈME SÉRIE.

(1848.)

La requête de l'industrie au gouvernement est aussi modeste que celle de Diogène à Alexandre : OTE-TOI DE MON SOLEIL.

(BENTHAM.)

I. PHYSIOLOGIE DE LA SPOLIATION.

Pourquoi irais-je m'aheurter à cette science aride, l'*économie politique?*

Pourquoi? — La question est judicieuse. Tout travail est assez répugnant de sa nature pour qu'on ait le droit de demander où il mène.

Voyons, cherchons.

Je ne m'adresse pas à ces philosophes qui font profession d'adorer la misère, sinon en leur nom, du moins au nom de l'humanité.

Je parle à quiconque tient la *richesse* pour quelque chose. — Entendons par ce mot, non l'opulence de quelques-uns, mais l'aisance, le bien-être, la sécurité, l'indépendance, l'instruction, la dignité de tous.

Il n'y a que deux moyens de se procurer les choses nécessaires à la conservation, à l'embellissement et au perfectionnement de la vie : la PRODUCTION et la SPOLIATION.

Quelques personnes disent : La SPOLIATION est un accident, un abus local et passager, flétri par la morale, réprouvé par la loi, indigne d'occuper l'*économie politique*.

Cependant quelque bienveillance, quelque optimisme que l'on porte au cœur, on est forcé de reconnaître que la SPOLIATION s'exerce dans ce monde sur une trop vaste échelle, qu'elle se mêle trop universellement à tous les grands faits humains, pour qu'aucune science sociale, et l'*économie politique* surtout puisse se dispenser d'en tenir compte.

Je vais plus loin. Ce qui sépare l'ordre social de la perfection (du moins de toute celle dont il est susceptible), c'est le constant effort de ses membres pour vivre et se développer aux dépens les uns des autres.

En sorte que si la SPOLIATION n'existait pas, la société étant parfaite, les sciences sociales seraient sans objet.

Je vais plus loin encore. Lorsque la SPOLIATION est devenue le moyen d'existence d'une agglomération d'hommes unis entre eux par le lien social, ils se font bientôt une loi qui la sanctionne, une morale qui la glorifie.

Il suffit de nommer quelques-unes des formes les plus tranchées de la *spoliation*, pour montrer quelle place elle occupe dans les transactions humaines.

C'est d'abord la GUERRE. — Chez les sauvages, le vainqueur tue le vaincu pour acquérir au gibier un droit, sinon incontestable, du moins *incontesté*.

C'est ensuite l'ESCLAVAGE. — Quand l'homme comprend qu'il est possible de féconder la terre par le travail, il fait avec son frère ce partage : « A toi la fatigue, à moi le produit. »

Vient la THÉOCRATIE. — « Selon ce que tu me donneras ou me refuseras de ce qui t'appartient, je t'ouvrirai la porte du ciel ou de l'enfer. »

Enfin arrive le MONOPOLE. — Son caractère distinctif est de laisser subsister la grande loi sociale : *Service pour service*, mais de faire intervenir la force dans le débat, et par suite d'altérer la juste proportion entre le *service reçu* et le *service rendu*.

La spoliation porte toujours dans son sein le germe de mort qui la tue. Rarement c'est le grand nombre qui spolie le petit

nombre. En ce cas, celui-ci se réduirait promptement au point de ne pouvoir plus satisfaire la cupidité de celui-là, et la spoliation périrait faute d'aliment.

Presque toujours c'est le grand nombre qui est opprimé, et la spoliation n'en est pas moins frappée d'un arrêt fatal.

Car si elle a pour agent la force, comme dans la guerre et l'esclavage, il est naturel que la force à la longue passe du côté du grand nombre.

Et si c'est la ruse, comme dans la théocratie et le monopole, il est naturel que le grand nombre s'éclaire, sans quoi l'intelligence ne serait pas l'intelligence.

Une autre loi providentielle dépose un second germe de mort au cœur de la spoliation, c'est celle-ci :

La spoliation ne *déplace* pas seulement la richesse, elle en *détruit* toujours une partie.

La guerre anéantit bien des valeurs.

L'esclavage paralyse bien des facultés.

La théocratie détourne bien des efforts vers des objets puérils ou funestes.

Le monopole aussi fait passer la richesse d'une poche à l'autre; mais il s'en perd beaucoup dans le trajet.

Cette loi est admirable. — Sans elle, pourvu qu'il y eût équilibre de forces entre les oppresseurs et les opprimés, la spoliation n'aurait pas de terme. — Grâce à elle, cet équilibre tend toujours à se rompre, soit parce que les spoliateurs se font conscience d'une telle déperdition de richesses, soit, en l'absence de ce sentiment, parce que le mal empire sans cesse, et qu'il est dans la nature de ce qui empire toujours de finir.

Il arrive en effet un moment où, dans son accélération progressive, la déperdition des richesses est telle que le spoliateur est moins riche qu'il n'eût été en restant honnête.

Tel est un peuple à qui les frais de guerre coûtent plus que ne vaut le butin;

Un maître qui paye plus cher le travail esclave que le travail libre;

Une théocratie qui a tellement hébété le peuple et détruit son énergie qu'elle n'en peut plus rien tirer;

Digitized by Google

Un monopole qui agrandit ses efforts d'absorption à mesure qu'il y a moins à absorber, comme l'effort de traire s'accroît à mesure que le pis est plus desséché.

Le monopole, on le voit, est une espèce du genre spoliation. Il a plusieurs variétés, entre autres la sinécure, le privilége, la restriction.

Parmi les formes dont il se revêt, il y en a de simples et naïves. Tels étaient les droits féodaux. Sous ce régime, la masse est spoliée et le sait. Il implique l'abus de la force et tombe avec elle.

D'autres sont très-compliquées. Souvent alors la masse est spoliée et ne le sait pas. Il peut même arriver qu'elle croie tout devoir à la spoliation, et ce qu'on lui laisse, et ce qu'on lui prend, et ce qui se perd dans l'opération. Il y a plus, j'affirme que, dans la suite des temps, et grâce au mécanisme si ingénieux de la *coutume*, beaucoup de spoliateurs le sont sans le savoir et sans le vouloir. Les monopoles de cette variété sont engendrés par la ruse et nourris par l'erreur. Ils ne s'évanouissent que devant la lumière.

J'en ai dit assez pour montrer que l'économie politique a une utilité pratique évidente. C'est le flambeau qui, dévoilant la ruse et dissipant l'erreur, détruit ce désordre social, la spoliation. Quelqu'un, je crois que c'est une femme, et elle avait bien raison, l'a ainsi définie : *C'est la serrure de sûreté du pécule populaire.*

Commentaire.

Si cet écrit était destiné à traverser trois ou quatre mille ans, à être lu, relu, médité, étudié phrase à phrase, mot à mot, lettre à lettre, de génération en génération, comme un Coran nouveau; s'il devait attirer dans toutes les bibliothèques du monde des avalanches d'annotations, éclaircissements et paraphrases, je pourrais abandonner à leur sort, dans leur concision un peu obscure, les pensées qui précèdent. Mais puisqu'elles ont besoin de commentaire, il me paraît prudent de les commenter moi-même.

La véritable et équitable loi des hommes, c'est : *Échange*

librement débattu de service contre service. La spoliation consiste à bannir par force ou par ruse la liberté du débat afin de recevoir un service sans le rendre.

La spoliation par la force s'exerce ainsi : On attend qu'un homme ait produit quelque chose qu'on lui arrache l'arme au poing.

Elle est formellement condamnée par le Décalogue : *Tu ne prendras point.*

Quand elle se passe d'individu à individu, elle se nomme *vol* et mène au bagne; quand c'est de nation à nation, elle prend nom *conquête* et conduit à la gloire.

Pourquoi cette différence? Il est bon d'en rechercher la cause. Elle nous révélera une puissance irrésistible, l'opinion qui, comme l'atmosphère, nous enveloppe d'une manière si absolue, que nous ne la remarquons plus. Car Rousseau n'a jamais dit une vérité plus vraie que celle-ci : « Il faut beaucoup de philosophie pour observer les faits qui sont trop près de nous. »

Le *voleur*, par cela même qu'il agit isolément, a contre lui l'opinion publique. Il alarme tous ceux qui l'entourent. Cependant, s'il a quelques associés, il s'enorgueillit devant eux de ses prouesses, et l'on peut commencer à remarquer ici la force de l'opinion; car il suffit de l'approbation de ses complices pour lui ôter le sentiment de sa turpitude et même le rendre vain de son ignominie.

Le *guerrier* vit dans un autre milieu. L'opinion qui le flétrit est ailleurs, chez les nations vaincues; il n'en sent pas la pression. Mais l'opinion qui est autour de lui l'approuve et le soutient. Ses compagnons et lui sentent vivement la solidarité qui les lie. La patrie, qui s'est créé des ennemis et des dangers, a besoin d'exalter le courage de ses enfants. Elle décerne aux plus hardis, à ceux qui, élargissant ses frontières, y ont apporté le plus de butin, les honneurs, la renommée, la gloire. Les poëtes chantent leurs exploits, et les femmes leur tressent des couronnes. Et telle est la puissance de l'opinion qu'elle sépare de la spoliation l'idée d'injustice et ôte au spoliateur jusqu'à la conscience de ses torts.

L'opinion qui réagit contre la spoliation militaire, placée non

chez le peuple spoliateur mais chez le peuple spolié, n'exerce que bien peu d'influence. Cependant, elle n'est pas tout à fait inefficace, et d'autant moins que les nations se fréquentent et se comprennent davantage. Sous ce rapport, on voit que l'étude des langues et la libre communication des peuples tendent à faire prédominer l'opinion contraire à ce genre de spoliation.

Malheureusement, il arrive souvent que les nations qui entourent le peuple spoliateur sont elles-mêmes spoliatrices, quand elles le peuvent, et dès lors imbues des mêmes préjugés.

Alors, il n'y a qu'un remède : le temps. Il faut que les peuples aient appris, par une rude expérience, l'énorme désavantage de se spolier les uns les autres.

On parlera d'un autre frein : la moralisation. Mais la moralisation a pour but de multiplier les actions vertueuses. Comment donc restreindra-t-elle les actes spoliateurs quand ces actes sont mis par l'opinion au rang des plus hautes vertus? Y a-t-il un moyen plus puissant de moraliser un peuple que la religion? Y eut-il jamais religion plus favorable à la paix et plus universellement admise que le christianisme? Et cependant qu'a-t-on vu pendant dix huit siècles? On a vu les hommes se battre non seulement malgré la religion, mais au nom de la religion même.

Un peuple conquérant ne fait pas toujours la guerre offensive. Il a aussi de mauvais jours. Alors ses soldats défendent le foyer domestique, la propriété, la famille, l'indépendance, la liberté. La guerre prend un caractère de sainteté et de grandeur. Le drapeau, bénit par les ministres du Dieu de paix, représente tout ce qu'il y a de sacré sur la terre; on s'y attache comme à la vivante image de la patrie et de l'honneur; et les vertus guerrières sont exaltées au-dessus de toutes les autres vertus. Mais le danger passé, l'opinion subsiste, et, par une naturelle réaction de l'esprit de vengeance qui se confond avec le patriotisme, on aime à promener le drapeau chéri de capitale en capitale. Il semble que la nature ait préparé ainsi le châtiment de l'agresseur.

C'est la crainte de ce châtiment, et non les progrès de la philosophie, qui retient les armes dans les arsenaux, car, on ne

peut pas le nier, les peuples les plus avancés en civilisation font la guerre, et se préoccupent bien peu de justice quand ils n'ont pas de représailles à redouter : témoin, l'Himalaya, l'Atlas et le Caucase.

Si la religion a été impuissante, si la philosophie est impuissante, comment donc finira la guerre?

L'économie politique démontre que, même à ne considérer que le peuple victorieux, la guerre se fait toujours dans l'intérêt du petit nombre et aux dépens des masses. Il suffit donc que les masses aperçoivent clairement cette vérité. Le poids de l'opinion, qui se partage encore, pèsera tout entier du côté de la paix.

La spoliation exercée par la force prend encore une autre forme. On n'attend pas qu'un homme ait produit une chose pour la lui arracher. On s'empare de l'homme lui-même; on le dépouille de sa propre personnalité; on le contraint au travail; on ne lui dit pas : *Si tu prends cette peine pour moi, je prendrai cette peine pour toi.* On lui dit : *A toi toutes les fatigues, à moi toutes les jouissances.* C'est l'esclavage, qui implique toujours l'abus de la force.

Or, c'est une grande question de savoir s'il n'est pas dans la nature d'une force incontestablement dominante d'abuser toujours d'elle-même. Quant à moi, je ne m'y fie pas, et j'aimerais autant attendre d'une pierre qui tombe la puissance qui doit l'arrêter dans sa chute, que de confier à la force sa propre limite.

Je voudrais, au moins, qu'on me montrât un pays, une époque où l'esclavage a été aboli par la libre et gracieuse volonté des maîtres.

L'esclavage fournit un second et frappant exemple de l'insuffisance des sentiments religieux et philanthropiques aux prises avec l'énergique sentiment de l'intérêt. Cela peut paraître triste à quelques écoles modernes qui cherchent dans l'abnégation le principe réformateur de la société. Qu'elles commencent donc par réformer la nature de l'homme.

Aux Antilles, les maîtres professent de père en fils, depuis l'institution de l'esclavage, la religion chrétienne. Plusieurs fois

par jour ils répètent ces paroles : « Tous les hommes sont frères; aimer son prochain, c'est accomplir toute la loi. » Et pourtant ils ont des esclaves. Rien ne leur semble plus naturel et plus légitime. Les réformateurs modernes espèrent-ils que leur morale sera jamais aussi universellement acceptée, aussi populaire, aussi forte d'autorité, aussi souvent sur toutes les lèvres que l'Évangile? Et si l'Évangile n'a pu passer des lèvres au cœur par-dessus ou à travers la grande barrière de l'intérêt, comment espèrent-ils que leur morale fasse ce miracle?

Mais quoi! l'esclavage est-il donc invulnérable? Non; ce qui l'a fondé le détruira, je veux dire l'*intérêt*, pourvu que, pour favoriser les intérêts spéciaux qui ont créé la plaie, on ne contrarie pas les intérêts généraux qui doivent la guérir.

C'est encore une vérité démontrée par l'économie politique que le travail libre est essentiellement progressif, et le travail esclave nécessairement stationnaire. En sorte que le triomphe du premier sur le second est inévitable. Qu'est devenue la culture de l'indigo par les noirs?

Le travail libre appliqué à la production du sucre en fera baisser de plus en plus le prix. A mesure, l'esclave sera de moins en moins lucratif pour son maître. L'esclavage serait depuis longtemps tombé de lui-même en Amérique, si, en Europe, les lois n'eussent élevé artificiellement le prix du sucre. Aussi nous voyons les maîtres, leurs créanciers et leurs délégués travailler activement à maintenir ces lois qui sont aujourd'hui les colonnes de l'édifice.

Malheureusement, elles ont encore la sympathie des populations du sein desquelles l'esclavage a disparu; par où l'on voit qu'encore ici l'opinion est souveraine.

Si elle est souveraine, même dans la région de la force, elle l'est à bien plus forte raison dans le monde de la ruse. A vrai dire, c'est là son domaine. La ruse, c'est l'abus de l'intelligence; le progrès de l'opinion, c'est le progrès des intelligences. Les deux puissances sont au moins de même nature. Imposture chez le spoliateur implique crédulité chez le spolié, et l'antidote naturel de la crédulité c'est la vérité. Il s'ensuit qu'éclairer les esprits, c'est ôter à ce genre de spoliation son aliment.

Je passerai brièvement en revue quelques-unes des spoliations qui s'exercent par la ruse sur une très-grande échelle.

La première qui se présente, c'est la spoliation par ruse théocratique.

De quoi s'agit-il? De se faire rendre en aliments, vêtements, luxe, considération, influence, pouvoir, des services réels contre des services fictifs.

Si je disais à un homme : « Je vais te rendre des services immédiats, » il faudrait bien tenir parole; faute de quoi cet homme saurait bientôt à quoi s'en tenir, et ma ruse serait promptement démasquée.

Mais si je lui dis : « En échange de tes services, je te rendrai d'immenses services, non dans ce monde, mais dans l'autre. Après cette vie, tu peux être éternellement heureux ou malheureux et cela dépend de moi; je suis un être intermédiaire entre Dieu et sa créature, et puis, à mon gré, t'ouvrir les portes du ciel ou de l'enfer. » Pour peu que cet homme me croie, il est à ma discrétion.

Ce genre d'imposture a été pratiqué très en grand depuis l'origine du monde, et l'on sait à quel degré de toute-puissance étaient arrivés les prêtres égyptiens.

Il est aisé de savoir comment procèdent les imposteurs. Il suffit de se demander ce qu'on ferait à leur place.

Si j'arrivais, avec des vues de cette nature, au milieu d'une peuplade ignorante, et que je parvinsse, par quelque acte extraordinaire et d'une apparence merveilleuse, à me faire passer pour un être surnaturel, je me donnerais pour un envoyé de Dieu, ayant sur les futures destinées des hommes un empire absolu.

Ensuite, j'interdirais l'examen de mes titres; je ferais plus : comme la raison serait mon ennemi le plus dangereux, j'interdirais l'usage de la raison même, au moins appliquée à ce sujet redoutable. Je ferais de cette question, et de toutes celles qui s'y rapportent, des questions *tabou*, comme disent les sauvages. Les résoudre, les agiter, y penser même, serait un crime irrémissible.

Certes, ce serait le comble de l'art de mettre une barrière

tabou à toutes les avenues intellectuelles qui pourraient conduire à la découverte de ma supercherie. Quelle meilleure garantie de sa durée que de rendre le doute même sacrilége?

Cependant, à cette garantie fondamentale, j'en ajouterais d'accessoires. Par exemple, pour que la lumière ne pût jamais descendre dans les masses, je m'attribuerais, ainsi qu'à mes complices, le monopole de toutes les connaissances; je les cacherais sous les voiles d'une langue morte, et d'une écriture hiéroglyphique; et, pour n'être jamais surpris par aucun danger, j'aurais soin d'inventer une institution qui me ferait pénétrer, jour par jour, dans le secret de toutes les consciences.

Il ne serait pas mal non plus que je satisfisse à quelques besoins réels de mon peuple, surtout si, en le faisant, je pouvais accroître mon influence et mon autorité. Ainsi les hommes ont un grand besoin d'instruction et de morale; je m'en ferais le dispensateur. Par là je dirigerais à mon gré l'esprit et le cœur de mon peuple. J'entrelacerais dans une chaîne indissoluble la morale et mon autorité; je les représenterais comme ne pouvant exister l'une sans l'autre, en sorte que si quelque audacieux tentait enfin de remuer une question *tabou*, la société tout entière, qui ne peut se passer de morale, sentirait le terrain trembler sous ses pas, et se tournerait avec rage contre ce novateur téméraire.

Quand les choses en seraient là, il est clair que ce peuple m'appartiendrait plus que s'il était mon esclave. L'esclave maudit sa chaîne, mon peuple bénirait la sienne, et je serais parvenu à imprimer, non sur les fronts, mais au fond des consciences, le sceau de la servitude.

L'opinion seule peut renverser un tel édifice d'iniquité; mais par où l'entamera-t-elle, si chaque pierre est *tabou?* C'est l'affaire du temps et de l'imprimerie.

A Dieu ne plaise que je veuille ébranler ici ces croyances consolantes qui *relient* cette vie d'épreuves à une vie de félicités! Mais qu'on ait abusé de l'irrésistible pente qui nous entraîne vers elles, c'est ce que personne, pas même le chef de la chrétienté, ne pourrait contester. Il y a, ce me semble, un signe pour reconnaître si un peuple est dupe ou ne l'est pas. Exami-

nez la religion et le prêtre; examinez si le prêtre est l'instrument de la religion, ou si la religion est l'instrument du prêtre.

Si *le prêtre est l'instrument de la religion*, s'il ne songe qu'à étendre sur la terre sa morale et ses bienfaits, il sera doux, tolérant, humble, charitable, plein de zèle; sa vie reflétera celle de son divin modèle; il prêchera la liberté et l'égalité parmi les hommes, la paix et la fraternité entre les nations; il repoussera les séductions de la puissance temporelle, ne voulant pas faire alliance avec ce qui a le plus besoin de frein en ce monde; il sera l'homme du peuple, l'homme des bons conseils et des douces consolations, l'homme de l'opinion, l'homme de l'Évangile.

Si, au contraire, *la religion est l'instrument du prêtre*, il la traitera comme on traite un instrument qu'on altère, qu'on plie, qu'on retourne en toutes façons, de manière à en tirer le plus grand avantage pour soi. Il multipliera les questions *tabou;* sa morale sera flexible comme les temps, les hommes et les circonstances. Il cherchera à en imposer par des gestes et des attitudes étudiés; il marmottera cent fois par jour des mots dont le sens sera évaporé, et qui ne seront plus qu'un vain *conventionalisme*. Il trafiquera des choses saintes, mais tout juste assez pour ne pas ébranler la foi en leur sainteté, et il aura soin que le trafic soit d'autant moins ostensiblement actif que le peuple est plus clairvoyant. Il se mêlera des intrigues de la terre; il se mettra toujours du côté des puissants à la seule condition que les puissants se mettront de son côté. En un mot, dans tous ses actes, on reconnaîtra qu'il ne veut pas faire avancer la religion par le clergé, mais le clergé par la religion; et comme tant d'efforts supposent un but, comme ce but, dans cette hypothèse, ne peut être autre que la puissance et la richesse, le signe définitif que le peuple est dupe, c'est quand le prêtre est riche et puissant.

Il est bien évident qu'on peut abuser d'une religion vraie comme d'une religion fausse. Plus même son autorité est respectable, plus il est à craindre qu'on pousse loin l'épreuve. Mais il y a bien de la différence dans les résultats. L'abus insurge toujours la partie saine, éclairée, indépendante d'un peuple. Il ne se peut pas que la foi n'en soit ébranlée, et l'affaiblissement

d'une religion vraie est bien autrement funeste que l'ébranlement d'une religion fausse.

La spoliation par ce procédé et la clairvoyance d'un peuple sont toujours en proportion inverse l'une de l'autre, car il est de la nature des abus d'aller tant qu'ils trouvent du chemin. Non qu'au milieu de la population la plus ignorante, il ne se rencontre des prêtres purs et dévoués; mais comment empêcher le fourbe de revêtir la soutane et l'ambition de ceindre la mitre? Les spoliateurs obéissent à la loi malthusienne: ils multiplient comme les moyens d'existence; et les moyens d'existence des fourbes, c'est la crédulité de leurs dupes. On a beau chercher, on trouve toujours qu'il faut que l'opinion s'éclaire. Il n'y a pas d'autre panacée.

Une autre variété de spoliation par la ruse s'appelle *fraude commerciale*, nom qui me semble beaucoup trop restreint, car ne s'en rend pas coupable seulement le marchand qui altère la denrée ou raccourcit son mètre, mais aussi le médecin qui se fait payer des conseils funestes, l'avocat qui embrouille les procès, etc. Dans l'échange entre deux services, l'un est de mauvais aloi : mais ici, le service reçu étant toujours préalablement et volontairement agréé, il est clair que la spoliation de cette espèce doit reculer à mesure que la clairvoyance publique avance.

Vient ensuite l'abus des *services publics*, champ immense de spoliation, tellement immense que nous ne pouvons y jeter qu'un coup d'œil.

Si Dieu avait fait de l'homme un animal solitaire, chacun travaillerait pour soi. La richesse individuelle serait en proportion des services que chacun se rendrait à soi-même.

Mais *l'homme étant sociable, les services s'échangent les uns contre les autres*, proposition que vous pouvez, si cela vous convient, construire à rebours.

Il y a dans la société des besoins tellement généraux, tellement universels, que ses membres y pourvoient en organisant des *services publics*. Tel est le besoin de la sécurité. On se concerte, on se cotise pour rémunérer en *services* divers ceux qui rendent le *service* de veiller à la sécurité commune.

Il n'y a rien là qui soit en dehors de l'économie politique : *Fais ceci pour moi, je ferai cela pour toi.* L'essence de la transaction est la même, le procédé rémunératoire seul est différent; mais cette circonstance a une grande portée.

Dans les transactions ordinaires, chacun reste juge soit du service qu'il reçoit, soit du service qu'il rend. Il peut toujours ou refuser l'échange ou le faire ailleurs; d'où la nécessité de n'apporter sur le marché que des services qui se feront volontairement agréer.

Il n'en est pas ainsi avec l'État, surtout avant l'avénement des gouvernements représentatifs. Que nous ayons ou non besoin de ses services, qu'ils soient de bon ou de mauvais aloi, il nous faut toujours les accepter tels qu'il les fournit et les payer au prix qu'il y met.

Or, c'est la tendance de tous les hommes de voir par le petit bout de la lunette les services qu'ils rendent, et par le gros bout les services qu'ils reçoivent, et les choses iraient bon train si nous n'avions pas, dans les transactions privées, la garantie du *prix débattu.*

Cette garantie, nous ne l'avons pas ou nous ne l'avons guère dans les transactions publiques. — Et cependant, l'État, composé d'hommes (quoique de nos jours on insinue le contraire), obéit à l'universelle tendance. Il veut nous *servir* beaucoup, nous servir plus que nous ne voulons, et nous faire agréer comme vrais *services* ce qui est quelquefois loin de l'être, et cela, pour nous imposer en retour des *services* ou contributions.

L'État aussi est soumis à la loi malthusienne. Il tend à dépasser le niveau de ses moyens d'existence, il grossit en proportion de ces moyens, et ce qui le fait exister c'est la substance des peuples. Malheur donc aux peuples qui ne savent pas limiter la sphère d'action de l'État! Liberté, activité privée, richesse, bien-être, indépendance, dignité, tout y passera!

Car il y a une circonstance qu'il faut remarquer, c'est celle-ci : Parmi les services que nous demandons à l'État, le principal est la *sécurité.* Pour nous la garantir, il faut qu'il dispose d'une force capable de vaincre toutes les forces particulières ou collectives, intérieures ou extérieures, qui pourraient la compro-

mettre. Combinée avec cette fâcheuse disposition que nous remarquons dans les hommes à vivre aux dépens des autres, il y a là un danger qui saute aux yeux.

Aussi, voyez sur quelle immense échelle, depuis les temps historiques, s'est exercée la spoliation par abus et excès du gouvernement! Qu'on se demande quels services ont rendus aux populations et quels services en ont retirés les pouvoirs publics chez les Assyriens, les Babyloniens, les Égyptiens, les Romains, les Persans, les Turcs, les Chinois, les Russes, les Anglais, les Espagnols, les Français. L'imagination s'effraye devant cette énorme disproportion.

Enfin, on a inventé le gouvernement représentatif et, *a priori*, on aurait pu croire que le désordre allait cesser comme par enchantement.

En effet, le principe de ces gouvernements est celui-ci :

« La population elle-même, par ses représentants, décidera la nature et l'étendue des fonctions qu'elle juge à propos de constituer en *services publics*, et la quotité de la rémunération qu'elle entend attacher à ces *services*. »

La tendance à s'emparer du bien d'autrui et la tendance à défendre son bien étaient ainsi mises en présence. On devait penser que la seconde surmonterait la première.

Certes, je suis convaincu que la chose réussira à la longue. Mais il faut bien avouer que jusqu'ici elle n'a pas réussi.

Pourquoi? Par deux motifs bien simples : les gouvernements ont eu trop, et les populations pas assez de sagacité.

Les gouvernements sont fort habiles. Ils agissent avec méthode, avec suite, sur un plan bien combiné et constamment perfectionné par la tradition et l'expérience. Ils étudient les hommes et leurs passions. S'ils reconnaissent, par exemple, qu'ils ont l'instinct de la guerre, ils attisent, ils excitent ce funeste penchant. Ils environnent la nation de dangers par l'action de la diplomatie, et tout naturellement ensuite, ils lui demandent des soldats, des marins, des arsenaux, des fortifications : souvent même ils n'ont que la peine de se les laisser offrir; alors ils ont des grades, des pensions et des places à distribuer. Pour cela, il faut beaucoup d'argent; les impôts et les emprunts sont là.

Si la nation est généreuse, ils s'offrent à guérir tous les maux de l'humanité. Ils relèveront, disent-ils, le commerce, feront prospérer l'agriculture, développeront les fabriques, encourageront les lettres et les arts, extirperont la misère, etc., etc. Il ne s'agit que de créer des fonctions et payer des fonctionnaires.

En un mot, la tactique consiste à présenter comme services effectifs ce qui n'est qu'entraves; alors la nation paye non pour être servie, mais desservie. Les gouvernements, prenant des proportions gigantesques, finissent par absorber la moitié de tous les revenus. Et le peuple s'étonne de travailler autant, d'entendre annoncer des inventions merveilleuses qui doivent multiplier à l'infini les produits, et .. d'être toujours Gros-Jean comme devant.

C'est que pendant que le gouvernement déploie tant d'habileté, le peuple n'en montre guère. Ainsi, appelé à choisir ses chargés de pouvoirs, ceux qui doivent déterminer la sphère et la rémunération de l'action gouvernementale, qui choisit-il? Les agents du gouvernement. Il charge le pouvoir exécutif de fixer lui-même la limite de son activité et de ses exigences. Il fait comme le bourgeois gentilhomme, qui, pour le choix et le nombre de ses habits, s'en remet... à son tailleur.

Cependant les choses vont de mal en pis, et le peuple ouvre enfin les yeux, non sur le remède (il n'en est pas là encore), mais sur le mal.

Gouverner est un métier si doux que tout le monde y aspire. Aussi les conseillers du peuple ne cessent de lui dire : Nous voyons tes souffrances et nous les déplorons. Il en serait autrement si nous te gouvernions.

Cette période, qui est ordinairement fort longue, est celle des rébellions et des émeutes. Quand le peuple est vaincu, les frais de la guerre s'ajoutent à ses charges. Quand il est vainqueur, le personnel gouvernemental change et les abus restent.

Et cela dure jusqu'à ce qu'enfin le peuple apprenne à connaître et à défendre ses vrais intérêts. Nous arrivons donc toujours à ceci : Il n'y a de ressource que dans le progrès de la raison publique.

Certaines nations paraissent merveilleusement disposées à devenir la proie de la spoliation gouvernementale. Ce sont celles où les hommes, ne tenant aucun compte de leur propre dignité et de leur propre énergie, se croiraient perdus s'ils n'étaient *administrés et gouvernés* en toutes choses. Sans avoir beaucoup voyagé, j'ai vu des pays où l'on pense que l'agriculture ne peut faire aucun progrès si l'État n'entretient des fermes expérimentales ; qu'il n'y aura bientôt plus de chevaux, si l'État n'a pas de haras; que les pères ne feront pas élever leurs enfants ou ne leur feront enseigner que des choses immorales, si l'État ne décide pas ce qu'il est bon d'apprendre, etc., etc. Dans un tel pays , les révolutions peuvent se succéder rapidement, les gouvernants tomber les uns sur les autres. Mais les gouvernés n'en seront pas moins gouvernés à merci et à miséricorde (car la disposition que je signale ici est l'étoffe même dont les gouvernements sont faits), jusqu'à ce qu'enfin le peuple s'aperçoive qu'il vaut mieux laisser le plus grand nombre possible de *services* dans la catégorie de ceux que les parties intéressées échangent *à prix débattu.*

Nous avons vu que la société est *échange de services.* Elle ne devrait être qu'échange de bons et loyaux services. Mais nous avons constaté aussi que les hommes avaient un grand intérêt, et, par suite, une pente irrésistible, à exagérer la valeur relative des services qu'ils rendent. Et véritablement, je ne puis apercevoir d'autre limite à cette prétention que la libre acceptation ou le libre refus de ceux à qui ces services sont offerts.

De là il arrive que certains hommes ont recours à la loi pour qu'elle diminue chez les autres les naturelles prérogatives de cette liberté. Ce genre de spoliation s'appelle privilége ou monopole. Marquons-en bien l'origine et le caractère.

Chacun sait que les services qu'il apporte dans le marché général y seront d'autant plus appréciés et rémunérés qu'ils y seront plus rares. Chacun implorera donc l'intervention de la loi pour éloigner du marché tous ceux qui viennent y offrir des services analogues, ou, ce qui revient au même, si le concours d'un instrument est indispensable pour que le service soit rendu, il en demandera à la loi la possession exclusive.

Je dirai peu de chose ici de cette variété de spoliation, et me bornerai à une remarque.

Quand le monopole est un fait isolé, il ne manque pas d'enrichir celui que la loi en a investi. Il peut arriver alors que chaque classe de travailleurs, au lieu de poursuivre la chute de ce monopole, réclame pour elle-même un monopole semblable. Cette nature de spoliation, ainsi réduite en système, devient alors la plus ridicule des mystifications pour tout le monde, et le résultat définitif est que chacun croit retirer *plus* d'un marché général *appauvri de tout.*

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ce singulier régime introduit en outre un antagonisme universel entre toutes les classes, toutes les professions, tous les peuples; qu'il exige une interférence constante, mais toujours incertaine, de l'action gouvernementale; qu'il abonde ainsi dans le sens des abus qui font l'objet du précédent paragraphe; qu'il place toutes les industries dans une insécurité irremédiable, et qu'il accoutume les hommes à mettre sur la loi, et non sur eux-mêmes, la responsabilité de leur propre existence. Il serait difficile d'imaginer une cause plus active de perturbation sociale.

Justification.

On dira : « Pourquoi ce vilain mot : *spoliation?* Outre qu'il est grossier, il blesse, il irrite, il tourne contre vous les hommes calmes et modérés, il envenime la lutte. »

Je le déclare hautement. Je respecte les personnes; je crois à la sincérité de presque tous les partisans de la protection; et je ne me reconnais le droit de suspecter la probité personnelle, la délicatesse, la philanthropie de qui que ce soit. Je répète encore que la protection est l'œuvre, l'œuvre funeste d'une commune erreur dont tout le monde, ou du moins la grande majorité, est à la fois victime et complice. — Après cela je ne puis pas empêcher que les choses ne soient ce qu'elles sont.

Qu'on se figure une espèce de Diogène mettant la tête hors de son tonneau, et disant : « Athéniens, vous vous faites servir

par des esclaves. N'avez-vous jamais pensé que vous exerciez sur vos frères la plus inique des spoliations? »

Ou encore, un tribun parlant ainsi dans le Forum : « Romains, vous avez fondé tous vos moyens d'existence sur le pillage successif de tous les peuples. »

Certes, il ne ferait qu'exprimer une vérité incontestable. Faudrait-il en conclure qu'Athènes et Rome n'étaient habitées que par de malhonnêtes gens? que Socrate et Platon, Caton et Cincinnatus étaient des personnages méprisables?

Qui pourrait avoir une telle pensée? Mais ces grands hommes vivaient dans un milieu qui leur ôtait la conscience de leur injustice. On sait qu'Aristote ne pouvait pas même se faire l'idée qu'une société pût exister sans esclavage.

Dans les temps modernes, l'esclavage a vécu jusqu'à nos jours sans exciter beaucoup de scrupules dans l'âme des planteurs. Des armées ont servi d'instrument à de grandes conquêtes, c'est-à-dire à de grandes spoliations. Est-ce à dire qu'elles ne fourmillent pas de soldats et d'officiers personnellement aussi délicats, plus délicats peut-être qu'on ne l'est généralement dans les carrières industrielles? d'hommes à qui la pensée même d'un vol ferait monter le rouge au front, et qui affronteraient mille morts plutôt que de descendre à une bassesse?

Ce qui est blâmable, ce ne sont pas les individus, mais le mouvement général qui les entraîne et les aveugle, mouvement dont la société entière est coupable.

Il en est ainsi du monopole. J'accuse le système et non point les individus; la société en masse et non tel ou tel de ses membres. Si les plus grands philosophes ont pu se faire illusion sur l'iniquité de l'esclavage, à combien plus forte raison des agriculteurs et des fabricants peuvent-ils se tromper sur la nature et les effets du régime restrictif!

II. DEUX MORALES.

Arrivé, s'il y arrive, au bout du chapitre précédent, je crois entendre le lecteur s'écrier :

« Eh bien ! est-ce à tort qu'on reproche aux économistes d'être secs et froids ? Quelle peinture de l'humanité ! Quoi ! la spoliation serait une puissance fatale, presque normale, prenant toutes les formes, s'exerçant sous tous les prétextes, hors la loi et par la loi, abusant des choses les plus saintes, exploitant tour à tour la faiblesse et la crédulité et progressant en proportion de ce que ce double aliment abonde autour d'elle ! Peut-on faire du monde un plus triste tableau ? »

La question n'est pas de savoir s'il est triste, mais s'il est vrai. L'histoire est là pour le dire.

Il est assez singulier que ceux qui décrient l'économie politique (ou l'*économisme*, comme il leur plaît de nommer cette science), parce qu'elle étudie l'homme et le monde tels qu'ils sont, poussent bien plus loin qu'elle le pessimisme, au moins quant au passé et au présent. Ouvrez leurs livres et leurs journaux. Qu'y voyez-vous ? L'aigreur, la haine contre la société ; jusque-là que le mot même *civilisation* est pour eux synonyme d'injustice, désordre et anarchie. Ils en sont venus à maudir la *liberté* tant ils ont peu de confiance dans le développement de la race humaine, résultat de sa naturelle organisation. La liberté ! c'est elle, selon eux, qui nous pousse de plus en plus vers l'abîme.

Il est vrai qu'ils sont optimistes pour l'avenir. Car si l'humanité, incapable par elle-même, fait fausse route depuis six mille ans, un révélateur est venu, qui lui a signalé la voie du salut, et pour peu que le troupeau soit docile à la houlette du pasteur, il sera conduit dans cette terre promise où le bien-être se réalise sans efforts, où l'ordre, la sécurité et l'harmonie sont le facile prix de l'imprévoyance.

Il ne s'agit pour l'humanité que de consentir à ce que les réformateurs changent, comme dit Rousseau, *sa constitution physique et morale*.

L'économie politique ne s'est pas donné la mission de rechercher ce que serait la société si Dieu avait fait l'homme autrement qu'il ne lui a plu de le faire. Il peut être fâcheux que la Providence ait oublié d'appeler, au commencement, dans ses conseils, quelques-uns de nos organisateurs modernes. Et comme la mécanique céleste serait toute différente, si le Créateur eût consulté Alphonse le Sage, de même, s'il n'eût pas négligé les avis de Fourrier, l'ordre social ne ressemblerait en rien à celui où nous sommes forcés de respirer, vivre et nous mouvoir. Mais, puisque nous y sommes, puisque *in eo vivimus, movemur et sumus,* il ne nous reste qu'à l'étudier et en connaître les lois, surtout si son amélioration dépend essentiellement de cette connaissance.

Nous ne pouvons pas empêcher que le cœur de l'homme ne soit un foyer de désirs insatiables.

Nous ne pouvons pas faire que ces désirs, pour être satisfaits, n'exigent du travail.

Nous ne pouvons pas éviter que l'homme n'ait autant de répugnance pour le travail que d'attrait pour la satisfaction.

Nous ne pouvons pas empêcher que de cette organisation ne résulte un effort perpétuel parmi les hommes pour accroître leur part de jouissances, en se rejetant, par la force ou la ruse, des uns aux autres, le fardeau de la peine.

Il ne dépend pas de nous d'effacer l'histoire universelle, d'étouffer la voix du passé attestant que les choses se sont ainsi passées dès l'origine. Nous ne pouvons pas nier que la guerre, l'esclavage, le servage, la théocratie, l'abus du gouvernement, les priviléges, les fraudes de toute nature et les monopoles n'aient été les incontestables et terribles manifestations de ces deux sentiments combinés dans le cœur de l'homme : *attrait pour les jouissances; répugnance pour la fatigue.*

« Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » — Mais chacun veut le plus de pain et le moins de sueur possible. C'est la conclusion de l'histoire.

Grâce au ciel, l'histoire montre aussi que la répartition des jouissances et des peines tend à se faire d'une manière de plus en plus égale parmi les hommes.

A moins de nier la clarté du soleil, il faut bien admettre que la société a fait, sous ce rapport, quelques progrès.

S'il en est ainsi, il y a donc en elle une force naturelle et providentielle, une loi qui fait reculer de plus en plus le principe de l'iniquité et réalise de plus en plus le principe de la justice.

Nous disons que cette force est dans la société et que Dieu l'y a placée. Si elle n'y était pas, nous serions réduits, comme les utopistes, à la chercher dans les moyens artificiels, dans des arrangements qui exigent l'altération préalable de *la constitution physique et morale* de l'homme, ou plutôt nous croirions cette recherche inutile et vaine, parce que nous ne pouvons comprendre l'action d'un levier sans point d'appui.

Essayons donc de signaler la force bienfaisante qui tend à surmonter progressivement la force malfaisante à laquelle nous avons donné le nom de *spoliation*, et dont la présence n'est que trop expliquée par le raisonnement et constatée par l'expérience.

Tout acte malfaisant a nécessairement deux termes : le point d'où il émane et le point où il aboutit; l'homme qui exerce l'acte, et l'homme sur qui l'acte est exercé; ou, comme dit l'école, l'*agent* et le *patient*.

Il y a donc deux chances pour que l'acte malfaisant soit supprimé : l'abstention volontaire de l'être *actif*, et la résistance de l'être *passif*.

De là deux morales qui, bien loin de se contrarier, concourent : la morale religieuse ou philosophique et la morale que je me permetterai d'appeler *économique*.

La morale religieuse, pour arriver à la suppression de l'acte malfaisant, s'adresse à son auteur, à l'homme *en tant qu'agent*. Elle lui dit : « Corrige-toi; épure-toi; cesse de faire le mal; fais le bien; dompte tes passions; sacrifie tes intérêts; n'opprime pas ton prochain que ton devoir est d'aimer et soulager; sois juste d'abord et charitable ensuite. » Cette morale sera éternellement la plus belle, la plus touchante, celle qui montrera la race humaine dans toute sa majesté, qui se prêtera

le plus aux mouvements de l'éloquence et excitera le plus l'admiration et la sympathie des hommes.

La morale économique aspire au même résultat, mais s'adresse surtout à l'homme *en tant que patient*. Elle lui montre les effets des actions humaines, et par cette simple exposition, elle le stimule à réagir contre celles qui le blessent, à honorer celles qui lui sont utiles. Elle s'efforce de répandre assez de bon sens, de lumière et de juste défiance dans la masse opprimée pour rendre de plus en plus l'oppression difficile et dangereuse.

Il faut remarquer que la morale économique ne laisse pas que d'agir aussi sur l'oppresseur. Un acte malfaisant produit des biens et des maux. Des maux pour celui qui le subit, et des biens pour celui qui l'exerce, sans quoi il ne se produirait pas. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il y ait compensation. La somme des maux l'emporte toujours, et nécessairement, sur celle des biens, parce que le fait même d'opprimer entraîne une déperdition de forces, crée des dangers, provoque des représailles, exige de coûteuses précautions. La simple exposition de ces effets ne se borne donc pas à provoquer la réaction des opprimés, elle met du côté de la justice tous ceux dont le cœur n'est pas perverti, et trouble la sécurité des oppresseurs eux-mêmes.

Mais il est aisé de comprendre que cette morale, plutôt virtuelle qu'explicite, qui n'est après tout qu'une démonstration scientifique; qui perdrait même de son efficacité, si elle changeait de caractère; qui ne s'adresse pas au cœur, mais à l'intelligence; qui ne cherche pas à persuader, mais à convaincre; qui ne donne pas des conseils, mais des preuves; dont la mission n'est pas de toucher, mais d'éclairer, et qui n'obtient sur le vice d'autre victoire que de le priver d'aliments, il est aisé de comprendre, dis-je, que cette morale ait été accusée de sécheresse et de prosaïsme.

Le reproche est vrai sans être juste. Il revient à dire que l'économie politique ne dit pas tout, n'embrasse pas tout, n'est pas la science universelle. Mais qui donc a jamais affiché, en son nom, une prétention aussi exorbitante?

L'accusation ne serait fondée qu'autant que l'économie politique présenterait ses procédés comme exclusifs, et aurait l'outrecuidance, comme on dit, d'interdire à la philosophie et à la religion tous leurs moyens propres et directs de travailler au perfectionnement de l'homme.

Admettons donc l'action simultanée de la morale proprement dite et de l'économie politique, l'une flétrissant l'acte malfaisant dans son mobile par la vue de sa laideur, l'autre le discréditant dans nos convictions par le tableau de ses effets.

Avouons même que le triomphe du moraliste religieux, quand il se réalise, est plus beau, plus consolant et plus radical. Mais en même temps il est difficile de ne pas reconnaître que celui de la science économique ne soit plus facile et plus sûr.

Dans quelques lignes qui valent mieux que beaucoup de gros volumes, J. B. Say a déjà fait observer que pour faire cesser le désordre introduit par l'hypocrisie dans une famille honorable, il y avait deux moyens : *corriger Tartufe* ou *déniaiser Orgon*. Molière, ce grand peintre du cœur humain, paraît avoir constamment eu en vue le second procédé, comme le plus efficace.

Il en est ainsi sur le théâtre du monde.

Dites-moi ce que fit César et je vous dirai ce qu'étaient les Romains de son temps.

Dites-moi ce qu'accomplit la diplomatie moderne et je vous dirai l'état moral des nations.

Nous ne payerions pas près de deux milliards d'impôts si nous ne donnions mission de les voter à ceux qui les mangent.

Nous n'aurions pas toutes les difficultés et toutes les charges de la question africaine, si nous étions bien convaincus que *deux et deux font quatre* en économie politique comme en arithmétique.

M. Guizot n'aurait pas eu occasion de dire : *La France est assez riche pour payer sa gloire,* si la France ne s'était jamais éprise de la fausse gloire.

Le même homme d'État n'aurait jamais dit : *La liberté est assez précieuse pour que la France ne la marchande pas,* si la

France comprenait bien que *lourd budget* et *liberté* sont incompatibles.

Ce ne sont pas, comme on croit, les monopoleurs mais les monopolés qui maintiennent les monopoles.

Et, en matière d'élections, ce n'est pas parce qu'il y a des corrupteurs qu'il y a des corruptibles, c'est le contraire, et la preuve c'est que les corruptibles payent tous les frais de la corruption. Ne serait-ce point à eux à la faire cesser ?

Que la morale religieuse touche donc le cœur, si elle le peut, des Tartufes, des Césars, des colonistes, des sinécuristes, des monopolistes, etc. La tâche de l'économie politique est d'éclairer leurs dupes.

De ces deux procédés, quel est celui qui travaille le plus efficacement au progrès social? Faut-il le dire? Je crois que c'est le second. Je crains que l'humanité ne puisse échapper à la nécessité d'apprendre d'abord la *morale défensive*.

J'ai beau regarder, lire, observer, interroger, je ne vois aucun abus, s'exerçant sur une échelle un peu vaste, qui ait péri par la volontaire renonciation de ceux qui en profitent.

J'en vois beaucoup, au contraire, qui cèdent à la virile résistance de ceux qui en souffrent.

Décrire les conséquences des abus, c'est donc le moyen le plus efficace de les détruire. Et combien cela est vrai surtout quand il s'agit d'abus qui, comme le régime restrictif, tout en infligeant des maux réels aux masses, ne renferment, pour ceux qui croient en profiter, qu'illusion et déception!

Après cela, ce genre de moralisation réalisera-t-il à lui seul toute la perfection sociale que la nature sympathique de l'âme humaine et de ses plus nobles facultés font espérer et prévoir ? Je suis loin de le prétendre. Admettons la complète diffusion de la *morale défensive*, qui n'est après tout que la connaissance des intérêts bien entendus toujours d'accord avec l'utilité générale et la justice. Cette société, quoique certainement bien ordonnée, pourrait être fort peu attrayante, où il n'y aurait plus de fripons uniquement parce qu'il n'y aurait plus de dupes; où le vice toujours *latent*, et pour ainsi dire engourdi par famine, n'aurait besoin que de quelque aliment pour revivre; où la prudence

de chacun serait commandée par la vigilance de tous, et où la réforme enfin, régularisant les actes extérieurs, mais s'arrêtant à l'épiderme, n'aurait pas pénétré jusqu'au fond des consciences. Une telle société nous apparaît quelquefois sous la figure d'un de ces hommes exacts, rigoureux, justes, prêts à repousser la plus légère usurpation de leurs droits, habiles à ne se laisser entamer d'aucun côté. Vous l'estimez; vous l'admirez peut-être; vous en feriez votre député, vous n'en feriez pas votre ami.

Que les *deux morales*, au lieu de s'entre-décrier, travaillent donc de concert, attaquant le vice par les deux pôles. Pendant que les économistes font leur œuvre, dessillent les Orgons, déracinent les préjugés, excitent de justes et nécessaires défiances, étudient et exposent la vraie nature des choses et des actions, que le moraliste religieux accomplisse de son côté ses travaux plus attrayants mais plus difficiles. Qu'il attaque l'iniquité corps à corps; qu'il la poursuive dans les fibres les plus déliées du cœur; qu'il peigne les charmes de la bienfaisance, de l'abnégation, du dévouement; qu'il ouvre la source des vertus là où nous ne pouvons que tarir la source des vices, c'est sa tâche, elle est noble et belle. Mais pourquoi contesterait-il l'utilité de celle qui nous est dévolue ?

Dans une société qui, sans être intimement vertueuse, serait néanmoins bien ordonnée par l'action de la *morale économique* (qui est la connaissance de l'*économie* du corps social), les chances du progrès ne s'ouvriraient-elles pas devant la morale religieuse ?

L'habitude, a-t-on dit, est une seconde nature.

Un pays où de longue main chacun serait déshabitué de l'injustice par la seule résistance d'un public éclairé, pourrait être triste encore. Mais il serait, ce me semble, bien préparé à recevoir un enseignement plus élevé et plus pur. C'est un grand acheminement vers le bien que d'être désaccoutumé du mal. Les hommes ne peuvent rester stationnaires. Détournés du chemin du vice, alors qu'il ne conduirait plus qu'à l'infamie, ils sentiraient d'autant plus l'attrait de la vertu.

La société doit peut-être passer par ce prosaïque état où les

hommes pratiqueront la vertu par calcul, pour de là s'élever à cette région plus poétique où elle n'aura plus besoin de ce mobile.

III. LES DEUX HACHES.

Pétition de Jacques Bonhomme, charpentier, à M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce.

« M. le fabricant-ministre,

« Je suis charpentier, comme fut Jésus; je manie la hache et l'herminette pour vous servir.

« Or, hachant et bûchant, dès l'aube jusqu'à la nuit faite, sur les terres de notre seigneur le roi, il m'est tombé dans l'idée que mon travail était *national* autant que le vôtre.

« Et dès lors, je ne vois pas pourquoi la protection ne visiterait pas mon chantier, comme votre atelier.

« Car enfin, si vous faites des draps, je fais des toits. Tous deux, par des moyens divers, nous abritons nos clients du froid et de la pluie.

« Cependant, je cours après la pratique, et la pratique court après vous. Vous l'y avez bien su forcer en l'empêchant de se pourvoir ailleurs, tandis que la mienne s'adresse à qui bon lui semble.

« Quoi d'étonnant? M. Cunin, ministre, s'est rappelé M. Cunin, tisserand; c'est bien naturel. Mais, hélas! mon humble métier n'a pas donné un ministre à la France, quoiqu'il ait donné un Dieu au monde.

« Et ce Dieu, dans le code immortel qu'il légua aux hommes, n'a pas glissé le plus petit mot dont les charpentiers se puissent autoriser pour s'enrichir, comme vous faites, aux dépens d'autrui.

« Aussi voyez ma position. Je gagne trente sous par jour, quand il n'est pas dimanche ou jour chômé. Si je me présente à vous en même temps qu'un charpentier flamand, pour un sou de rabais vous lui accordez la préférence.

« Mais me veux-je vêtir? Si un tisserand belge met son drap à côté du vôtre, vous le chassez, lui et son drap, hors du pays.

« En sorte que, forcément conduit à votre boutique, qui est la plus chère, mes pauvres trente sous n'en valent, en réalité, que vingt-huit.

« Que dis-je? ils n'en valent pas vingt-six! car, au lieu d'expulser le tisserand belge *à vos frais* (ce serait bien le moins), vous me faites payer les gens que, dans votre intérêt, vous mettez à ses trousses.

« Et comme un grand nombre de vos colégislateurs, avec qui vous vous entendez à merveille, me prennent chacun un sou ou deux, sous couleur de protéger qui le fer, qui la houille, celui-ci l'huile et celui-là le blé, il se trouve, tout compte fait, que je ne sauve pas quinze sous, sur les trente, du pillage.

« Vous me direz sans doute que ces petits sous, qui passent ainsi, sans compensation, de ma poche dans la vôtre, font vivre du monde autour de votre château, vous mettant à même de mener grand train. A quoi je vous ferai observer que, si vous me les laissiez, ils feraient vivre du monde autour de moi.

« Quoi qu'il en soit, M. le ministre-fabricant, sachant que je serais mal reçu, je ne viens pas vous sommer, comme j'en aurais bien le droit, de renoncer à la *restriction* que vous imposez à votre clientèle; j'aime mieux suivre la pente commune et réclamer, moi aussi, un petit brin de *protection*.

« Ici vous m'opposerez une difficulté: « L'ami, me direz-vous, « je voudrais bien te protéger, toi et tes pareils; mais com- « ment conférer des faveurs douanières au travail des charpen- « tiers? Faut-il prohiber l'entrée des maisons par terre et par « mer? »

« Cela serait passablement dérisoire; mais, à force d'y rêver, j'ai découvert un autre moyen de favoriser les enfants de saint Joseph; et vous l'accueillerez d'autant plus volontiers, je l'espère, qu'il ne diffère en rien de celui qui constitue le privilége que vous votez chaque année à vous-même.

« Ce moyen merveilleux, c'est d'interdire en France l'usage des haches aiguisées.

« Je dis que cette *restriction* ne serait ni plus illogique ni plus arbitraire que celle à laquelle vous nous soumettez à l'occasion de votre drap.

« Pourquoi chassez-vous les Belges? Parce qu'ils vendent à meilleur marché que vous. Et pourquoi vendent-ils à meilleur marché que vous? Parce qu'ils ont sur vous, comme tisserands, une supériorité quelconque.

« Entre vous et un Belge il y a donc tout juste la différence d'une hache obtuse à une hache affilée.

« Et vous me forcez, moi charpentier, de vous acheter le produit de la hache obtuse?

« Considérez la France comme un ouvrier qui veut, par son travail, se procurer toutes choses, et entre autres du drap.

« Pour cela il a deux moyens :

« Le premier, c'est de filer et de tisser la laine;

« Le second, c'est de fabriquer, par exemple, des pendules, des papiers peints ou des vins et de les livrer aux Belges contre du drap.

« Celui de ces deux procédés qui donne le meilleur résultat peut être représenté par la hache affilée, l'autre par la hache obtuse.

« Vous ne niez pas qu'actuellement, en France, on obtient *avec plus de peine* une pièce d'étoffe d'un métier à tisser (c'est la hache obtuse) que d'un plant de vigne (c'est la hache affilée). Vous le niez si peu, que c'est justement par la considération de cet *excédant de peine* (en quoi vous faites consister la richesse) que vous recommandez, bien plus que vous *imposez* la plus mauvaise des deux haches.

« Eh bien! soyez conséquent, soyez impartial, si vous ne voulez être juste, et traitez les pauvres charpentiers comme vous vous traitez vous-même.

« Faites une loi qui porte :

« *Nul ne pourra se servir que de poutres et solives, produits de haches obtuses.*

« A l'instant voici ce qui va arriver.

« Là où nous donnons cent coups de hache, nous en donnerons trois cents. Ce que nous faisons en une heure en exigera trois. Quel puissant encouragement pour le travail! Apprentis, compagnons et maîtres, nous n'y pourrons plus suffire. Nous serons recherchés, partant bien payés. Qui voudra jouir d'un toit sera bien obligé d'en passer par nos exigences, comme qui veut avoir du drap est obligé de se soumettre aux vôtres.

« Et que ces théoriciens du *libre échange* osent jamais révoquer en doute l'utilité de la mesure, nous saurons bien où chercher une réfutation victorieuse. Votre enquête de 1834 est là. Nous les battrons avec, car vous y avez admirablement plaidé la cause des prohibitions et des haches émoussées, ce qui est tout un. »

IV. CONSEIL INFÉRIEUR DU TRAVAIL.

« Quoi! vous avez le front de demander pour tous les citoyens le droit de vendre, acheter, troquer, échanger, rendre et recevoir service pour service et juger par eux-mêmes, à la seule condition de ne pas blesser l'honnêteté et de satisfaire le trésor public? Vous voulez donc ravir aux ouvriers le travail, le salaire et le pain? »

Voilà ce qu'on nous dit. Je sais qu'en penser; mais j'ai voulu savoir ce qu'en pensent les ouvriers eux-mêmes.

J'avais sous la main un excellent instrument d'enquête.

Ce n'étaient point ces *conseils supérieurs de l'industrie* où de gros propriétaires qui se disent laboureurs, de puissants armateurs qui se croient marins, et de riches actionnaires qui se prétendent travailleurs, font de cette philanthropie que l'on sait.

Non; c'étaient des ouvriers pour tout de bon, des ouvriers *sérieux*, comme on dit aujourd'hui, menuisiers, charpentiers, maçons, tailleurs, cordonniers, teinturiers, forgerons, aubergistes, épiciers, etc., etc., qui, dans mon village, ont fondé une *société de secours mutuels*.

Je la transformai, de mon autorité privée, en *conseil inférieur*

du travail, et j'en obtins une enquête qui en vaut bien une autre, quoiqu'elle ne soit pas bourrée de chiffres et enflée aux proportions d'un *in-quarto* imprimé aux frais de l'État.

Il s'agissait d'interroger ces braves gens sur la manière dont ils sont ou se croient affectés par le régime protecteur. Le président me fit bien observer que c'était enfreindre quelque peu les conditions d'existence de l'*association*. Car, en France, sur cette terre de liberté, les gens qui s'*associent* renoncent à s'entretenir de *politique*, c'est-à-dire de leurs communs intérêts. Cependant, après beaucoup d'hésitation, il mit la question à l'ordre du jour.

On divisa l'assemblée en autant de commissions qu'elle présentait de groupes formant des corps de métiers. On délivra à chacune un tableau qu'elle devait remplir après quinze jours de discussions.

Au jour marqué, le vénérable président prit place au fauteuil (style officiel, car c'était une chaise), et trouva sur le bureau (encore style officiel, car c'était une table en bois de peuplier) une quinzaine de rapports, dont il donna successivement lecture.

Le premier qui se présenta fut celui des *tailleurs*. Le voici aussi exact que s'il était autographié.

Effets de la protection. — Rapport des tailleurs.

Inconvénients.	*Avantages.*
1° *A cause du régime protecteur*, nous payons plus cher le pain, la viande, le sucre, le bois, le fil, les aiguilles, etc., ce qui équivaut pour nous à une diminution considérable de salaires.	*Néant* (1).
2° *A cause du régime protecteur*, nos clients aussi payent plus cher toutes choses, ce qui fait qu'il leur reste moins à dépenser en vêtements, d'où il suit que nous avons moins de travail, parlant moins de profits.	
3° *A cause du régime protecteur*, les étoffes sont chères, on fait durer plus longtemps les habits ou l'on s'en passe. C'est encore une diminution d'ouvrage qui nous force à offrir nos services au rabais.	

(1) Nous avons eu beau prendre nos mesures, il nous a été impossible d'apercevoir un côté quelconque par lequel le régime protecteur fût avantageux à notre commerce.

Voici un autre tableau :

EFFETS DE LA PROTECTION. — RAPPORT DES FORGERONS.

Inconvénients.	*Avantages.*
1° Le régime protecteur nous frappe d'une taxe, qui ne va pas au trésor, chaque fois que nous mangeons, buvons, nous chauffons et nous habillons.	*Néant.*
2° Il frappe d'une taxe semblable tous nos concitoyens qui ne sont pas forgerons, et, étant moins riches d'autant, la plupart d'entre eux font des clous de bois et des loquets de ficelle, ce qui nous prive de travail.	
3° Il tient le fer à si haut prix qu'on ne l'emploie dans le pays ni aux charrues, ni aux grilles, ni aux balcons, et notre métier, qui pourrait fournir du travail à tant de gens qui en manquent, nous en laisse manquer à nous-mêmes.	
4° Ce que le fisc manque de recouvrer à l'occasion des marchandises *qui n'entrent pas* est pris sur notre sel et sur nos lettres.	

Tous les autres tableaux, que j'épargne au lecteur, chantaient le même refrain. Jardiniers, charpentiers, cordonniers, sabotiers, bateliers, meuniers, tous exhalaient les mêmes doléances.

Je déplorai qu'il n'y eût pas de laboureurs dans notre association. Leur rapport eût été assurément fort instructif.

Mais, hélas! dans notre pays des Landes, les pauvres laboureurs, tout *protégés* qu'ils sont, n'ont pas le sou, et, après y avoir mis leurs bestiaux, ils ne peuvent entrer eux-mêmes dans des *sociétés de secours mutuels.* Les prétendues faveurs de la protection ne les empêchent pas d'être les *parias* de notre ordre social. Que dirai-je des vignerons?

Ce que je remarquai surtout, c'est le bon sens avec lequel nos villageois avaient aperçu non-seulement le mal direct que leur fait le régime protecteur, mais aussi le mal indirect qui, frappant leur clientèle, retombe par ricochet sur eux.

C'est ce que ne paraissent pas comprendre, me dis-je, les économistes du *Moniteur industriel.*

Et peut-être les hommes dont un peu de protection fascine les yeux, notamment les agriculteurs, y renoncerait-ils volontiers, s'ils apercevaient ce côté de la question.

Ils se diraient peut-être : « Mieux vaut se soutenir par soi-même au milieu d'une clientèle aisée que d'être *protégé* au milieu d'une clientèle appauvrie. »

Car vouloir enrichir tour à tour chaque industrie en faisant successivement le vide autour d'elle, c'est un effort aussi vain que d'entreprendre de sauter par-dessus son ombre.

V CHERTÉ, BON MARCHÉ.

Je crois devoir soumettre aux lecteurs quelques remarques, hélas! théoriques, sur les illusions qui naissent des mots *cherté, bon marché.* Au premier coup d'œil on sera disposé, je le sais, à trouver ces remarques un peu subtiles; mais, subtiles ou non, la question est de savoir si elles sont vraies. Or, je les crois parfaitement vraies et surtout très-propres à faire réfléchir les hommes, en grand nombre, qui ont une foi sincère en l'efficacité du régime protecteur.

Partisans de la liberté, défenseurs de la restriction, nous sommes tous réduits à nous servir de ces expressions *cherté, bon marché.* Les premiers se déclarent pour le *bon marché,* ayant en vue l'intérêt du consommateur; les seconds se prononcent pour la *cherté,* se préoccupant surtout du producteur. D'autres interviennent disant : *Producteur et consommateur ne font qu'un;* ce qui laisse parfaitement indécise la question de savoir si la loi doit poursuivre le bon marché ou la cherté.

Au milieu de ce conflit, il semble qu'il n'y a, pour la loi, qu'un parti à prendre, c'est de laisser les prix s'établir naturellement. Mais alors on rencontre les ennemis acharnés du *laissez-faire.* Ils veulent absolument que la loi agisse, même sans savoir dans quel sens elle doit agir. Cependant ce serait à celui qui veut faire servir la loi à provoquer une cherté artificielle ou un bon marché hors de nature, à exposer et faire prévaloir le motif de sa préférence. L'*onus probandi* lui incombe exclusivement. D'où il suit que la liberté est toujours censée bonne jusqu'à

Digitized by Google

preuve contraire, car laisser les prix s'établir naturellement, c'est la liberté.

Mais les rôles sont changés. Les partisans de la cherté ont fait triompher leur système, et c'est aux défenseurs des prix naturels à prouver la bonté du leur. De part et d'autre on argumente avec deux mots. Il est donc bien essentiel de savoir ce que ces deux mots contiennent.

Disons d'abord qu'il s'est produit une série de faits propres à déconcerter les champions des deux camps.

Pour engendrer la *cherté*, les restrictionistes ont obtenu des droits protecteurs, et un bon marché, pour eux inexplicable, est venu tromper leurs espérances.

Pour arriver au bon marché, les libres échangistes ont quelquefois fait prévaloir la liberté, et, à leur grand étonnement, c'est l'élévation des prix qui s'en est suivie.

Exemple : En France, pour favoriser l'agriculture, on a frappé la laine étrangère d'un droit de 22 p. 0/0, et il est arrivé que la laine nationale s'est vendue à plus vil prix après la mesure qu'avant.

En Angleterre, pour soulager le consommateur, on a dégrevé et finalement affranchi la laine étrangère, et il est avenu que celle du pays s'est vendue plus cher que jamais.

Et ce n'est pas là un fait isolé, car le prix de la laine n'a pas une nature qui lui soit propre et le dérobe à la loi générale qui gouverne les prix. Ce même fait s'est reproduit dans toutes les circonstances analogues. Contre toute attente, la protection a amené plutôt la baisse, la concurrence plutôt la hausse des produits.

Alors la confusion dans le débat a été à son comble, les protectionistes disant à leurs adversaires : « Ce bon marché que vous nous vantez tant, c'est notre système qui le réalise; » et ceux-ci répondant : « Cette cherté que vous trouviez si utile, c'est la liberté qui la provoque (1). »

(1) Récemment, M. Duchâtel, qui jadis demandait la liberté en vue des bas prix, a dit à la chambre : « Il ne me serait pas difficile de prouver que la protection amène le bon marché. »

Ne serait-ce pas plaisant de voir ainsi le *bon marché* devenir le mot d'ordre à la rue Hauteville, et la *cherté* à la rue Choiseul?

Évidemment, il y a en tout ceci une méprise, une illusion qu'il faut détruire. C'est ce que je vais essayer de faire.

Supposons deux nations isolées, chacune composée d'un million d'habitants. Admettons que, toutes choses égales d'ailleurs, il y ait chez l'une juste une fois plus de toutes sortes de choses que chez l'autre, le double de blé, de viande, de fer, de meubles, de combustible, de livres, de vêtements, etc.

On conviendra que la première sera le double plus riche.

Cependant il n'y a aucune raison pour affirmer que les *prix absolus* différeront chez ces deux peuples. Peut-être même seront-ils plus élevés chez le plus riche. Il se peut qu'aux États-Unis tout soit nominalement *plus cher* qu'en Pologne, et que les hommes y soient néanmoins mieux pourvus de toutes choses: par où l'on voit que ce n'est pas le prix absolu des produits, mais leur abondance, qui fait la richesse. Lors donc qu'on veut juger comparativement la restriction et la liberté, il ne faut pas se demander laquelle des deux engendre le bon marché ou la cherté, mais laquelle des deux amène l'abondance ou la disette.

Car, remarquez ceci : les produits s'échangeant les uns contre les autres, une rareté relative de tout et une abondance relative de tout laissent exactement au même point le prix absolu des choses, mais non la condition des hommes.

Pénétrons un peu plus avant dans le sujet.

Quand on a vu les aggravations et les diminutions de droits produire des effets si opposés à ceux qu'on en attendait, la dépréciation suivre souvent la taxe, et le renchérissement accompagner quelquefois la franchise, il a bien fallu que l'économie politique cherchât l'explication d'un phénomène qui bouleversait les idées reçues; car, on a beau dire, la science, si elle est digne de ce nom, n'est que la fidèle exposition et la juste explication des faits.

Or celui que nous signalons ici s'explique fort bien par une circonstance qu'il ne faut jamais perdre de vue.

C'est que la cherté a *deux causes*, et non une.

Il en est de même du bon marché.

C'est un des points les mieux acquis à l'économie politique, que le prix est déterminé par l'état de l'offre comparé à celui de la demande.

Il y a donc deux termes qui affectent le prix : l'offre et la demande. Ces termes sont essentiellement variables. Ils peuvent se combiner dans le même sens, en sens opposé et dans des proportions infinies. De là des combinaisons de prix inépuisables.

Le prix hausse, soit parce que l'offre diminue, soit parce que la demande augmente.

Il baisse, soit que l'offre augmente ou que la demande diminue.

De là deux natures de cherté, et deux natures de bon marché;

Il y a la *cherté* de mauvaise nature, c'est celle qui provient de la diminution de l'offre; car celle-là implique *rareté*, implique *privation* (telle est celle qui s'est fait ressentir cette année sur le blé) : il y a la *cherté* de bonne nature, c'est celle qui résulte d'un accroissement de demande; car celle-ci suppose le développement de la richesse générale.

De même, il y a un *bon marché* désirable, c'est celui qui a sa source dans l'abondance; et un *bon marché* funeste, celui qui a pour cause l'abandon de la demande, la ruine de la clientèle.

Maintenant, veuillez remarquer ceci : la restriction tend à provoquer à la fois et celle de ces deux chertés et celui de ces deux bons marchés qui sont de mauvaise nature : la mauvaise cherté, en ce qu'elle diminue l'offre, c'est même son but avoué; et le mauvais bon marché, en ce qu'elle diminue aussi la demande, puisqu'elle donne une fausse direction aux capitaux et au travail, et accable la clientèle de taxes et d'entraves.

En sorte que, *quant au prix*, ces deux tendances se neutralisent, et voilà pourquoi ce système, restreignant la demande en même temps que l'offre, ne réalise pas même, en définitive, cette cherté qui est son objet.

Mais, relativement à la condition du peuple, elles ne se neutralisent pas; elles concourent au contraire à l'empirer.

L'effet de la liberté est justement opposé. Dans son résultat général, il se peut qu'elle ne réalise pas non plus le bon marché qu'elle promettait; car elle a aussi deux tendances, l'une vers le bon marché désirable par l'extension de l'offre ou l'abondance, l'autre vers la cherté appréciable par le développement de la demande ou de la richesse générale. Ces deux tendances se neutralisent en ce qui concerne les *prix absolus;* mais elles concourent en ce qui touche l'amélioration du sort des hommes.

En un mot, sous le régime restrictif, et en tant qu'il agit, les hommes reculent vers un état de choses où tout s'affaiblit, offre et demande; sous le régime de la liberté, ils progressent vers un état de choses où elles se développent d'un pas égal, sans que le prix absolu des choses doive être nécessairement affecté. Ce prix n'est pas un bon criterium de la richesse. Il peut fort bien rester le même, soit que la société tombe dans la misère la plus abjecte, soit qu'elle s'avance vers une grande prospérité.

Qu'il nous soit permis de faire en peu de mots l'application de cette doctrine.

Un cultivateur du Midi croit tenir le Pérou parce qu'il est protégé par des droits contre la rivalité extérieure. Il est pauvre comme Job, n'importe; il n'en suppose pas moins que la protection l'enrichira tôt ou tard. Dans ces circonstances, si on lui pose, comme le fait le comité Odier, la question en ces termes: « Voulez-vous, oui ou non, être assujetti à la concurrence étrangère? » son premier mouvement est de répondre: « *Non.* » — Et le comité Odier donne fièrement un grand éclat à cette réponse.

Cependant il faut aller un peu plus au fond des choses. Sans doute, la concurrence étrangère, et même la concurrence en général est toujours importune; et si une profession pouvait s'en affranchir seule, elle ferait pendant quelque temps de bonnes affaires.

Mais la protection n'est pas une faveur isolée, c'est un système. Si elle tend à produire, au profit de ce cultivateur, la rareté du blé et de la viande, elle tend aussi à produire, au

profit d'autres industriels, la rareté du fer, du drap, du combustible, des outils, etc., soit la rareté en toutes choses.

Or, si la rareté du blé agit dans le sens de son enchérissement, par la diminution de l'offre, la rareté de tous les autres objets contre lesquels le blé s'échange agit dans le sens de la dépréciation du blé par la diminution de la demande; en sorte qu'il n'est nullement certain qu'en définitive le blé soit d'un centime plus cher que sous le régime de la liberté. Il n'y a de certain que ceci : que, comme il y a moins de toutes choses dans le pays, chacun doit être moins bien pourvu de toutes choses.

Le cultivateur devrait bien se demander s'il ne vaudrait pas mieux pour lui qu'il entrât du dehors un peu de blé et de bétail, mais que, d'un autre côté, il fût entouré d'une population aisée, habile à consommer et payer toutes sortes de produits agricoles.

Il y a tel département où les hommes sont couverts de haillons, habitent des masures, se nourrissent de châtaignes. Comment voulez-vous que l'agriculture y soit florissante? Que faire produire à la terre avec l'espoir fondé d'une juste rémunération? De la viande? On n'en mange pas. Du lait? On ne boit que l'eau des fontaines. Du beurre? C'est du luxe. De la laine? On s'en passe le plus possible. Pense-t-on que tous les objets de consommation puissent être ainsi délaissés par les masses, sans que cet abandon agisse sur les prix dans le sens de la baisse, en même temps que la protection agit dans le sens de la hausse?

Ce que nous disons d'un cultivateur, nous pouvons le dire d'un manufacturier. Les fabricants de drap assurent que la concurrence extérieure avilira les prix par l'accroissement de l'offre. Soit; mais ces prix ne se relèveront-ils pas par l'accroissement de la demande? La consommation du drap est-elle une quantité fixe, invariable? Chacun en est-il aussi bien pourvu qu'il pourrait et devrait l'être? et si la richesse générale se développait par l'abolition de toutes ces taxes et de toutes ces entraves, le premier usage qu'en ferait la population ne serait-il pas de se mieux vêtir?

La question, l'éternelle question n'est donc pas de savoir si la protection favorise telle ou telle branche spéciale d'industrie, mais si, tout compensé, tout calcul fait, la restriction est, *par sa nature*, plus productive que la liberté.

Or personne n'ose le soutenir. C'est même ce qui explique cet aveu qu'on nous fait sans cesse : « Vous avez raison en principe. »

S'il en est ainsi, si la restriction ne fait du bien à chaque industrie spéciale qu'en faisant un plus grand mal à la richesse générale, comprenons donc que le prix lui-même, à ne considérer que lui, exprime un rapport entre chaque industrie spéciale et l'industrie générale, entre l'offre et la demande ; et que, d'après ces prémisses, ce *prix rémunérateur*, objet de la protection, est plus contrarié que favorisé par elle.

VI. AUX ARTISANS ET AUX OUVRIERS.

Plusieurs journaux m'ont attaqué devant vous. Ne voudrez-vous pas lire ma défense ?

Je ne suis pas défiant. Quand un homme écrit ou parle, je crois qu'il pense ce qu'il dit.

Pourtant, j'ai beau lire et relire les journaux auxquels je réponds, il me semble y découvrir de tristes tendances.

De quoi s'agissait-il ? De rechercher ce qui vous est le plus favorable, la restriction ou la liberté.

Je crois que c'est la liberté, ils croient que c'est la restriction : à chacun de prouver sa thèse.

Était-il nécessaire d'insinuer que nous sommes les agents de l'Angleterre, du Midi, du gouvernement ?

Voyez combien la récrimination, sur ce terrain, nous serait facile.

Nous sommes, disent-ils, agents des Anglais, parce que quelques-uns d'entre nous se sont servis des mots *meeting*, *free-trader !*

Et ne se servent-ils pas des mots *drawback*, *budget ?*

Nous imitons Cobden et la démocratie anglaise!

Et eux, ne parodient-ils pas Bentinck et l'aristocratie britannique.

Nous empruntons à la perfide Albion la doctrine de la liberté!

Et eux, ne lui empruntent-ils pas les arguties de la protection?

Nous suivons l'impulsion de Bordeaux et du Midi!

Et eux, ne servent-ils pas la cupidité de Lille et du Nord?

Nous favorisons les secrets desseins du ministère qui veut détourner l'attention de sa politique!

Et eux, ne favorisent-ils pas les vues de la liste civile qui gagne, par le régime protecteur, plus que qui que ce soit au monde?

Vous voyez donc bien que si nous ne méprisions cette guerre de dénigrement, les armes ne nous manqueraient pas.

Mais ce n'est pas ce dont il s'agit.

La question, et je ne la perdrai pas de vue, est celle-ci :

Qu'est-ce qui vaut mieux pour les classes laborieuses : être libres ou n'être pas libres d'acheter au dehors?

Ouvriers, on vous dit : « Si vous êtes libres d'acheter au dehors ce que vous faites maintenant vous-mêmes, vous ne le ferez plus; vous serez sans travail, sans salaire et sans pain; c'est donc pour votre bien qu'on restreint votre liberté. »

Cette objection revient sous toutes les formes. On dit, par exemple : « Si nous nous habillons avec du drap anglais, si nous faisons nos charrues avec du fer anglais, si nous coupons notre pain avec des couteaux anglais, si nous essuyons nos mains dans des serviettes anglaises, que deviendront les ouvriers français, que deviendra le *travail national?* »

Dites-moi, ouvriers, si un homme se tenait sur le port de Boulogne, et qu'à chaque Anglais qui débarque, il dit : Voulez-vous me donner ces bottes anglaises, je vous donnerai ce chapeau français? — Ou bien : Voulez-vous me céder ce cheval anglais, je vous céderai ce tilbury français? — Ou bien : Vous plaît-il d'échanger cette machine de Birmingham contre cette pendule de Paris? — Ou encore : Vous arrange-t-il de troquer cette houille de Newcastle contre ce vin de Champagne? — Je

vous le demande, en supposant que notre homme mît quelque discernement dans ses propositions, peut-on dire que notre *travail national*, pris en masse, en serait affecté?

Le serait-il davantage quand il y aurait vingt de ces offreurs de service à Boulogne au lieu d'un, quand il se ferait un million de trocs au lieu de quatre, et quand on ferait intervenir les négociants et la monnaie pour les faciliter et les multiplier à l'infini?

Or, qu'un pays achète à l'autre en gros pour revendre en détail, ou en détail pour revendre en gros, si on suit la chose jusqu'au bout, on trouvera toujours que le *commerce* n'est qu'un ensemble de *trocs pour trocs, produits contre produits, services pour services.* Si donc un *troc* ne nuit pas au *travail national* puisqu'il implique autant de *travail national donné* que de *travail étranger reçu,* cent mille millions de trocs ne lui nuiront pas davantage.

Mais où sera le profit? direz-vous. — Le profit est de faire le meilleur emploi des ressources de chaque pays, de manière à ce qu'une même somme de travail donne partout plus de satisfaction et de bien-être.

Il y en a qui emploient envers vous une singulière tactique. Ils commencent par convenir de la supériorité du système libre sur le système prohibitif, sans doute pour n'avoir pas à se défendre sur ce terrain.

Ensuite, ils font observer que, dans le passage d'un système à l'autre, il y aura quelque *déplacement* de travail.

Puis, ils s'étendent sur les souffrances que doit entraîner, selon eux, ce *déplacement.* Ils les exagèrent, ils les grossissent, ils en font le sujet principal de la question, ils les présentent comme le résultat exclusif et définitif de la réforme, et s'efforcent ainsi de vous enrôler sous le drapeau du monopole.

C'est du reste une tactique qui a été mise au service de tous les abus; et je dois avouer naïvement une chose, c'est qu'elle embarrasse toujours les amis des réformes même les plus utiles au peuple. Vous allez comprendre pourquoi.

Quand un abus existe, tout s'arrange là-dessus.

Des existences s'y rattachent, d'autres à celles-là, et puis d'autres encore, et cela forme un grand édifice.

Y voulez-vous porter la main, chacun se récrie, et, remarquez bien ceci, les criards paraissent toujours, au premier coup d'œil, avoir raison, parce qu'il est plus facile de montrer le dérangement qui doit accompagner la réforme, que l'arrangement qui doit la suivre.

Les partisans de l'abus citent des faits particuliers; ils nomment les personnes, et leurs fournisseurs et leurs ouvriers qui vont être froissés, tandis que le pauvre diable de réformateur ne peut s'en référer qu'au *bien général* qui doit se répandre insensiblement dans les masses. Cela ne fait pas, à beaucoup près, autant d'effet.

Ainsi, est-il question d'abolir l'esclavage: « Malheureux! dit-on aux noirs, qui va désormais vous nourrir? Le commandeur distribue des coups de fouet, mais il distribue aussi le manioc. »

Et l'esclave regrette sa chaîne, car il se demande: D'où me viendra le manioc?

Il ne voit pas que ce n'est pas le commandeur qui le nourrit, mais son propre travail, lequel nourrit aussi le commandeur.

Quand, en Espagne, on réforma les couvents, on disait aux mendiants: « Où trouverez-vous le potage et la bure? Le prieur est votre providence. N'est-il pas bien commode de s'adresser à lui? »

Et les mendiants de dire: « C'est vrai. Si le prieur s'en va, nous voyons bien ce que nous perdrons, mais nous ne voyons pas ce qui nous viendra à la place. »

Ils ne prenaient pas garde que si les couvents faisaient des aumônes, ils en vivaient; en sorte que le peuple avait plus à leur donner qu'à en recevoir.

De même, ouvriers, le monopole vous met à tous imperceptiblement des taxes sur les épaules, et puis, avec le produit de ces taxes, il vous fait travailler.

Et vos faux amis vous disent: S'il n'y avait pas de monopole, qui vous ferait travailler?

Et vous répondez: C'est vrai, c'est vrai. Le travail que nous procurent les monopoleurs est certain. Les promesses de la liberté sont incertaines.

Digitized by Google

Car vous ne voyez pas qu'on vous soutire de l'argent d'abord, et qu'ensuite on vous rend une partie de cet argent contre votre travail.

Vous demandez qui vous fera travailler? Eh, morbleu! vous vous donnerez du travail les uns aux autres! Avec l'argent qu'on ne vous prendra plus, le cordonnier se vêtira mieux et fera travailler le tailleur. Le tailleur renouvellera plus souvent sa chaussure et fera travailler le cordonnier. Et ainsi de suite pour tous les états.

On dit qu'avec la liberté il y aura moins d'ouvriers aux mines et aux filatures.

Je ne le crois pas. Mais si cela arrive, c'est *nécessairement* qu'il y en aura plus travaillant librement en chambre et au soleil.

Car si ces mines et ces filatures ne se soutiennent, comme on le dit, qu'à l'aide de taxes mises à leur profit sur *tout le monde,* une fois ces taxes abolies, *tout le monde* en sera plus aisé, et c'est l'aisance de tous qui alimente le travail de chacun.

Pardonnez-moi si je m'arrête encore sur cette démonstration. Je voudrais tant vous voir du côté de la liberté!

En France, les capitaux engagés dans l'industrie donnent, je suppose, 5 p. 100 de profits. Mais voici Mondor qui a dans une usine 100,000 francs qui lui laissent 5 p. 100 de perte. De la perte au gain, la différence est 10,000 francs. Que fait-on? Tout chattement, on répartit entre vous un petit impôt de 10,000 fr. qu'on donne à Mondor; vous ne vous en apercevez pas, car la chose est fort habilement déguisée. Ce n'est pas le percepteur qui vient vous demander votre part de l'impôt; mais vous le payez à Mondor, maître de forges, chaque fois que vous achetez vos haches, vos truelles et vos rabots. Ensuite on vous dit : Si vous ne payez pas cet impôt, Mondor ne fera plus travailler; ses ouvriers, Jean et Jacques, seront sans ouvrage. Corbleu! si on vous remettait l'impôt, ne feriez-vous pas travailler vous-mêmes, et pour votre compte encore?

Et puis, soyez tranquilles, quand il n'aura plus ce doux oreiller du supplément de prix par l'impôt, Mondor s'ingéniera pour

convertir sa perte en bénéfice, et Jean et Jacques ne seront pas renvoyés. Alors, tout sera profit *pour tous*.

Vous insisterez peut-être, disant : « Nous comprenons qu'après la réforme, il y aura en général plus d'ouvrage qu'avant; mais, en attendant, Jean et Jacques seront sur la rue. »

A quoi je réponds :

1° Quand l'ouvrage ne se déplace que pour augmenter, l'homme qui a du cœur et des bras n'est pas longtemps sur la rue.

2° Rien n'empêche que l'État ne réserve quelques fonds pour prévenir, dans la transition, des chômages auxquels, quant à moi, je ne crois pas.

3° Enfin, si, pour sortir d'une ornière et entrer dans un état meilleur pour tous, et surtout plus juste, il faut absolument braver quelques instants pénibles, les ouvriers sont prêts, ou je les connais mal. Plaise à Dieu qu'il en soit de même des entrepreneurs!

Eh quoi! parce que vous êtes ouvriers, n'êtes-vous pas intelligents et moraux? Il semble que vos prétendus amis l'oublient. N'est-il pas surprenant qu'ils traitent devant vous une telle question, parlant de salaires et d'intérêts, sans prononcer seulement le mot *justice?* Ils savent pourtant bien que la restriction est *injuste*. Pourquoi donc n'ont-ils pas le courage de vous en prévenir et de vous dire : « Ouvriers, une iniquité prévaut dans le pays, mais elle vous profite, il faut la soutenir. » Pourquoi? Parce qu'ils savent que vous répondriez : Non.

Mais il n'est pas vrai que cette iniquité vous profite. Prêtez-moi encore quelques moments d'attention, et jugez vous-mêmes.

Que protége-t-on en France? Des choses qui se font par de gros entrepreneurs dans de grosses usines, le fer, la houille, le drap, les tissus, et l'on vous dit que c'est, non dans l'intérêt des entrepreneurs, mais dans le vôtre, et pour vous assurer du travail.

Cependant toutes les fois que le *travail étranger* se présente sur notre marché sous une forme telle qu'il puisse vous nuire,

mais qu'il serve les gros entrepreneurs, ne le laisse-t-on pas entrer?

N'y a-t-il pas à Paris trente mille Allemands qui font des habits et des souliers? Pourquoi les laisse-t-on s'établir à vos côtés, quand on repousse le drap? Parce que le drap se fait dans de grandes usines appartenant à des fabricants législateurs. Mais les habits se font en chambre par des ouvriers. Pour convertir la laine en drap, ces messieurs ne veulent pas de concurrence, parce que c'est leur métier; mais, pour convertir le drap en habits, ils l'admettent fort bien, parce que c'est le vôtre.

Quand on a fait des chemins de fer, on a repoussé les rails anglais, mais on a fait venir des ouvriers anglais. Pourquoi? Eh! c'est tout simple : parce que les rails anglais font concurrence aux grandes usines, et que les bras anglais ne font concurrence qu'à vos bras.

Nous ne demandons pas, nous, qu'on repousse les tailleurs allemands et les terrassiers anglais. Nous demandons qu'on laisse entrer les draps et les rails. Nous demandons justice pour tous, égalité devant la loi pour tous!

C'est une dérision que de venir nous dire que la restriction douanière a en vue votre avantage. Tailleurs, cordonniers, charpentiers, menuisiers, maçons, forgerons, marchands, épiciers, horlogers, bouchers, boulangers, tapissiers, modistes, je vous mets au défi de me citer une seule manière dont la restriction vous profite, et quand vous voudrez, je vous en citerai quatre par où elle vous nuit.

Et, après tout, cette abnégation que vos journaux attribuent aux monopoleurs, voyez combien elle est vraisemblable.

Je crois qu'on peut appeler *taux naturel des salaires* celui qui s'établirait *naturellement* sous le régime de la liberté. Lors donc qu'on vous dit que la restriction vous profite, c'est comme si on vous disait qu'elle ajoute un *excédant* à vos salaires *naturels*. Or, un excédant *extranaturel* de salaires doit être pris quelque part; il ne tombe pas de la lune, et il doit être pris sur ceux qui le payent.

Vous êtes donc conduits à cette conclusion que, selon vos

prétendus amis, le régime protecteur a été créé et mis au monde pour que les capitalistes fussent sacrifiés aux ouvriers.

Dites, cela est-il probable?

Où est donc votre place à la chambre des pairs? Quand est-ce que vous avez siégé au Palais-Bourbon? Qui vous a consultés? D'où vous est venue cette idée d'établir le régime protecteur?

Je vous entends me répondre : Ce n'est pas nous qui l'avons établi. Hélas! nous ne sommes ni pairs, ni députés, ni conseillers d'État. Ce sont les capitalistes qui ont fait la chose.

Par le grand Dieu du ciel, ils étaient donc bien disposés ce jour-là! Quoi! les capitalistes ont fait la loi; ils ont établi le régime prohibitif, et cela pour que vous, ouvriers, fissiez des profits à leurs dépens.

Mais voici qui est plus étrange encore.

Comment se fait-il que vos prétendus amis, qui vous parlent aujourd'hui de la bonté, de la générosité, de l'abnégation des capitalistes, vous plaignent sans cesse de ne pas jouir de vos droits politiques? A leur point de vue, qu'en pourriez-vous faire? Les capitalistes ont le monopole de la législation; c'est vrai. Grâce à ce monopole, ils se sont adjugé le monopole du fer, du drap, de la toile, de la houille, du bois, de la viande, c'est encore vrai. Mais voici vos prétendus amis qui disent qu'en agissant ainsi, les capitalistes se sont dépouillés sans y être obligés, pour vous enrichir sans que vous y eussiez droit! Assurément, si vous étiez électeurs et députés, vous ne feriez pas mieux vos affaires; vous ne les feriez même pas si bien.

Si l'organisation industrielle qui nous régit est faite dans votre intérêt, c'est donc une perfidie de réclamer pour vous des droits politiques, car ces démocrates d'un nouveau genre ne sortiront jamais de ce dilemme : la loi, faite par la bourgeoisie, vous donne *plus* ou vous donne *moins* que vos salaires naturels. Si elle vous donne *moins*, ils vous trompent en vous invitant à la soutenir. Si elle vous donne *plus*, ils vous trompent encore en vous engageant à réclamer des droits politiques, alors que la bourgeoisie vous fait des sacrifices que, dans votre honnêteté, vous n'oseriez pas voter.

Ouvriers, à Dieu ne plaise que cet écrit ait pour effet de

jeter dans vos cœurs des germes d'irritation contre les classes riches! Si des *intérêts* mal entendus ou sincèrement alarmés soutiennent encore le monopole, n'oublions pas qu'il a sa racine dans des *erreurs* qui sont communes aux capitalistes et aux ouvriers. Loin donc de les exciter les uns contre les autres, travaillons à les rapprocher. Et pour cela que faut-il faire? S'il est vrai que les naturelles tendances sociales concourent à effacer l'inégalité parmi les hommes, il ne faut que laisser agir ces tendances, éloigner les obstructions artificielles qui en suspendent l'effet, et laisser les relations des classes diverses s'établir sur le principe de la JUSTICE qui se confond, du moins dans mon esprit, avec le principe de la LIBERTÉ.

VII. CONTE CHINOIS.

On crie à la cupidité, à l'égoïsme du siècle!

Pour moi, je vois que le monde, Paris surtout, est peuplé de Décius.

Ouvrez les mille volumes, les mille journaux, les mille feuilletons que les presses parisiennes vomissent tous les jours sur le pays; tout cela n'est-il pas l'œuvre de petits saints?

Quelle verve dans la peinture des vices du temps! Quelle tendresse touchante pour les masses! Avec quelle libéralité on invite les riches à partager avec les pauvres, sinon les pauvres à partager avec les riches! Que de plans de réformes sociales, d'améliorations sociales, d'organisations sociales! Est-il si mince écrivain qui ne se dévoue au bien-être des classes laborieuses? Il ne s'agit que de leur avancer quelques écus pour leur procurer le loisir de se livrer à leurs élucubrations humanitaires.

Et l'on parle ensuite de l'égoïsme, de l'individualisme de notre époque!

Il n'y a rien qu'on n'ait la prétention de faire servir au bien-être et à la moralisation du peuple, rien, pas même la *douane*. Vous croyez peut-être que c'est une machine à impôt, comme

l'octroi, comme le péage au bout du pont? Point du tout. C'est une institution essentiellement civilisatrice, fraternitaire et égalitaire. Que voulez-vous? C'est la mode. Il faut mettre ou affecter de mettre du sentiment, du sentimentalisme partout, jusque dans la guérite du *qu'as-tu là?*

Mais, pour réaliser ces aspirations philanthropiques, la douane, il faut l'avouer, a de singuliers procédés.

Elle met sur pied une armée de directeurs, sous-directeurs, inspecteurs, sous-inspecteurs, contrôleurs, vérificateurs, receveurs, chefs, sous-chefs, commis, surnuméraires, aspirants surnuméraires et aspirants à l'aspirance, sans compter le *service actif*, et tout cela pour arriver à exercer sur l'industrie du peuple cette action négative qui se résume par le mot *empêcher*.

Remarquez que je ne dis pas *taxer*, mais bieu réellement *empêcher*.

Et *empêcher* non des actes réprouvés par les mœurs ou contraires à l'ordre public, mais des transactions innocentes, et même favorables, on en convient, à la paix et à l'union des peuples.

Cependant l'humanité est si flexible et si souple que, de manière ou d'autre, elle surmonte toujours les *empêchements*. C'est l'affaire d'un surcroît de travail.

Empêche-t-on un peuple de tirer ses aliments du dehors, il les produit au dedans. C'est plus pénible, mais il faut vivre. L'empêche-t-on de traverser la vallée, il franchit les pics. C'est plus long, mais il faut arriver.

Voilà qui est triste, mais voici qui est plaisant. Quand la loi a créé ainsi une certaine somme d'obstacles, et que, pour les vaincre, l'humanité a détourné une somme correspondante de travail, vous n'êtes plus admis à demander la réforme de la loi; car si vous montrez l'*obstacle*, on vous montre le travail qu'il occasionne, et si vous dites : Ce n'est pas là du travail créé, mais *détourné*, on vous répond comme *l'Esprit public* : « L'appauvrissement seul est certain et immédiat; quant à l'enrichissement, il est plus qu'hypothétique. »

Ceci me rappelle une histoire chinoise que je vais vous conter.

Il y avait en Chine deux grandes villes : *Tchin* et *Tchan*. Un magnifique canal les unissait. L'empereur jugea à propos d'y faire jeter d'énormes quartiers de roche pour le mettre hors de service.

Ce que voyant, Kouang, son premier mandarin, lui dit :

— Fils du ciel, vous faites une faute.

A quoi l'empereur répondit :

— Kouang, vous dites une sottise.

Je ne rapporte ici, bien entendu, que la substance du dialogue.

Au bout de trois lunes, le céleste empereur fit venir le mandarin et lui dit :

— Kouang, regardez.

Et Kouang, ouvrant les yeux, regarda.

Et il vit, à une certaine distance du canal, une multitude d'hommes *travaillant*. Les uns faisaient des déblais, les autres des remblais; ceux-ci nivelaient, ceux-là pavaient, et le mandarin, qui était fort lettré, pensa en lui-même : « Ils font une route. »

Au bout de trois autres lunes, l'empereur, ayant appelé Kouang, lui dit :

— Regardez.

Et Kouang regarda.

Et il vit que la route était faite, et il remarqua que le long du chemin, de distance en distance, s'élevaient des hôtelleries. Une cohue de piétons, de chars, de palanquins allaient et venaient, et d'innombrables Chinois, accablés par la fatigue, portaient et reportaient de lourds fardeaux de *Tchin* à *Tchan* et de *Tchan* à *Tchin*. — Et Kouang se dit : « C'est la destruction du canal qui donne du travail à ces pauvres gens. » Mais l'idée ne lui vint pas que ce travail était *détourné* d'autres emplois.

Et trois lunes se passèrent, et l'empereur dit à Kouang :

— Regardez.

Et Kouang regarda.

Et il vit que les hôtelleries étaient toujours pleines de voyageurs, et que ces voyageurs ayant faim, il s'était groupé autour d'elles des boutiques de bouchers, boulangers, charcutiers et

marchands de nids d'hirondelles; et que ces honnêtes artisans ne pouvant aller nus, il s'était aussi établi des tailleurs, des cordonniers, des marchands de parasols et d'éventails, et que, comme on ne couche pas à la belle étoile, même dans le Céleste Empire, des charpentiers, des maçons et couvreurs étaient accourus. Puis vinrent des officiers de police, des juges, des faquirs; en un mot, il se forma une ville avec ses faubourgs autour de chaque hôtellerie.

Et l'empereur dit à Kouang :

— Que vous en semble?

Et Kouang répondit :

— Je n'aurais jamais cru que la destruction d'un canal pût créer pour le peuple autant de travail.

Car l'idée ne lui vint pas que ce n'était pas du travail créé, mais *détourné;* que les voyageurs mangeaient, lorsqu'ils passaient sur le canal aussi bien que depuis qu'ils étaient forcés de passer sur la route.

Cependant, au grand étonnement des Chinois, l'empereur mourut, et le fils du ciel fut mis en terre.

Son successeur manda Kouang, et lui dit :

— Faites déblayer le canal.

Et Kouang dit au nouvel empereur :

— Fils du ciel, vous faites une faute.

Et l'empereur répondit :

— Kouang, vous dites une sottise.

Mais Kouang insista, et dit :

— Sire, quel est votre but?

— Mon but, dit l'empereur, est de faciliter la circulation des hommes et des choses entre *Tchin* et *Tchan,* de rendre le transport moins dispendieux, afin que le peuple ait du thé et des vêtements à meilleur marché.

Mais Kouang était tout préparé. Il avait reçu la veille quelques numéros du *Moniteur industriel,* journal chinois. Sachant bien sa leçon, il demanda la permission de répondre, et l'ayant obtenue, après avoir frappé du front le parquet par neuf fois, il dit :

— Sire, vous aspirez à réduire, par la facilité du transport, le prix des objets de consommation pour les mettre à la portée du

peuple, et pour cela, vous commencez par lui faire perdre tout le travail que la destruction du canal avait fait naître. Sire, en économie politique, le bon marché absolu... — L'empereur : Je crois que vous récitez. — Kouang : C'est vrai : il me sera plus commode de lire. — Et ayant déployé *l'Esprit public,* il lut :
« En économie politique le bon marché absolu des objets de « consommation n'est que la question secondaire. Le problème « réside dans l'équilibre du prix du travail avec celui des objets « nécessaires à l'existence. L'abondance du travail est la ri- « chesse des nations, et le meilleur système économique est « celui qui leur fournit la plus grande somme de travail pos- « sible. N'allez pas demander s'il vaut mieux payer une tasse « de thé 4 cash ou 8 cash, une chemise 5 tales ou 10 tales. Ce « sont là des puérilités indignes d'un esprit grave. Personne ne « conteste votre proposition. La question est de savoir s'il vaut « mieux payer un objet plus cher et avoir, par l'abondance et « le prix du travail, plus de moyens de l'acquérir; ou bien s'il « vaut mieux appauvrir les sources du travail, diminuer la « masse de la production nationale, transporter par des *chemins* « *qui marchent* les objets de consommation, à meilleur marché, « il est vrai, mais en même temps enlever à une portion de « nos travailleurs les possibilités de les acheter même à ces « prix réduits. »

L'empereur n'étant pas bien convaincu, Kouang lui dit :

— Sire, daignez attendre. J'ai encore le *Moniteur industriel* à citer.

Mais l'empereur dit :

— Je n'ai pas besoin de vos journaux chinois pour savoir que créer des *obstacles,* c'est appeler le travail de ce côté. Mais ce n'est pas ma mission. Allez, désobstruez le canal. Ensuite nous réformerons la douane.

Et Kouang s'en alla, s'arrachant la barbe et criant :

— O Fô! ô Pê! ô Lî! et tous les dieux monosyllabiques et circonflexes du Cathay, prenez en pitié votre peuple; car il nous est venu un empereur de l'*école anglaise,* et je vois bien qu'avant peu nous manquerons de tout, puisque nous n'aurons plus besoin de rien faire.

VIII. POST HOC, ERGO PROPTER HOC.

Le plus commun et le plus faux des raisonnements.

Des souffrances réelles se manifestent en Angleterre.

Ce fait vient à la suite de deux autres :

1° La réforme douanière;

2° La perte de deux récoltes consécutives.

A laquelle de ces deux dernières circonstances faut-il attribuer la première?

Les protectionistes ne manquent pas de s'écrier : « C'est cette liberté maudite qui fait tout le mal. Elle nous promettait monts et merveilles, nous l'avons accueillie, et voilà que les fabriques s'arrêtent et le peuple souffre : *Cum hoc, ergo propter hoc.* »

La liberté commerciale distribue de la manière la plus uniforme et la plus équitable les fruits que la Providence accorde au travail de l'homme. Si ces fruits sont enlevés, en partie, par un fléau, elle ne préside pas moins à la bonne distribution de ce qui en reste. Les hommes sont moins bien pourvus, sans doute; mais faut-il s'en prendre à la liberté, ou au fléau?

La liberté agit sur le même principe que les assurances. Quand un sinistre survient, elle répartit sur un grand nombre d'hommes, sur un grand nombre d'années, des maux qui, sans elle, s'accumuleraient sur un peuple et sur un temps. Or, s'est-on jamais avisé de dire que l'incendie n'est plus un fléau depuis qu'il y a des assurances?

En 1842, 1843 et 1844, la réduction des taxes a commencé en Angleterre. En même temps les récoltes y ont été très-abondantes, et il est permis de croire que ces deux circonstances ont concouru à la prospérité inouïe dont ce pays a donné le spectacle pendant cette période.

En 1845 la récolte a été mauvaise : en 1846, plus mauvaise encore.

Les aliments ont renchéri; le peuple a dépensé ses ressources pour se nourrir, et restreint ses autres consommations. Les vêtements ont été moins demandés, les fabriques moins occu-

pées, et le salaire a manifesté une tendance à la baisse.

Heureusement que dans cette même année, les barrières restrictives ayant été de nouveau abaissées, une masse énorme d'aliments a pu parvenir sur le marché anglais. Sans cette circonstance, il est à peu près certain qu'en ce moment une révolution terrible ensanglanterait la Grande-Bretagne.

Et l'on vient accuser la liberté des désastres qu'elle prévient et répare du moins en partie!

Un pauvre lépreux vivait dans la solitude. Ce qu'il avait touché, nul ne le voulait toucher. Réduit à se suffire à lui-même, il traînait dans ce monde une misérable existence. Un grand médecin le guérit. Voilà notre solitaire en pleine possession de la *liberté des échanges*. Quelle belle perspective s'ouvrait devant lui! Il se plaisait à calculer le bon parti que, grâce à ses relations avec les autres hommes, il pourrait tirer de ses bras vigoureux. Il vint à se les rompre tous les deux. Hélas! son sort fut plus horrible. Les journalistes de ce pays, témoins de sa misère, disaient : « Voyez à quoi l'a réduit la faculté d'échanger! Vraiment, il était moins à plaindre quand il vivait seul. — Eh! quoi, répondait le médecin, ne tenez-vous aucun compte de ses deux bras cassés? n'entrent-ils pour rien dans sa triste destinée? Son malheur est d'avoir perdu les bras, et non point d'être guéri de la lèpre. Il serait bien plus à plaindre s'il était manchot et lépreux par-dessus le marché. »

Post hoc, ergo propter hoc; méfiez-vous de ce sophisme.

IX. LE VOL A LA PRIME.

On trouve mon livre des Sophismes trop théorique, scientifique, métaphysique. Soit. Essayons du genre trivial, banal, et, s'il le faut, brutal. Convaincu que le public est *dupe* à l'endroit de la protection, je le lui ai voulu prouver. Il préfère qu'on le lui crie : donc vociférons.

Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne!

Une explosion de franchise fait mieux souvent que les circonlocutions les plus polies. Vous vous rappelez Oronte, et le mal qu'a le misanthrope, tout misanthrope qu'il est, à le convaincre de sa folie.

ALCESTE. On s'expose à jouer un mauvais personnage.
ORONTE. Est-ce que vous voulez me déclarer par là
Que j'ai tort de vouloir....
ALCESTE. Je ne dis pas cela,
Mais....
ORONTE. Est-ce que j'écris mal?
ALCESTE. Je ne dis pas cela,
Mais enfin....
ORONTE. Mais ne puis-je savoir ce que dans mon sonnet?...
ALCESTE. Franchement, il est bon à mettre au cabinet.

Franchement, bon public, *on te vole*. C'est cru, mais c'est clair.

Les mots *vol, voler, voleur,* paraîtront de mauvais goût à beaucoup de gens. Je leur demanderai comme Harpagon à Élise : Est-ce le mot ou la chose qui vous fait peur?

« Quiconque a soustrait frauduleusement une chose qui ne lui appartient pas, est coupable de vol. » (*C. pén., art.* 379.)

Voler : Prendre furtivement ou par force. (*Dictionnaire de l'Académie.*)

Voleur : Celui qui exige plus qu'il ne lui est dû. (*Id.*)

Or, le monopoleur qui, de par une loi de sa façon, m'oblige à lui payer 20 fr. ce que je puis avoir ailleurs pour 15, ne me soustrait-il pas frauduleusement 5 fr. qui m'appartiennent?

Ne prend-il pas furtivement ou par force?

N'exige-t-il pas plus qu'il ne lui est dû?

Il soustrait, il prend, il exige, dira-t-on; mais non point *furtivement* ou *par force;* ce qui caractérise le vol.

Lorsque nos bulletins de contributions se trouvent chargés des 5 fr. pour la prime que soustrait, prend ou exige le monopoleur, quoi de plus *furtif,* puisque si peu d'entre nous s'en doutent? Et pour ceux qui ne sont pas dupes, quoi de plus *forcé,* puisqu'au premier refus le garnisaire est à nos portes?

Au reste, que les monopoleurs se rassurent. Les vols *à la prime* ou *au tarif,* s'ils blessent l'équité tout aussi bien que le

vol à l'américaine, ne violent pas la loi; ils se commettent, au contraire, de par la loi : ils n'en sont que pires, mais ils n'ont rien à démêler avec *la correctionnelle*.

D'ailleurs, bon gré, mal gré, nous sommes tous *voleurs* et *volés* en cette affaire. L'auteur de cet écrit a beau crier *au voleur* quand il achète, on peut crier après lui quand il vend (1); s'il diffère de beaucoup de ses compatriotes, c'est seulement en ceci : il sait qu'il perd au jeu plus qu'il n'y gagne, et eux ne le savent pas; s'ils le savaient, le jeu cesserait bientôt.

Je ne me vante pas, au surplus, d'avoir le premier restitué à la chose son vrai nom. Voici plus de soixante ans que Smith disait :

« Quand des industriels s'assemblent, on peut s'attendre à ce qu'une conspiration va s'ourdir contre les poches du public. » Faut-il s'en étonner, puisque le public n'en prend aucun souci ?

Or donc, une assemblée d'industriels délibère officiellement sous le nom de *conseils généraux*. Que s'y passe-t-il et qu'y résout-on ?

Voici, fort en abrégé, le procès-verbal d'une séance.

« Un armateur. Notre marine est aux abois (digression belliqueuse). Cela n'est pas surprenant, je ne saurais construire sans fer. J'en trouve bien à 10 fr. *sur le marché du monde*; mais, de par la loi, le maître de forges français me force à le lui payer 15 fr. : c'est donc 5 fr. qu'il me soustrait. Je demande la liberté d'acheter où bon me semble.

« Un maître de forges. *Sur le marché du monde*, je trouve à faire opérer des transports à 20 fr. Législativement, l'armateur en exige 30 : c'est donc 10 fr. qu'il me *prend*. Il me pille, je le pille; tout est pour le mieux.

« Un homme d'État. La conclusion de l'armateur est bien imprudente. Oh! cultivons l'union touchante qui fait notre force; si nous effaçons un iota à la théorie de la protection, adieu la théorie entière.

(1) Possédant un champ qui le fait vivre, il est de la classe des *protégés*. Cette circonstance devrait désarmer la critique. Elle montre que, s'il se sert d'expressions dures, c'est contre la chose et non contre les intentions.

« L'armateur. Mais pour nous la protection a failli : je répète que la marine est aux abois.

« Un marin. Eh bien! relevons la *surtaxe*, et que l'armateur, qui prend 30 au public pour son fret, en prenne 40.

« Un ministre. Le gouvernement poussera jusqu'aux dernières limites le beau mécanisme de la *surtaxe ;* mais je crains que cela ne suffise pas (1).

« Un fonctionnaire. Vous voilà tous bien empêchés pour peu de chose. N'y a-t-il de salut que dans le tarif, et oubliez-vous l'impôt? Si le consommateur est bénévole, le contribuable ne l'est pas moins. Accablons-le de taxes, et que l'armateur soit satisfait. Je propose 5 fr. de prime à prendre sur les contributions publiques, pour être livrés au constructeur pour chaque quintal de fer qu'il emploiera.

« *Voix confuses.* Appuyé, appuyé! — *Un agriculteur :* A moi 3 fr. de *prime* par hectolitre de blé! — *Un tisserand :* A moi 2 fr. de prime par mètre de toile! etc., etc.

« Le président. Voilà qui est entendu; notre session aura enfanté le système des *primes,* et ce sera sa gloire éternelle. Quelle industrie pourra perdre désormais, puisque nous avons deux moyens si simples de convertir les pertes en profits : le tarif et la prime ? La séance est levée. »

Il faut que quelque vision surnaturelle m'ait montré en songe la prochaine apparition de la *prime* (qui sait même si je n'en ai pas suggéré la pensée à M. Dupin?), lorsqu'il y a quelques mois j'écrivais ces paroles :

« Il me semble évident que la protection aurait pu, sans changer de nature et d'effets, prendre la forme d'une taxe di-

(1) Voici le texte : « Je citerai encore les lois de douane des 9 et 11 juin dernier, qui ont en grande partie pour objet d'encourager la navigation lointaine, en augmentant sur plusieurs articles les *surtaxes* afférentes au pavillon étranger. Nos lois de douane, vous le savez, sont généralement dirigées vers ce but, et peu à peu la *surtaxe* de 10 fr., établie par la loi du 28 avril 1816 et souvent insuffisante, *disparaît* pour faire place à... une protection plus efficace et plus en harmonie avec la *cherté* relative de notre navigation. » — Ce *disparaît* est précieux.

(M. Cunin-Gridaine, séance du 15 décembre 1845, *discours d'ouverture.*)

recte prélevée par l'État, et distribuée en primes indemnitaires aux industries privilégiées. »

Et après avoir comparé le droit protecteur à la prime :

« J'avoue franchement ma prédilection pour ce dernier système; il me semble plus juste, plus économique et plus loyal. Plus juste, parce que si la société veut faire des largesses à quelques-uns de ses membres, il faut que tous y contribuent; plus économique, parce qu'il épargnerait beaucoup de frais de perception et ferait disparaître beaucoup d'entraves; plus loyal enfin, parce que le public verrait clair dans l'opération et saurait ce qu'on lui fait faire (1). »

Puisque l'occasion nous en est si bénévolement offerte, étudions le *vol à la prime*. Aussi bien, ce qu'on en peut dire s'applique au *vol au tarif*, et comme celui-ci est un peu mieux déguisé, le filoutage direct aidera à comprendre le filoutage indirect. L'esprit procède ainsi du simple au composé.

Mais quoi! n'y a-t-il pas quelque variété de vol plus simple encore? Si fait, il y a le *vol de grand chemin* : il ne lui manque que d'être légalisé, monopolisé, ou, comme on dit aujourd'hui, *organisé*.

Or, voici ce que je lis dans un récit de voyages :

« Quand nous arrivâmes au royaume de A***, toutes les industries se disaient en souffrance. L'agriculture gémissait, la fabrique se plaignait, le commerce murmurait, la marine grognait et le gouvernement ne savait à qui entendre. D'abord, il eut la pensée de taxer d'importance tous les mécontents, et de leur distribuer le produit de ces taxes, après s'être fait sa part : c'eût été comme, dans notre chère Espagne, la loterie. Vous êtes mille, l'État vous prend une piastre à chacun; puis subtilement il escamote 502 piastres, et en répartit 750, en lots plus ou moins forts, entre les joueurs. Le brave hidalgo qui reçoit trois quarts de piastre, oubliant qu'il a donné piastre entière, ne se possède pas de joie, et court dépenser ses quinze réaux au cabaret. C'eût été encore quelque chose comme ce qui se passe en France. Quoi qu'il en soit, tout barbare qu'était le pays, le gou-

(1) *Sophismes économiques*, 1re série, VI, 71, 72.

vernement ne compta pas assez sur la stupidité des habitants pour leur faire accepter de si singulières protections, et voici ce qu'il imagina.

« La contrée était sillonnée de routes. Le gouvernement les fit exactement kilométrer, puis il dit à l'agriculteur : « Tout ce « que tu pourras voler aux passants entre ces deux bornes est « à toi : que cela te serve de *prime*, de protection, d'encourage- « ment. » Ensuite il assigna à chaque manufacturier, à chaque armateur, une portion de route à exploiter, selon cette formule :

Dono tibi et concedo
Virtutem et puissantiam
Volandi,
Pillandi,
Derobandi,
Filoutandi,
Et escroquandi,
Impune per totam istam
Viam.

« Or, il est arrivé que les naturels du royaume de A*** sont aujourd'hui si familiarisés avec ce régime, si habitués à ne tenir compte que de ce qu'ils volent et non de ce qui leur est volé, si profondément enclins à ne considérer le pillage qu'au point de vue du pillard, qu'ils regardent comme un *profit national* la somme de tous les vols particuliers, et refusent de renoncer à un système de *protection* en dehors duquel, disent-ils, il n'est pas une industrie qui puisse se suffire. »

Vous vous récriez ? Il n'est pas possible, dites-vous, que tout un peuple consente à voir un *surcroît de richesses* dans ce que les habitants se dérobent les uns aux autres.

Et pourquoi pas ? Nous avons bien cette conviction en France, et tous les jours nous y organisons et perfectionnons le *vol réciproque* sous le nom de primes et tarifs protecteurs.

N'exagérons rien toutefois : convenons que, sous le rapport du *mode de perception* et quant aux circonstances collatérales, le système du royaume de A*** peut être pire que le nôtre ; mais disons aussi que, quant au principe et aux effets nécessaires, il n'y a pas un atome de différence entre toutes ces espèces de

vols légalement organisés pour fournir des suppléments de profits à l'industrie.

Remarquez que si le *vol de grand chemin* présente quelques inconvénients d'exécution, il a aussi des avantages qu'on ne trouve pas dans le *vol au tarif*.

Par exemple, on en peut faire une répartition équitable entre tous les producteurs. Il n'en est pas de même des droits de douane. Ceux-ci sont impuissants par leur nature à protéger certaines classes de la société, tels que artisans, marchands, hommes de lettres, hommes de robe, hommes d'épée, hommes de peine, etc., etc.

Il est vrai que le *vol à la prime* se prête aussi à des subdivisions infinies, et, sous ce rapport, il ne le cède pas en perfection au *vol de grand chemin ;* mais, d'un autre côté, il conduit souvent à des résultats si bizarres, si jocrisses, que les naturels du royaume de A''' s'en pourraient moquer avec grande raison.

Ce que perd le volé, dans le vol de grand chemin, est gagné par le voleur. L'objet dérobé reste au moins dans le pays. Mais sous l'empire du *vol à la prime,* ce que l'impôt soustrait aux Français est conféré souvent aux Chinois, aux Hottentots, aux Cafres, aux Algonquins, et voici comme :

Une pièce de drap vaut *cent francs* à Bordeaux. Il est impossible de la vendre au-dessous, sans y perdre. Il est impossible de la vendre au-dessus, la *concurrence* entre les marchands s'y oppose. Dans ces circonstances, si un Français se présente pour avoir ce drap, il faudra qu'il le paye *cent francs,* ou qu'il s'en passe. Mais si c'est un Anglais, alors le gouvernement intervient et dit au marchand : « Vends ton drap, je te ferai donner *vingt francs* par les contribuables. » Le marchand, qui ne veut ni ne peut tirer que cent francs de son drap, le livre à l'Anglais pour 80 francs. Cette somme, ajoutée aux 20 francs, produit du *vol à la prime,* fait tout juste son compte. C'est donc exactement comme si les contribuables eussent donné 20 francs à l'Anglais, sous la condition d'acheter du drap français à 20 francs de rabais, à 20 francs au-dessous des frais de production, à 20 francs au-dessous de ce qu'il nous coûte à nous-mêmes. Donc, le *vol à la prime* a ceci de particulier, que les *volés* sont dans le pays qui

le tolère, et les *voleurs* disséminés sur la surface du globe.

Vraiment, il est miraculeux que l'on persiste à tenir pour démontrée cette proposition : *Tout ce que l'individu vole à la masse est un gain général.* Le mouvement perpétuel, la pierre philosophale, la quadrature du cercle sont tombés dans l'oubli; mais la théorie du *progrès par le vol* est encore en honneur. *A priori* pourtant on aurait pu croire que de toutes les puérilités c'était la moins viable.

Il y en a qui nous disent : Vous êtes donc les partisans du *laissez passer?* des économistes de l'école surannée des Smith et des Say? Vous ne voulez donc pas *l'organisation du travail?* Eh! messieurs, organisez le travail tant qu'il vous plaira. Mais nous veillerons, nous, à ce que vous n'organisiez pas le *vol.*

D'autres plus nombreux répètent : *Primes, tarifs,* tout cela a pu être exagéré. Il en faut user sans en abuser. Une sage liberté, combinée avec une protection modérée, voilà ce que réclament les hommes *sérieux* et pratiques. Gardons-nous des *principes absolus.*

C'est précisément, selon le voyageur espagnol, ce qui se disait au royaume de A'''. « Le vol de grand chemin, disaient les sages, n'est ni bon ni mauvais; cela dépend des circonstances. Il ne s'agit que de bien *pondérer* les choses, et de nous bien payer, nous fonctionnaires, pour cette œuvre de pondération. Peut-être a-t-on laissé au pillage trop de latitude, peut-être pas assez. Voyons, examinons, balançons les comptes de chaque travailleur. A ceux qui ne gagnent pas assez, nous donnerons un peu plus de route à exploiter. Pour ceux qui gagnent trop, nous réduirons les heures, jours ou mois de pillage. »

Ceux qui parlaient ainsi s'acquirent un grand renom de modération, de prudence et de sagesse. Ils ne manquaient jamais de parvenir aux plus hautes fonctions de l'État.

Quant à ceux qui disaient : « Réprimons les injustices et les fractions d'injustice; ne souffrons ni *vol*, ni *demi-vol*, ni *quart de vol*, » ceux-là passaient pour des idéologues, des rêveurs ennuyeux qui répétaient toujours la même chose. Le peuple, d'ailleurs, trouvait leurs raisonnements trop à sa portée. Le moyen de croire vrai ce qui est si simple?

X. LE PERCEPTEUR.

Jacques Bonhomme, vigneron; M. Lasouche, percepteur.

Lasouche. Vous avez récolté vingt tonneaux de vin?

Jacques Bonhomme. Oui, à force de soins et de sueurs.

— Ayez la bonté de m'en délivrer six et des meilleurs.

— Six tonneaux sur vingt! bonté du ciel! vous me voulez ruiner. Et, s'il vous plaît, à quoi les destinez-vous?

— Le premier sera livré aux créanciers de l'État. Quand on a des dettes, c'est bien le moins d'en servir les intérêts.

— Et où a passé le capital?

— Ce serait trop long à dire. Une partie fut mise jadis en cartouches qui firent la plus belle fumée du monde. Une autre soldait des hommes qui se faisaient estropier sur la terre étrangère après l'avoir ravagée. Puis, quand ces dépenses eurent attiré chez nous nos amis les ennemis, ils n'ont pas voulu déguerpir sans emporter de l'argent qu'il fallut emprunter.

— Et que m'en revient-il aujourd'hui?

— La satisfaction de dire :

Que je suis fier d'être Français
Quand je regarde la colonne!

— Et l'humiliation de laisser à mes héritiers une terre grevée d'une rente perpétuelle. Enfin, il faut bien payer ce qu'on doit, quelque fol usage qu'on en ait fait. Va pour un tonneau! Mais les cinq autres?

— Il en faut un pour acquitter les services publics, la liste civile, les juges qui vous font restituer le sillon que votre voisin veut s'approprier, les gendarmes qui chassent aux larrons pendant que vous dormez, le cantonnier qui entretient le chemin qui vous mène à la ville, le curé qui baptise vos enfants, l'instituteur qui les élève, et votre serviteur qui ne travaille pas pour rien.

— A la bonne heure, service pour service. Il n'y a rien à dire. J'aimerais tout autant m'arranger directement avec mon

curé et mon maître d'école; mais je n'insiste pas là-dessus, va pour le second tonneau. Il y a loin jusqu'à six.

— Croyez-vous que ce soit trop de deux tonneaux pour votre contingent aux frais de l'armée et de la marine?

— Hélas! c'est peu de chose, eu égard à ce qu'elles me coûtent déjà; car elles m'ont enlevé deux fils que j'aimais tendrement.

— Il faut bien maintenir l'équilibre des forces européennes.

— Eh! mon Dieu! l'équilibre serait le même si l'on réduisait partout ces forces de moitié ou des trois quarts. Nous conserverions nos enfants et nos revenus. Il ne faudrait que s'entendre.

— Oui; mais on ne s'entend pas.

— C'est ce qui m'abasourdit. Car, enfin, chacun en souffre.

— Tu l'as voulu, Jacques Bonhomme.

— Vous faites le plaisant, M. le percepteur, est-ce que j'ai voix au chapitre?

— Qui avez-vous nommé pour député?

— Un brave général d'armée, qui sera maréchal sous peu si Dieu lui prête vie.

— Et sur quoi vit le brave général?

— Sur mes tonneaux, à ce que j'imagine.

— Et qu'aviendrait-il s'il votait la réduction de l'armée et de votre contingent?

— Au lieu d'être fait maréchal, il serait mis à la retraite.

— Comprenez-vous maintenant que vous avez vous-même...

— Passons au cinquième tonneau, je vous prie.

— Celui-ci part pour l'Algérie.

— Pour l'Algérie! Et l'on assure que tous les musulmans sont œnophobes, les barbares! Je me suis même demandé souvent s'ils ignorent le médoc parce qu'ils sont mécréants, ou, ce qui est plus probable, s'ils sont mécréants parce qu'ils ignorent le médoc. D'ailleurs, quels services me rendent-ils en retour de cette ambroisie qui m'a tant coûté de travaux?

— Aucun; aussi n'est-elle pas destinée à des musulmans, mais à de bons chrétiens qui passent tous les jours en Barbarie.

— Et qu'y vont-ils faire qui puisse m'être utile?

— Exécuter des razzias et en subir; tuer et se faire tuer :

gagner des dyssenteries et revenir se faire traiter; creuser des ports, percer des routes, bâtir des villages et les peupler de Maltais, d'Italiens, d'Espagnols et de Suisses qui vivent sur votre tonneau et bien d'autres tonneaux que je viendrai vous demander encore.

— Miséricorde! ceci est trop fort, je vous refuse net mon tonneau. On enverrait à Bicêtre un vigneron qui ferait de telles folies. Percer des routes dans l'Atlas, grand Dieu! quand je ne puis sortir de chez moi! Creuser des ports en Barbarie quand la Garonne s'ensable tous les jours! M'enlever mes enfants que j'aime pour aller tourmenter les Kabyles! Me faire payer les maisons, les semences et les chevaux qu'on livre aux Grecs et aux Maltais, quand il y a tant de pauvres autour de nous!

— Des pauvres? Justement, on débarrasse le pays de ce *trop plein.*

— Grand merci! en les faisant suivre en Algérie du capital qui les ferait vivre ici.

— Et puis vous jetez les bases d'un *grand empire,* vous portez la *civilisation* en Afrique et vous décorez votre patrie d'une gloire immortelle.

— Vous êtes poëte, M. le percepteur; mais moi je suis vigneron, et je refuse.

— Considérez que, dans quelque mille ans, vous recouvrerez vos avances au centuple. C'est ce que disent ceux qui dirigent l'entreprise.

— En attendant, ils ne demandaient d'abord, pour parer aux frais, qu'une pièce de vin, puis deux, puis trois, et me voilà taxé à un tonneau! Je persiste dans mon refus.

— Il n'est plus temps. Votre *chargé de pouvoirs* a stipulé pour vous l'octroi de quatre pièces entières.

— Il n'est que trop vrai. Maudite faiblesse! Il me semblait aussi en lui donnant ma procuration que je commettais une imprudence, car qu'y a-t-il de commun entre un général d'armée et un pauvre vigneron?

— Vous voyez bien qu'il y a quelque chose de commun entre vous, ne fût-ce que le vin que vous récoltez, et qu'il se vote à lui-même, en votre nom.

— Raillez-moi, je le mérite, M. le percepteur. Mais soyez raisonnable, là, laissez-moi au moins le sixième tonneau. Voilà l'intérêt des dettes payé, la liste civile pourvue, les services publics assurés, la guerre d'Afrique perpétuée. Que voulez-vous de plus?

— On ne marchande pas avec moi. Il fallait dire vos intentions à M. le général. Maintenant, il a disposé de votre vendange.

— Maudit grognard! Mais enfin, que voulez-vous faire de ce pauvre tonneau, la fleur de mon chai? Tenez, goûtez ce vin. Comme il est moelleux, corsé, étoffé, velouté, rubané!...

— Excellent! délicieux! Il fera bien l'affaire de M. D*** le fabricant de draps.

— De M. D*** le fabricant! Que voulez-vous dire?

— Qu'il en tirera un bon parti.

— Comment? Qu'est-ce? Du diable si je vous comprends!

— Ne savez-vous pas que M. D*** a fondé une superbe entreprise, fort utile au pays, laquelle, tout balancé, laisse chaque année une perte considérable?

— Je le plains de tout mon cœur. Mais qu'y puis-je faire?

— La chambre a compris que si cela continuait ainsi, M. D*** serait dans l'alternative ou de mieux opérer ou de fermer son usine.

— Mais quel rapport y a-t-il entre les fausses spéculations de M. D*** et mon tonneau?

— La chambre a pensé que si elle livrait à M. D*** un peu de vin pris dans votre cave, quelques hectolitres de blé prélevés chez vos voisins, quelques sous retranchés aux salaires des ouvriers, ses pertes se changeraient en bénéfices.

— La recette est infaillible autant qu'ingénieuse. Mais, morbleu! elle est terriblement inique. Quoi! M. D*** se couvrira de ses pertes en me prenant mon vin?

— Non pas précisément le vin, mais le prix. C'est ce qu'on nomme *primes d'encouragement*. Mais vous voilà tout ébahi! Ne voyez-vous pas le grand service que vous rendez à la patrie?

— Vous voulez dire à M. D***?

— A la patrie. M. D*** assure que son industrie prospère,

grâce à cet arrangement, et c'est ainsi, dit-il, que le pays s'enrichit. C'est ce qu'il répétait ces jours-ci à la chambre dont il fait partie.

— C'est une supercherie insigne! Quoi! un malotru fera une sotte entreprise, il dissipera ses capitaux; et s'il m'extorque assez de vin ou de blé pour réparer ses pertes et se ménager même des profits, on verra là un gain général!

— Votre *fondé de pouvoirs* l'ayant jugé ainsi, il ne vous reste plus qu'à me livrer les six tonneaux de vin et à vendre le mieux possible les quatorze tonneaux que je vous laisse.

— C'est mon affaire.

— C'est, voyez-vous, qu'il serait bien fâcheux que vous n'en tirassiez pas un grand prix.

— J'y aviserai.

— Car il y a bien des choses à quoi ce prix doit faire face.

— Je le sais, monsieur, je le sais.

— D'abord, si vous achetez du fer pour renouveler vos bêches et vos charrues, une loi décide que vous le payerez au maître de forges deux fois ce qu'il vaut.

— Ah çà! mais c'est donc la forêt Noire?

— Ensuite, si vous avez besoin d'huile, de viande, de toile, de houille, de laine, de sucre, chacun, de par la loi, vous les cotera au double de leur valeur.

— Mais c'est horrible, affreux, abominable!

— A quoi bon ces plaintes? Vous-même, par votre *chargé de procuration*...

— Laissez-moi en paix avec ma procuration. Je l'ai étrangement placée, c'est vrai. Mais on ne m'y prendra plus et je me ferai représenter par bonne et franche paysannerie.

— Bah! vous renommerez le brave général.

— Moi, je renommerai le général, pour distribuer mon vin aux Africains et aux fabricants?

— Vous le renommerez, vous dis-je.

— C'est un peu fort. Je ne le renommerai pas si je ne veux pas.

— Mais vous voudrez et vous le renommerez.

— Qu'il vienne s'y frotter. Il trouvera à qui parler.

— Nous verrons bien. Adieu. J'emmène vos six tonneaux et vais en faire la répartition, comme le général l'a décidé.

XI. L'UTOPISTE.

— Si j'étais ministre de Sa Majesté!...

— Eh bien, que feriez-vous?

— Je commencerais par... par..., ma foi, par être fort embarrassé. Car enfin, je ne serais ministre que parce que j'aurais la majorité; je n'aurais la majorité que parce que je me la serais faite; je ne me la serais faite, honnêtement du moins, qu'en gouvernant selon ses idées... Donc, si j'entreprenais de faire prévaloir les miennes en contrariant les siennes, je n'aurais plus la majorité, et si je n'avais pas la majorité, je ne serais pas ministre de Sa Majesté.

— Je suppose que vous le soyez et que par conséquent la majorité ne soit pas pour vous un obstacle; que feriez-vous?

— Je rechercherais de quel côté est le *juste*.

— Et ensuite?

— Je chercherais de quel côté est l'*utile*.

— Et puis?

— Je chercherais s'ils s'accordent ou se gourment entre eux.

— Et si vous trouviez qu'ils ne s'accordent pas?

— Je dirais au roi Philippe :
Reprenez votre portefeuille.

— La rime n'est pas riche et le style en est vieux ;
Mais pourtant je conviens que cela vaut bien mieux
Que ces transactions dont le bon sens murmure,
Et que l'honnêteté parle là toute pure.

Mais si vous reconnaissez que le *juste* et l'*utile* c'est tout un?

— Alors, j'irai droit en avant.

— Fort bien. Mais pour réaliser l'utilité par la justice, il faut une troisième chose.

— Laquelle?

— La possibilité.

— Vous me l'avez accordée.

— Quand?

— Tout à l'heure.

— Comment?

— En me concédant la majorité.

— Il me semblait aussi que la concession était fort hasardée, car enfin elle implique que la majorité voit clairement ce qui est juste, voit clairement ce qui est utile, et voit clairement qu'ils sont en parfaite harmonie.

— Et si elle voyait clairement tout cela, le bien se ferait, pour ainsi dire tout seul.

— Voilà où vous m'amenez constamment : à ne voir de réforme possible que par le progrès de la raison générale.

— Comme à voir, par ce progrès, toute réforme infaillible.

— A merveille. Mais ce progrès préalable est lui-même un peu long. Supposons-le accompli. Que feriez-vous? car je suis pressé de vous voir à l'œuvre, à l'exécution, à la pratique.

— D'abord, je réduirais la taxe des lettres à 10 centimes.

— Je vous avais entendu parler de 5 centimes.

— Oui; mais comme j'ai d'autres réformes en vue, je dois procéder avec prudence pour éviter le déficit.

— Tudieu! quelle prudence! Vous voilà déjà en déficit de 30 millions.

— Ensuite, je réduirais l'impôt du sel à 10 francs.

— Bon! vous voilà en déficit de 30 autres millions. Vous avez sans doute inventé un nouvel impôt?

— Le ciel m'en préserve! D'ailleurs, je ne me flatte pas d'avoir l'esprit si inventif.

— Il faut pourtant bien... ah! j'y suis. Où avais-je la tête? Vous allez simplement diminuer la dépense. Je n'y pensais pas.

— Vous n'êtes pas le seul. J'y arriverai, mais pour le moment, ce n'est pas sur quoi je compte.

— Oui-da! vous diminuez la recette sans diminuer la dépense, et vous évitez le déficit?

— Oui, en diminuant en même temps d'autres taxes.

Digitized by Google

(Ici l'interlocuteur, posant l'index de la main droite sur son sinciput, hoche la tête, ce qui peut se traduire ainsi : Il bat la campagne.)

— Par ma foi! le procédé est ingénieux. Je verse 100 francs au trésor, vous me dégrevez de 5 francs sur le sel, de 5 francs sur la poste; et pour que le trésor n'en reçoive pas moins 100 francs, vous me dégrevez de 10 francs sur quelque autre taxe?

— Touchez là; vous m'avez compris.

— Du diable si c'est vrai! Je ne suis pas même sûr de vous avoir entendu.

— Je répète que je balance un dégrèvement par un autre.

— Morbleu! j'ai quelques instants à perdre : autant vaut que je vous écoute développer ce paradoxe.

— Voici tout le mystère : je sais une taxe qui vous coûte vingt francs et dont il ne rentre pas une obole au trésor; je vous fais remise de moitié et fais prendre à l'autre moitié le chemin de l'hôtel de la rue de Rivoli.

— Vraiment! vous êtes un financier sans pareil. Il n'y a qu'une difficulté. En quoi est-ce, s'il vous plaît, que je paye une taxe qui ne va pas au trésor?

— Combien vous coûte cet habit?

— 100 francs.

— Et si vous eussiez fait venir le drap de Verviers, combien vous coûterait-il?

— 80 francs.

— Pourquoi donc ne l'avez-vous pas demandé à Verviers?

— Parce que cela est défendu.

— Et pourquoi cela est-il défendu?

— Pour que l'habit me revienne à 100 francs au lieu de 80.

— Cette défense vous coûte donc 20 francs?

— Sans aucun doute.

— Et où passent-ils ces 20 francs?

— Et où passeraient-ils? Chez le fabricant de drap.

— Eh bien! donnez-moi 10 francs pour le trésor, je ferai lever la défense, et vous gagnerez encore 10 francs.

— Oh! oh! je commence à y voir clair. Voici le compte du trésor : il perd 5 francs sur la poste, 5 sur le sel, et gagne 10 francs sur le drap. Partaut quitte.

— Et voici votre compte à vous : Vous gagnez 5 francs sur le sel, 5 francs sur la poste et 10 francs sur le drap.

— Total, 20 francs. Ce plan me sourit assez. Mais que deviendra le pauvre fabricant de draps ?

— Oh! j'ai pensé à lui. Je lui ménage des compensations, toujours au moyen de dégrèvements profitables au trésor; et ce que j'ai fait pour vous à l'occasion du drap, je le fais pour lui à l'égard de la laine, de la houille, des machines, etc.; en sorte qu'il pourra baisser son prix sans perdre.

— Mais êtes-vous sûr qu'il y aura balance ?

— Elle penchera de son côté. Les 20 francs que je vous fais gagner sur le drap s'augmenteront de ceux que je vous économiserai encore sur le blé, la viande, le combustible, etc. Cela montera haut; et une épargne semblable sera réalisée par chacun de vos trente-cinq millions de concitoyens. Il y a là de quoi épuiser les draps de Verviers et ceux d'Elbeuf. La nation sera mieux vêtue, voilà tout.

— J'y réfléchirai; car tout cela se brouille un peu dans ma tête.

— Après tout, en fait de vêtements, l'essentiel est d'être vêtu. Vos membres sont votre propriété et non celle du fabricant. Les mettre à l'abri de grelotter est votre affaire et non la sienne. Si la loi prend parti pour lui contre vous, la loi est injuste, et vous m'avez autorisé à raisonner dans l'hypothèse que ce qui est injuste est nuisible.

— Peut-être me suis-je trop avancé; mais poursuivez l'exposé de votre plan financier.

— Je ferai donc une loi de douanes.

— En deux volumes in-folio?

— Non, en deux articles.

— Pour le coup, on ne dira plus que ce fameux axiome : « Nul n'est censé ignorer la loi, » est une fiction. Voyons donc votre tarif.

— Le voici :

Art. 1er. Toute marchandise importée payera une taxe de 5 p. °/₀ de la valeur.

— Même les *matières premières?*

— A moins qu'elles n'aient point de *valeur.*

— Mais elles en ont toutes, peu ou *prou.*

— En ce cas, elles payeront peu ou *prou.*

— Comment voulez-vous que nos fabriques luttent avec les fabriques étrangères qui ont les *matières premières* en franchise?

— Les dépenses de l'État étant données, si nous fermons cette source de revenus, il en faudra ouvrir une autre : cela ne diminuera pas l'infériorité relative de nos fabriques, et il y aura une administration de plus à créer et à payer.

— Il est vrai ; je raisonnais comme s'il s'agissait d'annuler la taxe et non de la déplacer. J'y réfléchirai. Voyons votre second article?...

— Art. 2. Toute marchandise exportée payera une taxe de 5 p. °/₀ de la valeur.

— Miséricorde! monsieur l'utopiste. Vous allez vous faire lapider, et au besoin je jetterai la première pierre.

— Nous avons admis que la majorité est éclairée.

— Éclairée? Soutiendrez-vous qu'un *droit de sortie* ne soit pas onéreux?

— Toute taxe est onéreuse; mais celle-ci moins qu'une autre.

— Le carnaval justifie bien des excentricités. Donnez-vous le plaisir de rendre spécieux, si cela est possible, ce nouveau paradoxe.

— Combien avez-vous payé ce vin?

— Un franc le litre.

— Combien l'auriez-vous payé hors barrière?

— Cinquante centimes.

— Pourquoi cette différence?

— Demandez-le à l'octroi qui a prélevé dix sous dessus.

— Et qui a établi l'octroi?

— La commune de Paris, afin de paver et d'éclairer les rues.

— C'est donc un droit d'importation? Mais si c'étaient les

Digitized by Google

communes limitrophes qui eussent érigé l'octroi à leur profit, qu'arriverait-il?

— Je n'en paycrais pas moins 1 franc mon vin de 50 c., et les autres 50 c. paveraient et éclaireraient Montmartre et les Batignolles.

— En sorte qu'en définitive c'est le consommateur qui paye la taxe?

— Cela est hors de doute.

— Donc, en mettant un droit à l'exportation, vous faites contribuer l'étranger à vos dépenses.

— Je vous prends en faute, ceci n'est plus de la *justice*.

— Pourquoi pas? Pour qu'un produit se fasse, il faut qu'il y ait dans le pays de l'instruction, de la sécurité, des routes, toutes choses qui coûtent. Pourquoi l'étranger ne supporterait-il pas les charges occasionnées par ce produit, lui qui, en définitive, va le consommer?

— Cela est contraire aux idées reçues.

— Pas le moins du monde. Le dernier acheteur doit rembourser tous les frais de production directs ou indirects.

— Vous avez beau dire, il saute aux yeux qu'une telle mesure paralyserait le commerce et nous fermerait des débouchés.

— C'est une illusion. Si vous payiez cette taxe en sus de toutes les autres, vous avez raison. Mais si les 100 millions prélevés par cette voie dégrèvent d'autant d'autres impôts, vous reparaissez sur les marchés du dehors avec tous vos avantages, et même avec plus d'avantages, si cet impôt a moins occasionné d'embarras et de dépenses.

— J'y réfléchirai. Ainsi, voilà le sel, la poste et la douane réglés. Tout est-il fini là?

— A peine je commence.

— De grâce, initiez-moi à vos autres utopies.

— J'avais perdu 60 millions sur le sel et la poste. La douane me les fait retrouver; mais elle me donne quelque chose de plus précieux.

— Et quoi donc, s'il vous plaît?

— Des rapports internationaux fondés sur la justice, et une

probabilité de paix qui équivaut à une certitude. Je congédie l'armée.

— L'armée tout entière?

— Excepté les armes spéciales, qui se recruteront volontairement comme toutes les autres professions. Vous le voyez, la conscription est abolie.

— Monsieur, il faut dire le recrutement.

— Ah! j'oubliais. J'admire comme il est aisé, en certains pays, de perpétuer les choses les plus impopulaires en leur donnant un autre nom.

— C'est comme les *droits réunis*, qui sont devenus des *contributions indirectes*.

— Et les *gendarmes* qui ont pris nom *gardes municipaux*.

— Bref, vous désarmez le pays sur la foi d'une utopie.

— J'ai dit que je licenciais l'armée et non que je désarmais le pays. J'entends lui donner au contraire une force invincible.

— Comment arrangez-vous cet amas de contradictions?

— J'appelle tous les citoyens au service.

— Il valait bien la peine d'en dispenser quelques-uns pour y appeler tout le monde.

— Vous ne m'avez pas fait ministre pour laisser les choses comme elles sont. Aussi, à mon avénement au pouvoir, je dirai comme Richelieu : « Les maximes de l'État sont changées. » Et ma première maxime, celle qui servira de base à mon administration, c'est celle-ci : Tout citoyen doit savoir deux choses : pourvoir à son existence et défendre son pays.

— Il me semble bien, au premier abord, qu'il y a quelque étincelle de bon sens là-dessous.

— En conséquence, je fonde la défense nationale sur une loi en deux articles :

Art. 1er. Tout citoyen valide, sans exception, restera sous les drapeaux pendant quatre années, de vingt et un à vingt-cinq ans, pour y recevoir l'instruction militaire.

— Voilà une belle économie! vous congédiez 400,000 soldats et vous en faites dix millions.

— Attendez mon second article.

Art. 2. A moins qu'il ne prouve, à vingt et un ans, savoir parfaitement l'école de peloton.

— Je ne m'attendais pas à cette chute. Il est certain que pour éviter quatre ans de service, il y aurait une terrible émulation, dans notre jeunesse, à apprendre le *par le flanc droit* et la *charge en douze temps*. L'idée est bizarre.

— Elle est mieux que cela. Car enfin, sans jeter la douleur dans les familles, et sans froisser l'égalité, n'assure-t-elle pas au pays d'une manière simple et peu dispendieuse 10 millions de défenseurs capables de défier la coalition de toutes les armées permanentes du globe?

— Vraiment, si je n'étais sur mes gardes, je finirais par m'intéresser à vos fantaisies.

L'utopiste s'échauffant : Grâce au ciel, voilà mon budget soulagé de 200 millions ! Je supprime l'octroi, je refonds les contributions indirectes, je...

— Eh! monsieur l'utopiste!

L'utopiste s'échauffant de plus en plus : Je proclame la liberté des cultes, la liberté d'enseignement. Nouvelles ressources. J'achète les chemins de fer, je rembourse la dette, j'affame l'agiotage.

— Monsieur l'utopiste!

— Débarrassé de soins trop nombreux, je concentre toutes les forces du gouvernement à réprimer la fraude, distribuer à tous prompte et bonne justice, je...

— Monsieur l'utopiste, vous entreprenez trop de choses, la nation ne vous suivra pas!

— Vous m'avez donné la majorité.

— Je vous la retire.

— A la bonne heure! alors je ne suis plus ministre, et mes plans restent ce qu'ils sont, des UTOPIES.

XII. LE SEL, LA POSTE, LA DOUANE.

1846.

On s'attendait, il y a quelques jours, à voir le mécanisme représentatif enfanter un produit tout nouveau et que ses rouages n'étaient pas encore parvenus à élaborer : *le soulagement du contribuable.*

Chacun était attentif : l'expérience était intéressante autant que nouvelle. Les forces aspirantes de cette machine ne donnent d'inquiétude à personne. Elle fonctionne, sous ce rapport, d'une manière admirable, quels que soient le temps, le lieu, la saison et la circonstance.

Mais quant aux réformes qui tendent à simplifier, égaliser et alléger les charges publiques, nul ne sait encore ce qu'elle peut faire.

On disait : Vous allez voir; voici le moment; c'est l'œuvre des *quatrièmes sessions,* alors que la popularité est bonne à quelque chose. 1842 nous valut les chemins de fer; 1846 va nous donner l'abaissement de la taxe du sel et des lettres; 1850 nous réserve le remaniement des tarifs et des contributions indirectes. La quatrième session, c'est le *jubilé* du contribuable.

Chacun était donc plein d'espoir, et tout semblait favoriser l'expérience. Le *Moniteur* avait annoncé que, de trimestre en trimestre, les sources du revenu vont toujours grossissant; et quel meilleur usage pouvait-on faire de ces rentrées inattendues que de permettre au villageois un grain de sel de plus pour son eau tiède, une lettre de plus du champ de bataille où se joue la vie de son fils?

Mais qu'est-il arrivé? Comme ces deux matières sucrées qui, dit-on, s'empêchent réciproquement de cristalliser; ou comme ces deux chiens dont la lutte fut si acharnée qu'il n'en resta que les deux queues, les deux réformes se sont entre-dévorées. Il ne nous en reste que les queues, c'est-à-dire force projets de lois, exposés des motifs, rapports, statistiques et annexes, où nous avons la consolation de voir nos souffrances philanthropiquement appréciées et homœopathiquement calculées. Quant

aux réformes elles-mêmes, elles n'ont pas cristallisé. Il ne sort rien du creuset, et l'expérience a failli.

Bientôt les chimistes se présenteront devant le jury pour expliquer cette déconvenue, et ils diront :

L'un : « J'avais *proposé* la réforme postale ; mais la chambre a voulu dégrever le sel, et j'ai dû la retirer. »

L'autre : « J'avais *voté* le dégrèvement du sel ; mais le ministère a proposé la réforme postale, et le vote n'a pas abouti. »

Et le jury, trouvant la raison excellente, recommencera l'épreuve sur les mêmes données, et renverra à l'œuvre les mêmes chimistes.

Ceci nous prouve qu'il pourrait bien y avoir quelque chose de raisonnable, malgré la source, dans la pratique qui s'est introduite depuis un demi-siècle de l'autre côté du détroit, et qui consiste, pour le public, à ne poursuivre qu'une réforme à la fois. C'est long, c'est ennuyeux ; mais ça mène à quelque chose.

Nous avons une douzaine de réformes sur le chantier ; elles se pressent comme les ombres à la porte de l'oubli, et pas une n'entre.

Ohime ! che lasso !
Una a la volta, per carita.

C'est ce que disait *Jacques Bonhomme* dans un dialogue avec *John Bull* sur la *réforme postale*. Il vaut la peine d'être rapporté.

JACQUES BONHOMME, JOHN BULL.

JACQUES BONHOMME. Oh ! qui me délivrera de cet ouragan de réformes ? J'en ai la tête fendue. Je crois qu'on en invente tous les jours : réforme universitaire, financière, sanitaire, parlementaire ; réforme électorale, réforme commerciale, réforme sociale, et voici venir la réforme *postale !*

JOHN BULL. Pour celle-ci, elle est si facile à faire et si utile, comme nous l'éprouvons chez nous, que je me hasarde à vous la conseiller.

Digitized by Google

Jacques. On dit pourtant que ça a mal tourné en Angleterre, et que votre Échiquier y a laissé dix millions.

John. Qui en ont enfanté cent dans le public.

Jacques. Cela est-il bien certain?

John. Voyez tous les signes par lesquels se manifeste la satisfaction publique. Voyez la nation, Peel et Russell en tête, donner à M. Rowland-Hill, à la façon britannique, des témoignages substantiels de gratitude. Voyez le pauvre peuple ne faire circuler ses lettres qu'après y avoir déposé l'empreinte de ses sentiments au moyen de pains à cacheter qui portent cette devise: *A la réforme postale, le peuple reconnaissant.* Voyez les chefs de la ligue déclarer en plein parlement que sans elle il leur eût fallu trente ans pour accomplir leur grande entreprise, pour affranchir la nourriture du pauvre. Voyez les officiers du *Board of trade* déclarer qu'il est fâcheux que la monnaie anglaise ne se prête pas à une réduction plus radicale encore du port des lettres? Quelles preuves vous faut-il de plus?

Jacques. Oui, mais le trésor?

John. Est-ce que le trésor et le public ne sont pas dans la même barque?

Jacques. Pas tout à fait... Et puis, est-il bien certain que notre système postal ait besoin d'être réformé?

John. C'est là la question. Voyons un peu comment se passent les choses. Que deviennent les lettres qui sont mises à la poste?

Jacques. Oh! c'est un mécanisme d'une simplicité admirable; le directeur ouvre la boîte à une certaine heure, et il en retire, je suppose, cent lettres.

John. Et ensuite?

Jacques. Ensuite il les inspecte l'une après l'autre. Un tableau géographique sous les yeux, et une balance en main, il cherche à quelle catégorie chacune d'elles appartient sous le double rapport de la distance et du poids. Il n'y a que onze zones et autant de degrés de pesanteur.

John. Cela fait bien cent vingt et une combinaisons pour chaque lettre.

Jacques. Oui, et il faut doubler ce nombre, parce que la

lettre peut appartenir ou ne pas appartenir au *service rural.*

John. C'est donc 24,200 recherches pour les cent lettres... Que fait ensuite M. le directeur?

Jacques. Il inscrit le poids sur un coin et la taxe au beau milieu de l'adresse, sous la figure d'un hiéroglyphe convenu dans l'administration.

John. Et ensuite?

Jacques. Il timbre; il partage les lettres en dix paquets, selon les bureaux avec lesquels il correspond. Il additionne le total des taxes des dix paquets.

John. Et ensuite?

Jacques. Ensuite il inscrit les dix sommes en long sur un registre, et en travers sur un autre.

John. Et ensuite?

Jacques. Ensuite il écrit une lettre à chacun des dix directeurs correspondant pour l'informer de l'article de comptabilité qui le concerne.

John. Et si les lettres sont affranchies?

Jacques. Oh! alors j'avoue que le service se complique un peu. Il faut recevoir la lettre, la peser, et mesurer, comme devant, toucher le payement et rendre monnaie; choisir parmi trente timbres celui qui convient; constater sur la lettre son numéro d'ordre, son poids et sa taxe; transcrire l'adresse tout entière sur un premier registre, puis sur un second, puis sur un troisième, puis sur un bulletin détaché: envelopper la lettre dans le bulletin, envoyer le tout bien ficelé au directeur correspondant, et relater chacune de ces circonstances dans une douzaine de colonnes choisies parmi cinquante qui bariolent les sommiers.

John. Et tout cela pour 40 centimes!

Jacques. Oui, en moyenne.

John. Je vois qu'en effet le *départ* est assez simple. Voyons comment les choses se passent à l'*arrivée.*

Jacques. Le directeur ouvre la dépêche.

John. Et après?

Jacques. Il lit les dix avis de ses correspondants.

John. Et après?

Jacques. Il compare le total accusé par chaque avis avec le total qui résulte de chacun des dix paquets de lettres.

John. Et après ?

Jacques. Il fait le total des totaux, et sait de quelle somme en bloc il rendra les facteurs responsables.

John. Et après?

Jacques. Après, tableau des distances et balance en main, il vérifie et rectifie la taxe de chaque lettre.

John. Et après ?

Jacques. Il inscrit de registre en registre, de colonne en colonne, selon d'innombrables occurrences, les *plus trouvés* et les *moins trouvés*.

John. Et après?

Jacques. Il se met en correspondance avec les dix directeurs pour signaler des erreurs de 10 ou de 20 centimes.

John. Et après?

Jacques. Il remanie toutes les lettres reçues pour les donner aux facteurs.

John. Et après?

Jacques. Il fait le total des taxes que chaque facteur prend en charge.

John. Et après?

Jacques. Le facteur vérifie, on discute la signification des hiéroglyphes. Le facteur avance la somme, et il part.

John. *Go on.*

Jacques. Le facteur va chez le destinataire, il frappe à la porte; un domestique descend. Il y a six lettres à cette adresse. On additionne les taxes, séparément d'abord, puis en commun. On en trouve pour 2 fr. 70 c.

John. *Go on.*

Jacques. Le domestique va trouver son maître : celui-ci procède à la vérification des hiéroglyphes. Il prend les 3 pour des 2, et les 9 pour des 4; il a des doutes sur les poids et les distances; bref, il faut faire monter le facteur, et en l'attendant, il cherche à deviner le signataire des lettres, pensant qu'il serait sage de les refuser.

John. *Go on.*

Jacques. Le facteur arrive et plaide la cause de l'administration. On discute, on examine, on pèse, on mesure ; enfin le destinataire reçoit cinq lettres et on en *rebute* une.

John. *Go on.*

Jacques. Il ne s'agit plus que du payement. Le domestique va chez l'épicier chercher de la monnaie. Enfin au bout de vingt minutes, le facteur est libre et il court recommencer de porte en porte la même cérémonie.

John. *Go on.*

Jacques. Il revient au bureau. Il compte et recompte avec le directeur. Il remet les lettres rebutées et se fait restituer ses avances. Il rend compte des objections des destinataires relativement aux poids et aux distances.

John. *Go on.*

Jacques. Le directeur cherche les registres, les sommiers, les bulletins spéciaux, pour faire ses comptes de *rebuts.*

John. *Go on, if you please.*

Jacques. Et ma foi, je ne suis pas directeur. Nous arriverions ici aux comptes de dizaines, de vingtaines, de fin du mois; aux moyens imaginés, non-seulement pour établir, mais pour contrôler une comptabilité si minutieuse portant sur 50 millions de francs, résultant de taxes moyennes de 43 centimes, et de 116 millions de lettres, chacune desquelles peut appartenir à 242 catégories.

John. Voilà une simplicité très-compliquée. Certes, l'homme qui a résolu ce problème devait avoir cent fois plus de génie que votre M. Piron ou notre Rowland-Hill.

Jacques. Mais vous qui avez l'air de rire de notre système, expliquez-moi le vôtre.

John. En Angleterre le gouvernement fait vendre, dans tous les lieux où il juge utile, des enveloppes et des bandes à un penny pièce.

Jacques. Et après ?

John. Vous écrivez, pliez votre lettre en quatre, la mettez dans une de ces enveloppes, la jetez ou l'envoyez à la poste.

Jacques. Et après ?

John. Après, tout est dit. Il n'y a ni poids, ni distances, ni

plus trouvés, ni *moins trouvés*, ni *rebuts*, ni bulletins, ni registres, ni sommiers, ni colonnes, ni comptabilité, ni contrôle, ni monnaie à donner ni à recevoir, ni hiéroglyphes, ni discussions et interprétations, ni forcement en recette, etc., etc.

Jacques. Vraiment cela paraît simple. Mais ce ne l'est-il pas trop? Un enfant comprendrait cela. C'est avec de pareilles réformes qu'on étouffe le génie des grands administrateurs. Pour moi, je tiens à la manière française. Et puis, votre *taxe uniforme* a le plus grand de tous les défauts. Elle est injuste.

John. Pourquoi donc?

Jacques. Parce qu'il est injuste de faire payer autant pour une lettre qu'on porte au voisinage que pour celle qu'on porte à cent lieues.

John. En tous cas, vous conviendrez que l'injustice est renfermée dans les limites d'un penny.

Jacques. Qu'importe? c'est toujours une injustice.

John. Elle ne peut même jamais s'étendre qu'à un demi-penny, car l'autre moitié est afférente à des frais fixes pour toutes les lettres, quelle que soit la distance.

Jacques. Penny ou demi-penny, il y a toujours là un principe d'injustice.

John. Enfin, cette injustice qui, au *maximum*, ne peut aller qu'à un demi-penny dans un cas particulier, s'efface pour chaque citoyen dans l'ensemble de sa correspondance, puisque chacun écrit tantôt au loin, tantôt au voisinage.

Jacques. Je n'en démords pas. L'injustice est atténuée à l'infini si vous voulez, elle est inappréciable, infinitésimale, homœopathique, mais elle existe.

John. L'État vous fait-il payer plus cher le gramme de tabac que vous achetez à la rue de Clichy que celui qu'on vous *débite* au quai d'Orsay?

Jacques. Quel rapport y a-t-il entre les deux objets de comparaison?

John. C'est que, dans un cas comme dans l'autre, il a fallu faire les frais d'un transport. Il serait juste, mathématiquement, que chaque prise de tabac fût plus chère rue de Clichy qu'au quai d'Orsay de quelque millionième de centime.

Jacques. C'est vrai, il ne faut vouloir que ce qui est possible.

John. Ajoutez que votre système de poste n'est juste qu'en apparence. Deux maisons se trouvent côte à côte, mais l'une en dehors, l'autre en dedans de la zone. La première payera 10 centimes de plus que la seconde, juste autant que coûte en Angleterre le port entier de la lettre. Vous voyez bien que, malgré les apparences, l'injustice se commet chez vous sur une bien plus grande échelle.

Jacques. Cela semble bien vrai. Mon objection ne vaut pas grand'chose, mais reste toujours la perte du revenu.

Ici, je cessai d'entendre les deux interlocuteurs. Il paraît cependant que Jacques Bonhomme fut entièrement converti; car, quelques jours après, le rapport de M. Vuitry ayant paru, il écrivit la lettre suivante à l'honorable législateur :

J. BONHOMME A M. DE VUITRY, DÉPUTÉ, RAPPORTEUR DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI RELATIF A LA TAXE DES LETTRES.

« Monsieur,

« Bien que je n'ignore pas l'extrême défaveur qu'on crée contre soi quand on se fait l'avocat d'une *théorie absolue*, je ne crois pas devoir abandonner la cause *de la taxe unique et réduite au simple remboursement du service rendu*.

« En m'adressant à vous, je vous fais beau jeu assurément. D'un côté, un cerveau brûlé, un réformateur de cabinet, qui parle de renverser tout un système brusquement, sans transition; un rêveur qui n'a peut-être pas jeté les yeux sur cette montagne de lois, ordonnances, tableaux, annexes, statistiques qui accompagnent votre rapport; et pour tout dire en un mot, un *théoricien!* De l'autre, un législateur grave, prudent, modéré, qui a tout pesé et comparé, qui ménage les intérêts divers, qui rejette tous les *systèmes*, ou, ce qui revient au même, en compose un de ce qu'il emprunte à tous les autres : certes, l'issue de la lutte ne saurait être douteuse.

« Néanmoins, tant que la question est pendante, les convic-

tions ont le droit de se produire. Je sais que la mienne est assez tranchée pour appeler sur les lèvres du lecteur le sourire de la raillerie. Tout ce que j'ose attendre de lui, c'est de me le prodiguer, s'il y a lieu, après et non avant d'avoir écouté mes raisons.

« Car enfin, moi aussi je puis invoquer *l'expérience*. Un grand peuple en a fait l'épreuve. Comment la juge-t-il? On ne nie pas qu'il soit habile en ces matières, et son jugement a quelque poids.

« Eh bien, il n'y a pas une voix en Angleterre qui ne bénisse la *réforme postale*. J'en ai pour témoin la souscription ouverte en faveur de M. Rowland-Hill; j'en ai pour témoin la manière originale dont le peuple, à ce que me disait John Bull, exprime sa reconnaissance; j'en ai pour témoin cet aveu si souvent réitéré de la ligue : « Jamais sans le *penny-postage* nous n'aurions développé l'opinion publique qui renverse aujourd'hui le système protecteur. » J'en ai pour témoin ce que je lis dans un ouvrage émané d'une plume officielle :

« La taxe des lettres doit être réglée non dans un but de fiscalité, mais dans l'unique objet de couvrir la dépense. »

« A quoi M. Mac Gregor ajoute :

« Il est vrai que la taxe étant descendue au niveau de notre plus petite monnaie, il n'est pas possible de l'abaisser davantage, quoiqu'elle donne du revenu. Mais ce revenu, qui ira sans cesse grossissant, doit être consacré à améliorer le service et à développer notre système de paquebots sur toutes les mers. »

« Ceci me conduit à examiner la pensée fondamentale de la commission, qui est, au contraire, que la taxe des lettres doit être pour l'État une source de revenus.

« Cette pensée domine tout votre rapport, et j'avoue que, sous l'empire de cette préoccupation, vous ne pouviez arriver à rien de grand, à rien de complet; heureux si, en voulant concilier tous les systèmes, vous n'en avez combiné les inconvénients divers.

« La première question qui se présente est donc celle-ci :

La correspondance entre les particuliers est-elle une bonne *matière imposable?*

« Je ne remonterai pas aux principes abstraits. Je ne ferai pas remarquer que la société n'étant que la communication des idées, l'objet de tout gouvernement doit être de favoriser et non de contrarier cette communication.

« J'examinerai les faits existants.

« La longueur totale des routes royales, départementales et vicinales, est d'un million de kilomètres; en supposant que chacun a coûté 100,000 fr., cela fait un capital de cent milliards dépensé par l'État pour favoriser la locomotion des choses et des hommes.

« Or, je vous le demande, si un de vos honorables collègues proposait à la chambre un projet de loi ainsi conçu :

« A partir du 1er janvier 1847, l'État percevra sur tous les voyageurs une taxe calculée, non-seulement pour couvrir les dépenses des routes, mais encore pour faire rentrer dans ses caisses quatre à cinq fois le montant de cette dépense. »

« Ne trouveriez-vous pas cette proposition antisociale et monstrueuse?

« Comment se fait-il que cette pensée de *bénéfice,* que dis-je? de simple *rémunération,* ne se soit jamais présentée à l'esprit quand il s'est agi de la circulation des choses, et qu'elle vous paraisse si naturelle quand il est question de la circulation des idées?

« J'ose dire que cela tient à l'habitude. S'il était question de créer la poste, à coup sûr il paraîtrait monstrueux de l'établir sur le *principe fiscal.*

« Et veuillez remarquer qu'ici l'oppression est mieux caractérisée.

« Quand l'État a ouvert une route, il ne force personne à s'en servir. (Il le ferait sans doute si l'usage de la route était taxé.) Mais quand la poste royale existe, nul n'a plus la faculté d'écrire par une autre voie, fût-ce à sa mère.

« Donc, en principe, la taxe des lettres devrait être *rémunératoire,* et par ce motif, *uniforme.*

« Que si l'on part de cette idée, comment ne pas être émer-

veillé de la facilité, de la beauté, de la simplicité de la réforme?

« La voici tout entière, et sauf rédaction, formulée en projet de loi.

« Art. 1er. A partir du 1er janvier 1847, il sera exposé en vente, partout où l'administration le jugera utile, *des enveloppes et des bandes timbrées* au prix de cinq (ou dix) centimes.

« 2. Toute lettre mise dans une de ces enveloppes et ne dépassant pas le poids de 15 grammes, tout *journal* ou *imprimé* mis sous une de ces bandes et ne dépassant pas ... grammes, sera porté et remis, sans frais, à son adresse.

« 3. La comptabilité de la poste est entièrement supprimée.

« 4. Toute criminalité et pénalité en matière de ports de lettres sont abolies »

« Cela est bien simple, je l'avoue, beaucoup trop simple, et je m'attends à une nuée d'objections.

« Mais, à supposer que ce système ait des inconvénients, ce n'est pas la question, il s'agit de savoir si le vôtre n'en a pas de plus grands encore.

« Et de bonne foi, peut-il, sous quelque aspect que ce soit (sauf le revenu), supporter un instant la comparaison?

« Examinez-les tous les deux; comparez-les sous les rapports de la facilité, de la commodité, de la célérité, de la simplicité, de l'ordre, de l'économie, de la justice, de l'égalité, de la multiplication des affaires, de la satisfaction des sentiments, du développement intellectuel et moral, de la puissance civilisatrice, et dites, la main sur la conscience, s'il est possible d'hésiter un moment.

« Je me garderai bien de développer chacune de ces considérations. Je vous donne les *en-tête* de douze chapitres et laisse le reste en blanc, persuadé que personne n'est mieux en état que vous de les remplir.

« Mais, puisqu'il n'y a qu'une seule objection, *le revenu*, il faut bien que j'en dise un mot.

« Vous avez fait un tableau duquel il résulte que la taxe unique, même à 20 centimes, constituerait le trésor en perte de 22 millions.

« A 10 centimes, la perte serait de 28 millions, et à 5 centimes, de 33 millions, hypothèses si effrayantes que vous ne les formulez même pas.

« Mais permettez-moi de vous dire que les chiffres, dans votre rapport, dansent avec un peu trop de laisser-aller. Dans tous vos tableaux, dans tous vos calculs, vous sous-entendez ces mots : *toutes choses égales d'ailleurs*. Vous supposez les mêmes frais avec une administration simple qu'avec une administration compliquée; le même nombre de lettres avec la taxe moyenne de 43 qu'avec la taxe unique à 20 centimes. Vous vous bornez à cette règle de trois : 87 millions de lettres à 42 1/2 centimes ont donné tant. Donc, à 20 centimes, elles donneraient tant : admettant néanmoins quelques distinctions quand elles sont contraires à la réforme.

« Pour évaluer le sacrifice réel du trésor, il faudrait savoir d'abord ce qu'on économiserait sur le service; ensuite, dans quelle proportion s'augmenterait l'activité de la correspondance. Ne tenons compte que de cette dernière donnée, parce que nous pouvons supposer que l'épargne réalisée sur les frais se réduirait à ceci, que le personnel actuel ferait face à un service plus développé.

« Sans doute il n'est pas possible de fixer le chiffre de l'accroissement dans la circulation des lettres; mais, en ces matières, une analogie raisonnable a toujours été admise.

« Vous dites vous-même qu'en Angleterre une réduction de 7/8 dans la taxe a amené une augmentation de 360 pour cent dans la correspondance.

« Chez nous, l'abaissement à 5 centimes de la taxe qui est actuellement, en moyenne, de 43 centimes, constituerait aussi une réduction de 7/8. Il est donc permis d'attendre le même résultat, c'est-à-dire 417 millions de lettres, au lieu de 116 millions.

« Mais calculons sur 300 millions.

« Y a-t-il exagération à admettre qu'avec une taxe de moitié moindre, nous arriverons à 8 lettres par habitant, quand les Anglais sont parvenus à 13?

« Or, 300 millions de lettres à 5 c. donnent.	15 millions.
« 100 millions de journaux et imprimés à 5 c.	5
« Voyageurs par les malles-postes.	4
« Articles d'argent	4
« Total des recettes.	28 millions.
« La dépense actuelle (qui pourra diminuer) est de. . .	31 millions.
« A déduire celle des paquebots.	5
« Reste sur les dépêches, voyageurs et articles d'argent. .	26 millions.
« Produit net.	2
« Aujourd'hui le produit net est de.	19
« *Perte*, ou plutôt *réduction de gain*.	17 millions.

« Maintenant je demande si l'État, qui fait un *sacrifice positif* de 800 millions par an pour faciliter la circulation *gratuite* des personnes, ne doit pas faire un *sacrifice négatif* de 17 millions pour *ne pas gagner* sur la circulation des idées?

« Mais enfin, le fisc, je le sais, a ses habitudes; et autant il contracte avec facilité celle de voir grossir les recettes, autant il s'accoutume malaisément à les voir diminuer d'une obole. Il semble qu'il soit pourvu de ces valvules admirables qui, dans notre organisation, laissent le sang affluer dans une direction, mais l'empêchent de rétrograder. Soit. Le fisc est un peu vieux pour que nous puissions changer ses allures. N'espérons donc pas le décider à se dessaisir. Mais que dirait-il, si moi, Jacques Bonhomme, je lui indiquais un moyen simple, facile, commode, essentiellement pratique, de faire un grand bien au pays, sans qu'il lui en coûtât un centime?

« La poste donne brut au trésor.	50 millions.
« Le sel.	70
« La douane	160
« Total pour ces trois services.	280 millions.

« Eh bien! mettez la taxe des lettres au taux uniforme de 5 centimes.

« Abaissez la taxe du sel à 10 francs le quintal, comme la chambre l'a voté.

« Donnez-moi la faculté de modifier le tarif des douanes, en

ce sens qu'il me sera formellement interdit d'élever aucun droit, mais qu'il me sera loisible de les abaisser à mon gré.

« Et moi, Jacques Bonhomme, je vous garantis, non pas 280, mais 300 millions. Deux cents banquiers de France seront mes cautions. Je ne demande pour ma prime que ce que ces trois impôts produiront en sus des 300 millions.

« Maintenant ai-je besoin d'énumérer les avantages de ma proposition?

« 1° Le peuple recueillera tout le bénéfice du *bon marché* dans le prix d'un objet de première nécessité, le sel.

« 2° Les pères pourront écrire à leurs fils, les mères à leurs filles. Les affections, les sentiments, les épanchements de l'amour et de l'amitié ne seront pas, comme aujourd'hui, refoulés par la main du fisc au fond des cœurs.

« 3° Porter une lettre d'un ami à un ami ne sera pas inscrit sur nos codes comme une action criminelle.

« 4° Le commerce refleurira avec la liberté; notre marine marchande se relèvera de son humiliation.

« 5° Le fisc gagnera d'abord *vingt millions;* ensuite, tout ce que fera affluer vers les autres branches de contributions l'épargne réalisée par chaque citoyen sur le sel, les lettres et sur les objets dont les droits auront été abaissés.

« Si ma proposition n'est pas acceptée, que devrai-je en conclure? Pourvu que la compagnie de banquiers que je présente offre des garanties suffisantes, sous quel prétexte pourrait-on rejeter mon offre? Il n'est pas possible d'invoquer l'*équilibre des budgets.* Il sera bien rompu, mais rompu de manière à ce que les recettes excèdent les dépenses. Il ne s'agit pas ici d'une théorie, d'un système, d'une statistique, d'une probabilité, d'une conjecture; c'est une offre, une offre comme celle d'une compagnie qui demande la concession d'un chemin de fer. Le fisc me dit ce qu'il retire de la poste, du sel et de la douane. J'offre de lui donner *plus.* L'objection ne peut donc pas venir de lui. J'offre de diminuer le tarif du sel, de la poste et de la douane; je m'engage à ne pas l'élever; l'objection ne peut donc pas venir des contribuables. De qui viendrait-elle donc? Des monopoleurs? Reste à savoir si leur voix doit étouffer en

France celle de l'État et celle du peuple. Pour nous en assurer, je vous prie de transmettre ma proposition au conseil des ministres.

« Jacques Bonhomme. »

« *P. S.* Voici le texte de mon offre :

« Moi, Jacques Bonhomme, représentant une compagnie de banquiers et capitalistes, prête à donner toutes garanties et à déposer tous cautionnements qui seront nécessaires;

« Ayant appris que l'État ne tire que 280 millions de la douane, de la poste et du sel, au moyen des droits tels qu'ils sont actuellement fixés;

« J'offre de lui donner 300 millions du produit brut de ces trois services;

« Même alors qu'il réduirait la taxe du sel de 30 francs à 10 francs;

« Même alors qu'il réduirait la taxe des lettres de 42 1/2 centimes en moyenne à une taxe unique et uniforme de 5 à 10 centimes;

« A la seule condition qu'il me sera permis non point d'*élever* (ce qui me sera formellement interdit), mais d'*abaisser*, autant que je le voudrai, les droits de douane.

« Jacques Bonhomme. »

Mais vous êtes fou, dis-je à Jacques Bonhomme, vous n'avez jamais rien su prendre avec modération. L'autre jour vous vous récriiez contre l'*ouragan des réformes*, et voilà que vous en réclamez trois, faisant de l'une la condition des deux autres. Vous vous ruinerez. — Soyez tranquille, me dit-il, j'ai fait tous mes calculs. Plaise à Dieu qu'ils acceptent! Mais ils n'accepteront pas. — Là-dessus, nous nous quittâmes la tête pleine, lui de chiffres, moi de réflexions, que j'épargne au lecteur.

Digitized by Google

XIII. LA PROTECTION OU LES TROIS ÉCHEVINS.

Démonstration en quatre tableaux.

PREMIER TABLEAU.

(La scène se passe dans l'hôtel de l'échevin Pierre. La fenêtre donne sur un beau parc; trois personnages sont attablés près d'un bon feu.)

PIERRE. Ma foi! vive le feu quand Gaster est satisfait. Il faut convenir que c'est une douce chose. Mais, hélas! que de braves gens, comme le Petit Homme gris,

Soufflent, faute de bois,
Dans leurs doigts.

Malheureuses créatures! le ciel m'inspire une pensée charitable. Vous voyez ces beaux arbres, je les veux abattre et distribuer le bois aux pauvres.

PAUL ET JEAN. Quoi! gratis?

PIERRE. Pas précisément. C'en serait bientôt fait de mes bonnes œuvres, si je dissipais ainsi mon bien. J'estime que mon parc vaut vingt mille livres; en l'abattant, j'en tirerai bien davantage.

PAUL. Erreur. Votre bois sur pied a plus de valeur que celui des forêts voisines, car il rend des services que celui-ci ne peut pas rendre. Abattu, il ne sera bon, comme l'autre, qu'au chauffage, et ne vaudra pas un denier de plus la voie.

PIERRE. Oh! oh! monsieur le théoricien, vous oubliez que je suis, moi, un homme de pratique. Je croyais ma réputation de spéculateur assez bien établie pour me mettre à l'abri d'être taxé de niaiserie. Pensez-vous que je vais m'amuser à vendre mon bois au prix du bois flotté?

PAUL. Il le faudra bien.

PIERRE. Innocent! Et si j'empêche le bois flotté d'arriver à Paris?

PAUL. Ceci changerait la question. Mais comment vous y prendrez-vous?

PIERRE. Voici tout le secret. Vous savez que le bois flotté

paye à l'entrée dix sous la voie. Demain je décide les échevins à porter le droit à 100, 200, 300 livres, enfin, assez haut pour qu'il n'en entre pas de quoi faire une bûche. — Eh ! saisissez-vous ? — Si le bon peuple ne veut pas crever de froid, il faudra bien qu'il vienne à mon chantier. On se battra pour avoir mon bois, je le vendrai au poids de l'or, et cette charité bien ordonnée me mettra à même d'en faire d'autres.

Paul. Morbleu ! la belle invention ! elle m'en suggère une autre de même force.

Jean. Voyons, qu'est-ce ? La philanthropie est-elle aussi en jeu ?

Paul. Comment avez-vous trouvé ce beurre de Normandie?

Jean. Excellent.

Paul. Eh ! eh ! il me paraissait passable tout à l'heure. Mais ne trouvez-vous pas qu'il prend à la gorge? J'en veux faire de meilleur à Paris. J'aurai quatre ou cinq cents vaches; je ferai au pauvre peuple une distribution de lait, de beurre et de fromage.

Pierre et Jean. Quoi ! charitablement?

Paul. Bah ! mettons toujours la charité en avant. C'est une si belle figure que son masque même est un excellent passe-port. Je donnerai mon beurre au peuple, le peuple me donnera son argent. Est-ce que cela s'appelle vendre?

Jean. Non, selon le Bourgeois Gentilhomme; mais appelez-le comme il vous plaira, vous vous ruinerez. Est-ce que Paris peut lutter avec la Normandie pour l'élève des vaches?

Paul. J'aurai pour moi l'économie du transport.

Jean. Soit. Mais encore en payant le transport les Normands sont à même de *battre* les Parisiens.

Paul. Appelez-vous *battre* quelqu'un, lui livrer les choses à bas prix ?

Jean. C'est le mot consacré. Toujours est-il que vous serez battu, vous.

Paul. Oui, comme don Quichotte. Les coups retomberont sur Sancho. Jean, mon ami, vous oubliez l'*octroi*.

Jean. L'octroi ! qu'a-t-il à démêler avec votre beurre?

Paul. Dès demain, je réclame *protection :* je décide la com-

mune à prohiber le beurre de Normandie et de Bretagne. Il faudra bien que le peuple s'en passe, ou qu'il achète le mien, et à mon prix encore.

Jean. Palsambleu! messieurs, votre philanthropie m'entraîne!

On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups.

Mon parti est pris. Il ne sera pas dit que je suis échevin indigne. Pierre, ce feu petillant a enflammé votre âme; Paul, ce beurre a donné du jeu aux ressorts de votre esprit; eh bien! je sens aussi que cette pièce de salaison stimule mon intelligence. Demain, je vote et fais voter l'exclusion des porcs, morts ou vifs; cela fait, je construis de superbes loges en plein Paris

Pour l'animal immonde aux Hébreux défendu.

Je me fais porcher et charcutier. Voyons comment le bon peuple lutécien évitera de venir s'approvisionner à ma boutique.

Pierre. Eh, messieurs, doucement, si vous renchérissez ainsi le beurre et le salé, vous rognez d'avance le profit que j'attendais de mon bois.

Paul. Dame! ma spéculation n'est plus aussi merveilleuse, si vous me rançonnez avec vos bûches et vos jambons.

Jean. Et moi, que gagnerai-je à vous faire surpayer mes saucisses, si vous me faites surpayer les tartines et les falourdes?

Pierre. Eh bien! voilà-t-il pas que nous allons nous quereller? Unissons-nous plutôt. Faisons-nous des concessions réciproques. D'ailleurs, il n'est pas bon de n'écouter que le vil intérêt; l'humanité est là, ne faut-il pas assurer le chauffage du peuple?

Paul. C'est juste. Et il faut que le peuple ait du beurre à étendre sur son pain.

Jean. Sans doute. Et il faut qu'il puisse mettre du lard dans son pot-au-feu.

Ensemble. En avant la charité! vive la philanthropie! à demain! à demain! nous prenons l'octroi d'assaut.

Pierre. Ah! j'oubliais. Encore un mot : c'est essentiel. Mes

Digitized by Google

amis, dans ce siècle d'égoïsme, le monde est méfiant; et les intentions les plus pures sont souvent mal interprétées. Paul, plaidez pour le bois; Jean, défendez le beurre, et moi je me voue au cochon *local*. Il est bon de prévenir les soupçons malveillants.

Paul et Jean (*en sortant*). Par ma foi! voilà un habile homme!

SECOND TABLEAU.

Conseil des Échevins.

Paul. Mes chers collègues, il entre tous les jours des masses de bois à Paris, ce qui en fait sortir des masses de numéraire. De ce train, nous sommes tous ruinés en trois ans, et que deviendra le pauvre peuple? (*Bravo!*) Prohibons le bois étranger. — Ce n'est pas pour moi que je parle, car de tout le bois que je possède, on ne ferait pas un cure-dent. Je suis donc parfaitement désintéressé dans la question. (*Bien, bien!*) Mais voici Pierre qui a un parc, il assurera le chauffage à nos concitoyens, qui ne seront plus sous la dépendance des charbonniers de l'Yonne. Avez-vous jamais songé au danger que nous courons de mourir de froid, s'il prenait fantaisie aux propriétaires des forêts étrangères de ne plus porter du bois à Paris? Prohibons donc le bois. Par là nous préviendrons l'épuisement de notre numéraire, nous créerons l'industrie bûcheronne, et nous ouvrirons à nos ouvriers une nouvelle source de travail et de salaires. (*Applaudissements.*)

Jean. J'appuie la proposition si philanthropique, et surtout si désintéressée, ainsi qu'il le disait lui-même, de l'honorable préopinant. Il est temps que nous arrêtions cet insolent *laisser-passer*, qui a amené sur notre marché une concurrence effrénée, en sorte qu'il n'est pas une province un peu bien située, pour quelque production que ce soit, qui ne vienne nous en *inonder*, nous la vendre à vil prix, et détruire le travail parisien. C'est à l'État à niveler les conditions de production par des droits sagement pondérés, à ne laisser entrer du dehors que ce qui y est plus cher qu'à Paris, et à nous sous-

traire ainsi à une lutte inégale. Comment, par exemple, veut-on que nous puissions faire du lait et du beurre à Paris, en présence de la Bretagne et de la Normandie? Songez donc, messieurs, que les Bretons ont la terre meilleur marché, le foin plus à portée, la main-d'œuvre à des conditions plus avantageuses. Le bon sens ne dit-il pas qu'il faut égaliser les chances par un tarif d'octroi protecteur? Je demande que le droit sur le lait et le beurre soit porté à 1,000 p. °/₀, et plus s'il le faut. Le déjeuner du peuple en sera un peu plus cher, mais aussi comme ses salaires vont hausser! Nous verrons s'élever des étables, des laiteries, se multiplier des barattes, et se fonder de nouvelles industries. — Ce n'est pas que j'aie le moindre intérêt à ma proposition. Je ne suis pas vacher, ni ne veux l'être. Je suis mû par le seul désir d'être utile aux classes laborieuses. (*Mouvement d'adhésion.*)

Pierre. Je suis heureux de voir dans cette assemblée des hommes d'État aussi purs, aussi éclairés, aussi dévoués aux intérêts du peuple. (*Bravo.*) J'admire leur abnégation, et je ne saurais mieux faire que d'imiter un si noble exemple. J'appuie leur motion, et j'y ajoute celle de prohiber les porcs du Poitou. Ce n'est pas que je veuille me faire porcher ni charcutier ; en ce cas, ma conscience me ferait un devoir de m'abstenir. Mais n'est-il pas honteux, messieurs, que nous soyons *tributaires* de ces paysans poitevins, qui ont l'audace de venir, jusque sur notre propre marché, s'emparer d'un travail que nous pourrions faire nous-mêmes? qui, après nous avoir inondés de saucisses et de jambons, ne nous prennent peut-être rien en retour? En tous cas, qui nous dit que la balance du commerce n'est pas en leur faveur et que nous ne sommes pas obligés de leur payer une solde en argent? N'est-il pas clair que si l'industrie poitevine s'implantait à Paris, elle ouvrirait des débouchés assurés au travail parisien? — Et puis, messieurs, n'est-il pas fort possible, comme le disait si bien M. Lestiboudois, que nous achetions le salé poitevin, non pas avec nos revenus, mais avec nos capitaux? Où cela nous mènerait-il? Ne souffrons donc pas que des rivaux avides, cupides, perfides, viennent vendre ici les choses à bon marché, et nous mettre dans l'impossibilité de les

faire nous-mêmes. Échevins, Paris nous a donné sa confiance, c'est à nous de la justifier, Le peuple est sans ouvrage, c'est à nous de lui en créer, et si le salé lui coûte un peu plus cher, nous aurons du moins la conscience d'avoir sacrifié nos intérêts à ceux des masses, comme tout bon échevin doit faire. (*Tonnerre d'applaudissements.*)

Une voix. J'entends qu'on parle beaucoup du pauvre peuple, mais sous prétexte de lui donner du travail, on commence par lui enlever ce qui vaut mieux que le travail même, le bois, le beurre et la soupe.

Pierre, Paul et Jean. Aux voix! aux voix! à bas les utopistes, les théoriciens, les généralisateurs! Aux voix! aux voix! (*Les trois propositions sont admises.*)

TROISIÈME TABLEAU.

Vingt ans après.

JACQUES BONHOMME, ET SON FILS.

Le fils. Père, décidez-vous, il faut quitter Paris. On n'y peut plus vivre. L'ouvrage manque et tout y est cher.

Le père. Mon enfant, tu ne sais pas ce qu'il en coûte d'abandonner le lieu qui nous a vus naître.

Le fils. Le pire de tout est d'y périr de misère.

Le père. Va, mon fils, cherche une terre plus hospitalière. Pour moi je ne m'éloignerai pas de cette fosse où sont descendus ta mère, tes frères et tes sœurs. Il me tarde d'y trouver enfin auprès d'eux le repos qui m'a été refusé dans cette ville de désolation.

Le fils. Du courage, bon père, nous trouverons du travail à l'étranger, en Poitou, en Normandie, en Bretagne. On dit que toute l'industrie de Paris se transporte peu à peu dans ces lointaines contrées.

Le père. C'est bien naturel. Ne pouvant plus nous vendre du bois et des aliments, elles ont cessé d'en produire au delà de leurs besoins; ce qu'elles ont de temps et de capitaux disponibles, elles le consacrent à faire elles-mêmes ce que nous leur fournissions autrefois.

Le fils. De même qu'à Paris on cesse de faire de beaux meubles et de beaux vêtements, pour planter des arbres, élever des porcs et des vaches. Quoique bien jeune, j'ai vu de vastes magasins, de somptueux quartiers, des quais animés sur ces bords de la Seine, envahis maintenant par des prés et des taillis.

Le père. Pendant que la province se couvre de villes, Paris se fait campagne. Quelle affreuse révolution! Et il a suffi de trois échevins égarés, aidés de l'ignorance publique, pour attirer sur nous cette terrible calamité.

Le fils. Contez-moi cette histoire, mon père.

Le père. Elle est bien simple. Sous prétexte d'implanter à Paris trois industries nouvelles et de donner ainsi de l'aliment au travail des ouvriers, ces hommes firent prohiber le bois, le beurre et la viande. Ils s'arrogèrent le droit d'en approvisionner leurs concitoyens. Ces objets s'élevèrent d'abord à un prix exorbitant. Personne ne gagnait assez pour s'en procurer, et le petit nombre de ceux qui pouvaient en obtenir, y mettant tous leurs profits, étaient hors d'état d'acheter autre chose; toutes les industries par cette cause s'arrêtèrent à la fois, d'autant plus vite que les provinces n'offraient non plus aucuns débouchés. La misère, la mort, l'émigration commencèrent à dépeupler Paris.

Le fils. Et quand cela s'arrêtera-t-il?

Le père. Quand Paris sera devenu une forêt et une prairie.

Le fils. Les trois échevins doivent avoir fait une grande fortune?

Le père. D'abord, ils réalisèrent d'énormes profits; mais à la longue ils ont été enveloppés dans la misère commune.

Le fils. Comment cela est-il possible?

Le père. Tu vois cette ruine, c'était un magnifique hôtel entouré d'un beau parc. Si Paris eût continué à progresser, maître Pierre en tirerait plus de rentes qu'il ne vaut aujourd'hui en capital.

Le fils. Comment cela se peut-il puisqu'il s'est débarrassé de la concurrence?

Le père. La concurrence pour vendre a disparu, mais la con-

currence pour acheter disparaît aussi tous les jours et continuera de disparaître jusqu'à ce que Paris soit rase campagne et que le taillis de maître Pierre n'ait pas plus de valeur qu'une égale superficie de taillis dans la forêt de Bondy. C'est ainsi que le monopole, comme toute injustice, porte en lui-même son propre châtiment.

Le fils. Cela ne me semble pas bien clair, mais ce qui est incontestable c'est la décadence de Paris. N'y a-t-il donc aucun moyen de renverser cette mesure inique que Pierre et ses collègues firent adopter il y a vingt ans?

Le père. Je vais te confier mon secret. Je reste à Paris pour cela; j'appellerai le peuple à mon aide. Il dépend de lui de replacer l'octroi sur ses anciennes bases, de le dégager de ce funeste principe qui s'y est enté dessus et y a végété comme un fungus parasite.

Le fils. Vous devez réussir dès le premier jour.

Le père. Oh! l'œuvre est au contraire difficile et laborieuse. Pierre, Paul et Jean s'entendent à merveille. Ils sont prêts à tout plutôt que de laisser entrer le bois, le beurre et la viande à Paris. Ils ont pour eux le peuple même qui voit clairement le travail que lui donnent les trois industries protégées, qui sait à combien de bûcherons et de vachers elles donnent de l'emploi, mais qui ne peut avoir une idée aussi précise du travail qui se développerait au grand air de la liberté.

Le fils. Si ce n'est que cela, vous l'éclairerez.

Le père. Enfant, à ton âge on ne doute de rien. Si j'écris, le peuple ne lira pas; car, pour soutenir sa malheureuse existence, il n'a pas trop de toutes ses heures. Si je parle, les échevins me fermeront la bouche. Le peuple restera donc longtemps dans son funeste égarement; les partis politiques qui fondent leurs espérances sur ses passions s'occuperont moins de dissiper ses préjugés que de les exploiter. J'aurai donc à la fois sur les bras les puissants du jour, le peuple et les partis. Oh! je vois un orage effroyable prêt à fondre sur la tête de l'audacieux qui osera s'élever contre une iniquité si enracinée dans le pays.

Le fils. Vous aurez pour vous la justice et la vérité.

Le père. Et ils auront pour eux la force et la calomnie.

Encore, si j'étais jeune! mais l'âge et la souffrance ont épuisé mes forces.

Le fils. Eh bien, père, ce qui vous en reste, consacrez-le au service de la patrie. Commencez cette œuvre d'affranchissement et laissez-moi pour héritage le soin de l'achever.

QUATRIÈME TABLEAU.

L'agitation.

Jacques Bonhomme. Parisiens, demandons la réforme de *l'octroi;* qu'il soit rendu à sa première destination. Que tout citoyen soit libre d'acheter du bois, du beurre et de la viande où bon lui semble.

Le peuple. Vive, vive la liberté!

Pierre. Parisiens, ne vous laissez pas séduire à ce mot. Que vous importe la liberté d'acheter si vous n'en avez pas les moyens? Et comment en aurez-vous les moyens si l'ouvrage vous manque? Paris peut-il produire du bois à aussi bon marché que la forêt de Boudy? de la viande à aussi bas prix que le Poitou? du beurre à d'aussi bonnes conditions que la Normandie? Si vous ouvrez la porte à deux battants à ces produits rivaux, que deviendront les vachers, les bûcherons et les charcutiers? Ils ne peuvent se passer de protection.

Le peuple. Vive, vive la protection!

Jacques. La protection! mais vous protége-t-on, vous, ouvriers? Ne vous faites-vous pas concurrence les uns aux autres? Que les marchands de bois souffrent donc la concurrence à leur tour! Ils n'ont pas le droit d'élever par la loi le prix de leur bois, à moins qu'ils n'élèvent aussi, par la loi, le taux des salaires. N'êtes-vous plus ce peuple amant de l'égalité?

Le peuple. Vive, vive l'égalité!

Pierre. N'écoutez pas ce factieux, nous avons élevé le prix du bois, de la viande et du beurre, c'est vrai; mais c'est pour pouvoir donner de bons salaires aux ouvriers. Nous sommes mus par la charité.

Le peuple. Vive, vive la charité!

Jacques. Faites servir l'octroi, si vous pouvez, à hausser les

salaires, ou ne le faites pas servir à renchérir les produits. Les Parisiens ne demandent pas la charité, mais la justice.

Le peuple. Vive, vive la justice!

Pierre. C'est précisément la cherté des produits qui amènera par ricochet la cherté des salaires.

Le peuple. Vive, vive la cherté!

Jacques. Si le beurre est cher, ce n'est pas parce que vous payez chèrement les ouvriers; ce n'est pas même que vous fassiez de grands profits, c'est uniquement parce que Paris est mal placé pour cette industrie, parce que vous avez voulu qu'on fît à la ville ce qu'on doit faire à la campagne, et à la campagne ce qui se faisait à la ville. Le peuple n'a pas plus de travail, seulement il travaille à autre chose. Il n'a pas plus de salaires, seulement il n'achète plus les choses à aussi bon marché.

Le peuple. Vive, vive le bon marché!

Pierre. Cet homme vous séduit par ses belles phrases. Posons la question dans toute sa simplicité. N'est-il pas vrai que si nous admettons le beurre, le bois, la viande, nous en serons inondés, nous périrons de pléthore? Il n'y a donc d'autre moyen, pour nous préserver de cette invasion de nouvelle espèce, que de lui fermer la porte, et pour maintenir le prix des choses que d'en occasionner artificiellement la rareté.

Quelques voix fort rares. Vive, vive la rareté!

Jacques. Posons la question dans toute sa vérité. Entre tous les Parisiens, on ne peut partager que ce qu'il y a dans Paris; s'il y a moins de bois, de viande, de beurre, la part de chacun sera plus petite. Or il y en aura moins si nous les repoussons, que si nous les laissons entrer. Parisiens, il ne peut y avoir abondance pour chacun qu'autant qu'il y a abondance générale.

Le peuple. Vive, vive l'abondance!

Pierre. Cet homme a beau dire, il ne vous prouvera pas que vous soyez intéressés à subir une concurrence effrénée.

Le peuple. A bas, à bas la concurrence!

Jacques. Cet homme a beau déclamer, il ne vous fera pas goûter les douceurs de la restriction.

Le peuple. A bas, à bas la restriction!

Pierre. Et moi je déclare que si l'on prive les pauvres vachers et porchers de leur gagne-pain, si on les sacrifie à des théories, je ne réponds plus de l'ordre public. Ouvriers, méfiez-vous de cet homme. C'est un agent de la perfide Normandie, il va chercher ses inspirations à l'étranger. C'est un traître, il faut le pendre.

Le peuple garde le silence.

Jacques. Parisiens, tout ce que je dis aujourd'hui, je le disais il y a vingt ans lorsque Pierre s'avisa d'exploiter l'octroi à son profit et à votre préjudice. Je ne suis donc pas un agent des Normands. Pendez-moi si vous voulez, mais cela n'empêchera pas l'oppression d'être oppression; amis, ce n'est ni Jacques ni Pierre qu'il faut tuer, mais la liberté si elle vous fait peur, ou la restriction si elle vous fait mal.

Le peuple. Ne pendons personne et affranchissons tout le monde.

XIV. AUTRE CHOSE.

— Qu'est-ce que la restriction?

— C'est une prohibition partielle.

— Qu'est-ce que la prohibition?

— C'est une restriction absolue.

— En sorte que ce que l'on dit de l'une est vrai de l'autre?

— Oui, sauf le degré. Il y a entre elles le même rapport qu'entre l'arc de cercle et le cercle.

— Donc, si la prohibition est mauvaise, la restriction ne saurait être bonne?

— Pas plus que l'arc ne peut être droit si le cercle est courbe.

— Quel est le nom commun à la restriction et à la prohibition?

— Protection.

— Quel est l'effet définitif de la protection?

— D'exiger des hommes *un plus grand travail pour un même résultat.*

— Pourquoi les hommes sont-ils si attachés au régime protecteur ?

— Parce que la liberté devant amener un même résultat *pour un moindre travail*, cette diminution apparente de travail les effraye.

— Pourquoi dites-vous *apparente?*

— Parce que tout travail épargné peut être consacré *à autre chose.*

— A quelle autre chose?

— C'est ce qui ne peut être précisé et n'a pas besoin de l'être.

— Pourquoi?

— Parce que, si la somme des satisfactions de la France actuelle pouvait être acquise avec une diminution d'un dixième sur la somme de son travail, nul ne peut préciser quelles satisfactions nouvelles elle voudrait se procurer avec le travail resté disponible. L'un voudrait être mieux vêtu, l'autre mieux nourri, celui-ci mieux instruit, celui-là plus amusé.

— Expliquez-moi le mécanisme et les effets de la protection.

— La chose n'est pas aisée. Avant d'aborder le cas compliqué, il faudrait l'étudier dans le cas le plus simple.

— Prenez le cas le plus simple que vous voudrez.

— Vous rappelez-vous comment s'y prit Robinson, n'ayant pas de scie, pour faire une planche?

— Oui, il abattit un arbre, et puis avec sa hache taillant la tige à droite et à gauche, il la réduisit à l'épaisseur d'un madrier.

— Et cela lui donna bien du travail?

— Quinze jours pleins.

— Et pendant ce temps de quoi vécut-il?

— De ses provisions.

— Et qu'avint-il à la hache?

— Elle en fut tout émoussée.

— Fort bien. Mais vous ne savez peut-être pas ceci : au moment de donner le premier coup de hache, Robinson aperçut une planche jetée par le flot sur le rivage.

— Oh! l'heureux à-propos! Il courut la ramasser?

— Ce fut son premier mouvement; mais il s'arrêta, raisonnant ainsi :

« Si je vais chercher cette planche, il ne m'en coûtera que la fatigue de la porter, le temps de descendre et remonter la falaise.

« Mais si je fais une planche avec ma hache, d'abord je me procurerai du travail pour quinze jours, ensuite j'userai ma hache, ce qui me fournira l'occasion de la réparer, et je dévorerai mes provisions, troisième source de travail, puisqu'il faudra les remplacer. Or, *le travail c'est la richesse.* Il est clair que je me ruinerais en allant ramasser la planche naufragée. Il m'importe de protéger mon *travail personnel,* et même, à présent que j'y songe, je puis me créer un travail additionnel, en allant repousser du pied cette planche dans la mer! »

— Mais ce raisonnement était absurde!

— Soit. Ce n'en est pas moins celui que fait toute nation qui *se protége* par la prohibition. Elle repousse la planche qui lui est offerte en échange d'un petit travail, afin de se donner un travail plus grand. Il n'y a pas jusqu'au travail du douanier dans lequel elle ne voie un gain. Il est représenté par la peine que se donna Robinson pour aller rendre aux flots le présent qu'ils voulaient lui faire. Considérez la nation comme un être collectif, et vous ne trouverez pas entre son raisonnement et celui de Robinson un atome de différence.

— Robinson ne voyait-il pas que le temps épargné il le pouvait consacrer à faire *autre chose?*

— Quelle *autre chose?*

— Tant qu'on a devant soi des besoins et du temps, on a toujours *quelque chose* à faire. Je ne suis pas tenu de préciser le travail qu'il pouvait entreprendre.

— Je précise bien celui qui lui aurait échappé.

— Et moi je soutiens que Robinson, par un aveuglement incroyable, confondait le travail avec son résultat, le but avec les moyens et je vais vous le prouver...

— Je vous en dispense. Toujours est-il que voilà le système restrictif ou prohibitif dans sa plus simple expression. S'il vous paraît absurde sous cette forme, c'est que les deux qualités de

producteur et de consommateur se confondent ici dans le même individu.

— Passez donc à un exemple plus compliqué.

— Volontiers. — A quelque temps de là, Robinson ayant rencontré Vendredi, ils se lièrent et se mirent à travailler en commun. Le matin, ils chassaient pendant six heures, et rapportaient quatre paniers de gibier. Le soir ils jardinaient six heures, et obtenaient quatre paniers de légumes.

Un jour une pirogue aborda l'*Ile du Désespoir*. Un bel étranger en descendit et fut admis à la table de nos deux solitaires. Il goûta et vanta beaucoup les produits du jardin, et avant de prendre congé de ses hôtes, il leur tint ce langage :

« Généreux insulaires, j'habite une terre beaucoup plus giboyeuse que celle-ci, mais où l'horticulture est inconnue. Il me sera facile de vous apporter tous les soirs quatre paniers de gibier, si vous voulez me céder seulement deux paniers de légumes. »

A ces mots, Robinson et Vendredi s'éloignèrent pour tenir conseil, et le débat qu'ils eurent est trop intéressant pour que je ne le rapporte pas ici *in extenso*.

Vendredi. — Ami, que t'en semble?

Robinson. — Si nous acceptons, nous sommes ruinés.

V. — Est-ce bien sûr? Calculons.

R. — C'est tout calculé. Écrasés par la concurrence, la chasse est pour nous une industrie perdue.

V. — Qu'importe, si nous avons le gibier?

R. — Théorie! Il ne sera pas le produit de notre travail.

V. — Si fait, morbleu, puisque pour l'avoir il faudra donner des légumes!

R. — Alors que gagnerons-nous?

V. — Les quatre paniers de gibier nous coûtaient six heures de travail. L'étranger nous les donne contre deux paniers de légumes qui ne nous prennent que trois heures. — C'est donc trois heures qui restent à notre disposition.

R. — Dis donc, qui sont soustraites à notre activité. C'est là précisément notre perte. *Le travail c'est la richesse*, et si nous

perdons un quart de notre temps, nous serons d'un quart moins riches.

V. — Ami, tu fais une méprise énorme. Même gibier, mêmes légumes, et, par-dessus le marché, trois heures disponibles, c'est du progrès, ou il n'y en a pas en ce monde.

R. — Généralité! que ferons-nous de ces trois heures?

V. — Nous ferons *autre chose.*

R. — Ah! je t'y prends. Tu ne peux rien préciser. *Autre chose, autre chose,* c'est bientôt dit.

V. — Nous pêcherons, nous embellirons notre case, nous lirons la *Bible.*

R. — Utopie! Est-il bien certain que nous ferons ceci plutôt que cela?

V. — Eh bien, si les besoins nous font défaut, nous nous reposerons. N'est-ce rien que le repos?

R. — Mais quand on se repose on meurt de faim.

V. — Ami, tu es dans un cercle vicieux. Je parle d'un repos qui ne retranche rien sur notre gibier ni sur nos légumes. Tu oublies toujours qu'au moyen de notre commerce avec l'étranger, neuf heures de travail nous donneront autant de provisions qu'aujourd'hui douze.

R. — On voit bien que tu n'as pas été élevé en Europe. Tu n'as peut-être jamais lu le *Moniteur industriel?* Il t'aurait appris ceci : « Tout temps épargné est une perte sèche. Ce n'est pas de manger qui importe, c'est de travailler. Tout ce que nous consommons, si ce n'est pas le produit direct de notre travail, ne compte pas. Veux-tu savoir si tu es riche? Ne regarde pas à tes satisfactions, mais à ta peine. » Voilà ce que le *Moniteur industriel* t'aurait appris. Pour moi, qui ne suis pas un théoricien, je ne vois que la perte de notre chasse.

V. — Quel étrange renversement d'idées! Mais...

R. — Pas de *mais.* D'ailleurs, il y a des raisons politiques pour repousser les offres intéressées du perfide étranger.

V. — Des raisons politiques!

R. — Oui. D'abord, il ne nous fait ces offres que parce qu'elles lui sont avantageuses.

V. — Tant mieux, puisqu'elles nous le sont aussi!

R. — Ensuite, par ces trocs, nous nous mettrons dans sa dépendance.

V. — Et lui dans la nôtre. Nous aurons besoin de son gibier, lui de nos légumes, et nous vivrons en bonne amitié.

R. — Système! Veux-tu que je te mette sans parole?

V. — Voyons; j'attends encore une bonne raison.

R. — Je suppose que l'étranger apprenne à cultiver un jardin, et que son île soit plus fertile que la nôtre. Vois-tu la conséquence?

V. — Oui. Nos relations avec l'étranger cesseront. Il ne nous prendra plus de légumes puisqu'il en aura chez lui avec moins de peine. Il ne nous portera plus de gibier, puisque nous n'aurons rien à lui donner en échange, et nous serons justement alors comme tu veux que nous soyons aujourd'hui.

R. — Sauvage imprévoyant! Tu ne vois pas qu'après avoir tué notre chasse en nous inondant de gibier, il tuera notre jardinage en nous inondant de légumes?

V. — Mais ce ne sera jamais qu'autant que nous lui donnerons *autre chose*, c'est-à-dire que nous trouverons *autre chose* à produire avec économie de travail pour nous.

R. — *Autre chose, autre chose!* Tu en viens toujours là. Tu es dans le vague, ami *Vendredi;* il n'y a rien de pratique dans tes vues.

La lutte se prolongea longtemps et laissa chacun, ainsi qu'il arrive souvent, dans sa conviction. Cependant, Robinson ayant sur Vendredi un grand ascendant, son avis prévalut, et quand l'étranger vint chercher la réponse, Robinson lui dit :

« Étranger, pour que votre proposition soit acceptée, il faudrait que nous fussions bien sûrs de deux choses :

« La première, que votre île n'est pas plus giboyeuse que la nôtre; car nous ne voulons lutter qu'*à armes égales*.

« La seconde, que vous perdrez au marché. Car, comme dans tout échange il y a nécessairement un gagnant et un perdant, nous serions dupes si vous ne l'étiez pas. — Qu'avez-vous à dire?

« — Rien, dit l'étranger. » Et ayant éclaté de rire, il regagna sa pirogue.

— Le conte ne serait pas mal, si Robinson n'était pas si absurde.

— Il ne l'est pas plus que le comité de la rue Hauteville.

— Oh ! c'est bien différent. Vous supposez tantôt un homme seul, tantôt, ce qui revient au même, deux hommes vivant en communauté. Ce n'est pas là notre monde; la séparation des occupations, l'intervention des négociants et du numéraire changent bien la question.

— Cela complique en effet les transactions, mais n'en change pas la nature.

— Quoi ! vous voulez comparer le commerce moderne à de simples trocs ?

— Le commerce n'est qu'une multitude de trocs; la nature propre du troc est identique à la nature propre du commerce, comme un petit travail est de même nature qu'un grand, comme la gravitation qui pousse un atome est de même nature que celle qui entraîne un monde.

— Ainsi, selon vous, ces raisonnements si faux dans la bouche de Robinson ne le sont pas moins dans la bouche de nos protectionistes ?

— Non; seulement l'erreur s'y cache mieux sous la complication des circonstances.

— Eh bien ! arrivez donc à un exemple pris dans l'ordre actuel des faits.

— Soit; en France, vu les exigences du climat et des habitudes, le drap est une chose utile. L'essentiel est-il *d'en faire* ou *d'en avoir?*

— Belle question ! Pour en avoir, il faut en faire.

— Ce n'est pas indispensable. Pour en avoir, il faut que quelqu'un le fasse, voilà qui est certain; mais il n'est pas d'obligation que ce soit la personne ou le pays qui le consomme qui le produise. Vous n'avez pas fait celui qui vous habille si bien; la France n'a pas fait le café dont elle déjeune.

— Mais j'ai acheté mon drap, et la France son café.

— Précisément, et avec quoi ?

— Avec de l'argent.

— Mais vous n'avez pas fait l'argent, ni la France non plus.

— Nous l'avons acheté.

— Avec quoi ?

— Avec nos produits qui sont allés au Pérou.

— C'est donc en réalité votre travail que vous échangez contre du drap, et le travail français qui s'est échangé contre du café.

— Assurément.

— Il n'est donc pas de nécessité rigoureuse de faire ce qu'on consomme?

— Non, si l'on fait *autre chose* que l'on donne en échange.

— En d'autres termes, la France a deux moyens de se procurer une quantité donnée de drap. Le premier, c'est de le faire; le second, c'est de faire *autre chose,* et de troquer *cette autre chose* à l'étranger contre du drap. De ces deux moyens, quel est le meilleur?

— Je ne sais trop.

— N'est-ce pas celui qui, *pour un travail déterminé, donne une plus grande quantité de drap?*

— Il semble bien.

— Et lequel vaut mieux pour une nation, d'avoir le choix entre ces deux moyens ou que la loi lui en interdise un au risque de tomber justement sur le meilleur?

— Il me paraît qu'il vaut mieux pour elle avoir le choix, d'autant qu'en ces matières elle choisit toujours bien.

— La loi qui prohibe le drap étranger décide donc que si la France veut avoir du drap, il faut qu'elle le fasse *en nature,* et qu'il lui est interdit de faire cette *autre chose* avec laquelle elle pourrait acheter du drap étranger ?

— Il est vrai.

— Et comme elle oblige à faire le drap et défend de faire l'*autre chose,* précisément parce que cette autre chose exigerait moins de travail (sans quoi elle n'aurait pas besoin de s'en mêler), elle décrète donc virtuellement que, par un travail déterminé, la France n'aura qu'un mètre de drap en le faisant, quand, pour le même travail, elle en aurait eu deux mètres en faisant l'*autre chose.*

— Mais, pour Dieu! quelle autre chose?

— Eh! pour Dieu! qu'importe? Ayant le choix, elle ne fera *autre chose* qu'autant qu'il y ait quelque *autre chose* à faire.

— C'est possible; mais je me préoccupe toujours de l'idée que l'étranger nous envoie du drap et ne nous prenne pas l'*autre chose*, auquel cas nous serions bien attrapés. En tous cas, voici l'objection même à votre point de vue. Vous convenez que la France fera cette *autre chose* à échanger contre du drap, avec moins de travail que si elle eût fait le drap lui-même?

— Sans doute.

— Il y aura donc une certaine quantité de son travail frappée d'inertie?

— Oui, mais sans en être moins bien vêtue, petite circonstance qui fait toute la méprise. Robinson la perdait de vue; nos protectionistes ne la voient pas ou la dissimulent La planche naufragée frappait aussi d'inertie, pour quinze jours, le travail de Robinson, en tant qu'appliqué à faire une planche, mais sans l'en priver. Distinguez donc entre ces deux espèces de diminution de travail, celle qui a pour effet *la privation*, et celle qui a pour cause *la satisfaction*. Ces deux choses sont fort différentes, et si vous les assimilez, vous raisonnez comme Robinson. Dans les cas les plus compliqués, comme dans les plus simples, le sophisme consiste en ceci : *Juger de l'utilité du travail par sa durée et son intensité, et non par ses résultats;* ce qui conduit à cette police économique : *Réduire les résultats du travail dans le but d'en augmenter la durée et l'intensité.*

XV. LE PETIT ARSENAL DU LIBRE ÉCHANGISTE.

Si l'on vous dit : Il n'y a point de principes absolus. La prohibition peut être mauvaise et la restriction bonne.

Répondez : La restriction *prohibe* tout ce qu'elle empêche d'entrer.

— Si l'on vous dit : L'agriculture est la mère nourricière du pays.

Répondez : Ce qui nourrit le pays, ce n'est précisément pas l'agriculture, mais le *blé*.

— Si l'on vous dit : La base de l'alimentation du peuple, c'est l'agriculture.

Répondez : La base de l'alimentation du peuple, c'est le *blé*. Voilà pourquoi une loi qui fait obtenir, par du travail agricole, *deux* hectolitres de blé, aux dépens de *quatre* hectolitres qu'aurait obtenus, sans elle, un même travail industriel, loin d'être une loi d'alimentation, est une loi d'inanition.

— Si l'on vous dit : La restriction à l'entrée du blé étranger induit à plus de culture et par conséquent à plus de production intérieure.

Répondez : Elle induit à semer sur les roches des montagnes et sur les sables de la mer. Traire une vache, et traire toujours, donne plus de lait; car qui peut dire le moment où on n'obtiendra plus une goutte? Mais la goutte coûte cher.

— Si l'on vous dit : Que le pain soit cher, et l'agriculteur devenu riche enrichira l'industriel.

Répondez : Le pain est cher quand il y en a peu, ce qui ne peut faire que des pauvres, ou si vous voulez, des riches *affamés*.

— Si l'on insiste disant : Quand le pain renchérit, les salaires s'élèvent.

Répondez en montrant, en avril 1847, les cinq sixièmes des ouvriers à l'aumône.

— Si l'on vous dit : Les profits des ouvriers doivent suivre la cherté de la subsistance.

Répondez : Cela revient à dire que, dans un navire sans provisions, tout le monde a autant de biscuit, qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas.

— Si l'on vous dit : Il faut assurer un bon prix à celui qui vend du blé.

Répondez : Soit; mais alors il faut assurer un bon salaire à celui qui l'achète.

— Si l'on vous dit : Les propriétaires qui font la loi ont élevé le prix du pain sans s'occuper des salaires, parce qu'ils savent que, quand le pain renchérit, les salaires haussent *tout naturellement*.

Répondez : Sur ce principe, quand les ouvriers feront la loi, ne les blâmez pas, s'ils fixent un bon taux des salaires, sans s'occuper de protéger le blé, car ils savent que, si les salaires sont élevés, les subsistances renchérissent *tout naturellement.*

— Si l'on vous dit : Que faut-il donc faire?

Répondez : Être juste envers tout le monde.

— Si l'on vous dit : Il est essentiel qu'un grand pays ait l'industrie du fer.

Répondez : Ce qui est plus essentiel, c'est que ce grand pays *ait du fer.*

— Si l'on vous dit : Il est indispensable qu'un grand pays ait l'industrie du drap.

Répondez : Ce qui est plus indispensable, c'est que, dans ce grand pays, les citoyens *aient du drap.*

— Si l'on vous dit : Le travail est la richesse.

Répondez : C'est faux.

Et par voie de développement, ajoutez : Une saignée n'est pas la santé ; et la preuve qu'elle n'est pas la santé, c'est qu'elle a pour but de la rendre.

— Si l'on vous dit : Forcer les hommes à labourer des roches et à tirer une once de fer d'un quintal de minerai, c'est accroître leur travail et par suite leur richesse.

Répondez : Forcer les hommes à creuser des puits en leur interdisant l'eau de la rivière, c'est accroître leur travail *inutile,* mais non leur richesse.

— Si l'on vous dit : Le soleil donne sa chaleur et sa lumière sans rémunération.

Répondez : Tant mieux pour moi, il ne m'en coûte rien pour voir clair.

— Et si l'on vous réplique : L'industrie, en général, perd ce que vous auriez payé pour l'éclairage.

Ripostez : Non ; car n'ayant rien payé au soleil, ce qu'il m'épargne me sert à payer des habits, des meubles et des bougies

— De même si l'on vous dit : Ces coquins d'Anglais ont des capitaux *amortis.*

Répondez : Tant mieux pour nous, ils ne nous feront pas payer l'intérêt.

— Si l'on vous dit : Ces perfides Anglais trouvent le fer et la houille au même gîte.

Répondez : Tant mieux pour nous, ils ne nous feront rien payer pour les rapprocher.

— Si l'on vous dit : Les Suisses ont de gras pâturages qui coûtent peu.

Répondez : L'avantage est pour nous, car ils nous demanderont une moindre quantité de notre travail pour fournir des moteurs à notre agriculture et des aliments à nos estomacs.

— Si l'on vous dit : Les terres de Crimée n'ont pas de valeur et ne payent pas de taxes.

Répondez : Le profit est pour nous qui achetons du blé exempt de ces charges.

— Si l'on vous dit : Les serfs de Pologne travaillent sans salaires.

Répondez : Le malheur est pour eux et le profit pour nous, puisque leur travail est déduit du prix du blé que leurs maîtres nous vendent.

— Enfin, si l'on vous dit : Les autres nations ont sur nous une foule d'avantages.

Répondez : Par l'échange, elles sont bien forcées de nous y faire participer.

— Si l'on vous dit : Avec la liberté, nous allons être inondés de pain, de bœuf à la mode, de houille et de paletots.

Répondez : Nous n'aurons ni faim ni froid.

— Si l'on vous dit : Avec quoi payerons-nous ?

Répondez : Que cela ne vous inquiète pas. Si nous sommes inondés, c'est que nous aurons pu payer, et si nous ne pouvons payer, nous ne serons pas inondés.

— Si l'on vous dit : J'admettrais le libre échange si l'étranger, en nous portant un produit, nous en prenait un autre; mais il emportera notre numéraire.

Répondez : Le numéraire, pas plus que le café, ne pousse dans les champs de la Beauce, et ne sort des ateliers d'El-

beuf. Pour nous, payer l'étranger avec du numéraire, c'est comme le payer avec du café.

— Si l'on vous dit : Mangez de la viande.

Répondez : Laissez-la entrer.

— Si l'on vous dit, comme *la Presse :* Quand on n'a pas de quoi acheter du pain, il faut acheter du bœuf.

Répondez : Conseil aussi judicieux que celui de M. Vautour à son locataire :

> Quand on n'a pas de quoi payer son terme,
> Il faut avoir une maison à soi.

— Si l'on vous dit, comme *la Presse :* L'État doit enseigner au peuple pourquoi et comment il faut manger du bœuf.

Répondez : Que l'État laisse seulement entrer le bœuf, et quant à le manger, le peuple le plus civilisé du monde est assez grand garçon pour l'apprendre sans maître.

— Si l'on vous dit : L'État doit tout savoir et prévoir pour diriger le peuple, et le peuple n'a qu'à se laisser diriger.

Répondez : Y a-t-il un État en dehors du peuple et une prévoyance humaine en dehors de l'humanité ? Archimède aurait pu répéter tous les jours de sa vie : « Avec un levier et un point d'appui, je remuerai le monde, » qu'il ne l'aurait pas pour cela remué, faute de point d'appui et de levier. Le point d'appui de l'État, c'est la nation, et rien de plus insensé que de fonder tant d'espérances sur l'État, c'est-à-dire de supposer la science et la prévoyance collectives, après avoir posé en fait l'imbécillité et l'imprévoyance individuelles.

— Si l'on vous dit : Mon Dieu ! je ne demande pas de faveur, mais seulement un droit sur le blé et la viande qui compense les lourdes taxes auxquelles la France est assujettie ; un simple petit droit égal à ce que ces taxes ajoutent au prix de revient de mon blé.

Répondez : Mille pardons, mais moi aussi je paye des taxes. Si donc la protection que vous vous votez à vous-même a cet effet de grever pour moi votre blé tout juste de votre quote-part aux taxes, votre doucereuse demande ne tend à rien moins qu'à établir entre nous cet arrangement par vous formulé :

« Attendu que les charges publiques sont pesantes, moi, vendeur de blé, je ne payerai rien du tout, et toi, mon voisin l'acheteur, tu payeras deux parts, savoir : la tienne et la mienne. » Marchand de blé, mon voisin, tu peux avoir pour toi la force; mais, à coup sûr, tu n'as pas pour toi la raison.

— Si l'on vous dit : Il est pourtant bien dur pour moi, qui paye des taxes, de lutter sur mon propre marché avec l'étranger qui n'en paye pas.

Répondez :

1° D'abord, ce n'est pas *votre* marché, mais *notre* marché. Moi qui vis de blé et qui le paye, je dois être compté pour quelque chose.

2° Peu d'étrangers, par le temps qui court, sont exempts de taxes.

3° Si la taxe que vous votez vous rend, en routes, canaux, sécurité, etc., plus qu'elle ne vous coûte, vous n'êtes pas justifiés de repousser, à mes dépens, la concurrence d'étrangers qui ne payent pas la taxe, mais n'ont pas non plus la sécurité, les routes, les canaux. Autant vaudrait dire : Je demande un droit compensateur, parce que j'ai de plus beaux habits, de plus forts chevaux, de meilleures charrues que le laboureur russe.

4° Si la taxe ne rend pas ce qu'elle coûte, ne la votez pas.

5° Et en définitive, après avoir voté la taxe, vous plaît-il de vous y soustraire? Imaginez un système qui la rejette sur l'étranger. Mais le tarif fait retomber votre quote-part sur moi qui ai déjà bien assez de la mienne.

— Si l'on vous dit : Chez les Russes, la liberté du commerce est nécessaire *pour échanger leurs produits avec avantage.* (Opinion de M. Thiers dans les bureaux, avril 1847.)

Répondez : La liberté est nécessaire partout et par le même motif.

— Si l'on vous dit : Chaque pays a ses besoins. C'est d'après cela qu'*il faut agir*. (M. Thiers.)

Répondez : C'est d'après cela qu'*il agit de lui-même* quand on ne l'en empêche pas.

— Si l'on vous dit : Puisque nous n'avons pas de tôles, il faut en permettre l'introduction. (M. Thiers.)

Répondez : Grand merci.

— Si l'on vous dit : Il faut du fret à la marine marchande. Le défaut de chargement au retour fait que notre marine ne peut lutter contre la marine étrangère. (M. Thiers.)

Répondez : Quand on veut tout faire chez soi, on ne peut avoir de fret ni à l'allée ni au retour. Il est aussi absurde de vouloir une marine avec le régime prohibitif qu'il le serait de vouloir des charrettes là où on aurait défendu tous transports.

— Si l'on vous dit : A supposer que la protection est injuste, tout s'est arrangé là-dessus ; il y a des capitaux engagés, des droits acquis ; on ne peut sortir de là sans souffrance.

Répondez : Toute injustice profite à quelqu'un (excepté, peut-être, la restriction qui à la longue ne profite à personne) ; arguer du dérangement que la cessation de l'injustice occasionne à celui qui en profite, c'est dire qu'une injustice, par cela seul qu'elle a existé un moment, doit être éternelle.

XVI. LA MAIN DROITE ET LA MAIN GAUCHE.

(RAPPORT AU ROI.)

« Sire,

« Quand on voit ces hommes du *libre échange* répandre audacieusement leur doctrine, soutenir que le droit d'acheter et de vendre est impliqué dans le droit de propriété (insolence que M. Billault a relevée en vrai avocat), il est permis de concevoir de sérieuses alarmes sur le sort du *travail national;* car que feront les Français de leurs bras et de leur intelligence quand ils seront libres ?

« L'administration que vous avez honorée de votre confiance a dû se préoccuper d'une situation aussi grave, et chercher dans sa sagesse une *protection* qu'on puisse substituer à celle qui paraît compromise. Elle vous propose D'INTERDIRE A VOS FIDÈLES SUJETS L'USAGE DE LA MAIN DROITE.

« Sire, ne nous faites pas l'injure de penser que nous avons

adopté légèrement une mesure qui, au premier aspect, peut paraître bizarre. L'étude approfondie du *régime protecteur* nous a révélé ce syllogisme, sur lequel il repose tout entier.

« Plus on travaille, plus on est riche;

« Plus on a de difficultés à vaincre, plus on travaille;

« *Ergo*, plus on a de difficultés à vaincre, plus on est riche.

« Qu'est-ce, en effet, que la *protection*, sinon une application ingénieuse de ce raisonnement en forme, et si serré qu'il résisterait à la subtilité de M. Billault lui-même?

« Personnifions le pays. Considérons-le comme un être collectif aux trente millions de bouches, et, par une conséquence naturelle, aux soixante millions de bras. Le voilà qui fait une pendule qu'il prétend troquer en Belgique contre dix quintaux de fer. Mais nous lui disons : « Fais le fer toi-même. — Je ne « le puis, répond-il, cela me prendrait trop de temps, je n'en « ferais pas cinq quintaux pendant que je fais une pendule. « — Utopiste! répliquons-nous, c'est pour cela même que nous « te défendons de faire la pendule et t'ordonnons de faire le « fer. Ne vois-tu pas que nous te créons du travail? »

« Sire, il n'aura pas échappé à votre sagacité que c'est absolument comme si nous disions au pays : *Travaille de la main gauche et non de la droite.*

« Créer des obstacles pour fournir au travail l'occasion de se développer, tel est le principe de la *restriction* qui se meurt. C'est aussi le principe de la *restriction* qui va naître. Sire, réglementer ainsi, ce n'est pas innover, c'est persévérer.

« Quant à l'efficacité de la mesure, elle est incontestable. Il est malaisé, beaucoup plus malaisé qu'on ne pense, d'exécuter de la main gauche ce qu'on avait coutume de faire de la droite. Vous vous en convaincrez, sire, si vous daignez condescendre à expérimenter notre système sur un acte qui vous soit familier, comme, par exemple, celui de brouiller des cartes. Nous pouvons donc nous flatter d'ouvrir au travail une carrière illimitée.

« Quand les ouvriers de toutes sortes seront réduits à leur main gauche, représentons-nous, sire, le nombre immense qu'il en faudra pour faire face à l'ensemble de la consommation

actuelle, en la supposant invariable, ce que nous faisons toujours quand nous comparons entre eux des systèmes de production opposés. Une demande si prodigieuse de main-d'œuvre ne peut manquer de déterminer une hausse considérable des salaires, et le paupérisme disparaîtra du pays comme par enchantement.

« Sire, votre cœur paternel se réjouira de penser que les bienfaits de l'ordonnance s'étendront aussi sur cette intéressante portion de la grande famille dont le sort excite toute votre sollicitude. Quelle est la destinée des femmes en France? Le sexe le plus audacieux et le plus endurci aux fatigues les chasse insensiblement de toutes les carrières.

« Autrefois elles avaient la ressource des bureaux de loterie. Ils ont été fermés par une philanthropie impitoyable; et sous quel prétexte? « Pour épargner, disait-elle, le denier du pauvre. » Hélas! le pauvre a-t-il jamais obtenu d'une pièce de monnaie des jouissances aussi douces et aussi innocentes que celles que renfermait pour lui l'urne mystérieuse de la Fortune? Sevré de toutes les douceurs de la vie, quand il mettait, de quinzaine en quinzaine, le prix d'une journée de travail sur un *quaterne sec*, combien d'heures délicieuses n'introduisait-il pas au sein de sa famille! L'espérance avait toujours sa place au foyer domestique. La mansarde se peuplait d'illusions : la femme se promettait d'éclipser ses voisines par l'éclat de sa mise, le fils se voyait tambour-major, la fille se sentait entraînée vers l'autel au bras de son fiancé.

C'est quelque chose encor que de faire un beau rêve!

« Oh! la loterie, c'était la poésie du pauvre, et l'avons-nous laissée échapper!

« La loterie défunte, quels moyens avons-nous de pourvoir nos protégées? Le tabac et la poste.

« Le tabac, à la bonne heure; il progresse, grâce au ciel et aux habitudes distinguées que d'augustes exemples ont su, fort habilement, faire prévaloir parmi notre élégante jeunesse.

« Mais la poste!... Nous n'en dirons rien, elle fera l'objet d'un rapport spécial.

Digitized by Google

« Sauf donc le tabac, que reste-t-il à vos sujettes? Rien que la broderie, le tricot et la couture, tristes ressources qu'une science barbare, la mécanique, restreint de plus en plus.

« Mais sitôt que votre ordonnance aura paru, sitôt que les mains droites seront coupées ou attachées, tout va changer de face. Vingt fois, trente fois plus de brodeuses, lisseuses et repasseuses, lingères, couturières et chemisières ne suffiront pas à la consommation (honni soit qui mal y pense) du royaume, toujours en la supposant invariable, selon notre manière de raisonner.

« Il est vrai que cette supposition pourra être contestée par de froids théoriciens, car les robes seront plus chères et les chemises aussi. Autant ils en disent du fer que la France tire de nos mines comparé à celui qu'elle pourrait *vendanger* sur nos coteaux. Cet argument n'est donc pas plus recevable contre la *gaucherie* que contre la *protection*, car cette cherté même est le résultat et le signe de l'excédant d'efforts et de travaux qui est justement la base sur laquelle, dans un cas comme dans l'autre, nous prétendons fonder la prospérité de la classe ouvrière.

« Oui, nous nous faisons un touchant tableau de la prospérité de l'industrie couturière. Quel mouvement! quelle activité! quelle vie! Chaque robe occupera cent doigts au lieu de dix. Il n'y aura plus une jeune fille oisive, et nous n'avons pas besoin, sire, de signaler à votre perspicacité les conséquences morales de cette grande révolution. Non-seulement il y aura plus de filles occupées, mais chacune d'elles gagnera davantage, car elles ne pourront suffire à la demande, et si la concurrence se montre encore, ce ne sera plus entre les ouvrières qui font les robes, mais entre les belles dames qui les portent.

« Vous le voyez, sire, notre proposition n'est pas seulement conforme aux traditions économiques du gouvernement, elle est encore essentiellement morale et démocratique.

« Pour apprécier ses effets, supposons-la réalisée; transportons-nous par la pensée dans l'avenir; imaginons le système en action depuis vingt ans. L'oisiveté est bannie du pays; l'aisance et la concorde, le contentement et la moralité ont pénétré avec

le travail dans toutes les familles; plus de misère, plus de prostitution. La main gauche étant fort gauche à la besogne, l'ouvrage surabonde, et la rémunération est satisfaisante. Tout s'est arrangé là-dessus; les ateliers se sont peuplés en conséquence. N'est-il pas vrai, sire, que si, tout à coup, des utopistes venaient réclamer la liberté de la main droite, ils jetteraient l'alarme dans le pays? N'est-il pas vrai que cette prétendue réforme bouleverserait toutes les existences? Donc notre système est bon, quoiqu'on ne le pourrait détruire sans douleurs.

« Et cependant, nous avons le triste pressentiment qu'un jour il se formera (tant est grande la perversité humaine) une association pour la liberté des mains droites.

« Il nous semble déjà entendre les libres dextéristes tenir, à la salle Montesquieu, ce langage :

« Peuple, tu te crois plus riche parce qu'on t'a ôté l'usage « d'une main; tu ne vois que le surcroît de travail qui t'en « revient. Mais regarde donc aussi la cherté qui en résulte, le « décroissement forcé de toutes les consommations. Cette me- « sure n'a pas rendu plus abondante la source des salaires, le « capital. Les eaux qui coulent de ce grand réservoir sont diri- « gées vers d'autres canaux, leur volume n'est pas augmenté; « et le résultat définitif est, pour la nation en masse, une « déperdition de bien-être égale à tout ce que des millions de « mains droites peuvent produire de plus qu'un égal nombre « de mains gauches. Donc, liguons-nous, et au prix de quel- « ques dérangements inévitables, conquérons le droit de tra- « vailler de toutes mains. »

« Heureusement, sire, il se formera une *association pour la défense du travail par la main gauche*, et les *sinistristes* n'auront pas de peine à réduire à néant toutes ces généralités et idéalités, suppositions et abstractions, rêveries et utopies. Ils n'auront qu'à exhumer le *Moniteur industriel* de 1846 : ils y trouveront, contre *la liberté des échanges*, des arguments tout faits qui pulvérisent si merveilleusement *la liberté de la main droite*, qu'il leur suffira de substituer un mot à l'autre.

« La ligue parisienne pour la *liberté du commerce* ne doutait « pas du concours des ouvriers. Mais les ouvriers ne sont plus

« des hommes que l'on mène par le bout du nez. Ils ont les « yeux ouverts et ils savent mieux l'économie politique que nos « professeurs patentés... La *liberté du commerce,* ont-ils répondu, « nous enlèverait notre travail, et le travail c'est notre pro- « priété réelle, grande souveraine: *avec le travail, avec beaucoup « de travail, le prix des marchandises n'est jamais inaccessible.* « Mais sans travail, le pain ne coûtât-il qu'un sou la livre, l'ou- « vrier est forcé de mourir de faim. Or, vos doctrines, au lieu « d'augmenter la somme actuelle du travail en France, la « diminueront, c'est-à-dire que vous nous réduirez à la misère. » (Numéro du 13 octobre 1846.)

« Quand il y a trop de marchandises à vendre, leur prix « s'abaisse à la vérité; mais comme le salaire diminue quand « la marchandise perd de sa valeur, il en résulte qu'au lieu « d'être en état d'acheter, nous ne pouvons plus rien acheter. « C'est donc quand la marchandise est à vil prix que l'ouvrier « est le plus malheureux. » (Gauthier de Rumilly, *Moniteur industriel* du 17 novembre.)

« Il ne sera pas mal que les *sinistristes* entremêlent quelques menaces dans leurs belles théories. En voici le modèle :

« Quoi! vouloir substituer le travail de la main droite à celui « de la main gauche et amener ainsi l'abaissement forcé, sinon « l'anéantissement du salaire, seule ressource de presque toute « la nation!

« Et cela au moment où des récoltes incomplètes imposent « déjà de pénibles sacrifices à l'ouvrier, l'inquiètent sur son « avenir, le rendent plus accessible aux mauvais conseils et « prêt à sortir de cette conduite si sage qu'il a tenue jus- « qu'ici! »

« Nous avons la confiance, sire, que grâce à des raisonnements si savants, si la lutte s'engage, la main gauche en sortira victorieuse.

« Peut-être se formera-t-il aussi une association dans le but de rechercher si la main droite et la main gauche n'ont pas tort toutes deux et s'il n'y a point entre elles une troisième main, afin de tout concilier.

« Après avoir peint les *dextéristes* comme séduits par *la libé-*

ralité apparente d'un principe dont l'expérience n'a pas encore vérifié l'exactitude, et les *sinistristes* comme se cantonnant dans des positions acquises :

« Et l'on nie, dira-t-elle, qu'il y ait un troisième parti à « prendre au milieu du conflit? et l'on ne voit pas que les ou- « vriers ont à se défendre à la fois et contre ceux qui ne veulent « rien changer à la situation actuelle, parce qu'ils y trouvent « avantage, et contre ceux qui rêvent un bouleversement éco- « nomique dont ils n'ont calculé ni l'étendue ni la portée? » (*National* du 16 octobre.)

« Nous ne voulons pourtant pas dissimuler à Votre Majesté, sire, que notre projet a un côté vulnérable. On pourra nous dire : Dans vingt ans, toutes les mains gauches seront aussi habiles que le sont maintenant les mains droites, et vous ne pourrez plus compter sur la *gaucherie* pour accroître le travail national.

« A cela, nous répondons que, selon de doctes médecins, la partie gauche du corps humain a une faiblesse naturelle tout à fait rassurante pour l'avenir du travail.

« Et, après tout, consentez, sire, à signer l'ordonnance, et un grand principe aura prévalu. *Toute richesse provient de l'intensité du travail.* Il nous sera facile d'en étendre et varier les applications. Nous décréterons, par exemple, qu'il ne sera plus permis de travailler qu'avec le pied. Cela n'est pas plus impossible (puisque cela s'est vu) que d'extraire du fer des vases de la Seine. On a vu même des hommes écrire avec le dos. Vous voyez, sire, que les moyens d'accroître le travail national ne nous manqueront pas. En désespoir de cause, il nous resterait la ressource illimitée des amputations.

« Enfin, sire, si ce rapport n'était destiné à la publicité, nous appellerions votre attention sur la grande influence que tous les systèmes analogues à celui que nous vous soumettons sont de nature à donner aux hommes du pouvoir. Mais c'est une matière que nous nous réservons de traiter en conseil privé. »

XVII. DOMINATION PAR LE TRAVAIL.

« De même qu'en temps de guerre on arrive à la domination par la supériorité des armes, peut-on, en temps de paix, arriver à la domination par la supériorité du travail? »

Cette question est du plus haut intérêt à une époque où on ne paraît pas mettre en doute que dans le champ de l'industrie, comme sur le champ de bataille, *le plus fort écrase le plus faible.*

Pour qu'il en soit ainsi, il faut que l'on ait découvert entre le travail qui s'exerce sur les choses et la violence qui s'exerce sur les hommes une triste et décourageante analogie; car, comment ces deux genres d'actions seraient-elles identiques dans leurs effets, si elles étaient opposées par leur nature?

Et s'il est vrai qu'en industrie comme en guerre, la domination est le résultat nécessaire de la supériorité, qu'avons-nous à nous occuper de progrès, d'économie sociale, puisque nous sommes dans un monde où tout a été arrangé de telle sorte par la Providence qu'un même effet, l'oppression, sort fatalement des principes les plus opposés?

A propos de la politique toute nouvelle où la liberté commerciale entraîne l'Angleterre, beaucoup de personnes font cette objection qui préoccupe, j'en conviens, les esprits les plus sincères : « L'Angleterre fait elle autre chose que poursuivre le même but par un autre moyen? N'aspire-t-elle pas toujours à l'universelle suprématie? Sûre de la supériorité de ses capitaux et de son travail, n'appelle-t-elle pas la libre concurrence pour étouffer l'industrie du continent, régner en souveraine, et conquérir le privilége de nourrir et vêtir les peuples ruinés?

Il me serait facile de démontrer que ces alarmes sont chimériques; que notre prétendue infériorité est de beaucoup exagérée; qu'il n'est aucune de nos grandes industries qui, non-seulement ne résiste, mais encore ne se développe sous l'action de la concurrence extérieure, et que son effet infaillible est d'amener un accroissement de consommation générale capable d'absorber à la fois les produits du dehors et ceux du dedans.

Aujourd'hui je veux attaquer l'objection de front, lui laissant

toute sa force et tout l'avantage du terrain qu'elle a choisi. Mettant de côté les Anglais et les Français, je rechercherai, d'une manière générale, si, alors même que, par sa supériorité dans une branche d'industrie, un peuple vient à étouffer l'industrie similaire d'un autre peuple, celui-là a fait un pas vers la domination et celui-ci vers la dépendance; en d'autres termes, si tous deux ne gagnent pas dans l'opération, et si ce n'est pas le vaincu qui y gagne davantage.

Si l'on ne voit dans un produit que l'*occasion d'un travail,* il est certain que les alarmes des protectionistes sont fondées. A ne considérer le fer, par exemple, que dans ses rapports avec les maîtres de forges, on pourrait craindre que la concurrence d'un pays où il serait un don gratuit de la nature n'éteignît les hauts fourneaux dans un autre pays où il y aurait rareté de minerai et de combustible.

Mais est-ce là une vue complète du sujet? Le fer n'a-t-il de rapports qu'avec ceux qui le font? Est-il étranger à ceux qui l'emploient? Sa destination définitive, unique, est-elle d'être produit? Et, s'il est utile, non à cause du travail dont il est l'occasion, mais à raison des qualités qu'il possède, des nombreux services auxquels sa dureté, sa malléabilité le rendent propre, ne s'ensuit-il pas que l'étranger ne peut en réduire le prix, même au point d'en empêcher la production chez nous, sans nous faire plus de bien sous ce dernier rapport qu'il ne nous fait de mal sous le premier?

Qu'on veuille bien considérer qu'il est une foule de choses que les étrangers, par les avantages naturels dont ils sont entourés, nous empêchent de produire directement, et à l'égard desquelles nous sommes placés, *en réalité,* dans la position hypothétique que nous examinons quant au fer. Nous ne produisons chez nous ni le thé, ni le café, ni l'or, ni l'argent. Est-ce à dire que notre travail en masse en est diminué? Non; seulement, pour créer la contre-valeur de ces choses, pour les acquérir par voie d'échange, nous détachons de notre travail général une portion *moins grande* qu'il n'en faudrait pour les produire nous-mêmes. Il nous en reste plus à consacrer à d'autres satisfactions. Nous sommes plus riches, plus forts

d'autant. Tout ce qu'a pu faire la rivalité extérieure, même dans ces cas où elle nous interdit d'une manière absolue une forme déterminée de travail, c'est de l'économiser, d'accroître notre puissance productive. Est-ce là, pour l'étranger, le chemin de la *domination?*

Si l'on trouvait en France une mine d'or, il ne s'ensuit pas que nous eussions intérêt à l'exploiter. Il est même certain que l'entreprise devrait être négligée si chaque once d'or absorbait plus de notre travail qu'une once d'or achetée au Mexique avec du drap. En ce cas, il vaudrait mieux continuer à voir nos mines dans nos métiers. Ce qui est vrai de l'or l'est du fer.

L'illusion provient de ce qu'on ne voit pas une chose. C'est que la supériorité étrangère n'empêche jamais le travail national que sous une forme déterminée, et en le rendant superflu sous cette forme, puisqu'il met à notre disposition le résultat même du travail ainsi anéanti. Si les hommes vivaient dans des cloches, sous une couche d'eau, et qu'ils dussent se pourvoir d'air par l'action de la pompe, il y aurait là une source immense de travail. Porter atteinte à ce travail, *en laissant les hommes dans cette condition*, ce serait leur infliger un effroyable dommage. Mais si le travail ne cesse que parce que la nécessité n'y est plus, parce que les hommes sont placés dans un autre milieu où l'air est mis, sans effort, en contact avec leurs poumons, alors la perte de ce travail n'est nullement regrettable, si ce n'est aux yeux de ceux qui s'obstinent à n'apprécier dans le travail que le travail même.

C'est là précisément cette nature de travail qu'anéantissent graduellement les machines, la liberté commerciale, le progrès en tous genres; non le travail utile, mais le travail devenu superflu, surnuméraire, sans objet, sans résultat. Par contre, la protection le remet en œuvre; elle nous replace sous la couche d'eau pour nous fournir l'occasion de pomper; elle nous force à demander l'or à une mine nationale inaccessible, plutôt qu'à nos métiers nationaux. Tout son effet est dans ce mot : *déperdition de forces.*

On comprend que je parle ici des effets généraux, et non des froissements temporaires qu'occasionne le passage d'un mau-

vais système à un bon. Un dérangement momentané accompagne nécessairement tout progrès. Ce peut être une raison pour adoucir la transition; ce n'en est pas une pour interdire systématiquement tout progrès, encore moins pour le méconnaître.

On nous représente l'industrie comme une lutte. Cela n'est pas vrai, ou cela n'est vrai que si l'on se borne à considérer chaque industrie dans ses effets sur une autre industrie similaire, en les isolant toutes deux, par la pensée, du reste de l'humanité. Mais il y a autre chose : il y a ses effets sur la consommation, sur le bien-être général.

Voilà pourquoi il n'est pas permis d'assimiler, comme on le fait, le travail à la guerre.

Dans la guerre, le plus fort accable le plus faible.

Dans le travail, le plus fort *communique de la force au plus faible*. Cela détruit radicalement l'analogie.

Les Anglais ont beau être forts et habiles, avoir des capitaux énormes et *amortis*, disposer de deux grandes puissances de production, le fer et le feu ; tout cela se traduit en *bon marché* du produit. Et qui gagne au bon marché du produit? Celui qui l'achète.

Il n'est pas en leur puissance d'anéantir d'une manière absolue une portion quelconque de notre travail. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de le rendre superflu pour un résultat acquis, de donner l'air en même temps qu'ils suppriment la pompe, d'accroître ainsi notre force disponible, et de rendre, chose remarquable, leur prétendue domination d'autant plus impossible que leur supériorité serait plus incontestable.

Ainsi nous arrivons, par une démonstration rigoureuse et consolante, à cette conclusion, que le *travail* et la *violence*, si opposés par leur nature, ne le sont pas moins, quoi qu'en disent protectionistes et socialistes, par leurs effets.

Il nous a suffi pour cela de distinguer entre du travail *anéanti* et du travail *économisé* :

Avoir moins de fer *parce qu'on* travaille moins,

Ou avoir plus de fer *quoiqu'on* travaille moins,

Ce sont choses plus que différentes; elles sont opposées.

Les protectionistes les confondent, nous ne les confondons pas. Voilà tout.

Qu'on se persuade bien une chose. Si les Anglais mettent en œuvre beaucoup d'activité, de travail, de capitaux, d'intelligence, de forces naturelles, ce n'est pas pour nos beaux yeux. C'est pour se donner à eux-mêmes beaucoup de satisfactions en échange de leurs produits. Ils veulent certainement recevoir au moins autant qu'ils donnent, et *ils fabriquent chez eux le payement de ce qu'ils achètent ailleurs.* Si donc ils nous inondent de leurs produits, c'est qu'ils entendent être inondés des nôtres. Dans ce cas, le meilleur moyen d'en avoir beaucoup pour nous-mêmes, c'est d'être libres de choisir, pour l'acquisition, entre ces deux procédés : production immédiate, production médiate. Tout le machiavélisme britannique ne nous fera pas faire un mauvais choix.

Cessons donc d'assimiler puérilement la concurrence industrielle à la guerre; fausse assimilation qui tire tout ce qu'elle a de spécieux de ce qu'on isole deux industries rivales pour juger les effets de la concurrence. Sitôt qu'on fait entrer en ligne de compte l'effet produit sur le bien-être général, l'analogie disparaît.

Dans une bataille, celui qui est tué est bien tué, et l'armée est affaiblie d'autant. En industrie, une usine ne succombe qu'autant que l'ensemble du travail national remplace ce qu'elle produisait, *avec un excédant.* Imaginons un état de choses où, pour un homme resté sur le carreau, il en ressuscite deux pleins de force et de vigueur. S'il est une planète où les choses se passent ainsi, il faut convenir que la guerre s'y fait dans des conditions si différentes de ce que nous la voyons ici-bas, qu'elle n'en mérite pas même le nom.

Or c'est là le caractère distinctif de ce qu'on a nommé si mal à propos *guerre industrielle.*

Que les Belges et les Anglais baissent le prix de leur fer, s'ils le peuvent, qu'ils le baissent encore et toujours, jusqu'à l'anéantir. Ils peuvent bien par là éteindre un de nos hauts fourneaux, tuer un de nos soldats; mais je les défie d'empêcher qu'aussitôt et par une conséquence *nécessaire* de ce bon marché

lui-même, mille autres industries ne ressuscitent, ne se développent plus profitables que l'industrie mise hors de combat.

Concluons que la domination par le travail est impossible et contradictoire, puisque toute supériorité qui se manifeste chez un peuple se traduit en bon marché et n'aboutit qu'à communiquer de la force à tous les autres. Bannissons de l'économie politique toutes ces expressions empruntées au vocabulaire des batailles : *Lutter à armes égales*, *vaincre*, *écraser*, *étouffer*, *être battu*, *invasion*, *tribut*. Que signifient ces locutions? Pressez-les, et il n'en sort rien. Nous nous trompons, il en sort d'absurdes erreurs et de funestes préjugés. Ce sont ces mots qui arrêtent la fusion des peuples, leur pacifique, universelle, indissoluble alliance, et le progrès de l'humanité!

Digitized by Google

CAPITAL ET RENTE.

(1849.)

Je vais essayer de pénétrer la nature intime de ce qu'on nomme l'*intérêt des capitaux*, afin d'en prouver la légitimité et d'en expliquer la perpétuité.

Ceci paraîtra bizarre; mais il est certain que ce que je redoute, ce n'est pas d'être obscur, mais d'être trop clair. Je crains que le lecteur ne se laisse rebuter par une série de véritables *truismes*. Comment éviter un tel écueil quand on n'a à s'occuper que de faits connus de chacun par une expérience personnelle, familière, quotidienne?

Alors, me dira-t-on, à quoi bon cet écrit? Que sert d'expliquer ce que tout le monde sait?

Distinguons, s'il vous plaît. Une fois l'explication donnée, plus elle est claire et simple, plus elle semble superflue. Chacun est porté à s'écrier : « Je n'avais pas besoin qu'on résolût pour moi le problème. » C'est l'œuf de Colomb.

Mais ce problème si simple le paraîtrait peut-être beaucoup moins, si on se bornait à le poser. Je l'établis en ces termes : « Mondor prête aujourd'hui un instrument de travail qui sera anéanti dans quelques jours. Le capital n'en produira pas

moins intérêt à Mondor ou à ses héritiers pendant l'éternité tout entière. » Lecteur, la main sur la conscience, sentez-vous la solution au bord de vos lèvres?

Je n'ai pas le temps de recourir aux économistes. Autant que je puis le savoir, ils ne se sont guère occupés de scruter l'*intérêt* jusque dans sa raison d'être. On ne peut les en blâmer. A l'époque où ils écrivaient, l'intérêt n'était pas mis en question.

Il n'en est plus ainsi. Des hommes qui se disent et se croient beaucoup plus *avancés* que leur siècle ont organisé une propagande active contre le capital et la rente. Ils attaquent, non pas dans quelques applications abusives, mais *en principe*, la productivité des capitaux.

Un journal a été fondé pour servir de véhicule à cette propagande. Il est dirigé par M. Proudhon et a, dit-on, une immense publicité. Le premier numéro de cette feuille contenait le manifeste électoral du *Peuple*. On y lit : « La productivité du capital, ce que le christianisme a condamné sous le nom d'usure, telle est la vraie cause de la misère, le vrai principe du prolétariat, l'éternel obstacle à l'établissement de la république. »

Un autre journal, *la Ruche populaire*, après avoir dit d'excellentes choses sur le travail, ajoute : « Mais avant tout, il faut que l'exercice du travail soit libre, c'est-à-dire que le travail soit organisé de telle sorte qu'*il ne faille pas payer aux argentiers* et aux patrons ou maîtres cette liberté du travail, ce droit du travail que mettent à si haut prix les exploiteurs d'hommes. »

La seule pensée que je relève ici, c'est celle exprimée dans les mots soulignés comme impliquant la négation de l'intérêt. Elle est, du reste, commentée par la suite de l'article.

Voici comment s'exprime le célèbre démocrate socialiste Thoré :

« La révolution sera toujours à recommencer tant qu'on

s'attaquera seulement aux conséquences sans avoir la logique et le courage d'abolir le principe lui-même.

« Ce principe c'est le capital, la fausse propriété, le revenu, la rente, l'usure que l'ancien régime fait peser sur le travail.

« Le jour — il y a bien longtemps — où les aristocrates ont inventé cette incroyable fiction : — *Que le capital avait la vertu de se reproduire tout seul,* — les travailleurs ont été à la merci des oisifs.

« Est-ce qu'au bout d'un an vous trouverez un écu de cent sous de plus dans un sac de cent francs?

« Est-ce qu'au bout de quatorze ans vos écus ont doublé dans le sac?

« Est-ce qu'une œuvre d'art ou d'industrie en produit une autre au bout de quatorze ans?

« Commençons donc par l'anéantissement de cette fiction funeste. »

Ici je ne discute ni ne réfute; je cite, pour établir que la *productivité du capital* est considérée, par un grand nombre de personnes, comme un principe faux, funeste et inique. Mais qu'ai-je besoin de citations ? N'est-ce pas un fait bien connu que le peuple attribue ses souffrances à ce qu'il appelle l'*exploitation de l'homme par l'homme?* Et cette locution : — *Tyrannie du capital,* — n'est-elle pas devenue proverbiale?

Il ne peut pas exister un homme au monde, ce me semble, qui ne comprenne toute la gravité de cette question :

« L'intérêt du capital est-il naturel, juste, légitime et aussi utile à celui qui le paye qu'à celui qui le perçoit? »

On répond : *Non;* moi je dis : *Oui.* Nous différons du tout au tout sur la solution, mais il est une chose sur laquelle nous ne pouvons différer, c'est le danger de faire accepter par l'opinion la fausse solution, quelle qu'elle soit.

Encore, si l'erreur est de mon côté, le mal n'est pas très-grand. Il en faudra conclure que je ne comprends rien aux vrais

intérêts des masses, à la marche du progrès humain, et que tous mes raisonnements sont autant de grains de sable qui n'arrêteront certes pas le char de la révolution.

Mais si MM. Proudhon et Thoré se trompent, il s'ensuit qu'ils égarent le peuple, qu'ils lui montrent le mal là où il n'est pas, qu'ils donnent une fausse direction à ses idées, à ses antipathies, à ses haines et à ses coups; il s'ensuit que le peuple égaré se précipite dans une lutte horrible et absurde où la victoire lui serait plus funeste que la défaite, puisque, dans cette hypothèse, ce qu'il poursuit, c'est la réalisation du mal universel, la destruction de tous ses moyens d'affranchissement, la consommation de sa propre misère.

C'est ce que reconnaissait M. Proudhon avec une entière bonne foi. « La pierre fondamentale de mon système, me disait-il, c'est la *gratuité du crédit*. Si je me trompe là-dessus, le socialisme est un vain rêve. » J'ajoute : C'est un rêve pendant lequel le peuple se déchire lui-même; faudra-t-il s'étonner s'il se trouve tout meurtri et tout sanglant au réveil?

En voilà assez pour ma justification, si dans le cours du débat je me suis laissé entraîner à quelques trivialités et à quelques longueurs.

Je m'adresse ici aux ouvriers de Paris, particulièrement à ceux qui se sont rangés sous la bannière de la *démocratie socialiste*.

Je vais traiter ces deux questions :

1° Est-il conforme à la nature des choses et à la justice que le capital produise une rente?

2° Est-il conforme à la nature des choses et à la justice que la rente du capital soit perpétuelle?

Digitized by Google

Les ouvriers de Paris voudront bien reconnaître qu'on ne saurait agiter un sujet plus important.

Depuis le commencement du monde, il avait été reconnu, du moins en fait, que le capital devait produire un intérêt.

Dans ces derniers temps, on affirme que c'est précisément là l'erreur sociale qui est la cause du paupérisme et de l'inégalité.

Il est donc bien essentiel de savoir à quoi s'en tenir.

Car si le prélèvement d'un intérêt au profit du capital est une iniquité, c'est à bon droit que les travailleurs se soulèvent contre l'ordre social actuel; et on a beau leur dire qu'ils ne doivent avoir recours qu'aux moyens légaux et pacifiques, c'est là une recommandation hypocrite. Quand il y a d'un côté un homme fort, pauvre et volé, et de l'autre un homme faible, riche et voleur, il est assez singulier qu'on dise au premier, avec l'espoir de le persuader : « Attends que ton oppresseur renonce volontairement à l'oppression ou qu'elle cesse d'elle-même. » Cela ne peut pas être, et ceux qui enseignent que le capital est stérile par nature doivent savoir qu'ils provoquent une lutte terrible et immédiate.

Si au contraire l'intérêt du capital est naturel, légitime, conforme au bien général, aussi favorable à l'emprunteur qu'au prêteur, les publicistes qui le nient, les tribuns qui exploitent cette prétendue plaie sociale, conduisent les ouvriers à une lutte insensée, injuste, qui ne peut avoir d'autre issue que le malheur de tous.

En définitive, on arme le travail contre le capital. Tant mieux si ces deux puissances sont antagoniques! et que la lutte soit bientôt finie. Mais si elles sont harmoniques, la lutte est le plus grand des maux qu'on puisse infliger à la société.

Vous voyez donc bien, ouvriers, qu'il n'y a pas de question plus importante que celle-ci : « La rente du capital est-elle ou non légitime ? » Dans le premier cas, vous devez renoncer immédiatement à la lutte vers laquelle on vous pousse; dans le second, vous devez la mener vivement et jusqu'au bout.

Productivité du capital; perpétuité de la rente. Ces questions sont difficiles à traiter. Je m'efforcerai d'être clair. Pour cela

j'aurai recours à l'exemple plus qu'à la démonstration, ou plutôt je mettrai la démonstration dans l'exemple.

Je commence par convenir qu'à la première vue il doit vous paraître singulier que le capital prétende à une rémunération et surtout à une rémunération perpétuelle.

Vous devez vous dire : Voilà deux hommes. L'un travaille soir et matin, d'un bout d'année à l'autre et, s'il a consommé tout ce qu'il a gagné, fût-ce par force majeure, il reste pauvre. Quand vient la Saint-Sylvestre, il ne se trouve pas plus avancé qu'au premier de l'an et sa seule perspective est de recommencer. L'autre ne fait rien de ses bras ni de son intelligence; du moins, s'il s'en sert, c'est pour son plaisir, il lui est loisible de n'en rien faire, car il a une *rente*. Il ne travaille pas; et cependant il vit bien, tout lui arrive en abondance, mets délicats, meubles somptueux, élégants équipages, c'est-à-dire qu'il détruit chaque jour des choses que les travailleurs ont dû produire à la sueur de leur front, car ces choses ne se sont pas faites d'elles-mêmes, et, quant à lui, il n'y a pas mis les mains. C'est nous, travailleurs, qui avons fait germer ce blé, verni ces meubles, tissé ces tapis; ce sont nos femmes et nos filles qui ont filé, découpé, cousu, brodé ces étoffes. Nous travaillons donc pour lui et pour nous; pour lui d'abord, et pour nous s'il en reste. Mais voici quelque chose de plus fort : si le premier de ces deux hommes, le travailleur, consomme dans l'année ce qu'on lui a laissé de profit dans l'année, il en est toujours au point de départ, et sa destinée le condamne à tourner sans cesse dans un cercle éternel et monotone de fatigues. Le travail n'est donc rémunéré qu'une fois. Mais si le second, le rentier, consomme dans l'année sa rente de l'année, il a, l'année d'après, et les années suivantes, et pendant l'éternité entière, une rente toujours égale, intarissable, *perpétuelle*. Le capital est donc rémunéré non pas une fois ou deux fois, mais un nombre indéfini de fois ! En sorte qu'au bout de cent ans, la famille qui a placé vingt mille francs à 5 pour 0/0 aura touché cent mille francs, ce qui ne l'empêchera pas d'en toucher encore cent mille dans le siècle suivant. En d'autres termes, pour vingt mille francs qui représentent son travail, elle aura pré-

levé, en deux siècles, une valeur décuple sur le travail d'autrui. N'y a-t-il pas dans cet ordre social un vice monstrueux à réformer? Ce n'est pas tout encore. S'il plaît à cette famille de restreindre quelque peu ses jouissances, de ne dépenser, par exemple, que neuf cents francs au lieu de mille, sans aucun travail, sans autre peine que celle de placer cent francs par an, elle peut accroître son capital et sa rente dans une progression si rapide qu'elle sera bientôt en mesure de consommer autant que cent familles d'ouvriers laborieux. Tout cela ne dénote-t-il pas que la société actuelle porte dans son sein un cancer hideux qu'il faut extirper au risque de quelques souffrances passagères?

Voilà, ce me semble, les tristes et irritantes réflexions que doit susciter dans votre esprit l'active et trop facile propagande qui se fait contre le capital et la rente.

D'un autre côté, j'en suis bien convaincu, il y a des moments où votre intelligence conçoit des doutes et votre conscience des scrupules. Vous devez vous dire quelquefois : Mais proclamer que le capital ne doit pas produire d'intérêts, c'est proclamer que le prêt doit être gratuit, c'est dire que celui qui a créé des instruments de travail, ou des matériaux, ou des provisions de toute espèce, doit les céder sans compensation. Cela est-il juste? Et puis, s'il en est ainsi, qui voudra prêter ces instruments, ces matériaux, ces provisions? qui voudra les mettre en réserve? qui voudra même les créer? Chacun les consommera à mesure, et l'humanité ne fera jamais un pas en avant. Le capital ne se formera plus, puisqu'il n'y aura plus *intérêt* à le former. Il sera d'une rareté excessive. Singulier acheminement vers le prêt gratuit! singulier moyen d'améliorer le sort des emprunteurs que de les mettre dans l'impossibilité d'emprunter à aucun prix! Que deviendra le travail lui-même? car il n'y aura plus d'*avances* dans la société, et l'on ne saurait citer un seul genre de travail, pas même la chasse, qui se puisse exécuter sans avances. Et nous-mêmes, que deviendrons-nous? Quoi! il ne nous sera plus permis d'*emprunter*, pour travailler, dans l'âge de la force, et de *prêter*, pour nous reposer, dans nos vieux jours? La loi nous ravira la perspec-

tive d'amasser un peu de bien, puisqu'elle nous interdira d'en tirer aucun parti? Elle détruira en nous et le stimulant de l'épargne dans le présent, et l'espérance du repos dans l'avenir? Nous aurons beau nous exténuer de fatigue, il faut renoncer à transmettre à nos fils et à nos filles un petit pécule, puisque la science moderne le frappe de stérilité, puisque nous deviendrions des *exploiteurs d'hommes* si nous le prêtions à intérêt! Ah! ce monde qu'on ouvre devant nous comme un idéal est encore plus triste et plus aride que celui que l'on condamne, car de celui-ci, au moins, l'espérance n'est pas bannie!

Ainsi, sous tous les rapports, à tous les points de vue, la question est grave. Hâtons-nous d'en chercher la solution.

Le code civil a un chapitre intitulé : *De la manière dont se transmet la propriété.* Je ne crois pas qu'il donne à cet égard une nomenclature bien complète. Quand un homme a fait, par son travail, une chose utile; en d'autres termes, quand il a créé une *valeur,* elle ne peut passer entre les mains d'un autre homme que par un de ces cinq modes: le *don,* l'*hérédité,* l'*échange,* le *prêt* ou le *vol.* Un mot sur chacun d'eux, excepté sur le dernier, quoiqu'il joue dans le monde un plus grand rôle qu'on ne croit.

Le *don* n'a pas besoin d'être défini. Il est essentiellement volontaire et spontané. Il dépend exclusivement du donateur et l'on ne peut pas dire que le donataire y a droit. Sans doute la morale et la religion font souvent un devoir aux hommes, surtout aux riches, de se défaire gratuitement de ce qui est leur propriété, en faveur de leurs frères malheureux. Mais c'est là une obligation toute morale. S'il était proclamé en principe, s'il était admis en pratique, s'il était consacré par la loi que chacun a droit à la propriété d'autrui, le don n'aurait plus de mérite, la charité et la reconnaissance ne seraient plus des vertus. En outre, une telle doctrine arrêterait tout à coup et universellement le travail et la production comme un froid rigoureux pétrifie l'eau et suspend la vie, car qui travaillerait quand il n'y aurait plus aucune connexité entre notre travail et la satisfaction de nos besoins? L'économie politique ne s'est pas occupée du *don.* On en a conclu qu'elle le repoussait, que c'était une

science sans entrailles. C'est là une accusation ridicule. Cette science, étudiant les lois qui résultent de la *mutualité des services*, n'avait pas à rechercher les conséquences de la générosité à l'égard de celui qui reçoit, ni ses effets, peut-être plus précieux encore, à l'égard de celui qui donne : de telles considérations appartiennent évidemment à la morale. Il faut bien permettre aux sciences de se restreindre; il ne faut pas surtout les accuser de nier ou de flétrir ce qu'elles se bornent à juger étranger à leur domaine.

L'*hérédité*, contre laquelle, dans ces derniers temps, on s'est beaucoup élevé, est une des formes du don et assurément la plus naturelle. Ce que l'homme a produit, il le peut consommer, échanger, donner; quoi de plus naturel qu'il le donne à ses enfants? C'est cette faculté, plus que toute autre, qui lui inspire le courage de travailler et d'épargner. Savez-vous pourquoi on conteste le principe de l'hérédité? Parce qu'on s'imagine que les biens ainsi transmis sont dérobés à la masse. C'est là une erreur funeste; l'économie politique démontre de la manière la plus péremptoire que toute valeur produite est une création qui ne fait tort à qui que ce soit. Voilà pourquoi on peut la consommer et, à plus forte raison, la transmettre, sans nuire à personne; mais je n'insisterai pas sur ces réflexions qui ne sont pas de mon sujet.

L'*échange*, c'est le domaine principal de l'économie politique, parce que c'est de beaucoup le mode le plus fréquent de la transmission des propriétés selon des conventions libres et volontaires dont cette science étudie les lois et les effets.

A proprement parler, l'échange c'est la *mutualité des services*. Les parties se disent entre elles : « Donne-moi ceci, et je te donnerai cela; » ou bien : « Fais ceci pour moi, et je ferai cela pour toi. » Il est bon de remarquer (car cela jettera un jour nouveau sur la notion de *valeur*) que la seconde formule est toujours impliquée dans la première. Quand on dit : « Fais ceci pour moi, et je ferai cela pour toi, » on propose d'échanger service contre service. De même quand on dit : « Donne-moi ceci, et je te donnerai cela, » c'est comme si l'on disait : « Je te cède ceci que j'ai fait, cède-moi cela que tu as fait. » Le travail

est passé au lieu d'être actuel; mais l'échange n'en est pas moins gouverné par l'appréciation comparée des deux services, en sorte qu'il est très-vrai de dire que le principe de la *valeur* est dans les services rendus et reçus à l'occasion des produits échangés, plutôt que dans les produits eux-mêmes.

En réalité, les *services* ne s'échangent presque jamais directement. Il y a un intermédiaire qu'on appelle *monnaie*. Paul a confectionné un habit contre lequel il veut recevoir un peu de pain, un peu de vin, un peu d'huile, une visite du médecin, une place au parterre, etc. L'échange ne se peut accomplir en nature: que fait Paul? Il échange d'abord son habit contre de l'argent, ce qui s'appelle *vente;* puis il échange encore cet argent contre les objets qu'il désire, ce qui se nomme *achat;* ce n'est qu'alors que la *mutualité des services* a fini son évolution; ce n'est qu'alors que le travail et la satisfaction se balancent dans le même individu; ce n'est qu'alors qu'il peut dire : « J'ai fait ceci pour la société, elle a fait cela pour moi. » En un mot, ce n'est qu'alors que l'échange est réellement accompli. Rien n'est donc plus exact que cette observation de J. B. Say : « Depuis l'introduction de la monnaie, chaque échange se décompose en deux facteurs, *la vente* et *l'achat.* » C'est la réunion de ces deux facteurs qui constitue l'échange complet.

Il faut dire aussi que la constante apparition de l'argent dans chaque échange a bouleversé et égaré toutes les idées; les hommes ont fini par croire que l'argent était la vraie richesse, et que le multiplier c'était multiplier les services et les produits. De là le régime prohibitif, de là le papier-monnaie, de là le célèbre aphorisme:« Ce que l'un gagne, l'autre le perd, » et autres erreurs qui ont ruiné et ensanglanté la terre (1).

Après avoir beaucoup cherché, on a trouvé que pour que deux services échangés eussent une valeur équivalente, pour que l'échange fût *équitable,* le meilleur moyen c'était qu'il fût libre. Quelque séduisante que soit au premier coup d'œil l'intervention de l'État, on s'aperçoit bientôt qu'elle est toujours

(1) Cette erreur sera combattue plus loin sous le titre : *Maudit argent!*

oppressive pour l'une ou l'autre des parties contractantes. Quand on scrute ces matières, on est forcé de raisonner toujours sur cette donnée que l'*équivalence* résulte de la liberté. Nous n'avons en effet aucun autre moyen de savoir si, dans un moment déterminé, deux services *se valent*, que d'examiner s'ils s'échangent couramment et librement entre eux. Faites intervenir l'État, qui est la force, d'un côté ou de l'autre, à l'instant tout moyen d'appréciation se complique et s'embrouille au lieu de s'éclaircir. Le rôle de l'État semble être de prévenir et surtout de réprimer le dol et la fraude, c'est-à-dire de garantir la liberté et non de la violer.

Je me suis un peu étendu sur l'*échange*, quoique j'aie à m'occuper principalement du *prêt*. Mon excuse est que, selon moi, il y a dans le prêt un véritable échange, un véritable service rendu par le prêteur et qui met un service équivalent à la charge de l'emprunteur, — deux services dont la valeur comparée ne peut être appréciée, comme celle de tous les services possibles, que par la liberté.

Or, s'il en est ainsi, la parfaite légitimité de ce qu'on nomme loyer, fermages, intérêt, sera expliquée et justifiée.

Considérons donc le *prêt*.

Supposons que deux hommes échangent deux services ou deux choses dont l'équivalence soit à l'abri de toute contestation. Supposons, par exemple, que Pierre dise à Paul : « Donne-moi dix pièces de dix sous contre une pièce de cinq francs ». Il n'est pas possible d'imaginer une équivalence plus incontestable. Quand ce troc est fait, aucune des parties n'a rien à réclamer à l'autre. Les *services* échangés *se valent*. Il résulte de là que si l'une des parties veut introduire dans le marché une clause additionnelle qui lui soit avantageuse et qui soit défavorable à l'autre partie, il faudra qu'elle consente à une seconde clause qui rétablisse l'équilibre et la loi de justice. Voir l'injustice dans cette seconde clause de compensation, voilà certainement qui serait absurde. Cela posé, supposons que Pierre, après avoir dit à Paul : « Donne-moi dix pièces de dix sous, je te donnerai une pièce de cent sous », ajoute : « Tu me donneras les dix pièces de dix sous *actuellement*, et moi je ne te

donnerai la pièce de cent sous que *dans un an;* » il est bien évident que cette nouvelle proposition change les charges et les avantages du marché, qu'elle altère la proportion des deux services. Ne saute-t-il pas aux yeux, en effet, que Pierre demande à Paul un *service nouveau,* supplémentaire et d'une autre espèce? N'est-ce pas comme s'il disait : « Rends-moi le *service* de me laisser utiliser à mon profit pendant un an cinq francs qui t'appartiennent et que tu pourrais utiliser pour toi-même? » Et quelle bonne raison peut-on avoir de soutenir que Paul est tenu de rendre gratuitement ce service spécial? qu'il ne doit rien demander de plus en vue de cette exigence? que l'État doit intervenir pour le forcer de la subir? Comment comprendre que le publiciste qui prêche au peuple une telle doctrine la concilie avec son principe : *la mutualité des services?*

J'ai introduit ici le numéraire. J'y ai été conduit par le désir de mettre en présence deux objets d'échange d'une égalité de valeur parfaite et incontestable. Je voulais prévenir des objections; mais, à un autre point de vue, ma démonstration eût été plus frappante encore, si j'avais fait porter la convention sur les services ou les produits eux-mêmes.

Supposez, par exemple, une maison et un navire de valeurs si parfaitement égales que leurs propriétaires soient disposés à les échanger *troc pour troc,* sans soulte ni remise. En effet, le marché se conclut par-devant notaire. Au moment de se mettre réciproquement en possession, l'armateur dit au citadin : « Fort bien, la transaction est faite, et rien ne prouve mieux sa parfaite équité que notre libre et volontaire consentement. Nos conditions ainsi fixées, je viens vous proposer une petite modification pratique. C'est que vous me livrerez bien votre maison aujourd'hui, mais moi, je ne vous mettrai en possession de mon navire que dans un an, et la raison qui me détermine à vous faire cette demande, c'est que pendant cette année de *terme* je puis utiliser le navire. » Pour ne pas nous embarrasser dans les considérations relatives à la détérioration de l'objet prêté, je supposerai que l'armateur ajoute : « Je m'obligerai à vous remettre au bout de l'an le navire dans l'état où il est aujourd'hui. » Je le demande à tout homme de bonne foi, je le demande à M. Proudhon

Digitized by Google

lui-même, le citadin ne sera-t-il pas en droit de répondre : « La nouvelle clause que vous me proposez change entièrement la proportion ou l'équivalence des services échangés. Par elle, je serai privé, pendant un an, tout à la fois, de ma maison et de votre navire. Par elle, vous utiliserez l'une et l'autre. Si, en l'absence de cette clause, le *troc pour troc* était juste, par cette raison même la clause m'est onéreuse. Elle stipule un désavantage pour moi et un avantage pour vous. C'est un service nouveau que vous me demandez; j'ai donc le droit de vous le refuser, ou de vous demander, en compensation, un service équivalent.

Si les parties tombent d'accord sur cette compensation, dont le principe est incontestable, on pourra distinguer aisément deux transactions dans une, deux échanges de services dans un. Il y a d'abord le troc de la maison contre le navire ; il y a ensuite le délai accordé par l'une des parties, et la compensation corrélative à ce délai concédée par l'autre. Ces deux nouveaux *services* prennent les noms génériques et abstraits de CRÉDIT et INTÉRÊT; mais les noms ne changent pas la nature des choses, et je défie qu'on ose soutenir qu'il n'y a pas là, au fond, *service contre service* ou *mutualité de services*. Dire que l'un de ces services ne provoque pas l'autre, dire que le premier doit être rendu gratuitement à moins d'injustice, c'est dire que l'injustice consiste dans la réciprocité des services, que la justice consiste à ce que l'une des parties donne et ne reçoive pas, ce qui est contradictoire dans les termes.

Pour donner une idée de l'intérêt et de son mécanisme, qu'il me soit permis de recourir à deux ou trois anecdotes. Mais, avant, je dois dire quelques mots du capital.

Il y a des personnes qui se figurent que le capital c'est de l'argent, et c'est précisément pourquoi on nie sa productivité; car, comme dit M. Thoré, les écus ne sont pas doués de la faculté de se reproduire. Mais il n'est pas vrai que *capital* soit synonyme d'*argent*. Avant la découverte des métaux précieux, il y avait des capitalistes dans le monde, et j'ose même dire qu'alors, comme aujourd'hui, chacun l'était à quelque degré.

Qu'est-ce donc que le capital? Il se compose de trois choses :

1° Des *matériaux* sur lesquels les hommes travaillent, quand ces matériaux ont déjà une *valeur* communiquée par un effort humain quelconque qui ait mis en eux le principe de la rémunération : laine, lin, cuir, soie, bois, etc.;

2° Des *instruments* dont ils se servent pour travailler : outils, machines, navires, voitures, etc., etc.;

3° Des *provisions* qu'ils consomment pendant la durée du travail : vivres, étoffes, maisons, etc.

Sans ces choses, le travail de l'homme serait ingrat et à peu près nul, et cependant ces choses ont elles-mêmes exigé un long travail, surtout à l'origine. Voilà pourquoi on attache un grand prix à les posséder, et c'est aussi la raison pour laquelle il est parfaitement légitime de les échanger et vendre, d'en tirer avantage si on les met en œuvre, d'en tirer une rémunération si on les prête.

J'arrive à mes anecdotes.

LE SAC DE BLÉ.

Mathurin, d'ailleurs pauvre comme Job, et réduit à gagner sa vie au jour le jour, était cependant propriétaire, par je ne sais quel héritage, d'un beau lopin de terre inculte. Il souhaitait ardemment le défricher. « Hélas ! se disait-il, creuser des fossés, élever des clôtures, défoncer le sol, le débarrasser de ronces et de pierres, l'ameublir, l'ensemencer, tout cela pourrait bien me donner à manger dans un an ou deux, mais non certes aujourd'hui et demain. Il m'est impossible de me livrer à la culture avant d'avoir préalablement accumulé quelques *provisions* qui me fassent subsister jusqu'à la récolte, et j'apprends par expérience que le *travail antérieur* est indispensable pour rendre vraiment productif le *travail actuel.* » Le bon Mathurin ne se borna pas à faire ces réflexions. Il prit aussi la résolution de travailler à la journée et de faire des épargnes sur son salaire, pour acheter une bêche, et un sac de blé, choses sans lesquelles il faut renoncer aux plus beaux projets agricoles. Il fit si bien,

Digitized by Google

il fut si actif et si sobre, qu'enfin il se vit en possession du bienheureux *sac de blé*. « Je le porterai au moulin, dit-il, et j'aurai là de quoi vivre jusqu'à ce que mon champ se couvre d'une riche moisson. » Comme il allait partir, Jérôme vint lui emprunter son trésor. « Si tu veux me prêter ce sac de blé, disait Jérôme, tu me rendras un grand *service*, car j'ai en vue un travail très-lucratif qu'il m'est impossible d'entreprendre faute de provisions pour vivre jusqu'à ce qu'il soit terminé. — J'étais dans le même cas, répondit Mathurin, et si maintenant j'ai du pain assuré pour quelques mois, je l'ai gagné aux dépens de mes bras et de mon estomac. Sur quel principe de justice serait-il maintenant consacré à la réalisation de ton entreprise et non de la mienne? »

On peut penser que le marché fut long. Il se termina cependant, et voici sur quelles bases :

Premièrement, Jérôme promit de rendre au bout de l'an un *sac de blé* de même qualité, de même poids, sans qu'il y manquât un seul grain. « Cette première clause est de toute justice, disait-il, sans elle Mathurin ne *prêterait* pas, il *donnerait*. »

Secondement, il s'obligea à livrer *cinq litres de blé en sus de l'hectolitre*. « Cette clause n'est pas moins juste que l'autre, pensait-il; sans elle, Mathurin me rendrait un service sans compensation, il s'infligerait une privation, il renoncerait à sa chère entreprise, il me mettrait à même d'accomplir la mienne, il me ferait jouir, pendant un an, du fruit de ses épargnes, et tout cela gratuitement. Puisqu'il ajourne son défrichement, puisqu'il me met à même de réaliser un travail lucratif, il est bien naturel que je le fasse participer, dans une mesure quelconque, à des profits que je ne devrai qu'à son sacrifice. »

De son côté, Mathurin, qui était quelque peu clerc, faisait ce raisonnement : « Puisqu'en vertu de la première clause, le *sac de blé* me rentrera au bout de l'an, se disait-il, je pourrai le prêter de nouveau; il me reviendra à la fin de la seconde année; je le prêterai encore, et ainsi de suite pendant l'éternité. Cependant, je ne puis nier qu'il aura été mangé depuis longtemps. Voilà qui est bizarre que je sois éternellement propriétaire d'un *sac de blé*, bien que celui que j'ai prêté ait été détruit à jamais. Mais

ceci s'explique : il sera détruit au service de Jérôme. Il mettra Jérôme en mesure de produire une *valeur* supérieure, et par conséquent Jérôme pourra me rendre un *sac de blé* ou la *valeur*, sans éprouver aucun dommage; au contraire. Et quant à moi, cette *valeur* doit être ma propriété tant que je ne la détruirai pas à mon usage; si je m'en étais servi pour défricher ma terre, je l'aurais bien retrouvée sous forme de belle moisson. Au lieu de cela, je la prête, je dois la retrouver sous forme de restitution.

« Je tire de la seconde clause un autre enseignement. Au bout de l'an, il me rentrera cinq litres de blé en sus des cent litres que je viens de prêter. Si donc je continuais à travailler à la journée, et à épargner sur mon salaire, comme j'ai fait, dans quelque temps je pourrais prêter deux sacs de blé, puis trois, puis quatre, et lorsque j'en aurais placé un assez grand nombre pour pouvoir vivre sur la somme de ces rétributions de cinq litres afférentes à chacun d'eux, il me serait permis de prendre, sur mes vieux jours, un peu de repos. Mais quoi! en ce cas, ne vivrais-je pas aux dépens d'autrui? Non, certes, puisqu'il vient d'être reconnu qu'en prêtant je rends *service*, je perfectionne le travail de mes emprunteurs, et ne prélève qu'une faible partie de cet *excédant* de production dû à mon prêt et à mes épargnes. C'est une chose merveilleuse que l'homme puisse ainsi réaliser un *loisir* qui ne nuit à personne et ne saurait être jalousé sans injustice. »

LA MAISON.

Mondor avait une maison. Pour la construire, il n'avait rien extorqué à qui que ce soit. Il la devait à son travail personnel, ou, ce qui est identique, à du travail équitablement rétribué. Son premier soin fut de passer un marché avec un architecte, en vertu duquel, moyennant cent écus par an, celui-ci s'obligea à entretenir la maison toujours en bon état. Mondor se félicitait déjà des jours heureux qu'il allait couler dans cet asile, déclaré sacré par notre constitution. Mais Valère prétendit en faire sa demeure. « Y pensez-vous? dit Mondor, c'est moi qui l'ai con-

struite, elle m'a coûté dix ans de pénibles travaux, et c'est vous qui en jouiriez! » On convint de s'en rapporter à des juges. On ne fut pas chercher de profonds économistes, il n'y en avait pas dans le pays. Mais on choisit des hommes justes et de bon sens; cela revient au même : économie politique, justice, bon sens, c'est tout un. Or, voici ce que les juges décidèrent. Si Valère veut occuper pendant un an la maison de Mondor, il sera tenu de se soumettre à trois conditions. La première, de déguerpir au bout de l'an et de rendre la maison en bon état, sauf les dégradations inévitables qui résultent de la seule durée. La seconde, de rembourser à Mondor les 300 francs que celui-ci paye annuellement à l'architecte pour réparer les outrages du temps; car ces outrages survenant pendant que la maison est au service de Valère, il est de toute justice qu'il en supporte les conséquences. La troisième, c'est de rendre à Mondor un service équivalent à celui qu'il en reçoit. Quant à cette équivalence de services, elle devra être librement débattue entre Mondor et Valère.

LE RABOT.

Il y a bien longtemps, bien longtemps vivait dans un pauvre village un menuisier philosophe, car mes personnages le sont tous quelque peu. Jacques travaillait matin et soir de ses deux bras robustes, mais son intelligence n'était pas pour cela oisive. Il aimait à se rendre compte de ses actions, de leurs causes et de leurs suites. Il se disait quelquefois : « Avec ma hache, ma scie et mon marteau, je ne puis faire que des meubles grossiers, et on me les paye comme tels. Si j'avais un *rabot*, je contenterais mieux ma clientèle, et elle me contenterait mieux aussi. C'est trop juste; je n'en puis attendre que des services proportionnés à ceux que je lui rends moi-même. Oui, ma résolution est prise et je me fabriquerai un *rabot*. »

Cependant au moment de mettre la main à l'œuvre, Jacques fit encore cette réflexion : « Je travaille pour ma clientèle trois cents jours dans l'année. Si j'en mets dix à faire mon rabot, à

supposer qu'il me dure un an, il ne me restera plus que deux cent quatre-vingt-dix jours pour confectionner des meubles. Il faut donc, pour que je ne sois pas dupe en tout ceci, qu'aidé du rabot, je gagne désormais autant en deux cent quatre-vingt-dix jours que je fais maintenant en trois cents jours. Il faut même que je gagne davantage, car sans cela il ne vaudrait pas la peine que je me lançasse dans les innovations. » Jacques se mit donc à calculer. Il s'assura qu'il vendrait ses meubles perfectionnés à un prix qui le récompenserait amplement des dix jours consacrés à faire le rabot. Et quand il eut toute certitude à cet égard, il se mit à l'ouvrage.

Je prie le lecteur de remarquer que cette puissance qui est dans l'outil d'augmenter la productivité du travail est la base de la solution qui va suivre.

Au bout de dix jours, Jacques eut en sa possession un admirable rabot d'autant plus précieux qu'il l'avait fait lui-même. Il en sauta de joie, car comme la bonne Perrette, il supputait tout le profit qu'il allait tirer de l'ingénieux instrument; mais plus heureux qu'elle, il ne se vit pas réduit à dire :

« Adieu, veau, vache, cochon, couvée ! »

Il en était à édifier ses beaux châteaux en Espagne, quand il fut interrompu par son confrère Guillaume, menuisier au village voisin. Guillaume, ayant admiré le rabot, fut frappé des avantages qu'on en pouvait retirer. Il dit à Jacques :

— Il faut que tu me rendes un *service*.

— Lequel?

— Prête-moi ce rabot pour un an.

Comme on pense bien, à cette proposition Jacques ne manqua pas de se récrier :

— Y penses-tu, Guillaume? Et si je te rends ce *service*, quel service me rendras-tu de ton côté?

— Aucun. Ne sais-tu pas que le prêt doit être gratuit? Ne sais-tu pas que le capital est naturellement improductif? Ne sais-tu pas que l'on a proclamé la fraternité? Si tu ne me rendais un *service* que pour en recevoir un de moi, quel serait ton mérite?

— Guillaume, mon ami, la fraternité ne veut pas dire que tous les sacrifices seront d'un côté; sans cela, je ne vois pas pourquoi ils ne seraient pas du tien. Je ne sais si le prêt doit être gratuit; mais je sais que si je te prêtais gratuitement mon rabot pour un an, ce serait te le donner. A te dire vrai, je ne l'ai pas fait pour cela.

— Eh bien! passons un peu par-dessus les modernes axiomes fraternitaires découverts par messieurs les socialistes. Je réclame de toi un service; quel service me demandes-tu en échange?

— D'abord, dans un an, il faudra mettre le rabot au rebut: il ne sera plus bon à rien. Il est donc juste que tu m'en rendes un autre exactement semblable, ou que tu me donnes assez d'argent pour le faire réparer, ou que tu me remplaces les dix journées que je devrai consacrer à le refaire. De manière ou d'autre, il faut que le rabot me revienne en bon état comme je te le livre.

— C'est trop juste, je me soumets à cette condition. Je m'engage à te rendre ou un rabot semblable ou la *valeur*. Je pense que te voilà satisfait et que tu n'as plus rien à me demander.

— Je pense le contraire. J'ai fait ce rabot pour moi et non pour toi. J'en attendais un avantage, un travail plus achevé et mieux rétribué, une amélioration dans mon sort. Je ne puis te céder tout cela gratuitement. Quelle raison y a-t-il pour que ce soit moi qui aie fait le rabot et que ce soit toi qui en tires le profit? Autant vaudrait que je te demandasse ta scie et ta hache. Quelle confusion! Et n'est-il pas plus naturel que chacun garde ce qu'il a fait de ses propres mains comme il garde ses mains elles-mêmes? Se servir, sans rétribution, des mains d'autrui, cela s'appelle *esclavage;* se servir, sans rétribution, du rabot d'autrui, cela peut-il s'appeler fraternité?

— Mais puisqu'il est convenu que je te le rendrai au bout de l'an, aussi poli et aussi affilé qu'il l'est maintenant.

— Il ne s'agit plus de l'année prochaine; il s'agit de cette année-ci. J'ai fait ce rabot pour améliorer mon travail et mon sort; si tu te bornes à me le rendre dans un an, c'est toi qui

en auras le profit pendant toute une année; je ne suis pas tenu de te rendre un tel *service* sans en recevoir aucun de toi: si donc tu veux mon rabot, indépendamment de la restitution intégrale déjà stipulée, il faut que tu me rendes un *service* que nous allons débattre; il faut que tu m'accordes une rétribution.

Et cela fut fait ainsi; Guillaume accorda une rétribution calculée de telle sorte que Jacques eut à la fin de l'année un rabot tout neuf et, de plus, une compensation, consistant en une planche, pour les avantages dont il s'était privé et qu'il avait cédés à son confrère.

Et il fut impossible à quiconque eut connaissance de cette transaction d'y découvrir la moindre trace d'oppression et d'injustice.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que, au bout de l'an, le rabot rentra en la possession de Jacques qui le prêta derechef, le recouvra et le prêta une troisième et une quatrième fois. Il a passé dans les mains de son fils, qui le loue encore. Pauvre rabot! combien de fois n'a-t-il pas vu changer tantôt sa lame, tantôt son manche! Ce n'est plus le même rabot, mais c'est toujours la même *valeur,* du moins pour la postérité de Jacques.

Ouvriers, dissertons maintenant sur ces historiettes.

J'affirme d'abord que le *sac de blé* et le *rabot* sont ici le type, le modèle, la représentation fidèle, le symbole de tout capital, comme les cinq litres de blé et la planche sont le type, le modèle, la représentation, le symbole de tout intérêt. Cela posé, voici, ce me semble, une série de conséquences dont il est impossible de contester la justesse:

1° Si l'abandon d'une planche par l'emprunteur au prêteur est une rétribution naturelle, équitable, légitime, juste prix d'un service réel, nous pouvons en conclure, en généralisant, qu'il est dans la nature du capital de produire un intérêt. Quand ce capital, comme dans les exemples précédents, revêt la forme d'un *instrument de travail,* il est bien clair qu'il doit procurer un avantage à son possesseur, à celui qui l'a fait, qui y a consacré son temps, son intelligence et ses forces; sans cela, pourquoi l'eût-il fait? On ne satisfait immédiatement aucun besoin avec des instruments de travail; on ne mange pas des rabots,

Digitized by Google

on ne boit pas des scies, si ce n'est chez Fagotin. Pour qu'un homme se soit décidé à détourner son temps vers de telles productions, il faut bien qu'il y ait été déterminé par la considération de la puissance que ces instruments ajoutent à sa puissance, du temps qu'ils lui épargnent, de la perfection et de la rapidité qu'ils donnent à son travail, en un mot, des avantages qu'ils procurent. Or, ces avantages qu'on s'était préparés par le labeur, par le sacrifice d'un temps qu'on eût pu utiliser d'une manière plus immédiate, alors qu'on est enfin à même de les recueillir, est-on tenu de les conférer gratuitement à autrui? Serait-ce un progrès, dans l'ordre social, que la loi en décidât ainsi, et que les citoyens payassent des fonctionnaires pour faire exécuter par la force une telle loi? J'ose dire qu'il n'y en a pas un seul parmi vous qui le soutienne. Ce serait légaliser, organiser, systématiser l'injustice elle-même, car ce serait proclamer qu'il y a des hommes nés pour rendre et d'autres nés pour recevoir des services gratuits. Posons donc en fait que l'intérêt est juste, naturel et légitime.

2° Une seconde conséquence, non moins remarquable que la première, et, s'il se peut, plus satisfaisante encore, sur laquelle j'appelle votre attention, c'est celle-ci : *L'intérêt ne nuit pas à l'emprunteur;* je veux dire : L'obligation où se trouve l'emprunteur de payer une rétribution pour avoir la jouissance d'un capital ne peut empirer sa condition.

Remarquez, en effet, que Jacques et Guillaume sont parfaitement libres relativement à la transaction à laquelle le *rabot* peut donner lieu. Cette transaction ne peut s'accomplir qu'autant qu'elle convienne à l'un comme à l'autre. Le pis qui puisse arriver, c'est que Jacques soit trop exigeant, et, en ce cas, Guillaume, refusant le prêt, restera comme il était avant. Par cela même qu'il souscrit à l'emprunt, il constate qu'il le considère comme avantageux ; il constate que, tout calcul fait, et en tenant compte de la rétribution, quelle qu'elle soit, mise à sa charge, il trouve encore plus profitable d'emprunter que de n'emprunter pas. Il ne se détermine que parce qu'il a comparé les inconvénients aux avantages. Il a calculé que le jour où il restituera le rabot, accompagné de la rétribution convenue, il

aura encore fait plus d'ouvrage à travail égal, grâce à cet outil. Il lui restera un profit; sans quoi, il n'emprunterait pas.

Les deux services dont il est ici question s'échangent selon la loi qui gouverne tous les échanges : la loi de l'offre et de la demande. Les prétentions de Jacques ont une limite naturelle et infranchissable. C'est le point où la rétribution par lui demandée absorberait tout l'avantage que Guillaume peut trouver à se servir d'un rabot. En ce cas, l'emprunt ne se réaliserait pas. Guillaume serait tenu ou de se fabriquer lui-même un rabot ou de s'en passer, ce qui le laisserait dans sa situation primitive. Il emprunte, donc il gagne à emprunter.

Je sais bien ce qu'on me dira. On me dira : Guillaume peut se tromper, ou bien il peut être maîtrisé par la nécessité et subir une dure loi.

J'en conviens; mais je réponds : Quant aux erreurs de calcul, elles tiennent à l'infirmité de notre nature, et en arguer contre la transaction dont s'agit, c'est opposer une fin de non-recevoir à toutes les transactions imaginables, à toutes les actions humaines. L'erreur est un fait accidentel que l'expérience redresse sans cesse. En définitive, c'est à chacun à y veiller. — En ce qui concerne les dures nécessités qui réduisent à des emprunts onéreux, il est clair que ces nécessités existent antérieurement à l'emprunt. Si Guillaume est dans une situation telle qu'il ne peut absolument pas se passer d'un rabot, et qu'il soit forcé d'en emprunter un à tout prix, cette situation provient-elle de ce que Jacques s'est donné la peine de fabriquer cet outil? N'existe-t-elle pas indépendamment de cette circonstance? Quelque dur, quelque âpre que soit Jacques, jamais il ne parviendra à empirer la position supposée de Guillaume. Certes, moralement le prêteur pourra être blâmable; mais au point de vue économique, jamais le prêt lui-même ne saurait être considéré comme responsable de nécessités antérieures qu'il n'a pas créées et qu'il adoucit toujours dans une mesure quelconque.

Mais ceci prouve une chose sur laquelle je reviendrai, c'est que l'intérêt évident de Guillaume, personnifiant ici les emprunteurs, c'est qu'il y ait beaucoup de Jacques et de rabots, autre-

ment dit de prêteurs et de capitaux. Il est bien clair que si Guillaume peut dire à Jacques : « Vos prétentions sont exorbitantes ; je vais m'adresser à d'autres ; il ne manque pas de rabots dans le monde, » il sera dans une situation meilleure que si le rabot de Jacques est le seul qui se puisse prêter. Assurément, il n'y a pas d'aphorisme plus vrai que celui-ci : *service pour service*. Mais n'oublions jamais qu'aucun service n'a, comparativement aux autres, une valeur fixe et absolue. Les parties contractantes sont libres. Chacune d'elles porte ses exigences au point le plus élevé possible, et la circonstance la plus favorable à ces exigences, c'est l'absence de rivalité. Il suit de là que s'il y a une classe d'hommes plus intéressée que toute autre à la formation, à la multiplication, à l'abondance des capitaux, c'est surtout la classe emprunteuse. Or, puisque les capitaux ne se forment et ne s'accumulent que sous le stimulant et par la perspective d'une juste rémunération, qu'elle comprenne donc le dommage qu'elle s'inflige à elle-même, quand elle nie la légitimité de l'intérêt, quand elle proclame la gratuité du crédit, quand elle déclame contre la prétendue tyrannie du capital, quand elle décourage l'épargne, et pousse ainsi à la rareté des capitaux et, par suite, à l'élévation de la rente.

3° L'anecdote que je vous ai racontée vous met aussi sur la voie d'expliquer ce phénomène, en apparence bizarre, qu'on appelle la pérennité ou la perpétuité de l'intérêt. Puisque en prêtant son rabot, Jacques a pu très-légitimement stipuler cette condition qu'il lui serait rendu au bout de l'an dans l'état même où il l'a cédé, n'est-il pas bien clair qu'il peut, à partir de cette échéance, soit l'employer à son usage, soit le prêter de nouveau, sous la même condition ? S'il prend ce dernier parti, le rabot lui reviendra au bout de chaque année, et cela indéfiniment. Jacques sera donc en mesure de le prêter aussi indéfiniment, c'est-à-dire d'en tirer une *rente perpétuelle*. On dira que le rabot s'use. Cela est vrai, mais il s'use par la main et au profit de l'emprunteur. Celui-ci a fait entrer cette déperdition graduelle en ligne de compte et en a assumé sur lui, comme il le devait, les conséquences. Il a calculé qu'il tirerait de cet outil un avantage suffisant pour consentir à le rendre dans son

état intégral, après avoir réalisé encore un bénéfice. Aussi longtemps que Jacques n'usera pas ce capital par lui-même et pour son propre avantage, aussi longtemps qu'il renoncera à ces avantages qui permettent de le rétablir dans son intégrité, il aura un droit incontestable à la restitution, et cela, indépendamment de l'intérêt.

Remarquez, en outre, que si, comme je crois l'avoir démontré, Jacques, bien loin de faire tort à Guillaume, lui a rendu *service* en lui prêtant son rabot pour un an, par la même raison, il ne fera pas tort, mais, au contraire, il rendra *service* à un second, à un troisième, à un quatrième emprunteur dans les périodes subséquentes. Par où vous pouvez comprendre que l'intérêt d'un capital est aussi naturel, aussi légitime, aussi utile la millième année que la première.

Allons plus loin encore. Il se peut que Jacques ne prête pas qu'un seul rabot. Il est possible qu'à force de travail, d'épargnes, de privations, d'ordre, d'activité, il parvienne à prêter une multitude de rabots et de scies, c'est-à-dire à rendre une multitude de *services*. J'insiste sur ce point que si le premier prêt a été un bien social, il en sera de même de tous les autres, car ils sont tous homogènes et fondés sur le même principe. Il pourra donc arriver que la somme de toutes les rétributions reçues par notre honnête artisan, en échange des services par lui rendus, suffise pour le faire subsister. En ce cas, il y aura un homme dans le monde qui aura le droit de vivre sans travailler. Je ne dis pas qu'il fera bien de se livrer au repos; je dis qu'il en aura le droit, et, s'il en use, ce ne sera aux dépens de qui que ce soit, bien au contraire. Que si la société comprend un peu la nature des choses, elle reconnaîtra que cet homme subsiste sur des services qu'il reçoit sans doute (ainsi faisons-nous tous), mais qu'il reçoit très-légitimement, en échange d'autres services qu'il a lui-même rendus, qu'il continue à rendre et qui sont très-réels puisqu'ils sont librement et volontairement acceptés.

Et ici on peut entrevoir une des plus belles harmonies du monde social. Je veux parler du *loisir*, non de ce loisir que s'arrangent les castes guerrières et dominatrices par la spoliation

des travailleurs, mais du loisir, fruit légitime et innocent de l'activité passée et de l'épargne. En m'exprimant ainsi, je sais que je choque bien des idées reçues. Mais voyez! le loisir n'est-il pas un ressort essentiel dans la mécanique sociale? Sans lui, il n'y aurait jamais eu dans le monde ni de Newton, ni de Pascal, ni de Fénélon; l'humanité ne connaîtrait ni les arts, ni les sciences, ni ces merveilleuses inventions préparées, à l'origine, par des investigations de pure curiosité; la pensée serait inerte, l'homme ne serait pas perfectible. D'un autre côté, si le loisir ne se pouvait expliquer que par la spoliation et l'oppression, s'il était un bien dont on ne peut jouir qu'injustement et aux dépens d'autrui, il n'y aurait pas de milieu entre ces deux maux : ou l'humanité serait réduite à croupir dans la vie végétative et stationnaire, dans l'ignorance éternelle, par l'absence d'un des rouages de son mécanisme; ou bien, elle devrait conquérir ce rouage au prix d'une inévitable injustice et offrir de toute nécessité le triste spectacle, sous une forme ou une autre, de l'antique classification des êtres humains en maîtres et en esclaves. Je défie qu'on me signale, dans cette hypothèse, une autre alternative. Nous serions réduits à contempler le plan providentiel qui gouverne la société avec le regret de penser qu'il présente une déplorable lacune. Le mobile du progrès y serait oublié, ou, ce qui est pis, ce mobile ne serait autre que l'injustice elle-même. Mais non, Dieu n'a pas laissé une telle lacune dans son œuvre de prédilection. Gardons-nous de méconnaître sa sagesse et sa puissance; que ceux dont les méditations incomplètes ne peuvent expliquer la légitimité du loisir imitent du moins cet astronome qui disait : « A tel point du ciel, il doit exister une planète qu'on finira par découvrir, car sans elle le monde céleste n'est pas harmonie mais discordance. »

Eh bien! je dis que, bien comprise, l'histoire de mon humble rabot, quoique bien modeste, suffit pour nous élever jusqu'à la contemplation d'une des harmonies sociales les plus consolantes et les plus méconnues.

Il n'est pas vrai qu'il faille opter entre la négation ou l'illégitimité du loisir; grâce à la rente et à sa naturelle pérennité, le loisir peut surgir du travail et de l'épargne. C'est une douce

perspective que chacun peut avoir en vue; c'est une noble récompense à laquelle chacun peut aspirer. Il fait son apparition dans le monde, il s'y étend, il s'y distribue proportionnellement à l'exercice de certaines vertus; il ouvre toutes les voies de l'intelligence, il ennoblit, il moralise, il spiritualise l'âme de l'humanité, non-seulement sans peser d'un poids quelconque sur ceux de nos frères que les conditions de la vie vouent encore à de rudes labeurs, mais encore en les soulageant progressivement de ce que ce labeur a de plus lourd et de plus répugnant. Il suffit que les capitaux se forment, s'accumulent, se multiplient, se prêtent à des conditions de moins en moins onéreuses, qu'ils descendent, qu'ils pénètrent dans toutes les couches sociales, et que, par une progression admirable, après avoir affranchi les prêteurs, ils hâtent l'affranchissement des emprunteurs eux-mêmes. Pour cela il faut que les lois et les mœurs soient toutes favorables à l'épargne, source du capital. C'est assez dire que la première de toutes les conditions c'est de ne pas effrayer, attaquer, combattre, nier ce qui est le stimulant de l'épargne et sa raison d'être : la rente.

Tant que nous ne voyons passer de main en main, à titre de prêt, que des *provisions*, des *matériaux* et des *instruments*, choses indispensables à la productivité du travail lui-même, les idées exposées jusqu'ici ne trouveront pas beaucoup de contradicteurs. Qui sait même si l'on ne me reprochera pas d'avoir fait un grand effort pour enfoncer, comme on dit, une porte ouverte? Mais sitôt que c'est le *numéraire* qui se montre, comme matière de la transaction (et c'est lui qui se montre presque toujours), aussitôt les objections renaissent en foule. L'argent, dira-t-on, ne se reproduit pas de lui-même ainsi que votre *sac de blé;* il n'aide pas le travail comme votre *rabot;* il ne donne pas directement une satisfaction comme votre *maison*. Il est donc impuissant, par sa nature, à produire un intérêt, à se multiplier, et la rémunération qu'il exige est une véritable extorsion.

Qui ne voit où est le sophisme? Qui ne voit que le numéraire n'est qu'une forme transitoire que les hommes donnent un moment à d'autres *valeurs*, à des utilités réelles, dans le seul but de faciliter leurs arrangements? Au milieu des complica-

tions sociales, l'homme qui est en mesure de prêter n'a presque jamais la chose même dont l'emprunteur a besoin. Jacques a bien un rabot; mais peut-être que Guillaume désire une scie. Ils ne pourraient pas s'entendre; la transaction favorable à tous les deux ne pourrait avoir lieu, et alors qu'arrive-t-il? Il arrive que Jacques échange d'abord son rabot contre de l'argent; il prête l'argent à Guillaume, et Guillaume échange l'argent contre une scie. La transaction s'est compliquée, elle s'est décomposée en deux facteurs, ainsi que je l'ai exposé plus haut en parlant de l'échange. Mais elle n'a pas pour cela changé de nature. Elle ne contient pas moins tous les éléments du prêt direct. Jacques ne s'en est pas moins défait d'un outil qui lui était utile; Guillaume n'en a pas moins reçu un instrument qui perfectionne son travail et augmente ses profits; il n'y a pas moins service rendu de la part du prêteur lui donnant droit à recevoir un service équivalent de la part de l'emprunteur; cette juste équivalence ne s'établit pas moins par le débat libre et contradictoire, l'obligation bien naturelle de restituer à l'échéance la *valeur* intégrale n'en constitue pas moins le principe de la pérennité de l'intérêt.

« Est ce qu'au bout d'un an, dit M. Thoré, vous trouverez un écu de plus dans un sac de cent francs? »

Non, certes, si l'emprunteur jette le sac de cent francs dans un coin. A cette condition, le rabot non plus, ni le sac de blé ne se reproduisent d'eux-mêmes. Mais ce n'est pas pour laisser l'argent dans le sac ou le rabot au crochet qu'on les emprunte. On emprunte le rabot pour s'en servir, ou l'argent pour se procurer un rabot. Et s'il est bien démontré que cet outil met l'emprunteur à même de faire des profits qu'il n'eût pas faits sans lui, s'il est démontré que le prêteur a renoncé à créer pour lui-même cet excédant de profits, on comprend que la stipulation d'une part de cet excédant de profits en faveur du prêteur est équitable et légitime.

L'ignorance du vrai rôle que joue le numéraire dans les transactions humaines est la source des plus funestes erreurs. Je me propose de lui consacrer un pamphlet tout entier.

D'après ce qu'on peut induire des écrits de M. Proudhon, ce

qui l'a amené à penser que la *gratuité du crédit* était une conséquence logique et définitive du progrès social, c'est l'observation de ce phénomène qui nous montre l'intérêt décroissant à peu près en raison directe de la civilisation. A des époques de barbarie, on le voit en effet à 100 pour 100, et au delà. Plus tard, il descend à 80, à 60, à 50, à 40, à 20, à 10, à 8, à 5, à 4, à 3 pour 100. On l'a même vu en Hollande à 2 pour 100. On en tire cette conclusion. « Puisque l'intérêt se rapproche de zéro à mesure que la société se perfectionne, il atteindra zéro quand la société sera parfaite. En d'autres termes, ce qui caractérise la perfection sociale, c'est la gratuité du crédit. Abolissons donc l'intérêt, et nous aurons atteint le dernier terme du progrès. »

Ceci n'est que spécieux, et puisque cette fausse argumentation peut contribuer à populariser le dogme injuste, dangereux, subversif, de la gratuité du crédit, en le représentant comme coïncidant avec la perfection sociale, le lecteur me permettra d'examiner en peu de mots ce nouveau point de vue de la question.

Qu'est-ce que l'*intérêt?* C'est le *service* rendu, après libre débat, par l'emprunteur au prêteur, en rémunération du *service* qu'il en a reçu par le prêt.

D'après quelle loi s'établit le taux de ces *services* rémunératoires du prêt? D'après la loi générale qui règle l'équivalence de tous les services, c'est-à-dire d'après la loi de l'offre et de la demande. Plus une chose est facile à se procurer, moins on rend *service* en la cédant ou prêtant. L'homme qui me donne un verre d'eau dans les Pyrénées ne me rend pas un aussi grand service que celui qui me céderait un verre d'eau dans le désert de Sahara. S'il y a beaucoup de rabots, de sacs de blé, de maisons dans un pays, on en obtient l'usage (*cæteris paribus*) à des conditions plus favorables que s'il y en a peu, par la simple raison que le prêteur rend en ce cas un moindre *service relatif.*

Il n'est donc pas surprenant que plus les capitaux abondent, plus l'intérêt baisse.

Est-ce à dire qu'il arrivera jamais à zéro? Non, parce que, je le répète, le principe d'une rémunération est invinciblement dans le prêt. Dire que l'intérêt s'anéantira, c'est dire qu'il n'y

aura plus aucun motif d'épargner, de se priver, de former de nouveaux capitaux, ni même de conserver les anciens. En ce cas, la dissipation ferait immédiatement le vide, et l'intérêt reparaîtrait aussitôt.

En cela, le genre de *services* dont nous nous occupons ne diffère d'aucun autre. Grâce au progrès industriel, une paire de bas qui *valait* 6 fr. n'a plus *valu* successivement que 4 fr., 3 fr., 2 fr. Nul ne peut dire jusqu'à quel point cette valeur descendra ; mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle ne descendra jamais à zéro, à moins que les bas ne finissent par se produire spontanément. Pourquoi? Parce que le principe de la rémunération est dans le travail; parce que celui qui travaille pour autrui rend un service et doit recevoir un service : si l'on ne payait plus les bas, on cesserait d'en faire, et, avec la rareté, le prix ne manquerait pas de reparaître.

Le sophisme que je combats ici a sa racine dans la divisibilité à l'infini qui s'applique à la *valeur* comme à la matière.

Il paraît d'abord paradoxal, mais il est bien su de tous les mathématiciens qu'on peut de minute en minute, pendant l'éternité entière, ôter des fractions à un poids sans jamais parvenir à anéantir le poids lui-même. Il suffit que chaque fraction successive soit moindre que la précédente, dans une proportion déterminée et régulière.

Il est des pays où l'on s'attache à accroître la taille des chevaux ou à diminuer, dans la race ovine, le volume de la tête. Il est impossible de préciser jusqu'où on arrivera dans cette voie. Nul ne peut dire qu'il a vu le plus grand cheval ou la plus petite tête de mouton qui paraîtra jamais dans le monde. Mais l'on peut dire que la taille des chevaux n'atteindra jamais l'infini, non plus que les têtes de moutons le néant.

De même, nul ne peut dire jusqu'où descendra le prix des bas ou l'intérêt des capitaux, mais on peut affirmer, quand on connaît la nature des choses, que ni l'un ni l'autre n'arriveront jamais à zéro, car le travail et le capital ne peuvent pas plus vivre sans récompense que le mouton sans tête.

L'argumentation de M. Proudhon se réduit donc à ceci : Puisque les plus habiles agriculteurs sont ceux qui ont le plus

Digitized by Google

réduit la tête des moutons, nous serons arrivés à la perfection agricole quand les moutons seront acéphales. Donc, pour réaliser nous-mêmes cette perfection, coupons-leur le cou.

Me voici au terme de cette ennuyeuse dissertation. Pourquoi faut-il que le vent des mauvaises doctrines ait rendu nécessaire de pénétrer ainsi jusque dans la nature intime de la rente? Je ne terminerai pas sans faire remarquer une belle *moralité* que l'on peut tirer de cette loi : « La baisse de l'intérêt est proportionnelle à l'abondance des capitaux. » Cette loi étant donnée, s'il y a une classe d'hommes plus particulièrement intéressée que toute autre à ce que les capitaux se forment, s'accumulent, se multiplient, abondent et surabondent, c'est certainement la classe qui les emprunte directement ou indirectement; ce sont les hommes qui mettent en œuvre des *matériaux*, qui se font aider par des *instruments*, qui vivent sur des *provisions*, produits et économisés par d'autres hommes.

Imaginez, dans une vaste et fertile contrée, une peuplade de mille habitants, dénués de tout capital ainsi défini. Elle périra infailliblement dans les tortures de la faim. — Passons à une hypothèse à peine moins cruelle. Supposons que dix de ces sauvages soient pourvus d'instruments et de provisions en quantité suffisante pour travailler et vivre eux-mêmes jusqu'à la récolte, ainsi que pour rémunérer les services de quatre-vingt-dix travailleurs. Le résultat forcé sera la mort de neuf cents êtres humains. Il est clair encore que puisque 990 hommes, poussés par le besoin, se presseront sur des subsistances qui n'en peuvent maintenir que cent, les dix capitalistes seront maîtres du marché. Ils obtiendront le travail aux conditions les plus dures, car ils le mettront aux enchères. Et remarquez ceci : Si ces capitalistes portent au cœur des sentiments dévoués qui les induisent à s'imposer des privations personnelles afin de diminuer les souffrances de quelques-uns de leurs frères, cette générosité qui se rattache à la morale sera aussi noble dans son principe qu'utile dans ses effets. Mais si, dupes de cette fausse philanthropie qu'on veut si inconsidérément mêler aux lois économiques, ils ont la prétention de rémunérer largement le travail, loin de faire du bien, ils feront

du mal. Ils donneront double salaire, soit. Mais alors quarante-cinq hommes seront mieux pourvus, tandis que quarante-cinq autres viendront augmenter le nombre de ceux que la tombe va dévorer. L'hypothèse étant donnée, ce n'est pas l'abaissement du salaire qui est le vrai fléau, mais la rareté du capital. L'abaissement du salaire n'est pas la cause, mais l'effet du mal. J'ajoute qu'il en est, dans une certaine mesure, le remède. Il agit dans ce sens qu'il distribue le fardeau de la souffrance autant qu'il peut l'être et sauve autant de vies qu'une quantité déterminée de substances permet d'en sauver.

Supposez maintenant qu'au lieu de dix capitalistes, il y en ait cent, deux cents, cinq cents, n'est-il pas évident que la condition de toute la peuplade, et surtout celle des prolétaires, sera de plus en plus améliorée? N'est-il pas évident que, toute considération de générosité à part, ils obtiendront plus de travail et un meilleur prix de leur travail? qu'eux-mêmes seront plus en mesure de former des capitaux sans qu'on puisse assigner de limites à cette facilité toujours croissante de réaliser l'égalité et le bien-être? Combien ne seraient-ils donc pas insensés s'ils admettaient des doctrines et se livraient à des actes de nature à tarir la source des salaires, à paralyser le mobile et le stimulant de l'épargne! Qu'ils apprennent donc cette leçon : sans doute les capitaux sont bons pour ceux qui les ont; qui le nie? mais ils sont utiles aussi à ceux qui n'ont pu encore en former, et il importe à ceux qui n'en ont pas que d'autres en aient.

Oui, si les prolétaires connaissaient leurs vrais intérêts, ils rechercheraient avec le plus grand soin quelles sont les circonstances favorables ou défavorables à l'épargne, afin de favoriser les premières et de décourager les secondes. Ils accueilleraient avec sympathie toute mesure qui tend à la prompte formation des capitaux. Ils s'enthousiasmeraient pour la paix, la liberté, l'ordre, la sécurité, l'union des classes et des peuples, l'économie, la modération des dépenses publiques, et la simplicité du mécanisme gouvernemental, car c'est sous l'empire de toutes ces circonstances que l'épargne fait son œuvre, met l'abondance à la portée des masses, appelle à

former des capitaux ceux mêmes qui autrefois étaient réduits à les emprunter à de dures conditions. Ils repousseraient avec énergie l'esprit guerrier qui détourne de sa véritable fin une si grande part du travail humain, l'esprit de monopole qui dérange l'équitable distribution des richesses telle que la liberté seule peut la réaliser, la multiplicité des services publics qui n'entreprennent sur notre bourse que pour gêner notre liberté, et enfin ces doctrines subversives, haineuses, irréfléchies, qui effrayent le capital, l'empêchent de se former, le forcent à fuir, et en définitive le *renchérissent* au détriment surtout des travailleurs qui le mettent en œuvre.

Eh quoi! à cet égard, la révolution de février n'est-elle pas une dure leçon? N'est-il pas évident que l'*insécurité* qu'elle a jetée dans le monde des affaires d'une part, et de l'autre l'avénement des théories funestes auxquelles je fais allusion et qui des clubs ont failli pénétrer dans les régions législatives, ont élevé partout le taux de l'intérêt? N'est-il pas évident que dès lors il a été plus difficile aux prolétaires de se procurer ces *matériaux, instruments* et *provisions,* sans lesquels le travail est impossible? N'est-ce pas là ce qui amène le chômage, et le chômage n'amène-t-il pas à son tour la baisse des salaires? Ainsi le travail manque aux prolétaires précisément par la même cause qui grève d'un surcroît de prix, en raison de la hausse de l'intérêt, les objets qu'ils consomment. Hausse d'intérêt, baisse des salaires, cela veut dire, en d'autres termes, que le même objet conserve son prix, mais que la part du capitaliste a envahi, sans profit pour lui, celle de l'ouvrier.

Un de mes amis, chargé de faire une enquête sur l'industrie parisienne, m'a assuré que les fabricants lui ont révélé un fait bien saisissant et qui prouve mieux que tous les raisonnements combien l'insécurité et l'incertitude nuisent à la formation des capitaux. On avait remarqué que pendant la période la plus fâcheuse, les dépenses populaires de pure fantaisie n'avaient pas diminué. Les petits théâtres, les barrières, les cabarets, les débits de tabac étaient aussi fréquentés qu'aux jours de prospérité. Dans l'enquête, des travailleurs eux-mêmes ont ainsi expliqué ce phénomène. « A quoi bon épargner? Qui sait le sort

qui nous attend? Qui sait si l'intérêt ne va pas être aboli? Qui sait si l'État, devenu prêteur universel à titre gratuit, ne voudra pas faire avorter tous les fruits que nous pourrions attendre de nos économies? » Eh bien, je dis que si de telles idées pouvaient prévaloir pendant deux années seulement, c'en serait assez pour faire de notre belle France une Turquie. La misère y deviendrait générale et endémique, et, à coup sûr, les premiers frappés seraient les plus pauvres.

Ouvriers, on vous parle beaucoup d'organisation *artificielle* du travail? Savez-vous pourquoi? Parce qu'on ignore les lois de son organisation *naturelle*, c'est-à-dire de cette organisation merveilleuse qui résulte de la liberté. On vous dit que la liberté fait saillir ce qu'on nomme l'antagonisme radical des classes; qu'elle crée et met aux prises deux intérêts opposés, l'intérêt des capitalistes et ceux des prolétaires. Mais il faudrait commencer par prouver que cet antagonisme existe par le vœu de la nature; et ensuite, il resterait à démontrer comment les arrangements de la *contrainte* valent mieux que ceux de la *liberté*, car entre liberté et contrainte je ne vois pas de milieu. Il resterait à démontrer encore que la contrainte s'exercera toujours à votre avantage et au préjudice des riches. — Mais non, cet antagonisme radical, cette opposition naturelle d'intérêts n'existent pas. Ce n'est qu'un mauvais rêve d'imaginations perverties et en délire. Non, un plan si défectueux n'est pas sorti de la pensée divine. Pour l'affirmer, il faut commencer par nier Dieu. Et voyez, comme en vertu des lois sociales et par cela seul que les hommes échangent librement entre eux leurs travaux et leurs produits, voyez quel lien harmonique rattache les classes les unes aux autres! Voilà des propriétaires de terre, quel est leur intérêt? Que le sol soit fécond et le soleil bienfaisant. Mais qu'en résulte-t-il? Que le blé abonde, qu'il *baisse de prix*, et l'avantage tourne au profit de ceux qui n'ont pas eu de patrimoine. Voilà des fabricants, quelle est leur constante pensée? De perfectionner leur travail, d'augmenter la puissance de leurs machines, de se procurer aux meilleures conditions les matières premières. Et à quoi tout cela aboutit-il? A l'abondance et au *bas prix* des produits, c'est-à-dire que

tous les efforts des fabricants, et sans qu'ils s'en doutent, se résolvent en un profit pour le public consommateur dont vous faites partie. Cela est ainsi pour toutes les professions. Eh bien, les capitalistes n'échappent pas à cette loi. Les voilà fort occupés de faire valoir, d'économiser, de tirer bon parti de leurs avances. C'est fort bien, mais mieux ils réussissent, plus ils favorisent l'abondance des capitaux, et, par une suite nécessaire, la baisse de l'intérêt. Or, à qui profite la baisse de l'intérêt? N'est-ce pas à l'emprunteur d'abord, et, en définitive, aux consommateurs des choses que les capitaux concourent à produire?

Il est donc certain que le résultat final des efforts de chaque classe, c'est le bien commun de toutes.

On vous dit que le capital tyrannise le travail. Je ne disconviens pas que chacun ne cherche à tirer le meilleur parti possible de sa situation, mais dans ce sens on ne réalise que ce qui est possible. Or, jamais il n'est plus possible aux capitaux de tyranniser le travail que lorsqu'ils sont rares, car alors ils font la loi, ils mettent la main-d'œuvre aux enchères. Jamais cette tyrannie ne leur est plus impossible que lorsqu'ils sont abondants, car en ce cas, c'est le travail qui commande.

Arrière donc les jalousies de classes, les malveillances, les haines sans fondement, les défiances injustes! Ces passions dépravées nuisent à ceux qui les nourrissent dans leur cœur. Ce n'est pas là de la morale déclamatoire; c'est un enchaînement de causes et d'effets susceptible d'être rigoureusement, mathématiquement démontré; et il n'en est pas moins sublime parce qu'il satisfait autant l'intelligence que le sentiment.

Je résume toute cette dissertation par ces mots : ouvriers, travailleurs, prolétaires, classes dénuées et souffrantes, voulez-vous améliorer votre sort? Vous n'y réussirez pas par la lutte, l'insurrection, la haine et l'erreur. Mais il y a trois choses qui ne peuvent perfectionner la communauté tout entière sans étendre sur vous leurs bienfaits, ces trois choses sont : PAIX, LIBERTÉ et SÉCURITÉ.

GRATUITÉ

DU CRÉDIT.

DISCUSSION

ENTRE

M. Fr. Bastiat et M. Proudhon.

(1850.)

PREMIÈRE LETTRE.

F.-C. CHEVÉ,

l'un des rédacteurs de *la Voix du Peuple*,

A FRÉDÉRIC BASTIAT.

SOMMAIRE.

Adhésion à la formule : Le prêt est un service qui doit s'échanger contre un service. — Distinction sur la nature des services. — Le service qui consiste à céder l'usage temporaire d'une propriété ne doit pas être rémunéré par la cession définitive d'une propriété. — Conséquences funestes de l'intérêt pour l'emprunteur, pour le prêteur lui-même et pour la société tout entière.

22 octobre 1849.

Tous les principes d'économie sociale que vous avez propagés avec un talent si remarquable concluent forcément, inévitablement, à l'abolition de l'intérêt ou de la rente. Curieux de savoir par quelle étrange contradiction votre logique, toujours si vive et si sûre, reculait devant cette conclusion définitive, j'interrogeai votre pamphlet intitulé : *Capital et Rente*, et je m'aperçus, avec une surprise mêlée de joie, qu'il n'y avait plus entre vous et nous que l'épaisseur d'une simple équivoque.

Digitized by Google

Cette équivoque porte tout entière sur la confusion de deux choses cependant bien distinctes, l'*usage* et la *propriété*.

Comme nous, vous partez de ce principe fondamental et incontesté : réciprocité, mutualité, équivalence des services. Seulement, en confondant l'usage et la propriété, et en identifiant ces deux ordres de nature diverse et sans équivalence possible, vous détruisez toute mutualité, toute réciprocité, toute équivalence véritable, renversant ainsi, de vos propres mains, le principe que vous avez posé.

C'est ce principe qui vient se réclamer de vous-même contre vous-même. Comment récuseriez-vous, en faveur de l'abolition de la rente, ce juge que vous avez invoqué contre elle?

Vous ne nous accuserez pas, monsieur, de manquer de courtoisie. Nous, les premiers attaqués, nous vous laissons le choix du lieu, de l'heure et des armes, et, sans nous plaindre des désavantages du terrain, nous acceptons la discussion dans les termes où vous l'avez posée. Bien plus, nous contentant de suivre un à un tous les exemples, toutes les démonstrations de votre écrit *Capital et Rente*, nous ne ferons que rectifier le malentendu, la malheureuse équivoque qui seule vous a empêché de conclure contre la rente. Les clauses de ce débat vous semblent-elles, ou non, loyales?

Entrons donc en matière.

Paul échange avec Pierre dix pièces de 50 centimes contre 100 sous : voilà le troc pour troc, l'échange de propriété contre propriété. — Mais Pierre dit à Paul : « Tu me donneras les dix pièces de 10 sous actuellement, et moi je te donnerai la pièce de 100 sous dans un an. » Voilà « un service nouveau et d'une autre espèce que Pierre demande à Paul. » — Mais quelle est la nature de ce service? Pierre demande-t-il à Paul de lui céder la propriété d'une nouvelle somme quelle qu'elle soit? Non, mais simplement de lui laisser l'*usage* de celle-ci pendant un an. Or, puisque tout service doit être payé par un service équivalent, un service d'*usage* doit donc être échangé contre un service d'*usage* : rien de moins, rien de plus. — Pierre dira à Paul : Tu me donnes l'*usage* de dix pièces de 10 sous pendant un an, je te devrai donc en retour le même service, c'est-à-

dire l'*usage* de dix pièces de 10 sous pendant un an aussi. Est-ce juste, oui ou non?

Un homme échange un navire contre une maison : voilà le troc pour troc, l'échange de propriété contre propriété. — Mais l'armateur veut, en outre, avoir l'usage de la maison pendant un an, avant de livrer son navire. Le propriétaire lui dit : « C'est un service nouveau que vous me demandez, j'ai droit de vous refuser ou de vous demander en compensation un service équivalent. » — Évidemment, répond l'armateur, vous me donnez, une année durant, l'*usage* d'une valeur de 20,000 fr., je suppose, je vous devrais donc en échange l'*usage* d'une égale valeur de 20,000. Rien de plus juste. Mais comme je paye votre propriété par celle de mon navire, ce n'est pas une propriété nouvelle, mais un simple *usage* que vous me concédez; je ne dois donc vous concéder aussi que l'*usage* d'une même valeur, et pour un temps égal. « Les services échangés se valent. » Exiger plus serait un vol.

Mathurin prête un sac de blé « à Jérôme qui promet de rendre, au bout de l'an, un sac de blé de même qualité, de même poids, sans qu'il en manque un seul grain. » Mathurin voudrait, en outre, cinq litres de blé en sus de l'hectolitre, pour le service qu'il rend à Jérôme. — Non, reprend celui-ci, ce serait une injustice et une spoliation; tu ne me donnes la propriété de rien, car, au bout de l'an, je dois te remettre la valeur exacte de ce que tu me livres aujourd'hui. Ce que tu me concèdes, c'est l'*usage* pendant un an de ton sac de blé, tu as donc droit à l'*usage* de la même valeur pendant une année aussi. Rien au delà; sinon il n'y aurait plus mutualité, réciprocité, équivalence des services.

De son côté, « Mathurin, qui est quelque peu clerc, fait ce raisonnement : « Ce que m'objecte Jérôme est incontestable; et, en effet, si « au bout de l'an, il me rentrait cinq litres de blé en sus des cent litres que je viens de prêter, et que dans quelque temps je puisse prêter deux sacs de blé, puis trois, puis quatre, lorsque j'en aurai placé un assez grand nombre pour vivre sur la somme de ces rétributions, » je pourrai manger en ne faisant rien, et sans jamais dépenser mon avoir. Or, ce que

je mangerai, ce sera pourtant quelqu'un qui l'aura produit. Ce quelqu'un n'étant pas moi, mais autrui, je vivrai donc aux dépens d'autrui, ce qui est un vol. Et cela se comprend, car le service que j'aurai rendu n'est qu'un *prêt* ou l'*usage* d'une valeur, tandis que le service qu'on m'aurait remis en échange serait un *don* ou la *propriété* d'une chose. Il n'y a donc justice, égalité, équivalence de services que dans le sens où l'entend Jérôme.

Valère veut occuper, un an durant, la maison de Mondor. « Il sera tenu de se soumettre à trois conditions. La première, de déguerpir au bout de l'an, et de rendre la maison en bon état, sauf les dégradations inévitables qui résultent de la seule durée. La seconde, de rembourser à Mondor les 300 francs que celui-ci paye annuellement à l'architecte pour réparer les outrages du temps; car ces outrages survenant pendant que la maison est au service de Valère, il est de toute justice qu'il en supporte les conséquences. La troisième, c'est de rendre à Mondor un service équivalent à celui qu'il en reçoit. » Or, ce service est l'*usage* d'une maison pendant un an. Valère devra donc à Mondor l'*usage* de la même valeur pendant le même laps de temps. Cette valeur devra être librement débattue entre les deux contractants.

Jacques vient d'achever la confection d'un rabot, Guillaume dit à Jacques :

— Il faut que tu me rendes un service.

— Lequel?

— Prête-moi ce rabot pour un an.

— Y penses-tu, Guillaume? Et, si je te rends ce service, quel service me rendras-tu de ton côté?

— Le même, bien entendu; et si tu me *prêtes* une valeur de 20 francs pour un an, je devrai te *prêter*, à mon tour, la même valeur pendant une égale durée.

— D'abord, dans un an, il faudra mettre le rabot au rebut : il ne sera plus bon à rien. Il est donc juste que tu m'en rendes un autre exactement semblable, ou que tu me donnes assez d'argent pour le faire réparer, ou que tu me remplaces les deux journées que je devrai consacrer à le refaire. De manière ou

d'autre, il faut que le rabot me revienne en bon état, comme je te le livre.

— C'est trop juste, je me soumets à cette condition : je m'engage à te rendre, ou un rabot semblable, ou la valeur.

— Indépendamment de la restitution intégrale déjà stipulée, il faut que tu me rendes un service que nous allons débattre.

— Le service est bien simple. De même que pour ton rabot cédé, je dois te rendre un rabot pareil, ou égale valeur en argent; de même pour l'*usage* de cette valeur pendant un an, je te dois l'*usage* de pareille somme pendant un an aussi. Dans l'un comme dans l'autre cas « les services échangés se valent. »

Cela posé, voici, ce me semble, une série de conséquences dont il est impossible de contester la justesse :

1° Si l'usage paye l'usage, et si la cession purement temporaire par l'emprunteur de l'*usage* d'une valeur égale « est une rétribution naturelle, équitable, juste prix d'un service d'*usage*, nous pouvons en conclure, en généralisant, qu'il est CONTRAIRE à la nature du capital de produire un intérêt. » En effet, il est bien clair qu'après l'usage réciproque des deux services échangés, chaque propriétaire n'étant rentré que dans la valeur exacte de ce qu'il possédait auparavant, il n'y a intérêt ou productivité du capital ni pour l'un ni pour l'autre. Et il n'en saurait être autrement, puisque le prêteur ne pourrait tirer un intérêt de la valeur prêtée qu'autant que l'emprunteur ne tirerait lui-même aucun intérêt de la valeur rendue; qu'ainsi, l'intérêt du capital est la négation de lui-même, et qu'il n'existe pour Paul, Mathurin, Mondor et Jacques qu'à la condition d'être supprimé pour Pierre, Jérôme, Valère et Guillaume. Toutes choses étant, en réalité, instruments de production au même titre, les premiers ne peuvent prélever l'intérêt de la valeur prêtée qu'autant que les seconds prélèvent en retour l'intérêt de la valeur remise en échange, ce qui détruit l'intérêt du capital par lui-même et le réduit à un simple droit d'usage contre l'usage. Vouloir échanger l'usage contre la propriété, c'est dépouiller, spolier l'un au profit de l'autre, « c'est légaliser, organiser, systématiser l'injustice elle-même. » Posons donc en fait que l'intérêt est illégitime, inique et spoliateur.

2° Une seconde conséquence, non moins remarquable que la première, c'est que l'intérêt nuit à l'emprunteur, au prêteur lui-même, et à la société tout entière. Il nuit à l'emprunteur et le spolie, car il est évident que si Pierre, Jérôme, Valère et Guillaume doivent rendre une valeur plus grande que celle qu'ils ont reçue, il n'y a pas équivalence de services, et que la valeur qu'ils rendent en plus étant produite par eux et prélevée par d'autres, ils sont spoliés d'autant. Il nuit au prêteur parce que, quand celui-ci a recours à l'emprunt, il est victime de la même spoliation. Il nuit à l'un et à l'autre et à la société tout entière, parce que l'intérêt ou la rente, augmentant considérablement le prix de revient de tous les produits, chaque consommateur se trouve spolié d'autant sur tout ce qu'il achète; que les travailleurs, ne pouvant plus racheter leurs produits au prix de leur salaire, sont forcés de réduire leur consommation; que cette réduction de consommation amène le chômage; que ce chômage entraine une réduction nouvelle de consommation, et qu'il exige le don improductif de sommes énormes englouties par l'assistance publique ou privée, et la répression des crimes toujours croissants enfantés par le manque de travail et la misère. D'où une perturbation effroyable dans la loi de l'offre et de la demande, et dans tous les rapports d'économie sociale; un obstacle infranchissable « à la formation, à la multiplication, à l'abondance des capitaux; » l'autocratie absolue du capital, la servitude radicale des travailleurs, l'oppression partout, la liberté nulle part. Que la société « comprenne donc le dommage qu'elle s'inflige quand elle proclame la légitimité de l'intérêt. »

3° Les anecdotes que nous avons racontées mettent aussi sur la voie d'expliquer tout ce qu'a de monstrueux ce phénomène qu'on appelle la pérennité ou la perpétuité de l'intérêt. Dès qu'infidèles au principe de l'équivalence des services, Paul, Mathurin, Mondor et Jacques veulent échanger non plus l'usage contre l'usage, mais l'usage contre la propriété, il arrive qu'en quatorze ans environ, ils ont reçu la valeur de leur bien, en un siècle dix fois cette valeur, et que, le prêtant ainsi indéfiniment, ils en recevront mille, cent mille, un million de fois la valeur,

sans jamais cesser d'en être propriétaires. De sorte que le simple *usage* du sac de blé, de la maison, du rabot, équivaudra à la *propriété,* non pas d'un, mais d'un million, d'un milliard et ainsi de suite, de sacs de blé, de maisons, de rabots. C'est la faculté de vendre toujours de nouveau le même objet et d'en recevoir toujours de nouveau le prix, sans jamais céder la propriété de ce qu'on vend. Les valeurs échangées sont-elles égales? Les services réciproques se valent-ils? Car remarquez bien ceci : les instruments de production sont un service pour les prêteurs comme pour les emprunteurs, et si Pierre, Jérôme, Valère et Guillaume ont reçu un service qui consiste dans l'*usage* d'une pièce de 100 sous, d'un sac de blé, d'une maison, d'un rabot, ils ont rendu, en échange, un service qui consiste dans la *propriété* d'un milliard de pièces de 100 sous, de sacs de blé, de maisons, de rabots. Or, à moins de démontrer que l'usage de 5 francs égale la propriété de 5 milliards, il faut reconnaître que l'intérêt du capital est un vol.

Dès que, par l'intérêt ou la rente, un individu ou une succession d'individus peuvent échanger 5 francs, un sac de blé, une maison, un rabot contre un milliard et plus de pièces de 5 francs, de sacs de blé, de maisons, de rabots, il y a un homme dans le monde qui reçoit un milliard de plus qu'il n'a produit. Or, ce milliard, c'est la subsistance de cent, de mille autres; et en supposant que le salaire qui reste à ces mille spoliés suffise encore à les nourrir, en travaillant jusqu'à leur dernière heure, c'est le loisir de mille individus qu'un seul engloutit, c'est-à-dire leur vie morale et intellectuelle. — Ces hommes auxquels on enlève ainsi, au profit d'un seul, toute vie de l'âme et de la pensée fussent peut-être devenus des Newtons, des Fénélons, des Pascals, réalisant de merveilleuses découvertes dans les sciences et dans les arts, et avançant d'un siècle les progrès de l'humanité. — Mais non, « grâce à la rente et à sa monstrueuse pérennité, » le loisir est interdit précisément à tous ceux qui travaillent du berceau jusqu'à la tombe, et devient le privilége exclusif des quelques oisifs qui, par l'intérêt du capital, s'approprient, sans rien faire, le fruit du labeur accablant des travailleurs. — La presque totalité de « l'humanité est réduite à

croupir dans la vie végétative et stationnaire, dans l'ignorance éternelle, » par suite de cette spoliation de la rente, qui lui enlève la subsistance d'abord et le loisir ensuite. — Sans la rente, au contraire, personne ne recevant exactement que ce qu'il a produit, un nombre immense d'hommes, maintenant oisifs ou livrés à un travail improductif et souvent destructeur, seraient contraints de travailler, ce qui augmenterait d'autant la somme de la richesse générale ou du loisir possible, et ce loisir appartiendrait toujours à ceux qui l'ont réellement acquis par leur propre travail ou par celui de leurs pères.

Mais, dit-on : « Si le capital ne doit plus produire d'intérêt, qui voudra créer les instruments de travail, les matériaux et les provisions de toute espèce dont il se compose? Chacun les consommera à mesure, et l'humanité ne fera jamais un pas en avant. Le capital ne se formera plus puisqu'il n'y aura plus intérêt à le former. » Singulière équivoque en vérité! Est-ce que le laboureur n'a pas avantage à produire le plus possible, bien qu'il n'échange sa récolte au marché que contre une valeur égale une fois payée, sans aucune rente ou intérêt du capital? Est-ce que l'industriel n'a pas avantage à doubler et à tripler ses produits, bien qu'il ne les vende que pour une somme équivalente une seule fois donnée, sans aucun intérêt du capital? Est-ce que 100,000 francs écus cesseront de valoir 100,000 francs, parce qu'ils ne produiront plus intérêt? Est-ce que 500,000 francs en terres, en maisons, en machines, ou autrement, cesseront d'être 500,000 francs, parce que l'on n'en tirera plus la rente? En un mot, la richesse acquise, sous quelque forme et de quelque manière qu'elle le soit, ne sera-t-elle plus une richesse parce que je ne pourrai m'en servir pour spolier autrui? — Qui voudra créer la richesse? Mais tous ceux qui désireront être riches. — Qui épargnera? Mais tous ceux qui voudront vivre le lendemain sur le travail de la veille. — Quel intérêt y aura-t-il à former le capital? L'intérêt de posséder 10,000 francs quand on aura produit 10,000 fr., d'en posséder 100,000 quand on en aura produit 100,000, et ainsi de suite.

« La loi, dites-vous, nous ravira la perspective d'amasser un

peu de bien, puisqu'elle nous interdira d'en tirer aucun parti. » Tout au contraire, la loi assurera à tous la perspective d'amasser autant de richesses qu'ils ont produit de travail, en interdisant à chacun de spolier son voisin du fruit de ses labeurs, et en voulant que les services échangés se vaillent : usage contre usage et propriété contre propriété. « Elle détruira en nous, ajoutez-vous, et le stimulant de l'épargne dans le présent, et l'espérance du repos dans l'avenir. Nous aurons beau nous exténuer de fatigues, il faut renoncer à transmettre à nos fils et à nos filles un petit pécule, puisque la science moderne le frappe de stérilité, puisque nous deviendrions des exploiteurs d'hommes si nous prêtions à intérêt. » Tout au contraire, l'abolition de l'intérêt du capital ravive en vous le stimulant de l'épargne dans le présent et vous assure l'espérance du repos dans l'avenir, puisqu'elle vous empêche, vous, travailleurs, d'être dépouillés, par la rente, de la plus grande part du fruit de votre travail, et qu'en vous obligeant à ne pouvoir dépenser que la somme exacte de ce que vous avez gagné, elle rend l'épargne plus indispensable encore à tous, riches ou pauvres. Non-seulement vous pourrez transmettre à vos fils et à vos filles un petit pécule, sans devenir exploiteurs d'hommes, mais ce pécule vous l'obtiendrez avec bien moins de fatigues qu'aujourd'hui; car si, gagnant 10 fr. par jour et en dépensant cinq, les cinq autres vous sont actuellement enlevés par toutes les formes de la rente et de l'intérêt du capital, vous n'avez, après quarante années des plus rudes travaux, pas une obole à laisser à vos enfants; tandis que, la rente abolie, vous aurez plus de 60,000 fr. à leur léguer.

Tous les sophismes économiques, à l'endroit de l'intérêt du capital, tiennent uniquement à ce qu'on se borne toujours à prendre la question par un seul côté, au lieu de l'envisager sous ses deux faces réciproques. On démontre à merveille que la valeur prêtée est un service, un moyen de travail et de production pour l'emprunteur; mais on oublie que la valeur rendue est également un service, un moyen de travail et de production au même titre pour le prêteur, et qu'ainsi, l'usage du même service se balançant dans le même temps donné, l'intérêt du

capital est une absurdité non moins qu'une spoliation. On énumère avec pompe les bénéfices d'une épargne qui, en se multipliant indéfiniment par la rente, produit l'opulence scandaleuse de quelques oisifs; mais on oublie que ces bénéfices, prélevés par celui qui ne fait rien sur celui qui travaille, produisent la misère effroyable des masses, auxquelles ils enlèvent souvent la subsistance, toujours au moins l'épargne, le loisir et la possibilité de laisser quelque chose à leurs fils. On proclame à grands frais la nécessité de la formation des capitaux, et l'on ne voit pas que l'intérêt restreint cette formation en un nombre presque imperceptible de mains, tandis que l'abolition de la rente y appellerait tout le monde sans exception, et que les capitaux se multiplieraient dans une proportion d'autant plus grande que chacun devrait compenser par le chiffre de la valeur du fonds l'intérêt supprimé. « Dire que l'intérêt s'anéantira, c'est donc dire qu'il y aura un motif de plus d'épargner, de se priver, de former de nouveaux capitaux et de conserver les anciens », puisque d'abord toute richesse acquise restera toujours une richesse; qu'ensuite chacun pouvant toujours s'enrichir en proportion exacte de son travail et de son épargne, nul ne sera conduit par l'opulence et la misère excessives à la dissipation et à l'imprévoyance; qu'enfin tous vivant, non plus sur l'intérêt, mais sur le fonds, il faudra nécessairement que l'importance du capital compense le chiffre de la rente abolie.

Tout le monde sait que le zéro, bien que n'ayant par lui-même aucune valeur intrinsèque et absolue, a cependant une valeur de service et d'usage dans la numération ou la multiplication des valeurs, puisque chaque nombre s'accroît d'une dizaine, selon les zéros qui le suivent. Dire que le taux naturel et vrai de l'intérêt est zéro, c'est donc dire simplement que l'usage ne peut s'échanger que contre l'usage et jamais contre la propriété. De même qu'une paire de bas se paye sa valeur, soit 2 fr., par exemple, de même l'*usage* d'une valeur ne doit se payer que par l'*usage* pendant le même temps d'une valeur égale. C'est là sans doute empêcher la spoliation de la propriété par la propriété, mais, à coup sûr, ce n'est pas la rendre acéphale.

Digitized by Google

Vous voulez l'épargne qui constitue la formation des capitaux? Supprimez donc la rente qui enlève l'épargne des travailleurs, rend l'épargne superflue au riche qui retrouve toujours dans le revenu la richesse qu'il dépense toujours, et impossible au pauvre dont le salaire ne dépasse jamais, s'il égale, les besoins de sa subsistance. Vous voulez l'abondance des capitaux? Supprimez donc la rente qui empêche les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des travailleurs de pouvoir jamais acquérir et conserver le capital ou la richesse. Vous voulez la conciliation du capital et du travail? Supprimez donc la rente qui éternise l'antagonisme de ces deux choses, en détruisant l'équivalence et la réciprocité des services, et en amenant une exploitation du travail par le capital telle qu'en un temps donné le premier paye au second 5 milliards pour l'usage d'une seule pièce de 100 sous, comme nous l'avons montré plus haut. Vous voulez l'harmonie des classes? Supprimez donc la rente, afin que les services s'échangeant sans cesse contre des services égaux et de même nature, chacun reste toujours possesseur de la somme exacte de son travail, et qu'ainsi il ne puisse plus y avoir ni exploitants ni exploités, ni maîtres ni esclaves.

Alors la sécurité sera partout, parce que l'injustice ne sera nulle part. Alors les travailleurs seront les premiers à se porter les gardiens naturels de cette société dont ils ne conspirent aujourd'hui la ruine que parce qu'elle réalise la leur. Alors on ne parlera plus d'organisation artificielle du travail, parce qu'on aura l'organisation naturelle et vraie. Alors on repoussera les arrangements de la contrainte, parce qu'on possédera ceux de la liberté. Alors tomberont, comme d'elles-mêmes, « les jalousies de classes, les malveillances, les haines sans fondement, les défiances injustes »; car la parfaite égalité de l'échange, l'incontestable équivalence des services « sera susceptible d'être rigoureusement, mathématiquement démontrée, » et la justice absolue qu'elle consacrera « n'en sera pas moins sublime, parce qu'elle satisfera autant l'intelligence que le sentiment. »

Vous le voyez, monsieur, j'ai suivi pas à pas, et je pourrais dire lettre à lettre, chacun des exemples, chacune des démonstrations contenues dans votre écrit *Capital et Rente*, et il m'a

suffi de rétablir la distinction entre l'usage et la propriété, et d'éviter ainsi l'équivoque qui nous sépare, pour conclure de vos propres pensées et de vos propres paroles à l'abolition de la rente. Ce n'est pas ma lettre, c'est votre ouvrage lui-même qui contient cette conclusion depuis la première ligne jusqu'à la dernière. Aussi n'ai-je fait que le reproduire, souvent littéralement et en n'en changeant que les termes qui ont donné lieu à cette malheureuse équivoque. Cette réfutation n'est pas de moi, mais de vous. Comment donc pourriez-vous récuser votre propre témoignage ?

C'est le principe même de la rente que vous avez voulu justifier. Là se bornait votre tâche.

C'est le principe même de l'abolition de la rente que j'ai, ce me semble, mathématiquement démontré par vos propres aphorismes. Là doit se borner aussi mon œuvre.

Je me suis arrêté où vous avez jugé nécessaire de vous arrêter vous-même.

La question de principe une fois vidée, s'il arrivait, ce que Dieu veuille, que vous reconnaissiez en droit l'injustice et l'illégitimité de l'intérêt, il resterait sans doute à traiter la question d'application.

Je ne veux point la préjuger ici, puisqu'elle sort évidemment du cercle que vous-même avez tracé. Cependant, quelques mots seront utiles peut-être pour démontrer, non pas seulement la possibilité, mais la facilité pratique de réaliser l'abolition de la rente par la liberté seule, et même avant que la loi la sanctionne. Au fond, tout le problème se réduit à ceci : Donner aux travailleurs le moyen d'acquérir, soit par à-compte, soit de toute autre manière, la *propriété* de toutes les choses dont l'intérêt, le louage, fermage ou loyer, leur fait éternellement payer la valeur pour n'en avoir que le simple *usage*. Or, ce moyen est possible.

En effet, supposez, — et ce fait n'est plus une supposition, mais une œuvre maintenant en plein cours d'exécution ; — supposez qu'une sorte de banque privée se forme afin d'émettre des billets que les associations ouvrières de toutes les professions indispensables s'engagent à recevoir pour le montant

d'un cinquième, par exemple, de tous les achats qui leur seront faits. Supposez que ces billets, échangés contre de l'argent par tous les hommes qui veulent l'abolition de l'intérêt, et qui en trouvent l'écoulement immédiat dans les associations, produisent une somme nécessaire pour construire des maisons où la rente sera abolie, et où le prix de loyer donnera toujours droit à une valeur égale sur le montant de la propriété elle-même, qu'on acquerra ainsi, en vingt-cinq ans, par le seul payement des termes. Supposez que l'opération se continue ainsi indéfiniment par l'émission, soit des anciens, soit de nouveaux billets, et qu'elle embrasse, non-seulement les maisons, mais tous les instruments de production et les terres, où le prix de louage et de fermage rembourserait de la même manière la valeur de la propriété elle-même. Voici la rente abolie sous toutes ses formes, non-seulement pour les capitaux sur lesquels opère cette banque, et qui arriveront nécessairement à un chiffre colossal, mais bientôt pour tous les autres, qui, par la loi inexorable de la concurrence, tomberont au même taux, c'est-à-dire au simple échange de valeurs égales contre valeurs égales, sans aucun intérêt ou rente de part ni d'autre.

J'élimine tous détails pour être bref, et je me contente de résumer en deux mots le principe sommaire de l'opération. Toutes les idées économiques vous sont trop familières, monsieur, pour que vous ne saisissiez pas de suite le résultat de ce mécanisme, d'ailleurs si simple. C'est assez pour que vous puissiez voir d'un regard comment il est possible, sinon même facile, de tuer la rente par l'abolition de la rente, l'intérêt du capital par la suppression de cet intérêt, et d'amener librement, pacifiquement, sans secousse, le jour où le prêt, louage, fermage ou loyer, ne seront plus qu'une des formes de l'échange dont ils constituent aujourd'hui une déviation monstrueuse, et où se réaliseront dans toute la plénitude de leur vérité vos propres principes : mutualité, réciprocité, équivalence des services.

Le principe du moyen d'application posé, variez-en les formes, les éléments, les conditions, le mécanisme; simplifiez,

perfectionnez-en la base; étendez, universalisez-en l'action; subsituez librement, partout, au signe monétaire, un signe d'échange qui ne puisse permettre l'intérêt; frappez dans toute circulation le capital du caractère d'improductivité; solidarisez volontairement le travail; en un mot, reproduisez cette combinaison de l'abolition de la rente sous tous les modes du possible : c'est là le domaine de la liberté. Il suffit de montrer que le moyen pratique existe; laissez le génie de l'homme agir, et vous verrez s'il ne sait pas s'en servir.

Quoi qu'il en soit, et indépendamment de toute opinion sur les moyens pratiques, l'égalité, la justice n'en restent pas moins toujours ce qu'elles sont, la vérité n'en est pas moins la vérité, et l'intérêt du capital, illégitime en droit, absurde et monstrueux en principe, spoliateur en fait, commande l'anathème de tous les hommes de bien, la malédiction des races opprimées, et la juste indignation de quiconque porte une âme généreuse et pleine de sympathie pour tout ce qui souffre et pleure. C'est à ce titre, monsieur, que je le dénonce à vos coups, persuadé qu'après l'avoir envisagé de nouveau et dans sa hideuse iniquité, vous ne trouverez point de plus noble tâche que de consacrer votre talent si remarquable de verve, de lucidité, de pittoresque et d'incisif, à combattre ce fléau, source de toutes ces indescriptibles misères auxquelles le monde est en proie.

Permettez-moi donc de terminer cette trop longue épître par les paroles suivantes de votre écrit, qui sont comme la pierre d'attente et le préambule de cette grande œuvre de réhabilitation à laquelle l'égalité, la justice et l'amour du peuple vous convient :

Voilà deux hommes. L'un travaille soir et matin, d'un bout de l'année à l'autre, et s'il a consommé tout ce qu'il a gagné, fût-ce par force majeure, il reste pauvre. Quand vient la Saint-Sylvestre, il ne se trouve pas plus avancé qu'au premier de l'an, et sa seule perspective est de recommencer. L'autre ne fait rien de ses bras ni de son intelligence, du moins, s'il s'en sert, c'est pour son plaisir; il lui est loisible de n'en rien faire, car il a une rente. Il ne travaille pas, et cependant il vit bien; tout lui arrive en abondance : mets délicats, meubles somptueux, élégants équipages, c'est-à-dire qu'il détruit chaque jour des choses que les travailleurs ont dû produire à la sueur

de leur front; car ces choses ne se sont pas faites d'elles-mêmes, et, quant à lui, il n'y a pas mis les mains. C'est nous, travailleurs, qui avons fait germer ce blé, verni ces meubles, tissé ces tapis; ce sont nos femmes et nos filles qui ont filé, découpé, cousu, brodé ces étoffes. Nous travaillons donc pour lui et pour nous; pour lui d'abord, et pour nous s'il en reste.

Mais voici quelque chose de plus fort : si le premier de ces deux hommes, le travailleur, consomme dans l'année ce qu'on lui a laissé de profit dans l'année, il en est toujours au point de départ, et sa destinée le condamne à tourner sans cesse dans un cercle éternel et monotone de fatigues. Le travail n'est donc rémunéré qu'une fois. Mais si le second, le rentier, consomme dans l'année sa rente de l'année, il a, l'année d'après, et les années suivantes, et pendant l'éternité entière, une rente toujours égale, intarissable, perpétuelle. Le capital est donc rémunéré non pas une fois ou deux fois, mais un nombre indéfini de fois! En sorte qu'au bout de cent ans, la famille qui a placé 20,000 fr. à 5 pour 100 aura touché 100,000 fr., ce qui ne l'empêchera pas d'en toucher encore 100,000 dans le siècle suivant. En d'autres termes, pour 20,000 fr. qui représentent son travail, elle aura prélevé, en deux siècles, une valeur décuple sur le travail d'autrui.

N'y a-t-il pas dans cet ordre social un vice monstrueux à réformer?

Ce n'est pas tout encore. S'il plaît à cette famille de restreindre quelque peu ses jouissances, de ne dépenser, par exemple, que 900 fr. au lieu de 1,000, sans aucun travail, sans autre peine que celle de placer 100 fr. par an, elle peut accroître son capital et sa rente dans une progression si rapide, qu'elle sera bientôt en mesure de consommer autant que cent familles d'ouvriers laborieux.

Tout cela ne dénote-t-il pas que la société actuelle porte dans son sein un cancer hideux qu'il faut extirper, au risque de quelques souffrances passagères?

C'est ce cancer hideux que vous nous aiderez, monsieur, à extirper. Vous voulez pour l'échange la *liberté,* veuillez donc aussi l'ÉGALITÉ, afin que la *fraternité,* en les couronnant toutes deux, amène sur le monde le règne de la justice, de la paix et de la conciliation universelle.

C.-F. CHEVÉ.

DEUXIÈME LETTRE.

F. BASTIAT

au rédacteur de *la Voix du Peuple*

SOMMAIRE.

L'usage d'une propriété est une valeur. — Toute valeur peut s'échanger contre une autre. — Fécondité du CAPITAL, — Sa coopération n'est pas rémunérée aux dépens du TRAVAIL. — Cette rémunération n'est pas exclusivement attachée à la circonstance du PRÊT.

12 novembre 1849.

L'ardeur extrême avec laquelle le peuple, en France, s'est mis à creuser les problèmes économiques, et l'inconcevable indifférence des classes aisées à l'égard de ces problèmes, forment un des traits les plus caractéristiques de notre époque. Pendant que les anciens journaux, organes et miroirs de la bonne société, s'en tiennent à la guerroyante et stérile politique de parti, les feuilles destinées aux classes ouvrières agitent incessamment ce qu'on peut appeler les questions de fond, les questions sociales. Malheureusement, je le crains bien, elles s'égarent dès leurs premiers pas dans cette voie. Mais en pouvait-il être autrement? Elles ont du moins le mérite de chercher la vérité. Tôt ou tard la possession de la vérité sera leur récompense.

Puisque vous voulez bien, monsieur, m'ouvrir les colonnes de *la Voix du Peuple*, je poserai devant vos lecteurs, et m'efforcerai de résoudre ces deux questions :

1° L'intérêt des capitaux est-il légitime ?

2° Est-il prélevé aux dépens du travail et des travailleurs ?

Nous différons sur la solution; mais il est un point sur lequel nous sommes certainement d'accord : c'est que l'esprit humain ne peut s'attaquer (sauf les problèmes religieux) à des questions plus graves.

Si c'est moi qui me trompe, si l'intérêt est une taxe abusive, prélevée par le capital sur tous les objets de consommation,

j'aurai à me reprocher d'avoir, à mon insu, étançonné par mes arguments le plus ancien, le plus effroyable et le plus universel abus que le génie de la spoliation ait jamais imaginé, abus auquel ne se peuvent comparer, quant à la généralité des résultats, ni le pillage systématique des peuples guerriers, ni l'esclavage, ni le despotisme sacerdotal. Une déplorable erreur économique aurait tourné contre la démocratie cette flamme démocratique que je sens brûler dans mon cœur.

Mais si l'erreur est de votre côté, si l'intérêt est non-seulement naturel, juste et légitime, mais encore utile et profitable, même à ceux qui le payent, vous conviendrez que votre propagande ne peut que faire, malgré vos bonnes intentions, un mal immense. Elle induit les travailleurs à se croire victimes d'une injustice qui n'existe pas; à prendre pour un mal ce qui est un bien. Elle sème l'irritation dans une classe, et la frayeur dans l'autre. Elle détourne ceux qui souffrent de découvrir la vraie cause de leurs souffrances en les mettant sur une fausse piste. Elle leur montre une prétendue spoliation qui les empêche de voir et de combattre les spoliations réelles. Elle familiarise les esprits avec cette pensée funeste que l'ordre, la justice et l'union ne peuvent renaître que par une transformation universelle (aussi détestable qu'impossible dans l'hypothèse) de tout le système selon lequel s'accomplissent, depuis le commencement du monde, le travail et les échanges.

Il n'est donc pas de question plus grave. Je la reprendrai au point où la discussion l'a amenée.

Oui, monsieur, vous avez raison. Comme vous dites, nous ne sommes séparés que par l'épaisseur d'une équivoque portant sur les mots *usage* et *propriété*. Mais cette équivoque suffit pour que vous croyiez devoir marcher, plein de confiance, vers l'occident, tandis que ma foi me pousse vers l'orient. Entre nous, au point de départ, la distance est imperceptible, mais elle ne tarde pas à devenir un abîme incommensurable.

La première chose à faire, c'est de revenir sur nos pas, jusqu'à ce que nous ayons retrouvé le point de départ sur lequel nous sommes d'accord. Ce terrain qui nous est commun, c'est la *mutualité des services*.

J'avais dit : Celui qui prête une maison, un sac de blé, un rabot, une pièce de monnaie, un navire, en un mot une VALEUR, pour un temps déterminé, rend un *service*. Il doit donc recevoir, outre la restitution de cette valeur à l'échéance, un *service équivalent*. — Vous convenez qu'il doit, en effet, recevoir *quelque chose*. C'est un grand pas vers la solution, car c'est ce quelque chose que j'appelle INTÉRÊT.

Voyons, monsieur, nous accordons-nous sur ce point de départ? Vous me prêtez, pour toute l'année 1849, 1,000 fr. en écus, ou un instrument de travail estimé 1,000 fr., — ou un approvisionnement valant 1,000 fr., — ou une maison valant 1,000 fr. C'est en 1849 que je recueillerai tous les avantages que peut procurer cette *valeur* créée par votre travail et non par le mien. C'est en 1849 que vous vous priverez volontairement, en ma faveur, de ces avantages que vous pourriez très-légitimement vous réserver. Suffira-t-il, pour que nous soyons quittes, pour que les services aient été équivalents et réciproques, pour que la justice soit satisfaite, suffira-t-il qu'au premier de l'an 1850, je vous restitue intégralement, mais uniquement, vos écus, votre machine, votre blé, votre maison? Prenez garde, s'il en doit être ainsi, je vous avertis que le rôle que je me réserverai toujours, dans ces sortes de transactions, sera celui d'emprunteur ; ce rôle est commode, il est tout profit; il me met à même d'être logé et pourvu toute ma vie aux dépens d'autrui, à la condition toutefois de trouver un prêteur, ce qui, dans ce système, ne sera pas facile; car qui bâtira des maisons pour les louer *gratis* et se contenter, de terme en terme, de la pure restitution?

Aussi n'est-ce pas là ce que vous prétendez. Vous reconnaissez (et c'est ce que je tiens à bien constater) que celui qui a prêté une maison ou une valeur quelconque a rendu un *service* dont il n'est pas rémunéré par la simple remise des clefs au terme, ou le simple remboursement à l'échéance. Il y a donc, d'après vous comme d'après moi, *quelque chose* à stipuler en sus de la restitution. Nous pouvons ne pas nous accorder sur la nature et le nom de ce *quelque chose;* mais *quelque chose* est dû par l'emprunteur. Et puisque vous admettez, d'une part,

la *mutualité des services*, puisque, d'autre part, vous avouez que le prêteur a rendu ce *service*, permettez-moi d'appeler provisoirement *cette chose* due par l'emprunteur un *service*.

Eh bien, monsieur, il me semble que la question a fait un pas, et même un grand pas, car voici où nous en sommes :

Selon votre théorie, tout aussi bien que selon la mienne, entre le prêteur et l'emprunteur, cette convention est parfaitement légitime, qui stipule :

1° La restitution intégrale, à l'échéance, de l'objet prêté;

2° Un *service* à rendre par l'emprunteur au prêteur en compensation du service qu'il en a reçu.

Maintenant, quels seront la nature et le nom de ce service dû par l'emprunteur? Je n'attache pas à ces questions l'importance scientifique que vous y mettez. Elles peuvent être abandonnées aux contractants eux-mêmes, dans chaque cas particulier. C'est véritablement leur affaire de débattre la nature et l'équivalence des services à échanger, aussi bien que leur appellation spéciale. La science a fini quand elle en a montré la cause, l'origine et la légitimité. L'emprunteur s'acquittera en blé, en vin, en souliers, en main-d'œuvre, selon son état. Dans la plupart des circonstances, et seulement pour plus de commodité, il payera en argent; et comme on ne se procure l'argent qu'avec du travail, on pourra dire qu'il paye avec du travail. Ce payement, juste et légitime d'après vous-même, pourquoi me défendriez-vous de le baptiser *loyer, fermage, escompte, rente, prêt, intérêt,* selon l'occurrence?

Mais venons-en à l'équivoque qui nous sépare, à la prétendue confusion que je fais, dites-vous, entre l'*usage* et la *propriété*, entre le *prêt* de la chose et une *cession* absolue.

Vous dites : Celui qui emprunte une propriété, une valeur, étant tenu de la rendre intégralement à l'échéance, n'a reçu, au fond, qu'un *usage*. Ce qu'il doit, ce n'est pas une propriété, une valeur, mais l'*usage* d'une propriété, d'une valeur équivalente. Identifier ces deux ordres de nature diverse, *sans équivalence possible,* c'est détruire la *mutualité des services.*

Pour aller à la racine de l'objection, il faudrait remuer tous les fondements de l'économie sociale. Vous n'attendez pas de

moi un tel travail, mais je vous demanderai si, selon vous, l'*usage* d'une valeur n'a pas lui-même une *valeur?* s'il n'est pas susceptible d'être *évalué?* D'après quelle règle, sur quel principe, empêcherez-vous deux contractants de comparer un *usage* à une somme d'argent, à une quantité de main-d'œuvre, et d'échanger sur ces bases, si cela les arrange? Vous me prêtez une maison de 20,000 francs; par là vous me rendez un *service*. Entendez-vous dire que, malgré mon consentement et le vôtre, je ne puis m'acquitter, au nom de la science, qu'en vous prêtant aussi une maison de même valeur? Mais cela est absurde, car si nous avions tous des maisons, nous resterions chacun dans la nôtre, et quelle serait la raison d'être du prêt? Si vous allez jusqu'à prétendre que *mutualité de services* implique que les deux services échangés doivent être non-seulement égaux en valeur, mais *identiques en nature*, vous supprimez l'échange aussi bien que le prêt. Un chapelier devra dire à son client : Ce que je vous cède, ce n'est pas de l'argent, mais un chapeau; ce que vous me devez, c'est un chapeau, et non de l'argent.

Que si vous reconnaissez que les services s'*évaluent* et s'échangent, précisément parce qu'ils diffèrent de nature, vous devez convenir que la cession d'un usage qui est un *service* peut très-légitimement s'évaluer en blé, en argent, en main-d'œuvre. Prenez-y garde, votre théorie, tout en laissant parfaitement subsister le principe de l'intérêt, ne tend à rien moins qu'à frapper d'inertie toutes les transactions. Vous ne réformez pas, vous paralysez.

Je suis cordonnier. Mon métier doit me faire vivre; mais, pour l'exercer, il faut que je sois logé, et je n'ai pas de maison. D'un autre côte, vous avez consacré votre travail à en bâtir une, mais vous ne savez pas faire vos souliers ni ne voulez aller pieds nus. Nous pouvons nous arranger : vous me logerez, je vous chausserai. Je profiterai de votre travail comme vous du mien; nous nous rendrons réciproquement service. Le tout est d'arriver à une juste évaluation, à une parfaite équivalence, et je n'y vois d'autre moyen que le libre débat.

Et, sous prétexte qu'il y a cession d'un objet matériel d'un

côté et que de l'autre il n'y a cession que d'un *usage*, la théorie viendrait nous dire : Cette transaction ne se fera pas, elle est illégitime, abusive et spoliatrice; il s'agit de deux services *qui n'ont pas d'équivalence possible*, et que vous n'avez ni la faculté d'*évaluer*, ni le droit d'échanger?

Ne voyez-vous pas, monsieur, qu'une telle théorie tue à la fois et l'échange et la liberté? Quelle est donc l'autorité qui viendra anéantir ainsi notre commun et libre consentement? Sera-ce la loi? Sera-ce l'État? Mais je croyais, moi, que nous faisions la loi, que nous payions l'État pour protéger nos droits et non pour les supprimer.

Ainsi, nous étions d'accord tout à l'heure sur ce point, que l'emprunteur doit *quelque chose* en sus de la simple restitution. Accordons-nous maintenant sur cet autre point que ce *quelque chose* est susceptible d'être *évalué*, et par conséquent d'être acquitté, selon la convenance des contractants, sous une des formes quelconques que peut affecter la valeur.

La conséquence qui s'ensuit, c'est que, à l'échéance, le prêteur doit recouvrer :

1° La valeur intégrale prêtée;

2° La valeur du service rendu par le prêt.

Je n'ai pas besoin de répéter ici comment la restitution intégrale de l'objet prêté implique nécessairement la pérennité de l'intérêt.

Examinons maintenant, en peu de mots, cette seconde question.

L'intérêt du capital est-il prélevé aux dépens du travail?

Vous le savez aussi bien que moi, monsieur, on se ferait une idée bien circonscrite de l'intérêt si l'on supposait qu'il n'apparaît qu'à l'occasion du prêt. — Quiconque fait concourir un capital à la création d'un produit entend être rémunéré non-seulement pour son travail, mais pour son capital; de telle sorte que l'intérêt entre comme élément dans le prix de tous les objets de consommation.

Il ne suffit peut-être pas de démontrer la légitimité de l'intérêt aux hommes qui n'ont pas de capitaux. Ils seraient sans doute tentés de dire : Puisque l'intérêt est légitime, il faut bien

que nous le subissions, mais c'est un grand malheur, car sans cela nous obtiendrions toutes choses à meilleur marché.

Ce grief est complétement erroné; ce qui fait que les jouissances humaines se rapprochent de plus en plus de la *gratuité* et de la *communauté*, c'est l'intervention du capital. Le capital c'est la puissance démocratique, philanthropique et égalitaire par excellence. Aussi, celui qui en fera comprendre l'action rendra le plus signalé service à la société, car il fera cesser cet antagonisme de classes, qui n'est fondé que sur une erreur.

Il m'est de toute impossibilité de faire entrer dans un article de journal la théorie des capitaux. Je dois me borner à indiquer ma pensée par un exemple, une anecdote, une hypothèse qui est l'image de toutes les transactions humaines.

Plaçons-nous au point de départ de l'humanité, à cette époque où nous pouvons supposer qu'il n'existait aucun capital. Quelle était alors la valeur, mesurée au travail, d'un objet quelconque, d'une paire de bas, d'un sac de blé, d'un meuble, d'un livre, etc.; en d'autres termes, au prix de quel travail ces objets auraient-ils été achetés? Je ne crains pas de dire que la réponse est contenue dans ce mot : l'*infini*. De tels objets étaient alors tout à fait inaccessibles à l'humanité.

Qu'il s'agisse d'une paire de bas de coton. Aucun homme ne serait parvenu à la produire avec cent ni avec mille journées de travail.

D'où vient qu'aujourd'hui, en France, il n'y a pas un ouvrier si malheureux qui ne puisse obtenir une paire de bas de coton avec son travail d'une journée? — C'est justement parce que du capital concourt à la création de ce produit. Le genre humain a inventé des instruments qui forcent la nature à une collaboration *gratuite*.

Il est bien vrai qu'en décomposant le prix de cette paire de bas, vous trouvez qu'une partie assez considérable de ce prix se rapporte au capital. Il faut bien payer le *squatter* qui a défriché la terre de la Caroline; il faut bien payer la voile qui pousse le navire de New-York au Havre; il faut bien payer la machine qui fait tourner dix mille broches. Mais c'est justement parce que nous payons ces instruments qu'ils font concourir la

nature et qu'ils substituent son action *gratuite* à l'action *onéreuse* du travail. Si nous supprimions successivement cette série d'intérêts à payer, nous supprimerions par cela même les instruments, la collaboration naturelle qu'ils mettent en œuvre; en un mot, nous reviendrions au point de départ, à l'époque où mille journées de travail n'auraient pas suffi pour se procurer une paire de bas. Il en est ainsi de toutes choses.

Vous pensez que l'intérêt est prélevé *par celui qui ne fait rien sur celui qui travaille?* Ah! monsieur, avant de laisser tomber une seconde fois dans le public cette triste et irritante assertion, scrutez-la jusque dans la racine. Demandez-lui ce qu'elle contient, et vous vous assurerez qu'elle ne porte en elle que des erreurs et des tempêtes. Vous invoquez mon apologie du rabot, permettez-moi d'y revenir.

Voilà un homme qui veut faire des planches. Il n'en fera pas une dans l'année, car il n'a que ses dix doigts. Je lui prête une scie et un rabot, deux instruments, ne le perdez pas de vue, qui sont le fruit de mon travail et dont je pourrais tirer parti pour moi-même. Au lieu d'une planche, il en fait cent et m'en donne cinq. Je l'ai donc mis à même, en me privant de ma chose, d'avoir quatre-vingt-quinze planches au lieu d'une, et vous venez dire que je l'opprime et le vole? Quoi! grâce à une scie et à un rabot que j'ai fabriqués à la sueur de mon front, une production centuple est, pour ainsi dire, sortie du néant; la société entre en possession d'une jouissance centuple; un ouvrier qui ne pouvait pas faire une planche en a fait cent; et parce qu'il me cède, librement et volontairement, un vingtième de cet *excédant*, vous me représentez comme un tyran et un voleur? L'ouvrier verra fructifier son travail, l'humanité verra s'élargir le cercle de ses jouissances, et je suis le seul au monde, moi, l'auteur de ces résultats, à qui il sera défendu d'y participer, même du consentement universel!

Non, non; il ne peut en être ainsi. Votre théorie est aussi contraire à la justice, à l'utilité générale, à l'intérêt même des ouvriers, qu'à la pratique de tous les temps et de tous les lieux. Permettez-moi d'ajouter qu'elle n'est pas moins contraire au

rapprochement des classes, à l'union des cœurs, à la réalisation de la fraternité humaine, qui est plus que la justice, mais ne peut se passer de la justice.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

TROISIÈME LETTRE.

P.-J. PROUDHON A F. BASTIAT.

SOMMAIRE.

Désaveu de la distinction introduite par M. Chevé. — Adhésion à la formule : Le prêt est un service ; un service est une valeur. — Antinomie. — Le prêteur ne se prive pas. — Nécessité d'organiser le crédit gratuit. — Interrogations catégoriques.

19 novembre 1849.

La révolution de février a pour but, dans l'ordre politique et dans l'ordre économique, de fonder la liberté absolue de l'homme et du citoyen.

La formule de cette révolution est, dans l'ordre politique, l'organisation du suffrage universel, soit l'absorption du pouvoir dans la société; dans l'ordre économique, l'organisation de la circulation et du crédit, soit encore l'absorption de la qualité de capitaliste dans celle de travailleur.

Sans doute, cette formule ne donne pas, à elle seule, l'intelligence complète du système : elle n'en est que le point de départ, l'*aphorisme*. Mais elle suffit pour expliquer la révolution dans son actualité et son immédiateté; elle nous autorise, par conséquent, à dire que la révolution n'est et ne peut être autre chose que cela.

Tout ce qui tend à développer la révolution ainsi conçue, tout ce qui en favorise l'essor, de quelque part qu'il vienne, est essentiellement révolutionnaire : nous le classons dans la catégorie du *mouvement*.

Tout ce qui s'oppose à l'application de cette idée, tout ce qui la nie ou qui l'entrave, qu'il soit le produit de la démagogie ou de l'absolutisme, nous l'appelons *résistance*. Si cette

résistance a pour auteur le gouvernement, ou qu'elle agisse de connivence avec le gouvernement, elle devient *réaction*.

La résistance est légitime quand elle est de bonne foi et qu'elle s'accomplit dans les limites de la liberté républicaine : elle n'est alors que la consécration du libre examen, la sanction du suffrage universel. La réaction, au contraire, tendant, au nom de l'autorité publique et dans l'intérêt d'un parti, à supprimer violemment la manifestation des idées, est une atteinte à la liberté; se traduit-elle en loi d'exil, de déportation, de transportation, etc., elle est alors un crime contre la souveraineté du peuple. L'ostracisme est le suicide des républiques.

En rendant compte, dans *la Voix du Peuple*, du projet d'impôt sur le capital présenté par M. de Girardin, nous n'avons point hésité à y reconnaître l'une des manifestations les plus hardies de l'idée révolutionnaire; et bien que l'auteur de ce projet ait été, et soit peut-être encore attaché à la dynastie d'Orléans; bien que ses tendances personnelles fassent de lui un homme éminemment gouvernemental; bien qu'enfin il se soit constamment rangé dans le parti de la conservation contre celui de la révolution, nous n'en pensons pas moins que son idée appartient au mouvement; à ce titre, nous l'avons revendiquée comme nôtre; et si M. de Girardin était capable de renier sa propre pensée, nous la reprendrions en sous-œuvre, et nous nous en ferions un argument de plus contre les adversaires de la révolution.

C'est d'après cette règle de critique élevée, et pour ainsi dire *impersonnelle*, que nous allons répondre à M. Bastiat.

M. Bastiat, au rebours de M. de Girardin, est un écrivain tout pénétré de l'esprit démocratique : si l'on ne peut encore dire de lui qu'il est socialiste, à coup sûr c'est déjà plus qu'un philanthrope. La manière dont il entend et expose l'économie politique le place, ainsi que M. Blanqui, sinon fort au-dessus, du moins fort en avant des autres économistes, fidèles et immuables disciples de J.-B. Say. M. Bastiat, en un mot, est dévoué corps et âme à la république, à la liberté, à l'égalité, au progrès : il l'a prouvé mainte fois avec éclat par ses votes à l'assemblée nationale.

Malgré cela, nous rangeons M. Bastiat parmi les hommes de la résistance : sa théorie du capital et de l'intérêt, diamétralement opposée aux tendances les plus authentiques, aux besoins les plus irrésistibles de la révolution, nous en fait une loi. Puissent nos lecteurs, à notre exemple, séparer toujours ainsi les questions de personnes d'avec les questions de principes ! La discussion et la charité y gagneront.

M. Bastiat commence sa réponse par une observation d'une justesse frappante, que nous croyons d'autant plus utile de rappeler qu'elle tombe d'aplomb sur lui :

« L'ardeur extrême, dit M. Bastiat, avec laquelle le peuple, en France, s'est mis à creuser les problèmes économiques, et l'inconcevable indifférence des classes aisées à l'égard de ces problèmes, forment un des traits les plus caractéristiques de notre époque. Pendant que les anciens journaux, organes et miroirs de la bonne société, s'en tiennent à la guerroyante et stérile politique de parti, les feuilles destinées aux classes ouvrières agitent incessamment ce qu'on peut appeler les questions de fond, les questions sociales. »

Eh bien ! nous dirons à M. Bastiat :

Vous êtes vous-même, sans vous en douter, un exemple de cette *indifférence inconcevable* avec laquelle les hommes de la classe aisée étudient les problèmes sociaux ; et tout économiste de premier ordre que vous puissiez vous dire, vous ignorez complétement où en est cette question du capital et de l'intérêt, que vous vous êtes chargé de défendre. Aussi en arrière des idées que des faits, vous nous parlez exactement comme ferait un rentier d'avant 89. Le socialisme, qui, depuis dix ans, proteste contre le capital et l'intérêt, est totalement inconnu de vous ; vous n'en avez pas lu les mémoires ; car si vous les avez lus, comment se fait-il que, vous préparant à le réfuter, vous passiez sous silence toutes ses preuves ?

Vraiment, à vous voir raisonner contre le socialisme de notre âge, on vous prendrait pour un Épiménide se réveillant en sursaut, après quatre-vingts ans de sommeil. Est-ce bien à nous que vous adressez vos dissertations patriarcales ? Est-ce le prolétaire de 1849 que vous voulez convaincre ? Commencez

donc par étudier ses idées; placez-vous, avec lui, dans l'actualité des doctrines : répondez aux raisons, vraies ou fausses, qui le déterminent, et ne lui apportez pas les vôtres, qu'il sait depuis un temps immémorial. Cela vous surprendra sans doute d'entendre dire que vous, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, lorsque vous parlez de capital et d'intérêt, vous n'êtes plus à la question! C'est pourtant ce que nous nous chargeons, pour aujourd'hui, de vous prouver. Après, nous reprendrons la question elle-même, si vous en avez le désir.

Nous nions d'abord, ceci vous le savez de reste, nous nions avec le christianisme et l'Évangile la légitimité en soi du prêt à intérêt; nous la nions avec le judaïsme et le paganisme, avec tous les philosophes et législateurs de l'antiquité. Car vous remarquerez ce premier fait, qui a bien aussi sa valeur; l'usure n'a pas plutôt paru dans le monde, qu'elle a été niée. Les législateurs et les moralistes n'ont cessé de la combattre, et s'ils ne sont parvenus à l'éteindre, du moins ont-ils réussi jusqu'à certain point à lui rogner les ongles, en fixant une *limite*, un taux légal à l'intérêt.

Telle est donc notre première proposition, la seule dont, à ce qu'il semble, vous ayez entendu parler : Tout ce qui, dans le remboursement du prêt, est donné en sus du prêt, est usure, spoliation : *Quodcumque sorti accedit, usura est.*

Mais ce que vous ne savez point, et qui vous émerveillera peut-être, c'est que cette négation fondamentale de l'intérêt ne détruit point, à nos yeux, le principe, le droit, si vous voulez, qui donne naissance à l'intérêt, et qui, malgré les condamnations de l'autorité séculière et ecclésiastique, l'a fait perdurer jusqu'à nos jours : en sorte que le véritable problème pour nous n'est pas de savoir si l'usure, en soi, est illicite, nous sommes à cet égard de l'avis de l'Église, ou si elle a une raison d'existence, nous sommes, sous ce rapport, de l'opinion des économistes. Le problème est de savoir comment on parviendra à supprimer l'abus sans endommager le droit; comment, en un mot, on sortira de cette contradiction.

Expliquons mieux cela, s'il est possible.

D'un côté, il est très-vrai, ainsi que vous l'établissez vous-même péremptoirement, que le prêt est un *service*. Et comme tout service est une *valeur*, conséquemment comme il est de la nature de tout service d'être rémunéré, il s'ensuit que le prêt doit avoir son *prix*, ou, pour employer le mot technique, qu'il doit *porter intérêt*.

Mais il est vrai aussi, et cette vérité subsiste à côté de la précédente, que celui qui prête, dans les conditions ordinaires du métier de prêteur, ne se *prive* pas, comme vous le dites, du capital qu'il prête. Il le prête, au contraire, précisément parce que ce prêt ne constitue pas pour lui une privation; il le prête, parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant suffisamment d'ailleurs pourvu de capitaux; il le prête, enfin, parce qu'il n'est ni dans son intention, ni dans sa puissance de le faire personnellement valoir; parce qu'en le gardant entre ses mains, ce capital, stérile de sa nature, resterait stérile, tandis que par le prêt et par l'intérêt qui en résulte, il produit un bénéfice qui permet au capitaliste de vivre sans travailler. Or, vivre sans travailler, c'est, en économie politique aussi bien qu'en morale, une proposition contradictoire, une chose impossible.

Le propriétaire qui possède deux domaines, l'un à Tours, l'autre à Orléans, et qui est forcé de fixer sa résidence dans l'un qu'il exploite, par conséquent d'abandonner l'autre, ce propriétaire-là peut-il dire qu'il se prive de sa chose, parce qu'il n'a pas, comme Dieu, l'ubiquité d'action et de domicile? Autant vaudrait dire que nous sommes privés du séjour de New-York parce que nous habitons à Paris. Convenez donc que la privation du capitaliste est comme la privation du maître qui a perdu son esclave, comme la privation du prince chassé par ses sujets, comme la privation du voleur qui, voulant escalader une maison, trouve les chiens aux aguets et les habitants aux fenêtres.

Or, en présence de cette affirmation et de cette négation diamétralement opposées, appuyées l'une et l'autre de raisons égales, mais qui, ne se répondant pas, ne peuvent s'entre-détruire, quel parti prendre? Vous persistez dans votre affirmation, et vous dites : Vous ne voulez pas me payer d'intérêt?

Soit! je ne veux pas vous prêter mon capital. Tâchez de travailler sans capitaux! De notre côté, nous persistons dans notre négation, et nous disons : Nous ne vous payerons pas d'intérêt, parce que l'intérêt, dans l'économie sociale, est le prix de l'oisiveté, la cause première de l'inégalité des fortunes et de la misère. Aucun de nous ne voulant céder, nous arrivons à l'immobilisme.

Tel est donc le point auquel le socialisme saisit la question. D'un côté, la justice commutative de l'intérêt; de l'autre, l'impossibilité organique, l'immoralité de ce même intérêt. Et, pour vous le dire tout d'abord, le socialisme n'a la prétention de convertir personne, ni l'Église, qui nie l'intérêt, ni l'économie politique, qui l'affirme; d'autant moins qu'il est convaincu qu'elles ont raison toutes deux. Voici seulement comment il analyse le problème, et ce qu'il propose à son tour, par-dessus les arguments des vieux prêteurs, trop *intéressés* pour qu'on les croie sur parole, et les déclamations des Pères de l'Église, restées sans effet.

Puisque la théorie de l'usure a fini par prévaloir dans les habitudes chrétiennes, comme dans l'usage des païens; puisque l'hypothèse ou la fiction de la productivité du capital est entrée dans la pratique des peuples, acceptons cette fiction économique comme nous avons accepté pendant trente-trois ans la fiction constitutionnelle; et voyons ce que cette fiction peut produire, développée dans toutes ses conséquences. Au lieu de repousser purement et simplement l'idée, comme a fait l'Église, ce qui ne pouvait mener à rien, faisons-en la déduction historique et philosophique; et puisque le mot est plus que jamais à la mode, décrivons-en la révolution. Aussi bien, faut-il que cette idée réponde à quelque chose de réel, qu'elle indique un besoin quelconque de l'esprit mercantile, pour que les peuples n'aient jamais hésité à lui faire le sacrifice de leurs croyances les plus vives et les plus sacrées.

Voici donc comment le socialisme, parfaitement convaincu de l'insuffisance de la théorie économique, aussi bien que de la doctrine ecclésiastique, traite à son tour la question de l'usure.

D'abord il observe que le principe de la productivité du capital ne fait aucune acception de personnes, ne constitue pas un privilége : ce principe est vrai de tout capitaliste, sans distinction de titre ou de dignité. Ce qui est légitime pour Pierre est légitime pour Paul : tous deux ont le même droit à l'usure, ainsi qu'au travail. Lors donc (je reprends ici l'exemple dont vous vous êtes servi) que vous me prêtez, moyennant intérêt, le rabot que vous avez fabriqué pour polir vos planches, si, de mon côté, je vous prête la scie que j'ai montée pour débiter mes souches, j'aurai droit pareillement à un intérêt. Le droit du capital est le même pour tous : tous, dans la mesure de leurs prestations et de leurs emprunts, doivent percevoir et acquitter l'intérêt. Telle est la première conséquence de votre théorie, qui ne serait pas une théorie sans la généralité, sans la réciprocité du droit qu'elle crée : cela est d'une évidence intuitive et immédiate.

Supposons donc que de tout le capital que j'emploie, soit sous la forme d'instrument de travail, soit sous celle de matière première, la moitié me soit prêtée par vous; supposons en même temps que de tout le capital que vous mettez en œuvre, la moitié vous soit prêtée par moi, il est clair que les intérêts que nous devrons nous payer mutuellement se compenseront; et si, de part et d'autre, les capitaux avancés sont égaux, les intérêts se balançant, le solde ou la redevance sera nul.

Dans la société, les choses ne se passent pas tout à fait ainsi, sans doute. Les prestations que se font réciproquement les producteurs sont loin d'être égales; partant, les intérêts qu'ils ont à se payer ne le sont pas non plus : de là, l'inégalité des conditions et des fortunes.

Mais la question est de savoir si cet équilibre de la prestation en capital, travail et talent; si, par conséquent, l'égalité du revenu pour tous les citoyens, parfaitement admissible en théorie, peut se réaliser dans la pratique, si cette réalisation est dans les tendances de la société; si, enfin, et contre toute attente, elle n'est pas la conclusion fatale de la théorie de l'usure elle-même.

Or, c'est ce qu'affirme le socialisme quand il est parvenu à se

comprendre lui-même, socialisme qui ne se distingue plus alors de la science économique, étudiée à la fois dans son expérience acquise et dans la puissance de ses déductions. En effet, que nous dit, sur cette grande question de l'intérêt, l'histoire de la civilisation, l'histoire de l'économie politique?

C'est que la prestation mutuelle des capitaux, matériels et immatériels, tend à s'équilibrer de plus en plus, et cela par diverses causes que nous allons énumérer, et que les économistes les plus rétrogrades ne peuvent méconnaître :

1° La division du travail, ou séparation des industries, qui, multipliant à l'infini les instruments de travail et les matières premières, multiplie dans la même proportion le prêt des capitaux;

2° L'accumulation des capitaux, accumulation qui résulte de la variété des industries, et dont l'effet est de produire entre les capitalistes une concurrence analogue à celle des marchands, par conséquent d'opérer insensiblement la baisse du loyer des capitaux et la réduction du taux de l'intérêt;

3° La faculté toujours plus grande de circulation qu'acquièrent les capitaux par le numéraire et la lettre de change;

4° Enfin, la sécurité publique.

Telles sont les causes générales qui, depuis des siècles, ont amené entre les producteurs une réciprocité de prestations de plus en plus équilibrée; par suite, une compensation de plus en plus égale des intérêts, une baisse continue du prix des capitaux.

Ces faits ne peuvent être niés : vous les avouez vous-même; seulement, vous en méconnaissez le principe et la signification, quand vous attribuez au capital le mérite du progrès opéré dans le domaine de l'industrie et de la richesse; tandis que ce progrès a pour cause, non le *capital*, mais la CIRCULATION du capital.

Les faits étant de la sorte analysés et classés, le socialisme se demande si, pour provoquer cet équilibre du crédit et du revenu, il ne serait pas possible d'agir directement, non sur les capitaux, remarquez-le bien, mais sur la circulation; s'il ne serait pas possible d'organiser cette circulation, de manière à produire tout d'un coup entre les capitalistes et les produc-

teurs deux termes actuellement en opposition, mais que la théorie démontre devoir être synonymes, l'équivalence des prestations, en d'autres termes, l'égalité des fortunes.

A cette question, le socialisme répond encore : Oui, cela est possible, et de plusieurs manières.

Supposons d'abord, pour nous renfermer dans les conditions du crédit actuel, lequel s'effectue surtout par l'entremise du numéraire; supposons que tous les producteurs de la république, au nombre de plus de dix millions, se cotisent chacun pour une somme représentant 1 pour 100 seulement de leur capital. Cette cotisation de 1 pour 100 sur la totalité du capital mobilier et immobilier du pays formerait une somme de UN MILLIARD.

Supposons qu'à l'aide de cette cotisation une banque soit fondée, en concurrence de la banque mal nommée de France, et faisant l'escompte et le crédit sur hypothèque, à 1/2 pour 100.

Il est évident, en premier lieu, que l'escompte des valeurs de commerce se faisant à 1/2 pour 100, le prêt sur hypothèque à 1/2 pour 100, la commandite, etc., à 1/2 pour 100, le capital monnaie serait immédiatement frappé, entre les mains de tous les usuriers et prêteurs d'argent, d'improductivité absolue; l'intérêt serait nul, le crédit gratuit.

Si le crédit commercial et hypothécaire, en d'autres termes, si le capital argent, le capital dont la fonction est exclusivement de circuler, était gratuit, le capital maison le deviendrait lui-même bientôt; les maisons ne seraient plus en réalité capital, elles seraient marchandise, cotée à la bourse comme les eaux-de-vie et les fromages, et louée ou vendue, deux termes devenus alors synonymes, A PRIX DE REVIENT.

Si le capital maison, de même que le capital argent, était gratuit, ce qui revient à dire si l'usage en était payé à titre d'échange, non de prêt, le capital terre ne tarderait pas à devenir gratuit à son tour; c'est-à-dire que le fermage, au lieu d'être la redevance payée au propriétaire non exploitant, serait la compensation du produit entre les terres de qualité supérieure et les terres de qualité inférieure; ou, pour mieux dire, il n'y aurait plus, en réalité, ni fermiers, ni propriétaires, il y

aurait seulement des laboureurs et des vignerons, comme il y a des menuisiers et des mécaniciens.

Voulez-vous une autre preuve de la possibilité de ramener, par le développement des institutions économiques, tous les capitaux à la gratuité ?

Supposons qu'au lieu de ce système d'impôts, si compliqué, si onéreux, si vexatoire, que nous a légué la féodalité nobiliaire, un seul impôt soit établi, non plus sur la production, la circulation, la consommation, l'habitation, etc.; mais, comme la justice l'exige et comme le veut la science économique, sur le capital net afférent à chaque individu. Le capitaliste, perdant par l'impôt autant ou plus qu'il ne gagne par la rente et l'intérêt, serait obligé ou de faire valoir par lui-même, ou de vendre : l'équilibre économique, par cette intervention si simple et, d'ailleurs, inévitable du fisc, se rétablirait encore.

Telle est, en somme, la théorie du socialisme sur le capital et l'intérêt.

Non-seulement nous affirmons, d'après cette théorie qui, d'ailleurs, nous est commune avec les économistes, et sur la foi du développement industriel, que telles sont la tendance et la portée du prêt à intérêt; nous prouvons encore, par les résultats subversifs de l'économie actuelle, et par la démonstration des causes de la misère, que cette tendance est nécessaire, et l'extinction de l'usure inévitable.

En effet, le prix du prêt, loyer de capitaux, intérêt d'argent, usure en un mot, faisant, comme il a été dit, partie intégrante du prix des produits, et cette usure n'étant pas égale pour tous, il s'ensuit que le prix des produits, composé qu'il est de salaire et d'intérêts, ne peut pas être acquitté par ceux qui n'ont pour le payer que leur salaire et point d'intérêt; en sorte que, par le fait de l'usure, le travail est condamné au chômage et le capital à la banqueroute.

Cette démonstration, dans le genre de celle que les mathématiciens appellent réduction à l'absurde, de l'impossibilité organique du prêt à intérêt, a été reproduite cent fois dans le socialisme : pourquoi les économistes n'en parlent-ils pas?

Voulez-vous donc sérieusement réfuter les idées socialistes sur le prêt à intérêt? Voici les questions auxquelles vous avez à répondre :

1. Est-il vrai que si, au for extérieur, la prestation du capital est un *service* qui a sa valeur, qui par conséquent doit être payé; — au for intérieur, cette prestation n'entraîne point pour le capitaliste une privation réelle; conséquemment qu'elle ne suppose pas le droit de rien exiger pour prix du prêt?

2. Est-il vrai que l'usure, pour être irréprochable, doit être égale; que la tendance de la société conduit à cette égalisation, en sorte que l'usure n'est irréprochable que lorsqu'elle est devenue égale pour tous, c'est-à-dire nulle?

3. Est-il vrai qu'une banque nationale, faisant le crédit et l'escompte gratis, soit chose possible?

4. Est-il vrai que par l'effet de cette gratuité du crédit et de l'escompte, comme par l'action de l'impôt simplifié et ramené à sa véritable forme, la rente immobilière disparaît, ainsi que l'intérêt de l'argent?

5. Est-il vrai qu'il y ait contradiction et impossibilité mathématique dans l'ancien système?

6. Est-il vrai que l'économie politique, après avoir, sur la question de l'usure, contredit pendant plusieurs milliers d'années la théologie, la philosophie, la législation, arrive, par sa propre théorie, au même résultat?

7. Est-il vrai, enfin, que l'usure n'a été, dans son institution providentielle, qu'un instrument d'égalité et de progrès; absolument comme dans l'ordre politique la monarchie absolue a été un instrument de liberté et de progrès; comme dans l'ordre judiciaire l'épreuve de l'eau bouillante, le duel et la question ont été à leur tour des instruments de conviction et de progrès?

Voilà ce que nos adversaires sont tenus d'examiner, avant de nous accuser d'infirmité scientifique et intellectuelle; voilà, M. Bastiat, sur quels points devra porter à l'avenir votre controverse, si vous voulez qu'elle aboutisse. La question est clairement et catégoriquement posée : permettez-nous de croire qu'après en avoir pris lecture, vous reconnaîtrez qu'il y a dans

le socialisme du XIXe siècle quelque chose qui dépasse la portée de votre vieille économie politique.

P.-J. PROUDHON.

QUATRIÈME LETTRE.

F. BASTIAT A P.-J. PROUDHON.

SOMMAIRE.

Circonscription logique du débat. — Dire oui et non n'est pas répondre. — Futilité de l'objection fondée sur ce que le capitaliste ne se prive pas. — Productivité naturelle et nécessaire du CAPITAL démontrée par des exemples. — Considérations sur le loisir.

26 novembre 1849.

Monsieur, vous me posez sept questions. Veuillez vous rappeler qu'entre nous il ne s'agit en ce moment que d'une seule : *L'intérêt du capital est-il légitime?*

Cette question est grosse de tempêtes. Il faut la vider. En acceptant la loyale hospitalité de vos colonnes, je n'ai pas eu en vue d'analyser toutes les combinaisons possibles de crédit que le fertile génie des socialistes peut enfanter. Je me suis démandé si l'*intérêt*, qui entre dans le prix de toutes choses, est une spoliation ; si, par conséquent, le monde se partage entre des capitalistes voleurs et des travailleurs volés. Je ne le crois pas, mais d'autres le croient. Selon que la vérité est de mon côté ou du leur, l'avenir réservé à notre chère patrie est la concorde, ou une lutte sanglante et inévitable. La question vaut donc la peine d'être sérieusement étudiée.

Que ne sommes-nous d'accord sur ce point de départ! Notre œuvre se bornerait à détruire, dans l'esprit des masses, des erreurs funestes et des préventions dangereuses. Nous montrerions au peuple le capital, non comme un parasite avide, mais comme une puissance amie et féconde. Nous le lui montrerions, et ici je reproduis presque vos expressions, s'accumulant par l'activité, l'ordre, l'épargne, la prévoyance, la sépara-

tion des travaux, la paix et la sécurité publique; se distribuant, en vertu de la liberté, entre toutes les classes; se mettant de plus en plus à la portée de tous par la modicité croissante de sa rémunération; rachetant l'humanité enfin du poids de la fatigue et du joug des besoins.

Mais comment nous élever à d'autres vues du problème social, lorsque, à cette première question : L'intérêt du capital est-il légitime? vous répondez : Oui et non?

Oui : car « il est très-vrai que le prêt est un *service*, et comme tout service est une *valeur*, conséquemment, comme il est de sa nature d'être rémunéré, il s'ensuit que le prêt doit avoir son prix, *qu'il doit porter intérêt.* »

Non : car « le prêt, par l'intérêt qui en résulte, produit un bénéfice qui permet au capitaliste de vivre sans travailler. Or, vivre sans travailler, c'est, en économie politique aussi bien qu'en morale, une proposition contradictoire, une chose impossible. »

Oui : car « la négation fondamentale de l'intérêt ne détruit pas à nos yeux le principe, le *droit* qui donne naissance à l'intérêt. Le véritable problème, pour nous, n'est pas de savoir si l'usure a une raison d'existence; nous sommes, sous ce rapport, de l'opinion des économistes. »

Non : car « nous nions, avec le christianisme et l'Évangile, la légitimité en soi du prêt à intérêt. »

Oui : car « l'usure n'a été, dans son institution providentielle, qu'un instrument d'utilité et de progrès. »

Non : car « tout ce qui, en remboursement du prêt, est donné en sus du prêt, est usure, spoliation. »

Oui et non, enfin : car « le socialisme n'a la prétention de convertir personne, ni l'Église, qui nie l'intérêt, ni l'économie politique, qui l'affirme, d'autant moins qu'il est convaincu qu'elles ont raison toutes deux. »

Il y en a qui disent : Ces solutions contradictoires sont un amusement que M. Proudhon donne à son esprit. D'autres : Il ne faut voir là que des coups de pistolet que M. Proudhon tire dans la rue, pour faire mettre le public aux fenêtres. Pour moi, qui sais que vous les appliquez à tous les sujets : liberté, pro-

priété, concurrence, machines, religion, je les tiens pour une conception sincère et sérieuse de votre intelligence.

Mais, monsieur, pensez-vous que le peuple puisse vous suivre longtemps dans le dédale de vos *antinomies?* Son génie ne s'est pas façonné sur les bancs vermoulus de la Sorbonne. Les fameux : *Quidquid dixeris, argumentabor, — Ego vero contra,* — ne vont pas à ses franches allures; il veut voir le fond des choses, et il sent instinctivement qu'au fond des choses il y a un *oui* ou un *non,* mais qu'il ne peut y avoir un *oui* et un *non* fondus ensemble. Pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe, il vous dira : Il faut pourtant bien que l'intérêt soit légitime ou illégitime, juste ou injuste, providentiel ou satanique, propriété ou spoliation. La *contradiction,* soyez-en sûr, est ce qu'il y a de plus difficile à faire accepter, même aux esprits subtils, à plus forte raison au peuple.

Si je m'arrête à la première moitié, j'ose dire à la bonne moitié de votre *thèse,* en quoi différez-vous des économistes?

Vous convenez qu'avancer un capital, c'est rendre un *service,* qui donne droit à un *service* équivalent, lequel est susceptible d'évaluation, et s'appelle *intérêt.*

Vous convenez que le seul moyen de dégager l'équivalence de ces deux services, c'est de les laisser s'échanger librement, puisque vous repoussez l'intervention de l'État, et proclamez, dès le début de votre article, la liberté de l'homme et du citoyen.

Vous convenez que l'intérêt a été, dans son institution providentielle, un instrument d'égalité et de progrès.

Vous convenez que, par l'accumulation des capitaux (qui certes ne s'accumuleraient pas si toute rémunération leur était déniée), l'intérêt tend à baisser, à mettre l'instrument du travail, la matière première et l'approvisionnement, toujours à la portée plus facile de classes plus nombreuses.

Vous convenez que les obstacles qui arrêtent cette désirable diffusion du capital sont artificiels et se nomment priviléges, restrictions, monopoles; qu'ils ne peuvent être la conséquence fatale de la liberté, puisque vous invoquez la liberté.

Voilà une doctrine qui, par sa simplicité, sa grandeur, sa

concordance, le parfum de justice qui s'en exhale, s'impose aux convictions, entraîne les cœurs, et fait pénétrer, dans tous les replis de l'intelligence, le sentiment de la certitude. Que reprochez-vous donc à l'économie politique? Est-ce d'avoir repoussé les formules diverses, et par suite refusé de prendre le nom du socialisme? Oui, elle a combattu le saint-simonisme et le fouriérisme; vous les avez combattus comme elle. Oui, elle a réprouvé les théories du Luxembourg; vous les avez réprouvées comme elle. Oui, elle a lutté contre le communisme; vous avez fait plus, vous l'avez écrasé.

D'accord avec l'économie politique sur le capital, son origine, sa mission, son droit, ses tendances; d'accord avec elle sur le principe à promouvoir, la liberté; d'accord avec elle sur l'ennemi à combattre, l'intervention abusive de l'État dans les transactions honnêtes; d'accord avec elle dans ses luttes contre les manifestations passées du socialisme; d'où vient que vous vous retournez contre elle? C'est que vous avez trouvé au socialisme une nouvelle formule : la *contradiction*, ou, si vous aimez mieux, l'*antinomie*. C'est pourquoi vous apostrophez l'économie politique et lui dites :

Tu es vieille d'un siècle. Tu n'es plus au courant des questions du jour. Tu n'envisages la question que sous une face. Tu te fondes sur la légitimité et l'utilité de l'intérêt, et tu as raison, car il est utile et légitime; mais ce que tu ne comprends pas, c'est qu'en même temps il est nuisible et illégitime. Cette contradiction t'émerveille; la gloire du néosocialisme est de l'avoir découverte, et c'est par là qu'il dépasse ta portée.

Avant de chercher, ainsi que vous m'y invitez, à faire sortir une solution de ces prémisses contradictoires, il faut savoir si la contradiction existe, et nous sommes ramenés par là à creuser de plus en plus ce problème :

L'intérêt du capital est-il légitime?

Mais que puis-je dire? Mon œil se fixe sur l'épée de Damoclès que vous tenez suspendue sur ma tête. Plus concluantes seront mes raisons, plus vous vous frotterez les mains disant : On ne saurait mieux prouver ma *thèse*. Que si des bas-fonds du communisme il s'élève contre mes arguments une réfutation

spécieuse, vous vous frotterez les mains encore, disant : Voici du secours qui arrive à mon *antithèse*. O antinomie! tu es vraiment une citadelle imprenable; tu ressembles, trait pour trait, au *scepticisme*. Comment convaincre Pyrrhon, qui vous dit : Je doute si tu me parles ou si je te parle. Je doute si tu es et si je suis; je doute si tu affirmes; je doute si je doute?

Voyons néanmoins sur quelle base vous faites reposer la seconde moitié de l'antinomie.

Vous invoquez d'abord les Pères de l'Église, le judaïsme et le paganisme. Permettez-moi de les récuser en matière économique. Vous l'avouez vous-même : Juifs et Gentils ont parlé dans un sens et agi dans un autre. Quand il s'agit d'étudier les lois générales auxquelles obéit la société, la manière dont les hommes agissent universellement a plus de poids que quelques sentences.

Vous dites : « Celui qui prête ne se *prive* pas du capital qu'il prête. Il le prête, au contraire, parce que ce prêt ne constitue pas pour lui une privation : il le prête parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant suffisamment pourvu, d'ailleurs, de capitaux. Il le prête, enfin, parce qu'il n'est ni dans son intention ni dans sa puissance de le faire personnellement valoir. »

Et, qu'importe, s'il l'a créé par son travail, précisément pour le prêter? Il n'y a là qu'une équivoque sur l'effet nécessaire de la séparation des occupations. Votre argument attaque la *vente* aussi bien que le *prêt*. En voulez-vous la preuve? Je vais reproduire votre phrase, en substituant *vente* à *prêt* et *chapelier* à *capitaliste*..

« Celui qui vend, dirai-je, ne se *prive* pas du chapeau qu'il vend. Il le vend, au contraire, parce que cette vente ne constitue pas pour lui une privation. Il le vend parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant d'ailleurs suffisamment pourvu de chapeaux. Il le vend enfin parce qu'il n'est ni dans son intention ni dans sa puissance de le faire personnellement servir. »

En faveur de votre *antithèse*, vous alléguez encore la compensation.

« Vous me prêtez, moyennant intérêt, le rabot que vous avez fabriqué pour polir vos planches. Si, de mon côté, je vous prête

la scie que j'ai montée pour déblter mes souches, j'aurai droit pareillement à un intérêt... Si, de part et d'autre, les capitaux avancés sont égaux, les intérêts se balançant, le solde sera nul. »

Sans doute; et si les capitaux avancés sont inégaux, un solde légitime apparaîtra. C'est précisément ainsi que les choses se passent. Encore ici, ce que vous dites du prêt, on peut le dire de l'échange et même du travail; parce que des travaux échangés se compensent, en concluez-vous que le travail a été anéanti?

Le socialisme moderne aspire, dites-vous, à réaliser cette prestation mutuelle des capitaux, afin que l'intérêt, partie intégrante du prix de toutes choses, se compense pour tous et, par conséquent, s'annule. Qu'il se compense, ce n'est pas idéalement impossible, et je ne demande pas mieux. Mais il y faut d'autres façons qu'une banque d'invention nouvelle. Que le socialisme égalise chez tous les hommes l'activité, l'habileté, la probité, l'économie, la prévoyance, les besoins, les goûts, les vertus, les vices et même les chances, et alors il aura réussi. Mais alors aussi il importera peu que l'intérêt se cote à demi pour cent ou à cinquante pour cent.

Vous nous reprochez de méconnaître la signification du socialisme, parce que nous ne fondons pas de grandes espérances sur ses rêves de *crédit gratuit*. Vous nous dites : « Vous attribuez au capital le mérite et le progrès opéré dans le domaine de l'industrie et de la richesse, tandis que le progrès a pour cause non le *capital*, mais la CIRCULATION du capital. »

Je crois que c'est vous qui prenez ici l'effet pour la cause. Pour que le capital circule, il faut d'abord qu'il existe, et, pour qu'il existe, il faut qu'il soit provoqué à naître par la perspective des récompenses attachées aux vertus qui l'engendrent. Ce n'est pas parce qu'il circule que le capital est utile; c'est parce qu'il est utile qu'il circule. Son utilité intrinsèque fait que les uns le *demandent*, que les autres l'*offrent;* de là la circulation qui n'a besoin que d'une chose : ÊTRE LIBRE.

Mais ce que je déplore surtout, c'est de voir séparer en deux classes antagoniques les capitalistes et les travailleurs, comme

s'il y avait un seul travailleur au monde qui ne fût, à quelque degré, capitaliste; comme si capital et travail n'étaient pas une même chose; comme si rémunérer l'un, ce n'était pas rémunérer l'autre. Ce n'est certes pas à vous qu'il faut démontrer cette proposition. Permettez-moi, cependant, de l'élucider par un exemple; car, vous le savez bien, nous n'écrivons pas l'un pour l'autre, mais pour le public.

Deux ouvriers se présentent, égaux d'activité, de force, d'adresse. L'un n'a que ses bras; l'autre a une hache, une scie, une herminette. Je paye au premier 3 fr. par jour, au second 3 fr. 75 c. Il semble que le salaire soit inégal; creusons la matière, et nous nous convaincrons que cette inégalité apparente est de l'égalité réelle.

D'abord, il faut bien que je rembourse au charpentier l'*usure* des outils qu'il *use* à mon service et à mon profit. Il faut bien qu'il trouve, dans un accroissement de salaire, de quoi entretenir cet outillage et maintenir sa position. De ce chef, je lui donne 5 sous de plus par jour qu'au simple manœuvre, sans que l'égalité soit le moins du monde blessée.

Ensuite, — et j'invoque ici l'attention du lecteur, car nous sommes au vif de la question, — pourquoi le charpentier a-t-il des outils? Apparemment parce qu'il les a faits *avec du travail* ou payés *par du travail,* ce qui est tout un. Supposons qu'il les ait faits en consacrant à cette création tout le premier mois de l'année. Le manœuvre, qui n'a pas pris cette peine, pourra me louer ses services pendant 300 jours, tandis que le charpentier capitaliste n'aura plus que 270 journées disponibles ou rémunérables. Il faut donc que 270 journées, avec outils, lui produisent autant que 300 journées sans outils; en d'autres termes, que les premières se payent 5 sous de plus.

Ce n'est pas tout encore. Quand le charpentier s'est décidé à faire ses outils, il a eu un but, assurément fort légitime, celui d'améliorer sa condition. On ne peut lui mettre dans la bouche ce raisonnement : « Je vais accumuler des approvisionnements, m'imposer des privations, afin de pouvoir travailler tout un mois sans rien gagner. Ce mois, je le consacrerai à fabriquer des outils qui me mettront à même de débiter beaucoup plus

d'ouvrage au profit de mon client ; ensuite, je lui demanderai de régler mon salaire pour les onze mois suivants, de manière à gagner juste autant, tout compris, que si j'étais resté manœuvre. » Non, cela ne peut être ainsi. Il est évident que ce qui a stimulé, dans cet artisan, la sagacité, l'habileté, la prévoyance, la privation, c'est l'espoir, le très-juste espoir d'obtenir pour son travail une meilleure récompense.

Ainsi nous arrivons à ce que la rétribution du charpentier se décompose comme il suit :

1°	3 fr.	» c.,	salaire brut.
2°	»	25	usure des outils.
3°	»	25	compensation du temps consacré à faire les outils.
4°	»	25	juste rémunération de l'habileté, de la prévoyance, de la privation.
	3 fr.	75 c.	

Où peut-on voir là injustice, iniquité, spoliation? Que signifient toutes ces clameurs si absurdement élevées contre notre charpentier devenu capitaliste?

Et remarquez bien que l'excédant de salaire qu'il reçoit n'est obtenu *aux dépens* de personne; moi, qui le paye, j'ai moins que personne à m'en plaindre. Grâce aux outils, une production supplémentaire a été pour ainsi dire tirée du néant. Cet excédant d'utilité se partage entre le capitaliste et moi qui, comme consommateur, représente ici la communauté, l'humanité tout entière.

Autre exemple, — car il me semble que ces analyses directes des faits instruisent plus que la controverse.

Le laboureur a un champ rendu presque improductif par la surabondance d'humidité. En homme primitif, il prend un vase et va épuiser l'eau qui noie ses sillons. Voilà un travail excessif. Qui doit le payer? Évidemment l'acquéreur de la récolte. Si l'homme n'avait jamais imaginé d'autre procédé de desséchement, le blé serait si cher, *quoiqu'*il n'y eût pas de capital à rémunérer (ou plutôt *parce que*), que l'on n'en produirait pas; et tel a été le sort de l'humanité pendant des siècles.

Digitized by Google

Mais notre laboureur s'avise de faire une rigole. Voilà le capital qui paraît. Qui doit payer les frais de cet ouvrage? Ce n'est pas l'acquéreur de la première récolte. Cela serait injuste, puisque la rigole doit favoriser un nombre indéterminé de récoltes successives. Comment donc se réglera la répartition? Par la loi de l'intérêt et de l'amortissement. Il faut que le laboureur, comme le charpentier, retrouve les quatre éléments de rémunération que j'énumérais tout à l'heure, ou il ne fera pas la rigole.

Et, encore que le prix du blé se trouve ici grevé d'un intérêt, ce serait tomber dans une hérésie économique que de dire : Cet intérêt est une perte pour le consommateur. Bien au contraire; c'est parce que le consommateur paye l'intérêt de ce capital, sous forme de rigole, qu'il ne paye pas l'épuisement beaucoup plus dispendieux, à force de bras. — Et, si vous observez la chose de près, vous verrez que c'est toujours du *travail* qu'il paye; seulement, dans le second cas il intervient une coopération de la nature, très-utile, très-productive, mais qui ne se paye pas.

Votre plus grand grief contre l'intérêt est qu'il permet aux capitalistes de vivre sans travailler. « Or, dites-vous, vivre sans travailler, c'est, en économie politique, comme en morale, une proposition contradictoire, une chose impossible. »

Sans doute, vivre sans travailler, pour l'homme tel qu'il a plu à Dieu de le faire, est, d'une manière absolue, chose impossible. Mais ce qui n'est pas impossible à l'homme, c'est de vivre deux jours sur le travail d'un seul. Ce qui n'est pas impossible à l'humanité, ce qui est même une conséquence providentielle de sa nature perfectible, c'est d'accroître incessamment la proportion des résultats obtenus aux efforts employés. Si un artisan a pu améliorer son sort en fabriquant de grossiers outils, pourquoi ne l'améliorerait-il pas davantage encore en créant des machines plus compliquées, en déployant plus d'activité, plus de génie, plus de prévoyance; en se soumettant à de plus longues privations? Que si le talent, la persévérance, l'ordre, l'économie, l'exercice de toutes les vertus, se perpétuent dans la famille, pourquoi ne parvien-

drait-elle pas, à la longue, au loisir relatif, ou, pour mieux dire, à s'initier à des travaux d'un ordre plus élevé?

Pour que ce loisir provoquât avec justice, chez ceux qui n'y sont pas encore parvenus, l'irritation et l'envie, il faudrait qu'il fût acquis aux dépens d'autrui, et j'ai prouvé qu'il n'en était pas ainsi. Il faudrait, de plus, qu'il ne fût pas l'éternelle aspiration de tous les hommes.

Je terminerai cette lettre, déjà trop longue, par une considération sur le loisir.

Quelle que soit mon admiration sincère pour les admirables lois de l'économie sociale, quelque temps de ma vie que j'aie consacré à étudier cette science, quelque confiance que m'inspirent ses solutions, je ne suis pas de ceux qui croient qu'elle embrasse toute la destinée humaine. Production, distribution, circulation, consommation des richesses, ce n'est pas tout pour l'homme. Il n'est rien, dans la nature, qui n'ait sa cause finale; et l'homme aussi doit avoir une autre fin que celle de pourvoir à son existence matérielle. Tout nous le dit. D'où lui viennent et la délicatesse de ses sentiments, et l'ardeur de ses aspirations; sa puissance d'admirer et de s'extasier? D'où vient qu'il trouve dans la moindre fleur un sujet de contemplation? que ses organes saisissent avec tant de vivacité et rapportent à l'âme, comme les abeilles à la ruche, tous les trésors de beauté et d'harmonie que la nature et l'art ont répandus autour de lui? D'où vient que des larmes mouillent ses yeux au moindre trait de dévouement qu'il entend raconter? D'où viennent ces flux et ces reflux d'affection que son cœur élabore comme il élabore le sang et la vie? D'où lui viennent son amour de l'humanité et ses élans vers l'infini? Ce sont là les indices d'une noble destination qui n'est pas circonscrite dans l'étroit domaine de la production industrielle. L'homme a donc une fin. Quelle est-elle? Ce n'est pas ici le lieu de soulever cette question. Mais quelle qu'elle soit, ce qu'on peut dire, c'est qu'il ne la peut atteindre si, courbé sous le joug d'un travail inexorable et incessant, il ne lui reste aucun loisir pour développer ses organes, ses affections, son intelligence, le sens du beau, ce qu'il y a de plus pur et de plus élevé dans sa nature; ce qui est en germe

chez tous les hommes, mais latent et inerte, faute de loisir, chez un trop grand nombre d'entre eux.

Quelle est la puissance qui allégera, pour tous dans une certaine mesure, le fardeau de la peine? Qui abrégera les heures de travail? Qui desserrera les liens de ce joug pesant qui courbe aujourd'hui vers la matière, non-seulement les hommes, mais les femmes et les enfants qui n'y semblaient pas destinés? — C'est le capital; le capital qui, sous la forme de roue, d'engrenage, de rail, de chute d'eau, de poids, de voile, de rame, de charrue, prend à sa charge une si grande partie de l'œuvre primitivement accomplie aux dépens de nos nerfs et de nos muscles; le capital qui fait concourir, de plus en plus, au profit de tous, les forces gratuites de la nature. Le capital est donc l'ami, le bienfaiteur de tous les hommes, et particulièrement des classes souffrantes. Ce qu'elles doivent désirer, c'est qu'il s'accumule, se multiplie, se répande sans compte ni mesure. — Et s'il y a un triste spectacle au monde, — spectacle qu'on ne pourrait définir que par ces mots : suicide matériel, moral et collectif, — c'est de voir ces classes, dans leur égarement, faire au capital une guerre acharnée. — Il ne serait ni plus absurde, ni plus triste, si nous voyions tous les capitalistes du monde se concerter pour paralyser les bras, et tuer le travail.

En me résumant, M. Proudhon, je vous dirai ceci : Le jour où nous serons d'accord sur cette première donnée : l'intérêt du capital, déterminé par le libre débat, est légitime, — je me ferai un plaisir et un devoir de discuter loyalement avec vous les autres questions que vous me posez.

Frédéric Bastiat.

Digitized by Google

CINQUIÈME LETTRE.

P.-J. PROUDHON A F. BASTIAT.

SOMMAIRE.

Réclamation sur les limites du débat. — L'intérêt a été mais n'est plus légitime. — Inductions tirées de l'histoire. — L'illégitimité succède à la légitimité. — Impéritie et mauvais vouloir de la société. — C'est de la circulation du CAPITAL, et non du CAPITAL même, que naît le progrès de la richesse sociale.

5 décembre 1849.

Monsieur, votre dernière lettre se termine par ces paroles : « Le jour où nous serons d'accord sur cette première donnée : l'intérêt du capital est légitime, — je me ferai un plaisir et un devoir de discuter loyalement avec vous les autres questions que vous me posez. »

Je vais, monsieur, tâcher de vous donner satisfaction.

Mais permettez-moi d'abord de vous adresser cette question, que je voudrais pouvoir rendre moins brusque : Qu'êtes-vous venu faire à *la Voix du Peuple?* — Réfuter la théorie du crédit gratuit, la théorie de l'abolition de tout intérêt des capitaux, de toute rente de la propriété.

Pourquoi donc refusez-vous de vous placer tout de suite sur le terrain de cette théorie? de la suivre dans son principe, sa méthode, son développement? d'examiner ce qui la constitue, les preuves de vérité qu'elle apporte, le sens des faits qu'elle cite, et qui contredisent, abrogent, d'une manière éclatante, le fait, ou plutôt la fiction que vous vous efforcez de soutenir de la productivité du capital? Cela est-il d'une discussion sérieuse et loyale? Depuis quand a-t-on vu les philosophes répondre à un système de philosophie par cette fin de non-recevoir : Mettons-nous premièrement d'accord sur le système en vogue, après quoi nous examinerons le nouveau. Depuis quand est-il reçu dans les sciences que l'on doit repousser impitoyablement, par la question préalable, tout fait, toute idée, toute théorie qui contredit la théorie généralement admise?

Quoi! vous entreprenez de me réfuter et de me convaincre;

et puis, au lieu de saisir mon système corps à corps, vous me présentez le vôtre! Pour me répondre, vous commencez par exiger que je tombe d'accord avec vous de ce que je nie positivement! En vérité, n'aurais-je pas, dès ce moment, le droit de vous dire : Gardez votre théorie du prêt à intérêt, puisqu'elle vous agrée, et laissez-moi ma théorie du prêt gratuit, que je trouve plus avantageuse, plus morale, plus utile, et beaucoup plus pratique? Au lieu de discuter, comme nous l'avions espéré, nous en serons quittes pour médire l'un de l'autre, et nous décrier réciproquement. A l'avantage!...

Voilà, monsieur, comment se terminerait la discussion, si, par malheur pour votre théorie, elle n'était forcée, afin de se maintenir, de renverser la mienne. C'est ce que je vais avoir l'honneur de vous démontrer, en suivant votre lettre de point en point.

Vous commencez par plaisanter, fort spirituellement sans doute, sur la loi de *contradiction* dont je me suis servi pour tracer la marche de la théorie socialiste. Croyez-moi, monsieur, il y a toujours peu de gloire à acquérir, pour un homme d'intelligence, à rire des choses qu'il n'entend pas, surtout quand elles reposent sur des autorités aussi respectables que la loi de contradiction. La dialectique, fondée par Kant et ses successeurs, est aujourd'hui comprise et employée par une moitié de l'Europe, et ce n'est pas un titre d'honneur pour notre pays assurément, quand nos voisins ont porté si loin la spéculation philosophique, d'en être resté à Proclus et à saint Thomas. A force d'éclectisme et de matérialisme, nous avons perdu jusqu'à l'intelligence de nos traditions; nous n'entendons pas même Descartes; car, si nous entendions Descartes, il nous conduirait à Kant, Fichte, Hegel, et au delà.

Quittons, toutefois, la contradiction, puisqu'elle vous est importune, et revenons à l'ancienne méthode. Vous savez ce que l'on entend, dans la logique ordinaire, par distinction. A défaut de professeur de philosophie, Diafoirus le jeune vous l'aurait appris. C'est le procédé qui vous est le plus familier, et qui témoigne le mieux de la subtilité de votre esprit. Je vais donc, pour répondre à votre question, faire usage du *distinguo* : peut-

être alors ne vous sera-t-il plus possible de dire que vous ne me comprenez pas.

Vous demandez: L'intérêt du capital est-il légitime *oui* ou *non*? Répondez à cela, sans antinomie et sans antithèse.

Je réponds : Distinguons, s'il vous plaît. Oui, l'intérêt du capital a pu être considéré comme légitime dans un temps; non, il ne peut plus l'être dans un autre. Cela vous offre-t-il quelque ambage, quelque équivoque? Je vais tâcher de dissiper toutes les ombres.

La monarchie absolue a été légitime dans un temps : ce fut une des conditions du développement politique. Elle a cessé d'être légitime à une autre époque, parce qu'elle était devenue un obstacle au progrès.—Il en a été de même de la monarchie constitutionnelle : c'était, en 89 et jusqu'en 1830, la seule forme politique qui convînt à notre pays; ce serait aujourd'hui une cause de perturbation et de décadence.

La polygamie a été légitime à une époque : c'était le premier pas fait hors de la promiscuité communautaire. Elle est condamnée de nos jours comme contraire à la dignité de la femme : nous la punissons des galères.

Le combat judiciaire, l'épreuve de l'eau bouillante, la torture elle-même, lisez M. Rossi, eurent également leur légitimité. C'était la première forme donnée à la justice. Nous y répugnons maintenant, et tout magistrat qui y aurait recours se rendrait coupable d'un attentat.

Sous saint Louis, les arts et métiers étaient féodalisés, organisés corporativement, et hérissés de priviléges. Cette réglementation était alors utile et légitime; elle avait pour but de faire surgir, en face de la féodalité terrienne et nobiliaire, la féodalité du travail. Elle a été abandonnée depuis, et avec raison : depuis 89 l'industrie est libre.

Je vous répète donc, et, en conscience, je crois parler clair : Oui, le prêt à intérêt a été, dans un temps, légitime, lorsque toute centralisation démocratique du crédit et de la circulation était impossible : il ne l'est plus, maintenant que cette centralisation est devenue une nécessité de l'époque, partant un devoir de la société, un droit du citoyen. C'est pour cela que je

m'élève contre l'usure; je dis que la société me doit le crédit et l'escompte sans intérêt: l'intérêt je l'appelle VOL.

Bon gré, mal gré, il faut donc que vous descendiez sur le terrain où je vous appelle: car, si vous refusez de le faire, si vous vous renfermez dans la bonne foi de votre ancienne possession, alors j'accuserai votre mauvais vouloir; je crierai partout, comme le Mascarille de Molière: *Au voleur! au voleur! au voleur!*

Pour en finir tout à fait avec l'antinomie, je vais maintenant, à l'aide des exemples précédemment cités, vous dire en peu de mots ce qu'elle ajoute à la distinction. Cela ne sera pas inutile à notre controverse.

Vous concevez donc qu'une chose peut être vraie, juste, légitime, dans un temps, et fausse, inique, criminelle, dans un autre. Vous ne pouvez pas ne pas le concevoir, puisque cela est.

Or, se demande le philosophe, comment une chose, vraie un jour, ne l'est-elle pas un autre jour? La vérité peut-elle changer ainsi? La vérité n'est-elle pas la vérité? Faut-il croire qu'elle n'est qu'une fantaisie, une apparence, un préjugé? Y a-t-il, enfin, ou n'y a-t-il pas une cause à ce changement? Au-dessus de la vérité qui change, existerait-il, par hasard, une vérité qui ne change point, une vérité absolue, immuable?

En deux mots, la philosophie ne s'arrête point au fait tel que le lui révèlent l'expérience et l'histoire; elle cherche à l'expliquer.

Eh bien! la philosophie a trouvé, ou, si vous aimez mieux, elle a cru voir que cette altération des institutions sociales, ce revirement qu'elles éprouvent après un certain nombre de siècles, provient de ce que les idées dont elles sont l'expression possèdent en elles-mêmes une sorte de faculté évolutive, un principe de mobilité perpétuelle, provenant de leur essence contradictoire.

C'est ainsi que l'intérêt du capital, légitime alors que le prêt est un service rendu de citoyen à citoyen, mais qui cesse de l'être quand la société a conquis le pouvoir d'organiser le crédit gratuitement pour tout le monde, cet intérêt, dis-je, est

contradictoire dans son essence, en ce que, d'une part, le service rendu par le prêteur a droit à une rémunération; et que, d'un autre côté, tout salaire suppose produit ou privation, ce qui n'a pas lieu dans le prêt. La révolution qui s'opère dans la légitimité du prêt vient de là. Voici comment le socialisme pose la question ; voilà aussi sur quel terrain les défenseurs de l'ancien régime doivent se placer.

Se renfermer dans la tradition, se borner à dire : Le prêt est un service rendu, donc il doit être payé, sans vouloir entrer dans les considérations qui tendent à abroger l'intérêt, ce n'est pas répondre. Le socialisme, redoublant d'énergie, proteste et vous dit : Je n'ai que faire de votre service, service pour vous, spoliation pour moi, tandis qu'il est loisible à la société de me faire jouir des mêmes avantages que vous m'offrez, et cela sans rétribution. M'imposer un tel service, malgré moi, en refusant d'organiser la circulation des capitaux, c'est me faire supporter un prélèvement injuste, c'est me voler.

Ainsi, toute votre argumentation en faveur de l'intérêt consiste à confondre les époques, je veux dire à confondre ce qui, dans le prêt, est légitime avec ce qui ne l'est pas, tandis que moi, au contraire, je les distingue soigneusement. C'est ce que je vais achever de vous rendre intelligible par l'analyse de votre lettre.

Je prends un à un tous vos arguments.

Dans ma première réponse, je vous avais fait observer que celui qui prête ne se *prive* pas de son capital. — Vous me répondez : Qu'importe, s'il a créé son capital tout exprès pour le prêter?

En disant cela, vous trahissez votre propre cause. Vous acquiescez, par ces paroles, à mon *antithèse*, qui consiste à dire : La cause secrète pour laquelle le prêt à intérêt, légitime hier, ne l'est plus aujourd'hui, c'est que le prêt, en lui-même, n'entraîne pas privation. Je prends acte de cet aveu.

Mais vous vous accrochez à l'intention. Qu'importe, dites-vous, si le prêteur a créé ce capital tout exprès pour le prêter ?

A quoi je réplique : Et que me fait à mon tour votre inten-

tion, si je n'ai pas réellement besoin de votre service, si le prétendu service que vous voulez me rendre ne me devient nécessaire que par le mauvais vouloir et l'impéritie de la société? Votre crédit ressemble à celui que fait le corsaire à l'esclave, quand il lui donne la liberté contre rançon. Je proteste contre votre crédit à 5 pour 100, parce que la société a le pouvoir et le devoir de me le faire à 0 pour 100; et, si elle me refuse, je l'accuse, ainsi que vous, de vol; je dis qu'elle est complice, fautrice, organisatrice du vol.

Assimilant le prêt à la *vente*, vous dites: Votre argument s'attaque à celle-ci aussi bien qu'à celui-là. En effet, le chapelier qui vend les chapeaux ne s'en *prive* pas.

Non, car il reçoit de ses chapeaux, il est censé du moins en recevoir immédiatement la valeur, ni *plus* ni *moins*. Mais le capitaliste prêteur, non-seulement n'est pas privé, puisqu'il rentre intégralement dans son capital; il reçoit plus que le capital, plus que ce qu'il apporte à l'échange; il reçoit en sus du capital un intérêt qu'aucun produit positif de sa part ne représente. Or, un service qui ne coûte pas de travail à celui qui le rend est un service susceptible de devenir gratuit : c'est ce que vous-même vous nous apprendrez tout à l'heure.

Après avoir reconnu la *non-privation* qui accompagne le prêt, vous convenez cependant « qu'*il n'est pas idéalement impossible que l'intérêt*, qui, aujourd'hui, fait partie intégrante du prix des choses, se *compense pour tout le monde*, et, par conséquent, *s'annule*. » — « Mais, ajoutez-vous, il y faut d'autres façons qu'une banque nouvelle. Que le socialisme égalise, chez tous les hommes, l'activité, l'habileté, la probité, l'économie, la prévoyance, les besoins, les goûts, les vertus, les vices, et même les chances, et alors il aura réussi. »

En sorte que vous n'entrez dans la question que pour l'éluder aussitôt. Le socialisme, au point où il est parvenu, prétend justement que c'est à l'aide d'une réforme de la banque et de l'impôt que l'on peut arriver à cette compensation. Au lieu de passer, comme vous faites, sur cette prétention du socialisme, arrêtez-vous-y, et réfutez-la : vous en aurez fini avec toutes les utopies du monde. Car, le socialisme affirme,—et sans cela le

socialisme n'existerait pas, il ne serait rien, — que ce n'est point en égalisant chez tous les hommes « l'activité, l'habileté, la probité, l'économie, la prévoyance, les besoins, les goûts, les vertus, les vices, et même les chances, » qu'on parviendra à compenser l'intérêt et égaliser le revenu net; il soutient qu'il faut, au contraire, commencer par centraliser le crédit et annuler l'intérêt, pour égaliser les facultés, les besoins et les chances. Qu'il n'y ait plus parmi nous de voleurs, et nous serons tous vertueux, tous heureux! Voilà la profession de foi du socialisme! J'éprouve le plus vif regret à vous le dire : mais vous connaissez si peu le socialisme, que vous vous heurtez contre lui sans le voir.

Vous persistez à attribuer au capital tous les progrès de la richesse sociale, que j'attribue, moi, à la circulation; et vous me dites, à ce propos, que je prends l'effet pour la cause.

Mais, en soutenant une pareille proposition, vous ruinez, sans vous en apercevoir, votre propre thèse. J.-B. Say a démontré, et vous ne l'ignorez pas, que le *transport* d'une valeur, que cette valeur s'appelle argent ou marchandise, constitue lui-même une valeur; que c'est un produit aussi réel que le blé et le vin; qu'en conséquence, le service du commerçant et du banquier mérite d'être rémunéré tout comme le service du laboureur et du vigneron. C'est sur ce principe que vous vous appuyez vous-même quand vous réclamez un salaire pour le capitaliste, qui, par la prestation de son capital, dont on lui garantit la rentrée, fait office de transport, de circulation. Par cela seul que je prête, disiez-vous dans votre première lettre, je rends un service, je crée une valeur. Telles étaient vos paroles, que nous avons admises : en cela, nous étions l'un et l'autre d'accord avec le maître.

Je suis donc fondé à dire que ce n'est pas le capital lui-même, mais la circulation du capital : c'est cette nature de service, produit, marchandise, valeur, réalité, qu'on appelle en économie politique *mouvement* ou *circulation*, et qui, au fond, constitue toute la matière de la science économique, qui est la cause de la richesse. Ce service, nous le payons à tous ceux qui le rendent; mais nous affirmons qu'en ce qui concerne les capitaux

proprement dits, ou l'argent, il dépend de la société de nous en faire jouir elle-même, et gratuitement; que si elle ne le fait pas, il y a fraude et spoliation. — Comprenez-vous maintenant où est le véritable point de la question sociale?...

Après avoir déploré de voir les capitalistes et les travailleurs séparés en deux classes antagoniques, — ce qui n'est pas la faute du socialisme assurément, — vous prenez la peine, fort inutile, de me démontrer par des exemples que tout travailleur est, à quelque degré, capitaliste, et fait œuvre de capitalisation, c'est-à-dire d'usure. Qui donc a jamais songé à le nier? Qui vous a dit que ce que nous reconnaissons comme légitime, en un temps, chez le capitaliste, nous le réprouvons, dans le même temps, chez l'ouvrier?

Oui, nous savons que le prix de toute marchandise et service se décompose actuellement de la manière suivante :

1° Matière première;

2° Amortissement des instruments de travail et frais;

3° Salaire du travail;

4° Intérêt du capital.

Il en est ainsi dans toutes les professions, agriculture, industrie, commerce, transports. Ce sont les Fourches Caudines de tout ce qui n'est point parasite, capitaliste ou manœuvre. Vous n'avez que faire de nous donner à ce sujet de longs détails, très intéressants du reste, et où l'on voit que se complaît votre imagination.

Je vous le répète : la question, pour le socialisme, est de faire que ce quatrième élément qui entre dans la composition du prix des choses, à savoir, l'intérêt du capital, se compense entre tous les producteurs, et, par conséquent, s'annule. Nous soutenons que cela est possible; que, si cela est possible, c'est un devoir à la société de procurer la gratuité du crédit à tous; qu'autrement, ce ne serait pas une société, mais une conspiration des capitalistes contre les travailleurs, un pacte de rapine et d'assassinat.

Concevez donc, une fois, qu'il ne s'agit point pour vous de nous expliquer comment les capitaux se forment, comment ils se multiplient par l'intérêt, comment l'intérêt entre dans la

composition du prix des produits, comment tous les travailleurs sont eux-mêmes coupables du péché d'usure : nous savons dès longtemps toutes ces choses, autant que nous sommes convaincus de la bonne foi des rentiers et des propriétaires.

Nous disons : Le système économique fondé sur la fiction de productivité du capital, justifiable à une autre époque, est désormais illégitime. Son impuissance, sa malfaisance sont démontrées; c'est lui qui est la cause de toutes les misères actuelles, lui qui soutient encore cette vieille fiction du gouvernement représentatif, dernière formule de la tyrannie parmi les hommes.

Je ne vous suivrai point dans les considérations, toutes religieuses, par lesquelles vous terminez votre lettre. La religion, permettez-moi de vous le dire, n'a rien à faire avec l'économie politique. Une véritable science se suffit à elle-même : hors de cette condition elle n'est pas. S'il faut à l'économie politique une sanction religieuse pour suppléer à l'impuissance de ses théories, et si, de son côté, la religion, pour excuser la stérilité de son dogme, allègue les exigences de l'économie politique, il arrivera que l'économie politique et la religion, au lieu de se soutenir mutuellement, s'accuseront l'une l'autre; elles périront toutes deux.

Commençons par faire justice, et nous aurons de surcroît la liberté, la fraternité, la richesse; le bonheur même de l'autre vie n'en sera que plus assuré. L'inégalité du revenu capitaliste est-elle, oui ou non, la cause première de la misère physique, morale et intellectuelle qui afflige aujourd'hui la société? Faut-il compenser le revenu entre tous les hommes, rendre gratuite la circulation des capitaux, en l'assimilant à l'échange des produits, et annuler l'intérêt? Voilà ce que demande le socialisme, et à quoi il faut répondre.

Le socialisme, dans ses conclusions les plus positives, vous fournit la solution dans la centralisation démocratique et gratuite du crédit, combinée avec un système d'impôt unique, remplaçant tous les autres impôts, et assis sur le capital.

Qu'on vérifie cette solution; qu'on essaye de l'appliquer. C'est

la seule manière de réfuter le socialisme; hors de là, nous ferons retentir plus fort que jamais notre cri de guerre : *La propriété, c'est le vol!*

P. J. PROUDHON.

SIXIÈME LETTRE.

F. BASTIAT A P.-J. PROUDHON.

SOMMAIRE.

Est-il vrai que prêter n'est plus aujourd'hui rendre un service? — La société est-elle un capitaliste tenu de prêter gratuitement? — Explication sur la circulation des capitaux. — Chimères appelées par leur nom. — Ce qui est vrai, c'est que l'intérêt dispense d'une rémunération plus onéreuse.

10 décembre 1849.

Je veux rester sur mon terrain; vous voulez m'attirer sur le vôtre, et vous me dites : « Qu'êtes-vous venu faire à *la Voix du Peuple*, si ce n'est réfuter la théorie du crédit gratuit, etc.? »

Il y a là un malentendu. Je n'ai point été à *la Voix du Peuple; la Voix du Peuple* est venue à moi. De tous côtés, on parlait du crédit gratuit, et chaque jour voyait éclore un plan nouveau pour la réalisation de cette idée.

Alors je me dis : « Il est inutile de combattre ces plans l'un après l'autre. » Prouver que le capital a un droit légitime et indestructible à être rémunéré, c'est les ruiner tous à la fois, c'est renverser leur base commune.

Et je publiai la brochure *Capital et Rente.*

La Voix du Peuple, ne trouvant pas ma démonstration concluante, l'a réfutée. J'ai demandé à la maintenir, vous y avez consenti loyalement : c'est donc sur mon terrain que doit se continuer la discussion.

D'ailleurs, la société s'est développée perpétuellement et universellement sur le principe que j'invoque. C'est à ceux qui veulent que, à partir d'aujourd'hui, elle se développe sur le principe opposé, à prouver qu'elle a eu tort. L'*onus probandi* leur incombe.

Et après tout, de quelle importance réelle est ce débat préalable? Prouver que l'intérêt est légitime, juste, utile, bienfaisant, indestructible, n'est-ce pas prouver que la gratuité du crédit est une chimère?

Permettez-moi donc, monsieur, de m'en tenir à cette question dominante : L'intérêt est-il légitime et utile?

Par pitié pour l'ignorance où vous me voyez (ainsi que bon nombre de nos lecteurs) de la philosophie germanique, vous voulez bien, métamorphosant Kant en Diafoirus, substituer à la *loi de la contradiction* celle de la *distinction*.

Je vous remercie de cette condescendance. Elle me met à l'aise. Mon esprit se refuse invinciblement, je l'avoue, à admettre que deux assertions contradictoires puissent être vraies en même temps. Je respecte, comme je le dois, quoique de confiance, Kant, Fichte et Hegel. Mais si leurs livres entraînent l'esprit du lecteur à admettre des propositions comme celles-ci : *Le vol, c'est la propriété; la propriété, c'est le vol; le jour, c'est la nuit:* je bénirai le ciel, tous les jours de ma vie, de n'avoir pas fait tomber ces livres sous mes yeux. A ces sublimes subtilités, votre intelligence s'est aiguisée; la mienne y eût infailliblement succombé, et bien loin de me faire comprendre des autres, je ne pourrais plus me comprendre moi-même.

Enfin, à cette question : L'intérêt est-il légitime? vous répondez, non plus en allemand : *Oui et non*, mais en latin : *Distinguo.* « Distinguons; oui, l'intérêt du capital a pu être considéré comme légitime dans un temps; non, il ne peut plus l'être dans un autre. »

Eh bien! votre condescendance hâte, ce me semble, la conclusion de ce débat. Elle prouve surtout que j'avais bien choisi le terrain; car, que prétendez-vous? Vous dites qu'à un moment donné, la rémunération du capital passe de la légitimité à l'illégitimité; c'est-à-dire que le capital lui-même se dépouille de sa nature pour revêtir une nature opposée. Certes, la présomption n'est pas pour vous, et c'est à celui qui veut bouleverser la pratique universelle sur la foi d'une affirmation si étrange, à la prouver.

J'avais fait résulter la légitimité de l'intérêt de ce que le prêt

est un *service*, lequel est susceptible d'être *évalué*, a, par conséquent, une *valeur*, et peut s'échanger contre toute autre valeur égale. Je croyais même que vous étiez convenu de la vérité de cette doctrine, en ces termes :

« Il est très-vrai, comme vous l'établissez vous-même péremptoirement, que le prêt est un service. Et comme tout service est une valeur, comme il est de la nature de tout service d'être rémunéré, il s'ensuit que le prêt doit avoir son prix, ou, pour employer le mot technique, qu'il doit *porter intérêt.* »

Voilà ce que vous disiez, il y a quinze jours. Aujourd'hui vous dites : « Distinguons, prêter c'était rendre service autrefois, ce n'est plus rendre service maintenant.

Or, si prêter n'est plus rendre service, il va sans dire que l'intérêt est, je ne dis pas illégitime, mais impossible.

Votre argumentation nouvelle implique ce dialogue :

L'emprunteur. Monsieur, je voudrais monter un magasin, j'ai besoin de dix mille francs, veuillez me les prêter.

Le prêteur. Volontiers, nous allons débattre les conditions.

L'emprunteur. Monsieur, je n'accepte pas de conditions. Je garderai votre argent un an, deux ans, vingt ans, après quoi je vous le rendrai purement et simplement, attendu que *tout ce qui, dans le remboursement du prêt, est donné en sus du prêt, est usure, spoliation.*

Le prêteur. Mais puisque vous venez me demander un *service*, il est bien naturel que je vous en demande un autre.

L'emprunteur. Monsieur, *je n'ai que faire de votre service.*

Le prêteur. En ce cas, je garderai mon capital, dussé-je le manger.

L'emprunteur. « Monsieur, je suis socialiste, et le socialisme, redoublant d'énergie, proteste et vous dit par ma bouche : Je n'ai que faire de votre service, service pour vous et spoliation pour moi, tandis qu'il est loisible à la société de me faire jouir des mêmes avantages que vous m'offrez, et cela sans rétribution. M'imposer un tel service, malgré moi, en refusant d'organiser la circulation des capitaux, c'est me faire supporter un prélèvement injuste, c'est me voler. »

Le prêteur. Je ne vous impose rien malgré vous. Dès que

vous ne voyez pas, dans le prêt, un service, abstenez-vous d'emprunter, comme moi de prêter. Que si la *société* vous offre des *avantages* sans *rétribution*, adressez-vous à elle, c'est bien plus commode, et, quant à *organiser la circulation des capitaux*, ainsi que vous me sommez de le faire, si vous entendez par là que les miens vous arrivent gratis par l'intermédiaire de la société, j'ai contre ce procédé indirect tout juste les mêmes objections qui m'ont fait vous refuser le prêt direct et gratuit.

La société! J'ai été surpris, je l'avoue, de voir apparaître, dans un écrit émané de vous, ce personnage nouveau, ce capitaliste accommodant.

Eh quoi! monsieur, vous qui, dans la même feuille où vous m'adressez votre lettre, avez combattu avec une si rude énergie les systèmes de Louis Blanc et de Pierre Leroux, n'avez-vous dissipé la fiction de l'*État* que pour y substituer la fiction de la *société*?

Qu'est-ce donc que la société, en dehors de quiconque prête ou emprunte, perçoit ou paye l'intérêt inhérent au prix de toutes choses? Quel est ce *Deus ex machina* que vous faites intervenir d'une manière si inattendue pour donner le mot du problème? Y a-t-il d'un côté la masse entière des travailleurs, marchands, artisans, capitalistes, et, de l'autre, la société, personnalité distincte, possédant des capitaux en telle abondance qu'elle en peut prêter à chacun sans compte ni mesure, et cela sans *rétribution*?

Ce n'est pas ainsi que vous l'entendez; je n'en veux pour preuve que votre article sur l'État. Vous savez bien que la société n'a d'autres capitaux que ceux qui sont entre les mains des capitalistes grands et petits. Serait-ce que la société doit s'emparer de ces capitaux et les faire circuler gratuitement, sous prétexte de les organiser? En vérité, je m'y perds, et il me semble que, sous votre plume, cette limite s'efface sans cesse, qui sépare, aux yeux de la conscience publique, la propriété du vol.

En cherchant à pénétrer jusqu'à la racine de l'erreur que je combats ici, je crois la trouver dans la confusion que vous faites entre les *frais de circulation des capitaux* et les *intérêts des*

capitaux. Vous croyez qu'on peut arriver à la circulation gratuite, et vous en concluez que le prêt sera gratuit. C'est comme si l'on disait que lorsque les frais de transport de Bordeaux à Paris seront anéantis, les vins de Bordeaux se donneront pour rien à Paris. Vous n'êtes pas le premier qui se soit fait cette illusion. Law disait : « La loi de la circulation est la seule qui puisse sauver les empires. » Il agit sur ce principe, et, au lieu de sauver la France, il la perdit.

Je dis : Une chose est la circulation des capitaux et les frais qu'elle entraîne; autre chose est l'intérêt des capitaux. Les capitaux d'une nation consistent en matériaux de toutes sortes, approvisionnements, outils, marchandises, espèces, et ces choses-là ne se prêtent pas pour rien. Selon que la société est plus ou moins avancée, il y a plus ou moins de facilité à faire passer un capital donné, ou sa valeur, d'un lieu à un autre lieu, d'une main à une autre main : mais cela n'a rien de commun avec l'abolition de l'intérêt. Un Parisien désire prêter, un Bayonnais désire emprunter. Mais le premier n'a pas la chose qui convient au second. D'ailleurs, ils ne connaissent pas réciproquement leurs intentions; ils ne peuvent s'aboucher, s'accorder, conclure. Voilà les obstacles à la *circulation*. Ces obstacles vont diminuant sans cesse, d'abord par l'intervention du numéraire, puis par celle de la lettre de change, successivement par celle du banquier, de la banque nationale, des banques libres.

C'est une circonstance heureuse pour les consommateurs de capitaux, comme il est heureux pour les consommateurs de vin que les moyens de transport se perfectionnent. Mais, d'une part, jamais les frais de circulation ne peuvent descendre à zéro, puisqu'il y a toujours là un intermédiaire qui rend *service:* et, d'autre part, ces frais fussent-ils complétement anéantis, l'intérêt subsisterait encore, et n'en serait même pas sensiblement affecté. Il y a des banques libres aux États-Unis; elles sont sous l'influence des ouvriers eux-mêmes, qui en sont les actionnaires; et, de plus, elles sont, vu leur nombre, toujours à leur portée; chaque jour, les uns y déposent leurs économies, les autres y reçoivent les avances qui leur sont nécessaires; la

circulation est aussi facile, aussi rapide que possible. Est-ce à dire que le crédit y soit gratuit, que les capitaux ne produisent pas d'intérêt à ceux qui prêtent, et n'en coûtent pas à ceux qui empruntent? Non, cela signifie seulement que prêteurs et emprunteurs s'y rencontrent plus facilement qu'ailleurs.

Ainsi, gratuité absolue de la circulation, chimère.

Gratuité du crédit, chimère.

Imaginer que la première de ces gratuités, si elle était possible, impliquerait la seconde, troisième chimère.

Vous voyez que je me suis laissé entraîner sur votre terrain, et puisque j'y ai fait trois pas, j'en ferai deux autres.

Vous voulez *organiser la circulation* de telle sorte que chacun perçoive autant d'intérêts qu'il en paye, et c'est là ce qui réalisera, dites-vous, l'égalité des fortunes.

Or, je dis :

Compensation universelle des intérêts, chimère.

Égalité absolue des fortunes, comme conséquence de cette chimère, autre chimère.

Toute valeur se compose de deux éléments : la rémunération du travail et la rémunération du capital. Pour que ces deux éléments entrassent en proportions identiques dans toutes valeurs égales, il faudrait que toute œuvre humaine admît le même emploi de machines, la même consommation d'approvisionnements, le même contingent de travail actuel et de travail accumulé.

Votre banque fera-t-elle jamais que le commissionnaire du coin, dont toute l'industrie consiste à louer son temps et ses jambes, fasse intervenir autant de capital dans ses services que l'imprimeur ou le fabricant de bas? Remarquez que, pour qu'une paire de bas de coton arrive à ce commissionnaire, il a fallu l'intervention d'une terre, qui est un capital; d'un navire, qui est un capital; d'une filature, qui est un capital. Direz-vous que lorsque le commissionnaire échange son service, estimé trois francs, contre un livre estimé trois francs, il est dupe en ce que l'élément *travail actuel* domine dans le service, et l'élément *travail accumulé* dans le livre? Qu'importe, si les deux objets de l'échange *se valent*, si leur équivalence est détermi-

née par le libre débat? Pourvu que ce qui vaut cent s'échange contre ce qui vaut cent, qu'importe la proportion des deux éléments qui constituent chacune de ces valeurs égales ? Nierez-vous la légitimité de la rémunération afférente au capital? Ce serait revenir sur un point déjà acquis à la discussion. D'ailleurs sur quel fondement le *travail ancien* serait-il, plus que le *travail actuel*, exclu de toute rétribution?

Le travail se divise en deux catégories bien distinctes :

Ou il est exclusivement consacré à la production d'un objet, comme lorsque l'agriculteur sème, sarcle, moissonne et égrène son blé, lorsque le tailleur coupe et coud un habit, etc.;

Ou il sert à la production d'une série indéterminée d'objets semblables, comme quand l'agriculteur clôt, amende, dessèche son champ, ou que le tailleur meuble son atelier.

Dans le premier cas, tout le travail doit être payé par l'acquéreur de la récolte ou de l'habit; dans le second, il doit être payé sur un nombre indéterminé de récoltes ou d'habits. Et certes, il serait absurde de dire que le travail de cette seconde catégorie ne doit pas être payé du tout, parce qu'il prend le nom de capital.

Or, comment parvient-il à répartir la rémunération qui lui est due sur un nombre indéfini d'acheteurs successifs? Par les combinaisons de l'amortissement et de l'intérêt, combinaisons que l'humanité a inventées dès l'origine, combinaisons ingénieuses, que les socialistes seraient bien embarrassés de remplacer. Aussi tout leur génie se borne à les supprimer, et ils ne s'aperçoivent pas que c'est tout simplement supprimer l'humanité.

Mais quand on accorderait comme réalisable tout ce qui vient d'être démontré chimérique : gratuité de circulation, gratuité de prêt, compensation d'intérêts, je dis qu'on n'arriverait pas encore à l'égalité absolue des fortunes. Et la raison en est simple. Est-ce que la banque du peuple aurait la prétention de changer le cœur humain? Fera-t-elle que tous les hommes soient également forts, actifs, intelligents, ordonnés, économes, prévoyants? Fera t elle que les goûts, les penchants, les aptitudes, les idées ne varient à l'infini? que les uns ne préfèrent

dormir au soleil, pendant que les autres s'épuisent au travail? qu'il n'y ait des prodigues et des avares, des gens ardents à poursuivre les biens de ce monde, et d'autres plus préoccupés de la vie future? Il est clair que l'égalité absolue des fortunes ne pourrait être que la résultante de toutes ces égalités impossibles et de bien d'autres.

Mais si l'égalité absolue des fortunes est chimérique, ce qui ne l'est pas, c'est l'approximation constante de tous les hommes vers un même niveau physique, intellectuel et moral, sous le régime de la liberté. Parmi toutes les énergies qui concourent à ce grand nivellement, une des plus puissantes, c'est celle du capital. Et puisque vous m'avez offert vos colonnes, permettez-moi d'appeler un moment l'attention de vos lecteurs sur ce sujet. Ce n'est pas tout de démontrer que l'intérêt est légitime, il faut encore prouver qu'il est utile, même à ceux qui le supportent. Vous avez dit que l'intérêt a été autrefois « un instrument d'égalité et de progrès. » Ce qu'il a été, il l'est encore et le sera toujours, parce qu'en se développant il ne change pas de nature.

Les travailleurs seront peut-être étonnés de m'entendre affirmer ceci :

De tous les éléments qui entrent dans le prix des choses, celui qu'ils doivent payer avec le plus de joie, c'est précisément l'intérêt ou la rémunération du capital, parce que ce payement leur en épargne toujours un plus grand.

Pierre est un artisan parisien. Il a besoin qu'un fardeau soit transporté à Lille; c'est un présent qu'il veut faire à sa mère. S'il n'y avait pas de capital au monde (et il n'y en aurait pas si toute rémunération lui était déniée), ce transport coûterait à Pierre au moins deux mois de fatigues, soit qu'il le fît lui-même, soit qu'il se fît rendre ce service par un autre; car il ne pourrait l'exécuter lui-même qu'en charriant le fardeau par monts et par vaux, sur ses épaules, et nul ne pourrait l'exécuter pour lui que de la même manière.

Pourquoi se rencontre-t-il des entrepreneurs qui ne demandent à Pierre qu'une journée de son travail pour lui en épargner soixante? Parce que le capital est intervenu sous forme de char,

de chevaux, de rails, de waggons, de locomotive. Sans doute Pierre doit payer tribut à ce capital; mais c'est justement pour cela qu'il fait ou fait faire en un jour ce qui lui aurait demandé deux mois.

Jean est maréchal ferrant, fort honnête homme, mais qu'on entend souvent déclamer contre la propriété. Il gagne 3 francs par jour; c'est peu, c'est trop peu; mais enfin, comme le blé vaut environ 18 francs l'hectolitre, Jean peut dire qu'il fait jaillir de son enclume un hectolitre de blé par semaine ou la valeur, soit 52 hectolitres par an. Je suppose maintenant qu'il n'y eût pas de capital, et que, mettant notre maréchal en face de 1,000 hectares de terre, on lui dit : « Disposez de ce sol, qui est doué d'une grande fertilité; tout le blé que vous ferez croître est à vous. » Jean répondrait sans doute : « Sans chevaux, sans charrue, sans hache, sans instruments d'aucune sorte, comment voulez-vous que je débarrasse le sol des arbres, des racines, des herbes, des pierres, des eaux stagnantes qui l'obstruent? Je n'y ferai pas pousser une gerbe de blé en dix ans. » Donc, que Jean fasse enfin cette réflexion : « Ce que je ne pourrais faire en dix ans, d'autres le font pour moi, et ne me demandent qu'une semaine de travail. Il est clair que c'est un avantage pour moi de rémunérer le capital, car si je ne le rémunérais pas, il n'y en aurait pas, et les autres seraient aussi embarrassés devant ce sol que je le suis moi-même. »

Jacques achète tous les matins, pour un sou, *la Voix du Peuple*. Comme il gagne 100 sous par jour, ou 50 centimes par heure, c'est six minutes de travail qu'il échange contre le prix d'un numéro, prix dans lequel se trouvent comprises deux rémunérations, celle du travail et celle du capital. Comment Jacques ne se dit-il pas quelquefois : « Si aucun capital n'intervenait dans l'impression de *la Voix du Peuple*, je ne l'obtiendrais ni à un sou ni à 100 francs? »

Je pourrais passer en revue tous les objets qui satisfont les besoins des travailleurs, et la même réflexion reviendrait sans cesse. Donc le capital n'est pas le *tyran* que l'on dit. Il rend des services, de grands services; il est de toute justice qu'il en soit rémunéré. Cette rémunération diminue de plus en plus à

mesure que le capital abonde. Pour qu'il abonde, il faut qu'on soit intéressé à le former, et pour qu'on soit intéressé à le former, il faut être soutenu par l'espoir d'une rémunération. Quel est l'artisan, quel est l'ouvrier qui portera ses économies à la caisse d'épargne, ou même qui fera des économies, si l'on commence par déclarer que l'intérêt est un vol et qu'il faut le supprimer?

Non, non, c'est là une propagande insensée; elle heurte la raison, la morale, la science économique, les intérêts du pauvre, les croyances unanimes du genre humain manifestées par la pratique universelle. Vous ne prêchez pas, il est vrai, la *tyrannie du capital*, mais vous prêchez la *gratuité du crédit*, ce qui est tout un. Dire que toute rémunération accordée au capital est un vol, c'est dire que le capital doit disparaître de la surface du globe, c'est dire que Pierre, Jean, Jacques, doivent exécuter les transports, se procurer le blé, les livres, avec autant de travail qu'il leur en faudrait pour produire ces choses directement et sans autre ressource que leurs mains.

Marche, marche, capital! poursuis ta carrière, réalisant du bien pour l'humanité! C'est toi qui as affranchi les esclaves; c'est toi qui as renversé les châteaux forts de la féodalité! Grandis encore; asservis la nature; fais concourir aux jouissances humaines la gravitation, la chaleur, la lumière, l'électricité; prends à ta charge ce qu'il y a de répugnant et d'abrutissant dans le travail mécanique, élève la démocratie; transforme les machines humaines en *hommes*, en hommes doués de loisirs, d'idées, de sentiment et d'espérances!

Permettez-moi, monsieur, en finissant, de vous adresser un reproche. Au début de votre lettre, vous m'aviez promis de renoncer pour aujourd'hui à l'antinomie; vous la terminez cependant par cette antinomie que vous appelez votre *cri de guerre : La propriété, c'est le vol.*

Oui, vous l'avez bien caractérisée; c'est, en effet, un lugubre tocsin, un sinistre cri de guerre. Mais j'ai l'espoir que, sous ce rapport, elle a perdu quelque chose de sa puissance. Il y a dans l'esprit des masses un fonds de bon sens qui ne perd pas ses droits, et se révolte enfin contre ces paradoxes étranges donnés

pour de sublimes découvertes. Oh! que n'avez-vous établi votre active propagande sur cet autre axiome, assurément plus impérissable que le vôtre : *Le vol, c'est le contraire de la propriété!* Alors, avec votre indomptable énergie, votre style populaire, votre dialectique invincible, je ne puis mesurer le bien qu'il vous eût été donné de répandre sur notre chère patrie et sur l'humanité.

F. Bastiat.

SEPTIÈME LETTRE.

P.-J. PROUDHON A F. BASTIAT.

SOMMAIRE.

Reproches. — Les commissionnaires de roulage et les chemins de fer. — Excursion rétrospective chez les Hébreux, les Grecs et les Romains. — *Neschek, tokos, fœnus, inter-esse.* — L'intérêt issu du contrat de pacotille. — Intervention des monnaies et conséquences. — Moïse, Solon, Lycurgue. — La force seule maintient l'intérêt. — Deux apologues.

17 décembre 1849.

Notre discussion n'avance pas, et la faute en est à vous seul. Par votre refus systématique de vous placer sur le terrain où je vous appelle, et votre obstination à m'attirer sur le vôtre, vous méconnaissez en ma personne le droit qu'a tout novateur à l'examen; vous manquez au devoir qu'impose à tout économiste, défenseur naturel de la tradition et des usages établis, l'apparition des idées nouvelles; vous compromettez, enfin, la charité publique, en m'obligeant à attaquer ce que je reconnaissais, dans une certaine mesure, comme irréprochable et légitime.

Vous l'avez voulu : que votre désir soit accompli!

Permettez-moi d'abord de résumer notre controverse.

Dans une première lettre, vous avez essayé de montrer, par la théorie et par de nombreux exemples, que le *prêt* était un *service*, et que, tout service ayant une *valeur*, il avait le droit de se faire *payer;* d'où vous déduisiez immédiatement, contre

moi, cette conclusion que la gratuité du crédit était une chimère, partant, le socialisme une protestation sans principes comme sans motifs.

Ainsi peu importe de savoir si c'est vous qui avez sollicité l'entrée de *la Voix du Peuple*, ou si c'est moi qui vous ai offert la publicité de ses colonnes : en fait, et chacune de vos lettres en témoigne, vous n'avez eu d'autre but que de renverser, par une fin de non-recevoir, la théorie du crédit gratuit.

Je vous ai donc répondu, et j'ai dû vous répondre, sans entrer dans l'examen de votre théorie de l'intérêt, que si vous vouliez combattre utilement et sérieusement le socialisme, il fallait l'attaquer en lui-même et dans ses propres doctrines; que le socialisme, sans nier d'une manière absolue la légitimité de l'intérêt considéré à un certain point de vue et à une certaine époque de l'histoire, affirmait la possibilité, dans l'état actuel de l'économie sociale, d'organiser, par le concours des travailleurs, un système de prêt sans rétribution, et par suite, de donner à tous la garantie du crédit et du travail. J'ai dit, enfin, que c'était là ce que vous aviez à examiner, si vous vouliez que la discussion aboutît.

Dans votre seconde lettre, vous avez péremptoirement refusé de suivre cette marche, alléguant que pour vous, et d'après mon aveu, l'intérêt ne constituant dans son principe ni crime, ni délit, il était impossible d'admettre que le prêt pût s'effectuer sans intérêt; qu'il était inconcevable qu'une chose pût être vraie et fausse tout à la fois; bref, que tant que la criminalité de l'intérêt ne vous serait pas démontrée, vous tiendriez la théorie du crédit gratuit comme non avenue. Tout cela assaisonné de force plaisanteries sur la loi de contradiction, que vous ne comprenez point, et flanqué d'exemples très-propres, je l'avoue, à faire comprendre le mécanisme de l'intérêt, mais qui ne prouvent absolument rien contre la gratuité.

Dans ma réplique, je crois vous avoir prouvé, en me servant de votre propre méthode, que rien n'est moins rare, dans la société, que de voir une institution, un usage, d'abord libéral et légitime, devenir, avec le temps, une entrave à la liberté, et une atteinte à la justice; qu'il en était ainsi du prêt à intérêt le

jour où il était démontré que le crédit peut être donné à tous sans rétribution; que d'ores et déjà, refuser d'examiner cette possibilité du crédit gratuit constituait un déni de justice, une offense à la foi publique, un défi au prolétariat. Je renouvelai donc auprès de vous mes instances, et je vous dis : Ou vous examinerez les diverses propositions du socialisme, ou je déclare que l'intérêt de l'argent, la rente de la terre, le loyer des maisons et des capitaux, est une spoliation, et que la propriété, ainsi constituée, est un vol.

Chemin faisant, j'indiquais sommairement les causes qui, selon moi, altèrent la moralité de l'intérêt, et les moyens de le supprimer.

Certes, il semblait que, pour justifier votre théorie, désormais accusée de vol et de larcin, vous ne pouviez plus vous dispenser d'aborder enfin la doctrine nouvelle, qui prétend donner l'exclusion à l'intérêt. C'était, j'ose le dire, ce à quoi s'attendaient tous nos lecteurs. En évitant de faire la critique de l'intérêt, je faisais preuve de conciliation et d'amour de la paix. Il me répugnait d'incriminer la bonne foi des capitalistes, et de jeter la suspicion sur les propriétaires. Je désirais surtout abréger une dispute fatigante, et hâter la conclusion définitive. Vraie ou fausse, vous disais-je, légitime ou illégitime, morale ou immorale, j'accepte l'usure, je l'approuve, je la loue même; je renonce à toutes les illusions du socialisme, et me refais chrétien, si vous me démontrez que la prestation des capitaux, de même que la circulation des valeurs, ne saurait, dans aucun cas, être gratuite. C'était, comme l'on dit, faire rondement les choses, et couper court à bien des discussions tout à fait oiseuses dans un journal, et, permettez-moi de le dire, fort périlleuses en ce moment.

Est-il, oui ou non, possible d'abolir l'intérêt de l'argent, par suite, la rente de la terre, le loyer des maisons, le produit des capitaux, d'une part, en simplifiant l'impôt, et de l'autre, en organisant une banque de circulation et de crédit, au nom et pour le compte du peuple? C'est ainsi, selon moi, que la question devait être posée entre nous. L'amour de l'humanité, de la vérité, de la concorde, nous en faisait à tous deux une loi. Que

fait le peuple depuis février? Qu'a fait l'assemblée constituante, que fait aujourd'hui la législative, si ce n'est de rechercher les moyens d'améliorer le sort du travailleur, sans alarmer les intérêts légitimes, sans infirmer le droit du propriétaire? Cherchons donc si la gratuité du crédit ne serait point, par hasard, un de ces moyens.

Telles étaient mes paroles : j'osai croire qu'elles seraient entendues. Au lieu d'y répondre, comme je l'espérais, vous vous retranchez dans votre fin de non-recevoir. A cette interrogation de ma part : « *Prouver que la gratuité du crédit est chose « possible, facile, pratique, n'est-ce pas prouver que l'intérêt du « crédit est désormais chose nuisible et illégitime?* » vous répondez, en retournant la phrase : « Prouver que l'intérêt est (ou a « été) légitime, juste, utile, bienfaisant, indestructible, n'est-ce « pas prouver que la gratuité du crédit est une chimère? » Vous raisonnez juste comme les entrepreneurs de roulage à l'égard des chemins de fer.

Voyez-les, en effet, adresser leurs doléances au public qui les délaisse et qui court à la concurrence : Est-ce que le chariot et la malbrouck ne sont pas des institutions utiles, légitimes, bienfaisantes, indestructibles? Est-ce qu'en transportant vos personnes et vos produits, nous ne vous rendons pas un service? Est-ce que ce service n'est pas une valeur? Est-ce que toute valeur ne doit pas être payée? Est-ce qu'en faisant le transport à 25 c. par tonne et kilomètre, tandis que la locomotive le fait, il est vrai, à 10 c., nous sommes des voleurs? Est-ce que le commerce ne s'est pas développé perpétuellement et universellement par le roulage, la bête de somme, la navigation à voiles ou à rames? Que nous importent donc et la vapeur, et la pression atmosphérique, et l'électricité? Prouver la réalité et la légitimité de la voiture à quatre roues, n'est-ce pas prouver que l'invention des chemins de fer est une chimère?

Voilà, monsieur, où vous conduit votre argumentation. Votre dernière lettre n'a, comme les précédentes, et du commencement à la fin, pas d'autre sens. Pour conserver au capital l'intérêt que je lui refuse, vous me répondez par la question préalable, vous opposez à mon idée novatrice votre routine; vous

protestez contre le rail et la machine à vapeur. Je serais désolé de vous dire rien de blessant; mais, en vérité, monsieur, il me semble que j'aurais le droit, dès ce moment, de briser là et de vous tourner le dos.

Je ne le ferai point : je veux vous donner satisfaction jusqu'à la fin, en vous montrant comment, pour me servir de vos propres paroles, *la rémunération du capital passe de la légitimité à l'illégitimité*, et comment la gratuité du crédit est la conclusion finale de la pratique de l'intérêt. Cette discussion, par elle-même, ne manque pas d'importance; je m'efforcerai surtout de la rendre pacifique.

Ce qui fait que l'intérêt du capital, excusable, juste même, au point de départ de l'économie des sociétés, devient, avec le développement des institutions industrielles, une vraie spoliation, un vol, c'est que cet intérêt n'a pas d'autre principe, d'autre raison d'être, que la nécessité et la force. La nécessité, voilà ce qui explique l'exigence du prêteur; la force, voilà ce qui fait la résignation de l'emprunteur. Mais, à mesure que, dans les relations humaines, la nécessité fait place à la liberté, et qu'à la force succède le droit, le capitaliste perd son excuse, et la revendication s'ouvre pour le travailleur contre le propriétaire.

Au commencement, la terre est indivise; chaque famille vit de sa chasse, pêche, cueillette, ou pâture; l'industrie est toute domestique, l'agriculture, pour ainsi dire, nomade. Il n'y a ni commerce, ni propriété.

Plus tard, les tribus s'agglomérant, les nations commencent à se former : la caste apparaît, née de la guerre et du patriarcat. La propriété s'établit peu à peu : mais, selon le droit héroïque le maître, quand il ne cultive pas de ses propres mains, exploite par ses esclaves, comme plus tard le seigneur par ses serfs. Le fermage n'existe point encore; la rente, qui indique ce rapport, est inconnue.

A cette époque, le commerce se fait surtout en échanges. Si l'or et l'argent apparaissent dans les transactions, c'est plutôt comme marchandise que comme agent de circulation et unité de valeur : on les pèse, on ne les compte pas. Le change, l'agio

qui en est la conséquence, le prêt à intérêt, la commandite, toutes ces opérations d'un commerce développé, auxquelles donne lieu la monnaie, sont inconnues. Longtemps ces mœurs primitives se sont conservées parmi les populations agricoles. Ma mère, simple paysanne, nous racontait qu'avant 1789, elle se louait l'hiver pour filer le chanvre, recevant, pour salaire de six semaines de travail, avec sa nourriture, une paire de sabots et un pain de seigle.

C'est dans le commerce de mer qu'il faut rechercher l'origine du prêt à intérêt. Le contrat à la grosse, variété ou plutôt démembrement du contrat de pacotille, fut sa première forme; de même que le bail à ferme ou à cheptel fut l'analogue de la commandite.

Qu'est-ce que le contrat de pacotille? Un traité par lequel un industriel et un patron de navire conviennent de mettre en commun, pour le commerce étranger, le premier, une certaine quantité de marchandises qu'il se charge de procurer; le second, son travail de navigateur : le *bénéfice* résultant de la vente devant être partagé par portions égales, ou suivant une proportion convenue; les risques et avaries mis à la charge de la société.

Le bénéfice ainsi prévu, quelque considérable qu'il puisse être, est-il légitime? On ne saurait le révoquer en doute. Le bénéfice, à cette première époque des relations commerciales, n'est pas autre chose que l'incertitude qui règne, entre les échangistes, sur la valeur de leurs produits respectifs : c'est un avantage qui existe plutôt dans l'opinion que dans la réalité, et qu'il n'est pas rare de voir les deux parties, avec une égale raison, s'attribuer l'une et l'autre. Combien une once d'or vaut-elle de livres d'étain? Quel rapport de prix entre la pourpre de Tyr et la peau de zibeline? Nul ne le sait, nul ne le peut dire. Le Phénicien qui, pour un ballot de fourrures, livre dix palmes de son étoffe, s'applaudit de son marché ; autant en pense, de son côté, le chasseur hyperboréen, fier de sa casaque rouge. Et telle est encore la pratique des Européens avec les sauvages de l'Australie, heureux de donner un porc pour une hache, une poule pour un clou ou un grain de verre.

L'incommensurabilité des valeurs : telle est, à l'origine, la source des bénéfices du commerce. L'or et l'argent entrent donc dans le trafic, d'abord comme marchandises; puis, bientôt, en vertu de leur éminente échangeabilité, comme termes de comparaison, comme monnaies. Dans l'un et l'autre cas, l'or et l'argent portent bénéfice à l'échange, en premier lieu, par le fait même de l'échange; ensuite, pour le risque couru. Le contrat d'assurance apparaît ici comme le frère jumeau du contrat à la grosse; la prime stipulée dans le premier est corrélative, identique à la part de bénéfice convenue dans le second.

Cette *part* de bénéfice, par laquelle s'exprime la participation du capitaliste ou industriel, qui engage ses produits ou ses fonds, c'est tout un dans le commerce, a reçu le nom latin d'*inter-esse*, c'est-à-dire participation, *intérêt*.

A ce moment donc, et dans les conditions que je viens de définir, qui pourrait accuser de dol la pratique de l'intérêt? L'intérêt, c'est l'*alea*, le gain obtenu contre la fortune; c'est le bénéfice aléatoire du commerce, bénéfice irréprochable tant que la comparaison des valeurs n'a pas fourni les idées corrélatives de *cherté*, de *bon marché*, de proportion, de PRIX. La même analogie, la même identité, que l'économie politique a signalée de tout temps et avec raison, entre l'intérêt de l'argent et la rente de la terre, existe, au début des relations commerciales, entre ce même intérêt et le bénéfice du commerce; au fond, l'échange est la forme commune, le point de départ de toutes ces transactions.

Vous voyez, monsieur, que l'opposition énergique que je fais au capital ne m'empêche point de rendre justice à la bonne foi originelle de ses opérations. Ce n'est pas moi qui marchanderai jamais avec la vérité. Je vous ai dit qu'il existait dans le prêt à intérêt un côté vrai, honnête, légitime; je viens de l'établir d'une façon qui, ce me semble, vaut encore mieux que la vôtre, en ce qu'elle ne sacrifie rien à l'égoïsme, n'ôte rien à la charité. C'est l'impossibilité d'évaluer les objets avec exactitude, qui fonde, au commencement, la légitimité de l'intérêt, comme, plus tard, c'est la recherche des métaux précieux qui la soutient. Il faut bien que le prêt à intérêt ait eu sa raison positive

et nécessitante pour qu'il se soit développé et généralisé comme on l'a vu ; il le faut, dis-je, à peine de damner, avec les théologiens, l'humanité tout entière, que je fais profession, quant à moi, de considérer comme infaillible et sainte.

Mais qui ne voit déjà que le bénéfice du commerçant doit diminuer progressivement avec le risque couru et avec l'arbitraire des valeurs, pour n'être plus à la fin que le juste prix du service rendu par lui, le salaire de son travail? Qui ne voit pareillement que l'intérêt doit s'atténuer avec les chances que court le capital, et la privation qu'éprouve le capitaliste; en sorte que s'il y a garantie de remboursement de la part du débiteur, et si la peine du créancier est zéro, l'intérêt doit devenir zéro?

Une autre cause, qu'il importe ici de ne point omettre, parce qu'elle marque le point de transition ou de séparation entre la part de bénéfice, *inter-esse*, afférente au capitaliste dans le contrat à la grosse, et l'usure proprement dite; une autre cause, dis-je, tout à fait accidentelle, contribua singulièrement à vulgariser la fiction de la productivité du capital, et par suite la pratique de l'intérêt. Ce furent, chez les gens de commerce, les exigences de la comptabilité, la nécessité de presser les rentrées ou remboursements. Quel stimulant plus énergique, je vous le demande, pouvait-on imaginer à l'égard du débiteur indolent et retardataire, que cette aggravation, *fœnus*, cet enfantement, *tokos*, incessant du principal? Quel huissier plus inflexible que ce serpent de l'usure, comme dit l'hébreu? L'usure, disent les vieux rabbins, est appelée serpent, *neschek*, parce que le créancier MORD le débiteur, lorsqu'il lui réclame plus qu'il ne lui a donné. Et c'est cet instrument de police, cette espèce de garde du commerce lancé par le créancier à la gorge de son débiteur, dont on a voulu faire un principe de justice commutative, une loi de l'économie sociale! Il faut n'avoir jamais mis le pied dans une maison de négoce, pour méconnaître à ce point l'esprit et le but de cette invention vraiment diabolique du génie mercantile.

Suivons maintenant le progrès de l'institution, car nous touchons au moment où le *neschek*, le *tokos*, le *fœnus*, l'*usure*, enfin,

se distinguant du bénéfice aléatoire, ou *inter-esse*, de l'expéditeur, va devenir une institution, et voyons d'abord comment s'en est généralisée la pratique. Nous tâcherons, après, de déterminer les causes qui doivent en amener l'abolition.

Nous venons de voir que ce fut chez les peuples navigateurs, faisant pour les autres le courtage et l'entrepôt, et opérant surtout sur les marchandises précieuses et les métaux, que se développa d'abord la spéculation mercantile; et du même coup la spéculation de l'*inter-esse*, ou contrat à la grosse. C'est de là que l'usure, comme une peste, s'est propagée sous toutes les formes chez les nations agricoles.

L'opération, irréprochable en soi, de l'*inter-esse*, avait créé un précédent justificatif; la méthode, qu'on pourrait appeler de coercition et sûreté, du *fœnus*, aggravation progressive du capital, donnait le moyen; la prépondérance acquise par l'or et l'argent sur les autres marchandises, le privilége qu'ils reçurent, du consentement universel, de représenter la richesse et de servir d'évaluateur commun à tous les produits, fournit l'occasion. Quand l'or fut devenu le roi de l'échange, le symbole de la puissance, l'instrument de toute félicité, chacun voulut avoir de l'or; et comme il était impossible qu'il y en eût pour tout le monde, il ne se donna plus qu'avec prime; son usage fut mis à prix. Il se loua au jour, à la semaine et à l'an, comme le joueur de flûte et la prostituée. C'était une conséquence de l'invention de la monnaie, de faire estimer à vil prix, en comparaison de l'or, tous les autres biens, et de faire consister la richesse réelle, comme l'épargne, dans les écus. L'exploitation capitaliste, honnie de toute l'antiquité mieux renseignée que nous assurément sur cette matière, car elle touchait aux origines, fut ainsi fondée : il était réservé à notre siècle de lui fournir des docteurs et des avocats.

Tant que, se confondant avec la prime de l'assurance ou la part de bénéfice du contrat à la grosse, l'usure s'était renfermée dans la spéculation maritime, et n'avait eu d'action que sur l'étranger, elle avait paru inoffensive aux législateurs. Ce n'est que lorsqu'elle commença de s'exercer entre concitoyens et compatriotes, que les lois divines et humaines fulminèrent

contre elle l'interdit. Tu ne placeras point ton argent à intérêt sur ton frère, dit la loi de Moïse, mais oui bien sur l'étranger : *Non fœnerabis proximo tuo, sed alieno.* Comme si le législateur avait dit : De peuple à peuple, le bénéfice du commerce et le croît des capitaux n'expriment qu'un rapport entre valeurs d'opinion, valeurs qui, par conséquent, s'équilibrent : de citoyen à citoyen, le produit devant s'échanger contre le produit, le travail contre le travail, et le prêt d'argent n'étant qu'une anticipation de cet échange, l'intérêt constitue une différence qui rompt l'égalité commerciale, enrichit l'un au détriment de l'autre, et entraîne, à la longue, la subversion de la société.

Aussi fut-ce d'après ce principe que le même Moïse voulut que toute dette fût périmée et cessât d'être exigible à chaque cinquantième année : ce qui voulait dire que cinquante années d'intérêt, ou cinquante annuités, en supposant que le prêt eût été fait la première année après le jubilé, remboursaient le capital.

C'est pour cela que Solon, appelé à la présidence de la république par ses concitoyens, et chargé d'apaiser les troubles qui agitaient la cité, commença par abolir les dettes, c'est-à-dire par liquider toutes les usures. La gratuité du crédit fut pour lui la seule solution du problème révolutionnaire posé de son temps, la condition *sine qua non* d'une république démocratique et sociale.

C'est pour cela, enfin, que Lycurgue, esprit peu versé dans les questions de crédit et de finance, poussant à l'extrême ses appréhensions, avait banni de Lacédémone le commerce et la monnaie : ne trouvant pas, contre la subalternisation des citoyens et l'exploitation de l'homme par l'homme, d'autre remède que cette solution icarienne.

Mais tous ces efforts, mal concertés, plus mal encore secondés, des anciens moralistes et législateurs, devaient rester impuissants. Le mouvement usuraire les débordait, sans cesse activé par le luxe et la guerre, et bientôt par l'analogie tirée de la propriété elle-même. D'un côté, l'état antagonique des peuples, entretenant les périls de la circulation, fournissait sans cesse de nouveaux prétextes à l'usure; de l'autre, l'égoïsme des

castes régnantes devait étouffer les principes d'organisation égalitaire. A Tyr, à Carthage, à Athènes, à Rome, partout, dans l'antiquité comme de nos jours, ce furent les hommes libres, les patriciens, les bourgeois, qui prirent l'usure sous leur protection, et exploitèrent, par le capital, la plèbe et les affranchis.

Le christianisme parut alors, et après quatre siècles de combat, commença l'abolition de l'esclavage. C'est à cette époque qu'il faut placer la grande généralisation du prêt à intérêt sous la forme du bail à ferme et à loyer.

J'ai dit plus haut que, dans l'antiquité, le propriétaire foncier, lorsqu'il ne faisait pas valoir par lui-même et par sa famille, comme cela avait lieu chez les Romains, dans les premiers temps de la république, exploitait par ses esclaves : telle fut généralement la pratique des maisons patriciennes. Alors le sol et l'esclave étaient enchaînés l'un à l'autre; le colon était dit *adscriptus glebæ*, attaché à la glèbe : la propriété de l'homme et de la chose était indivise. Le prix d'une métairie était à la fois en raison : 1° de la superficie et de la qualité du sol, 2° de la quantité du bétail, 3° du nombre des esclaves.

Quand l'émancipation de l'esclave fut proclamée, le propriétaire perdit l'homme et garda la terre; absolument comme aujourd'hui, en affranchissant les noirs, nous réservons au maître la propriété du sol et du matériel. Pourtant, au point de vue de l'antique jurisprudence, comme du droit naturel et chrétien, l'homme, né pour le travail, ne peut se passer d'instruments de travail; le principe de l'émancipation impliquait une loi agraire qui en fût la garantie et la sanction : sans cela, cette prétendue émancipation n'était qu'un acte d'odieuse cruauté, une infâme hypocrisie. Et si, d'après Moïse, l'intérêt ou l'annuité du capital rembourse le capital, ne pouvait-on dire que le servage rembourse la propriété?... Les théologiens et les légistes du temps ne le comprirent pas. Par une contradiction inexplicable, et qui dure encore, ils continuèrent à déblatérer contre l'usure, mais ils donnèrent l'absolution au fermage et au loyer.

Il résulta de là que l'esclave émancipé, et quelques siècles

plus tard, le serf affranchi, sans moyens d'existence, dut se faire fermier, et payer tribut. Le maître ne s'en trouva que plus riche. Je te fournirai, dit-il, la terre; tu fourniras le travail : et nous partagerons. C'était une imitation rurale des us et coutumes du négoce : Je te prêterai dix talents, disait au travailleur l'homme aux écus; tu les feras valoir : et puis, ou nous partagerons le bénéfice; ou bien, tant que tu garderas mon argent, tu me payeras un 20e; ou bien, enfin, si tu l'aimes mieux, à l'échéance tu me le rendras double. De là naquit la rente foncière, inconnue des Russes et des Arabes. L'exploitation de l'homme par l'homme, grâce à cette métamorphose, passa en force de loi : l'usure, condamnée dans le prêt à intérêt, tolérée dans le contrat à la grosse, fut canonisée dans le fermage. Dès lors les progrès du commerce et de l'industrie ne servirent qu'à la faire entrer de plus en plus dans les mœurs. Il fallait qu'il en fût ainsi pour mettre en lumière toutes les variétés de la servitude et du vol, et poser la vraie formule de la liberté humaine.

Une fois engagée dans cette pratique de l'*inter-esse*, si étrangement compris, si abusivement appliqué, la société commença de tourner dans le cercle de ses misères. C'est alors que l'inégalité des conditions parut une loi de la civilisation, et le mal une nécessité de notre nature.

Deux issues, cependant, semblaient ouvertes aux travailleurs, pour s'affranchir de l'exploitation du capitaliste : c'étaient, d'une part, comme nous l'avons dit plus haut, l'équilibration progressive des valeurs, et par suite, la baisse de prix des capitaux; de l'autre, la réciprocité de l'intérêt.

Mais il est évident que le revenu du capital, représenté surtout par l'argent, ne peut totalement s'annihiler par la baisse; car, comme vous le dites très-bien, monsieur, si mon capital ne doit me rapporter plus rien, au lieu de le prêter, je le garde, et, pour avoir voulu refuser la dime, le travailleur chômera. Quant à la réciprocité des usures, on conçoit, à toute force, qu'elle puisse exister d'entrepreneur à entrepreneur, de capitaliste à capitaliste, de propriétaire à propriétaire; mais de propriétaire, capitaliste ou entrepreneur, à celui qui n'est

qu'ouvrier, cette réciprocité est impossible. Il est impossible, dis-je, que, l'intérêt du capital s'ajoutant, dans le commerce, au salaire de l'ouvrier pour composer le prix de la marchandise, l'ouvrier puisse racheter ce qu'il a lui-même produit. *Vivre en travaillant* est un principe qui, sous le régime de l'intérêt, implique contradiction.

La société une fois acculée dans cette impasse, l'absurdité de la théorie capitaliste est démontrée par l'absurdité de ses conséquences; l'iniquité, en soi, de l'intérêt, résulte de ses effets homicides; et, tant que la propriété aura pour corollaire et *postulatum* la rente et l'usure, son affinité avec le vol sera établie. Peut-elle exister dans d'autres conditions? Quant à moi, je le nie; mais cette recherche est étrangère à la question qui nous occupe en ce moment, et je ne m'y engagerai point.

Considérez, maintenant, dans quelle situation se trouvent à la fois, — par suite de l'invention de la monnaie, de la prépondérance du numéraire, et de l'assimilation faite entre le prêt d'argent et la location de la terre et des immeubles, — et le capitaliste et le travailleur.

Le premier, — car je tiens à le justifier, même à vos yeux, — obligé par le préjugé monétaire, ne peut se dessaisir gratuitement de son capital en faveur de l'ouvrier. Non que ce dessaisissement lui cause une privation, puisque, dans ses mains, le capital est stérile; non qu'il coure risque de le perdre, puisque par les précautions de l'hypothèque, il est assuré du remboursement; non que cette prestation lui coûte la moindre peine, à moins que vous ne considériez comme peine le compte des écus et la vérification du gage; mais c'est qu'en se dessaisissant, pour un temps quelconque, de son argent, de cet argent qui, par sa prérogative, est, comme on l'a si justement dit, du *pouvoir*, le capitaliste diminue sa puissance et sa sécurité.

Ce serait tout autre chose, si l'or et l'argent n'étaient qu'une marchandise ordinaire, si l'on ne tenait pas plus à la possession des écus qu'à celle du blé, du vin, de l'huile ou du cuir; si la simple faculté de travailler donnait à l'homme la même sécurité que la possession de l'argent. Sous ce monopole de la circulation et de l'échange, l'usure devient, pour le capitaliste,

une nécessité. Son intention, devant la justice, n'est point incriminable : dès que son argent est sorti de son coffre, il n'est plus en sûreté.

Or cette nécessité qui, par le fait d'un préjugé involontaire et universellement répandu, incombe au capitaliste, constitue pour le travailleur la plus indigne spoliation, comme la plus odieuse des tyrannies, la tyrannie de la force.

Quelles sont, en effet, pour la classe travailleuse, pour cette partie vivante, productrice, morale, des sociétés, les conséquences théoriques et pratiques du prêt à intérêt et de son analogue, le fermage? Je me borne, pour aujourd'hui, à vous en énumérer quelques-unes, sur lesquelles j'appelle votre attention, et qui pourront, si vous y tenez, devenir l'objet ultérieur de notre débat.

C'est qu'en vertu du principe de l'intérêt, ou du produit *net*, un individu peut réellement et légitimement vivre sans travailler : c'est la conclusion de votre avant-dernière lettre, et telle est, en effet, la condition à laquelle aujourd'hui tout le monde aspire.

C'est que, si le principe du produit *net* est vrai de l'individu, il doit l'être aussi de la nation; qu'ainsi, le capital mobilier et immobilier de la France, par exemple, étant évalué à 132 milliards, ce qui donne, à 5 pour 100 par an d'intérêts, 6 milliards 600 millions, la moitié au moins du peuple français pourrait, si elle voulait, vivre sans rien faire ; qu'en Angleterre, où le capital accumulé est beaucoup plus considérable qu'en France, et la population beaucoup moindre, il ne tiendrait qu'à la nation tout entière, depuis la reine Victoria jusqu'au dernier attacheur de fils de Liverpool, de vivre en rentière, se promenant la canne à la main, ou grognant dans les meetings. Ce qui conduit à cette proposition, évidemment absurde, que, grâce à son capital, une nation a plus de revenu que son travail n'en produit.

C'est que la totalité des salaires en France, étant annuellement d'environ 6 milliards, et la somme des revenus du capital aussi de 6 milliards, ce qui porte à 12 milliards la valeur marchande de la production annuelle, le peuple producteur, qui est

en même temps le peuple consommateur, peut et doit acheter, avec 6 milliards de salaires qui lui sont alloués, les 12 milliards que le commerce lui demande pour prix de ses marchandises, sans quoi le capitaliste se trouverait sans revenu.

C'est que l'intérêt étant de sa nature perpétuel, et ne pouvant, en aucun cas, ainsi que le voulait Moïse, être porté en remboursement du capital; de plus, chaque année d'intérêt pouvant être replacée à usure, et former un nouveau prêt, et engendrer, par conséquent, un nouvel intérêt, le plus petit capital peut, avec le temps, produire des sommes prodigieuses, que ne représenterait pas même une masse d'or aussi grosse que le globe que nous habitons. Price l'a démontré dans sa théorie de l'amortissement.

C'est que la productivité du capital étant la cause immédiate, unique, de l'inégalité des fortunes, et de l'accumulation incessante des capitaux dans un petit nombre de mains, il faut admettre, malgré le progrès des lumières, malgré la révélation chrétienne et l'extension des libertés publiques, que la société est naturellement et nécessairement divisée en deux castes, une caste de capitalistes exploiteurs, et une caste de travailleurs exploités.

C'est que ladite caste de capitalistes, disposant souverainement, par la prestation intéressée de ses capitaux, des instruments de production et des produits, a le droit, selon son bon plaisir, d'arrêter le travail et la circulation, comme nous la voyons faire depuis deux ans, au risque de faire mourir le peuple;—de changer la direction naturelle des choses, comme cela se voit dans les États du pape, où la terre cultivable est, depuis un temps immémorial, livrée, pour la convenance des propriétaires, à la vaine pâture, et où le peuple ne vit que des aumônes et de la curiosité des étrangers; — de dire à une masse de citoyens : *Vous êtes de trop sur la terre; au banquet de la vie, il n'y a pas de place pour vous,* comme fit la comtesse de Strafford, lorsqu'elle expulsa de ses domaines, en une seule fois, 17,000 paysans; et comme fit, l'année dernière, le gouvernement français, quand il transporta en Algérie 4,000 familles de bouches inutiles.

Je vous le demande à présent : si le préjugé de l'or, si la fatalité de l'institution monétaire excuse, justifie le capitaliste, n'est-il pas vrai qu'elle crée pour le travailleur ce régime de force brutale, qui ne se distingue de l'esclavage antique que par une plus profonde et une plus scélérate hypocrisie?

La force, monsieur, voilà le premier et le dernier mot d'une société organisée sur le principe de l'intérêt, et qui, depuis trois mille ans, fait effort contre l'intérêt. Vous le constatez vous-même, sans retenue comme sans scrupule, quand vous reconnaissez avec moi que le capitaliste *ne se prive point;* avec J.-B. Say, que sa fonction est de *ne rien faire;* quand vous lui faites tenir ce langage effronté que réprouve toute conscience humaine :

« Je ne vous impose rien malgré vous. Dès que vous ne voyez pas dans le prêt un service, abstenez-vous d'emprunter, comme moi de prêter. Que si la *société* vous offre des *avantages* sans *rétribution*, adressez-vous à elle, c'est bien plus commode. Et quant à *organiser la circulation des capitaux*, ainsi que vous me sommez de le faire, si vous entendez par là que les miens vous arrivent gratis par l'intermédiaire de la société, j'ai contre ce procédé indirect tout juste les mêmes objections qui m'ont fait vous refuser le prêt direct et gratuit. »

Prenez-y garde, monsieur; le peuple n'est que trop disposé à croire que c'est uniquement par amour de ses priviléges que la caste capitaliste, en ce moment dominante, repousse l'organisation du crédit qu'il réclame; et le jour où le mauvais vouloir de cette caste lui serait démontré, toute excuse disparaissant à ses yeux, sa vengeance ne connaîtrait plus de bornes.

Voulez-vous savoir quelle démoralisation épouvantable vous créez parmi les travailleurs, avec votre théorie du capital, qui n'est autre, comme je viens de vous le dire, que la théorie du droit de la force? Il me suffira de reproduire vos propres arguments. Vous aimez les apologues. Je vais, pour concréter ma pensée, vous en proposer quelques-uns.

Un millionnaire se laisse tomber dans la rivière. Un prolétaire vient à passer; le capitaliste lui fait signe : le dialogue suivant s'établit :

Le millionnaire. Sauvez-moi, ou je péris.

Le prolétaire. Je suis à vous, mais je veux pour ma peine un million.

Le millionnaire. Un million pour tendre la main à ton frère qui se noie ! Qu'est-ce que cela te coûte ? Une heure de retard ! Je te rembourserai, je suis généreux, un quart de journée.

Le prolétaire. Dites-moi, n'est-il pas vrai que je vous rends un service en vous tirant de là ?

Le millionnaire. Oui.

Le prolétaire. Tout service a-t-il droit à une récompense ?

Le millionnaire. Oui.

Le prolétaire. Ne suis-je pas libre ?

Le millionnaire. Oui.

Le prolétaire. Alors, je veux un million ; c'est mon dernier prix. Je ne vous force pas, je ne vous impose rien malgré vous ; je ne vous empêche point de crier : *A la barque !* et d'appeler quelqu'un. Si le pêcheur, que j'aperçois là-bas, à une lieue d'ici, veut vous faire cet avantage sans rétribution, adressez-vous à lui : c'est plus commode.

Le millionnaire. Malheureux ! tu abuses de ma position. La religion, la morale, l'humanité !...

Le prolétaire. Ceci regarde ma conscience. Au reste, l'heure m'appelle, finissons-en. Vivre prolétaire, ou mourir millionnaire : lequel voulez-vous ?

Sans doute, monsieur, vous me direz que la religion, la morale, l'humanité, qui nous commandent de secourir notre semblable dans la détresse, n'ont rien de commun avec l'intérêt. Je le pense comme vous : mais que trouvez-vous à redire à l'exemple suivant ?

Un missionnaire anglais, allant à la conversion des infidèles, fait naufrage en route, et aborde dans un canot, avec sa femme et quatre enfants, à l'île de ***. — Robinson, propriétaire de cette île par droit de première occupation, par droit de conquête, par droit de travail, ajustant le naufragé avec son fusil, lui défend de porter atteinte à sa propriété. Mais comme Robinson est humain, qu'il a l'âme chrétienne, il veut bien indiquer à cette famille infortunée un rocher voisin, isolé au milieu des

eaux, où elle pourra se sécher et reposer, sans crainte de l'Océan.

Le rocher ne produisant rien, le naufragé prie Robinson de lui prêter sa bêche et un petit sac de semences.

J'y consens, dit Robinson; mais à une condition : c'est que tu me rendras 99 boisseaux de blé sur 100 que tu récolteras.

Le naufragé. C'est une avanie! Je vous rendrai ce que vous m'aurez prêté, et à charge de revanche.

Robinson. As-tu trouvé un grain de blé sur ton rocher?

Le naufragé. Non.

Robinson. Est-ce que je te rends service en te donnant les moyens de cultiver ton île et de vivre en travaillant?

Le naufragé. Oui.

Robinson. Tout service mérite-t-il rémunération?

Le naufragé. Oui.

Robinson. Eh bien! la rémunération que je demande, c'est 99 pour 100. Voilà mon prix.

Le naufragé. Transigeons : je rendrai le sac de blé et la bêche, avec 5 pour 100 d'intérêt. C'est le taux légal.

Robinson. Oui, taux légal, lorsqu'il y a concurrence, et que la marchandise abonde, comme le prix légal du pain est de 30 centimes le kilogramme, quand il n'y a pas disette.

Le naufragé. 99 pour 100 de ma récolte! mais c'est un vol, un brigandage!

Robinson. Est-ce que je te fais violence? est-ce que je t'oblige à prendre ma bêche et mon blé? Ne sommes-nous pas libres l'un et l'autre?

Le naufragé. Il le faut. Je périrai à la tâche; mais ma femme, mes enfants!... Je consens à tout; je signe. Prêtez-moi, pardessus le marché, votre scie et votre hache, pour que je me fasse une cabane.

Robinson. Oui-da! J'ai besoin de ma hache et de ma scie. Il m'en a coûté huit jours de peine pour les fabriquer. Je te les prêterai cependant, mais à la condition que tu me donneras 99 planches sur 100 que tu fabriqueras.

Le naufragé. Eh parbleu! je vous rendrai votre hache et votre

scie, et vous ferai cadeau de cinq de mes planches en reconnaissance de votre peine.

Robinson. Alors, je garde ma scie et ma hache. Je ne t'oblige point. Je suis libre.

Le naufragé. Mais vous ne croyez donc point en Dieu? Vous êtes un exploiteur de l'humanité, un malthusien, un juif!

Robinson. La religion, mon père, nous enseigne que « l'homme a une noble destination, qui n'est point circonscrite dans l'étroit domaine de la production industrielle. Quelle est cette fin? Ce n'est pas en ce moment le lieu de soulever cette question. Mais, quelle qu'elle soit, ce que je puis te dire, c'est que nous ne pouvons l'atteindre, si, courbés sous le joug d'un travail inexorable et incessant, il ne nous reste aucun loisir pour développer nos organes, nos affections, notre intelligence, notre sens du beau, ce qu'il y a de plus pur et de plus élevé dans notre nature... Quelle est donc la puissance qui nous donnera ce loisir bienfaisant, image et avant-goût de l'éternelle félicité? C'est le capital. » J'ai travaillé jadis; j'ai épargné, précisément en vue de te prêter; tu feras un jour comme moi.

Le naufragé. Hypocrite!

Robinson. Tu m'injuries: adieu! Tu n'as qu'à couper les arbres avec tes dents, et scier tes planches avec tes ongles.

Le naufragé. Je cède à la force. Mais, du moins, faites-moi l'aumône de quelques médicaments pour ma pauvre fille qui est malade. Cela ne vous coûtera aucune peine; j'irai les cueillir moi-même dans votre propriété.

Robinson. Halte-là! ma propriété est sacrée. Je te défends d'y mettre le pied: sinon tu auras affaire avec ma carabine. Cependant, je suis bon homme; je te permets de venir cueillir tes herbes; mais tu m'amèneras ton autre fille, qui me paraît jolie...

Le naufragé. Infâme! tu oses tenir à un père un pareil langage!

Robinson. Est-ce un service que je vous rends à tous, à toi et à tes filles, en vous sauvant la vie par mes remèdes? Oui ou non?

Le naufragé. Assurément; mais le prix que tu y mets?

Robinson. Est-ce que je la prends de force, ta fille? — N'est-

elle pas libre? ne l'es-tu pas toi-même?... Et puis, ne sera-t-elle pas heureuse de partager mes loisirs? Ne prendra-t-elle pas sa part du revenu que tu me payes? En faisant d'elle ma fille de compagnie, ne deviens-je pas votre bienfaiteur? Va, tu n'es qu'un ingrat!

Le naufragé. Arrête, propriétaire! J'aimerais mieux voir ma fille morte que déshonorée. Mais je la sacrifie pour sauver l'autre. Je ne te demande plus qu'une chose : c'est de me prêter tes outils de pêche; car avec le blé que tu nous laisses, il nous est impossible de vivre. Un de mes fils, en pêchant, nous procurera quelque supplément.

Robinson. Soit : je te rendrai encore ce service. Je ferai plus : je te débarrasserai de ton autre fils, et me chargerai de sa nourriture et de son éducation. Il faut que je lui apprenne à tirer le fusil, à manier le sabre, et à vivre comme moi, sans rien faire. Car, comme je me méfie de vous tous, et que vous pourriez fort bien ne me pas payer, je suis bien aise, à l'occasion, d'avoir main-forte. Coquins de pauvres, qui prétendez qu'on vous prête sans intérêt! Impies, qui ne voulez pas de l'exploitation de l'homme par l'homme!

Un jour, Robinson, s'échauffant à la chasse, prend un refroidissement, et tombe malade. Sa concubine, dégoûtée de lui, et qui entretenait, avec son jeune compagnon, des relations intimes, lui dit : Je vous soignerai et vous guérirai, mais à une condition : c'est que vous me ferez donation de tous vos biens. Autrement, je vous laisse.

Robinson. O toi que j'ai tant aimée, à qui j'ai sacrifié honneur, conscience, humanité, voudrais-tu me laisser sur le lit de douleur?

La servante. Et moi, je ne vous aimais pas : c'est pour cela que je ne vous dois rien. Si vous m'avez entretenue, je vous ai livré ma personne : nous sommes quittes. Ne suis-je pas libre? Et suis-je obligée, après vous avoir servi de maîtresse, de vous servir encore de garde-malade?

Robinson. Mon enfant, ma chère enfant, je te prie, calme-toi. Sois bonne, sois douce, sois gentille; je vais, en ta faveur, faire mon testament.

La servante. Je veux une donation, ou je pars.

Robinson. Tu m'assassines! Dieu et les hommes m'abandonnent. Malédiction sur l'univers! Que le tonnerre m'écrase, et que l'enfer m'engloutisse!

Il meurt désespéré.

P.-J. Proudhon.

HUITIÈME LETTRE.

F. BASTIAT A P.-J. PROUDHON.

SOMMAIRE.

La preuve de l'impossibilité dispense d'examiner la possibilité. — Protestation contre le fatalisme — Vérités immuables. — Jugement sur les pérégrinations à travers les champs de l'histoire.—Apologues retournés contre leur auteur. — Lois des capitaux résumées en cinq propositions.

24 décembre 1849.

La gratuité du crédit est-elle possible?

La gratuité du crédit est-elle impossible?

Il est clair que, résoudre une de ces questions, c'est résoudre l'autre.

Vous me reprochez de manquer à la charité parce que je maintiens le débat sur la seconde.

Voici mon motif :

Rechercher si la gratuité du crédit est *possible*, c'eût été me laisser entraîner à discuter la *banque du peuple*, l'*impôt sur le capital*, les *ateliers nationaux*, l'*organisation du travail*, en un mot, les mille moyens par lesquels chaque école prétend réaliser cette gratuité. Tandis que, pour s'assurer qu'elle est *impossible*, il suffisait d'analyser la nature intime du capital; ce qui atteint mon but, et, à ce qu'il me semble, le vôtre.

On pose à Galilée cinquante arguments contre la rotation de la terre. Faut-il qu'il les réfute tous? Non; il prouve qu'elle tourne et tout est dit : *E pur si muove*.

Comme novateur, dites-vous, j'ai droit à l'examen. — Sans doute; mais avant tout, la société, comme défenderesse, a droit

qu'on lui prouve son tort. Vous traduisez le capital et l'intérêt au tribunal de l'opinion, les accusant d'injustice, de spoliation. A vous à prouver leur culpabilité ; à eux à prouver leur innocence. — Vous avez, dites-vous, plusieurs moyens de les faire rentrer dans le droit. Il faut d'abord savoir s'ils en sont sortis. L'examen de vos inventions ne peut venir qu'après, puisqu'il suppose l'accusation fondée, ce qu'ils nient.

Cette marche est tellement logique, que vous y acquiescez en ces termes :

« Vraie ou fausse, légitime ou illégitime, morale ou immorale, j'accepte l'usure, je l'approuve, je la loue même; je renonce à toutes les illusions du socialisme, et me refais chrétien, si vous me démontrez que la prestation des capitaux, de même que la circulation des valeurs, ne saurait, en aucun cas, être gratuite. »

Or, que fais-je autre chose? C'est bien là mon terrain : prouver que le capital porte en lui-même l'indestructible principe de la rémunérabilité.

Cette doctrine, vous l'avez d'abord combattue par la théorie des *contradictions*, ensuite par celle des *distinctions*. L'intérêt, avez-vous dit, a eu sa raison d'existence autrefois, il ne l'a plus aujourd'hui. Il fut un instrument d'égalité et de progrès, il n'est plus que vol et oppression. — Et, là-dessus, vous citez plusieurs institutions et usages d'abord légitimes et libéraux, devenus plus tard injustes et funestes à la liberté, entre autres, la torture, le jugement par l'eau bouillante, l'esclavage, etc.

Je repousse, quant à moi, ce fatalisme cruel qui consiste à justifier tous les excès comme ayant servi la cause de la civilisation. L'esclavage, la torture, les épreuves judiciaires, n'ont pas avancé, mais retardé la marche de l'humanité. Il en eût été de même de l'intérêt, s'il n'avait été, comme vous le dites, qu'un abus de la force. En outre, s'il y a des choses qui changent, il y en a qui ne changent pas. Depuis la création, il a été vrai que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, et cela sera vrai jusqu'au jugement dernier et au delà. De même, il a toujours été vrai, il le sera toujours, que le *travail accumulé* ou le capital mérite récompense.

Vous comparez ma logique à celle d'un entrepreneur qui dirait : « Que m'importent la vapeur, la pression atmosphérique, l'électricité? Prouver la légitimité du char à quatre roues, n'est-ce pas prouver que l'invention des chemins de fer est une chimère? »

J'accepte la similitude; mais voici comment :

Je reconnais que le chemin de fer est un progrès. Je me réjouis de ce qu'il fait baisser le prix des transports; mais si l'on en voulait conclure à la *gratuité des transports*, si l'on disait : « Un prix quelconque pour les transports a pu être légitime autrefois, mais le temps est venu où ils doivent s'exécuter gratuitement, » je répondrais : « La conclusion est fausse. De progrès en progrès, ce prix peut diminuer sans cesse, mais il ne peut arriver à zéro, parce qu'il y aura toujours là une intervention de travail humain, un *service* humain, qui porte en lui-même le principe de la rémunérabilité. »

De même, je reconnais que le loyer des capitaux va baissant en raison de leur abondance. Je le reconnais et m'en réjouis, car ils pénètrent ainsi de plus en plus dans toutes les classes, et les soulagent, pour chaque satisfaction donnée, du poids du travail. Mais, de cette baisse constante de l'intérêt, je ne puis conclure à son anéantissement absolu, parce que jamais les capitaux ne naîtront spontanément, qu'ils seront toujours un service plus ou moins grand, et que dès lors ils portent en eux-mêmes, ainsi que les transports, le principe de la rémunérabilité.

Ainsi, monsieur, je ne vois aucun motif de déplacer ce débat au moment de le clore; et il me semble qu'il n'est pas un de nos lecteurs qui ne considérât ma tâche comme remplie, si je prouvais ces propositions :

Tout capital (quelle que soit sa forme, moissons, outils, machines, maisons, etc.), tout capital résulte d'un travail antérieur, et féconde un travail ultérieur.

Parce qu'il résulte d'un travail antérieur, celui qui le cède reçoit une rémunération.

Parce qu'il féconde un travail ultérieur, celui qui l'emprunte doit une rémunération.

Et vous le dites vous-même : « Si la peine du créancier est zéro, l'intérêt doit devenir zéro. »

Donc, qu'avons-nous à rechercher? Ceci :

Est-il possible qu'un capital se forme sans peine?

Si c'est possible, j'ai tort; le crédit doit être gratuit.

Si c'est impossible, c'est vous qui avez tort, le capital doit être rémunéré. Vous avez beau faire ; la question se réduit à ces termes : « Le temps est-il arrivé, arrivera-t-il jamais où les capitaux écloront spontanément sans la participation d'aucun effort humain? »

Mais dans une revue rétrospective pleine de verve, vous élançant vers la Palestine, vers Athènes, Sparte, Tyr, Rome, Carthage, vous m'entraînez par la tangente hors du cercle où je ne puis vous retenir. Eh bien! avant d'y rentrer, j'essayerai, sinon de vous suivre, du moins de faire quelques pas avec vous.

Vous débutez ainsi :

« Ce qui fait que l'intérêt du capital, excusable, juste même au point de départ de l'économie des sociétés, devient, avec le développement des institutions industrielles, une vraie spoliation, un vol, c'est que cet intérêt n'a pas d'autre principe, d'autre raison d'être, que la nécessité et la force. La nécessité, voilà ce qui explique l'exigence du prêteur; la force, voilà ce qui fait la résignation de l'emprunteur. Mais à mesure que, dans les relations humaines, la nécessité fait place à la vérité, et qu'à la force succède le droit, le capitaliste perd son excuse. »

Il perd plus que cela; il perd le seul titre que vous lui reconnaissez. Si sous l'empire de la liberté et du droit, l'intérêt persiste, c'est sans doute qu'il a, quoi que vous en disiez, une autre *raison d'être* que la *force*.

En vérité, je ne comprends plus votre *distinguo*. Vous disiez : « L'intérêt a été juste autrefois, il ne l'est plus aujourd'hui. » Et quelle raison en donnez-vous? Celle-ci : « Jadis la force régnait, aujourd'hui c'est le droit. » Loin de conclure de là que l'intérêt a passé de la légitimité à l'illégitimité, n'est-ce pas le contraire qui se déduit de vos prémisses?

Et certes, le fait confirmerait cette déduction; car l'usure a pu être odieuse quand on devenait capitaliste par la rapine, et l'intérêt est justifié depuis qu'on le devient par le travail.

« C'est dans le commerce de mer qu'il faut chercher l'origine de l'intérêt. Le contrat à la grosse, variété ou plutôt démembrement du contrat de pacotille, fut sa première forme. »

Je crois que le capital a une nature qui lui est propre, parfaitement indépendante de l'élément par lequel les hommes exécutent leurs transports. Qu'ils voyagent et fassent voyager leurs marchandises par terre, par eau ou par l'air, en char, en barque ou en ballon, cela ne confère ni ne retire aucun droit au capital.

Il est d'ailleurs permis de penser que la pratique de l'intérêt a été antérieure à celle du commerce maritime. Très-probablement le patriarche Abraham ne prêtait pas des troupeaux sans se réserver une part quelconque dans le croît, et ceux qui, après le déluge, bâtirent à Babylone les premières maisons, n'en cédaient sans doute pas l'usage sans rétribution.

Eh quoi! monsieur, ces transactions, qui ont prévalu et s'accomplissent volontairement depuis le commencement du monde, sous les noms de location, intérêt, fermage, baux, loyer, ne seraient pas sorties des entrailles mêmes de l'humanité! Elles seraient nées du *contrat de pacotille!*

Ensuite, à propos du contrat à la grosse, vous faites une théorie du bénéfice qu'en vérité je crois inadmissible. — Mais la discuter ici, ce serait nous écarter du sujet.

Enfin vous arrivez à cette tige de toutes les erreurs économiques, à savoir : la confusion entre les capitaux et le numéraire, confusion à l'aide de laquelle il est aisé d'embrouiller la question. Mais vous n'y croyez pas vous-même, et je n'en veux pour preuve que ce que vous disiez naguère à M. Louis Blanc : « L'argent n'est pas une richesse pour la société : c'est tout simplement un moyen de circulation qui pourrait très-avantageusement être remplacé par du papier, par une substance de *nulle valeur.* »

Veuillez donc croire que lorsque je parle de la productivité du capital (outils, instruments, etc.), mis en œuvre par le tra-

vail, je n'entends pas attribuer une merveilleuse vertu prolifique à l'argent.

Vous suivrai-je, monsieur, en Palestine, à Athènes et Lacédémone? Vraiment, cela n'est pas nécessaire. Un mot seulement sur le *non fœnerabis* de Moïse.

J'admire la dévotion qui a saisi certains socialistes (avec lesquels je ne vous confonds pas), depuis qu'ils ont découvert, à l'appui de leur thèse, quelques textes dans l'Ancien et le Nouveau Testament, les conciles et les Pères de l'Église. Je me permettrai de leur adresser cette question : Entendent-ils nous donner ces autorités comme infaillibles en matière de science et d'économie sociale?

Certes, ils n'iront pas jusqu'à me répondre : Nous tenons pour infaillibles les textes qui nous conviennent, et pour faillibles ceux qui ne nous conviennent pas. Quand on invoque les livres sacrés, à ce titre, et comme dépositaires de la volonté indiscutable de Dieu, il faut tout prendre, sous peine de jouer une puérile comédie. Eh bien! sans parler d'une multitude de sentences de l'Ancien Testament, qui ne peuvent, sans danger, être prises au pied de la lettre, il y a, dans l'Évangile, d'autres textes que le fameux *mutuum date*, dont ils veulent déduire la gratuité du crédit, entre autres ceux-ci :

« Heureux ceux qui pleurent!

« Heureux ceux qui souffrent!

« Il y aura toujours des pauvres parmi vous.

« Rendez à César ce qui appartient à César.

« Obéissez aux puissances.

« Ne vous préoccupez pas du lendemain.

« Faites comme le lis, qui ne file ni ne tisse.

« Faites comme l'oiseau, qui ne laboure ni ne sème.

« Si on vous frappe sur la joue gauche, tendez encore la joue droite.

« Si on vous vole votre manteau, donnez encore votre robe. »

Que diraient messieurs les socialistes, si nous fondions sur un de ces textes la politique et l'économie sociale?

Il est permis de croire que lorsque le fondateur du chris-

tianisme a dit à ses disciples : *Mutuum date*, il a entendu leur donner un conseil de charité et non faire un cours d'économie politique. Jésus était charpentier, il travaillait pour vivre. Dès lors, il ne pouvait faire du *don* une prescription absolue. Je crois pouvoir ajouter, sans irrévérence, qu'il se faisait payer très-légitimement, non-seulement pour le travail consacré à faire des planches, mais aussi pour le travail consacré à faire des scies et des rabots, c'est-à-dire pour le capital.

Enfin, je ne dois pas laisser passer les deux apologues par lesquels vous terminez votre lettre, sans vous faire observer que, loin d'infirmer ma doctrine, ils condamnent la vôtre; car on n'en peut déduire la *gratuité du crédit* qu'à la condition d'en déduire aussi la *gratuité du travail*. Votre second drame me porte un grand coup d'épée; mais, par le premier, vous m'avez charitablement muni d'une cuirasse à toute épreuve.

En effet, par quel artifice voulez-vous m'amener à reconnaître qu'il est des circonstances où on est tenu en conscience de prêter gratuitement? Vous imaginez une de ces situations extraordinaires qui font taire tous les instincts personnels et mettent en jeu le principe sympathique, la pitié, la commisération, le dévouement, le sacrifice. — Un insulaire est bien pourvu de toutes choses. Il rencontre des naufragés que la mer a jetés nus sur la plage. Vous me demandez s'il est permis à cet insulaire de tirer, dans son intérêt, tout le parti possible de sa position, de pousser ses exigences jusqu'aux dernières limites, de demander mille pour cent de ses capitaux, et même de les louer au prix de l'honneur.

Je vois le piége. Si je réponds : « Oh! dans ce cas, il faut voler, sans conditions, au secours de son frère, partager avec lui jusqu'à la dernière bouchée de pain, » vous triompherez, disant : « Enfin mon adversaire a avoué qu'il est des occasions où le crédit doit être gratuit. »

Heureusement, vous m'avez fourni vous-même la réponse dans le premier apologue, que j'aurais inventé, si vous ne m'aviez prévenu.

Un homme passe sur le bord d'un fleuve. Il aperçoit un de ses frères qui se noie, et n'a, pour le sauver, qu'à lui tendre la

main. Pourra-t-il, en conscience, profiter de l'occasion pour stipuler les conditions les plus extrêmes, pour dire au malheureux qui se débat dans le torrent : « Je suis libre, je dispose de mon travail. Meurs ou donne-moi toute ta fortune? »

Je me figure, monsieur, que si un brave ouvrier se rencontre dans ces circonstances, il se jettera dans l'eau sans hésiter, sans calculer, sans spéculer sur son salaire et même sans y songer.

Mais ici, veuillez le remarquer, il n'est pas question de capital ; il s'agit de travail. C'est du travail qui, en conscience, doit être sacrifié. Est-ce que vous déduirez de là, comme règle normale des transactions humaines, comme loi de l'économie politique, la *gratuité du travail?* Et parce que, dans un cas extrême, le service doit être gratuit, renoncerez-vous théoriquement à votre axiome : *mutualité des services?*

Et cependant, si de votre second apologue vous concluez qu'on est toujours tenu de *prêter* pour rien, du premier vous devez conclure qu'on est toujours obligé de *travailler* gratis.

La vérité est que, pour élucider une question d'économie politique, vous avez imaginé deux cas où toutes les lois de l'économie politique sont suspendues. Qui jamais a songé à nier que, dans certaines circonstances, nous ne soyons tenus de sacrifier capital, intérêt, travail, vie, réputation, affections, santé, etc.? Mais est-ce là la loi des transactions ordinaires? Et recourir à de tels exemples pour faire prévaloir la gratuité du crédit, ou la gratuité du travail, n'est-ce pas avouer son impuissance à faire résulter cette gratuité de la marche ordinaire des choses?

Vous recherchez, monsieur, quelles sont, pour la classe travailleuse, les conséquences du prêt à intérêt, et vous en énumérez quelques-unes, m'invitant à en faire l'objet ultérieur de ce débat.

Je ne disconviens pas que, parmi vos objections, il n'y en ait de très-spécieuses et même de très-sérieuses. Il est même impossible, dans une lettre, de les relever une à une ; j'essayerai de les réfuter toutes à la fois, par la simple exposition de la loi selon laquelle se répartissent, suivant moi, entre le capital et

le travail, les produits de leur coopération; et c'est par là que je rentrerai dans ma modeste circonférence économique.

Permettez-moi d'établir cinq propositions qui me semblent susceptibles d'être mathématiquement démontrées (1).

1° *Le capital féconde le travail.*

Il est bien clair qu'on obtient de plus grands résultats avec une charrue que sans charrue; avec une scie que sans scie; avec une route que sans route; avec des approvisionnements que sans approvisionnements, etc., d'où nous pouvons conclure que l'intervention du capital accroît la masse des produits à partager.

(1) Cette loi, d'une décroissance qui, quoique indéfinie, n'arrive jamais à zéro, loi bien connue des mathématiciens, gouverne une foule de phénomènes économiques et n'a pas été assez observée.

Citons-en un exemple familier.

Tout le monde sait que dans une grande ville, dans un quartier riche et populeux, on peut gagner davantage tout en réduisant les prix de vente. C'est ce qu'on exprime familièrement par cette locution : *Se retrouver sur la quantité.*

Supposons quatre marchands de couteaux, l'un au village, l'autre à Bayonne, le troisième à Bordeaux, le quatrième à Paris.

Nous pourrions avoir le tableau suivant :

	Nombre des couteaux vendus.	Bénéfice par couteau.	Bénéfice total.
Village	100	1 fr. 00	100 fr.
Bayonne. . . .	200	0 75	150
Bordeaux. . . .	400	0 50	200
Paris.	1,000	0 25	250

On voit ici un multiplicateur (deuxième colonne) décroître sans cesse, parce que le multiplicande (première colonne) s'accroît toujours; la progression constante du produit total (troisième colonne) exclut l'idée que le multiplicateur arrive jamais à zéro, alors même qu'on passerait de Paris à Londres, et à des villes de plus en plus grandes et riches.

Ce qu'il faut bien observer ici, c'est que l'acheteur n'a pas à se plaindre de l'accroissement progressif du bénéfice total réalisé par le marchand, car ce qui l'intéresse, lui acheteur, c'est le profit proportionnel prélevé sur lui comme rémunérateur du service rendu, et ce profit diminue sans cesse. Ainsi, à des points de vue divers, le vendeur et l'acheteur progressent en même temps.

C'est la loi des capitaux. Bien connue, elle révèle aussi l'harmonie des intérêts entre le capitaliste et le prolétaire, et leur progrès simultané.

Digitized by Google

2° *Le capital est du travail.*

Charrues, scies, routes, approvisionnements, ne se font pas tout seuls, et le travail à qui on les doit a droit à être rémunéré.

Je suis obligé de rappeler ici ce que j'ai dit dans ma dernière lettre sur la différence dans le mode de rétribution, quand elle s'applique au capital ou au travail.

La peine que prend chaque jour le porteur d'eau doit lui être payée par ceux qui profitent de cette peine quotidienne. Mais la peine qu'il a prise pour fabriquer sa brouette et son tonneau doit lui être payée par un nombre indéterminé de consommateurs.

De même l'ensemencement, le labourage, le sarclage, la moisson, ne regardent que la récolte actuelle. Mais les clôtures, les défrichements, les desséchements, les bâtisses, entrent dans le prix de revient d'une série indéfinie de récoltes successives.

Autre chose est le travail actuel du cordonnier qui fait des souliers, du tailleur qui fait des habits, du charpentier qui fait des madriers, de l'avocat qui fait des mémoires; autre chose est le travail accumulé qu'ont exigé la forme, l'établi, la scie, l'étude du droit.

C'est pourquoi le travail de la première catégorie se rémunère par le salaire, celui de la seconde catégorie par les combinaisons de l'intérêt et de l'amortissement, qui ne sont autre chose qu'un salaire ingénieusement réparti sur une multitude de consommateurs.

3° *A mesure que le capital s'accroît, l'intérêt baisse, mais de telle sorte que le revenu total du capitaliste augmente.*

Ce qui a lieu sans injustice et sans préjudice pour le travail, parce que, ainsi que nous allons le voir, l'excédant de revenu du capitaliste est pris sur l'excédant de produit dû au capital.

Ce que j'affirme ici, c'est que, quoique l'intérêt baisse, le revenu total du capitaliste augmente de toute nécessité, et voici comment :

Soit 100 le capital, et le taux de l'intérêt 5. Je dis que l'intérêt ne peut descendre à 4 sans que le capital s'accumule au moins au-dessus de 120. En effet, on ne serait pas stimulé à accroître le capital, s'il en devait résulter diminution, ou même

stationnement du revenu. Il est absurde de dire que le capital étant 100 et le revenu 5, le capital peut être porté à 200 et le taux descendre à 2; car, dans le premier cas, on aurait 5 francs de rente, et dans le second on n'aurait que 4 francs. Le moyen serait trop simple et trop commode : on mangerait la moitié du capital pour faire reparaître le revenu.

Ainsi, quand l'intérêt baisse de 5 à 4, de 4 à 3, de 3 à 2, cela veut dire que le capital s'est accru de 100 à 200, de 200 à 400, de 400 à 800, et que le capitaliste touche successivement pour revenu 5, 8 et 12. Et le travail n'y perd rien, bien au contraire, car il n'avait à sa disposition qu'une force égale à 100, puis il a eu une force égale à 200, et enfin une force égale à 800, avec cette circonstance, qu'il paye de moins en moins cher une quantité donnée de cette force.

Il suit de là que ces calculateurs sont bien malhabiles qui vont disant : « L'intérêt baisse, donc il doit cesser. » Eh morbleu ! il baisse, relativement à chaque 100 fr.; mais c'est justement parce que le nombre des 100 fr. augmente que l'intérêt baisse. Oui, le multiplicateur s'amoindrit, mais ce n'est que par la raison même qui fait grossir le multiplicande, et je défie le dieu de l'arithmétique lui-même, d'en conclure que le produit arrivera ainsi à zéro.

4° *A mesure que les capitaux augmentent* (et avec eux les produits), *la* PART ABSOLUE *qui revient au capital augmente, et sa* PART PROPORTIONNELLE *diminue.*

Cela n'a plus besoin de démonstration. Le capital retire successivement 5, 4, 3 pour chaque 100 fr. qu'il met dans l'association; donc son prélèvement *relatif* diminue. Mais, comme il met successivement dans l'association 100 fr., 200 fr., 400 fr., il se trouve qu'il retire, pour sa part totale, d'abord 5, puis 8, ensuite 12, et ainsi de suite; donc son prélèvement *absolu* augmente.

5° *A mesure que les capitaux augmentent* (et avec eux les produits), *la part proportionnelle et la part absolue du travail augmentent.*

Comment pourrait-il en être autrement? Puisque le capital voit grossir sa part absolue, encore qu'il ne prélève successive-

ment que 1/2, 1/3, 1/4, 1/5 du produit total, le travail, à qui successivement il revient 1/2, 2/3, 3/4, 4/5, entre évidemment dans le partage pour une part progressive, dans le sens proportionnel comme dans le sens absolu.

La loi de cette répartition peut être figurée aux yeux par les chiffres suivants, qui n'ont pas la prétention d'être précis, mais que je produis pour élucider ma pensée.

	PRODUIT TOTAL.	PART DU CAPITAL.	PART DU TRAVAIL.
1re période.	1,000	1/2 ou 500	1/2 ou 500
2e —	1,800	1/3 ou 600	2/3 ou 1,200
3e —	2,800	1/4 ou 700	3/4 ou 2,100
4e —	4,000	1/5 ou 800	4/5 ou 3,200

On voit par là comment l'accroissement successif des produits, correspondant à l'accumulation progressive des capitaux, explique ce double phénomène, à savoir, que la part absolue du capital augmente, encore que sa part proportionnelle diminue, tandis que la part du travail augmente à la fois dans les deux sens.

De tout ce qui précède, il résulte ceci :

Pour que le sort des masses s'améliore, il faut que le loyer des capitaux baisse.

Pour que l'intérêt baisse, il faut que les capitaux se multiplient.

Pour que les capitaux se multiplient, il faut cinq choses : *activité, économie, liberté, paix* et *sécurité.*

Et ces biens, qui importent à tout le monde, importent encore plus à la classe ouvrière.

Ce n'est pas que je nie les souffrances des travailleurs, mais je dis qu'ils sont sur une fausse piste quand ils les attribuent à l'*infâme* capital.

Telle est ma doctrine. Je la livre avec confiance à la bonne foi des lecteurs. On a dit que je m'étais constitué l'avocat du *privilége capitaliste.* Ce n'est pas à moi, c'est à elle de répondre.

Cette doctrine, j'ose le dire, est consolante et concordante. Elle tend à l'union des classes; elle montre l'accord des prin-

cipes ; elle détruit l'antagonisme des personnes et des idées ; elle satisfait l'intelligence et le cœur.

En est-il de même de celle qui sert de nouveau pivot au socialisme? qui dénie au capital tout droit à une récompense? qui ne voit partout que contradiction, antagonisme et spoliation? qui irrite les classes les unes contre les autres? qui représente l'iniquité comme un fléau universel, dont tout homme, à quelque degré, est coupable et victime?

Que si néanmoins le principe de la gratuité du crédit est vrai, il faut bien l'admettre : *Fiat justitia, ruat cœlum.* Mais s'il est faux!!!

Quant à moi, je le tiens pour faux, et, en terminant, je vous remercie de m'avoir loyalement fourni l'occasion de le combattre.

F. Bastiat.

NEUVIÈME LETTRE.

P.-J. PROUDHON A F. BASTIAT.

SOMMAIRE.

Grave imputation. — Négation de cinq propositions. — Arguments tirés des opérations de la Banque de France. — Méfaits de cette Banque.

31 décembre 1849.

Vous m'avez trompé.

J'attendais de vous une controverse sérieuse : vos lettres ne sont qu'une perpétuelle et insipide mystification. Quand vous auriez fait un pacte avec l'usure, pour embrouiller la question et empêcher notre débat d'aboutir, en l'embarrassant d'incidents, de hors-d'œuvre, de vétilles et de chicanes, vous n'eussiez pu vous y prendre autrement.

De quoi s'agit-il entre nous, s'il vous plaît? De savoir si l'intérêt de l'argent doit ou non être aboli. Je vous l'ai dit moi-même : c'est là le pivot du socialisme, la cheville ouvrière de la révolution.

Une question préjudicielle s'élève donc tout d'abord, celle de savoir si, en fait, il y a possibilité d'abolir cet intérêt. Vous le niez; je l'affirme : lequel croire de nous deux? Évidemment, ni l'un ni l'autre. Il faut examiner la chose : voilà ce que dicte le sens commun, ce que la plus simple notion d'équité prescrit. Vous, au contraire, vous repoussez cet examen. Depuis deux mois que nous avons ouvert, dans *la Voix du Peuple,* cette assise solennelle où le capital devait être jugé, et l'usure condamnée ou absoute, vous ne cessez de me répéter sur tous les tons cette ritournelle :

« Le capital, tel que je le comprends, tel qu'il m'apparaît dans sa nature intime, est productif. Cette conviction me suffit: je ne veux pas en savoir davantage. D'ailleurs, vous reconnaissez qu'en prêtant à intérêt, je rends service et ne suis point voleur; qu'ai-je donc besoin de vous entendre? Quand j'ai prouvé, dans mon système, que la gratuité du crédit est impossible, et que vous accordez qu'un honnête homme peut, en toute sûreté de conscience, tirer de son fonds un revenu, vous devez tenir cette même gratuité pour impossible. Ce qui est démontré vrai, dans un système, ne peut devenir faux dans un autre : autrement, il faudrait dire qu'une même chose peut être vraie et fausse tout à la fois, ce que mon esprit se refuse absolument à comprendre. Je ne sors pas de là. »

Où donc, monsieur, avez-vous appris, je ne dis pas à raisonner, car il appert dès le commencement de cette polémique que le raisonnement en vous se réduit à affirmer et confirmer toujours votre proposition, sans infirmer celle de votre adversaire, — mais à discuter? Le dernier clerc de procureur vous dirait qu'en tout débat il faut examiner successivement et contradictoirement le dire de chaque partie; et, puisque nous avons pris le public pour juge, il est évident qu'une fois votre système exposé et débattu, il faut aborder le mien.

Avec vous, les choses ne se passent point ainsi. Satisfait de la concession que je vous ai faite, à savoir, que dans l'état actuel des choses le prêt à intérêt ne peut être considéré comme un acte illicite, vous tenez la nécessité de l'intérêt pour démontrée; et là-dessus, sous prétexte que vous n'entendez rien à

l'antinomie, me fermant la bouche, vous faites défaut au débat. Est-ce discuter, je vous le demande?

Forcé par une conduite si étrange, je fais alors un pas vers vous. Ma méthode de démonstration avait paru vous faire quelque peine : je quitte cette méthode, et vous montre, en employant la forme ordinaire de raisonnement, que tout change dans la société; que ce qui à une époque fut un progrès, à une autre devient une entrave; qu'ainsi, en faisant abstraction du temps, la même idée, le même fait, change complétement de caractère, selon l'aspect sous lequel on le considère; que rien n'empêche de croire que l'intérêt soit précisément dans ce cas; qu'en conséquence votre fin de non-recevoir ne peut être admise, et qu'il faut décidément examiner avec moi l'hypothèse de la gratuité du crédit, de l'abolition de l'intérêt.

A cela que répondez-vous? C'est à peine si j'ose vous le rappeler. Parce que, par égard pour vous, j'avais cru devoir changer de méthode, vous m'accusez, d'abord de *tergiversation*, ensuite de *fatalisme!* J'ai fait avec vous, permettez-moi cette comparaison, ce que le professeur de mathématiques fait avec ses élèves, lorsqu'à une démonstration difficile il en substitue une autre plus saisissable à leur intelligence. Car, sachez-le bien, monsieur, la dialectique hégélienne, qui cependant n'est pas toute la logique, est au syllogisme et à l'induction ce que le calcul différentiel est à la géométrie ordinaire. Il vous est permis d'en rire; c'est le droit de l'esprit humain de rire de tout ce qu'il a une fois compris et deviné; mais il faut comprendre, sans quoi le rire n'est que la grimace de l'insensé. Et vous, pour prix de ma complaisance, vous me décernez le sarcasme : je ne suis, à vous entendre, qu'un sophiste. Est-ce sérieux?

Je fais plus encore. Vous aviez dit, — je cite vos propres paroles : — *Montrez-moi comment l'intérêt, de légitime devient illégitime, et je consens à discuter la théorie du crédit gratuit.*

Pour satisfaire à ce désir, d'ailleurs très-légitime, je fais l'historique de l'intérêt, j'écris la biographie de l'usure. Je montre que cette pratique a sa cause dans un concours de circonstances politiques et économiques, indépendant de la volonté des con-

tractants, et inévitable à l'origine des sociétés, savoir : 1° l'incommensurabilité des valeurs, résultant de la non-séparation des industries, et de l'absence des termes de comparaison; 2° les risques du commerce; 3° l'habitude, introduite de bonne heure parmi les négociants et devenue peu à peu constante et générale, de compter un excédant proportionnel, à titre d'amende ou indemnité (*dommage-intérêt*), à tout débiteur retardataire; 4° la prépondérance des métaux précieux et monnayés sur les autres marchandises; 5° la pratique combinée des contrats de *pacotille*, d'*assurance*, et *à la grosse*; 6° enfin, l'établissement de la rente foncière, imitée de l'intérêt d'argent, et qui, admise sans contestation par les casuistes, devait servir plus tard à la justification de ce même intérêt.

Pour rendre la démonstration complète, je prouve ensuite, par un simple rapport arithmétique, que l'intérêt, excusable comme *accident*, dans les conditions où il a pris naissance, et où il s'est ensuite développé, devient absurde et spoliateur, dès qu'on prétend le généraliser et en faire une RÈGLE d'économie publique; qu'il est en contradiction formelle avec le principe économique, que dans la société le produit *net* est identique au produit *brut*, en sorte que tout prélèvement exercé par le capital sur le travail constitue, dans la balance sociale, une erreur de compte et une impossibilité. Je prouve, enfin, que si, à une autre époque, l'intérêt a servi de mobile à la circulation des capitaux, il n'est plus aujourd'hui pour cette circulation, de même que l'impôt sur le sel, le vin, le sucre, la viande, de même que la douane elle-même, qu'une entrave; que c'est à lui qu'il faut rapporter la stagnation des affaires, le chômage de l'industrie, la détresse de l'agriculture, et l'imminence toujours grandissante d'une banqueroute universelle.

Tout cela était d'histoire, de théorie et de pratique, comme de calcul : vous avez remarqué vous-même que je n'avais pas une seule fois fait appel, contre l'intérêt, à la fraternité, à la philanthropie, à l'autorité de l'Évangile et des Pères de l'Église. J'ai peu de foi à la philanthropie; quant à l'Église, elle n'a jamais rien entendu à cette matière, et sa casuistique, depuis le Christ jusqu'à Pie IX, est tout simplement absurde. Absurde,

dis-je, soit quand elle condamne l'intérêt, sans aucune considération des circonstances qui l'excusent, qui l'exigent; soit quand elle restreint ses anathèmes à l'usure d'argent, et fait, pour ainsi dire, acception de l'usure terrienne.

A cette exposition, dont vous avez vous-même apprécié l'intérêt, que répondez-vous, dans votre quatrième lettre? — Rien.

Niez-vous l'histoire? — Point.

Contestez-vous mes calculs? — Non.

Que dites-vous donc? — Vous rebattez votre éternel refrain: Celui qui prête rend service; dès lors il est prouvé que *le capital porte en soi l'indestructible principe de la rémunération.* Sur quoi, vous me donnez, comme expression de la sagesse des siècles, cinq ou six aphorismes, excellents pour endormir les mauvaises consciences, mais qui, je vous le prouverai tout à l'heure, sont tout ce que la routine la plus brute a fait jamais dire de plus absurde. Puis, faisant votre signe de croix, vous déclarez la discussion close. *Amen!*

Vous êtes économiste, M. Bastiat, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, membre du comité des finances, membre du congrès de la paix, membre de la ligue anglo-française pour le libre échange, et, ce qui vaut mieux que tout cela, honnête homme et homme d'esprit. Eh bien! je suis forcé, pour mettre à couvert votre intelligence et votre loyauté, de vous prouver, par A plus B, que vous ne savez pas le premier mot des choses dont vous avez entrepris de parler, ni du capital, ni de l'intérêt, ni du prix, ni de la valeur, ni de la circulation, ni de la finance, ni de toute l'économie politique, pas plus que de la métaphysique allemande!

Avez-vous, dans votre vie, entendu parler de la Banque de France? Faites-moi le plaisir, quelque jour, d'y jeter le pied; ce n'est pas loin de l'Institut. Vous trouverez là M. d'Argout, qui, en fait de capital et d'intérêt, en sait plus que vous et que tous les économistes de Guillaumin. La Banque de France est une compagnie de capitalistes, formée, il y a une cinquantaine d'années, à la sollicitation de l'État, et par privilége de l'État, pour exercer l'usure sur tout le territoire de France. Depuis sa fon-

dation, elle n'a cessé de prendre de continuels accroissements : la révolution de février en a fait, par l'adjonction des banques départementales, le premier pouvoir de la république. Le principe sur lequel cette compagnie s'est formée est exactement le vôtre. Ils ont dit : Nous avons acquis nos capitaux par notre travail, ou par le travail de nos pères. Pourquoi donc, en les faisant servir à la circulation générale, en les mettant au service de notre pays, n'en tirerions-nous pas un salaire légitime, quand le propriétaire foncier tire un revenu de sa terre; quand le constructeur de maisons tire loyer de ses maisons; quand l'entrepreneur tire de sa marchandise un bénéfice supérieur aux frais de sa gestion; quand l'ouvrier qui assemble nos parquets fait entrer dans le prix de sa journée un *quantum* pour l'usure de ses outils, lequel *quantum* dépasse assurément ce qui serait nécessaire pour amortir la somme qu'ils lui ont coûté?

Cette argumentation, vous le voyez, est on ne peut plus plausible. C'est celle qu'on a opposée de tout temps, et avec juste raison, à l'Église, quand elle a voulu condamner l'intérêt exclusivement à la rente; c'est le thème qui revient dans chacune de vos lettres.

Or, savez-vous où ce beau raisonnement a conduit les actionnaires, que je tiens tous, ainsi que M. d'Argout, pour très-honnêtes gens, de la Banque de France? Au vol; oui, monsieur, au vol le plus manifeste, le plus éhonté, le plus détestable : car c'est ce vol qui, lui seul, depuis février, arrête le travail, empêche les affaires, fait périr le peuple du choléra, de la faim et du froid, et qui, dans le but secret d'une restauration monarchique, souffle le désespoir parmi les classes travailleuses.

C'est ici surtout que je me propose de vous faire voir comment l'intérêt, de légitime devient illégitime; et, ce qui vous surprendra bien davantage encore, comment le crédit payé, dès l'instant qu'il ne se fait pas voleur, qu'il ne réclame que le prix qui lui est légitimement dû, devient crédit gratuit.

Quel est le capital de la Banque de France?

D'après le dernier inventaire, 90 millions.

Quel est le taux légal, convenu entre la Banque et l'État, pour les escomptes? 4 pour 100 l'an.

Donc le produit annuel, légal et légitime de la Banque de France, le juste prix de ses services, c'est, pour un capital de 90 millions à 4 pour 100 l'an, 3 millions 600 mille francs de revenu.

3,600,000 francs, voilà, suivant la fiction de la productivité du capital, ce que le commerce français doit chaque année à la Banque de France en rémunération de son capital, qui est 90 millions.

Dans ces conditions, les actions de la Banque de France sont comme des immeubles qui rendraient régulièrement 40 francs de revenu : émises à 1,000 francs, elles valent 1,000 francs.

Or, savez-vous ce qui arrive?

Consultez le même inventaire : vous y verrez que lesdites actions, au lieu d'être cotées 1,000 fr., le sont à 2,400. Elles étaient, la semaine dernière, à 2,445; et, pour peu que le portefeuille se remplît, elles monteraient à 2,500 et 3,000 francs. Ce qui veut dire que le capital de la Banque, au lieu de lui rapporter 4 pour 100, taux légal et convenu, produit 8, 10 et 12 pour 100.

Le capital de la Banque s'est donc doublé, triplé? C'est, en effet, ce qui devrait avoir lieu d'après la théorie énoncée dans vos troisième et quatrième propositions, savoir, que *l'intérêt baisse à mesure que le capital s'accroît, mais de telle sorte que le revenu total du capitaliste augmente.*

Eh bien, il n'en est rien. Le capital de la Banque est resté le même, 90 millions. Seulement, la compagnie, en vertu de son privilége, et à l'aide de son mécanisme financier, a trouvé moyen d'opérer avec le commerce comme si son capital était, non plus seulement de 90 millions, mais de 450, c'est-à-dire cinq fois plus grand.

Est-il possible, direz-vous? Voici le procédé; il est fort simple, et j'en puis parler : c'est précisément un de ceux que se proposait d'employer la *Banque du peuple*, pour arriver à l'annihilation de l'intérêt.

Pour éviter les ports d'espèces, et la manipulation encom-

brante des écus, la Banque de France fait usage de bons de crédit, représentatifs de l'argent qu'elle a dans ses caves, et qu'on appelle *billets de banque*. Ce sont ces billets qu'elle remet d'ordinaire à ses clients, contre les lettres de change et billets à ordre qu'ils lui portent, et dont elle se charge d'opérer, sous garantie toutefois des tireurs comme des tirés, le remboursement.

Le papier de la Banque a, de la sorte, un double gage : le gage des écus qui sont dans la caisse, et le gage des valeurs de commerce qui sont dans le portefeuille. La sécurité donnée par ce double gage est si grande, qu'il est reçu dans le commerce de préférer le papier aux espèces, que chacun aime autant savoir à la Banque que dans le tiroir de sa commode.

On conçoit même, en thèse absolue, qu'à l'aide de ce procédé, la Banque de France puisse se passer entièrement de capital et faire l'escompte sans numéraire : en effet, les valeurs de commerce qu'elle reçoit à l'escompte, et contre lesquelles elle donne ses billets, devant lui être remboursées, à l'échéance, par pareille somme, soit en argent, soit en billets, il suffirait que les porteurs de billets n'eussent jamais la fantaisie de les convertir en écus, pour que le roulement s'effectuât tout en papier. Alors, la circulation aurait pour base, non plus le crédit de la Banque, dont le capital serait ainsi hors de service, mais le crédit public, par l'acceptation générale des billets.

Dans la pratique, les faits ne se passent pas tout à fait comme l'indique la théorie. Jamais on n'a vu le papier de banque se substituer entièrement au numéraire; il y a seulement *tendance* à cette substitution. Or, voici ce qui résulte de cette tendance.

La Banque spéculant, et avec pleine sécurité, sur le crédit public, sûre d'ailleurs de ses recouvrements, ne limite pas ses escomptes au montant de son encaisse ; elle émet toujours plus de billets qu'elle n'a d'argent : ce qui signifie que pour une partie de ses crédits, au lieu de remettre une valeur réelle et d'opérer un véritable change, elle ne fait qu'un transport d'écritures, ou virement de parties, sans aucun emploi de capital. Ce qui tient ici lieu de capital à la Banque, c'est, je le répète,

l'usage établi, la confiance du commerce, en un mot, le crédit public.

Il semble donc qu'alors le taux de l'escompte doive baisser dans la proportion de la surémission des billets; que si, par exemple, le capital de la Banque est 90 millions, et la somme des billets 112 millions, le capital fictif étant le quart du capital réel, l'intérêt de 4 pour 100 devra se réduire, pour les escomptes, à 3. Quoi de plus juste, en effet? Le crédit public n'est-il pas une propriété publique? Les billets surémis par la Banque n'ont-ils pas pour gage unique les obligations réciproques des citoyens? L'acceptation de ce papier, sans gage métallique, ne repose-t-elle pas exclusivement sur leur confiance mutuelle? N'est-ce pas cette confiance qui crée seule toute la probabilité du signe? En quoi le capital de la Banque y est-il intervenu? En quoi sa garantie y paraît-elle?

Vous pouvez déjà, par ce simple aperçu, juger combien est fausse votre proposition n° 3, suivant laquelle : baisse d'intérêt suppose augmentation corrélative de capitaux. Rien n'est plus faux que cette proposition : il est démontré, au contraire, par la théorie et par la pratique de toutes les banques, qu'une banque peut très-bien tirer un intérêt de 4 pour 100 de ses capitaux en mettant à 3 pour 100 le taux de ses escomptes : nous verrons tout à l'heure qu'elle peut descendre beaucoup plus bas.

Pourquoi donc la Banque, qui, avec 90 millions de capital, émet, par hypothèse, pour 112 millions de billets; qui, par conséquent, opère, à l'aide du crédit public, comme si son capital s'était accru de 90 millions à 112; pourquoi, dis-je, ne réduit-elle pas ses escomptes dans la même proportion? Pourquoi cet intérêt de 4 pour 100, encaissé par la Banque, pour loyer d'un capital qui n'est pas le sien? Me donnerez-vous une raison qui justifie ce trop-perçu de 1 pour 100 sur 112 millions? Quant à moi, monsieur,

J'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon,

et je dis tout uniment que la Banque VOLE.

Mais ceci n'est rien.

Tandis que la Banque de France émet, en place d'écus, des billets, une partie de ses recouvrements continue à s'opérer en numéraire : en sorte que, le capital de fondation restant toujours le même, 90 millions, l'encaisse, soit le montant des espèces présentes à la Banque, s'élève progressivement à 100, 200, 300 millions : il est aujourd'hui de 431 millions!

Cette accumulation d'espèces, dont certaines gens ont la manie de s'affliger, est le fait décisif qui anéantit la théorie de l'intérêt, et qui démontre de la manière la plus palpable la nécessité du crédit gratuit. Il est facile de s'en rendre compte.

C'est un point admis en théorie, que l'échange des produits peut très-bien s'opérer sans monnaie : vous le reconnaissez vous-même, et tous les économistes le savent. Or, ce que démontre la théorie est justement ce que la pratique réalise sous nos yeux. La circulation fiduciaire remplaçant peu à peu la circulation métallique, le papier étant préféré à l'écu, le public aimant mieux s'acquitter avec le numéraire qu'avec les billets, et la Banque étant toujours provoquée, soit par les besoins de l'État qui lui emprunte, soit par ceux du commerce qui vient en masse à l'escompte, soit par toute autre cause, à faire sans cesse des émissions nouvelles, il en résulte que l'or et l'argent sortent de la circulation et vont s'engouffrer à la Banque, et que là, s'ajoutant sans cesse à l'encaisse, la faculté de multiplier les billets devient littéralement illimitée.

C'est par cette conversion que l'encaisse de la Banque est arrivé à la somme énorme de 431 millions. De ce fait, il résulte que la compagnie de la Banque, malgré le renouvellement de son privilége, n'est plus seule en titre : elle a acquis, par le fait de l'augmentation de son encaisse, un associé plus puissant qu'elle : cet associé, c'est le pays ; le pays, qui figure chaque semaine dans le bilan de la Banque de France pour un capital variable de 340 à 350 millions. Et, comme les intérêts sont conjoints et indivisibles, on peut dire, en toute vérité, que ce n'est plus la compagnie privilégiée de 1803 qui est banquière; ce n'est pas non plus l'État qui lui a donné son brevet : c'est le commerce, c'est l'industrie, ce sont les produc-

teurs, c'est toute la nation, qui, en acceptant le papier de la Banque, de préférence aux écus, l'a véritablement gagée, et fondé, à la place de l'ancienne Banque de France, au capital de 90 millions, une Banque nationale au capital de 431.

Un décret de l'assemblée nationale, qui aurait pour objet de rembourser les actions de la banque de France, et de la convertir en une banque centrale, commanditée par tous les citoyens français, ne serait qu'une déclaration de ce fait, maintenant accompli, de l'absorption de la compagnie dans la nation.

Ceci posé, je reprends mon raisonnement de tout à l'heure.

L'intérêt convenu entre la compagnie et l'État est 4 pour 100 l'an de son capital.

Ce capital est de 90 millions.

L'encaisse est aujourd'hui, 31 décembre 1849, 431 millions.

Le montant des billets émis, 436 millions.

Le capital, réel ou fictif, sur lequel la Banque opère, ayant presque quintuplé, le taux de l'escompte devrait être réduit au cinquième de l'intérêt stipulé dans le contrat d'institution de la Banque, quelque chose comme 3/4 pour 100.

Vous devez vous apercevoir, monsieur, qu'il s'en faut que vos propositions soient aussi sûres que celles d'Euclide. Il n'est pas vrai, et les faits que je viens de vous citer le prouvent sans réplique, que l'intérêt ne baisse qu'au fur et à mesure de l'augmentation des capitaux. Entre le *prix* de la marchandise et l'*intérêt* du capital, il n'y a pas la moindre analogie; la loi de leurs oscillations n'est pas la même; et tout ce que vous avez ressassé depuis six semaines, à propos du capital et de l'intérêt, est entièrement dépourvu de raison. La pratique universelle des banques et la raison spontanée du peuple vous donnent, sur tous ces points, le plus humiliant démenti.

Croiriez-vous maintenant, monsieur, car, en vérité, vous ne me paraissez au courant de rien, que la Banque de France, compagnie formée d'honnêtes gens, de philanthropes, d'hommes craignant Dieu, incapables de transiger avec leur conscience,

continue à prendre 4 pour 100 sur tous ses escomptes, sans faire jouir le public de la plus légère bonification? Croiriez-vous que c'est sur ce pied de 4 pour 100, sur un capital de 431 millions, dont elle n'est pas propriétaire, qu'elle règle les dividendes de ses actionnaires, et qu'elle fait coter ses actions à la Bourse? Est-ce du vol, cela, oui ou non?

Nous ne sommes pas au bout. Je ne vous ai dit que la moindre partie des méfaits de cette société d'agioteurs, instituée par Napoléon tout exprès dans le but de faire fleurir le parasitisme gouvernemental et propriétaire, et de sucer le sang du peuple. Ce ne sont pas quelques millions de plus ou de moins qui peuvent atteindre d'une manière dangereuse un peuple de 36 millions d'hommes. Ce que je vous ai révélé des larcins de la Banque de France n'est que bagatelle : ce sont les conséquences qu'il faut surtout considérer.

La banque de France tient aujourd'hui dans ses mains la fortune et la destinée du pays.

Si, faisant remise à l'industrie et au commerce d'une différence sur le taux de ses escomptes, proportionnelle à l'augmentation de son encaisse; si, en d'autres termes, le prix de son crédit était réduit à 3/4 p. 100, ce qu'elle devrait faire pour s'exempter de tout vol, cette réduction produirait instantanément, sur toute la face de la république, et en Europe, des conséquences incalculables. Un livre ne suffirait pas à les énumérer : je me bornerai à vous en signaler quelques-unes.

Si donc le crédit de la Banque de France, devenue banque nationale, était à 3/4 p. 100 au lieu de 4, les banquiers ordinaires, les notaires, les capitalistes, et jusqu'aux actionnaires de la Banque même, seraient bientôt forcés, par la concurrence, de réduire bientôt leurs intérêts, escomptes et dividendes au maximum de 1 p. 100, frais d'acte et commission compris. Quel mal, pensez-vous, ferait cette réduction aux débiteurs chirographaires, ainsi qu'au commerce et à l'industrie, dont la charge annuelle, de ce seul fait, est d'au moins deux milliards?

Si la circulation financière s'opérait à un taux d'escompte représentant seulement les frais d'administration et rédaction,

enregistrement, etc., l'intérêt compté dans les achats et ventes qui se font à terme tomberait à son tour de 6 p. 100 à zéro, ce qui veut dire qu'alors les affaires se feraient au comptant : Il n'y aurait plus de dettes. De combien pensez-vous encore que s'en trouverait diminué le chiffre honteux des suspensions de payements, faillites et banqueroutes ?

Mais, de même que dans la société le produit *net* ne se distingue pas du produit *brut* ; de même, dans l'ensemble des faits économiques, le CAPITAL ne se distingue pas du PRODUIT. Ces deux termes ne désignent point en réalité deux choses distinctes ; ils ne désignent que des relations. Produit, c'est capital ; capital, c'est produit : il n'y a de différence entre eux que dans l'économie domestique ; elle est nulle dans l'économie publique. Si donc l'intérêt, après être tombé, pour le numéraire, à 3/4 p. 100, c'est-à-dire à zéro, puisque 3/4 p. 100 ne représentent plus que le service de la Banque, tombait encore à zéro pour les marchandises, par l'analogie des principes et des faits, il tomberait encore à zéro pour les immeubles : le fermage et le loyer finiraient par se confondre dans l'amortissement. — Croyez-vous, monsieur, que cela empêchât d'habiter les maisons et de cultiver la terre ?...

Si, grâce à cette réforme essentielle de l'appareil circulatoire, le travail n'avait plus à payer au capital qu'un intérêt représentant le juste prix du service que rend le capitaliste, l'argent et les immeubles n'ayant plus aucune valeur reproductive, n'étant plus estimés que comme *produits*, comme choses consommables et fongibles, la faveur qui s'attache à l'argent et aux capitaux se porterait tout entière sur les produits ; chacun, au lieu de resserrer sa consommation, ne songerait qu'à l'étendre. Tandis qu'aujourd'hui, grâce à l'interdiction mise sur les objets de consommation par l'intérêt, le débouché reste toujours, et de beaucoup, insuffisant ; ce serait la production qui, à son tour, ne suffirait pas : le travail serait donc de fait, comme de droit, garanti.

La classe travailleuse gagnant d'un seul coup 5 milliards environ d'intérêt, qu'on lui prend sur les 10 qu'elle produit, plus 5 milliards que le même intérêt lui fait perdre en chô-

mage, plus 5 milliards que la classe parasite, coupée aux vivres, serait alors forcée de produire, la production nationale se trouverait doublée, et le bien-être du travailleur quadruplerait. — Et vous, monsieur, que le culte de l'intérêt n'empêche point d'élever votre pensée vers un autre monde, que dites-vous de ce petit amendement aux choses d'ici-bas? Est-il clair, à présent, que ce n'est pas la multiplication des capitaux qui fait baisser l'intérêt, mais bien, au contraire, la baisse de l'intérêt qui multiplie les capitaux?

Mais tout cela déplaît à MM. les capitalistes, et n'est point du goût de la Banque. La Banque tient à la main la corne d'abondance que lui a confiée le peuple : ce sont ces 341 millions de numéraire accumulés dans ses caves, et qui témoignent si haut de la puissance du crédit public. Pour ranimer le travail et répandre partout la richesse, la Banque n'aurait à faire qu'une chose : ce serait de réduire le taux de ses escomptes au chiffre voulu pour la production d'un intérêt à 4 pour 100 sur 90 millions. Elle ne le veut pas. Pour quelques millions de plus à distribuer à ses actionnaires, et qu'elle vole, elle préfère faire perdre au pays, sur la production de chaque année, 10 milliards. Afin de payer le parasitisme, de solder les vices, d'assouvir la crapule de deux millions de fonctionnaires, d'agioteurs, d'usuriers, de prostituées, de mouchards, et d'entretenir cette lèpre du gouvernement, elle fera pourrir, s'il le faut, dans la misère, trente-quatre millions d'hommes. — Encore une fois, est-ce du vol, cela? Est-ce de la rapine, du brigandage, de l'assassinat avec préméditation et guet-apens?

Ai-je tout dit? Non; j'en aurais pour dix volumes; mais il faut en finir. Je terminerai par un trait qui me paraît, à moi, le chef-d'œuvre du genre, et sur lequel j'appelle toute votre attention. Avocat du capital, vous ne connaissez pas les roueries du capital.

La somme de numéraire, je ne dirai pas existant, mais circulant en France, y compris l'encaisse de la Banque, ne dépasse pas, suivant l'évaluation la plus commune, 1 milliard.

A 4 pour 100 d'intérêt (je raisonne toujours dans l'hypothèse du crédit payé), c'est donc une somme de 40 millions que le

peuple travailleur doit chaque année pour le service de ce capital.

Sauriez-vous, monsieur, me dire pourquoi, au lieu de 40 millions, nous payons 1,600 millions (je dis *seize cents millions*), le louage dudit capital?

1,600 millions, 160 pour 100! dites-vous : Impossible!... Quand je vous dis, monsieur, que vous n'entendez rien à l'économie politique. Voici le fait qui, pour vous, j'en suis sûr, est encore une énigme.

La somme des créances hypothécaires, d'après les auteurs les mieux informés, est de 12 milliards, quelques-uns la portent à 16 milliards, ci : 12 milliards,

Celle des créances chirographaires, au moins	6
La commandite, environ	2
A quoi il convient d'ajouter la dette publique	8
Total. . .	28 milliards,

que l'agriculture, l'industrie, le commerce, en un mot, le travail, qui produit tout, et l'État, qui ne produit rien, et pour qui le travail paye, doivent au capital.

Toutes ces dettes, notez ce point, proviennent d'argent prêté, ou censé l'avoir été, qui à 4 pour 100, qui à 5, qui à 6, qui à 8, qui à 12, et jusqu'à 15.

Je prends pour moyenne de l'intérêt, en ce qui concerne les trois premières catégories, 6 pour 100 : soit donc, sur 20 milliards, 1,200 millions. Ajoutez l'intérêt de la dette publique, environ 400 millions : en tout, 1,600 millions d'intérêt annuel, pour un capital de 1 milliard.

Or çà, dites-moi, est-ce aussi la rareté de l'argent qui est cause de la multiplication exorbitante de ces usures? Non, puisque toutes ces sommes ont été prêtées, comme nous venons de le dire, à un taux moyen de 6 pour 100. Comment donc un intérêt, stipulé à 6 pour 100, est-il devenu un intérêt de 160 pour 100? Je m'en vais vous le dire.

Vous saurez, monsieur, vous qui croyez que tout capital est naturellement et nécessairement productif, que cette producti-

vité n'a pas lieu également pour tous ; qu'elle ne s'exerce d'habitude que sous deux espèces, l'espèce dite immeubles (terre et maison), quand on en trouve le placement, ce qui n'est ni toujours facile, ni toujours sûr ; et l'espèce argent. L'argent, l'argent surtout ! voilà le capital par excellence, le capital qui se prête, c'est-à-dire qui se loue, qui se fait payer, qui produit toutes ces merveilles financières, que nous voyons s'élaborer à la Banque, à la Bourse, dans tous les ateliers de l'usure et de l'intérêt.

Mais l'argent n'est point chose qui s'exploite comme la terre, ni qui se consomme par l'usage comme une maison ou un habit. Ce n'est pas autre chose qu'un *bon d'échange*, ayant créance chez tous les négociants et producteurs, et avec lequel, vous qui faites des sabots, vous pouvez vous procurer une casquette. En vain, par le ministère de la Banque, le papier se substitue peu à peu, et du consentement de tous, au numéraire : le préjugé tient bon, et, si le papier de banque est reçu à l'égal de l'argent, c'est qu'on se flatte de pouvoir, à volonté, l'échanger contre de l'argent. On ne veut que de l'argent.

Lorsque je loue de l'argent, c'est donc, au fond, la faculté d'échanger mon produit, présent ou futur, mais non encore vendu, que je loue : l'argent, en lui-même, m'est inutile. Je ne le prends que pour le dépenser : je ne le consomme ni ne le cultive. L'échange conclu, l'argent redevient disponible, capable, par conséquent, de donner lieu à une nouvelle location. C'est aussi ce qui a lieu : et comme, par l'accumulation des intérêts, le capital-argent, d'échange en échange, revient toujours à sa source, il s'ensuit que la relocation, toujours faite par la même main, profite toujours au même personnage.

Direz-vous que, l'argent servant à l'échange des capitaux et des produits, l'intérêt qu'on lui paye s'adresse moins à lui qu'aux capitaux échangés ; et qu'ainsi 1,600 millions d'intérêts payés pour 1 milliard de numéraire représentent en réalité le loyer de 25 à 30 milliards de capitaux ? Cela a été dit ou écrit quelque part par un économiste de votre école.

Une pareille allégation ne peut se soutenir un instant. D'où vient, je vous prie, que les maisons se louent, que les terres

s'afferment, que les marchandises vendues à terme portent intérêt ? Cela vient précisément de l'usage de l'argent; de l'argent, qui intervient, comme un agent fiscal, dans toutes les transactions; de l'argent, qui empêche les maisons et les terres, au lieu de se louer, de s'échanger, et les marchandises de se placer au comptant. L'argent, donc, intervenant partout comme capital supplémentaire, agent de circulation, instrument de garantie, c'est bien lui qu'il s'agit de payer, c'est bien le service qu'il rend qu'il est question de rémunérer.

Et, puisque d'un autre côté nous avons vu, d'après l'exposé du mécanisme de la Banque de France et les conséquences de l'accumulation de son encaisse, qu'un capital de 90 millions espèces, devant produire un intérêt de 4 pour 100 l'an, ne comporte, selon la masse d'affaires traitées par la Banque, qu'un escompte de 3, de 2, de 1, de 3/4 pour 100, il est bien évident encore que les 1,600 millions d'intérêts que le peuple paye à ses usuriers, banquiers, rentiers, notaires et commanditaires, ont uniquement pour objet d'acquitter le loyer d'un milliard, or et argent, à moins que vous ne préfériez reconnaître, avec moi, que ces 1,600 millions sont le produit du vol...

Je vous l'ai dit, monsieur, dès le commencement de cette dispute, et je le répète, il n'est jamais entré dans ma pensée d'accuser les hommes. Ce que j'incrimine, ce sont les idées et les institutions. Sous ce rapport, j'ai été, dans toute cette discussion, plus juste que l'Église, plus charitable que l'Évangile même. Vous avez vu avec quel soin j'ai séparé, dans la question du prêt à intérêt, l'homme de l'institution, la conscience de la théorie. Jamais je n'accuserai la société : en dépit de tous les crimes de mes semblables, et des vices de mon propre cœur, je crois à la sainteté du genre humain.

Cependant, quand je réfléchis que c'est contre des folies pareilles que la révolution se débat aujourd'hui, quand je vois des millions d'hommes sacrifiés à de si exécrables utopies, je suis près de céder à ma misanthropie, et je ne me sens plus le courage de la réfutation. Alors, j'essaye d'élever et d'ennoblir, par la sublimité de la dialectique, les misères de mon sujet :

votre impitoyable routine me ramène sans cesse à la hideuse réalité.

La production à doubler,

Le bien-être du travailleur à quadrupler :

Voilà ce qu'en vingt-quatre heures, par une simple réforme de banque, nous pourrions, si nous le voulions, réaliser, sans dictature, sans communisme, sans phalanstère, sans Icarie et sans Triade. Un décret, en douze articles, de l'assemblée nationale; une simple déclaration de ce fait, que la Banque de France, par l'augmentation de son numéraire, est devenue Banque nationale; qu'en conséquence elle doit fonctionner au nom et pour le compte de la nation, et le taux des escomptes être réduit à 3/4 p. 100, — et la révolution est aux trois quarts faite.

Mais c'est ce que nous ne voulons pas, ce que nous refusons de comprendre, tant nos bavardages politiques et nos hâbleries parlementaires ont étouffé en nous à la fois le sens moral et le sens pratique;

C'est ce que ne veut pas la Banque de France, citadelle du parasitisme;

Ce que ne veut pas le gouvernement, créé tout exprès pour soutenir, protéger, encourager le parasitisme;

Ce que ne veut pas la majorité de l'assemblée nationale, composée de parasites et de fauteurs de parasites;

Ce que ne veut pas la minorité entêtée de gouvernement, et qui se demande ce que deviendra la société quand elle n'aura plus de parasites;

Ce que ne veulent pas les socialistes eux-mêmes, prétendus révolutionnaires, à qui la liberté, l'égalité, la richesse, le travail, ne sont rien, s'il leur faut abandonner ou seulement ajourner leurs chimères, et renoncer à l'espoir du gouvernement;

Ce que ne sait pas demander le prolétariat, ahuri de théories sociales, de toasts à l'amour et d'homélies fraternelles.

Va donc, capital; va, continue d'exploiter ce misérable peuple! Consume cette bourgeoisie hébétée, pressure l'ouvrier, rançonne le paysan, dévore l'enfance, prostitue la femme, et

garde tes faveurs pour le lâche qui dénonce, pour le juge qui condamne, pour le soldat qui fusille, pour l'esclave qui applaudit. La morale des marchands de cochons est devenue celle des honnêtes gens. Malédiction sur mes contemporains!

P.-J. Proudhon.

DIXIÈME LETTRE.

F. BASTIAT A P.-J. PROUDHON.

SOMMAIRE.

A qui le droit de se plaindre d'avoir été trompé? Dialogue. — Les inductions tirées d'un établissement privilégié ne prouvent rien dans le débat. — Ouvertures conciliantes. — Prendre la liberté du crédit pour juge en dernier ressort de la question de gratuité. — Souvenir à l'antinomie.

6 janvier 1850.

Je vous ai trompé, dites-vous; non, je me suis trompé.

Admis sous votre tente, à votre foyer, pour discuter, au milieu de vos propres amis, une question grave, si mes arguments tombaient sous votre critique, je devais croire, du moins, que ma personne vous serait sacrée. Vous négligez mes arguments et qualifiez ma personne. — Je me suis trompé.

Écrivant dans votre journal, m'adressant à vos lecteurs, mon devoir était de me renfermer sévèrement dans le sujet en discussion. J'ai cru que, comprenant la gêne de ma position, vous vous croiriez tenu de vous imposer, chez vous, sous votre toit, la même gêne. — Je me suis trompé.

Je me disais : M. Proudhon a un esprit indépendant. Rien au monde ne l'entraînera à manquer aux devoirs de l'hospitalité. — Mais M. Louis Blanc vous ayant fait honte de votre urbanité *envers un économiste*, vous en avez eu honte, en effet. — Je me suis trompé.

Je me disais encore : La discussion sera loyale. *Le droit à une rémunération est-il inhérent au capital comme au travail lui-même?* Telle était la question à résoudre, afin d'en conclure

pour ou contre la gratuité du crédit. Sans espérer tomber d'accord avec vous sur la solution, je croyais du moins que nous nous accorderions sur la question. Mais voici, chose étrange, que ce que vous me reprochez sans cesse avec amertume, presque avec colère, c'est de l'approfondir et de m'y renfermer. Nous avions avant tout à vérifier un PRINCIPE d'où dépend, selon vous, la valeur du socialisme, et vous redoutez la lumière que je cherche à concentrer sur ce principe. Vous êtes mal à l'aise sur le terrain du débat; vous le fuyez sans cesse. — Je me suis trompé.

Quel singulier spectacle ne donnons-nous pas à nos lecteurs, et sans qu'il y ait de ma faute, par ce débat qui peut se résumer ainsi :

— Il fait jour.

— Il fait nuit.

— Voyez : le soleil brille au-dessus de l'horizon. Tous les hommes, sur la surface entière du pays, vont, viennent, marchent, se conduisent de manière à rendre témoignage à la lumière.

— Cela prouve qu'*il fait jour*. Mais j'affirme qu'en même temps *il fait nuit*.

— Comment cela se peut-il?

— En vertu de la belle loi des *contradictions*. N'avez-vous pas lu Kant, et ne savez-vous pas qu'il n'y a de vrai au monde que les propositions qui se contredisent.

— Alors, cessons de discuter; car, avec cette logique, nous ne saurions nous entendre.

— Eh bien! puisque vous ne comprenez pas la sublime clarté des *contradictions*, je vais condescendre à votre ignorance et vous prouver ma thèse par la méthode des *distinctions*. Il y a du jour qui éclaire et du jour qui n'éclaire pas.

— Je ne suis pas plus avancé.

— Il me reste encore pour ressource le système des *digressions*. Suivez-moi, et je vous ferai faire du chemin.

— Je n'ai pas à vous suivre. J'ai prouvé qu'*il fait jour*; vous en convenez; tout est dit.

— Vous ressassez toujours même assertion et mêmes preuves :

vous avez prouvé qu'*il fait jour*, soit; maintenant, prouvez-moi qu'*il ne fait pas nuit.*

Cela est-il sérieux?

Quand un homme se lève, et, s'adressant au peuple, lui dit : Le moment est venu où la *société* te doit le capital gratis, où tu dois avoir des maisons, des outils, des instruments, des matériaux, des approvisionnements *pour rien;* quand un homme, dis-je, tient ce langage, il doit s'attendre à rencontrer un adversaire qui lui demande quelle est la nature intime du capital. Vous aurez beau invoquer la *contradiction,* la *distinction* et la *digression,* je vous ramènerai au sujet principal et essentiel. C'est mon rôle; et peut-être est-ce le vôtre de dire que je suis un ignorant opiniâtre et que je ne sais pas raisonner?

Car enfin, pour qu'il y ait entre nous une divergence si profonde, il faut bien que nous ne nous entendions pas sur la signification de ce mot : *capital.*

Dans votre lettre du 17 décembre vous disiez : « Si la peine du créancier est zéro, l'intérêt du créancier doit devenir zéro. »

Soit. Mais il en résulte ceci :

Si la peine du créancier est quelque chose, l'intérêt doit être quelque chose.

Prouvez donc que le temps est venu où les maisons, les outils, les provisions naissent spontanément. Hors de là, vous n'êtes pas fondé à dire que la peine du capitaliste est zéro, et que, par ce motif, sa rémunération doit être zéro.

En vérité, je ne sais pas ce que vous entendez par ce mot : *capital;* car vous en donnez, dans votre lettre, deux définitions toutes différentes.

D'un côté, le capital d'une nation, ce serait *le numéraire* qu'elle possède. C'est de cette donnée que vous partez pour prouver que le taux de l'intérêt, en France, est de 160 pour 100. Vous calculez ainsi : La somme du numéraire est d'un milliard. On paye pour les intérêts de toutes les dettes hypothécaires, chirographaires, commanditaires et publiques 1,600 millions. Donc le capital se fait payer au taux de 160 pour 100.

Il résulte de là qu'à vos yeux *capital* et *numéraire* c'est une seule et même chose.

Partant de cette donnée, je trouve votre évaluation de l'intérêt bien modérée. Vous eussiez dû dire que le capital prélève encore quelque chose sur le prix de tout produit, et vous seriez arrivé ainsi à estimer l'intérêt à 400 ou 500 pour 100.

Mais voici qu'après avoir raisonné de la sorte sur cette singulière définition du capital, vous la renversez vous-même en ces termes :

« Le capital ne se distingue pas du produit. Ces deux termes ne désignent point, en réalité, deux choses distinctes ; ils ne désignent que des relations. Produit, c'est capital; capital, c'est produit. »

Voici une base autrement large que celle du numéraire. Si le capital est le produit ou l'ensemble des produits (terres, maisons, marchandises, argent, etc.), assurément le capital national est de plus d'un milliard, et votre évaluation du taux de l'intérêt est un non-sens.

Convaincu que tout ce débat repose sur la notion de capital, souffrez que, au risque de vous ennuyer, je dise ce que j'en pense, non par voie de définition, mais par voie de description.

Un menuisier travaille pendant trois cents jours, gagne et dépense 5 francs par jour.

Cela veut dire qu'il rend des services à la société et que la société lui rend des services équivalents, les uns et les autres estimés 1,500 francs, les pièces de cent sous n'étant ici qu'un moyen de faciliter les échanges.

Supposons que cet artisan économise 1 franc par jour. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'il rend à la société des services pour 1,500 francs, et qu'il n'en retire actuellement des services que pour 1,200. Il acquiert le droit de puiser dans le milieu social, où, quand et sous la forme qui lui plaira, des services, bien et dûment gagnés, jusqu'à concurrence de 300 francs. Les soixante pièces de cent sous qu'il a conservées sont à la fois le titre et le moyen d'exécution de son droit.

Au bout de l'an, notre menuisier peut donc, s'il le juge à propos, revendiquer son droit acquis sur la société. Il peut lui demander des satisfactions. Il peut choisir entre le cabaret, le spectacle, la boutique, il peut encore augmenter son outillage,

acquérir des instruments plus parfaits, se mettre à même de rendre son travail ultérieur plus productif. C'est ce *droit acquis* que j'appelle *capital*.

Les choses en sont là, quand le forgeron, son voisin, vient dire au menuisier : Tu as acquis, par ton travail, tes économies, tes *avances*, le droit de retirer du milieu social des services jusqu'à concurrence de 300 francs; substitue-moi à ton droit pour un an; car j'en userai de manière à avoir plus de marteaux, plus de fer, plus de houille, en un mot à améliorer ma condition et mon industrie.

— Je suis dans le même cas, dit le menuisier; cependant, je veux bien te céder mes droits et m'en priver pour un an, si tu veux me faire participer pour quelque chose à l'*excédant* des profits que tu vas faire.

Si ce marché, profitable aux deux parties, est librement conclu, qui osera le déclarer illégitime?

Voilà donc l'intérêt défini, et, comme vous l'avez dit, il a dû se présenter, à l'origine, sous forme d'un partage de bénéfices, d'une part accordée au capital sur l'*excédant* des profits qu'il a aidé à réaliser.

C'est cette part afférente au capital que je dis être d'autant plus grande ou plus petite, que le capital lui-même est plus rare ou plus abondant.

Plus tard, les parties contractantes, pour leur commodité, pour n'avoir pas à se surveiller réciproquement, à débattre des comptes, etc., ont traité *à forfait* sur cette part. Comme le métayage s'est transformé en fermage, la prime incertaine de l'assurance en prime fixe, de même l'intérêt, au lieu d'être une participation variable aux bénéfices, est devenu une rémunération déterminée. Il a eu un taux, et ce taux, grâce au ciel, tend à baisser en proportion de l'ordre, de l'activité, de l'économie, de la sécurité qui règnent dans la société!

Et certes, si vous voulez la gratuité du crédit, vous êtes tenu de prouver que le capital n'est pas né du travail de celui qui le prête et qu'il ne féconde pas le travail de celui qui l'emprunte.

Qu'on dise donc qui perd à cet arrangement. Est-ce le me-

nuisier qui en tire un profit? Est-ce le forgeron qui y trouve un moyen d'accroître la production et ne cède qu'une partie de l'excédant? Est-ce un tiers quelconque dans la société? Est-ce la société elle-même qui obtient de la forge plus de produits et des produits moins chers?

Il est vrai que les transactions relatives au capital peuvent donner lieu à des tromperies, à des abus de force ou de ruse, à des escroqueries, à des extorsions. L'ai-je jamais nié, et est-ce-là l'objet de notre débat? N'y a-t-il pas beaucoup de transactions relatives au travail, où le capital n'est pour rien, et auxquelles on peut adresser le même reproche? Et serait-il plus logique de conclure de ces abus, dans le premier cas, à la *gratuité du crédit*, que dans le second à la *gratuité du travail?*

Ceci m'amène à dire quelques mots de la nouvelle série d'arguments que vous cherchez dans les procédés de la Banque de France. Si même je me décide à revenir sur la résolution que j'avais prise de clore cette discussion, c'est que je suis bien aise de saisir cette occasion de protester énergiquement contre une imputation qui a été mal à propos dirigée contre moi.

On a dit que je m'étais constitué le défenseur du *privilége capitaliste.*

Non; je ne défends aucun privilége; je ne défends autre chose que les droits du capital considéré en lui-même. Vous serez assez juste, monsieur, pour reconnaître qu'il ne s'agissait pas entre nous de questions de faits particuliers, mais d'une question de science

Ce que je défends, c'est la liberté des transactions.

Par votre théorie des *contradictions*, vous rendez contradictoire ce qui est identique; est-ce que vous voudriez aussi, par une théorie de *conciliation* non moins étrange, rendre identique ce qui est contradictoire; par exemple, la liberté et le privilége?

Qu'avait donc à faire le privilége de la Banque de France dans notre débat? Quand, où ai-je justifié ce privilége et le mal qu'il engendre? Ce mal a-t-il été contesté par aucun de mes amis? Lisez plutôt le livre de M. Ch. Coquelin.

Mais quand, pour atteindre la légitime rémunération du

capital, vous frappez les illégitimes extorsions du privilége, cet artifice ne renferme-t-il pas l'aveu que vous êtes impuissant contre les droits du capital exercés sous l'empire de la liberté?

L'émission d'une chose que le public recherche, — à savoir, les *bons au porteur*, — est interdite à tous les Français, hors un. Ce privilége met celui qui en est investi en situation de faire de gros profits. Quel rapport cela a-t-il avec la question de savoir si le capital a droit de recevoir une récompense *librement* consentie?

Remarquez ceci : le capital, qui, comme vous dites, ne se distingue pas du produit, représente du travail, tellement que, depuis le début de cette discussion, vous ne portez jamais un coup à l'un qui ne retombe sur l'autre; c'est ce que je vous ai montré, dans ma dernière lettre, à propos de vos deux apologues. Pour prouver qu'il est des cas où on est tenu, en conscience, de prêter gratis, vous supposiez un riche capitaliste en face d'un pauvre naufragé. — Et vous-même, un instant avant, vous aviez placé un ouvrier en présence d'un capitaliste près d'être englouti sous les flots. Que s'ensuit-il? Qu'il est des circonstances où le capital, comme le travail, doivent se *donner*. Mais on n'en peut pas plus conclure à la gratuité normale de l'un qu'à la gratuité normale de l'autre.

Maintenant, vous me parlez des méfaits du capital, et me citez en exemple un *capital privilégié*. Je vous répondrai en vous citant du *travail privilégié*.

Je suppose qu'un réformateur, plus radical que vous, se lève au milieu du peuple et lui dise : « Le travail doit être gratuit; le salaire est un vol. *Mutuum date, nil inde sperantes*. Et, pour vous prouver que les profits du travail sont illégitimes, je vous signale cet agent de change qui exploite le privilége exclusif de faire des courtages, ce boucher qui a le droit exclusif d'alimenter la ville, ce fabricant qui a fait fermer toutes les boutiques, excepté la sienne : vous voyez bien que le travail ne porte pas en lui-même le principe de la rémunération, qu'il vole tout ce qu'on lui paye, et que le salaire doit être aboli. »

Assurément, en entendant le réformateur assimiler les rétributions *forcées* aux rétributions *libres*, vous seriez fondé à lui

adresser cette question : « Où avez-vous appris à raisonner? »

Eh bien! monsieur, si vous concluez du privilége de la Banque à la gratuité du crédit, je crois pouvoir retourner contre vous cette question que vous m'adressez dans votre dernière lettre : « Où avez-vous appris à raisonner? »

« Dans Hégel, direz-vous. Il m'a fourni une logique infaillible. » Malebranche aussi avait imaginé une méthode de raisonnement, au moyen de laquelle il ne devait jamais se tromper... et il s'est trompé toute sa vie, au point qu'on a pu dire de ce philosophe :

Lui qui voit tout en Dieu, n'y voit pas qu'il est fou.

Laissons donc là la Banque de France. Que vous appréciiez bien ou mal ses torts, que vous exagériez ou non son action funeste, elle a un privilége, cela suffit pour qu'elle ne puisse en rien éclairer ce débat.

Peut-être, néanmoins, pourrions-nous trouver là un terrain de conciliation. N'y a-t-il pas un point sur lequel nous sommes d'accord? C'est de réclamer et poursuivre avec énergie la liberté des transactions, aussi bien celles qui sont relatives aux capitaux, au numéraire, aux billets de banque, que toutes autres. Je voudrais qu'on pût librement ouvrir partout des boutiques d'argent, des bureaux de prêts et d'emprunt, comme on ouvre boutique de souliers ou de comestibles.

Vous croyez à la gratuité du crédit; je n'y crois pas. Mais enfin, à quoi bon disputer, si nous sommes d'accord sur ce fait que les transactions de crédit doivent être libres?

Assurément, s'il est dans la nature du capital de se prêter gratuitement, ce sera sous le régime de la liberté, et sans doute vous ne demandez pas cette révolution à la contrainte.

Attaquons donc le privilége de la Banque de France, ainsi que tous les priviléges. Réalisons la liberté et laissons-la agir. Si vous avez raison, s'il est dans la nature du crédit d'être gratuit, la liberté développera cette nature, — et soyez bien convaincu que je serai, si je vis encore, le premier à m'en réjouir. J'emprunterai gratis, et pour le reste de mes jours, une belle maison sur le boulevard, avec un mobilier assorti et un

million au bout. Mon exemple sera sans doute contagieux, et il y aura force emprunteurs dans le monde. Pourvu que les prêteurs ne fassent pas défaut, nous mènerons tous joyeuse vie.

Et puisque le sujet m'y entraîne, voulez-vous, tout profane que je suis, que je dise un mot, en terminant, de la métaphysique des *antinomies?* Je n'ai pas étudié Hégel, mais je vous ai lu, et voici l'idée que je m'en suis formée.

Oui, il est une multitude de choses dont on peut dire avec vérité qu'elles sont un *bien* et un *mal*, selon qu'on les considère dans leur rapport avec l'infirmité humaine ou au point de vue de la perfection absolue.

Nos jambes sont un bien, car elles nous permettent de nous transporter d'un lieu à un autre. Elles sont un mal aussi, car elles attestent que nous n'avons pas le don de l'ubiquité.

Il en est ainsi de tout remède douloureux et efficace; il est un bien et un mal : un bien parce qu'il est efficace, un mal parce qu'il est douloureux.

Il est donc vrai que l'on peut voir des *antinomies* dans chacune de ces idées : *Capital, intérêt, propriété, concurrence, machines, État, travail,* etc.

Oui, si l'homme était absolument parfait, il n'aurait pas à payer d'intérêts, car les capitaux naîtraient pour lui spontanément et sans mesure, ou plutôt il n'aurait pas besoin de capitaux.

Oui, si l'homme était absolument parfait, il n'aurait pas à travailler : un *fiat* suffirait à satisfaire ses désirs.

Oui, si l'homme était absolument parfait, nous n'aurions que faire de gouvernement ni d'État. Comme il n'y aurait pas de procès, il ne faudrait pas de juges. Comme il n'y aurait ni crimes ni délits, il ne faudrait pas de police. Comme il n'y aurait pas de guerres, il ne faudrait pas d'armées.

Oui, si l'homme était absolument parfait, il n'y aurait pas de propriété, car chacun ayant, comme Dieu, la plénitude des satisfactions, on ne pourrait imaginer la distinction du *tien* et du *mien*.

Les choses étant ainsi, on conçoit qu'une métaphysique subtile, abusant du dogme incontestable de la perfectibilité

humaine, vienne dire : « Nous marchons vers un temps où le crédit sera gratuit, où l'État sera anéanti. » Ce n'est même qu'alors que la société sera parfaite, car les idées : *intérêt, État,* sont exclusives de l'idée *perfection.*

Autant elle en pourrait dire des idées : *travail, bras, jambes, yeux, estomac, intelligence, vertu,* etc.

Et certes, cette métaphysique tomberait dans le plus grossier sophisme, si elle ajoutait : « Puisque la société ne sera arrivée à la perfection que lorsqu'elle ne connaîtra plus l'intérêt et l'État, supprimons l'État et l'intérêt, et nous aurons la société parfaite. »

C'est comme si elle disait : « Puisque l'homme n'aura plus que faire de ses jambes quand il aura le don de l'ubiquité, pour le rendre ubiquiste coupons-lui les jambes. »

Le sophisme consiste à dissimuler que ce qu'on nomme ici un mal est un remède; que ce n'est pas la suppression du remède qui fait la perfection, que c'est, au contraire, la perfection qui rend le remède inutile.

Mais on conçoit combien la métaphysique dont je parle peut troubler et égarer les esprits, si elle est habilement maniée par un vigoureux publiciste.

Il lui sera aisé, en effet, de montrer, tour à tour, comme un *bien* et comme un *mal,* la propriété, la liberté, le travail, les machines, le capital, l'intérêt, la magistrature, l'État.

Il pourra intituler son livre : *Contradictions économiques.* Tout y sera alternativement attaqué et défendu. Le faux y revêtira toujours les couleurs du vrai. Si l'auteur est un grand écrivain, il couvrira les principes du bouclier le plus solide, en même temps qu'il tournera contre eux les armes les plus dangereuses.

Son livre sera un inépuisable arsenal pour et contre toutes les causes. Le lecteur arrivera au bout sans savoir où est la vérité, où est l'erreur. Effrayé de se sentir envahi par le scepticisme, il implorera le maître et lui dira ce qu'on disait à Kant : *De grâce, dégagez l'inconnue.* Mais l'inconnue ne se dégagera pas.

Que si, jouteur téméraire, vous entrez dans la lice, vous ne

saurez par où prendre le terrible athlète, car celui-ci s'est ménagé, par son système, un monde de refuges.

Lui direz-vous : « Je viens défendre la propriété? » Il vous répondra : « Je l'ai défendue mieux que vous. » — Et cela est vrai. Lui direz-vous : « Je viens attaquer la propriété? » Il vous répondra : « Je l'ai attaquée avant vous. » Et c'est encore vrai. Soyez pour ou contre le crédit, l'État, le travail, la religion, vous le trouverez toujours prêt à approuver ou à contredire, son livre à la main.

Et tout cela, pour avoir faussement conclu de la perfectibilité indéfinie à la perfection absolue, ce qui n'est certes jamais permis quand on traite de l'homme.

Mais ce que vous pouvez dire, M. Proudhon, et ce que ma faible voix répétera avec vous, c'est ceci : Approchons de la perfection pour rendre de plus en plus inutiles l'intérêt, l'État, le travail, tous les remèdes onéreux et douloureux.

Créons autour de nous l'ordre, la sécurité, les habitudes d'économie et de tempérance, afin que les capitaux se multiplient et que l'INTÉRÊT baisse.

Créons parmi nous l'esprit de justice, de paix et de concorde, afin de rendre de plus en plus inutiles l'armée, la marine, la police, la magistrature, la répression, en un mot l'ÉTAT.

Et surtout, réalisons la LIBERTÉ, par qui s'engendrent toutes les puissances civilisatrices.

Aujourd'hui même, 6 janvier 1850, *la Voix du Peuple* interpelle *la Patrie* en ces termes :

« *La Patrie* veut-elle demander avec nous la suppression du privilége des banques, la suppression des monopoles, des notaires, des agents de change, des avoués, des huissiers, des imprimeurs, des boulangers; la liberté du transport des lettres, de la fabrication des sels, des poudres et des tabacs; l'abolition de la loi sur les coalitions, l'abolition de la douane, de l'octroi, de l'impôt sur les boissons, de l'impôt sur les sucres? *La Patrie* veut-elle appuyer l'impôt sur le capital, le seul proportionnel; le licenciement de l'armée et son remplacement par la garde nationale; la substitution du jury à la magistrature, la liberté de l'enseignement à tous les degrés? »

C'est mon programme; je n'en eus jamais d'autre. Qu'en résulte-t-il? C'est que le capital doit se prêter non *gratuitement*, mais *librement*.

F. Bastiat.

ONZIÈME LETTRE.

P.-J. PROUDHON A F. BASTIAT.

SOMMAIRE.

Maintien de l'imputation d'ignorance.— Définition du CAPITAL substituée aux définitions inexactes des économistes. — Appel à l'autorité de la tenue des livres en partie double. — Comptabilité des classes sociales. — Preuve qui en dérive. — Concession conciliante sur le risque des capitaux. — Révolution politique, économique et scientifique.

21 janvier 1850.

Vous ne m'avez pas trompé : le ton de bonne foi et d'extrême sincérité, qui éclate à chaque ligne de votre dernière lettre, m'en est une preuve. Aussi, est-ce avec une joie bien franche que je rétracte mes paroles.

Je ne vous ai pas trompé non plus; je n'ai pas manqué, comme vous dites, au devoir de l'hospitalité. Toutes vos lettres ont été, comme je l'avais promis, religieusement insérées dans *la Voix du Peuple*, sans réserves, sans réflexions, sans commentaires. De mon côté, j'ai fait les plus grands efforts pour donner à la discussion une marche régulière, me plaçant, pour cela, tantôt dans la métaphysique, tantôt dans l'histoire, tantôt, enfin, dans la pratique, dans la routine même. Vous seul, et nos lecteurs en sont témoins, avez résisté à toute espèce de méthode. Enfin, quant au ton général de notre polémique, vous reconnaissez que la manière dont j'en ai usé avec vous, défenseur du capital, a fait envie à ceux de mes coreligionnaires qui soutiennent en ce moment contre moi une cause plus malheureuse encore que celle de l'intérêt, et qui, par malheur, ont à défendre, dans cette cause, quelque chose de plus que leur opinion, qui ont à venger leur amour-propre. Si, dans ma der-

nière réplique, mon style s'est empreint de quelque amertume, vous ne devez l'attribuer qu'à l'impatience, certes bien naturelle, où j'étais de voir mes efforts se briser sans cesse contre cette obstination, cette force d'inertie intellectuelle qui, ne faisant compte ni de la philosophie, ni du progrès, ni de la finance, se borne à reproduire éternellement cette question puérile : Quand j'ai épargné cent écus, et que, pouvant les utiliser dans mon industrie, je les prête moyennant intérêt ou part de bénéfice, est-ce que je vole?...

Je rends donc pleine justice à votre loyauté; j'ose dire que ma courtoisie vis-à-vis de vous ne s'est pas démentie un instant. Mais, aujourd'hui plus que jamais, je suis forcé d'insister sur mon dernier jugement : Non, M. Bastiat, vous ne savez pas l'économie politique.

Laissons de côté, je vous prie, la loi de contradiction, à laquelle, décidément, votre esprit répugne; laissons l'histoire, ou plutôt le progrès, dont vous méconnaissez la tendance, dont vous récusez l'autorité; laissons la Banque, au moyen de laquelle je vous prouve que l'on peut, sans y rien changer, réduire instantanément l'intérêt des capitaux à 1/2 pour 100. Je vais, puisque tel est votre désir, me renfermer dans la notion pure du capital. J'analyserai cette notion; j'en ferai, au point de vue de l'intérêt, la déduction théorique et mathématique; après avoir établi ma thèse par la métaphysique, par l'histoire et par la Banque, je l'établirai une quatrième fois, je justifierai chacune de mes assertions, par la comptabilité, cette science modeste et trop dédaignée, qui est à l'économie sociale ce que l'algèbre est à la géométrie. Peut-être, cette fois, mon esprit parviendra-t-il à saisir le vôtre : mais qui me garantit que vous n'allez pas me reprocher encore de changer, pour la quatrième fois, de méthode?

Qu'est-ce que le *capital?*

Les auteurs ne sont point d'accord de la définition : à peine s'ils s'entendent même sur la chose.

J.-B. Say définit le capital : la *simple accumulation des produits.*

Rossi : *un produit épargné, et destiné à la reproduction.*

J. Garnier, qui les cite : *du travail accumulé;* ce qui rentre dans la définition de J.-B. Say, *accumulation des produits.*

Ce dernier, toutefois, s'exprime ailleurs d'une façon plus explicite : On entend, dit-il, par capital, *une somme de valeurs consacrées à faire des avances à la production.*

Suivant vous enfin, le capital est un *excédant* ou *reste de produit non consommé, et destiné à la reproduction.* — C'est ce qui résulte de votre apologue de l'ouvrier qui gagne 1,500 fr. par an, en consomme 1,200, et réserve les 300 fr. restants, soit pour les mettre dans son fonds d'exploitation, soit, ce qui revient, selon vous, au même, pour les prêter à intérêt.

Il est visible, d'après cette incertitude des définitions, que la notion de capital conserve quelque chose de louche, et la grande majorité de nos lecteurs ne sera pas peu surprise d'apprendre que l'économie politique, science, suivant ceux qui font profession de l'enseigner, et vous êtes du nombre, positive, réelle, exacte, en est encore à trouver ses définitions!

J. Garnier désespérant, par la parole, de donner l'idée de la chose, essaye, comme vous, de la montrer : « Ce sont produits, dit-il, tels que marchandises, outils, bâtiments, bestiaux, sommes de monnaie, etc., fruits d'une industrie antérieure, et qui servent à la reproduction. »

Plus loin il fait observer, tant il y a d'hésitation en son esprit, que dans la notion de *capital* entre celle d'*avance.* Or, qu'est-ce qu'une *avance?* — « Une avance est une valeur employée de telle sorte qu'elle se trouvera rétablie plus tard. » Ainsi dit M. Garnier; et je pense que le lecteur, après cette explication, n'en sera lui-même guère plus avancé.

Essayons de venir au secours des économistes.

Ce qui résulte jusqu'ici des définitions des auteurs, c'est qu'ils ont tous le *sentiment* d'un quelque chose qui a nom CAPITAL; mais ce quelque chose, ils sont impuissants à le déterminer, ils ne le *savent* pas. A travers le fatras de leurs explications, on entrevoit l'idée qui leur est commune, mais cette idée, faute de philosophie, ils ne savent point la dégager, ils n'en trouvent pas le mot, la formule. Eh bien, monsieur, vous allez voir que la dialectique, même hégélienne, peut être bonne à quelque chose.

Vous remarquerez d'abord que l'idée de *produit* se trouve implicitement ou explicitement dans toutes les définitions qu'on a essayé de donner du capital. C'est déjà un premier pas. Mais à quelle condition, comment et quand le *produit* peut-il se dire CAPITAL? Voilà ce qu'il s'agit de déterminer. Reprenons nos auteurs, et, corrigeant leurs définitions les unes par les autres, nous viendrons peut-être à bout de leur faire nommer ce que tous ont dans la conscience, mais que l'esprit d'aucun d'eux ne perçoit.

Ce qui fait le capital, suivant J.-B. Say, c'est *la simple* ACCUMULATION *des produits.*

L'idée d'accumulation, comme celle de produit, entre donc dans la notion de capital. Voilà un second pas. Or, tous les produits sont susceptibles d'accumulation; donc tous les produits peuvent devenir capitaux; donc l'énumération que M. Joseph Garnier a faite des différentes formes que prend le capital est incomplète, partant inexacte, en ce qu'elle exclut de la notion les produits servant à la subsistance des travailleurs, tels que blé, vin, huile, provisions de bouche, etc. Ces produits peuvent être réputés capitaux aussi bien que les bâtiments, les outils, les bestiaux, l'argent, et tout ce que l'on considère comme instrument ou matière première.

Rossi : Le capital est *un produit épargné, destiné à la* REPRODUCTION.

La *reproduction*, c'est-à-dire la destination du produit, voilà une troisième idée contenue dans la notion de capital. *Produit, accumulation, reproduction :* trois idées qui entrent déjà dans la notion de capital.

Or, de même que tous les produits peuvent être accumulés, de même ils peuvent servir, et servent effectivement, quand c'est le travailleur qui les consomme, à la reproduction. Le pain qui sustente l'ouvrier, le fourrage qui alimente les animaux, la houille qui produit la vapeur, aussi bien que la terre, les chariots et les machines, tout cela sert à la reproduction, tout cela, au moment où il se consomme, est du capital. Tout ce qui se consomme, en effet, se consomme, du moins est censé se consommer reproductivement. Ce qui sert à entretenir ou

à faire mouvoir l'instrument, aussi bien que l'instrument même; ce qui nourrit le travailleur, aussi bien que la matière même du travail. Tout produit devient donc, à un moment donné, capital : la théorie qui distingue entre consommation *reproductive* et consommation *improductive*, et qui entend par celle-ci la consommation quotidienne du blé, du vin, de la viande, des vêtements, etc., est fausse. Nous verrons plus bas qu'il n'y a de consommation improductive que celle du capitaliste même.

Ainsi le capital n'est point chose spécifique et déterminée, ayant une existence ou réalité propre, comme la *terre*, qui est une chose; le *travail*, qui en est une autre; et le *produit*, qui est la façon donnée par le travail aux choses de la nature, lesquelles deviennent par là une troisième chose. Le capital ne forme point, comme l'enseignent les économistes, une quatrième catégorie avec la terre, le travail et le produit : il indique simplement, comme j'ai dit, un état, un rapport; c'est, de l'aveu de tous les auteurs, du produit accumulé et destiné à la reproduction.

Un pas de plus, et nous tenons notre définition.

Comment le produit devient-il capital? Car il ne suffit pas, il s'en faut bien, que le produit ait été accumulé, emmagasiné, pour être censé capital. Il ne suffit pas même qu'il soit destiné à la reproduction : tous les produits ont cette destination. N'entendez-vous pas dire tous les jours que l'industrie regorge de produits, tandis qu'elle manque de capitaux? Or, c'est ce ce qui n'aurait pas lieu si la simple accumulation de produits, comme dit Say, ou la destination reproductive de ces produits, comme le veut Rossi, suffisait à les faire réputer capitaux. Chaque producteur n'aurait alors qu'à reprendre son propre produit, et à se créditer lui-même de ce que ce produit lui coûte, pour être en mesure de produire encore, sans fin et sans limite. Je réitère donc ma question : Qu'est-ce qui fait que la notion de produit se transforme tout à coup en celle de capital? Voilà ce que les économistes ne disent pas, ce qu'ils ne savent point, je dirai même ce qu'aucun d'eux ne se demande.

C'est ici que se place une idée intermédiaire dont la vertu

particulière est de convertir le produit en capital, comme, au souffle du vent d'ouest, la neige, tombée à Paris ces jours derniers, est passée à l'état de liquide : cette idée est l'idée de VALEUR.

Voilà ce qu'entrevoyait Garnier, quand il définissait le capital *une somme de* VALEURS *consacrées à faire des avances à la production;* — ce que vous sentiez vous-même, quand vous cherchiez la notion de capital, non pas simplement, avec J.-B. Say, dans l'*accumulation des produits*, ni, avec Rossi, dans l'*épargne destinée à la reproduction*, mais dans la partie non consommée du salaire de l'ouvrier, c'est-à-dire, évidemment, dans la valeur de son travail ou produit.

Cela veut dire que le produit, pour devenir capital, doit avoir passé par une évaluation authentique, avoir été acheté, vendu, apprécié; son prix débattu et fixé par une sorte de convention légale. En sorte que l'idée de capital indique un rapport essentiellement social, un acte synallagmatique, hors duquel le produit reste produit.

Ainsi le cuir, sortant de la boucherie, est le produit du boucher : quand vous en empliriez une halle, ce ne serait jamais que du cuir, ce ne serait point une valeur, je veux dire une valeur *faite;* ce ne serait point capital, ce serait toujours produit. — Ce cuir est-il acheté par le tanneur, aussitôt celui-ci le porte, ou, pour parler plus exactement, en porte la *valeur* à son fonds d'exploitation, dans son avance, conséquemment la répute capital. Par le travail du tanneur, ce capital redevient produit; lequel produit, acquis à son tour, à prix convenu, par le bottier, passe de nouveau à l'état de capital, pour redevenir encore, par le travail du bottier, produit. Ce dernier produit n'étant plus susceptible de recevoir une façon nouvelle, sa consommation est dite, par les économistes, improductive, ce qui est une aberration de la théorie. La chaussure faite par le bottier, et acquise par le travailleur, devient, par le fait de cette acquisition, comme le cuir passant du boucher au tanneur, et du tanneur au bottier, de simple produit valeur : cette valeur entre dans l'avance de l'acheteur, et lui sert, comme les autres objets de sa consommation, comme le logement qu'il habite, comme les outils dont il se sert, mais d'une autre manière, à

créer de nouveaux produits. La consommation est donc toujours production; il suffit, pour cela, que le consommateur travaille. Ce mouvement, une fois commencé, se perpétue à l'infini.

Tel est le capital. Ce n'est pas simplement une accumulation de produits, comme dit Say : — ce n'est pas même encore une accumulation de produits faite en vue d'une reproduction ultérieure, comme le veut Rossi : tout cela ne répond point à la notion du capital. Pour que le capital existe, il faut que le produit ait été, si j'ose ainsi dire, authentiqué par l'échange. C'est ce que savent parfaitement tous les comptables, lorsque, par exemple, ils portent, dans leurs écritures, les cuirs verts achetés par le tanneur à son *débit*, ce qui veut dire à son capital; et les cuirs tannés ou corroyés à son *crédit* ou *avoir*, ce qui veut dire à son produit; ce que comprennent encore mieux le commerçant et l'industriel, quand, à la moindre émotion de la politique, ils se voient périr à côté des marchandises accumulées dans leurs magasins, sans qu'ils puissent les employer à aucune reproduction : situation douloureuse, que l'on exprime en disant que le capital *engagé* ne se dégage plus.

Tout ce qui est capital est nécessairement produit; mais tout ce qui est produit, même accumulé, même destiné à la reproduction, comme les instruments de travail qui sont dans les magasins des constructeurs, n'est pas pour cela capital. Le capital, encore une fois, suppose une évaluation préalable, opération de change ou mise en circulation, hors de laquelle pas de capital. S'il n'existait au monde qu'un seul homme, un travailleur unique, produisant tout pour lui seul, les produits qui sortiraient de ses mains resteraient produits : ils ne deviendraient pas capitaux. Son esprit ne distinguerait point entre ces termes : *produit, valeur, capital, avance, reproduction, fonds de consommation, fonds de roulement*, etc. De telles notions ne naîtraient jamais dans l'esprit d'un solitaire.

Mais, dans la société, le mouvement d'échange une fois établi, la valeur contradictoirement fixée, le produit de l'un devient incessamment le produit de l'autre; puis, à son tour,

ce capital, soit comme matière première, soit comme instrument de travail, soit comme subsistance, se transforme de nouveau en produit. En deux mots, la notion de capital, opposée à celle de produit, indique la situation des échangistes les uns à l'égard des autres. Quant à la société, l'homme collectif, qui est justement ce travailleur solitaire, dont je parlais tout à l'heure, la distinction n'existe plus; il y a identité entre le capital et le produit, de même qu'entre le produit net et le produit brut.

J'ai donc eu raison de dire, et je m'étonne qu'après l'exégèse que vous avez faite vous-même du capital, vous n'ayez su comprendre mes paroles :

« Le capital ne se distingue pas du produit. Ces deux termes ne désignent point, en réalité, deux choses distinctes; ils ne désignent que des relations. Produit, c'est capital; capital, c'est produit. »

Et mon ami Duchêne, soutenant la même thèse contre Louis Blanc, a eu bien plus raison encore de dire :

« Les distinctions de *capital* et de *produit*, retenez-le bien une fois pour toutes, n'indiquent que des relations d'individu à individu : dans la société, il y a simplement *production, consommation, échange.* On peut dire de toutes les industries qu'elles créent des capitaux ou des produits, indistinctement. Le mécanicien est fabricant de capitaux pour les chemins de fer, les usines, les manufactures; le drapier est fabricant de capitaux pour les tailleurs; le taillandier est fabricant de capitaux pour la menuiserie, la charpente, la maçonnerie; une charrue est produit pour le charron qui la vend, et capital pour le cultivateur qui l'achète. Toutes les professions ont besoin de *produits pour produire,* ou, ce qui revient au même, de *capitaux pour confectionner des capitaux.* »

Cela vous semblerait-il donc inintelligible? Il n'y a pas d'antinomie, cependant.

Au point de vue des intérêts privés, le capital indique un rapport d'échange, précédé d'une évaluation synallagmatique. C'est le produit apprécié, pour ainsi dire, juridiquement, par deux arbitres responsables, qui sont le vendeur et l'acheteur, et déclaré, à la suite de cette appréciation, instrument ou

matière de reproduction. Au point de vue social, capital et produit ne se distinguent plus. *Les produits s'échangent contre des produits,* ou bien : *Les capitaux s'échangent contre les capitaux,* sont deux propositions parfaitement synonymes. Quoi de plus simple, de plus clair, de plus positif, de plus scientifique, enfin, que tout cela?

J'appelle donc capital, *toute valeur faite en terres, instruments de travail, marchandises, subsistances, ou monnaies, et servant ou étant susceptible de servir à la production.*

La langue usuelle confirme cette définition. Le capital est dit *libre,* quand le produit, quel qu'il soit, ayant été seulement évalué entre les parties, peut être considéré comme réalisé, ou immédiatement réalisable, c'est-à-dire converti en tel autre produit qu'on voudra : dans ce cas, la forme que le capital affecte le plus volontiers est celle de monnaie. Le capital est dit *engagé,* au contraire, quand la valeur qui le constitue est entrée définitivement dans la production : dans ce cas, il prend toutes les formes possibles.

La pratique est aussi d'accord avec moi. Dans toute entreprise qui se fonde, l'entrepreneur, qui, au lieu d'argent, engage dans son industrie des instruments ou des matières premières, commence par en faire l'estimation vis-à-vis de lui-même, à ses risques et périls; et cette estimation, pour ainsi dire unilatérale, *constitue son capital,* ou sa mise de fonds : c'est la première chose dont il soit passé écriture.

Nous savons ce qu'est le capital: il s'agit maintenant de tirer les conséquences de cette notion, en ce qui concerne l'intérêt. Ce sera peut-être un peu long, quant à l'exposé graphique, mais très-simple de raisonnement.

Les produits s'échangent contre des produits, a dit J.-B. Say; ou bien, les capitaux s'échangent contre des capitaux ; ou bien encore, les capitaux s'échangent contre des produits, et *vice versa :* voilà le fait brut.

La condition absolue, *sine qua non,* de cet échange, ce qui en fait l'essence et la règle, est l'évaluation contradictoire et réciproque des produits. Otez de l'échange l'idée de prix, et l'échange disparaît. Il y a transposition; il n'y a pas transaction,

il n'y a pas échange. Le produit, sans le prix, est comme s'il n'existait pas : tant qu'il n'a pas reçu, par le contrat de vente et d'achat, sa valeur authentique, il est censé non avenu, il est nul. Voilà le fait intelligible.

Chacun donne et reçoit, d'après la formule de J.-B. Say, énonciative du fait matériel; mais, d'après la notion du capital, telle que nous la fournit l'analyse, chacun doit donner et recevoir une valeur égale. Un échange inégal est une idée contradictoire : le consentement universel l'a appelé fraude et vol.

Or, de ce fait primitif que les producteurs sont entre eux en rapport perpétuel d'échange, qu'ils sont les uns pour les autres tour à tour et tout à la fois producteurs et consommateurs, travailleurs et capitalistes, et de l'appréciation numériquement égalitaire qui constitue l'échange, il résulte que les comptes de tous les producteurs et consommateurs doivent se balancer les uns les autres ; que la société, considérée au point de vue de la science économique, n'est autre chose que cet équilibre général des produits, services, salaires, consommations et fortunes; que, hors de cet équilibre, l'économie politique n'est qu'un mot, et l'ordre public, le bien-être des travailleurs, la sécurité des capitalistes et propriétaires, une utopie.

Or, cet équilibre, duquel doivent naître l'accord des intérêts et l'harmonie dans la société, aujourd'hui n'existe pas : il est rompu par diverses causes, selon moi, faciles à détruire, et au nombre desquelles je signale, en première ligne, l'usure, l'intérêt, la rente. Il y a, comme je l'ai dit tant de fois, erreur et malversation dans les comptes, falsification dans les écritures de la société : de là le luxe mal acquis des uns, la misère croissante des autres; de là, dans les sociétés modernes, l'inégalité des fortunes et toutes les agitations révolutionnaires. Je vais, monsieur, vous en donner, par écriture de commerce, la preuve et la contre-preuve.

Constatons d'abord les faits.

Les produits s'échangent contre des produits, ou, pour parler plus juste, les valeurs s'échangent contre les valeurs : telle est la loi.

Mais cet échange ne se fait pas toujours, comme l'on dit,

donnant donnant; la tradition des objets échangés n'a pas toujours lieu simultanément de part et d'autre; souvent, et c'est le cas le plus ordinaire, il y a entre les deux livraisons un intervalle. Or, il se passe dans cet intervalle des choses curieuses, des choses qui dérangent l'équilibre, et fausseut la balance. Vous allez voir.

Tantôt l'un des échangistes n'a pas le produit qui convient à l'autre, ou, ce qui revient au même, celui-ci, qui cousent bien à vendre, veut se réserver d'acheter. Il veut bien recevoir le prix de sa chose, mais il ne veut, pour le moment du moins, rien accepter en échange. Dans l'un et l'autre cas, les échangistes ont recours à une marchandise intermédiaire, faisant dans le commerce l'office de proxénète, toujours acceptable et toujours acceptée : c'est la monnaie. Et comme la monnaie, recherchée de tout le monde, manque pour tout le monde, l'acheteur s'en procure, contre son obligation, auprès du banquier, moyennant une prime plus ou moins considérable, appelée *escompte.* — L'escompte se compose de deux parties : la *commission*, qui est le salaire du service rendu par le banquier, et l'*intérêt.* Nous dirons tout à l'heure ce que c'est que l'*intérêt.*

Tantôt l'acheteur n'a ni produit ni argent à donner en échange du produit ou du capital dont il a besoin; mais il offre de payer dans un certain laps de temps, en un ou plusieurs termes. Dans les deux cas susmentionnés, la vente était faite *au comptant;* dans celui-ci, elle a lieu *à crédit.* Ici donc, la condition du vendeur étant moins avantageuse que celle de l'acheteur, on compense l'inégalité en faisant porter au produit vendu, et jusqu'à parfait payement, un intérêt. C'est cet intérêt compensatoire, origine première de l'usure, que j'ai signalé dans une de mes précédentes lettres comme l'agent coercitif du remboursement. Il dure autant que le crédit; il est la rémunération du crédit : mais il a surtout pour objet, notez ce point, d'*abréger la durée du crédit.* Tel est le sens, la signification légitime de l'intérêt.

Souvent il arrive, et c'est l'extrémité où se trouvent généralement les travailleurs, que le capital est absolument indispen-

sable au producteur, et que cependant celui-ci n'espère pouvoir de longtemps, ni par son travail, ni par son épargne, bien moins encore par les sommes de monnaie dont il dispose, en recomposer l'équivalent, en un mot, le rembourser. Il lui faudrait vingt ans, trente ans, cinquante ans, un siècle quelquefois; et le capitaliste ou propriétaire ne veut point accorder un si long terme. Comment sortir de cette difficulté?

Ici commence la spéculation usuraire. Tout à l'heure nous avons vu l'intérêt imposé au débiteur comme indemnité du crédit, et moyen de hâter le remboursement : à présent nous allons voir l'intérêt cherché pour lui-même, l'usure pour l'usure, comme la guerre pour la guerre, ou l'art pour l'art. Par convention expresse, légale, authentique, consacrée par toutes les jurisprudences, toutes les législations, toutes les religions, le demandeur s'engage envers le bailleur à lui payer, *à perpétuité*, l'intérêt de son capital, terre, meuble ou argent; il s'inféode, corps et âme, lui et les siens, au capitaliste, et devient son tributaire *ad vitam æternam*. C'est ce qu'on appelle *constitution de rente*, et, dans certains cas, *emphytéose*. Par cette espèce de contrat, l'objet passe en la possession du demandeur, qui n'en peut plus être dépossédé, qui en jouit comme acquéreur et propriétaire, mais qui en doit, à tout jamais, payer le revenu, comme un amortissement sans fin. Telle est l'origine économique du système féodal.

Mais voici qui est mieux.

La constitution de rente et l'emphytéose sont aujourd'hui, presque partout, hors d'usage. On a trouvé qu'un produit ou capital échangé contre un intérêt perpétuel était encore trop de la part du capitaliste : le besoin d'un perfectionnement se faisait sentir dans le système. De nos jours, les capitaux et immeubles ne se placent plus en rente perpétuelle, si ce n'est sur l'État : ils se LOUENT, c'est-à-dire se prêtent, toujours contre intérêt, mais à courte échéance. Cette nouvelle espèce d'usure a nom *loyer* ou *fermage*.

Concevez-vous, monsieur, ce que c'est que le prêt à intérêt (loyer ou fermage) à courte échéance? Dans l'emphytéose et la constitution de rente, dont je parlais tout à l'heure, si la rente

était perpétuelle, la cession du capital l'était aussi : entre le payement et la jouissance, il y avait encore une sorte de parité. Ici, le capital ne cesse jamais d'appartenir à celui qui le loue et qui peut en exiger, à volonté, la restitution. En sorte que le capitaliste n'échange point capital contre capital, produit contre produit : il ne donne rien, il garde tout, ne travaille pas, et vit de ses loyers, intérêts et usures, comme 1,000, 10,000 et 100,000 travailleurs réunis ne vivent pas de leur production.

Par le prêt à intérêt, fermage ou loyer, avec faculté d'exiger, à volonté, le remboursement de la somme prêtée, et d'éliminer le fermier ou locataire, le capitaliste a imaginé quelque chose de plus grand que l'espace, de plus durable que le temps. Il n'y a pas d'infini qui égale l'infini de l'usure locative, de cette usure qui dépasse autant la perpétuité de la rente, que la perpétuité de la rente elle-même dépasse le remboursement à terme et au comptant. L'emprunteur à intérêt et courte échéance paye, paye encore, paye toujours; et il ne jouit point de ce qu'il paye; il n'en a que la vue, il n'en possède que l'ombre. N'est-ce pas à cette image de l'usurier que le théologien a imaginé son Dieu, ce Dieu atroce, qui fait éternellement payer le pécheur, et qui jamais ne lui fait remise de sa dette? Toujours, jamais! Voilà le dieu du catholicisme, voilà l'usurier!...

Eh bien, je dis que tout échange de produits et de capitaux peut s'effectuer au comptant;

Qu'en conséquence, l'escompte du banquier doit se réduire aux frais de bureau et à l'indemnité du métal improductivement engagé dans la monnaie;

Partant, que tout intérêt, loyer, fermage ou rente, n'est qu'un déni de remboursement, un vol à l'égard de l'emprunteur ou locataire, la cause première de toutes les misères et subversions de la société.

Je vous ai prouvé, en dernier lieu, par l'exemple de la Banque de France, que c'était chose facile et pratique d'organiser l'égalité dans l'échange, soit la circulation gratuite des capitaux et des produits. Vous n'avez voulu voir, dans ce fait catégorique et décisif, qu'un cas particulier de monopole, étranger à la

théorie de l'intérêt. Que me font, répondez-vous avec nonchalance, la Banque de France et son privilége? Je vous parle de l'intérêt des capitaux. Comme si le crédit foncier et commercial étant organisé partout sur le pied de 1/2 pour 100, il pouvait exister quelque part encore un intérêt!... Je vais vous montrer à présent, à la façon des teneurs de livres, que ce solde particulier, qui vient se placer constamment entre les deux termes de l'échange, ce péage imposé à la circulation, ce droit établi sur la conversion des produits en valeurs, et des valeurs en capitaux, cet intérêt, enfin, ou, pour l'appeler par son nom, cet entremetteur (*inter-esse*) du commerce, dont vous vous obstinez à prendre la défense, est précisément le grand faussaire qui, pour s'approprier, frauduleusement et sans travail, des produits qu'il ne crée pas, des services qu'il ne rend jamais, falsifie les comptes, fait des surcharges et des suppositions dans les écritures, détruit l'équilibre des transactions, met le désordre dans les affaires, et produit fatalement dans les nations le désespoir et la misère.

Vous trouverez, dans ce qui va suivre, la représentation graphique des opérations de la société, exposées tour à tour dans les deux systèmes, le système de l'*intérêt*, actuellement régnant, et le système de la *gratuité*, qui est celui que je propose. Tout raisonnement, toute dialectique, toute controverse tombe devant cette image intelligible du mouvement économique.

I. — Système de l'intérêt.

Dans ce système, la production, la circulation et la consommation des richesses s'opèrent par le concours de deux classes de citoyens, distinctes et séparées : les propriétaires, capitalistes et entrepreneurs d'une part, et les travailleurs salariés d'autre part. Ces deux classes, quoiqu'en état flagrant d'antagonisme, constituent ensemble un organisme clos, qui agit en lui-même, sur lui-même, et par lui-même.

Il suit de là que toutes les opérations d'agriculture, de commerce, d'industrie, qui peuvent se traiter dans un pays; tous les comptes de chaque manufacture, fabrique, banque, etc., peuvent se

résumer et être représentés par un seul compte, dont je vais donner les parties.

Je désigne par A la classe entière des propriétaires, capitalistes et entrepreneurs, que je considère comme une personne unique, et par B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, la classe des travailleurs salariés.

COMPTES

D'entre A, *propriétaire-capitaliste-entrepreneur, et* B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, *travailleurs salariés.*

CHAPITRE PREMIER.

Compte et résumé des opérations personnelles à A, *propriétaire-capitaliste-entrepreneur.*

A l'ouverture du compte, A commence sa spéculation avec un capital que je suppose de 10,000 fr. Cette somme forme sa mise de fonds; c'est avec cela qu'il va travailler et entamer des opérations de commerce. Cet acte d'installation de A s'exprime de la manière suivante :

1. *Caisse doit à A.*

1er janvier, compte de capital, 10,000 fr.

Le capital formé, que va faire A? Il louera des ouvriers, dont il payera les produits et services avec ses 10,000 fr.; c'est-à-dire qu'il convertira ces 10,000 fr. en marchandises, ce que le comptable exprime comme suit.

2. *Marchandises générales, à Caisse.*

Achat au comptant, ou par anticipation, des produits de l'année courante, des travailleurs ci-après dénommés :

De B, x (journées de travail ou produit) :		ensemble	1,000 fr.
De C,	—	—	1,000
De D,	—	—	1,000
De E,	—	—	1,000
De F,	—	—	1,000
De G,	—	—	1,000
De H,	—	—	1,000
De I,	—	—	1,000
De K,	—	—	1,000
De L,	—	—	1,000
		Total,	10,000 fr.

L'argent converti en marchandises, il s'agit, pour le proprié-

taire-capitaliste-entrepreneur A, de faire l'opération inverse, et de convertir ses marchandises en argent. Cette conversion suppose un bénéfice (agio, intérêt, etc.), puisque, par l'hypothèse et d'après la théorie de l'intérêt, la terre et les maisons ne se prêtent pas pour rien, les capitaux pour rien, la garantie et la considération de l'entrepreneur pour rien. Admettons, suivant les règles ordinaires du commerce, que le bénéfice soit 10 pour 100.

A qui se fera la vente des produits de A? Nécessairement à B, C, D, etc., travailleurs, puisque la société tout entière se compose de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, et de B, C, D, etc., travailleurs salariés, hors desquels il n'y a personne. Voici comment s'établit le compte :

3. *Les Suivants à Marchandises générales :*

B,	mes ventes à lui faites dans le courant de l'année,		1,100 fr.
C,	—	—	1,100
D,	—	—	1,100
E,	—	—	1,100
F,	—	—	1,100
G,	—	—	1,100
H,	—	—	1,100
I,	—	—	1,100
K,	—	—	1,100
L,	—	—	1,100
		Total,	11,000 fr.

La vente terminée, reste à faire l'encaissement des sommes dues par les acheteurs. Nouvelle opération que le comptable couche sur son livre, en la façon ci-après :

4. *Doit Caisse aux Suivants :*

à B,	son versement en espèces pour solde de son compte au 31 décembre,		1,100 fr.
à C,	—	—	1,100
à D,	—	—	1,100
à E,	—	—	1,100
à F,	—	—	1,100
à G,	—	—	1,100
à H,	—	—	1,100
à I,	—	—	1,100
à K,	—	—	1,100
à L,	—	—	1,100
		Somme égale,	11,000 fr.

Ainsi, le capital avancé par A, après conversion de ce capital en produits, puis vente de ces produits aux travailleurs-consommateurs B, C, D, etc., et, enfin, payement de la vente, lui rentre augmenté d'un dixième, ce qui s'exprime à l'inventaire par la balance ci-dessous :

5. *Résumé des opérations de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, pour son inventaire au 31 décembre.*

Doivent.	MARCHANDISES GÉNÉRALES.		*Avoir.*
10,000 fr.	Débit de ce compte au 31 décembre.	Crédit de ce compte au 31 décembre	11,000 fr.
1,000	Bénéfice sur ce compte à porter au crédit du compte du capital A.		
11,000 fr.		Balance,	11,000 fr.

On voit ici, pour le dire en passant, comment et à quelle condition les produits deviennent capitaux. Ce ne sont pas les marchandises en magasin qui, à l'inventaire, sont portées au crédit du compte de capital, c'est le *bénéfice;* le bénéfice, c'est-à-dire le produit vendu, livré, dont le prix a été encaissé ou doit l'être prochainement : en deux mots, c'est le produit fait *valeur.*

Passons à la contre-partie de ce compte, au compte des travailleurs.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Compte des opérations de B, travailleur, avec A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur.

B, travailleur, sans propriété, sans capital, sans ouvrage, est embauché par A, qui lui donne de l'occupation et acquiert son produit. Première opération, que l'on fait figurer au compte de B, ainsi :

1. Doit Caisse, 1er janvier, à B. — Compte de capital.
Vente au comptant ou par anticipation de tout le produit de son travail de l'année, à A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, ci, 1,000 fr.

En échange de son produit, le travailleur reçoit donc 1,000 fr., somme égale à celle que nous avons vue figurer au chapitre précédent, art. 2, *Compte de marchandises générales.*

Mais B vit de son salaire, c'est-à-dire qu'avec l'argent que lui donne A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, il se pourvoit chez ledit A de tous les objets nécessaires à la consommation de lui B, objets qui lui sont facturés, comme nous l'avons vu plus haut, chap. Ier, art. 3, à 10 pour 100 de bénéfice en sus du prix de revient. L'opération a donc pour B le résultat que voici :

2. Doit B, compte de capital, à A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur : Montant des fournitures de toute espèce de ce dernier dans le cours de l'année, 1,100 fr.

3. *Résumé des opérations de* B, *pour son inventaire :*

Doit.	COMPTE DE CAPITAL.	*Avoir.*
1,100 fr.	Débit de ce compte au 31 décembre.	
	Crédit de ce compte au 31 décembre.	1,000 fr.
	Perte sur ce compte, que B ne peut payer qu'au moyen d'un emprunt.	100
1,100 fr.		1,100 fr.

Tous les autres travailleurs se trouvant dans les mêmes conditions que B, leurs comptes présentent individuellement le même résultat. Pour l'intelligence du fait que j'ai voulu faire ressortir, savoir, le défaut d'équilibre dans la circulation générale, par suite de prélèvements du capital, il est donc inutile de reproduire chacun de ces comptes.

Le tableau qui précède, bien autrement instructif et démonstratif que celui de Quesnay, est l'image fidèle, présentée algébriquement, de l'économie actuelle de la société. C'est là qu'on peut se convaincre que le prolétariat et la misère sont l'effet, non pas seulement de causes accidentelles, telles qu'inondation, guerre, épidémie ; mais qu'ils résultent aussi d'une cause organique, inhérente à la constitution de la société.

Par la fiction de la productivité du capital, et par les prérogatives sans nombre que s'arroge le monopoleur, il arrive toujours et nécessairement l'une de ces deux choses :

Ou bien c'est le monopoleur qui enlève au salarié partie de son capital social. B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, ont produit dans l'année comme 10, et ils n'ont consommé que comme 9. En d'autres termes, le capitaliste a mangé un travailleur. En outre,

par la capitalisation de l'intérêt, la position des travailleurs s'aggrave chaque année de plus en plus; de telle sorte qu'en poussant la démonstration jusqu'au bout, on arrive, vers la septième année, à trouver que tout l'apport primitif des travailleurs est passé, à titre d'intérêts et de bénéfices, entre les mains du propriétaire-capitaliste-entrepreneur, ce qui signifie que les travailleurs salariés, s'ils voulaient payer leurs dettes, devraient travailler chaque septième année pour rien.

Ou bien, c'est le travailleur qui, ne pouvant donner de son produit que le prix qu'il en a lui-même reçu, pousse le monopoleur à la baisse, et par conséquent le met à découvert de tout le montant des intérêts, loyers et bénéfices dont l'exercice de la propriété lui faisait un droit et une nécessité.

On est donc amené à reconnaître que le crédit, dans le système de l'intérêt, a pour résultat inévitable la spoliation du travailleur, et pour correctif non moins inévitable la banqueroute de l'entrepreneur, la ruine du capitaliste propriétaire. L'intérêt est comme une épée à deux tranchants : de quelque côté qu'il frappe, il tue.

Je viens de vous montrer comment les choses se passent dans le régime de l'intérêt. Voyons maintenant comment elles se passeraient sous le régime de la gratuité.

II. — Système de gratuité.

D'après la théorie du crédit gratuit, la qualité de travailleur salarié et celle de propriétaire-capitaliste-entrepreneur sont identiques l'une à l'autre et adéquates : elles se confondent sous celle de *producteur-consommateur*. L'effet de ce changement est de ramener toutes les opérations du crédit actuel, prêt, vente à terme, agio, loyer, fermage, etc., à la simple forme de l'échange; comme toutes les opérations de banque à un simple virement de parties.

Admettons donc que la Banque de France, organe principal de ce système, ait été réorganisée suivant les idées du crédit gratuit, et le taux de ses escomptes réduit à 1 pour 100, taux que nous regarderons provisoirement comme le juste salaire du service particulier de la Banque, et, conséquemment, comme

représentant un intérêt égal à zéro, et voyons les changements qui en résultent pour la comptabilité générale. C'est par l'entremise de la Banque et de ses succursales, remplaçant toutes les variétés du crédit usuraire, que s'effectuent désormais les transactions : c'est donc avec la Banque que B, C, D, etc., travailleurs, associés, groupés ou libres, entrent d'abord, et directement, en compte.

CHAPITRE PREMIER.

1. *Compte des opérations de* B, *travailleur, avec* x, *Banque nationale.*

Doit Caisse, 1er janvier, à *x*, Banque nationale,

Avance de celle-ci sur tous les produits de mon travail de l'année, à lui rembourser au fur et à mesure de mes ventes, 1,000 fr.; escompte de 1 p. 100 déduit, ci. 990 fr.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, B vit exclusivement de son travail : c'est-à-dire que sur la garantie de son produit, il obtient de *x*, Banque nationale, soit des billets, soit des espèces, avec lesquels il achète chez A, — travailleur comme lui, mais qui, dans les opérations de vente ou échange dont nous parlerons tout à l'heure, remplit le rôle de propriétaire-capitaliste-entrepreneur, — tous les objets nécessaires à son industrie et à sa consommation. Par le fait, B achète tous ces objets au comptant : il peut donc, et d'autant plus rigoureusement, en débattre le prix.

Cet achat, fait avec les billets ou espèces de la Banque, donne ouverture au compte suivant sur les livres de B :

2. *Doivent Marchandises générales à Caisse,*

Achat au comptant, chez A, de toute ma consommation de l'année, 990 fr.

Au fur et à mesure de sa fabrication, B vend ses produits. Mais la production se règle sur la consommation : or, celle-ci n'étant plus entravée, comme sous le régime de l'intérêt, par l'usure, c'est-à-dire par la vente à terme, par le loyer des instruments de travail et les charges qui en résultent, surtout par le préjugé de la monnaie, devenue improductive, et même inutile, il s'ensuit que B, comme tous les autres travailleurs, peut non-seulement racheter, à une fraction minime près, son propre produit, mais donner carrière à son énergie, à sa puissance productive, sans crainte de créer des non-valeurs ou d'amener

l'avilissement des prix, avec l'espoir légitimement fondé, au contraire, de se compenser, par ce surcroît de production et d'échange, de la faible rétribution qu'il paye à la Banque, pour la négociation de ses valeurs. C'est ce qui va paraître dans l'article suivant du compte de B.

Tout travail doit laisser un excédant; cet aphorisme est un des premiers de l'économie politique. Il est fondé sur ce principe que, dans l'ordre économique, quel que soit le capital mis en œuvre, *toute valeur est créée, par le travail, de rien ;* de même que, selon la théologie chrétienne, toutes choses dans la nature ont été créées de Dieu, également de rien. En effet, le produit étant défini l'*utilité ajoutée par le travail aux objets que fournit la nature* (J.-B. Say et tous les économistes), il est clair que le produit tout entier est le fait des travailleurs; et si l'objet auquel s'ajoute l'utilité nouvelle est déjà lui-même un produit, la valeur reproduite est nécessairement plus grande que la valeur consommée. Admettons que par son travail, B ait augmenté de 10 pour 100 la valeur qu'il consomme, et constatons, par ses écritures, le résultat :

3. *Doit Caisse à Marchandises générales :*
Mes ventes au comptant à divers, courant de l'année, 1,089 fr.

Il appert de ce compte que l'usure est une cause de misère, en ce qu'elle empêche la consommation et la reproduction, d'abord, en élevant le prix de vente des produits d'une quantité plus forte que l'excédant obtenu par le travail reproducteur : la somme des usures, en France, sur un produit total de 10 milliards. est de 6 milliards, 60 pour 100; puis en entravant la circulation par toutes les formalités de l'escompte, de l'intérêt, du loyer, du fermage, etc. : toutes difficultés qui disparaissent sous le régime du crédit gratuit.

Nous voici au moment où B a réalisé tout le produit de son travail de l'année. Il faut qu'il se liquide avec *x*, Banque nationale, ce qui donne lieu à l'opération que voici :

4. Doit *x*, Banque nationale, à Caisse,
Mon versement pour solde. 1,000 fr.

Maintenant B doit se rendre compte : il le fait de la manière suivante :

5. *Résumé des opérations de* B *pour son inventaire.*

Doit.	COMPTE DE MARCHANDISES GÉNÉRALES.		*Avoir.*
990 fr.	Débit de ce compte au 31 décembre.	Crédit de ce compte au 31 décembre.	1,089 fr.
99	Bénéfice sur ce compte.		
1,089 fr.	Somme égale.		1,089 fr.

L'année suivante, B, au lieu d'opérer sur un produit de 1,000, opérera sur un produit de 1,089, ce qui lui donnera un nouveau surcroît de bénéfice; puis le même mouvement se renouvelant la 3e, la 4e, la 5e, etc., année, le progrès de sa richesse suivra le progrès de son industrie; il ira à l'infini.

Les autres travailleurs, C, D, E, F, etc., étant dans les mêmes conditions que B, leurs comptes présentent individuellement le même résultat; il est inutile de les reproduire.

Je passe à la contre-partie des comptes ouverts chez B, et tout d'abord à celui de la Banque.

CHAPITRE DEUXIÈME.

On a vu plus haut que *x*, Banque nationale, a fait à B une avance sur son travail ou produit; qu'elle en a usé de même avec tous les autres travailleurs, et qu'ensuite elle s'est couverte et rémunérée, par le remboursement des valeurs qu'ils lui avaient remises, et par la déduction, faite à son profit, de 1 pour 100 d'escompte. Voici comment se traduiraient ces diverses opérations sur les livres de la Banque.

Doivent les Suivants à Caisse :

B,	mes avances sur le produit de son travail de l'année, contre son engagement de 1,000 fr.; escompte déduit,		990 fr.
C,	—	—	990
D,	—	—	990
E,	—	—	990
F,	—	—	990
G,		—	990
H,	—	—	990
I,	—	—	990
K,	—	—	990
L,	—	—	990
			9,900 fr.

Lors du remboursement par les débiteurs, nouvelle opération que le comptable coucherait sur les livres comme suit :

Doit Caisse aux Suivants :

à B, son versement pour solde,		990 fr.
à C,	—	990
à D,	—	990
à E,	—	990
à F,	—	990
à G,	—	990
à H,	—	990
à I,	—	990
à K,	—	990
à L,	—	990
à Profits et pertes, reçu desdits pour escompte, 1 pour 100.		100
	Total,	10,000 fr.

Le crédit donné par *x*, Banque nationale, après conversion de la somme créditée, en produits; puis vente de ces produits à tous les membres de la société, producteurs-consommateurs, depuis A jusqu'à L, et enfin payement de la vente au moyen de la même somme fournie par la Banque; ce crédit, disons-nous, lui rentre, sous forme de billets ou espèces, augmenté de l'escompte de 1 pour 100, avec lequel la Banque paye ses employés et acquitte ses frais. Si même, après avoir couvert ses dépenses, il restait à la Banque un bénéfice net tant soit peu considérable, elle réduirait proportionnellement le taux de son escompte, de manière à ce qu'il lui restât toujours, pour intérêt du capital, zéro.

Résumé des opérations de X, *Banque nationale, pour son inventaire au* 31 *décembre.*

Doit.	PROFITS ET PERTES.		*Avoir.*
100 fr.	Bénéfice sur ce compte.	Produit des escomptes de l'année.	100 fr.

En se reportant au compte de *caisse* de *x*, Banque nationale, on voit tout d'abord que l'excédant du débit de ce compte sur le crédit est de 100 fr., somme égale à celle du bénéfice d'escompte constatée par le compte de *Profits et pertes.*

CHAPITRE TROISIÈME.

Venons enfin au compte de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, lequel ne se distingue plus, comme nous l'avons dit,

de B, C, D, etc., travailleurs salariés, et ne prend ce titre que fictivement, par suite de ses opérations avec ces derniers.

Dans le régime du crédit gratuit, A ne prête plus les matières premières, l'instrument du travail, le capital, en un mot; il ne le donne pas non plus pour rien; il le vend. Dès qu'il en a reçu le prix, il est déchu de ses droits sur son capital; il ne peut plus s'en faire payer éternellement, et au delà de l'éternité même, l'intérêt.

Voyons donc comment se comportera le compte de A, dans ce nouveau système.

D'abord, la monnaie n'étant qu'un instrument de circulation, devenu, par son accumulation à la Banque et la substitution presque générale du papier au numéraire, une propriété commune, dont l'usage, partout dédaigné, est gratuit, les producteurs-consommateurs B, C, D, etc., n'ont plus que faire des écus de A. Ce qu'il leur faut, ce sont les matières premières, instruments de travail et de subsistances dont A est détenteur.

A commence donc ses opérations avec son capital, *Marchandises*, que par hypothèse nous fixerons à 10,000 fr. Cette ouverture d'opérations de A s'exprime sur ses livres de la manière suivante :

1. Doit Marchandise générale à A, compte de Capital :
Marchandises en magasin, au 1er janvier dernier, suivant inventaire, 10.000 fr.

Que fera A de cette marchandise? Il la vend aux travailleurs B, C, D, etc., c'est-à-dire à la société consommatrice et reproductrice qu'ici ils représentent, de même que lui, A, représente, pour le moment, la société capitaliste et propriétaire. C'est ce que le comptable de A constatera comme suit :

2. Vente au comptant	à B,	990 fr.
—	à C,	990
—	à D,	990
—	à E,	990
—	à F,	990
—	à G,	990
—	à H,	990
—	à I,	990
—	à K,	990
—	à L,	990
	Total,	9,900 fr.

Mais si les travailleurs B, C, D, etc., consomment les articles de A, à son tour le propriétaire-capitaliste-entrepreneur A consomme les produits des travailleurs B, C, D, etc., de qui il doit les acheter, comme ils achètent eux-mêmes les siens. Or, nous avons vu, chapitre Ier, article 3, que la mieux-value donnée aux valeurs consommées par B, C, D, etc., étant, par hypothèse, dans un régime exempt de tout chômage, stagnation, avilissement de prix, de 10 pour 100, le capital de 990 fr. que B a obtenu, par crédit, de la Banque, reproductivement consommé, se transforme en un autre de 1,089 fr. : c'est donc d'après ce prix que A fait ses achats auprès de B, et en acquitte les factures. Ce qui se traduit dans les écritures comme suit :

3. *Doit Marchandise générale à Caisse :*

Achat au comptant de travailleurs ci-après :

De B,	ses livraisons de divers articles pour ma consommation,		1,089 fr.
C,	—	—	1,089
D,	—	—	1,089
E,	—	—	1,089
F,	—	—	1,089
G,	—	—	1,089
H,	—	—	1,089
I,	—	—	1,089
K,	—	—	1,089
L,	—	—	1,089
		Total,	10,890 fr.

Pour achever la démonstration, nous n'avons plus qu'à dresser l'inventaire de A.

Résumé des opérations de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, pour son inventaire au 31 décembre.

Doit.	MARCHANDISE GÉNÉRALE.		*Avoir.*
10,890 fr.	Débit de ce compte au 31 décembre.	Crédit de ce compte au 31 décembre.	9,900 fr.
		Restant en magasin des marchandises inventoriées au 1er janvier dernier.	100
		Perte sur ce compte.	890
10,890 fr.	Somme égale.		10,890 fr.

Maintenant que nous avons établi notre double compta-

bilité, rapprochons les comptes, et notons les différences :

1° Sous le régime de l'*usure*, le compte de chaque travailleur se solde par une perte de 100 fr., soit pour les 10 : 1,000 fr.

En même temps, celui de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, se solde par un bénéfice de 1,000 fr.; ce qui prouve que dans la société capitaliste le déficit, soit la misère, est en raison de l'agio.

2° Sous le régime du *crédit gratuit*, au contraire, le compte de chaque travailleur se solde par un boni de 99 fr., soit pour les dix, 990 fr.; et celui de A, propriétaire-capitaliste, par un déficit de 890 fr., qui, avec les 100 fr. de marchandises restant en magasin et venant en couverture du déficit de l'année, font bien les 990 fr. dont la fortune des dix travailleurs s'est augmentée. Ce qui prouve que, dans la société mutuelliste, c'est-à-dire de l'égal échange, la fortune de l'ouvrier augmente en raison directe de son travail, tandis que celle du capitaliste diminue aussi en raison directe de sa consommation improductive, et qui détruit le reproche que m'adressait Pierre Leroux, qu'il n'a cessé depuis deux mois de reproduire dans sa polémique, savoir, que le crédit gratuit, la Banque du peuple, la mutualité ne sont aussi que du *propriétarisme*, du *bourgeoisisme*, de l'exploitation, enfin, comme le régime que la Banque du peuple avait la prétention d'abolir.

Dans le régime mutuelliste, la fortune de l'ouvrier augmente en raison directe de son travail, tandis que celle du propriétaire-capitaliste diminue en raison directe de sa consommation improductive : — Cette proposition, mathématiquement démontrée, répond à toutes les divagations de Pierre Leroux et de Louis Blanc, sur la communauté, la fraternité et la solidarité.

Renversons maintenant la formule :

Sous le régime de l'usure, la fortune de l'ouvrier décroît en raison directe de son travail, tandis que celle du propriétaire-capitaliste augmente en raison directe de sa consommation improductive : — Cette proposition, démontrée comme la précédente, mathématiquement, répond à toutes les divagations des jésuites, malthusiens et philanthropes, sur l'inégalité des talents, les compensations de l'autre vie, etc., etc.

Comme corollaire à ce qui précède, et en nous basant toujours sur la logique des chiffres, nous disons encore :

Dans la société capitaliste, l'ouvrier ne pouvant jamais racheter son produit pour le prix qu'il l'a vendu, est constamment en déficit. D'où, nécessité pour lui de réduire indéfiniment sa consommation, et, par suite, nécessité pour la société entière de réduire indéfiniment la production ; partant, interdiction de la vie, obstacle à la formation des capitaux, comme des subsistances.

Dans la société mutuelliste, au contraire, l'ouvrier échangeant, sans retenue, produit contre produit, valeur contre valeur, ne supportant qu'un droit léger d'escompte largement compensé par l'excédant que lui laisse, au bout de l'année, son travail, l'ouvrier profite exclusivement de son produit. D'où, faculté pour lui de produire indéfiniment, et, pour la société, accroissement indéfini de la vie et de la richesse.

Direz-vous qu'une pareille révolution dans les rapports économiques ne ferait, après tout, que déplacer la misère ? qu'au lieu de la misère du travailleur salarié, qui ne peut racheter son propre produit, et qui devient d'autant plus pauvre qu'il travaille davantage, nous aurions la misère du propriétaire-capitaliste-entrepreneur, qui se verrait forcé d'entamer son capital, et, partant, de détruire incessamment, avec la matière du produit, l'instrument du travail même ?

Mais qui ne voit que si, comme cela est inévitable dans le régime de la gratuité, les deux qualités de *travailleur salarié* d'une part, et de *propriétaire-capitaliste-entrepreneur*, de l'autre, deviennent égales et inséparables dans la personne de chaque ouvrier, le déficit qu'éprouve A dans les opérations qu'il fait comme capitaliste, il le couvre immédiatement par le bénéfice qu'il obtient à son tour comme travailleur : de sorte que, tandis que d'un côté, par l'annihilation de l'intérêt, la somme des *produits* du travail s'accroît indéfiniment; de l'autre, par les facilités de la circulation, ces produits se convertissent incessamment en VALEUR, et les valeurs en CAPITAUX ?

Que chacun, au lieu de crier à la spoliation contre le socialisme, fasse donc son propre compte ; que chacun dresse l'in-

ventaire de sa fortune et de son industrie, de ce qu'il gagne comme capitaliste-propriétaire, et de ce qu'il peut obtenir comme travailleur; et, je me trompe fort, ou sur les 10 millions de citoyens inscrits sur les listes électorales il ne s'en trouvera pas 200,000, 1 sur 50, qui aient intérêt à conserver le régime usuraire, et à repousser le crédit gratuit. Quiconque, encore une fois, gagne plus par son travail, par son talent, par son industrie, par sa science, que par son capital, est directement et surabondamment intéressé à l'abolition la plus immédiate et la plus complète de l'usure; celui-là, dis-je, qu'il le sache ou qu'il l'ignore, est, au premier chef, partisan de la *République démocratique et sociale;* il est, dans l'acception la plus large, la plus conservatrice, RÉVOLUTIONNAIRE. Quoi donc? Serait-il vrai, parce qu'ainsi l'a dit Malthus et qu'ainsi le veut, à sa suite, une poignée de pédants, que 10 millions de travailleurs, avec leurs enfants et leurs femmes, doivent servir éternellement de pâture à 200,000 parasites, et que c'est afin de protéger cette exploitation de l'homme par l'homme, que l'État existe, qu'il dispose d'une force armée de 500,000 soldats, d'un million de fonctionnaires, et que nous lui payons deux milliards d'impôts?...

Mais qu'ai-je besoin, après tout ce qui a été dit dans le cours de cette polémique, d'entretenir plus longtemps l'opposition purement factice de *travailleurs salariés* et *capitalistes-propriétaires?* Le moment est venu de faire cesser tout antagonisme entre les classes, et d'intéresser à l'abolition de la rente et de l'intérêt, jusqu'aux propriétaires et aux capitalistes eux-mêmes. La révolution, ayant assuré son triomphe par la justice, peut, sans manquer à sa dignité, s'adresser aux intérêts.

N'avons-nous pas vu que l'intérêt est né des risques de l'industrie et du commerce, qu'il s'est manifesté d'abord dans les contrats plus ou moins aléatoires de *pacotille* et *à la grosse?* Or, ce qui fut au commencement l'effet inévitable de l'état de guerre, ce qui devait, de toute nécessité, apparaître dans une société antagoniste, se reproduira encore et toujours dans la société harmonique et pacifiée. Le progrès, dans l'industrie comme dans la science, est sans fin; le travail ne connaît pas

de bornes à ses aventureuses entreprises. Mais qui dit entreprise dit toujours chose plus ou moins aléatoire, par conséquent, risque plus ou moins grand du capital engagé, partant nécessité d'un intérêt compensateur.

Au loyer, au fermage, à la rente, au prêt sur hypothèque, à l'agio mercantile, aux spéculations de bourse, à la spoliation bancocratique, doit succéder pour le capital, dans des conditions de plus en plus heureuses, la *commandite*. Alors le capital, divisé par actions et fourni par les masses ouvrières, au lieu de spolier le travail, produira pour le travail; alors le dividende ne sera qu'une manière de faire participer la société tout entière aux bénéfices des spéculations privées : ce sera le gain légitime du génie contre la fortune. Que les capitalistes actuels, au lieu de s'entasser à la Bourse, de comprimer la révolution et de mettre l'embargo sur les bras, osent donc se faire nos chefs de file; qu'ils deviennent, comme en 92, nos généraux dans cette nouvelle guerre du travail contre la misère, dans cette grande croisade de l'industrie contre la nature. N'y a-t-il donc plus rien à découvrir, plus rien à oser, plus rien à faire pour le développement de notre nationalité, pour l'augmentation de notre richesse et de notre gloire ?...

Je m'arrête : il est temps. Malgré moi, monsieur, vous m'avez poussé à cette déduction abstraite, fatigante pour le public et peu facile pour les colonnes d'un journal populaire. Fallait-il donc m'entraîner à cette dissertation épineuse, quand il était si facile, si simple, de nous renfermer dans cette question péremptoire autant que positive : *Le crédit peut-il ou ne peut-il pas être gratuit?* Au risque de rebuter les lecteurs de *la Voix du Peuple*, j'ai voulu satisfaire à votre désir : vous me direz, si vous le jugez convenable, ce que vous trouvez à reprendre, d'abord à l'analyse que j'ai faite de la notion de *capital;* puis à la définition que j'en ai fait sortir; enfin aux théorèmes et aux corollaires qui en ont fait le développement.

Dans ce que vous venez de lire, il y a, vous ne le nierez pas, toute une révolution, non-seulement politique et économique, mais encore, ce qui doit vous être, ainsi qu'à moi-même, beaucoup plus sensible, scientifique. A vous de voir si vous acceptez,

pour votre compte et pour celui de vos coreligionnaires, la conclusion qui ressort avec éclat de toute cette discussion, savoir, que ni vous, M. Bastiat, ni personne de votre école, n'entendez rien à l'économie politique.

Je suis, etc.
P. J. Proudhon.

DOUZIÈME LETTRE.

F. BASTIAT A P.-J. PROUDHON.

SOMMAIRE.

Le système de la gratuité du crédit se réduit au papier-monnaie. — Quelles conséquences tirer de la comptabilité établie par M. Proudhon? — Des billets de banque. — Des profits qu'ils procurent. — Pénétration de J.-B. Say. — Le vrai moyen de faire profiter du crédit le public, qui lui-même l'accorde, c'est la liberté. — Exhortation à M. Proudhon de changer sa bannière.

4 février 1850.

Vous venez de rendre à la société un signalé service. Jusqu'ici la *gratuité du crédit* était demeurée enveloppée de nuages philosophiques, métaphysiques, économiques, antinomiques, historiques. En la soumettant à la simple épreuve de la comptabilité, vous la faites descendre de ces vagues régions; vous l'exposez nue à tous les regards; chacun pourra la reconnaître : c'est la *monnaie de papier.*

Multiplier et égaliser les richesses sur la terre en y jetant une pluie de *papier-monnaie,* voilà tout le mystère. Voilà le *conclusum,* l'*ultimatum* et le *desideratum* du socialisme.

La *gratuité du crédit,* c'est son dernier mot, sa dernière formule, son dernier effort. Vous l'avez dit cent fois avec raison. D'autres, il est vrai, donnent à ce mot un autre sens. Est socialiste, disait, ces jours-ci, *la Démocratie pacifique,* quiconque aspire à réaliser un peu de bien. Certes, si la définition est vague, elle est du moins compréhensive et surtout prudente. Ainsi défini, le socialisme est impérissable.

Mais un désir, non plus que vingt aspirations qui s'entre-

détruisent, ne constituent pas une science. Qu'est devenue l'*Icarie?* Où en sont le *phalanstère*, l'*atelier national*, la *triade?* Ces formules sont mortes, et vous n'avez pas peu contribué à les tuer. Si quelques autres ont fait récemment leur entrée dans le monde, sous des noms sanscrits (que j'ai oubliés), il est permis de croire qu'elles ne sont pas nées viables. Une seule survivait encore : *gratuité du crédit.* Il m'a semblé qu'elle puisait sa vie dans le mystère. Vous l'exposez au grand jour : survivra-t-elle longtemps?

L'altération des monnaies, pouvant aller jusqu'à la monnaie fictive, c'est une invention qui n'est ni neuve, ni d'origine très-démocratique. Jusqu'ici cependant, on avait pris la peine de donner ou de supposer au *papier-monnaie* quelques garanties, les futures richesses du Mississipi, le sol national, les forêts de l'État, les biens des émigrés, etc. On comprenait bien que le papier n'a pas de valeur intrinsèque, qu'il ne vaut que comme *promesse*, et qu'il faut que cette promesse inspire quelque confiance pour que le papier qui la constate soit volontairement reçu en échange de réalités. De là le mot *crédit* (*credere*, croire, avoir foi). Vous ne paraissez pas vous être préoccupé de ces nécessités. Une fabrique inépuisable de papier-monnaie, voilà votre solution.

Permettez-moi d'intervertir l'ordre de la discussion que vous m'indiquez, et d'examiner d'abord votre mécanisme social, exposé sous ce titre : *Gratuité du crédit.*

Il est bon de constater que vous définissez ainsi le capital : *toute valeur faite en terres, instruments de travail, marchandises, subsistances, ou monnaies, et servant ou pouvant servir à la production.* Cette définition, je l'accepte. Elle suffit à la discussion actuelle.

Ceci posé, A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, etc., sont tout à la fois capitalistes et travailleurs.

Vous faites le compte de l'un d'eux, A, pris en sa qualité de capitaliste; puis celui de B, représentant tous les travailleurs; enfin vous dressez la comptabilité de la Banque.

A est détenteur de capitaux, de *valeurs faites*, en terres, instruments, subsistances, etc. ; B désire se les approprier, mais il

n'a rien à donner en échange et ne doit pas les emprunter sous peine de payer un intérêt.

Il se présente à la Banque et lui dit : « Livrez-moi pour mille francs de billets, je vous rembourserai sur le produit de mon travail futur au fur et à mesure de mes ventes. » La Banque s'exécute et donne des billets pour 990 francs (1). Muni de ces précieux talismans, B se présente à A et lui dit : « Vous espériez peut-être me *prêter* vos capitaux, mais vous voilà réduit à me les *vendre*, car je suis en mesure de les payer. » A s'empresse de livrer ses capitaux (terres, marchandises, subsistances) à B contre les billets. B entreprend son travail. En vertu de l'aphorisme : *Tout travail doit laisser un excédant*, il ajoute 10 pour 100 à la valeur qu'il vient d'acheter, court à la Banque payer (en billets sans doute) les 990 francs qu'il lui doit, et se trouve avoir réalisé 99 francs de profit. Ainsi de C, D, E, F, etc., en un mot de tous les hommes.

Ayant imaginé ces données, vous dressez la comptabilité de A, de B et celle de la Banque. Certes, cette comptabilité, les données étant admises, est irréprochable.

Mais peut-on admettre vos données? Sont-elles conformes à la nature des hommes et des choses? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Les billets de la Banque offriront-ils quelque garantie? En d'autres termes, inspireront-ils ou non de la confiance? En d'autres termes encore, la Banque aura-t-elle ou n'aura-t-elle pas un capital primitif et des *valeurs faites* suffisantes pour répondre de toutes ses émissions?

Comment réunira-t-elle le capital en *valeurs faites?* Si elle a des actionnaires, dans l'ordre de choses actuel, qui est notre point de départ, ils voudront toucher un intérêt, et comment la Banque prêtera-t-elle, à titre gratuit, ce qu'elle emprunte à titre onéreux?

On s'emparera du capital de la Banque de France, dites-vous,

(1) Cette retenue de 10 fr., n'ayant pour objet que les frais de bureau, est improprement nommée *escompte*. Elle pourrait être réduite à quelques centimes. Peut-être même eût-il mieux valu, dans la théorie et la comptabilité, ne point s'en préoccuper.

et on remboursera les actionnaires en rentes sur l'État. Ceci recule la difficulté sans la résoudre. C'est la masse, la nation qui empruntera le capital à 5 pour 100 pour le prêter gratis. L'intérêt ne sera pas anéanti, mais mis sur le dos du contribuable.

Mais enfin, admettons que ce capital de 10,000 francs, sur lequel vous opérez fictivement, soit réuni, et mettons de côté ce cercle vicieux qui consiste à *supposer* la gratuité pour la *réaliser*. Puisque vous l'avez cru nécessaire, vous jugez sans doute indispensable qu'il se conserve.

Pour cela vous raisonnez sur cette hypothèse que B, C, D, E, etc., rembourseront chaque année à la Banque les billets qu'ils lui auront pris. Mais si cette hypothèse fait défaut? Si B est un débauché qui va dépenser ses 1,000 francs au cabaret? Si C les donne à sa maîtresse? Si D les jette dans une entreprise ridicule? Si E fait une fugue en Belgique? etc., etc., que deviendra la Banque? A qui A s'adressera-t-il pour avoir la contre-valeur des capitaux dont il se sera défait?

Car enfin votre banque n'aura pas la vertu de changer notre nature, de réformer nos mauvaises inclinations. Bien au contraire, et il faut reconnaître que l'extrême facilité de se procurer du *papier-monnaie* sur la simple promesse de travailler à le rembourser ultérieurement serait un puissant encouragement au jeu, aux entreprises folles, aux opérations hasardeuses, aux spéculations téméraires, aux dépenses immorales ou inconsidérées. C'est une chose grave que de placer tous les hommes en situation de se dire : « Tentons la fortune avec le bien d'autrui; si je réussis, tant mieux pour moi! si j'échoue, tant pis pour les autres! » Je ne puis concevoir, quant à moi, le jeu régulier des transactions humaines en dehors de la loi de responsabilité. Mais, sans rechercher ici les effets moraux de votre invention, toujours est-il qu'elle ôte à la Banque nationale toute condition de *crédit* et de durée.

Vous me direz peut-être qu'avant de livrer ses billets la Banque s'enquerra avec soin du degré de confiance que méritent les demandeurs. Propriété, moralité, activité, intelligence, prudence, tout sera scruté et pesé avec soin. Mais prenez garde;

si, d'un côté, vous exigez que la Banque ait un capital primitif de garantie, si, de l'autre, elle ne prête qu'en toute sécurité, que fera-t-elle de plus que ne font aux États-Unis les banques libres? Et celui qui est pauvre diable aujourd'hui ne sera-t-il pas pauvre diable sous votre régime ?

Je ne crois pas que vous puissiez sortir de ces alternatives :

Ou la Banque aura un capital dont elle payera l'intérêt, et alors elle ne pourra, sans se ruiner, prêter sans intérêt;

Ou elle disposera d'un capital gratuit, et, en ce cas, expliquez-nous d'où elle le tirera, en dehors de A, B, C, D, etc., qui forment toute la nation?

Dans l'une et l'autre hypothèse, ou elle prêtera avec mesure et discernement, et alors vous n'aurez pas le crédit universel; ou elle prêtera sans garantie, et en ce cas elle fera faillite avant deux mois.

Mais passons sur ces premières difficultés.

A, que vous mettez en scène, est capitaliste, partant avisé, prudent, timoré, peureux même. Ce n'est pas vous qui le nierez. Après tout, cela lui est bien permis. Tout ce qu'il a, il l'a acquis au prix de ses sueurs, et ne veut pas s'exposer à le perdre. Ce sentiment, au point de vue social, est éminemment conservateur. Avant donc de livrer ses capitaux contre des billets, A tournera et retournera bien souvent ces billets dans ses mains. Peut-être finira-t-il par les refuser, et voilà votre système en fumée. Que ferez-vous? Décréterez-vous le *cours forcé?* Que devient alors la liberté, dont vous êtes le champion? Après avoir fait de la Banque une inquisition, en ferez-vous une gendarmerie? Ce n'était pas la peine de supprimer l'État.

Mais je vous concède, pour la discussion seulement, le cours forcé. Vous n'empêcherez pas A de calculer ses risques. Il est vrai qu'il n'y a guère de risques qu'un vendeur n'affronte, pourvu qu'il trouve dans l'élévation du prix une prime d'assurance satisfaisante. A, capitaliste, c'est-à-dire menuisier, cordonnier, forgeron, tailleur, etc., etc., dira donc à B, C, D : Messieurs, si vous voulez mes meubles, mes souliers, mes clous, mes habits, qui sont des *valeurs faites,* donnez-moi une *valeur*

faite, c'est-à-dire 20 fr. en argent. — Voilà 20 fr. en billets, répond B. — Ce n'est qu'une promesse, répond A, et je n'y ai pas confiance. — Le cours forcé est décrété, réplique B. — Soit, riposte A, mais je veux 100 fr. de ma marchandise.

Comment arrêterez-vous cette hausse de prix, évidemment destructive de tous les bienfaits que vous attendez de la Banque? Que ferez-vous? Décréterez-vous le *maximum*?

L'universelle cherté se manifestera encore par une autre cause. Certes, vous ne doutez pas que la Banque, dès qu'elle aura fait battre le rappel par tous les organes de la publicité, dès qu'elle aura annoncé qu'elle prête pour rien, n'attire à elle de nombreux clients. Tous ceux qui ont des dettes dont ils payent l'intérêt voudront profiter de cette belle occasion de se libérer. En voilà pour une vingtaine de milliards. L'État voudra s'acquitter aussi des 5 milliards qu'il doit. La Banque sera encore assaillie de tout négociant qui a conçu une opération, de tout manufacturier qui veut fonder ou agrandir une fabrique, de tout monomane qui a fait une découverte merveilleuse, de tout ouvrier, compagnon, ou apprenti qui veut devenir maître.

Je ne crains pas de trop m'avancer en disant que l'émission des billets, si elle a la prétention de satisfaire tous les appétits, toutes les cupidités, toutes les rêveries, dépassera 50 milliards dès les six premiers mois. Voilà de quel poids la demande des capitaux pèsera sur le marché. Mais où en sera l'offre? Dans six mois, la France n'aura pas créé assez de *valeurs faites* (terres, instruments, marchandises, subsistances), pour satisfaire à ce prodigieux accroissement de prétentions, car les valeurs faites, les réalités ne tombent pas aussi facilement dans le tablier de dame Offre, que les valeurs fictives dans celui de dame Demande. Cependant vendre et acheter sont des termes corrélatifs; ils expriment deux actes qui s'impliquent, et, à vrai dire, ne font qu'un. Quel sera le résultat? Une hausse exorbitante de tous les prix, ou, pour mieux dire, une désorganisation sociale telle que le monde n'en a jamais vu. — Et soyez-en sûr, si quelqu'un en réchappe, ce ne sera pas le moins fripon, ce ne sera pas surtout le pauvre diable à qui la Banque a refusé crédit.

Ainsi, mesures arbitraires pour fonder la Banque, inquisition

si elle veut mesurer la confiance, cours forcé, maximum, et, en définitive, banqueroute et désorganisation, dont les plus pauvres et les moins roués seront les premières victimes; voilà les conséquences logiques du papier-monnaie. Ce n'est pas tout.

Vous pourriez me dire : Votre critique porte sur les moyens d'exécution. On y avisera. Il ne s'agit que du principe. Or, vous ne pouvez nier que ma banque, sauf les moyens d'exécution, détruit l'intérêt. Donc la *gratuité du crédit* est au moins possible.

Je pourrais répondre : Non, si les moyens d'exécution ne le sont pas. Mais je vais droit au fond, et je dis : Votre invention, n'eût-elle pas tous les dangers que j'ai signalés, n'atteint pas votre but. Elle ne réalise pas la *gratuité du crédit.*

Vous savez aussi bien que moi, monsieur, que cette rémunération du capital, qu'on nomme intérêt, ne s'attache pas seulement au prêt. Elle est aussi comprise dans le prix de revient des produits. Et puisque vous invoquez la comptabilité, je l'invoque à mon tour. Ouvrons les livres du premier entrepreneur venu. Nous y verrons qu'il n'opère jamais sans s'être assuré, non-seulement le salaire de son travail, mais encore la rentrée, l'amortissement et l'intérêt de son capital. Cet intérêt se trouve confondu dans le prix de vente. En réduisant toutes les transactions à des achats et des ventes, votre banque ne résout donc pas, ne touche même pas le problème de la suppression de l'intérêt.

Eh quoi! monsieur, vous prétendez arriver à des arrangements tels, que celui qui travaille sur son propre capital ne gagne pas plus que celui qui travaille sur le capital d'autrui emprunté pour rien! Vous poursuivez une impossibilité et une injustice.

Je vais plus loin, et je dis qu'eussiez-vous raison sur tout le reste, vous auriez encore tort de prendre pour devise ces mots: *Gratuité du crédit.* Prenez-y garde en effet, vous n'aspirez pas à rendre le crédit *gratuit*, mais à le *tuer.* Vous voulez tout réduire à des achats et des ventes, à des virements de parties. Vous croyez que, grâce à votre papier-monnaie, il n'y aura plus occasion de prêter ni d'emprunter; que tout crédit sera inutile,

nul, aboli, éteint faute d'occasion. Mais peut-on dire d'une chose qui n'existe pas, ou qui a cessé d'exister, qu'elle est gratuite?

Et ceci n'est point une querelle de mots. Après tout, d'ailleurs, les mots sont les véhicules des idées. En annonçant la *gratuité du crédit*, vous donnez certainement à entendre, que ce soit ou non votre intention, que chacun pourra jouir, pendant un temps indéterminé, de la propriété d'autrui sans rien payer. Les malheureux, qui n'ont pas le temps d'approfondir les choses et de discerner en quoi vos expressions manquent d'exactitude, ouvrent de grands yeux. Ils sentent se remuer en eux les plus déplorables appétits. Mettre la main sur le bien d'autrui, et cela sans injustice, quelle attrayante perspective! Aussi vous avez eu et vous deviez avoir d'abord beaucoup d'adeptes.

Mais si votre mot d'ordre eût été *anéantissement du crédit*, qui exprime votre pensée réelle, on aurait compris que sous votre régime on n'aura rien pour rien. La cupidité, ce grand organe de la créance, comme dit Pascal, eût été neutre. On se serait borné à examiner froidement, d'abord si votre système est un progrès sur ce qui est, ensuite s'il est praticable. Le mot *gratuité* est toujours fort séduisant; mais je ne crains pas de dire que s'il a été un leurre pour beaucoup de vos adeptes, il a été un piége pour votre esprit.

Il explique les hésitations qu'on a pu remarquer dans votre polémique. Quand je m'attachais à circonscrire le débat dans cette question de la *gratuité*, vous étiez mal à l'aise. Vous sentiez bien, au fond de votre conscience et de votre science, que le crédit, *tant qu'il existe*, ne peut être gratuit; que le remboursement d'une valeur empruntée ne peut être identique, soit qu'on l'opère immédiatement, soit qu'on l'ajourne indéfiniment. Vous faisiez à cet égard des concessions loyales, qui vous ont été reprochées dans votre Église. D'un autre côté, entraîné, engagé par votre devise : *Gratuité du crédit*, vous faisiez des efforts incroyables pour vous tirer de ce mauvais pas. Vous invoquiez l'*antinomie*, vous alliez jusqu'à dire que le *oui* et le *non* peuvent être vrais de la même chose et en même temps. Après

la dialectique, venait la rhétorique. Vous apostrophiez l'intérêt, le qualifiant de vol, etc., etc.

Et tout cela pour avoir revêtu votre pensée d'une expression fausse. Notre débat eût été bien abrégé, si vous m'aviez dit : Tant que le crédit existe, il ne peut être gratuit; mais j'ai trouvé le moyen de faire qu'il n'existe pas, et dorénavant j'écrirai sur mon drapeau, au lieu de ces mots : *Gratuité du crédit*, ceux-ci : *Anéantissement du crédit.*

La question ainsi posée, je n'aurais eu qu'à examiner vos moyens d'exécution. C'est ce que, par votre dernière lettre, vous m'avez mis à même de faire. J'ai prouvé que ces moyens d'exécution se résument en un mot : *papier-monnaie.*

J'ai prouvé, en outre :

Que pour que les billets d'une banque soient reçus, il faut qu'ils inspirent confiance;

Que, pour qu'ils inspirent confiance, il faut que la banque ait des capitaux;

Que, pour que la banque ait des capitaux, il faut qu'elle les emprunte précisément à A, B, C, D, qui sont le peuple, et en paye l'intérêt au cours;

Que si elle en paye l'intérêt, elle ne peut les prêter sans intérêt;

Que, si elle les prête à A, B, C, D, gratis, après les leur avoir pris de force sous forme de contribution, il n'y a rien de changé dans le monde, si ce n'est une oppression de plus;

Et enfin que, dans aucune hypothèse, même en réduisant toutes les transactions à des ventes, vous ne détruisez pas cette rémunération du capital, toujours confondue avec le prix de vente.

Il résulte de là que si votre banque n'est qu'une fabrique de papier-monnaie, elle amènera la désorganisation sociale.

Que si, au contraire, elle est établie sur les bases de la justice, de la prudence et de la raison, elle ne fera rien que ne puisse faire mieux qu'elle la *liberté des banques.*

Est-ce à dire, monsieur, qu'il n'y ait rien de vrai, selon moi, dans les idées que vous soutenez? En m'expliquant à cet égard, je vais faire un mouvement vers vous. Puisse-t-il vous déter-

miner à en faire un vers moi, ou plutôt vers la vraie solution : la liberté des banques.

Mais, pour être compris, j'ai besoin, au risque de me répéter, d'établir quelques notions fondamentales sur le *crédit.*

Le temps est précieux. Time is money, disent les Anglais. *Le temps, c'est l'étoffe dont la vie est faite,* dit le Bonhomme Richard.

C'est de cette vérité incontestable que se déduit la notion et la pratique de l'intérêt.

Car faire crédit, c'est accorder du temps.

Sacrifier du temps à autrui, c'est lui sacrifier une chose précieuse, et il n'est pas possible de soutenir qu'en affaires un tel sacrifice doive être gratuit.

A dit à B : Consacrez cette semaine à faire pour moi un chapeau; je l'emploierai à faire pour vous des souliers. — Souliers et chapeau se valent, répond B, j'accepte.

Un instant après, B s'étant ravisé dit à A : J'ai réfléchi que le temps m'est précieux; je désire me consacrer à moi-même cette semaine et les suivantes; ainsi, faites-moi les souliers tout de suite, je vous ferai le chapeau dans un an. — J'y consens, répond A, mais, dans un an, vous me donnerez une semaine et deux heures.

Je le demande à tout homme de bonne foi, A fait-il acte de piraterie en plaçant une nouvelle condition à son profit à côté d'une nouvelle condition à sa charge?

Ce fait primitif contient en germe toute la théorie du crédit.

Je sais que, dans la société, les transactions ne sont pas aussi simples que celle que je viens de décrire, mais elles sont identiques par leur essence.

Ainsi, il est possible que A vende les souliers à un tiers pour 10 fr. et remette cette somme à B en lui disant : Donnez-moi le chapeau immédiatement, ou si vous voulez un délai d'un an, vous me restituerez une semaine de travail, plus deux heures, ou bien 10 fr., plus un vingtième en sus. Nous rentrons tout à fait dans l'hypothèse précédente.

D'accord, je l'espère du moins, sur la légitimité du crédit, voyons maintenant à quels arrangements il peut donner lieu.

B peut n'avoir pris qu'un engagement verbal, et cependant,

il n'est pas impossible que A ne le transmette et ne l'escompte. Il peut dire à C : Je vous dois 10 fr. B m'a donné sa parole qu'il me donnerait 10 fr. et 10 sous dans un an. Voulez-vous accepter en payement mes droits sur B? Si C a confiance, s'il *croit*, l'opération pourra se faire. Mais qui oserait dire que, pour multiplier les souliers et les chapeaux, il suffit de multiplier les promesses de ce genre, indépendamment de la confiance qui s'y attache?

B peut livrer un titre écrit. Le titre, sous cette forme, évitera les contestations et dénégations; il inspirera plus de confiance et circulera plus facilement que la promesse verbale. Mais ni la nature ni les effets du crédit n'auront changé.

Enfin un tiers, une banque, peut garantir B, se charger de son titre et émettre à la place son propre billet. Ce sera une nouvelle facilité à la circulation. Mais pourquoi? Précisément parce que la signature de la banque inspire au public plus de confiance que celle de B. Comment donc peut-on penser qu'une banque soit bonne à quelque chose, si elle n'a pas pour base la confiance? et comment l'aurait-elle, si ses billets offrent moins de garanties que ceux de B?

Il ne faut donc pas que ces titres divers nous fassent illusion. Il ne faut pas y voir une valeur propre, mais la simple promesse de livrer une valeur, promesse souscrite par quelqu'un qui est en mesure de la tenir.

Mais ce que je veux faire remarquer, car c'est ici que s'opère le rapprochement que j'ai annoncé entre votre opinion et la mienne, c'est un singulier déplacement du droit à l'intérêt, qui s'opère par l'intervention des banques.

Dans le cas d'un billet à ordre ou d'une lettre de change, qui paye l'intérêt? Évidemment l'emprunteur, celui à qui d'autres ont sacrifié du temps. Et qui profite de cet intérêt? Ceux qui ont fait ce sacrifice. Ainsi, si B a emprunté, pour un an, 1,000 fr. à A, et lui a souscrit un billet de 1,040 fr., c'est A qui profite des 40 fr. S'il négocie immédiatement ce billet à 4 pour 100 d'escompte, c'est le preneur qui gagne l'intérêt, comme il est juste, puisque c'est lui qui fait l'*avance* ou le sacrifice du temps. Si A négocie son billet au bout de six mois à C, celui-ci ne lui

en donne que 1,020 fr., et l'intérêt se partage entre A et C, parce que chacun a sacrifié six mois.

Mais quand la banque intervient, les choses se passent différemment.

C'est toujours B, l'emprunteur, qui paye l'intérêt. Mais ce n'est plus A et C qui en profitent, c'est la banque.

En effet, A vient de recevoir son titre. S'il le gardait, à quelque époque qu'il le négociât, il toucherait toujours l'intérêt pour tout le temps où il aurait été privé de son capital. Mais il le porte à la banque. Il remet à celle-ci un titre de 1,040 fr., et elle lui donne en échange un billet de 1,000 fr. C'est donc elle qui gagne les 40 fr.

Quelle est la raison de ce phénomène? Il s'explique par la disposition où sont les hommes à faire des sacrifices à la commodité. Le billet de banque est un titre très-commode. Quand on le prend on ne se propose pas de le garder. On se dit : Il ne restera pas en mes mains plus de huit à dix jours, et je puis bien sacrifier l'intérêt de 1,000 fr. pendant une semaine en vue des avantages que le billet me procure. Au reste, les billets ont cela de commun avec l'argent; celui qu'on a dans sa bourse ou dans sa caisse ne rapporte pas d'intérêt, ce qui montre, pour le dire en passant, l'absurdité des personnes qui déclament sans cesse contre la productivité de l'argent, rien au monde n'étant plus improductif d'intérêts que la monnaie.

Ainsi, si un billet de banque reste un an dans la circulation, et passe par quarante mains, séjournant neuf jours dans chacune, c'est quarante personnes qui ont renoncé, en faveur de la banque, aux droits qu'elles avaient sur les 40 fr. d'intérêts dus et payés par B. Chacune d'elles a fait un sacrifice de 1 fr.

Dès lors on a pu se demander si cet arrangement était juste, s'il n'y aurait pas moyen d'organiser une banque nationale, commune, qui fît profiter le public du sacrifice supporté par le public, en un mot qui ne perçût pas d'intérêts.

Si je ne me trompe, monsieur, c'est sur l'observation de ce phénomène que se fonde votre invention. Elle n'est pas nouvelle. Ricardo avait conçu un plan moins radical, mais analogue (1),

(1) *Proposals for an economical and secure currency.*

et je trouve dans Say (*Commentaires sur Storch*) ces lignes remarquables :

« Cette idée ingénieuse ne laisse qu'une question non résolue. Qui devra jouir de l'intérêt de cette somme considérable mise dans la circulation? Serait-ce le gouvernement? Ce ne serait pour lui qu'un moyen d'augmenter les abus, tels que les sinécures, la corruption parlementaire, le nombre des délateurs de la police et les armées permanentes. Serait-ce une compagnie financière, comme la Banque d'Angleterre, la Banque de France? Mais à quoi bon faire à une compagnie financière déjà riche le cadeau des intérêts *payés en détail par le public?*... Telles sont les questions qui naissent à ce sujet! peut-être ne sont-elles pas insolubles. Peut-être y a-t-il des moyens de rendre hautement *profitable au public* l'économie qui en résulterait; mais je ne suis pas appelé à développer ici ce nouvel ordre d'idées. »

Puisque c'est le *public* qui paye en détail ces intérêts, c'est au *public* à en profiter. Certes, il n'y avait qu'un pas de ces prémisses à la conclusion. Quant au moyen, je le crois tout trouvé; ce n'est pas la Banque nationale, mais la liberté des banques.

Remarquons d'abord que la Banque ne bénéficie pas de la totalité de l'intérêt.

Outre les frais, elle a un capital. Et puis, elle est dans la nécessité de tenir toujours prête dans ses caisses une somme d'argent improductive.

Les billets d'une banque, on ne saurait trop le répéter, sont des titres de confiance. Le jour où elle les émet, la Banque proclame hautement qu'elle est prête à les rembourser à bureau ouvert et à toute heure. Rigoureusement, elle devrait donc tenir toujours en disponibilité une *valeur faite* égale à la *valeur représentative* lancée dans la circulation, et alors l'intérêt payé par B serait perdu pour tout le monde. Mais l'expérience ayant appris à la Banque que ses billets courent le monde pendant un temps déterminé, elle ne prend ses précautions qu'en conséquence. Au lieu de garder 1,000 fr. elle n'en garde que 400 (par hypothèse), et fait valoir 600 fr. C'est l'intérêt de ces 600 fr. qui est supporté par le public, par les détenteurs successifs du billet, et gagné par la Banque.

Or, cela ne devrait pas être. Elle ne devrait gagner que ses frais, l'intérêt de son capital de fondation, et les justes profits

de tout travail, de toute spéculation. C'est ce qui arriverait avec la liberté des banques ; car la concurrence, tendant à rendre uniforme le taux de l'intérêt, ne permettrait pas aux actionnaires d'une banque d'être mieux traités que les actionnaires de toute autre entreprise analogue. En d'autres termes, les banques rivales seraient forcées de réduire le taux des escomptes à ce qui est nécessaire pour placer leurs capitaux dans la condition commune, et ce phénomène étrange que j'ai signalé, je veux dire l'abandon volontaire des intérêts, auquel se soumettent les détenteurs successifs de billets, profiterait au *public* sous forme de réduction dans le taux des escomptes. Pour être plus précis, je dirai que l'intérêt d'un billet de 1,000 fr., mis en circulation, se partagerait. Une partie irait à la Banque pour couvrir la somme qu'elle est obligée de tenir en réserve, les frais, et la rente de son capital primitif; — l'autre partie serait forcée, par la concurrence, à se convertir en diminution d'escompte.

Et cela, prenez-y garde, ne veut pas dire que l'intérêt tendra à devenir gratuit ou à s'anéantir. Cela veut dire seulement qu'il tendrait à être perçu par celui qui y a droit.

Mais le privilége est intervenu qui en a disposé autrement, et la Banque de France n'ayant pas de concurrents, au lieu de retenir la partie, empoche le tout.

Je voudrais, monsieur, montrer la liberté des banques sous un autre aspect; mais cette lettre est déjà trop longue. Je me bornerai à indiquer ma pensée.

Ce qu'on nomme vulgairement l'intérêt comprend trois éléments qu'on a trop l'habitude de confondre :

1° L'intérêt proprement dit, qui est la rémunération du délai, le prix du temps;

2° Les frais de circulation ;

3° La prime d'assurance.

La liberté des banques agirait à la fois d'une manière favorable, et dans le sens de la réduction, sur ces trois éléments. Elle maintiendrait au taux le plus bas, par les raisons que j'ai dites, l'intérêt proprement dit, sans jamais l'anéantir. Elle ferait tomber les frais de circulation à un chiffre qui, dans la pra-

tique, se confondrait avec zéro. Enfin elle tendrait à diminuer et surtout à égaliser la prime d'assurance, qui est de beaucoup l'élément le plus onéreux, principalement pour les classes laborieuses, dont se compose l'intérêt total.

Si, en effet, les hommes qui jouissent de la plénitude du crédit en France, comme les Mallet, les Hottinger, les Rothschild, trouvent des capitaux à 3 pour 100, on peut dire que c'est là l'élément *intérêt*, et que tout ce que les autres payent en sus représente l'élément *frais*, et surtout l'élément *prime d'assurance;* ce n'est plus le *prix du temps*, c'est le prix du *risque*, ou de la difficulté et de l'incertitude du recouvrement.

Comment la liberté des banques améliorerait-elle et égaliserait-elle la condition des emprunteurs sous ces rapports? Que le lecteur veuille bien résoudre la question. J'aime mieux lui laisser cette fatigue que de la lui donner.

En cette matière, comme en toutes, la véritable solution est donc la liberté. La liberté fera surgir des banques partout où il y a un centre d'activité, et associera ces banques entre elles; elle mettra à portée de chaque marchand, de chaque artisan, ces deux grands leviers du progrès, l'épargne et le crédit. Elle restreindra l'intérêt au taux le plus bas où il puisse descendre. Elle répandra les habitudes les plus favorables à la formation des capitaux. Elle fera disparaître toute ligne de démarcation entre les classes et réalisera la *mutualité des services*, sans anéantir ce *prix du temps*, qui est un des éléments légitimes et nécessaires des transactions humaines.

Liberté des banques! Liberté du crédit! Oh! pourquoi, M. Proudhon, votre brûlante propagande n'a-t-elle pas pris cette direction? Est-ce qu'à tous autres égards, vous ne réclamez pas ce qui est pour tous les hommes un droit, un attribut, un enseignement, la liberté? Est-ce que vous ne demandez pas la liberté des achats et des ventes? Et qu'est-ce, après tout, que le prêt, si ce n'est la vente d'un usage, la vente du temps? Pourquoi faut-il que cette transaction seule soit réglementée par l'État ou renfermée dans le cercle de vos conceptions? Avez-vous foi dans l'humanité? Travaillez à faire tomber ses chaînes et non à lui en forger de nouvelles. Admettez que le

mobile qui la pousse vers son perfectionnement indéfini réside en elle-même et non dans le cerveau du législateur. Réalisons la liberté, et l'humanité saura bien en faire sortir tout le progrès que sa nature comporte. S'il est possible et bon que le crédit soit jamais gratuit ou anéanti, comme vous le croyez, l'humanité libre accomplira cette œuvre plus sûrement que votre banque. Si cela n'est ni bon ni possible, comme j'en suis convaincu, l'humanité libre évitera les abîmes où votre banque la pousse.

Au nom du droit, au nom de la justice, au nom de votre foi dans les destinées humaines, au nom de cette concordance qu'il est toujours désirable de mettre entre toutes les parties d'une propagande, je vous adjure donc de substituer sur votre drapeau à ces mots : *Gratuité du crédit*, ceux de *Liberté du crédit*. — Mais j'oublie qu'il ne m'appartient pas de donner des conseils. D'ailleurs, à quoi serviraient-ils? A-t-on jamais vu un chef d'école revenir sur ses pas et braver ce mot injuste, mais terrible : Apostasie? — Il y en a qui ont fait dans leur vie bien des témérités; ils ne feront pas celle-là, encore qu'elle soit plus digne que toutes les autres de flatter l'orgueil d'un noble cœur.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

TREIZIÈME LETTRE.

P.-J. PROUDHON A F. BASTIAT.

SOMMAIRE.

Récapitulation. — La comptabilité est une méthode infaillible. — Clôture de la discussion.

11 février 1850.

M. Bastiat,

Votre dernière lettre justifie toutes mes prévisions. J'étais si sûr de ce qui m'arrive, qu'avant même d'avoir reçu *la Voix du Peuple* du 4 février, j'avais écrit les trois quarts de la réponse que vous allez lire, et à laquelle je n'ai plus qu'à mettre une fin.

Vous êtes de bonne foi, M. Bastiat, vous ne souffrez pas qu'on en doute; je l'ai d'ailleurs reconnu et ne prétends point me rétracter. Mais, il faut bien que je vous le dise, votre intelligence sommeille, ou plutôt elle n'a jamais vu le jour : c'est ce que je vais avoir l'honneur de vous démontrer à vous-même, en faisant le résumé de notre débat. Je souhaite que l'espèce de consultation psychologique à laquelle vous allez assister, et dont le sujet sera votre propre esprit, commence pour vous cette éducation intellectuelle sans laquelle un homme, quelque dignité de caractère qui le distingue, quelque talent qu'il déploie, n'est et ne sera jamais autre chose qu'un *animal parlant,* comme dit Aristote.

Ce qui constitue dans l'homme l'intelligence, c'est l'exercice complet, harmonique, suivi, des quatre facultés suivantes : *Attention, Comparaison, Mémoire, Jugement.* — Voilà du moins ce qu'on m'a appris au collége, et que vous trouverez dans toutes les philosophies.

Deux ou plusieurs jugements enchaînés l'un à l'autre, et formant un tout systématique, sont une *opération.* — Les opérations de l'entendement sont de plusieurs espèces, syllogisme, induction, sorite, dilemme, etc. On leur donne à toutes le nom commun de *raisonnement.*

L'art de raisonner s'appelle la *logique :* c'est, à proprement parler, la mécanique intellectuelle. — L'ensemble des facultés est la RAISON.

L'induction de Platon, le syllogisme d'Aristote, la contradiction des sophistes, l'identité de Condillac, l'antinomie de Kant et Hégel, ne sont que des formes variées du raisonnement, des applications particulières de la logique ; c'est ainsi que l'emploi de la vapeur comme force motrice a fait inventer des machines de toute espèce, locomotives, bateaux à vapeur, machines fixes, machines à haute ou basse pression, etc.; mais qui toutes découlent du même principe, la vapeur.

Toutes les sciences, sans exception, sont fondées sur la logique, c'est-à-dire sur l'exercice des quatre facultés primordiales : attention, comparaison, mémoire, jugement. C'est pourquoi la science est essentiellement démonstrative : la spontanéité, l'in-

tuition, l'imagination, ne sont d'aucune autorité scientifique. C'est pour cela aussi, c'est en vertu de leurs facultés rationnelles, que les hommes deviennent capables de se communiquer leurs pensées et de converser entre eux : ôtez-leur l'attention, la comparaison, la mémoire et le jugement, ils parlent l'un après l'autre ou tous à la fois, ils ne se répondent pas, ils ne s'entendent plus.

Appliquons ces règles de la raison humaine, notre commun criterium.

Dès le commencement de cette dispute, répondant catégoriquement à la question que vous m'avez posée, savoir, *si l'intérêt du prêt est légitime*, je vous ai dit que, dans les conditions économiques actuelles, et tant que le crédit ne serait pas démocratiquement organisé, l'affirmative me paraissait indubitable; qu'ainsi les démonstrations que vous preniez la peine de me faire étaient inutiles; que je les acceptais d'avance; que toute la question, pour moi, était de savoir si le milieu économique pouvait être changé, et que le socialisme, au nom duquel je prenais la parole, affirmait cette possibilité. J'ajoutais que le changement des conditions du crédit était une nécessité de la tradition elle-même, le dernier terme de cette routine que vous défendez avec tant d'obstination et si peu de philosophie.

Ainsi donc, à la question que vous m'adressiez : L'intérêt du capital est-il légitime? j'ai répondu sans hésiter : — Oui, dans l'ordre actuel des choses, l'intérêt est légitime. Mais j'affirme que cet ordre peut et doit être modifié, et qu'inévitablement, de gré ou de force, il le sera. Était-ce donc une réponse obscure? Et n'avais-je pas le droit d'espérer qu'après avoir répondu si nettement à votre question, vous répondriez à votre tour à la mienne?

Mais j'avais affaire à un homme dont l'intelligence est hermétiquement fermée, et pour qui la logique n'existe pas. C'est en vain que je vous crie : Oui, l'intérêt est légitime dans certaines conditions indépendantes de la volonté du capitaliste; non, il ne l'est pas dans telles autres, qu'il dépend aujourd'hui de la société de faire naître; et c'est pour cela que l'intérêt, excusable dans le prêteur, est, au point de vue de la société et

de l'histoire, une spoliation! Vous n'entendez rien, vous ne comprenez pas, vous n'écoutez seulement pas ma réponse. Vous manquez de la première faculté de l'intelligence, l'attention.

C'est ce qui résulte, au surplus, de votre seconde lettre, dont voici le début : « Monsieur, vous me posez sept questions. « Rappelez-vous qu'il ne s'agit en ce moment que d'une seule : « *L'intérêt du capital est-il légitime?* » Tout le reste de votre épître n'est qu'une reproduction des arguments de la première, arguments auxquels je n'avais pas répondu, parce que je n'avais que faire d'y répondre. Changez le milieu, vous disais-je, et vous changez le principe, vous changez la pratique. Vous n'avez pas tenu compte de mes paroles. Vous avez cru plus utile de plaisanter sur la contradiction et l'antinomie, sur la thèse, l'antithèse et la synthèse, mettant de votre côté, à si peu de frais, les usuriers et les sots, heureux de rire de ce qu'ils tremblent de concevoir.

Que fais-je alors?

Pour exciter en vous cette attention rebelle, je prends divers termes de comparaison. Je vous montre, par l'exemple de la monarchie, de la polygamie, du combat judiciaire, des corporations industrielles, qu'une même chose peut très-bien avoir été bonne, utile, légitime, respectable, puis après devenir mauvaise, illicite et funeste, tout cela suivant les circonstances qui l'environnent; que le progrès, la grande loi de l'humanité, n'est pas autre chose que cette transformation incessante du bien en mal, et du mal en bien; qu'il en est ainsi, entre autres, de l'intérêt; que l'heure est venue pour lui de disparaître, ainsi qu'il est facile d'en juger aux signes politiques, historiques et économiques, que je me contente de vous indiquer en les résumant.

C'était faire appel à la plus précieuse de vos facultés. C'était vous dire : Quand j'affirme que les conditions qui rendent le prêt excusable et licite ont disparu, je n'affirme point une chose extraordinaire, je ne fais qu'énoncer un cas particulier du progrès social. Observez, comparez; et, la comparaison faite, l'analogie reconnue, revenons à la question posée par moi à la suite de la vôtre. Les formes du crédit peuvent-elles, doivent-elles

être modifiées, de manière à amener la suppression de l'intérêt? Voilà, sans préjudice de l'absolution que la science doit à tous prêteurs, spéculateurs, capitalistes, et usuriers, ce que nous avons à examiner.

Mais, bah! est-ce que M. Bastiat compare, lui? Est-ce que seulement il est capable de comparaison, plus que d'attention? Les analogies de l'histoire, vous ne les saisissez point; le mouvement des institutions et la loi générale qui en ressort, vous l'appelez du *fatalisme*. « *Je veux*, dites-vous dans votre troisième lettre, *rester sur mon terrain!* » Et là-dessus, faisant tourner votre crécelle, vous accrochant à tous les mots qui peuvent vous fournir un prétexte, vous reproduisez, comme arguments nouveaux, quelques faits dont je n'attaque point la légitimité dans la routine établie, mais dont je conteste la nécessité, dont, par conséquent, je demande la révision, la réforme.

Quand un homme, qui se dit économiste, qui a la prétention de raisonner, de démontrer, de soutenir une discussion scientifique, en est là, j'ose dire, monsieur, que c'est un homme désespéré. Ni *attention*, ni *comparaison;* incapacité absolue d'écouter et de répondre! Que puis-je désormais tirer de vous? Vous êtes hors de la philosophie, hors de la science, hors de l'humanité.

Cependant je ne me rebute pas. Peut-être, me dis-je, l'attention et la comparaison s'éveilleront-elles en M. Bastiat, à l'aide d'une autre faculté. Observer avec attention une idée, comparer ensuite cette idée avec une autre, c'est chose trop subtile, trop abstraite. Essayons de l'histoire : l'histoire est la série des observations et des expériences du genre humain. Montrons à M. Bastiat le progrès : pour saisir le progrès dans son unité, et conséquemment dans sa loi, il ne faut que de la *mémoire*.

Quand je parle de la mémoire, comme faculté de l'entendement humain, je la distingue essentiellement du *souvenir*. Les animaux se souviennent, ils n'ont pas la mémoire. La mémoire est la faculté d'enchaîner et classer les souvenirs, de considérer plusieurs faits consécutifs comme un seul et même fait, d'y mettre de la série et de l'unité. C'est l'attention appliquée à une suite de choses accomplies dans le temps et généralisée.

J'écris donc la monographie de l'usure. Je vous montre l'usure dans son origine, ses causes, ses prétextes, ses analogies, son développement, ses effets, ses conséquences. Je prouve que les résultats du principe de l'usure sont tout à l'impossible et à l'absurde, qu'ils engendrent fatalement l'immoralité et la misère. Cela fait, je vous dis : Vous voyez que l'ordre et la conservation de la société sont désormais incompatibles avec l'usure; que les conditions du crédit ne peuvent plus rester les mêmes; que l'intérêt, licite au commencement, excusable encore aujourd'hui dans le prêteur, dont il ne dépend pas de s'en priver, est devenu, au point de vue de la conscience sociale, une loi spoliatrice, une institution monstrueuse, qui appelle invinciblement une réforme.

C'était le cas, si je ne me trompe, d'étudier enfin l'histoire, les conditions nouvelles du crédit, la possibilité, attestée par moi, de le rendre gratuit. Et rappelez-vous qu'écartant avec le plus grand soin la question de personnes, je vous disais sans cesse : Je n'accuse point les capitalistes; je ne me plains pas des propriétaires; je n'ai garde de condamner, comme a fait l'Église, les banquiers et les usuriers : je reconnais la bonne foi de tous ceux qui profitent de l'intérêt. Je dénonce une erreur exclusivement collective, une utopie antisociale et pleine d'iniquité. Eh bien! m'avez-vous seulement compris? Car, pour ce qui est de me réfuter, vous n'y songez seulement pas.

J'ai sous les yeux votre quatrième lettre : y a-t-il ombre de cette aperception historique, qui est, comme je vous le dis, la mémoire? Non. Les faits accomplis existent pour vous uniquement comme souvenirs : c'est-à-dire qu'ils ne sont rien. Vous ne les niez point : mais comme il vous est impossible d'en suivre la filière et de les généraliser, vous n'en dégagez pas le contenu; leur intelligence vous échappe. Votre faculté mnémonique, comme votre faculté d'attention et de comparaison, est nulle. Vous ne savez que répéter toujours la même chose : Celui qui prête à intérêt n'est point un voleur; et nul ne peut être contraint de prêter. Que sert, après cela, de savoir si le crédit peut être organisé sur d'autres bases, ou d'examiner ce qui résulte pour les classes travailleuses de la pratique de l'in-

térêt? — Votre thème est fait : vous ne vous en départez point. Et sur cela, après avoir exposé la routine usuraire, sous forme d'exemples, vous la reproduisez sous forme de propositions, et vous dites : Voilà la science!

Je vous l'avoue, monsieur, j'ai douté un instant qu'il y eût sur la terre un homme aussi disgracié de la nature sous le rapport de l'intellect, et j'ai accusé votre volonté. Pour ma part, je préférerais mille fois être suspect dans ma franchise, que de me voir dépouillé du plus bel apanage de l'homme, de ce qui fait sa force et son essence. C'est sous cette impression pénible qu'a été écrite ma lettre du 31 décembre, dont il vous est facile à présent d'apprécier la signification.

Je me suis dit : Puisque M. Bastiat ne daigne ni honorer de son attention ma réponse, ni comparer les faits qui la motivent, ni faire état du mouvement historique qui met à néant sa théorie; puisqu'il est incapable d'entrer avec moi en dialogue et d'entendre les raisons de son contradicteur, il faut croire qu'il y a en lui excès de personnalité. C'est un homme, comme l'on dit, qui abonde dans son propre jugement, et qui, à force de n'écouter que soi, s'est séquestré de toute conversation avec ses semblables. Attaquons-le donc dans son jugement, c'est-à-dire dans sa conscience, dans sa personnalité, dans son *moi*.

Voilà comment, monsieur, j'ai été conduit à m'en prendre, non plus à vos raisonnements, radicalement nuls dans la question, mais à votre volonté. J'ai accusé votre bonne foi : c'était une expérience, je vous en demande pardon, que je me permettais sur votre individu. Pour donner corps et figure à mon accusation, j'ai concentré toute notre discussion sur un fait contemporain, palpable, décisif, avec lequel j'ai identifié, non-seulement votre théorie, mais vous-même, sur la Banque de France.

La Banque de France, vous ai-je fait observer, est la preuve vivante de ce que je ne cesse de vous répéter depuis six semaines, savoir, que si l'intérêt fut un jour nécessaire et licite, il y a aujourd'hui, pour la société, devoir et possibilité de l'abolir.

Il est prouvé, en effet, par la comparaison du capital de la Banque avec son encaisse, que tout en servant à ses action-

naires l'intérêt dudit capital à 4 p. 100, elle peut faire le crédit de l'escompte à 1 p. 100, et réaliser encore de beaux bénéfices. Elle le peut, elle le doit : en ne le faisant pas, elle vole. Elle est cause, par son refus, que le taux des intérêts, loyers et fermages, qui devrait descendre partout à 1 p. 100, en maximun, reste élevé à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12 et 15 p. 100. Elle est cause que le peuple paye chaque année aux classes improductives plus de six milliards de gratifications et pots-de-vin, et que, tandis qu'il pourrait produire chaque année vingt milliards de valeurs, il n'en produit que dix. Donc, ou vous justifierez la Banque de France, ou, si vous ne le pouvez pas, si vous ne l'osez pas, vous reconnaîtrez que la pratique de l'intérêt n'est qu'une pratique de transition, qui doit disparaître dans une société supérieure.

Voilà, monsieur, ce que je vous ai dit, et en termes assez vifs pour provoquer de votre part, à défaut d'attention, de comparaison, de mémoire, sur la question tout historique que je vous avais jusqu'alors soumise, cet acte simple et tout intuitif de la pensée, lorsqu'elle se trouve en présence d'un fait, et interrogée par *oui* ou par *non*, je veux dire, un jugement. Vous n'aviez qu'à répondre, en deux mots, *cela est*, ou *cela n'est pas*, et le procès était fini.

Cela est, c'est-à-dire, oui, la Banque de France peut, sans faire tort à ses actionnaires et se nuire à elle-même, faire l'escompte à 1 p. 100; elle peut donc, en vertu de la concurrence qu'elle créerait par cette diminution, faire baisser le loyer de tous les capitaux, et du sien propre, au-dessous de 1 p. 100. Et puisque le mouvement de décroissance, une fois commencé, ne s'arrêterait plus, elle peut, si elle veut, faire disparaître tout à fait l'intérêt. Donc le crédit payé, quand il ne prend que ce qui lui est dû, mène droit au crédit gratuit; donc l'intérêt n'est qu'un fait d'ignorance et de barbarie; donc l'usure et la rente, dans une démocratie organisée, sont illicites.

Cela n'est pas, c'est-à-dire, non, il n'est pas vrai, quoi qu'en dise le bilan publié chaque semaine par la Banque de France, qu'elle ait un capital de 90 millions et un encaisse de 460 millions; il n'est pas vrai que cet encaisse énorme vienne de la substitution du papier de banque au numéraire dans la circu-

lation commerciale, etc., etc. Dans ce cas, je vous renvoyais à M. d'Argout, à qui revenait le débat.

L'eût-on jamais cru, si vous ne vous l'aviez fait voir? A ce fait si catégorique, si palpitant de la Banque de France, vous ne répondez ni *oui* ni *non*. Vous ne vous doutez seulement pas de l'identité qui existe entre le fait soumis à votre jugement et votre théorie de l'intérêt. Vous n'apercevez point la synonymie de ces deux propositions : Oui, la Banque de France peut faire crédit à 1 p. 100, donc ma théorie est fausse; — Non, la Banque de France ne peut pas faire crédit à 1 p. 100, donc ma théorie est vraie.

Votre réponse, monument irrécusable d'une intelligence que le Verbe divin n'illumina jamais, c'est : qu'il ne s'agit pas pour vous de la Banque de France, mais du capital, que vous ne défendez point le privilége de la Banque, mais seulement la légitimité de l'intérêt; que vous êtes pour la liberté des banques, comme pour la liberté du prêt; que s'il est possible à la Banque de France de faire le crédit et l'escompte pour rien, vous ne l'empêchez point; que vous vous bornez à affirmer une chose, à savoir, que la notion de capital suppose et implique nécessairement celle de l'intérêt; que le premier ne va pas sans le second, bien que le second existe quelquefois sans le premier, etc.

Ainsi, vous êtes aussi impuissant à juger qu'à observer, comparer et vous remémorer. Il vous manque cette conscience juridique qui, en présence de deux faits identiques ou contraires, prononce : Oui, l'identité existe; non, l'identité n'existe pas. Sans doute, puisque vous êtes un être pensant, vous avez des intuitions, des illuminations, des révélations; je ne me charge pas, quant à moi, de dire ce qui se passe dans votre cerveau. Mais, à coup sûr, vous ne raisonnez pas, vous ne réfléchissez pas. Quelle espèce d'homme êtes-vous, M. Bastiat? Êtes-vous seulement un homme?...

Comment! après m'avoir abandonné successivement la métaphysique, à laquelle vous n'entendez rien; la philosophie de l'histoire, que vous traitez de fatalisme; le progrès économique, dont le dernier terme est la réduction à l'absurde de l'intérêt;

vous m'abandonnez encore la pratique financière, dont le plus magnifique corollaire est précisément la conversion du crédit payé en crédit gratuit; et vous n'en persistez pas moins à soutenir la vérité absolue de votre théorie, que vous avez ainsi détruite de vos propres mains! Vous lâchez pied partout; la métaphysique, l'histoire, l'économie sociale, la banque, font successivement défaut à votre thèse, comme l'attention, la comparaison, la mémoire et le jugement à votre intelligence : encore une fois, quelle dialectique est la vôtre, et comment voulez-vous qu'on vous prenne?

Et cependant, je ne me suis point découragé. J'ai voulu aller jusqu'au bout et tenter un dernier effort. J'ai cru que cette inertie des facultés intellectuelles pouvait provenir de l'absence de notions, et je me suis flatté de l'espérance de faire jaillir enfin l'étincelle dans votre âme. Vous-même paraissiez m'indiquer cette marche, quand vous me disiez *convaincu que tout ce débat repose sur la* NOTION *du capital;* et, qu'en conséquence, vous essayiez de m'expliquer ce que vous entendez par capital. Puis donc qu'il est inabordable par la logique, me dis-je, attaquons-le par les notions. Il serait honteux qu'une pareille discussion finît sans que les deux adversaires pussent se rendre le témoignage que, s'ils n'ont pu s'accorder, au moins ils se sont compris!

J'analyse donc, pour vous exprès, la notion de capital. Cette analyse terminée, je donne la définition; j'en déduis les corollaires; puis afin de ne laisser aucune ambiguïté dans les termes, j'appelle à moi la science du comptable. Je représente par écritures de commerce, sur deux tableaux comparatifs, d'un côté, la théorie du capital d'après vos idées; de l'autre, cette même théorie d'après les miennes. Je consacre treize colonnes de *la Voix du Peuple* à cette exposition, toute de complaisance, mais de laquelle, selon moi, doit sortir une révolution économique, mieux que cela, une science nouvelle.

C'était une dernière fois vous dire :

Prenez garde! les temps sont changés. Le principe de l'intérêt a épuisé toutes ses conséquences : elles sont aujourd'hui reconnues immorales, destructives de la félicité publique, ma-

thématiquement fausses; la tenue des livres les dément, et, ce qui ne vous laisse aucune ressource, avec la tenue des livres, la notion même du capital. Pour Dieu, soyez donc attentif aux faits que je vous signale; observez, comparez, synthétisez, jugez, remontez aux notions : alors seulement vous aurez le droit d'exprimer une opinion. Vous persisterez dans votre erreur, sans doute, mais du moins votre erreur sera raisonnée; vous vous tromperez en connaissance de cause.

Comment êtes-vous sorti de cette épreuve? C'est ce que je vais examiner, en répondant à votre dernière.

Je laisse de côté votre exorde, magnifique et pompeux, dans lequel vous félicitez la société du service que je lui ai rendu en dévoilant le dernier mot du socialisme, et célébrez votre victoire. Je ne relèverai pas davantage certaines plaisanteries sur les *hésitations* et oscillations de ma polémique : nos lecteurs sont à cet égard suffisamment instruits. Ils savent que ce que vous appelez en moi hésitation n'est autre que la distinction fondamentale que j'ai faite, dès le premier jour, sur le *passé* et le *présent* de l'économie des sociétés, distinction que j'ai appuyée successivement de toutes les preuves que me fournissaient la métaphysique, l'histoire, le progrès, la routine même, et sur laquelle je m'efforce, mais inutilement, depuis deux mois, d'appeler votre attention. Je néglige, en un mot, tout ce qui, dans votre épître, n'a point directement trait à la question, et ne m'attache qu'à l'essentiel.

J'avais défini le capital : Toute valeur faite, *en terres, instruments de travail, marchandises, subsistances, ou monnaies, et servant, ou pouvant servir à la production.*

Chose singulière! cette définition vous agrée; vous l'acceptez, vous vous en emparez. Hélas! mieux eût valu pour vous cent fois la rejeter, avec l'antinomie et la philosophie de l'histoire, que d'encombrer d'une pareille formule votre entendement! Il faut voir quel affreux ravage cette terrible définition a fait sur votre esprit!

D'abord, vous ne l'avez point du tout comprise. Malgré la peine que je me suis donnée de vous l'expliquer, vous ignorez ce que c'est qu'une *valeur faite* : sans cela, eussiez-vous fait

tenir, à l'un des personnages que vous mettez en scène, le discours suivant : « Messieurs, si vous voulez mes meubles, mes souliers, mes clous, mes habits, *qui sont des valeurs faites*, donnez moi une valeur faite, c'est-à-dire vingt francs d'argent?»

On appelle *valeur faite*, dans le commerce, une lettre de change, par exemple, ayant une cause réelle, revêtue des formes légales, émanée d'une source connue et solvable, acceptée, et au besoin endossée par des personnes également solvables et connues, offrant ainsi triple, quadruple, etc., garantie, et susceptible, par le nombre et la solidité des cautions, de circuler comme numéraire. Plus il y a de cautions et d'acceptations, mieux la valeur est faite : elle serait parfaite, si elle avait pour garants et pour accepteurs tous les citoyens. Telle est la monnaie, la mieux faite de toutes les valeurs : car, outre qu'elle porte son gage en elle-même, elle est revêtue de la signature de l'État, qui la lance dans la circulation comme une lettre de change, et assurée de l'acceptation du public. Par analogie, je dis que des meubles, des souliers, et tous autres produits, sont reconnus valeurs faites, non pas lorsque la confection en est achevée et qu'ils sont exposés à la vente, comme vous le dites; mais après qu'ils ont été appréciés contradictoirement, que la valeur en a été fixée, la livraison effectuée; et cela encore, seulement, pour celui qui les achète, ou qui consent à les reprendre au même prix. C'est ainsi, vous ai-je dit, que le produit devient capital; et il n'est capital que pour l'acquéreur, qui s'en fait soit un instrument, soit un élément de reproduction. Pour celui-là, dis-je, et pour lui seul, le produit devient valeur faite, en un mot, capital.

Ici, monsieur, j'ai du moins l'avantage que vous ne me contredirez point. Je suis l'auteur de la définition; je sais ce que j'ai voulu dire; vos paroles déposent de ce que vous avez entendu. Vous ne me comprenez pas.

Quoi qu'il en soit, et sans y regarder de si près, vous prenez ma définition du capital pour bonne; vous dites qu'elle suffit à la discussion. Vous reconnaissez donc, implicitement, que *capital* et *produit* sont, dans la société, termes synonymes; conséquemment, que toute opération de crédit se résout, à

peine de fraude, dans un échange : deux choses que vous aviez d'abord niées, et que je vous féliciterais d'avoir enfin comprises, s'il m'était possible de croire que vous donnez à mes paroles le sens que je leur applique. Quoi de plus fécond, en effet, que cette analyse : Puisque la valeur n'est autre chose qu'une proportion, et que tous les produits sont nécessairement proportionnels entre eux, il s'ensuit qu'au point de vue social les produits sont toujours valeurs et valeurs faites : la différence, pour la société, entre capital et produit, n'existe pas. Cette différence est toute subjective aux individus : elle vient de l'impuissance où ils se trouvent d'exprimer la proportionnalité des produits en nombre exact et de leurs efforts pour arriver à une approximation. Car, ne l'oublions pas : la loi secrète de l'échange, la règle absolue des transactions, loi non écrite mais intuitive, règle non de convention mais de nature, c'est de conformer, le plus possible, les actes de la vie privée aux formules de la vie sociale.

Or, et c'est ce qui fait naître mes doutes, cette définition, si profonde et si nette, du capital, que vous trouvez bon d'accepter; cette identité du capital et du produit, du crédit et de l'échange, tout cela, monsieur, est la négation de votre théorie de l'intérêt; et certes, vous ne vous en doutiez pas? Dès lors, en effet, que la formule de J.-B. Say : *Les produits s'échangent contre les produits*, est synonyme de cette autre : *Les capitaux s'échangent contre les capitaux;* que la définition du capital, par vous acceptée, n'est autre chose que cette synonymie; que tout concourt, dans la société, à rendre les faits de commerce de plus en plus conformes à cette loi; il est évident, *a priori*, qu'un jour doit venir où les relations de prêt, loyer, fermage, intérêt, et autres analogues, seront abolies et converties en rapports d'échange; et qu'ainsi la prestation des capitaux devenant simplement échange de capitaux, et toutes les affaires se réglant au comptant, l'intérêt devra disparaître. L'idée d'usure, dans cette définition du capital, implique contradiction.

C'est ce que vous eussiez infailliblement compris, si, tout en adoptant ma définition du capital, vous lui aviez accordé une

seule minute de réflexion. Mais croire que vous allez réfléchir sur vos propres notions; s'imaginer qu'après avoir admis un principe, vous en adopterez les conséquences, le mouvement et les lois; c'est, j'en ai fait la triste expérience, se tromper étrangement. Raisonner, pour vous, c'est contredire à tort et à travers, sans suite et sans méthode. La notion glisse sur votre esprit sans le pénétrer. Vous prenez le mot, que vous appliquez ensuite à votre guise, et suivant les préoccupations de votre esprit : vous laissez l'idée, le germe, qui seul féconde l'intelligence et dénoue les difficultés.

Je n'avais rien épargné, cependant, pour vous éclairer sur le sens et la portée de ma définition, et vous mettre en garde contre elle. Désespérant de vous la faire concevoir par la seule métaphysique du langage, je l'avais réduite en équations, pour ainsi dire, algébriques. Car, qu'est-ce que la science du comptable, dont j'ai fait usage à cette occasion, sinon une sorte d'algèbre? Mais voici bien une autre affaire. Vous raisonnez de la tenue des livres absolument comme de la valeur faite : il vous était réservé, après avoir accepté une définition sans en comprendre les termes, sans en apercevoir les conséquences, d'en nier encore la démonstration. Mais, monsieur, la démonstration, c'est la définition : où donc en êtes-vous?

Je lis dans votre lettre du 3 février :

« Ayant imaginé ces données, vous dressez la comptabilité de A, de B, et celle de la Banque. *Certes, cette comptabilité, les données étant admises, est irréprochable. Mais peut-on admettre vos données?* Sont-elles conformes à la nature des hommes et des choses? »

Ceci, j'ose vous le dire, est le renversement de l'arithmétique et du sens commun. Mais, monsieur, si vous aviez eu la plus légère teinture de comptabilité, vous n'eussiez pas écrit de pareilles lignes. Vous auriez su que si, comme vous êtes forcé de l'avouer, *ma comptabilité est irréprochable*, les données économiques sur lesquelles je l'ai établie sont, dans le premier système, qui est le vôtre, nécessairement fausses; dans le second, qui est le mien, nécessairement vraies. Telle est l'essence de la comptabilité, qu'elle ne dépend pas de la certitude

de ces données; elle ne souffre pas de *données fausses;* elle est, par elle-même, et malgré la volonté du comptable, la démonstration de la vérité où de la fausseté de ses propres données. C'est en vertu de cette propriété que les livres du négociant font foi en justice, non-seulement pour lui, mais contre lui; l'erreur, la fraude, le mensonge, les fausses données, enfin, sont incompatibles avec la tenue des livres. Le banqueroutier est condamné sur le témoignage de ses écritures beaucoup plus que sur la dénonciation du ministère public. Telle est, vous dis-je, l'incorruptibilité de cette science, que j'ai signalée, dans mon *système des contradictions économiques*, comme la plus belle application de la métaphysique moderne.

Vous parlez de *fausses données*. Mais la donnée sur laquelle j'ai établi ma comptabilité est précisément la vôtre, la donnée du *capital productif d'intérêt*. Cette donnée étant pour vous réputée vraie, je la soumets à l'épreuve de la comptabilité. J'en fais autant pour la donnée contraire, qui est celle que je défends. L'opération faite, vous la proclamez irréprochable; mais comme elle conclut contre vous, vous vous récriez que *les données sont fausses*. Je vous demande, M. Bastiat, ce que vous avez voulu dire?

Certes, je ne m'étonne plus, à présent, qu'à force de ne pas voir dans une définition ce qui y est, vous ayez fini par découvrir ce qui n'y est point, et que, de bévue en bévue, vous soyez tombé dans la plus inconcevable hallucination. Où donc avez-vous vu, dans cette comptabilité irréprochable, bien que, selon vous, la donnée en soit fausse, que le système de crédit que je défends, c'est le *papier-monnaie?* Je vous défie de citer un seul mot de moi, dans cette longue controverse, qui vous autorise à dire, comme vous le faites, et, je crois, pour vous tirer d'embarras, que la théorie du crédit gratuit, c'est la théorie des assignats. Je n'ai pas dit un mot du système que je voudrais voir substitué à celui qui nous gouverne et dans lequel je persiste à voir la cause de tous les malheurs de la société. Vous n'avez pas voulu qu'il fût mis en discussion, ce système; *vous êtes resté sur votre terrain;* tout ce que j'ai pu faire, ç'a été de vous prouver, sans toutefois me faire comprendre, que la pratique de

l'intérêt mène droit à la pratique de la gratuité, et que l'heure est sonnée d'accomplir cette révolution. De mon système, à moi, il n'en a jamais été question. J'ai raisonné constamment sur vos données; je me suis tenu, avec vous, dans les us et coutumes du capital. Relisez ma lettre du 31 décembre; il ne s'agit point là de la *Banque du Peuple*, mais bien de la Banque de France, de cette banque privilégiée, gouvernée par M. d'Argout, que vous ne soupçonnez point, sans doute, d'être partisan du papier-monnaie, ni de la monnaie de papier, ni des assignats; de cette banque, enfin, qui, depuis la réunion des banques départementales, et l'émission des billets à 100 francs, a vu continuellement augmenter son encaisse; qui possède aujourd'hui 460 millions de lingots et d'espèces; qui finira par engloutir dans ses caves un milliard de numéraire, pour peu que l'administration réduise encore la coupure des billets, établisse d'autres succursales, et que les affaires reprennent; c'est de cette banque-là que je vous ai entretenu : l'auriez-vous prise, par hasard, pour une hypothèse, et ses 460 millions d'espèces pour une utopie?

Voici ce que je vous ai dit :

Le capital de la Banque de France est de 90 millions; son encaisse 460 millions; ses émissions de 472 : soit donc un capital, réalisé ou garanti, de 382 millions, appartenant au peuple français, et sur lequel la Banque ne doit percevoir aucun intérêt.

Or, les intérêts dus par la Banque à ses actionnaires étant de 4 pour 100 sur un capital de 90 millions; les frais d'administration, risques compris, 1/2 pour 100; l'accumulation des espèces se faisant d'une manière progressive, et la somme des émissions pouvant, sans danger, être d'un tiers supérieure à celle de l'encaisse : je dis que la Banque de France peut, que si elle peut elle doit, à peine de concussion et de vol, réduire le taux de ses escomptes à 1 pour 100, et organiser le crédit foncier, en même temps que le crédit commercial. Que me parlez-vous donc de papier-monnaie, d'assignats, de cours forcé, de maximum, de débiteurs insolvables, d'emprunteurs sans bonne foi, de travailleurs débauchés, et autres balivernes? Que la

Banque de France fasse son métier avec prudence et sévérité, comme elle a fait jusqu'à présent; ce n'est pas mon affaire. Je dis qu'elle a le pouvoir et le devoir de faire le crédit et l'escompte, à ceux à qui elle a coutume de le faire, à 1 pour 100 l'an, commission comprise. M. Bastiat me fera-t-il une fois l'honneur de m'entendre?

M. BASTIAT. « Pour que les billets d'une banque soient reçus, il faut qu'ils inspirent confiance;

« Pour qu'ils inspirent confiance, il faut que la banque ait des capitaux;

« Pour que la banque ait des capitaux, il faut qu'elle les emprunte, et conséquemment qu'elle en paye l'intérêt;

« Si elle en paye l'intérêt, elle ne peut les prêter sans intérêt. »

MOI. Eh bien! monsieur, la Banque de France a trouvé des capitaux sans intérêts; elle possède, en ce moment, 382 millions qui ne lui appartiennent pas; elle en aura, quand elle voudra, le double à pareille condition. Doit-elle faire payer un intérêt?

M. BASTIAT. « Le temps est précieux. Le temps, c'est de l'argent, disent les Anglais. Le temps, c'est l'étoffe dont la vie est faite, dit le Bonhomme Richard.

« Faire crédit c'est accorder du temps.

« Sacrifier du temps à autrui, c'est lui sacrifier une chose précieuse : un pareil sacrifice ne peut être gratuit. »

MOI. Vous n'y arriverez donc jamais! Je vous ai dit, et je vous répète, qu'en matière de crédit, ce qui fait qu'on a besoin de temps, c'est la difficulté de se procurer de l'argent; que cette difficulté tient surtout à l'intérêt exigé par les détenteurs d'argent; en sorte que si l'intérêt était zéro, le temps du crédit serait aussi zéro. Or, la Banque de France, dans les conditions que lui fait le public depuis la révolution de février, peut réduire son intérêt presque à zéro; qui de vous ou de moi tourne dans le cercle?

M. BASTIAT. « Ah! oui... il me semble... je crois comprendre enfin ce que vous voulez dire. Le public a renoncé, en faveur de la Banque, à l'intérêt de 382 millions de billets qui circulent

sous sa seule garantie. Vous demandez s'il n'y aurait pas moyen de faire profiter le public de cet intérêt, ou, ce qui revient au même, d'organiser une banque nationale, qui ne perçût pas d'intérêts. Si je ne me trompe, c'est sur l'observation de ce phénomène que se fonde votre invention. Ricardo avait conçu un plan moins radical, mais analogue, et je trouve dans Say ces lignes remarquables :

« Cette idée ingénieuse ne laisse qu'une question non résolue. Qui devra jouir de l'intérêt de cette somme considérable mise dans la circulation? Serait-ce le gouvernement? Ce ne serait pour lui qu'un moyen d'augmenter les abus, tels que les sinécures, la corruption parlementaire, le nombre des délateurs de la police et les armées permanentes. Serait-ce une compagnie financière, comme la Banque d'Angleterre, la Banque de France? Mais à quoi bon faire à une compagnie financière déjà riche le cadeau des intérêts payés en détail par le public?... Telles sont les questions qui naissent à ce sujet : peut-être ne sont-elles pas insolubles. Peut-être y a-t-il des moyens de rendre hautement profitable au public l'économie qui en résulterait; mais je ne suis pas appelé à développer ici ce nouvel ordre d'idées. »

MOI. Eh! monsieur, votre J.-B. Say, avec tout son génie, est un imbécile. La question est toute résolue; c'est que le peuple, qui fait les fonds, le peuple, qui est ici le seul capitaliste, le seul commanditaire, le vrai propriétaire; le peuple, qui seul doit profiter de l'intérêt; le peuple, dis-je, ne doit pas payer d'intérêts. Est-il au monde quelque chose de plus simple et de plus juste?

Ainsi, vous convenez, sur la foi de Ricardo et de J.-B. Say, qu'il existe *un moyen de faire profiter le public,* je cite vos propres expressions, *des intérêts qu'il paye à la Banque,* et que ce moyen, c'est d'organiser une banque nationale, faisant crédit à zéro d'intérêt?

M. BASTIAT. « Non pas cela, Dieu m'en préserve! Je reconnais, il est vrai, que la Banque ne doit pas profiter des intérêts payés par le public pour un capital appartenant au public; je conviens de plus qu'il existe un moyen de faire profiter desdits intérêts le public. Mais je nie que ce moyen soit celui que vous indiquez; à savoir, l'organisation d'une banque nationale; je dis et j'affirme que ce moyen, c'est la *liberté des banques!*

« Liberté des banques! Liberté du crédit! Oh! pourquoi,

M. Proudhon, votre brûlante propagande n'a-t-elle pas pris cette direction? »

Je fais grâce au lecteur de votre péroraison, dans laquelle vous déplorez mon endurcissement, et m'adjurez, avec un sérieux comique, de substituer à ma formule : *Gratuité du crédit*, la vôtre : *Liberté du crédit*, comme si le crédit pouvait être plus libre que lorsqu'il ne coûte rien! Je n'ai veine au corps, sachez-le bien, qui résiste à la liberté du crédit : en fait de banque, comme en fait d'enseignement, la liberté est ma loi suprême, Mais je dis que, jusqu'à ce que la liberté des banques et la concurrence des banquiers fassent jouir le public des intérêts qu'il leur paye, il serait bon, utile, constitutionnel, et d'une économie tout à fait républicaine, de créer, au milieu des autres banques, et en concurrence avec elles, une banque nationale faisant provisoirement crédit à 1 ou 1/2 pour 100, au risque de ce qui en arriverait. Vous répugne-t-il de faire de la Banque de France, par le remboursement de ses actionnaires, cette banque nationale que je propose? Alors que la Banque de France restitue les 372 millions d'espèces qui appartiennent au public, et dont elle n'est que la détentrice. Avec 372 millions on peut très-bien organiser une banque: qu'en pensez-vous? et la plus grosse de l'univers. En quoi donc cette banque, formée par la commandite de tout le peuple, ne serait-elle pas libre? Faites cela seulement, et quand vous aurez attaché ce grelot révolutionnaire, quand vous aurez de la sorte édicté le premier acte de la république démocratique et sociale, je me charge de vous déduire les conséquences de cette grande innovation. Vous saurez alors quel est mon système.

Quant à vous, M. Bastiat, qui, économiste, vous moquez de la métaphysique, dont l'économie politique n'est que l'expression concrète; qui, membre de l'Institut, ne savez pas même où en est la philosophie de votre siècle; qui, auteur d'un livre intitulé *Harmonies économiques*, probablement par opposition aux *Contradictions économiques*, ne concevez rien aux harmonies de l'histoire, et ne voyez dans le progrès qu'un désolant fatalisme; qui, champion du capital et de l'intérêt, ignorez jusqu'aux principes de la comptabilité commerciale; qui, concevant enfin,

à travers les ambages d'une imagination effarée, et sur la foi de vos auteurs beaucoup plus que d'après votre intime conviction, qu'il est possible d'organiser, avec les fonds du public, une banque faisant crédit sans intérêt, continuez cependant à protester, au nom de la *liberté du crédit*, contre la GRATUITÉ DU CRÉDIT : vous êtes sans doute un bon et digne citoyen, un économiste honnête, un écrivain consciencieux, un représentant loyal, un républicain fidèle, un véritable ami du peuple : mais vos dernières paroles me donnent le droit de vous le dire, scientifiquement, M. Bastiat, vous êtes un homme mort.

P.-J. PROUDHON.

QUATORZIÈME LETTRE.

F. BASTIAT A P.-J. PROUDHON.

SOMMAIRE.

Droit légitime de la défense. — Origine de la discussion. — Réponse à la treizième lettre, et résumé d'un débat dont le public est le seul juge.

7 mars 1850.

La cause est entendue et le débat est clos, dit M. Proudhon, de partie se faisant juge. M. Bastiat est condamné... à mort. Je le condamne dans son intelligence; je le condamne dans son attention, dans ses comparaisons, dans sa mémoire et dans son jugement; je le condamne dans sa raison; je le condamne dans sa logique; je le condamne par induction, par syllogisme, par contradiction, par identité et par antinomie.

Oh! M. Proudhon, vous deviez être bien en colère quand vous avez jeté sur moi ce cruel anathème!

Il me rappelle la formule de l'excommunication :

Maledictus sit vivendo, moriendo, manducando, bibendo.

Maledictus sit intus et exterius.

Maledictus sit in capillis et in cerebro.

Maledictus sit in vertice, in oculis, in auriculis, in brachiis, etc., etc.; maledictus sit in pectore et in corde, in renibus, in genubus, in cruribus, in pedibus, et in unguibus.

Hélas! toutes les Églises se ressemblent, quand elles ont tort elles se fâchent.

Cependant je récuse l'arrêt, et je proteste contre la clôture du débat.

Je récuse l'arrêt, parce qu'il n'appartient pas à mon adversaire de le prononcer. Je ne reconnais pour juge que le public.

Je proteste contre la clôture du débat, parce que, défendeur, je dois avoir le dernier mot. M. Chevé m'a écrit, j'ai répondu; M. Proudhon m'a écrit, j'ai répondu; il m'a écrit de nouveau, j'ai répondu derechef; il lui plaît de m'adresser une quatrième, une cinquième, une sixième lettre. Il me convient de lui faire autant de réponses; et, il a beau dire, à moins que la justice et les convenances ne soient aussi des *antinomies*, je suis dans mon droit.

Au reste, je me bornerai à me résumer. Outre que je ne puis continuer à discuter avec M. Proudhon, malgré lui, et moins encore quand les personnalités commencent à remplacer les arguments, je serais aujourd'hui dans une situation trop défavorable.

M. Proudhon est persécuté; partant toutes les préventions, toutes les sympathies publiques passeraient de son côté. Il avait compromis la cause du crédit gratuit, voici que le pouvoir la relève en la plaçant sur le piédestal de la persécution. Je n'avais qu'un adversaire, j'en aurais trois : M. Proudhon, la police et la popularité.

M. Proudhon me reproche deux choses : d'abord, de m'en tenir toujours à défendre mon assertion, la *légitimité de l'intérêt;* ensuite, de ne pas discuter son système, la *gratuité du crédit.*

Oui, dans chacune de mes lettres, je me suis attaché à pénétrer, sous des points de vue divers, la nature intime du capital pour en déduire la légitimité de l'intérêt. Pour tout esprit logique, cette manière de procéder était décisive, car il est bien clair que la chimère du crédit gratuit s'évapore, si une fois il est démontré que l'intérêt est légitime, utile, indestructible, de même essence que toute autre rémunération, profit ou salaire, la juste récompense d'un sacrifice de temps et de travail, volontairement allouée à celui qui fait le sacrifice par celui qui en

profite ; en d'autres termes, que le *prêt* est une des variétés de la *vente*. D'ailleurs, ne devais-je pas m'efforcer de donner à cette polémique une portée utile? Et quand les classes laborieuses égarées attribuent leurs souffrances au capital, quand les flatteurs du peuple, abondant lâchement dans le sens de ses préjugés, ne cessent de l'irriter contre l'*infâme* capital, l'*infernal* capital, que pouvais-je faire de mieux que d'exposer à tous les yeux l'origine et les effets de cette puissance si mal comprise, puisque aussi bien j'atteignais du même coup l'objet précis de notre polémique?

En procédant ainsi, j'ai fait quelque preuve de patriotisme et d'abnégation. Si je n'avais écouté que l'amour-propre de l'écrivain, je me serais borné à discuter et réfuter les arguties de M. Proudhon. Critiquer est un rôle facile et brillant; exposer une doctrine sans y être obligé, c'est abandonner ce beau rôle pour le céder à son adversaire. Je l'ai fait, cependant, parce que je me préoccupais plus de la polémique que du polémiste, et des lecteurs que de moi-même.

Est-ce à dire que j'aie négligé les arguments de M. Proudhon? Je montrerai que j'ai répondu à tous, et d'une manière si catégorique, qu'il les a tous successivement abandonnés. Je n'en veux que cette preuve : M. Proudhon a fini par où on finit quand on a tort : il s'est fâché.

Je reprends donc la même marche, et après avoir de nouveau appelé l'attention du lecteur sur la nature du capital, je passerai en revue les arguments de M. Proudhon.

Qu'on me permette de remonter un peu haut, seulement... au déluge.

Les eaux s'étant retirées, Deucalion jeta derrière lui des pierres, et il en naquit des hommes.

Et ces hommes étaient bien à plaindre, car ils n'avaient pas de capital. Ils étaient dépourvus d'armes, de filets, d'instruments, et ils ne pouvaient en fabriquer, parce que, pour cela, il aurait fallu qu'ils eussent quelques provisions. Or, c'est à peine s'ils réussissaient à prendre chaque jour assez de gibier pour satisfaire la faim de chaque jour. Ils se sentaient dans un cercle difficile à franchir, et ils comprenaient qu'ils n'en

auraient été tirés, ni par tout l'or de la Californie, ni par autant de billets que la banque du peuple en pourrait imprimer dans un an, et ils se disaient entre eux : Le capital n'est pas ce qu'on dit.

Cependant, un de ces infortunés, nommé Hellen, plus énergique que les autres, se dit : Je me lèverai plus matin, je me coucherai plus tard; je ne reculerai devant aucune fatigue; je souffrirai la faim et ferai tant que j'aurai une *avance* de trois jours de vivres. Ces trois jours, je les consacrerai à fabriquer un arc et des flèches.

Et il réussit. A force de travailler et d'épargner, il eut une provision de gibier. C'est le premier capital qui ait paru dans le monde depuis le déluge. C'est le point de départ de tous les progrès.

Et plusieurs se présentèrent pour l'emprunter. Prêtez-nous ces provisions, disaient-ils à Hellen, nous vous en rendrons tout juste autant dans un an. — Mais Hellen répondit : Si je vous prêtais mes provisions, je demanderais à partager les avantages que vous en retireriez; mais j'ai un dessein, j'ai pris assez de peine pour me mettre en mesure de l'accomplir, et je l'accomplirai.

Et, en effet, il vécut trois jours sur son *travail accumulé,* et, pendant ces trois jours, il fit un arc et des flèches.

Un de ses compagnons se présenta de nouveau, et lui dit : Prête-moi tes armes, je te les rendrai dans un an. A quoi Hellen répondit : Mon capital est précieux. Nous sommes mille; un seul peut en jouir, et il est naturel que ce soit moi, puisque je l'ai créé.

Mais, grâce à son arc et à ses flèches, Hellen put beaucoup plus facilement que la première fois accumuler d'autres provisions et fabriquer d'autres armes.

C'est pourquoi il prêtait les unes ou les autres à ses compagnons, stipulant chaque fois une part pour lui dans l'excédant de gibier qu'il les mettait à même de prendre.

Et malgré ce partage, les emprunteurs voyaient leur travail facilité. Ils accumulaient aussi des provisions, ils fabriquaient aussi des flèches, des filets et d'autres instruments, en sorte

que le capital, devenant de plus en plus abondant, se louait à des conditions de moins en moins onéreuses. Le premier mouvement avait été imprimé à la roue du progrès, elle tournait avec une rapidité toujours croissante.

Cependant, et bien que la facilité d'emprunter s'accrût sans cesse, les retardataires se mirent à murmurer, disant : Pourquoi ceux qui ont des provisions, des flèches, des filets, des haches, des scies, stipulent-ils une part pour eux quand ils nous prêtent ces choses ? N'avons nous pas aussi le droit de vivre et de bien vivre ? La société ne doit-elle pas nous donner tout ce qui est nécessaire au développement de nos facultés physiques, intellectuelles et morales ? Évidemment nous serions plus heureux si nous empruntions pour rien. C'est donc l'infâme capital qui cause notre misère.

Et Hellen les ayant assemblés, leur dit : Examinez attentivement ma conduite et celle de tous ceux qui, comme moi, ont réussi à se créer des ressources ; vous resterez convaincus que, non-seulement elle ne vous fait aucun tort, mais qu'elle vous est utile, alors même que nous aurions assez mauvais cœur pour ne pas le vouloir. Quand nous chassons ou pêchons, nous attaquons une classe d'animaux que vous ne pouvez atteindre, de telle sorte que nous vous avons délivrés de notre rivalité. Il est vrai que quand vous venez nous emprunter nos instruments, nous nous réservons une part dans le produit de votre travail. Mais d'abord cela est juste, car il faut bien que le nôtre ait aussi sa récompense. Ensuite, cela est nécessaire, car si vous décidez que désormais on prêtera les armes et les filets pour rien, qui fera des armes et des filets ? Enfin, et c'est ici ce qui vous intéresse surtout, malgré la rémunération convenue, l'emprunt, quand vous le faites, vous est toujours profitable, sans quoi vous ne le feriez pas. Il peut améliorer votre condition, il ne peut jamais l'empirer ; car, considérez que la part que vous nous cédez n'est qu'une portion de l'excédant que vous obtenez du fait de notre capital. Ainsi, après cette part payée, il vous reste *plus*, grâce à l'emprunt, que si vous ne l'aviez pas fait, et cet excédant vous facilite les moyens de faire vous-mêmes des provisions et des instruments, c'est-à-dire du

capital. D'où il suit que les conditions du prêt deviennent tous les jours plus avantageuses aux emprunteurs, et que vos fils seront, à cet égard, mieux partagés que vous.

Ces hommes primitifs se mirent à réfléchir sur ce discours, et ils le trouvèrent sensé.

Depuis, les relations sociales se sont bien compliquées. Le capital a pris mille formes diverses; les transactions ont été facilitées par l'introduction de la monnaie, des promesses écrites, etc., etc.; mais à travers toutes ces complications, il est deux faits qui sont restés et resteront éternellement vrais, savoir :

1° Chaque fois qu'un *travail antérieur* et un *travail actuel* s'associent dans l'œuvre de la production, le produit se partage entre eux, selon certaines proportions.

2° Plus le capital est abondant, plus sa part proportionnelle dans le produit est réduite. Et comme les capitaux, en augmentant, augmentent la facilité d'en créer d'autres, il s'ensuit que la condition de l'emprunteur s'améliore sans cesse.

J'entends qu'on me dit : Qu'avons-nous à faire de vos démonstrations? Qui vous conteste l'utilité du capital?

Aussi, ce sur quoi j'appelle la réflexion du lecteur, ce n'est pas sur l'utilité absolue et non contestée du capital, ni même sur son utilité, relativement à celui qui le possède, mais bien sur *l'utilité dont il est à ceux qui ne le possèdent pas.* C'est là qu'est la science économique, c'est là que se montre l'harmonie des intérêts.

Si la science est impassible, le savant porte dans sa poitrine un cœur d'homme ; toutes ses sympathies sont pour les déshérités de la fortune, pour ceux de ses frères qui succombent sous le triple joug des nécessités physiques, intellectuelles et morales non satisfaites. Ce n'est pas au point de vue de ceux qui regorgent de richesses que la science des richesses offre de l'intérêt. Ce que nous désirons, c'est l'approximation constante de tous les hommes vers un niveau qui s'élève toujours. La question est de savoir si cette évolution humanitaire s'accomplit par la liberté ou par la contrainte. Si donc je n'apercevais pas distinctement comment le capital profite à ceux même qui

ne le possèdent pas, comment, sous un régime libre, il s'accroît, s'universalise et se nivelle sans cesse; si j'avais le malheur de ne voir dans le capital que l'avantage des capitalistes, et de ne saisir ainsi qu'un côté, et, assurément, le côté le plus étroit et le moins consolant de la science économique, je me ferais socialiste; car, de manière ou d'autre, il faut que l'inégalité s'efface progressivement, et si la liberté ne renfermait pas cette solution, comme les socialistes, je la demanderais à la loi, à l'État, à la contrainte, à l'art, à l'utopie. Mais c'est ma joie de reconnaître que les arrangements artificiels sont superflus là où la liberté suffit, que la pensée de Dieu est supérieure à celle du législateur, que la vraie science consiste à comprendre l'œuvre divine, non à en imaginer une autre à la place; car c'est bien Dieu qui a créé les merveilles du monde social comme celles du monde matériel, et sans doute il n'a pas moins souri à un de ces ouvrages qu'à l'autre : *Et vidit Deus quod esset bonum.* Il ne s'agit donc pas de changer les lois naturelles, mais de les connaître pour nous y conformer.

Le capital est comme la lumière.

Dans un hospice, il y avait des aveugles et des clairvoyants. Ceux-là étaient sans doute plus malheureux, mais leur malheur ne provenait pas de ce que d'autres avaient la faculté de voir. Bien au contraire, dans les arrangements journaliers, ceux qui voyaient rendaient à ceux qui ne voyaient pas des services que ceux-ci n'auraient jamais pu se rendre à eux-mêmes, et que l'habitude les empêchait d'assez apprécier.

Or, la haine, la jalousie, la défiance, vinrent à éclater entre les deux classes. Les clairvoyants disaient : Gardons-nous de déchirer le voile qui couvre les yeux de nos frères. Si la vue leur était rendue, ils se livreraient aux mêmes travaux que nous; il nous feraient concurrence, ils payeraient moins cher nos services, et que deviendrions-nous?

De leur côté, les aveugles s'écriaient : Le plus grand des biens, c'est l'égalité; et, si comme nos frères, nous ne pouvons voir, il faut que, comme nous, ils perdent la vue.

Mais un homme qui avait étudié la nature et les effets des transactions qui s'accomplissaient dans cet hospice leur dit :

La passion vous égare. Vous qui voyez, vous souffrez de la cécité de vos frères, et la communauté atteindrait à une somme de jouissances matérielles et morales bien supérieure, bien moins chèrement achetée, si le don de voir avait été donné à tous. Vous qui ne voyez pas, rendez grâces au ciel de ce que d'autres voient. Ils peuvent exécuter, et vous aider à exécuter une multitude de choses dont vous profitez et dont vous seriez éternellement privés.

La comparaison cependant pèche par un point essentiel. La solidarité entre les aveugles et les clairvoyants est loin d'être aussi intime que celle qui lie les prolétaires aux capitalistes; car si ceux qui voient rendent des services à ceux qui ne voient pas, ces services ne vont pas jusqu'à leur rendre la vue, et l'égalité est à jamais impossible. Mais les capitaux de ceux qui possèdent, outre qu'ils sont actuellement utiles à ceux qui ne possèdent pas, facilitent à ces derniers les moyens d'en acquérir.

Il serait donc plus juste de comparer le capital au langage. Quelle folie ne serait-ce pas aux enfants (1) de jalouser, dans les adultes, la faculté de parler, et de voir là un principe d'inégalité irremédiable; puisque c'est précisément parce que les adultes parlent aujourd'hui que les enfants parleront demain!

Supprimez la parole chez les adultes, et vous aurez l'égalité dans l'abrutissement. Laissez la parole libre, et vous ouvrez des chances à l'égalité dans le progrès intellectuel.

De même, supprimez le capital (et ce serait certes le supprimer que d'en supprimer la récompense), et vous aurez l'égalité dans la misère. Laissez le capital libre, et vous aurez la plus grande somme possible de chances d'égalité dans le bien-être.

Voilà l'idée que je me suis efforcé de faire sortir de cette polémique. M. Proudhon me le reproche. Si j'ai un regret, c'est de n'avoir pas donné à cette idée assez de place. J'en ai été empêché par la nécessité de répondre aux arguments de mon adversaire qui me reproche maintenant de n'y avoir rien répondu. C'est ce qu'il nous reste à voir.

(1) Enfant, *infans*, non parlant.

La première objection qui m'a été adressée (elle est de M. Chevé) consiste à dire que je confonds la *propriété* avec l'*usage*. Celui qui prête, disait-il, ne cède que l'*usage* d'une propriété et ne peut recevoir, en retour, une *propriété définitive*.

J'ai répondu que l'échange est légitime quand il se fait librement et volontairement entre deux *valeurs* égales, que l'une de ces valeurs fût attachée ou non à un objet matériel. Or l'usage d'une propriété utile a une *valeur*. Si je prête, pour un an, le champ que j'ai clos, défriché, desséché, j'ai droit à une rémunération susceptible d'être *évaluée*. Pourvu qu'elle soit évaluée librement, encore qu'on me la paye en objets matériels, comme du froment et de la monnaie, qu'avez-vous à dire? Voulez-vous donc prohiber les trois quarts des transactions que les hommes font volontairement entre eux et probablement parce que cela leur convient? Vous nous parlez toujours de nous affranchir, et ne nous présentez jamais que de nouvelles entraves.

Ici, M. Proudhon, intervenant, a abandonné la théorie de M. Chevé et m'a opposé l'*antinomie*. L'intérêt est à la fois légitime et illégitime, a-t-il dit. Il implique une contradiction, comme la propriété, comme la liberté, comme tout; car la *contradiction est l'essence même des phénomènes*.

J'ai répondu que, sur ce principe, ni lui, ni moi, ni aucun homme, ne pouvait jamais avoir ni tort ni raison, sur ce sujet, ni sur aucun sujet; qu'adopter ce point de départ, c'était s'interdire d'arriver jamais à aucune solution, puisque c'était proclamer d'avance que toute proposition est à la fois vraie et fausse. Une telle théorie ne discrédite pas seulement tout raisonnement, mais elle récuse jusqu'à la faculté de raisonner. Quel est, dans une discussion, le signe auquel on peut reconnaître qu'un des deux adversaires a tort? C'est d'être forcé d'avouer que ses propres arguments se contredisent. Or, c'est justement quand M. Proudhon en est réduit là qu'il triomphe. Je me contredis, donc je suis dans le vrai, car la contradiction est l'essence des phénomènes. Certes, je pouvais refuser le combat, si M. Proudhon eût insisté à m'imposer pour arme une telle logique.

J'ai été plus loin, cependant, et je me suis donné la peine de rechercher comment M. Proudhon avait succombé à la théorie des contradictions. Je l'attribue à ce qu'il conclut de la perfectibilité à la perfection absolue. Or il est très-vrai que la perfection absolue est pour nous contradictoire et incompréhensible; et c'est pourquoi nous croyons en Dieu, mais ne pouvons l'expliquer. Nous ne pouvons rien concevoir sans limites, et toute limite est une imperfection. Oui, l'intérêt atteste une imperfection sociale. Il en est de même du travail. Nos membres, nos organes, nos yeux, nos oreilles, notre cerveau, nos nerfs attestent de même une imperfection humaine. L'être parfait n'est pas emprisonné dans de tels appareils.

Mais il n'y a pas de raisonnement plus vicieux que celui qui consisterait à dire : Puisque l'intérêt atteste une imperfection sociale, pour réaliser la perfection sociale, supprimons l'intérêt. C'est justement supprimer le remède au mal. Autant vaudrait dire : Puisque nos nerfs, nos organes, notre cerveau attestent une limite, et par suite une imperfection humaine, supprimons toutes ces choses, et l'homme sera parfait.

Voilà ce que j'ai répondu, et M. Proudhon, que je sache, n'a pas répliqué.

Il n'a pas répliqué, mais il a invoqué la théorie des *compensations*.

Nous ne demandons pas, dit-il, qu'on prête pour rien, mais qu'il n'y ait plus occasion de prêter. Ce à quoi nous aspirons, ce n'est pas précisément l'abolition, mais la compensation des intérêts. Nous voulons arriver à ce que, dans tout échange, la mise en capital et travail soit la même de toutes parts.

Chimère et despotisme ! ai-je répondu. Vous ne ferez jamais qu'un facteur de M. Bidault fasse entrer dans ses services du *travail accumulé* et du *travail actuel* en mêmes proportions que le fabricant de bas. Pourvu que les *valeurs* échangées soient égales, que vous importe le reste ? Vous voulez la compensation ? mais vous l'avez sous le régime de l'échange libre. *Évaluer*, c'est comparer du travail actuel à du travail actuel, du travail antérieur à du travail antérieur, ou bien enfin, *du travail actuel à du travail antérieur*. De quel droit voulez-vous supprimer

cette dernière nature d'évaluation; et en quoi les hommes seront-ils plus heureux quand ils seront moins libres?

Voilà ce que j'ai répondu, et M. Proudhon, que je sache, n'a rien répliqué.

Il n'a rien répliqué, mais se fendant à fond contre le capitaliste, il lui a porté cette botte terrible et bien connue : Le capitaliste n'a pas droit à une rémunération, parce qu'*il ne se prive pas*. Il ne se prive pas de la chose qu'il cède, puisqu'il ne pourrait l'utiliser *personnellement*.

J'ai répondu que c'était là une misérable équivoque, qui incrimine la vente aussi bien que le prêt. Si l'homme n'était pas un être sociable, il serait obligé de produire directement tous les objets nécessaires à la satisfaction de ses besoins. Mais il est sociable ; il échange. De là la division du travail, et la séparation des occupations. C'est pourquoi chacun ne fait qu'une chose, et en fait beaucoup plus qu'il n'en peut personnellement consommer. Cet excédant, il le troque contre d'autres choses qu'il ne fait pas, et qui lui sont indispensables. Il travaille pour les autres et les autres travaillent pour lui. Sans doute, celui qui a fait deux maisons et n'en habite qu'une *ne se prive pas* personnellement en louant l'autre. Il ne s'en priverait pas davantage en la vendant; et si, par ce motif, le prix de location est un vol, il en est de même du prix de vente. Le chapelier, qui a cent chapeaux dans sa boutique, quand il en vend un *ne se prive pas* personnellement, dans ce sens qu'il ne se réduit pas à aller tête nue. L'éditeur des livres de M. Proudhon, qui en a mille exemplaires dans ses magasins, *ne se prive pas personnellement*, à mesure de ses ventes, car un seul exemplaire suffirait à son instruction; l'avocat et le médecin qui donnent des conseils *ne se privent pas*. Ainsi votre objection attaque non-seulement l'intérêt, mais le principe même des transactions et de la société. C'est certainement une chose déplorable d'en être réduit, au XIXe siècle, à réfuter sérieusement de telles équivoques, de telles puérilités. Voilà ce que j'ai répondu, et M. Proudhon, que je sache, n'a rien répliqué.

Il n'a rien répliqué, mais il s'est mis à invoquer ce qu'on pourrait appeler la doctrine des métamorphoses :

L'intérêt était légitime autrefois, du temps où la violence entachait toutes les transactions. Il est illégitime aujourd'hui sous le régime du droit. Combien n'y a-t-il pas d'institutions qui ont été bonnes, justes, utiles à l'humanité, et seraient maintenant abusives! Tels sont l'esclavage, la torture, la polygamie, le combat judiciaire, etc. *Le progrès, la grande loi de l'humanité, n'est pas autre chose que cette transformation du bien en mal et du mal en bien.*

J'ai répondu que c'était là un *fatalisme* aussi pernicieux en morale que l'*antinomie* est funeste en logique. Quoi! selon le caprice des circonstances, ce qui était respectable devient odieux, et ce qui était inique devient juste! Je repousse de toutes mes forces cette indifférence au bien et au mal. Les actes sont bons ou mauvais, moraux ou immoraux, légitimes ou illégitimes par eux-mêmes, par les mobiles qui les déterminent, par les conséquences qu'ils entraînent, et non par des considérations de temps et de lieux. Jamais je ne conviendrai que l'esclavage ait été autrefois légitime et bon; qu'il a été utile que des hommes en réduisissent d'autres en servitude. Jamais je ne conviendrai que soumettre un accusé à d'inexprimables tourments ait été un moyen légitime et bon de lui faire dire la vérité. Que l'humanité n'ait pu échapper à ces horreurs, soit. La perfectibilité étant son essence, le mal doit se trouver à ses commencements; mais il n'en est pas moins le mal, et au lieu de seconder la civilisation, il la retarde.

La rémunération volontairement attribuée au travail antérieur, la récompense librement accordée à un sacrifice de temps; en un mot, l'intérêt est-il une atrocité comme l'esclavage, une absurdité comme la torture? Il ne suffit pas de l'affirmer, il faut le prouver. De ce qu'il y avait dans l'antiquité des abus qui ont cessé, il ne s'ensuit pas que tous les usages de ces époques étaient des abus et doivent cesser.

Voilà ce que j'ai répondu à M. Proudhon, qui n'a pas insisté.

Il n'a pas insisté; mais il a fait une nouvelle et non moins étrange fugue dans l'histoire.

L'intérêt, a-t-il dit, est né du *contrat de pacotille*. Quand, pour une expédition maritime, un homme donnait navire et mar-

chandise, et un autre talent et travail, le profit se partageait entre eux dans des proportions convenues.

Rien de plus naturel et de plus juste, ai-je répondu, qu'un tel partage. Seulement, il n'est pas nécessairement attaché aux opérations qui se font par mer. Il embrasse la totalité des transactions humaines, et vous faites ici une exception de ce qui est la règle universelle; et par là vous sapez l'intérêt, parce que l'exception est toujours prévenue d'être illégitime, tandis que rien ne prouve mieux la légitimité d'une règle que son universalité. Le jour où un sauvage a prêté ses armes sous condition d'avoir une part dans le gibier, le jour où un pasteur a prêté son troupeau à la condition d'avoir une part dans le croît; ce jour-là,—et il remonte sans doute à l'origine des sociétés,— le principe de l'intérêt est né; car l'intérêt n'est que cet arrangement fait entre le travail antérieur et le travail actuel, qu'il s'agisse d'exploiter la terre, la mer ou l'air. Depuis, et quand l'expérience a permis ce progrès, la part du capital, d'aléatoire qu'elle était, est devenue fixe; comme le métayage s'est transformé en fermage, l'intérêt s'est régularisé sans changer de nature.

Voilà ce que j'ai répondu, et M. Proudhon n'a pas répliqué.

Il n'a pas répliqué; mais il s'est jeté, contre son habitude, dans l'argument *sentimentaliste*. Il fallait qu'il fût bien à bout de ressources pour recourir à celle-là.

Donc, il m'a proposé des cas extrêmes, où un homme ne pourrait, sans faire horreur, exiger du prêt une rémunération. Par exemple, un riche propriétaire habitant la côte, qui recueillerait un naufragé, et lui prêterait des vêtements, pourrait-il pousser ses exigences jusqu'à l'extrême limite?

J'ai répondu à M. Proudhon... ou plutôt M. Proudhon s'était répondu à lui-même par un autre exemple, d'où il résulte que, dans certains cas extrêmes, la rémunération de la vente, ou même celle du travail, serait tout aussi abominable que celle du prêt. Il en serait ainsi de l'homme qui, pour tendre la main à son frère près d'être englouti dans les flots, exigerait le plus grand prix qu'on puisse obtenir dans ces circonstances.

Ainsi cet argument de M. Proudhon n'attaque pas seulement

l'intérêt, mais toute rémunération, moyen certain d'établir la *gratuité* universelle.

De plus, il ouvre la porte à toutes ces théories sentimentalistes (que M. Proudhon combat avec tant de force et de raison) qui veulent à toute force faire reposer les affaires de ce monde sur le principe de l'abnégation.

Enfin, comme le Protée de la Fable, dont on disait : « Pour le vaincre, il faut l'épuiser, » M. Proudhon, chassé de la *contradiction* à la *compensation*, de la compensation à la *privation*, de la privation à la *transformation*, de la transformation à l'*abnégation*, a quitté tout à coup la controverse et en est venu à l'*exécution*.

Le moyen d'exécution qu'il propose pour réaliser la gratuité du crédit, c'est le *papier-monnaie*. — Je ne l'ai pas nommé, dit-il. — C'est vrai. Mais qu'est-ce donc qu'une banque nationale prêtant à qui en désire, et gratuitement, de prétendus *capitaux* sous forme de billets ?

Évidemment nous retrouvons ici cette erreur funeste et si invétérée qui fait confondre l'instrument de l'échange avec les objets échangés, erreur dont M. Proudhon, dans ses précédentes lettres, laissait apercevoir le germe, quand il disait : « Ce ne sont pas les choses qui font la richesse, mais la circulation. » Et encore, quand il calculait que l'intérêt en France était à 160 p. 100, parce qu'il comparait toutes les rentes payées au capital en numéraire.

J'avais posé à M. Proudhon ce dilemme : Ou votre banque nationale prêtera indistinctement des billets à tous ceux qui se présenteront, et en ce cas, la circulation en sera tellement saturée, qu'ils seront dépréciés,—ou bien elle ne les livrera qu'avec discernement, et alors votre but n'est pas atteint.

Il est clair, en effet, que si chacun peut aller se pourvoir gratis de monnaie fictive à la Banque, et si cette monnaie est reçue à sa valeur normale, les émissions n'auront pas de limites et s'élèveront à plus de cinquante milliards dès la première année. L'effet sera le même que si l'or et l'argent devenaient aussi communs que la boue. — L'illusion qui consiste à croire que la richesse se multiplie, ou même que la circulation s'active à

mesure qu'on accroît l'instrument de l'échange, ne devrait pas entrer dans la tête d'un publiciste qui, de nos jours, discute des questions économiques. Nous savons tous, par notre propre expérience, que le numéraire, non plus que les billets de banque, ne portant pas intérêt, chacun n'en garde dans son coffre ou son portefeuille que le moins possible, et par conséquent la quantité que le public en demande est limitée. On ne peut l'accroître sans la déprécier, et tout ce qui résulte de cet accroissement, c'est que, pour chaque échange, il faut deux écus ou deux billets au lieu d'un.

Ce qui se passe à la Banque de France est une leçon qui ne peut être perdue. Elle a émis depuis deux ans beaucoup de billets. Mais le nombre des transactions ne s'en est pas accru. Il dépend d'autres causes, et ces causes ont agi dans le sens d'une diminution d'affaires. Aussi, qu'est-il arrivé? C'est qu'à mesure que la Banque émettait des billets, le numéraire affluait dans ses caves, de telle sorte qu'un instrument d'échange s'est substitué à un autre. Voilà tout.

Je vais plus loin, il se peut que les transactions augmentent sans que l'instrument des échanges s'accroisse. Il se fait plus d'affaires en Angleterre qu'en France, et cependant la somme réunie des billets et des espèces y est moindre. Pourquoi? Parce que les Anglais, par l'intermédiaire des banquiers, font beaucoup de compensations, de virements de parties.

Dans les idées de M. Proudhon, sa banque a pour objet de réduire les payements à des virements de parties. C'est précisément ce que font les écus d'une manière, à la vérité, assez dispendieuse. Les billets de banque sont un appareil qui arrive au même résultat à moins de frais; et le *clearing house* des Anglais est moins coûteux encore. Mais de quelque manière qu'on s'y prenne pour compenser les payements, qu'ont de commun ces procédés divers, plus ou moins perfectionnés, avec le principe de l'intérêt? Y en a-t-il un seul qui fasse que le travail antérieur ne doive pas être rémunéré et que le temps n'ait son prix?

Gorger la circulation de billets n'est donc le moyen ni d'accroître la richesse, ni de détruire la rente. De plus, livrer des

billets à tout venant, c'est mettre la Banque en faillite avant six mois.

Aussi M. Proudhon fuit le premier membre de mon dilemme et se réfugie dans le second.

« Que la Banque fasse son métier avec prudence et sévérité, dit-il, comme elle fait jusqu'à présent. Cela ne me regarde pas. »

Cela ne vous regarde pas? Quoi! vous imaginez une banque nouvelle qui doit réaliser le crédit gratuit pour tout le monde, et quand je vous demande si elle prêtera à tout le monde, vous me répondez, pour échapper à la conclusion dont je vous menace: Cela ne me regarde pas!

Mais tout en disant que cela ne vous regarde pas, vous ajoutez « que la nouvelle banque fera son métier avec prudence et sévérité. » Cela ne signifie rien, ou cela veut dire qu'elle prêtera à ceux qui peuvent répondre du remboursement.

Mais alors que devient l'égalité qui est votre idole? Et ne voyez-vous pas qu'au lieu de rendre les hommes égaux devant le crédit, vous constituez une inégalité plus choquante que celle que vous prétendez détruire?

En effet, dans votre système, les riches emprunteront gratis, et les pauvres ne pourront emprunter à aucun prix.

Quand un riche se présentera à la Banque, on lui dira : Vous êtes solvable, voilà des capitaux, nous vous les prêtons pour rien.

Mais qu'un ouvrier ose se montrer. On lui dira : Où sont vos garanties, vos terres, vos maisons, vos marchandises? — Je n'ai que mes bras et ma probité. — Cela ne nous rassure pas, nous devons agir avec prudence et *sévérité*, nous ne pouvons vous prêter gratis. — Eh bien, prêtez-nous, à mes compagnons et à moi, aux taux de 4, 5 et 6 pour cent, ce sera une prime d'assurance dont le produit couvrira vos risques. — Y pensez-vous? Notre loi est de prêter gratis ou de ne prêter pas du tout. Nous sommes trop bons philanthropes pour rien faire payer à qui que ce soit, pas plus au pauvre qu'au riche. Voilà pourquoi le riche obtient chez nous du crédit gratuit, et pourquoi vous n'en aurez ni en payant ni sans payer.

Pour nous faire comprendre les merveilles de son invention,

M. Proudhon la soumet à une épreuve décisive, celle de la *comptabilité* commerciale.

Il compare deux systèmes.

Dans l'un, le travailleur emprunte gratis (nous venons de voir comment), puis, en vertu de l'axiome : *Tout travail laisse un excédant,* il réalise dix pour cent de profit.

Dans l'autre, le travailleur emprunte à dix pour cent. L'axiome économique ne reparaît pas, et il s'ensuit une perte.

Appliquant la comptabilité à ces hypothèses, M. Proudhon nous prouve, par des chiffres, que le travailleur est beaucoup plus heureux dans un cas que dans l'autre,

Je n'avais pas besoin de la *partie double* pour en être convaincu.

Mais je fais observer à M. Proudhon que ses comptes décident la question par la question. Je n'ai jamais mis en doute qu'il ne fût très-agréable d'avoir, sans rien payer, l'usage de maisons bien meublées, de terres bien préparées, d'outils et de machines bien puissantes. Il serait plus agréable encore que les alouettes nous tombassent toutes rôties dans la bouche, et quand M. Proudhon voudra, je le lui prouverai par *doit* et *avoir*. — La question est précisément de savoir si tous ces miracles sont possibles.

Je me suis donc permis de faire observer à M. Proudhon que je ne contestais pas l'exactitude de sa comptabilité, mais bien la réalité des données sur lesquelles elle repose.

Sa réponse est curieuse :

« Telle est l'essence de la comptabilité qu'elle ne dépend pas de la certitude de ses données. *Elle ne souffre pas de données fausses.* Elle est par elle-même, et malgré la volonté du comptable, la démonstration de la vérité ou de la fausseté de ses propres données. C'est en vertu de cette propriété que les livres du négociant font foi en justice. »

J'en demande pardon à M. Proudhon, mais je suis forcé de lui dire que la justice ne se borne pas, comme la cour des comptes, à examiner si la tenue des livres est régulière et si les comptes se balancent. Elle recherche aussi si on n'y a pas introduit des données fausses.

Mais, vraiment, M. Proudhon a une imagination sans pareille pour inventer des moyens commodes de s'enrichir, et, à sa place, je me hâterais d'abandonner le *crédit gratuit*, comme un appareil suranné, compliqué et contestable. Il est distancé, et de bien loin, par la *comptabilité*, qui est par elle-même la démonstration de la vérité de ses propres données.

Ayez deux sous dans la poche, c'est tout ce qu'il faut. Achetez une feuille de papier. Écrivez dessus un compte simulé, le plus californien que vous puissiez trouver dans votre cervelle. Supposez, par exemple, que vous achetez à bon marché et à crédit un navire, que vous le chargez de sable et de galets ramassés sur le rivage, que vous expédiez le tout en Angleterre, qu'on vous donne en échange un poids égal en or, argent, dentelles, pierres précieuses, cochenille, vanille, parfums, etc.; que de retour en France les acheteurs se disputent votre opulente cargaison. Mettez à tout cela des chiffres. Dressez votre comptabilité en parties doubles. Ayez soin qu'elle soit exacte, — et vous voilà à même de dire de Crésus ce que M. Rothschild disait d'Aguado : « Il a laissé trente millions, je le croyais plus à l'aise. » — Car votre comptabilité, si elle est conforme aux lois de M. Juvigny, impliquera la *vérité de vos données*.

Il n'est encore parvenu à ma connaissance aucun moyen de s'enrichir plus commode que celui-là; si ce n'est pourtant celui du fils d'Éole. Je le recommande à M. Proudhon.

« Il s'avisa d'aller dans tous les carrefours, où il criait sans cesse, d'une voix rauque : Peuples de Bétique, voulez-vous être riches? Imaginez-vous que je le suis beaucoup et que vous l'êtes beaucoup aussi. Mettez-vous tous les matins dans l'esprit que votre fortune a doublé pendant la nuit. Levez-vous ensuite, et si vous avez des créanciers, allez les payer avec ce que vous aurez imaginé, et dites-leur d'imaginer à leur tour (1). »

Mais je laisse là M. Proudhon, et en terminant cette polémique, je m'adresse aux socialistes, et les adjure d'examiner impartialement, non au point de vue des capitalistes, mais dans l'intérêt des travailleurs, les questions suivantes :

(1) CXLIIe lettre persane.

Digitized by Google

La rémunération légitime d'un homme doit-elle être identique, soit qu'il consacre à la production sa journée actuelle, soit qu'il y consacre, en outre, des instruments, fruits d'un travail antérieur?

Personne n'osera le soutenir. Il y a là deux éléments de rémunération, et qui peut s'en plaindre? Sera-ce l'acheteur du produit? Mais qui n'aime mieux payer 3 fr. par jour à un menuisier pourvu d'une scie, que 2 fr. 50 c. au même menuisier, faisant des planches avec ses dix doigts?

Ici les deux éléments de travail et de rémunération sont dans les mêmes mains. Mais s'ils sont séparés et s'associent, n'est-il pas juste, utile, inévitable que le produit se partage entre eux selon certaines proportions?

Quand c'est le capitaliste qui fait l'entreprise à ses risques, la rémunération du travail se fixe souvent et se nomme *salaire.* Quand le travailleur entreprend et court les chances, c'est la rémunération du capital qui se fixe, et elle se nomme *intérêt.*

On peut croire à des arrangements plus perfectionnés, à une association de risques et de récompenses plus étroite. C'était naguère la voie qu'explorait le socialisme. Cette fixité de l'un des deux termes lui paraissait rétrograde. Je pourrais démontrer qu'elle est un progrès; mais *non est hic locus.*

Voici une école,—et elle se dit le socialisme tout entier,— qui va bien plus loin. Elle affirme que toute récompense doit être déniée à l'un des éléments de la production, au capital. Et cette école a écrit sur son drapeau : *Crédit gratuit,* à la place de son ancienne devise : *La propriété c'est le vol!*

Socialistes, j'en appelle à votre bonne foi, n'est-ce pas un même sens sous d'autres mots?

Il n'est pas possible de contester, en principe, la justice et l'utilité d'une répartition entre le capital et le travail.

Reste à savoir quelle est la loi de cette répartition.

Et vous ne tarderez pas à la trouver dans cette formule : Plus l'un des deux éléments abonde relativement à l'autre, plus sa part proportionnelle se réduit, et réciproquement.

Et s'il en est ainsi, la propagande du crédit gratuit est une calamité pour la classe ouvrière.

Car, de même que les capitalistes se feraient tort à eux-mêmes si, après avoir proclamé l'illégitimité du salaire, ils réduisaient les travailleurs à mourir ou à s'expatrier; de même, les travailleurs se suicident quand, après avoir proclamé l'illégitimité de l'intérêt, ils forcent le capital à disparaître.

Si cette doctrine funeste se répand, si la voix du *suffrage universel* peut faire supposer qu'elle ne tardera pas à invoquer le secours de la loi, c'est-à-dire de la force organisée, n'est-il pas évident que le capital effrayé, menacé de perdre son droit à toute récompense, sera contraint de fuir, de se cacher, de se dissiper? Il y aura moins d'entreprises de tout genre pour un nombre de travailleurs resté le même. Le résultat peut s'exprimer en deux mots : *hausse de l'intérêt* et *baisse des salaires.*

Il y a des pessimistes qui affirment que c'est là ce que veulent les socialistes. Que l'ouvrier souffre; que l'ordre ne puisse renaître; que le pays soit toujours sur le bord d'un abîme. — S'il existe des êtres assez pervers pour former de tels vœux, que la société les flétrisse et que Dieu les juge!

Quant à moi, je n'ai pas à me prononcer sur des intentions auxquelles, d'ailleurs, je ne puis croire.

Mais je dis : La gratuité du crédit, c'est l'absurdité scientifique, l'antagonisme des intérêts, la haine des classes, la barbarie.

La liberté du crédit, c'est l'harmonie sociale, c'est le droit, c'est le respect de l'indépendance et de la dignité humaine, c'est la foi dans le progrès et les destinées de la société.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

SOPHISMES ÉCONOMIQUES

PREMIÈRE SÉRIE.

Pages.

I. Abondance, disette. 4
II. Obstacle, cause. 12
III. Effort, résultat. 16
IV. Égaliser les conditions de production. 23
V. Nos produits sont grevés de taxes 39
VI. Balance du commerce. 44
VII. Pétition des fabricants de chandelles, bougies, lampes, chandeliers, réverbères, mouchettes, éteignoirs, et des producteurs de suif, huile, résine, alcool, et généralement de tout ce qui concerne l'éclairage, à MM. les membres de la chambre des députés. 49
VIII. Droits différentiels. 53
IX. Immense découverte !!! 54
X. Réciprocité. 58
XI. Prix absolus. 60
XII. La protection élève-t-elle le taux des salaires ? 63
XIII. Théorie, pratique. 68
XIV. Conflit de principes. 74
XV. Encore la réciprocité. 77
XVI. Les fleuves obstrués plaidant pour les prohibitionistes. . . 79
XVII. Un chemin de fer négatif. 80
XVIII. Il n'y a pas de principes absolus. 81
XIX. Indépendance nationale. 83
XX. Travail humain, travail national. 86
XXI. Matières premières. 90
XXII. Métaphores. 99
Conclusion. 102

Digitized by Google

DEUXIÈME SÉRIE.

Pages.
I. Physiologie de la spoliation. 109
II. Deux morales. 127
III. Les deux haches. 134
IV. Conseil inférieur du travail. 137
V. Cherté, bon marché. 140
VI. Aux artisans et aux ouvriers. 146
VII. Conte chinois. 151
VIII. Post hoc, ergo propter hoc. 159
IX. Le vol à la prime. 160
X. Le percepteur. 168
XI. L'utopiste 173
XII. Le sel, la poste, la douane. 181
XIII. Les trois échevios.. 196
XIV. Autre chose. 206
XV. Le petit arsenal. 214
XVI. La main droite et la main gauche. 220
XVII. Domination par le travail. 227

CAPITAL ET RENTE. 233

Le sac de blé. 246
La maison. 248
Le rabot. 249

GRATUITÉ DU CRÉDIT.

PREMIÈRE LETTRE. — 22 octobre 1849.

M. Chevé a M. Bastiat. — Adhésion à la formule : Le prêt est un service qui doit s'échanger contre un service. — Distinction sur la nature des services. — Le service qui consiste à céder l'usage temporaire d'une propriété ne doit pas être rémunéré par la cession définitive d'une propriété. — Conséquences funestes de l'intérêt pour l'emprunteur, pour le prêteur lui-même et pour la société tout entière. . . 267

DEUXIÈME LETTRE. — 12 novembre 1849.

M. Bastiat au rédacteur de *la Voix du Peuple*. — L'usage d'une propriété est une valeur. — Toute valeur peut s'échanger contre une autre. — Fécondité du capital. — Sa coopération rémunérée ne l'est pas au détriment du travail. — Cette rémunération n'est pas exclusivement attachée à la circonstance du prêt. 282

TROISIÈME LETTRE. — 19 novembre 1849.

M. Proudhon a M. Bastiat. — Désaveu de la distinction introduite par M. Chevé. — Adhésion à la formule : Le prêt est un service ; un service est une valeur. — Antinomie. — Le prêteur ne se prive pas. — Nécessité d'organiser le crédit gratuit. — Interrogations catégoriques.. 290

QUATRIÈME LETTRE. — 26 novembre 1849.

Pages.

M. Bastiat a M. Proudhon. — Circonscription logique du débat. — Dire oui et non n'est pas répondre. — Futilité de l'objection fondée sur ce que le capitaliste ne se prive pas. — Productivité naturelle et nécessaire du capital démontrée par des exemples. — Considérations sur le loisir. 301

CINQUIÈME LETTRE. — 3 décembre 1849.

M. Proudhon a M. Bastiat. — Réclamation sur les limites du débat. — L'intérêt a été mais n'est plus légitime. — Inductions tirées de l'histoire. — L'illégitimité succède à la légitimité. — Impéritie et mauvais vouloir de la société. — C'est de la circulation du capital, et non du capital lui-même, que naît le progrès de la richesse sociale. . . . 312

SIXIÈME LETTRE. — 10 décembre 1849.

M. Bastiat a M. Proudhon. — Est-il vrai que prêter n'est plus aujourd'hui rendre un service? — La société est-elle un riche capitaliste tenu de prêter gratuitement? — Explication sur la circulation des capitaux. — Chimères appelées par leur nom. — Ce qui est vrai, c'est que l'intérêt dispense d'une rémunération plus onéreuse. . . . 321

SEPTIÈME LETTRE. — 17 décembre 1849.

M. Proudhon a M. Bastiat. — Reproches. — Les commissionnaires de roulage et les chemins de fer. — Excursion rétrospective chez les Hébreux, les Grecs et les Romains. — *Neschek, tokos, fœnus, interesse.* — L'intérêt issu du contrat de pacotille. — Intervention des monnaies et conséquences. — Moïse, Solon, Lycurgue. — La force seule maintient l'intérêt. — Deux apologues. 331

HUITIÈME LETTRE. — 24 décembre 1849.

M. Bastiat a M. Proudhon. — La preuve de l'impossibilité dispense d'examiner la possibilité. — Protestation contre le fatalisme. — Vérités immuables. — Jugement sur les pérégrinations à travers les champs de l'histoire. — Apologues retournés contre leur auteur. — Lois des capitaux résumées en cinq propositions. 351

NEUVIÈME LETTRE. — 31 décembre 1849.

M. Proudhon a M. Bastiat. — Grave imputation. — Négation des cinq propositions — Arguments tirés des opérations de la Banque de France. — Méfaits de cette banque. 363

DIXIÈME LETTRE. — 6 janvier 1850.

M. Bastiat a M. Proudhon. — A qui le droit de se plaindre d'avoir été trompé? — Dialogue. — Les inductions tirées d'un établissement privilégié ne prouvent rien dans le débat. — Ouvertures conciliantes. — Prendre la liberté du crédit pour juge en dernier ressort de la question de gratuité. — Souvenir à l'antinomie. 381

ONZIÈME LETTRE. — 21 janvier 1850.

Pages.

M. Proudhon a M. Bastiat. — Maintien de l'imputation d'ignorance. — Définition du capital substituée aux définitions inexactes des économistes. — Appel à l'autorité de la tenue des livres en partie double. — Comptabilité des classes sociales. — Preuve qui en dérive. — Concession conciliante sur le risque des capitaux. — Révolution politique, économique et scientifique. 392

DOUZIÈME LETTRE. — 4 février 1850.

M. Bastiat a M Proudhon. — Le système de la gratuité du crédit se réduit donc au papier-monnaie! — Quelles conséquences tirer de la comptabilité établie par M. Proudhon? — Des billets de banque. — Des profits qu'ils procurent. — Pénétration de J.-B. Say. — Le vrai moyen de faire profiter du crédit le public, qui lui-même l'accorde, c'est la liberté. — Exhortation à M. Proudhon de changer sa bannière. 421

TREIZIÈME LETTRE. — 11 février 1850

M. Proudhon a M. Bastiat. — Récapitulation. — Clôture de la discussion. — Infaillibilité de la tenue des livres. 436

QUATORZIÈME LETTRE. — 7 mars 1850.

M. Bastiat a M. Proudhon. — Droit légitime de la défense. — Origine de la discussion. — Réponse à la treizième lettre et résumé d'un débat dont le public est le seul juge. 455

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

574954

Google

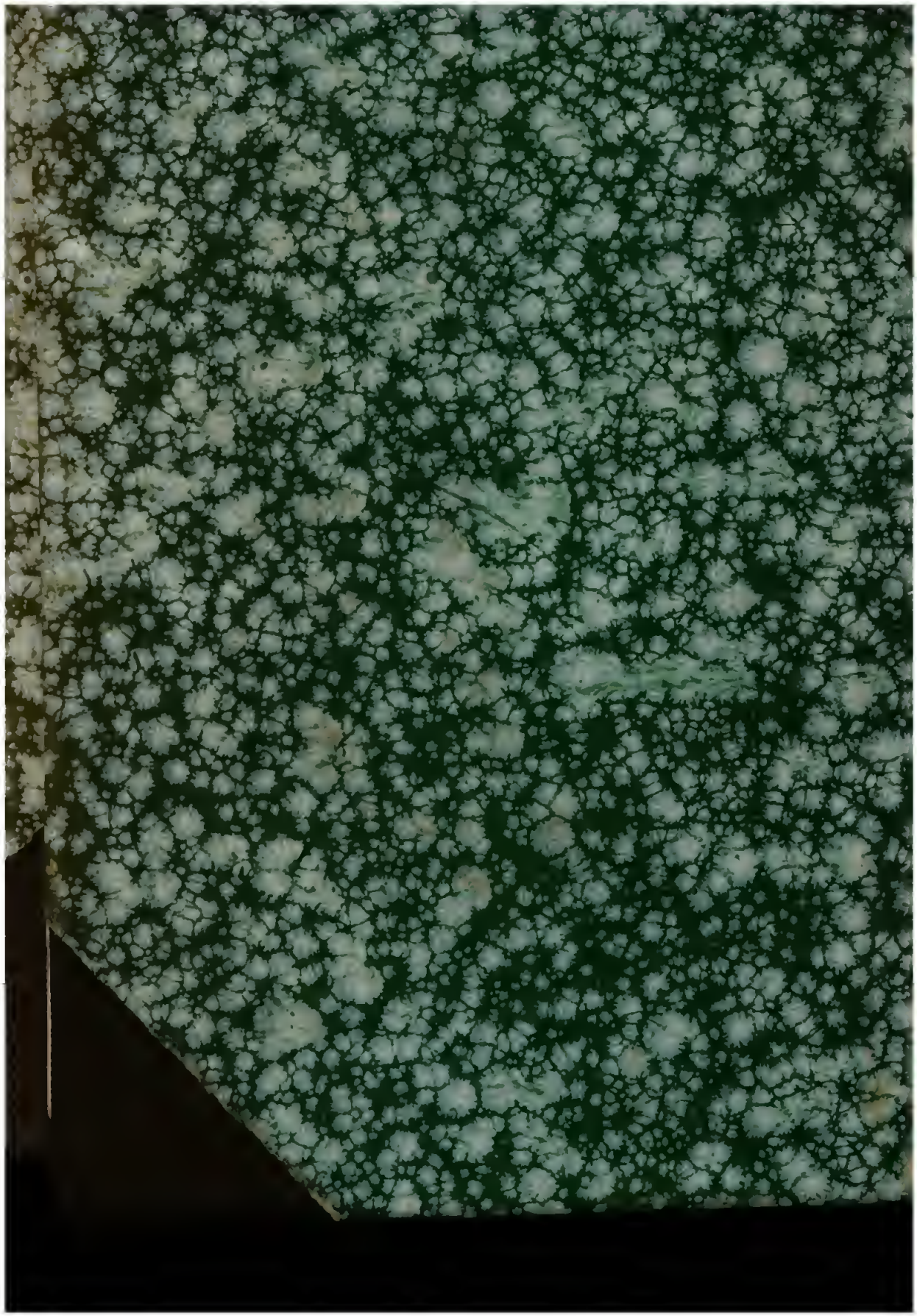

Digitized by Google